



HISTOIRE ROMAINE,

DEPUIS LA FONDATION DE ROME.

AVEC DES NOTES HISTORIQUES, Geographiques, & Critiques; des Gravûres en Taille-douce; des Cartes Geographiques, & plusieurs Médailles authentiques.

Par les RR. PP. CATROU *&* ROUILLE' *de la Compagnie de* JESUS.

TOME QUATRIEME.

Depuis l'année de Rome 362. jusqu'à l'année 416.

M. j. Chavignac



A PARIS,

Chez { JACQUES ROLLIN, Quay des Augustins, à la descente du Pont S. Michel, au Lion d'or.
JEAN-BAPTISTE DELESPINE, Imprimeur du Roy, ruë S. Jacques, à S. Paul.
JEAN-BAPTISTE COIGNARD Fils, Imprimeur du Roy, ruë S. Jacques, au Livre d'or.

MDCCXXV.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.



SOMMAIRE

DU TREIZIEME LIVRE.

DEscription des Gaules. Division des Gaules en trois parties, la Belgique, la Celtique, l'Aquitanique. Différentes irruptions des Gaulois en Italie. Fondation de Milan. Fondation de Venise. Cinquiême irruption des Gaulois en Italie; quelle en fut l'occasion. Situation de la République Romaine, au tems de cette irruption des Gaulois. La jalousie & la haine du Peuple, suscitent de nouvelles affaires à Camille. Il est ajourné pour comparoître devant les Comices. Chefs d'accusation contre Camille. Il se condamne à un éxil volontaire, pour s'épargner le chagrin d'une condamnation injuste. Camille se retire à Ardéa Ville des Rutules. Il est condamné par coutumace. Les Clusiens envoyent à Rome demander du secours contre les Gaulois. Rome envoye offrir aux Gaulois sa médiation, par trois Ambassadeurs, tous trois fréres, & de la famille des Fabius. Réponse fiére des Gaulois. Les Ambassadeurs Romains irrités se déclarent pour les Clusiens, & partagent avec eux les fatigues & les dangers du siége. Les Gaulois ayant reconnu les Ambassadeurs dans la mêlée, envoyent à Rome demander justice de cette infraction du droit des gens. Le Sénat renvoye l'affaire aux Comices. Les Comices bien loin de condamner les Ambassadeurs les nomment Tribuns militaires. Les Gaulois choqués de cet outrage s'avançent à grandes journées

du côté de Rome, pour en tirer vengeance. L'armée Romaine marche à la rencontre de l'ennemi. Disposition des deux armées. Les Romains sont battus & prennent la fuite. Brennus vient camper sur les bords de l'Anio. Le trouble & la consternation se répandent dans Rome. Les seuls Romains capables de porter les armes, sont admis dans le Capitole, les autres sont abandonnés avec la Ville à leur mauvais sort. Brennus entre dans Rome. Quelle fut la surprise de ce Général, de trouver cette Ville dans un état si déplorable. Rome est abandonnée en proye à la fureur des Gaulois. Siége du Capitole. Les Gaulois sont repoussés avec perte. Le siége est changé en blocus. Les Gaulois commencent à manquer de vivres; ils se répandent dans les campagnes pour en tirer des provisions. Les Gaulois vont se presenter devant Ardéa pour la mettre à contribution. Camille qui étoit à Ardéa, profite habillement de cette insulte des Gaulois, pour ménager en faveur de son ingrate Patrie, un secours que sa tendresse ne pouvoit lui refuser. Les Ardéates à la persuasion de Camille prennent les armes, & commandés par ce grand homme qu'ils avoient choisi d'un commun consentement pour leur Général, ils vont chercher l'ennemi. Les Gaulois sont surpris & taillés en piéce. Ce premier succés de Camille, ranime le courage des Romains dispersés, & les rassemble sous les mêmes étendarts. Rare éxemple de pieté. Camille refuse le commandement des troupes Romaines, par respect pour les Loix de la République. Cominius s'offre de pénetrer dans le Capitole, & d'en rapporter l'agrément du Sénat & du Peuple, que Camille éxigeoit pour prendre le tître de Général. Le Sénat & les Curies coucourent à réhabiliter Camille, & à le nommer Dictateur. Le reste des

Curies qui s'étoit retiré à Véïes, confirment l'Arrêt du Sénat & l'élection des Curies. Les Gaulois tentent de surprendre le Capitole à la faveur des ténébres. Ni les Sentinelles ni les chiens ne s'apperçoivent de leur marche. Les Gaulois s'étoient mis en ordre de bataille, pour tenter l'escalade, lorsque des Oyes qu'on nourrissoit par Religion, reveillérent par leur cris & par le battement de leurs aîles le brave Manlius. Manlius éveillé fait sonner l'allarme, & court le premier sur le rempart. Il trouve deux Gaulois montés sur la muraille, d'un coup de sabre il abbat le bras droit à l'un, & précipite l'autre du haut en bas, en le pressant rudement avec son Bouclier. La chûte de celui-ci entraine la chûte de plusieurs autres; & Manlius soutenu de quelques Romains qui s'étoient attroupés acheve de repousser l'ennemi déja consterné de se voir decouvert. La tranquillité rétablie dans le Capitole. Le Tribun Sulpicius fait assembler ses troupes, pour distribuer les prix militaires à ceux qui en avoient merité, & punir ceux dont la négligence avoit exposé le Capitole à un si grand danger. Recompense de Manlius. Punition du Prefet des Rondes. La famine & la contagion affligent le camp des Gaulois. Quelle en étoit la cause. Les assiégés reduits à la derniere extremité, aussi bien que les assiégeans pensent à se rendre à composition. On convient d'une Tréve. A quelles conditions humiliantes pour les Romains. Sulpicius apporte aux Gaulois la somme dont on étoit convenu. Il s'éléve une dispute entre les Gaulois & les Romains. Camille survient dans le moment avec une armée de quarante mille hommes. Il offre la bataille aux Gaulois. Les Gaulois sont défaits & mis en fuite. Camille poursuit les fuyards, & les atteint à trois lieuës de Rome. Le combat recommence avec plus

de fureur qu'auparavant. Déroute des Gaulois. Triomphe de Camille. Sa gloire réveille la jalousie de ses ennemis. Les Tribuns du Peuple reviennent à leurs anciennes prétentions, & proposent de transporter à Véïes le siége de l'Empire. Le Sénat pour prévenir les suites funestes des ridicules demandes des Tribuns, confirme Camille dans la Dictature. Camille employe tous ses soins pour faire quitter au Peuple l'entêtement qu'on lui avoit donné, d'abandonner le séjour de Rome. Il ordonne une Assemblée de Curies; Discours de Camille aux Curies assemblées. Rétablissement de Rome. Les Tribuns pour se consoler du dessous qu'ils venoient d'avoir, préparent aux Patriciens une nouvelle mortification. Ils ajournent à comparoître devant le Peuple. Q. Fabius un des auteurs de la guerre des Gaulois. Sa mort subite le dérobe, frustre la vengeance des Tribuns. Camille abdique la Dictature. On le nomme pour presider tour à tour avec P. Cornelius, à l'administration publique. Election des Tribuns militaires. Quels furent les premiers soins des nouveaux Magistrats. Quel ordre ils observérent dans le rétablissement de Rome. Les anciens ennemis de Rome pensent à profiter de ses malheurs pour l'accabler. Guerre des Volsques & des Eques & des Latins. Camille est élû Dictateur, & choisit C. Servilius, pour son Colonel général de la cavalerie. Camille force le Camp des Volsques & des Latins réünis. Après cette expédition il penetre dans le païs des Volsques, & il oblige cette Nation inquiete à prendre des loix de la République. Du païs des Volsques le Dictateur, vole au secours des Sutriens assiégés par les Etrusques. Il arrive trop tard., la Ville s'étoit renduë, & on en avoit chassé tous les habitans. Camille sur-

prend les Vainqueurs dans Sutri, qui ne pensoient qu'à s'enrichir de butin. Les Etrusques mettent bas les armes pour mettre leurs jours en sûreté, & Camille rend Sutri à ses habitans, le même jour qu'ils en avoient été chassés. Triomphe de Camille. Sous sa Dictature Rome se trouve rebâtie & repeuplée. Election des Tribuns militaires. On continuë la guerre contre les Volsques. Prise de Cortuose & de Contenébra, par les Romains. Les Tribuns militaires se déposent volontairement, pour réparer le deffaut de leur élection. Nouvelle élection des Tribuns militaires. Les nouveaux Magistrats ne s'occupent qu'à des ouvrages de paix. Dédicace du Temple du Dieu Mars. On ajoûte quatre nouvelles Tribus aux vingt & une anciennes. Nouvelle élection des Tribuns militaires. La crainte d'une guerre prochaine oblige encore les Centuries de déférer cet honneur à Camille. Il reçoit de ses Collégues une distinction encore plus honorable. Guerre des Antiates, des Latins & des Herniques. Ils sont deffaits, & la victoire n'est dûë qu'à la valeur de Camille. Il emporte la Ville de Satric d'assaut. Aprês cette expédition, il vole au secours de Sutri & de Nepet assiégées par les Etrusques. Sutri est reconquis par la sage conduite & la bravoure de Camille. Nepet est emporté d'assaut. Manlius Capitolin jette les premiers fondemens de la tyrannie qu'il vouloit usurper dans Rome., pour opprimer Camille, en détruisant la République. Nouvelle élection des Tribuns militaires. Manlius profite de la foiblesse du gouvernement pour avancer ses desseins. Les excês ausquels se porte Manlius, obligent le Sénat d'avoir recours à un Dictateur. La Dictature est deferée à Aul. Cornel. Cossus. Il choisit Quinctius Capitolinus pour son Colonel géné-

ral de la Cavalerie. Déroute générale des Volſques. Les nouvelles entrepriſes de Manlius, rappellent le Dictateur à Rome. Le Dictateur aprês avoir pris l'Arrêt du Sénat, fait citer Manlius pour comparoître devant lui. Diſcours du Dictateur. Reponſe de Manlius. Le Dictateur ordonne qu'on conduiſe Manlius en priſon. Il eſt obéï ſans aucune oppoſition, ni de la part des ſéditieux, ni de la part des Tribuns. Tout le Peuple change d'habit, & prend le deüil. Triomphe de Coſſus. Les ſéditieux ne gardent plus aucun ménagement. Ils invectivent publiquement & avec fureur contre la faction Patricienne. Le Sénat pour appaiſer la ſédition rend Manlius aux ſéditieux. Nouvelle Election des Tribuns militaires. Camille eſt élevé au Tribunat pour la cinquiême fois. Manlius continuë les aſſemblées ſéditieuſes. Ses deſſeins & ſes projets commencent à ſe développer. Le Sénat en prend l'allarme. Les Tribuns fourniſſent au Sénat un moyen ſûr de perdre Manlius. Manlius eſt ajourné à comparoître pour crime d'Etat. Il obéït. Le Peuple ne peut ſe reſoudre à le condamner. Camille pour ôter au Peuple un objet qui l'attendriſſoit en faveur du coupable, tranſporte les aſſemblées du champ de Mars d'où l'on voyoit le Capitole à découvert, au bois Pételin au bas du mont Viminal. Par cet artifice de Camille, le Peuple ne voyant plus rien qui lui parlât pour Manlius, le condamne à être précipité du haut du Capitole même. Rome eſt affligée de la peſte.

SOMMAIRE DU LIVRE QUATORZIEME.

Nouvelle Election des Tribuns militaires. La peste continuë toûjours à Rome. Pour comble de malheur la République est menacée de plus d'une guerre. Les Volsques, les Circéens & les habitans de Vélitres persistent dans leur révolte. Les autres Colonies Romaines pensent à imiter ce mauvais exemple. On promet au Peuple la distribution des campagnes du païs Pontin, pour l'engager à prendre les armes. Le Peuple persuadé par ces belles promesses consent à la guerre, malgré l'opposition des Tribuns. La peste suspend le couroux & la vengeance des Romains. Nouvelle Election des Tribuns militaires. Les Prenestins qui étoient venus au secours de Vélitres, sont deffaits. Le grand nombre des ennemis de la République, oblige encore les Centuries de recourir à Camille. En vain tâche-t-il de parer le coup. On le force d'accepter le Tribunat. L'armée Romaine commandée par Camille va joindre les Alliés, sous les murailles de Satric. Furius abuse des lenteurs de Camille son Collegue, pour le décrier dans l'esprit des soldats. Les Romains animés par les discours de Furius demandent la bataille. Camille pour céder à l'importunité de son Collégue Furius consent avec peine à leurs demandes. La bataille se donne. Les Romains sont mis en déroute. Camille arrête les fuyards, & repousse l'ennemi. Furius convaincu par une funeste expérience de l'habileté de son Collégue, se rend justice, & lui céde le commandement absolu. Massacre horrible des Volsques. On reconnoît parmi les prisonniers, des soldats Tusculans. Ca-

mille ſe rend à Rome pour conſulter le Sénat, ſur la maniére dont on devoit ſe comporter à l'égard de Tuſculum. On ſoupçonne Camille de mauvais deſſeins contre ſon Collégue Furius. Le Sénat charge Camille d'aller punir les Tuſculans de leur défection; & de choiſir un de ſes cinq Collégues pour commander avec lui. Camille choiſit Furius par préference à tous ceux qui briguoient cet honneur. Cette modération de Camille lui fait autant d'honneur qu'elle cauſe d'étonnement. L'artifice des Tuſculans donne un nouveau ſujet à Camille de faire éclater ſa modération. Il les renvoye à Rome pour obtenir leur grace. Nouvelle élection des Tribuns militaires. Les Tribuns prennent occaſion des véxations des Créanciers pour ſoulever le Peuple, contre les Patriciens. Révolte des Preneſtins. Les Tribuns s'oppoſent à l'enrollement des ſoldats. Le remede aux diſſentions ſe trouve dans la Dictature. On nomme Dictateur Titus Quinctius. Il choiſit A. Sempronius pour ſon Colonel général. Les Preneſtins s'avançent juſques ſur les bord de l'Allia. Titus Quinctius vient les y joindre, il les fait charger par la Cavalerie; ils ſont culbutés dês le premier choc. Ils ſe retirent ſous les murailles de Préneſte, où ils ſont encore battus. Préneſte eſt obligée de ſe rendre à compoſition. Triomphe de Quinctius. Il abdique la Dictature au bout de vingt jours qu'il avoit marqués par autant de victoires. Nouvelle élection des Tribuns militaires. Le Tribunat eſt partagé entre les Patriciens & les Plébëiens. Guerre des Latins & des Volſques. La conduite de cette guerre eſt confiée aux deux Manlius Tribuns militaires. Les Romains ſe laiſſent attirer dans une embuſcade où ils ſont taillés en pieces. Ce cruel échec ranime le courage des ennemis de la République. Nouvelle élection

Election des Tribuns militaires. Le Peuple obtient enfin la creation de deux Censeurs. Que se promettoit le Peuple de ces Magistrats ? Continuation de la guerre des Volsques. Les Tribuns forment de nouvelles oppositions aux enrôlemens. A quelle condition ils y consentent. Les Romains portent la désolation dans le païs des Volsques. Le Peuple est opprimé par les Patriciens. Nouvelle Election des Tribuns militaires. Les Latins & les Volsques s'unissent de nouveau contre la République. Les Généraux Romains trouvent l'ennemi & lui offrent la bataille. Une pluye violente sépare les combattans. Le combat recommence le lendemain avec encore plus d'acharnement. Déroute des Volsques & des Latins. La division se met parmi les Alliés. Les Volsques acceptent la paix. Les Latins irrités tournent leur rage contre Satric, & la réduisent en cendres. Après la ruïne de Satric, ils tombent sur Tusculum qu'ils surprennent. Les Romains viennent au secours des Tusculans. Les Romains prennent Tusculum d'assaut, & font passer au fil de l'épée tout ce qu'ils y trouvent de Latins. Rome tranquille au déhors ne l'étoit point au dedans. La misére du Peuple croit tous les jours, par l'avarice des Patriciens. Un léger incident fournit au Peuple l'occasion de se soustraire à l'oppression des Nobles, & de porter ses prétentions plus haut que jamais. Nouveau changement dans le gouvernement. Qu'elle en fut l'occasion. La révolte de Vélitres oblige les Romains d'en revenir aux Tribuns militaires. Siége de Vélitres. Nouvelle Election des Tribuns militaires. Continuation du siége de Vélitres. Les Tribuns du Peuple. Licinius & Sextius, persistent à demander l'agrément de quelques Edits qui divisoient Rome. Le Tribun militaire Fabius

appuye les demandes des Tribuns du Peuple. Quel motif le déterminoit à prendre ce parti. Nouvelle Election des Tribuns militaires. Les Tribuns recommençent leurs pourſuites avec plus de vivacité que jamais. On laiſſe expirer le tems des derniers Tribuns militaires, ſans en nommer de nouveaux. Un Dictateur prend la place de tous les autres Magiſtrats. Le choix tombe encore ſur Camille, la reſſource ordinaire des Romains, dans les tems critiques. Les Tribuns du Peuple aſſemblent les Comices, pour y faire approuver leurs Loix. Le Dictateur ſuſpend les ſuffrages par ſa preſence, & entreprend de diſſoudre l'aſſemblée. Les ménaces des Tribuns l'obligent de ſe retirer, & par la crainte d'une ſeconde flétriſſure, il abdique la Dictature. La République demeure ſans Magiſtrats. Les Tribuns du Peuple profitent de cette heureuſe circonſtance pour ſuivre leur projet. Le Peuple eſt partagé de ſentiment ſur les quatre loix propoſées. P. Manlius eſt élû Dictateur. Il ſe rend ſuſpect aux Patriciens par le choix qu'il fait de Licinius Stolo Plébéïen, pour ſon Colonel général de la Cavalerie. Les Tribuns du Peuple perſuadés de la protection de ces deux Magiſtrats, ne gardent preſque plus aucun ménagement. Appius Claudius s'oppoſe à leurs injuſtes prétentions. Le Peuple n'accepte qu'une des quatre loix propoſées. Sextius & Licinius ſont continués Tribuns du Peuple. Election des Tribuns militaires. Licinius & Sextius profitent des bruits qui ſe répandoient, que les Gaulois venoient aſſiéger Rome, pour faire encore paſſer deux de leurs loix. L'approche des Gaulois fait prendre le parti de nommer un Dictateur. Le nom ſeul des Gaulois & le danger de la République arrêterent tous les regards ſur Camille. Il nomme T. Quinctius pour ſon Colonel

général de la cavalerie. Camille fait quelque changement nécessaire dans les armes offensives & deffensives des Romains. Il marche à la rencontre de l'ennemi. Situation de son camp. Les deux armées en viennent aux mains. Les Gaulois sont taillés en piéces. Camille aprês cette heureuse expédition, conduit son armée victorieuse à Vélitres, dont le siége avoit été interrompu. Vélitres est emportée. Triomphe de Camille. Le Sénat ne permet point à Camille d'abdiquer la Dictature. Les divisions continuent comme auparavant. Les Tribuns & le Peuple se portent aux derniéres fureurs. Attentat commis contre le Dictateur. Le Sénat aprês bien des déliberations consent à accorder au Peuple une partie de ce qu'il demandoit. Changement de gouvernement. Election des Consuls. Le Sénat s'oppose à l'élévation de Sextius, ce furieux Tribun du Peuple, au Consulat. Cette opposition excite de nouveaux troubles. Camille trouve un expédient qui satisfait les deux Partis, & sépare les fonctions Pretoriennes, des fonctions Consulaires. Le Sénat ordonne de grands jeux pour remercier les Dieux de la tranquillité qu'ils venoient de rendre à la République. Ledilité devient une charge Patricienne. On choisit l'emplaçement du Temple de la concorde, que Camille avoit voüé dans les dernieres broüilleries. Le Peuple ordonne que le Temple sera bâti aux frais du Public. Camille plein d'années & de gloire abdique la Dictature. Le Sénat de peur de donner du lustre au Consul Plébëien, paroît insensible aux mouvemens des Gaulois & des Herniques. Réglemens concernant les Préteurs. Le Sénat se rélâche en faveur du Peuple, sur l'article des Ediles. L. Genucius & Q. Servilius Ahala sont élûs Consuls. Une Peste effroyable afflige Rome,

Mort du grand Camille. Eloge de Camille.

SOMMAIRE DU LIVRE QUINZIEME.

SItuation de la République après la mort de Camille. Quelle est la raison du peu de progrés qu'elle avoit fait depuis quatre siécles, qu'elle étoit en guerre avec ses voisins. Election des Consuls C. Sulpicius & C. Licinius Stolo. Quel étoit ce Licinius. La peste continuë. Les Romains ont recours aux superstitions pour la faire cesser. Cérémonies du Lecti-sternium. Institution des jeux Scéniques. Quelle en fut l'occasion ? Description de ces jeux. Ces jeux donnent naissance à la Comédie. Quel en est le premier auteur. Election des Consuls C. Æmilius & Cn. Genucius. En vain invente-t-on tous les jours de nouvelles expiations pour appaiser les Dieux. La peste ne cesse point de désoler Rome. On élit un Dictateur, pour ficher un clou dans le Temple de Jupiter Capitolin, & pour rendre cette Divinité proprice à la République. La peste cesse. Le Dictateur L. Manlius veut saisir l'occasion de lever & de commander une armée. Le Peuple s'y oppose. Les Tribuns l'obligent à abdiquer la Dictature. Récension du Peuple. Election des Consuls, Q. Servilius & L. Genucius. L. Manlius est cité pour comparoître devant les Curies. Quels étoient les chefs d'accusation sur lesquels on le denonça. Le jeune Manlius qui avoit fourni, sans le vouloir, matiere d'accusation contre son Pere, trouve un expédient pour couper court à cette affaire, qui sans doute auroit eu de facheuses suites. Qu'elle estime Manlius le fils s'acquit dans Rome, par cette action de géné-

rosité. Le Peuple se réserve le droit de choisir des Tribuns Légionnaires, uniquement pour avoir dequoi récompenser le jeune Manlius du zéle qu'il avoit fait paroître pour son Pere. Il est élû Tribun Légionnaire. Qu'elle étoient les fonctions de ces Tribuns. Les Herniques refusent de faire satisfaction aux Romains. On leur déclare la guerre. Un accident imprévu jette la consternation dans Rome, & suspend les préparatifs de guerre. La terre s'ouvre au milieu de la place publique. On tente inutilement de remplir cet abîme. Reponse des Augurs. Devoüement de M. Curtius. Le Consul Génucius porte la guerre chez les Herniques. Mauvais succés de cette expedition. Les Patriciens en triomphent, & en prennent occasion de décrier le Consulat Plébéïen. On a recours à un Dictateur pour effacer l'affront qu'on venoit de recevoir. Appius Claudius est élû. Il se donne une bataille sanglante. La victoire se déclare pour les Romains. Les Herniques profitent des ombres de la nuit pour battre en retraite. Election des Consuls, C. Licinius Stolo, & C. Sulpicius Peticus. Continuation de la guerre des Herniques. Siége de Férentine. Révolte des Tiburtins. L'intelligence qu'on soupçonnoit que les Tiburtins avoient avec les Gaulois oblige, les Consuls de nommer un Dictateur. Le choix tombe sur T. Quinctius Pennus. Le Dictateur nomme, Serv. Cornelius, son Colonel général de la Cavalerie. Les Gaulois paroissent en campagne. Le Dictateur s'avance jusques sur les bords de l'Anio, pour en disputer le passage à l'ennemi. T. Manlius obtient la permission du Dictateur d'aller combattre un Gaulois qui avoit présenté le deffi. Description de ce combat singulier. Victoire de T. Manlius. Quelle en fut la récompense. Le Dictateur lui fait

présent d'une couronne d'or. Les Gaulois abandonnent leur camp, & se retirent dans la Campanie. Election des Consuls, M. Fabius Ambustus & C. Pætilius Libo. Les Consuls lévent deux armées pour aller punir les Tiburtins, de leur défection, & pour continuër la guerre des Herniques. Au premier bruit de la marche des Consuls, les Gaulois se répandent dans le Latium & s'avançent jusqu'au voisinage de Rome. La République nomme un Dictateur pour s'opposer à ces dangereux ennemis. Cet honneur est déferé à Servilius Ahala. Il choisit T. Quinctius pour son Colonel général. La bataille se donne sous les murs même de Rome. Les Gaulois sont mis en déroute. Ils sont taillés en pieces, dans leur fuite. Les Herniques sont aussi défaits par le Consul Fabius, en bataille rangée. Le Dictateur abdique la Dictature. Le Consul Pætelius, obtient les honneurs du Triomphe. Les Tiburtins en font des plaisanteries. Le Consul Fabius qui meritoit le Triomphe à plus juste titre, se contente de l'Ovation. On élit pour Consuls, M. Popilius Lænas, & Cn. Manlius Imperiosus. Les Tiburtins viennent éxercer des hostilités jusqu'aux portes de Rome. Leur deffaite. Les Tarquiniens se répandent sur les terres des Romains, pour les ravager. C. Fabius Ambustus & C. Plautius Proculus, sont élûs Consuls. Triste situation de la République. Plautius marche contre les Herniques, & Fabius contre les Tarquiniens. Succés de ces deux expeditions. Triomphe de Plautius. Cruauté des Tarquiniens. Les Gaulois Boïens paroissent dans la plaine de Préneste, lorsqu'on s'y attendoit le moins. Les Romains en prennent l'allarme. Les Latins rentrent fort à propos dans l'alliance des Romains. La République nomme un Dictateur pour

marcher contre les Gaulois. Sulpicius Peticus est revêtu de cette dignité. Il prend M. Valerius pour son Colonel général. Les troupes attribuent à timidité, les lenteurs que Sulpicius affectoit par sagesse. Sédition des soldats. Sulpicius pour prevenir de plus grands désordres cede aux désirs empressés de l'armée, & fait annoncer le jour de la bataille. Stratagéme de Sulpicius. Combat opiniâtre & sanglant. Les Gaulois sont mis en déroute. Triomphe de Sulpicius. On envoye de nouveaux Citoyens dans le Pontin, qui composérent la Tribu Popilia. Le Tribun Pætelius porte une loi contre les Brigues. Elle est agreé du Sénat, & acceptée par les Comices. C. Martius Rutilius & Cn. Manlius Imperiosus, sont élus Consuls. Nouvelle loi qui régle les interêts qu'on pouvoit tirer d'un argent prêté. Les Patriciens cherchent à se vanger sur Licinius Stolo, d'une loi qui gênoit leur cupidité. Il est traduit au Tribunal du Préteur. On l'accuse d'avoir enfreint le premier, les loix qu'il avoit portées lui-même. Il est condamné à une grosse amende. Le Consul Marcius est chargé d'aller punir les habitans de Priverne. Les Privernates sont deffaits en bataille rangée. Le Consul presente l'escalade à la Ville. Elle se rend aux Victorieux. Triomphe de Marcius. Le Consul Manlius qui avoit été envoyé contre les Falisques, fait assembler dans son camp proche Sutri, les Comices, par Tribus, & y porte une loi en faveur du Trésor public. Les Tribuns irrités de cet attentat, portent une loi qui deffend sous peine de la vie, ces sortes de Comices militaires. M. Fabius Ambustus & M. Popilius Lænas, sont élûs Consuls pour la seconde fois. Popilius reçoit ordre d'aller faire la guerre aux Tribuns, & Fabius de l'aller faire aux Falis-

ques. Les Tiburtins cherchent un azile dans leurs murs. Stratagéme des Falisques, qui déconcerte d'abord les Romains. Les Romains honteux de leur vaine frayeur, viennent fondre sur l'ennemi, qui avoit tenté de surprendre leur valeur, & le mettent en déroute. L'échec des Falisques engage toute l'Etrurie à prendre les armes. L'approche des Etrusques jette la consternation dans Rome. On a recours au remede ordinaire. C. Marcius est élû Dictateur. Le Dictateur qui étoit Plébéïen, & qui avoit été choisi par le Consul Popilius Plébéïen comme lui, prend un troisiéme Plébéïen, nommé C. Plautius Proculus pour son Colonel général. Murmures de la Noblesse contre cette élection. Marcius surprend le camp des ennemis & le force. Le Dictateur reçoit les honneurs du Triomphe, malgré les oppositions du Sénat. Le Dictateur Marcius & le Consul Popilius sont exclûs de la présidence des Comices. Raison de cette exclusion. La République est obligée d'accepter un Interregne. Fabius préside aux Comices, il est assés heureux pour exclure les Plébéïens du Consulat. Les Tribuns réclament contre cette élection. Fabius leur ferme la bouche en leur citant une loi des douze Tables. L'élection est confirmée. C. Sulpicius Péticus, & M. Valerius Poplicola, demeurent en possession du Consulat. Ces Consuls refusent de remettre la souveraine dignité en d'autres mains que celles des Patriciens. Sédition du Peuple: Comme elle n'avoit point de chefs, elle n'eut pas de suites, & les Consuls obtinrent ce qu'il souhaitoient. M. Fabius Ambustus & T. Quinctius Pennus, tous deux Patriciens, sont élevés au Consulat. Fabius marche contre les Tiburtins, T. Quinctius contre les Tarquiniens. Succés de ces deux expéditions. Les Tiburtins

éclairés

éclairés par leurs pertes ſur leurs veritables interêts, ſe ſoûmettent abſolument & ſans réſerve aux Romains. Triomphe de Fabius. Les Tarquiniens ſont battus à plate couture. T. Quinctius envoye à Rome trois cens cinquante huit priſonniers, pour procurer aux Citoyens le plaiſir de ſe vanger des cruautés des Vaincus. Traîtement ignominieux fait aux Tarquiniens. Les Samnites demandent l'alliance des Romains. Election des Conſuls. Les Plébéïens ſont encore exclus de cette dignité. C. Sulpicius Peticus & M. Valérius Poplicola, ſont élûs Conſuls. La guerre continuë en Etrurie. On y envoye Sulpicius pour commander. Révolte des Volſques. Valerius marche à la tête d'une armée pour les aller combattre. Il eſt rappellé à Rome pour choiſir un Dictateur. Qu'eſt-ce qui oblige la République de preſſer cette élection. T. Manlius Torquatus eſt choiſi Dictateur, il nomme Cornelius Coſſus, pour ſon Colonel général. Les Cérites rentrent dans leur devoir. Ils envoyent des Ambaſſadeurs à Rome. Le Sénat les renvoye au Peuple. Diſcours des Ambaſſadeurs au Peuple aſſemblé. Ils obtiennent une tréve. Le Dictateur tourne ſes armes contre les Faliſques & les Tarquiniens. Les ennemis n'oſent paroître en campagne. Le Dictateur aprês avoir ravagé leurs terres, raméne ſes troupes à Rome. A l'approche de l'élection des Conſuls, les troubles recommençent entre les Patriciens & les Plébéïens. Les Tribuns par leurs continuelles oppoſitions, éludent les Comices par Centuries. Nouvel interregne. Le Sénat ſe relâche de ſes prétentions en faveur du Peuple. Les Plébéïens rentrent dans leurs droits. P. Valerius Poplicola Patricien, & C. Marcius Rutilus Plébéïen, ſont élûs Conſuls. Nouveaux Magiſtrats établis par les Conſuls

pour procurer l'acquit des Créanciers. Il se répand un bruit que tous les Etrusques avoient pris les armes. Le Sénat allarmé de cette nouvelle, nomme Julius Iülus Dictateur. Des nouvelles plus certaines apprennent que tout est tranquille en Etrurie. Le Dictateur fait tous ses efforts pour exclure les Plébeïens du Consulat. Les Tribuns s'opposent à la tenuë des Comices. Interregne. Election des Consuls. Le Peuple gagné par les chefs de l'interregne, nomme Consuls deux Patriciens, C. Sulpicius & T. Quinctius Pennus. Les deux Consuls portent le ravage & la désolation dans le païs des Falisques & des Tarquiniens; & oblige enfin ces Peuples à rechercher l'amitié des Romains. Election des Censeurs. Récension du Peuple. Nouveau Lustre. Le Tribun Ovinius fait transferer des Consuls aux Censeurs, le droit de retrancher du Sénat ou d'y conserver ceux qu'il convenoit. Election d'un Dictateur. Quel en fut le prétexte. Quel en étoit le veritable motif. Election des Consuls. L'autorité du Dictateur M. Fabius Ambustus, n'empêcha pas les Comices d'élever un Plébéïen au Consulat. Popilius Lænas & Cornelius Scipio, sont élûs Consuls. Le Consul Plébéïen, demeure seul en possession du commandement des troupes. Les Gaulois paroissent dans le païs Latin. Le Consul léve deux armées, l'une pour garder la Ville, & il en donne le commandement à un Préteur. L'autre pour marcher contre les Gaulois. Les Romains sont forcés de combattre avant que d'avoir formé leur camp. Le combat devient opiniâtre. Déroute des Gaulois. Triomphe de Popilius. Les deux Consuls à la priére du Sénat nomment un Dictateur, pour tenir les Comices, ausquels leurs maladies ne leur permettoient pas de présider. Le Dictateur L. Furius

Camillus, vient à bout d'exclure les Plébéïens du Consulat, & de se faire nommer lui-même Consul avec App. Claudius. Mort d'Appius. Guerre des Gaulois. Desçente des Grecs en Italie. Les Latins refusent aux Romains le secours promis par les traités. Le Consul reçoit ordre d'éxiger les enrôlemens à la rigueur. Le Consul forme une armée de dix Légions. Qu'étoit-ce que les Légions Romaines. L. Furius marche contre les Gaulois. Un Gaulois d'une taille gigantesque vient presenter le deffi aux Romains. M. Valerius l'accepte. Description de ce combat singulier. M. Valerius ôte la vie à son ennemi. Un leger incident engage la bataille. Les Gaulois prennent la fuite. Le Général Romain distribuë les prix de valeur. Recompense de Valerius. Le Consul tourne ses armes contre les Grecs. Leur obstination force le Consul de demeurer plus long-tems en campagne qu'il n'avoit crû. Furius nomme un Dictateur pour présider aux Comices. T. Manlius Torquatus est élevé à la Dictature. Cette circonstance valut le Consulat à M. Valerius Corvus dans un âge où l'on ne pouvoit pas même prétendre une place au Senat. On lui donne pour Collégue Popilius Lænas Plebéïen. La peste afflige Rome. Il arrive à Rome des Ambassadeurs de Carthage. Qu'étoit-ce que Carthage. Par qui cette Ville avoit-elle été fondée. Quel fut le motif de cette nouvelle Ambassade. Articles du Traité conclu entre les Romains & les Carthaginois. C. Plautius Hypsæus & T. Manlius Torquatus sont élûs Consuls. Nouveaux réglemens des Consuls pour le soulagement des créanciers. Révolte des Volsques. Valerius Corvus & C. Pætelius Visolus sont élûs Consuls. Valerius se presente avec son armée devant Satric. Deffaite des Volsques. Satric se rend

au Vainqueur. La Ville eſt réduite en cendres. Tromphe de Valérius. Pour illuſtrer encore plus le Conſulat de Valérius, le Sénat ordonne la célébration des jeux ſéculaires. Révolte des Arunces. M. Fabius Dorſo & Serv. Sulpicius Camerinus ſont élûs Conſuls. Les Arunces répandent l'allarme dans Rome. Les Conſuls ſont forcés d'élire un Dictateur. Les Arunces tous foibles qu'ils étoient par eux-mêmes, oſent preſenter la bataille au Dictateur L. Furius. Le Dictateur ſurpris & effrayé de l'opiniâtre reſiſtance des Arunces, promet à Junon Moneta de lui faire bâtir un Temple. La victoire ſe déclare enfin pour les Romains. L. Furius abdique la Dictature. On élit des Duum-virs pour préſider à la conſtruction du Temple de Junon. Les Conſuls portent la guerre chez les Volſques. Priſe de Sora. C. Manius Rutilus, & T. Manlius Imperioſus ſont élûs Conſuls. P. Valérius Poplicola eſt élû Dictateur. Quelle en fut l'occaſion. Quelles furent ſes occupations durant ſa Dictature.

SOMMAIRE DU LIVRE SEIZIEME.

QUelle étoit l'étenduë de l'Empire Romain au commencement du cinquiême ſiécle. Le Dictateur laiſſe la République en Interregne. Quelles étoient en cela ſes vûës. M. Valérius Corvus & Cornel. Coſſus ſurnommé Arvina, ſont élûs Conſuls. Les Samnites rompent avec les Romains. Quelle fut l'occaſion de cette rupture, qui fut le commencement d'une longue & cruelle guerre entre les deux Nations. Valérius marche à la tête d'une armée en Campanie. Cornelius conduit la ſienne

ſur les terres des Samnites. Les Samnites offrent la bataille à Valérius. Le Conſul temporiſe avec ſageſſe. Le jour du combat arrive. Diſcours de Valérius à ſes troupes. Diſpoſitions des deux armées. Deſcription de la bataille. La victoire balance long-tems, par la genereuſe reſiſtance des Samnites. La nuit ſeule peut terminer l'acharnement des combattans. Les Romains demeurent maîtres du champ de bataille. Fuite des Samnites. Succês de l'expedition de Coſſus dans le Samnium. Imprudence de ce Général. Elle eſt heureuſement réparée, par la ſageſſe & la bravoure de Décius Mus, Tribun Légionnaire. L'irréſolution des Samnites ſauve les Romains du plus grand danger où ils puſſent ſe trouver. Entrepriſe hardie de Décius. Il l'éxécute heureuſement. Reception honorable de Décius, dans le Camp du Conſul. Cornelius ſuivant le conſeil de Décius, profite de l'obſcurité de la nuit pour aller tomber ſur les Samnites conſternés. Deffaite des Samnites, on en fait un horrible carnage. Le Conſul victorieux reprend l'éloge de Décius qu'il n'avoit interrompu que pour aller vaincre, & lui accorde tous les prix qui étoient dus à ſa ſage conduite, & à ſa valeur. Les ſoldats du détachement de Décius obtiennent auſſi des recompenſes. Les Légions ſignalent à leur tour leur reconnoiſſance envers leur Liberateur. Elles décernent à Décius la couronne de Gramen. Les ſoldats de ſon détachement à l'éxemple des Légions l'honorent d'une couronne civique. Les Samnites battus de tous côtés reviennent à la charge. Toute la jeuneſſe du Samnium accourt au camp de la Campanie, pour éprouver encore une fois la fortune des armes. Sueſſula eſt aſſiégée par les Samnites. M. Valérius vole au ſecours des Sueſſans. Stratagême de Valérius. Les Sam-

nites donnent dans le piége. Ils osent présenter la bataille aux Romains. Le Consul refuse de l'accepter. Les deux armées se tiennent toutes deux renfermées dans leur camp. Quelles étoient leurs vûës. Les Samnites sont trompés dans leurs espérances. Ils manquent de vivres, & sont obligés de se répandre à la campagne pour en chercher. Le Consul profite de cette favorable circonstance pour aller attaquer leurs retranchemens. Le camp des Samnites est emporté. Valerius aprês ces heureux préludes, se repand dans la campagne à la poursuite des ennemis qui étoient dispersés, & les taille en piéces. Le succês d'une si belle campagne, donne un nouveau lustre à la gloire des Romains chez les Peuples voisins, & au-delà des mers. Les Falisques changent la Trêve qu'ils avoient faite avec les Romains, en un Traité d'alliance. Les Latins qui avoient pris les armes pour s'en servir contre la République, si elle avoit eû du pire, les tournent contre les Peligniens, nation Samnite, pour dissimuler la trahison qu'ils avoient médité. Les Carthaginois alors amis de Rome font faire des congratulations à la République, & envoyent en action de graces à Jupiter Capitolin, une couronne d'or du pois de cent livres. Les deux Consuls obtiennent les honneurs du Triomphe. Nouvelle Récension du Peuple. Les Capoüans obtiennent de la République des troupes pour les deffendre des courses des ennemis. C. Marcius Rutilus Plébéïen, est élû Consul pour la quatriême fois, on lui donne pour Collégue un Patricien nommé Servilius Ahala. Les deux Consuls tirent au sort leurs départemens. Marcius se rend en Campanie. Servilius demeure campé proche de Rome. Marcius arrive à Capouë. Quel changement il trouve dans les mœurs des Romains, qui y avoient passé

le quartier d'hyver. Le Conſul découvre la conſpiration de la garniſon Romaine contre Capouë. Il employe habilement les voyes les plus douces pour faire échoüer le deſſein des conſpirateurs. Elles lui réüſſiſſent mal. Il trouve à la vérité le ſecret d'éloigner de la Campanie les plus factieux de ſes ſoldats ; mais les autres ayant penetré le deſſein du Conſul, penſent à ſe retirer, pour mettre leur vie en ſureté. Une Cohorte entiere abandonne Marcius & ſe cantonne proche d'Anxur. Les mécontens & les coupables y abordent de toutes parts. Il ne manquoit plus à cette armée pour la rendre formidable, qu'un Général expérimenté. Ils jettent les yeux ſur T. Quinctius qui depuis quelques années s'étoit rétiré à Tuſculum. On l'enléve par force, on le porte au camp des Revoltés, & on le revêt des ornemens de ſa dignité. Quinctius par néceſſité ſe prête à la violence qu'il ne pouvoit éviter, ſans ceſſer cependant d'être fidelle à la Patrie. Les Rebelles l'obligent de les conduire droit à Rome. La République allarmée a recours à un Dictateur. Valerius Corvus eſt honoré de cette dignité. Il choiſit pour ſon Colonel général de la Cavalerie, L. Æmilius Mamercinus. Le Dictateur averti que les Rebelles n'étoient qu'à huit milles de Rome, marche à leur rencontre. Les Rebelles à la vûë de leurs compatriotes ſentent expirer toute leur fureur. On ſe diſpoſe de part & d'autre à un accommodement. Valérius s'avance au milieu des deux armées & harangue les Rebelles, pour les porter à la ſoumiſſion. Quinctius favoriſe de tout ſon pouvoir les intentions de Valerius. Les Rebelles abandonnent abſolument tous leurs interéts au Dictateur, & rentrent dans le devoir. Valerius ſe rend à Rome pour y faire ratifier les conditions qu'il avoit faites aux Rebel-

les. Le Dictateur obtient tout ce qu'il demandoit en faveur des Rebelles. Ces brouilleries inteſtines produiſent de mauvais effets chez les Nations voiſines. Les Privernates canton des Volſques, furent les premiers qui en prirent occaſion de ſe révolter. Ils inſultent Norba & Setie Colonies Romaines. C. Plautius Hypſæus, & L. Mamercinus ſont élus Conſuls. Les Norbans députent à Rome pour avertir le Sénat de la défection des Privernates. Au même-tems la nouvelle ſe répand à Rome que les Volſques excités par les Antiates avoient raſſemblés des troupes, & s'étoient poſtés aux environs de Satric. On léve à Rome deux armées. Le ſort donne à Plautius le commandement de celle qui étoit deſtinée contre les Volſques. Æmilius conduit l'autre contre les Samnites. Les Privernates ſont deffaits & Priverne emportée. Succês de la guerre des Antiates. Plautius aprês les avoir obligés de ſe retirer précipitamment dans leurs Villes, porte le ravage & la déſolation dans leurs campagnes. Æmilius force les Samnites à demander la paix. On leur accorde, & on leur permet de continuer la guerre contre les Sidicins. Les Sidicins réduits à l'extremité ſe donnent aux Romains, pour ſe ſouſtraire à la vangeance des Samnites. La République refuſe la donation des Sidicins. Revolte des Latins. Les Campanois entrent dans la Ligue contre Rome. Les Latins tentent une expedition dans le Samnium, qui leur réüſſit mal. Les Samnites envoyent à Rome pour s'aſſurer de la diſpoſition du Sénat à leur égard. La réponſe du Sénat augmente leur incertitude & leur embarras. Les Latins & les Campanois en concluent qu'on les craignoit, & en deviennent plus fiers. Le Sénat informé des complots & des deſſeins ſecrets de ces Peuples, penſe à les

les prevenir. La République tombe en interregne. Manlius Torquatus & Decius Mus, sont élûs Consuls. Caractére des Consuls. Alexandre Roy d'Epire, Oncle du grand Alexandre, passe en Italie, pour secourir les Tarentins, contre les Brutiens. Il fait alliance avec les Romains. Les Consuls citent à Rome les dix principaux chefs de la Nation, pour y rendre compte des preparatifs de guerre qu'ils faisoient. Diete générale des Latins. Discours d'Annius à la Diete. Les Latins envoyent leurs députés à Rome. Les Consuls leurs donnent Audience dans le Capitole. Discours insolant d'Annius chef de la députation. Heureux présage qui détermine les Romains à la guerre, contre les Latins. Les Consuls viennent camper au pié du mont Vésuve. Etrange resolution des Consuls. Sages précautions qu'ils prennent pour éviter les piéges des Latins. On deffend sous peine de la vie aux Officiers & aux soldats de combattre sans ordre & hors de son rang. Nouvel exemple de la magnanimité Romaine. Manlius est condamné à la mort, pour avoir enfraint les ordres des Généraux, & l'Arrêt est éxécuté par l'ordre de son Pere, à la vûë de toute l'armée. Arrangement de la milice Romaine. La bataille se donne dans les plaines de Vésérís. Dévoüement de Decius Mus. Cérémonie du dévoüement. Quels effets produisit ce dévoüement dans les esprits. Généreuse résistance des Latins. Les Romains font des prodiges de valeur. La victoire se déclare pour eux. Les Latins se retirent en désordre. Leur camp est pris & pillé. Obseques de Decius. Les Latins reviennent à la charge. Ils sont taillés en pieces, & mis en déroute. Toutes les Villes du Latium se rendent au Vainqueur à discrétion. Punition des Capoüans, des La-

tins & des Privernates. Le Conſul récompenſe la fidélité des Laurentins & des Chevaliers Campanois qui n'avoient point eû de part à la défection générale des Latins & des Capoüans. Triomphe de Manlius. Sa ſévérité outrée avoit aliené de lui tous les cœurs de la jeuneſſe. Elle complotte de ne point aſſiſter à ſon Triomphe. Les Antiates reprennent les armes. Manlius nomme un Dictateur pour marcher contre les Antiates. Cette expédition n'eut aucune ſuite. Tib. Æmilius & Q. Publilius ſont élûs Conſuls. Les Latins renouvellent la guerre. Publilius Triomphe d'une partie des Latins. Æmilius brigue le même honneur. Son empreſſement immoderé lui attire un refus chagrinant. Publilius profite de ſon reſſentiment à l'avantage du parti Plébëïen. Les deux Conſuls unis d'interêt ſe répandent en invectives contre les Patriciens. Le Sénat pour remédier au déſordre, ordonne à Æmilius de nommer un Dictateur. Æmilius obéït d'une maniere qui dut faire repentir le Sénat de l'ordre qu'il lui avoit donné. Il nomme Dictateur ſon Collégue Publilius Plébëïen. Le Dictateur prend pour ſon Colonel général Brutus Scæva. Nouveaux reglements du Dictateur, favorables au Peuple. L. Furius Camillus & C. Mænius ſont élûs Conſuls. Le Sénat pour ſe vanger d'Æmilius, ordonne aux Conſuls d'aller faire le ſiége de Pedum qu'Æmilius n'avoit oſé tenter. Les Villes Latines envoyent du ſecours aux aſſiégés. Mænius qui couvroit le ſiége prévint ces troupes auxiliaires, & les deffit. Pedum eſt priſe d'aſſaut. Les Conſuls victorieux rentrent à Rome aux acclamations de tout le Peuple. Ils obtiennent les honneurs du Triomphe. On leur dreſſe des ſtatuës Equeſtres. Il ne reſtoit

plus qu'à régler le ſort des vaincus. Le Sénat de l'avis de Furius, prend le parti de la douceur. Réglement touchant les Latins. Vélitres eſt raſée. Punition des Antiates. D'où vint que le nom de Roſtra fut attribué à la Tribune aux harangues.

HISTOIRE

CARTE DE LA GAULE CISALPINE DE LA LIGURIE ET DES PAYS VOISINS

pour l'intelligence des guerres que les Romains ont eues en Italie avec les Gaulois, les Liguriens et autres Nations. Par G. Delisle Premier Geographe du Roi de l'Acade.mie Rle. des Sciences.





HISTOIRE ROMAINE.

LIVRE TREIZIEME.

LA Nature a ſéparé [a] les Gaules de l'Italie par [b] les Alpes. Quelque inſurmontables que paruſſent ces montagnes, il eſt à croire que des particuliers ont, de tout tems, paſſé d'Italie dans les Gaules, & des Gaules en Italie, par les

De Rome l'an 362.
Tribuns Militaires.
L. LUCRETIUS, SERV. SULPICIUS, M. ÆMILIUS, L. FURIUS, AGR. FURIUS, C. ÆMILIUS.

a Sous le nom général de Gaule, les Romains comprennent & celle d'en-delà les Alpes, & celle d'en-deçà. La derniére donna ſon nom à cette partie de l'Italie, autrefois appellée la Gaule Italique, depuis que des Peuples de la Gaule Tranſalpine, y eurent étendu leur domination.

b Feſtus veut que ces montagnes,

De Rome l'an 362.
Tribuns Militaires.
L. LUCRETIUS, &c.

a vallées, en faiſant de longs circuits. La difficulté étoit de conduire des armées de l'une à l'autre Région, pour y tenter des conquêtes, & pour y faire des établiſſements. Si l'on en croit la fable, b Hercule fut le pre-

qui ſéparent les Gaules, de l'Italie, furent appellées Alpes, *à candore nivium, quia perpetuis nivibus fere albeſcunt*, parce qu'elles ſont preſque toûjours couvertes de neiges. Pour garantir ſon étymologie, il remarque que les Sabins exprimoient la couleur blanche par le mot *Alpum*, que les Latins prononcent *Album*. Iſidore *Orig. l.* 13. & Servius, diſent que, dans le langage des anciens Gaulois, généralement toutes les hautes montagnes, s'appelloient Alpes. C'eſt dans ce ſens que pluſieurs anciens Auteurs, & que quelques vieux Itinéraires ſemblent confondre les Alpes avec les Pyrénées. Mais ſans nous attacher à ces étymologies frivoles, ni aux rêveries des Mythologiſtes, qui empruntent le nom de ces montagnes d'un certain Albion, fils de Neptune, & tué, diſent-ils, par Hercule, à qui il diſputoit le paſſage des Alpes, le point eſſentiel eſt d'en bien connoître la ſituation, & l'étenduë, pour l'intelligence des points d'hiſtoire, que nous démêlerons dans la ſuite. Strabon, Méla, Polybe, & Pline, ſont partagés ſur le circuit, qu'ils donnent à ces montagnes. Cluvier dans ſon *Italie Antique*, s'eſt donné la torture, pour concilier les anciens Géographes, avec les modernes. Nous n'avons garde de nous arrêter à des diſcuſſions ſuperfluës, qu'on peut examiner dans les ſources mêmes. Il ſuffit de dire que les Alpes, à commencer depuis l'embouchûre du Var, qui va ſe jetter dans la mer de Gennes, forment une longue chaîne de montagnes, qui, après pluſieurs circuits irréguliers de plus de 245. lieuës, ou de 800. milles, vont ſe terminer à l'Arſia, ou l'Arſa, petite riviére de l'Iſtrie; de ſorte que les Alpes ſont comme une barriére, qui ſépare l'Italie, des Gaules, de la Germanie, & de l'Illyrie.

a Il eſt à croire, que des paſſages preſque impraticables à une armée, ne l'étoient pas à des particuliers, qui pouvoient ſe frayer un chemin, par les gorges, ou par les cols des montagnes. Le col de Tende, qui eſt entre le Piémont & le Comté de Nice, le col d'Argentiére, qui diviſe le même Comté, du Marquiſat de Saluces, offroient peut-être, dès ce tems-là, une iſſuë, pour paſſer des Gaules en Italie.

b Il ſemble que le Paganiſme ſe ſoit épuiſé en fictions, pour multiplier les Hercules, & les Jupiters. Sur quoi Cicéron avouë de bonne foi, qu'il ſeroit embaraſſé de dire, à qui des différents Hercules de la fable, les Romains rendoient un culte particulier. *Quem potiſſimum Herculem colamus ſcire ſane velim; plures enim tradunt nobis ii, qui interiores ſcrutantur & reconditas litteras. De Nat. Deor. l.* 3. Les Grecs, les Egyptiens, les Indiens, les Crétois, les Gaulois même avoient leur Hercule, dont ils avoient fait l'Apothéoſe, pour éterniſer les exploits de ces Divinités fabuleuſes. Pour

mier, qui, à son retour d'Espagne, après avoir dompté [a] Géryon, se fit un passage des Gaules en Italie, par les Alpes. Les Historiens Latins, qui ont emprunté des Grecs une si frivole fiction, ne conviennent pas, entr'eux, du lieu, par où Hercule fit à ses troupes une route dans ces montagnes. Les uns veulent, que ce fut à travers [b] les Alpes maritimes, vers l'endroit qu'on nomme aujourd'hui [c] *Monaco*, & qu'on appella *le Port d'Hercule*. D'autres assûrent qu'il franchit [d] les Alpes Grec-

De Rome l'an 362.
Tribuns Militaires.
L. LUCRETIUS, &c.

Justin. 24.
Dion. Hal. l. 1.
Diod. Sic. lib. 4.

moi je serois tenté de croire, que le nom d'Hercule est moins un nom propre, qu'un titre d'honneur, que la Gréce donnoit à ceux, qui s'étoient rendus recommandables, par de grandes actions. On sçait que le mot Grec Ἡρακλῆς signifie indifféremment *Hercule*, ou *l'Illustre*. Ainsi les Hercules étoient les Illustres de leur tems, qui s'étoient signalés par leurs vertus guerriéres. Diodore de Sicile en compte trois. Cicéron en reconnoît six. Varron en cite jusqu'à quarante-trois.

a La fable nous a fait, dans la personne de Géryon Roy d'Espagne, la peinture d'un Tyran formidable, jusqu'à livrer les étrangers à la voracité des taureaux furieux, qu'il nourrissoit de chair humaine. Ces taureaux étoient sous la garde d'un chien à deux têtes, & d'un dragon à sept têtes. Géryon, à qui les Poëtes donnent trois corps, avoit, disent-ils, à ses gages, un certain Eurytion ministre de sa cruauté. Hercule délivra l'Espagne de ces monstres, & cette expédition fut comptée parmi les douze travaux de ce conquérant. Ceux qui ne sont pas instruits des allégories cachées sous cette fiction, peuvent consulter la Mythologie de Noel le Comte, le Traité de Lilius Gyraldus, sur les Divinités Payennes, & Gérard Vossius *de Idololatria*.

b Les Alpes maritimes furent ainsi nommées, de leur situation. Elles commençent au bord de la mer de Ligurie, ou à l'embouchûre du Var, & se terminent, en faisant plusieurs coudes, au Mont Vésule, aujourd'hui *Viso* ou *Veso*, dans le Piémont. Cette partie des Alpes est la plus méridionale.

c Monaco fut appellé le port d'Hercule, ou parce qu'on lui érigea un Temple au même endroit, comme un monument de son passage par les Alpes, ou à cause de la victoire qu'il remporta, contre les Peuples qui habitoient ce canton. Pétrone, qui a confondu les Alpes Grecques avec les Alpes maritimes, s'explique de la sorte sur la Ville de Monaco;

Alpibus aëriis ubi gräio nomine vulsæ
Escendunt rupes, nec se patiuntur adiri,
Est locus Herculeis aris sacer.

Virgile Æneid. 6. l'appelle *Arx Monæci.*

d Quelques Auteurs anciens ont supposé qu'Hercule, à la tête d'une armée de Grecs, s'étoit fait un passage au travers des montagnes; qu'il

De Rome l'an 362.
Tribuns Militaires.
L. LUCRETIUS, &c.

ques, c'eſt-à-dire, qu'il entra en Italie par le Mont Joux, qu'on appella depuis *le Grand ſaint Bernard.* Ces opinions diverſes, appuyées ſur des autorités égales, a ne rendent pas le conte du paſſage d'Hercule plus croyable.

Plin. lib. 3. c. 17.
Cornel. Nep. vita alio.

A l'égard des Gaulois, on ne peut douter, qu'en divers tems, ils n'ayent ſurmonté ces barriéres, qui s'oppoſoient à leur entrée en Italie. Bien des Hiſtoriens confondent les tranſmigrations différentes des Gaulois, au-delà des Alpes, & de cinq, ils n'en font qu'une. Cette erreur a produit, entr'eux, de la variété ſur le nom des Chefs Gaulois, qui ſe ſont établis en Italie, & ſur les motifs qui les y ont attirés. C'eſt un cahos d'opinions, qu'il faut débroüiller, pour donner de la clarté à l'Hiſtoire.

Plutarc. Juſtin. & Polyb.

b La Gaule paroît avoir été, dans les premiers

diſtribua le païs des environs à une partie de ſes troupes, qui s'y établirent en forme de Colonie; & que de-là eſt venu le nom des Alpes Grecques. Elles s'étendent depuis le Mont-Cénis, juſqu'au-delà du *petit ſaint Bernard*, c'eſt-à-dire, près du Mont Joux, appellé autrefois le Mont de Jupiter, *Mons Jovis*, à cauſe de ſon extrême hauteur. Ce Mont porte aujourd'hui le nom de *grand ſaint Bernard.*

a Tite-Live, met lui-même, cette expédition d'Hercule au nombre des fictions poëtiques. *Quas* (Alpes) *haud equidem miror nullâ dum viâ, niſi de Hercule fabulis credere libet, ſuperatas.*

b A en juger par les paroles de Jule Céſar, au livre I. de ſes Commentaires, il paroît ſuppoſer qu'avant lui, la Gaule Tranſalpine fut diviſée en trois parties: à ſçavoir, la Gaule Belgique, la Gaule Aquitanique, & la Gaule Celtique. *Gallia eſt omnis diviſa in tres partes, quarum unam incolebant Belgæ, aliam Aquitani, tertiam, qui ipſorum linguâ Celtæ, noſtrâ Galli appellantur.* Caſaubon eſt perſuadé que cette diviſion des Gaules, en trois différentes Régions, avoit été faite par les anciens Grecs, qui les premiers eurent commerce avec les Gaulois, & qui firent paſſer des Colonies ſur les côtes de la Provence, d'où ils pûrent s'inſtruire commodément de la diverſité des climats, & des Nations, qui compoſoient la Gaule Tranſalpine. Au reſte tous les Auteurs, tant anciens, que modernes, à quelque différence près, conviennent que la Gaule, anciennement, renfermoit cette grande étenduë de païs, qui, à

tems, divisée en trois parties. La premiére, qui s'étendoit depuis l'Océan Britannique, jusqu'à la riviére de Seine, s'appelloit a la Gaule Belgique. La se-

De Rome l'an 362.
Tribuns Militaires.
L. LUCRETIUS, &c.

l'Orient étoit bornée par le Rhin, les Alpes, & la riviére du Var; au Midy par la mer Méditérannée, & les Monts Pyrénées; au Couchant par l'Océan; & au Septentrion par la Manche, qui la sépare de l'Angleterre. Ptolémée comptoit les degrés de longitude des Gaules, au Septentrion depuis le Cap saint Mahé, qu'il appelle *Gobæum Promontorium*, & la pointe du Conquet, jusqu'au Mont *Adula*, aujourd'hui *le Mont saint Godard*, qui fait partie des Alpes, dans le païs des Suisses: c'est-à-dire, depuis environ le quinziême degré de longitude, jusqu'au vingt-neuviême degré trente minutes. Strabon comptoit la longitude des Gaules, en commençant au Temple de Venus Pyrénée, jusqu'à l'embouchûre du Var. Cet es[illegible] selon sa supputation, conteno[illegible] moins 2600. stades d'Occident en Orient, c'est-à-dire, près de cent douze lieuës communes de France. Pour la latitude; les anciens Géographes la prenoient depuis le Temple de Venus Pyrénée, jusqu'à la partie la plus septentrionale du Rhin. Certains Grecs donnoient à ces grandes Provinces le nom de Galatie, & aux Peuples qui les habitoient, celui de Galates.

a La Gaule Belgique, suivant la plus commune opinion, comprenoit tous les païs qui sont entre l'Océan, le Rhin, la Seine, & la Marne; de sorte qu'au Septentrion, elle étoit bornée par la mer Britannique, & à l'Occident par les riviéres de Seine & de Marne. Le Rhin la terminoit à l'Orient, & au Midy, le païs des Suisses, & des Bourguignons. Ces bornes variérent dans la suite, selon les divisions arbitraires, que les Empereurs Romains firent dans les Gaules, après Jule César. De-là les variations des anciens Géographes, sur les limites de chacune des trois parties de la Gaule Transalpine. Ptolémée & Orose renfermoient la Gaule Belgique, entre l'Océan Britannique, le Rhin, le Mont Adula, le Mont Jura, les Alpes Pennines, & le Rhône. Méla plaçoit le païs des Belges entre la Seine & le Rhin. Pline le resserroit entre la Seine & l'Escaut; parce que les Provinces, qui s'étendoient depuis ce dernier fleuve, jusqu'au Rhin, étoient occupées par les Peuples de la Germanie. Ce qui donna lieu au nouveau partage, que fit Auguste, de la haute & basse Germanie. Strabon assignoit pour limites à la Gaule Belgique, le Rhin d'une part, & de l'autre l'embouchûre de la Loire. Il y ajoûtoit même le pays des *Vénétes*, ou le territoire de Vannes, & celui des Osismiens, c'est-à-dire, les Villes de saint Pol de Léon, de Tréguier, & de saint Brieu. En cela il est contredit par les autres Géographes, qui assûrent que ces Peuples faisoient partie de la Gaule Celtique. Junius a prodigué inutilement ses recherches, pour trouver l'origine du mot *Belgium*. Isidore & Hesychius empruntent le nom de Belgique, qu'on donnoit à cette par-

De Rome l'an 362.
Tribuns Militaires.
L. LUCRETIUS, &c.

conde, qui comprenoit tout le païs d'entre la Seine & la Garonne, jusqu'aux Alpes, se nommoit [a] la Gaule Celtique. La troisiême enfin, qui renfermoit tout le terrain depuis la Garonne jusqu'aux Pyrénées, & à l'Océan, se nommoit [b] Aquitanique. De

tie des Gaules, de la Ville de *Belge*, dont la situation est contestée par les Auteurs modernes. Ortélius prétend que cette contrée fut appellée Belgique, d'un certain *Belgius*, Capitaine Gaulois, qui passa dans l'Illyrie, & dans la Macédoine, dont il contraignit les Peuples d'acheter la paix à des conditions onéreuses; après quoi il vainquit, & fit prisonnier Ptolomée Céranus, auquel il fit couper la tête. Justin, Polybe, & Pausanias, ont fait mention de ce Belgius.

a Avant les démembrements qui se firent de la Gaule Celtique, sous les Empereurs Romains, elle comprenoit, dans son étenduë, les païs situés entre la Seine, la Loire & la Garonne d'un côté, & de l'autre, entre le Rhin, le Rhone, le Mont de Voge, & le Lac de Genêve. Les autres Provinces méridionales, à commençer depuis les Pyrénées jusqu'aux Alpes, faisoient, à la vérité, du tems de Jule César, un quatriême département, qui avoit le nom de Gaule Narbonnoise. Elle étoit bornée par les Alpes, les Pyrénées, le Rhône, les Cévennes, & la mer Méditerannée; mais on peut dire, que cette contrée faisoit partie de la Celtique, & qu'elle ne fut séparée du reste des Gaules, qu'après qu'elle eut passé sous la domination des Romains, qui la réduisirent en Province particuliére. Ainsi il ne faut pas s'étonner que Jule César, dans le dénombrement qu'il fait des parties de la Gaule, ne comprenne point la Gaule Narbonnoise, puisqu'elle étoit devenuë Province Romaine. Polybe étoit si persuadé que cette portion des Gaules, qui confine avec Narbonne & les Pyrénées, étoit autrefois une appartenance de la Celtique, qu'il semble limiter le nom de Celtes aux Peuples qui l'habitoient. En cela Polybe s'est trompé. Le nom même de Celtes & de Celtique, étoit si étendu, que les Grecs le donnérent à toute la Nation des Gaulois en général. Ptolémée, Strabon, Plutarque, Hérodien, pour désigner les Gaules, sans distinction des Belges, & des Aquitains, emploient indifféremment les noms de Κελτῶν, de Κελτικὴν, de Κελτογαλατίαν. Ces noms passérent jusqu'aux Peuples, qui habitoient au-delà du Rhin. Apparemment parce que plusieurs Colonies des Gaulois s'y étoient établies. Cluvier, *l.* I. *Germ. Ant.* ajoûte que le nom & la langue des anciens Celtes étoient communs à l'Espagne, à l'Angleterre, & à l'Illyrie. Les Etymologistes trouvent l'origine du terme *Celtæ*, dans le mot Grec Κελῆται c'est-à-dire *Cavaliers*, pour marquer l'habileté des Celtes, dans l'art de manier un cheval.

b Au rapport de Pline, *l.* 4. *c.* 17. l'Aquitaine, anciennement, portoit le nom d'Armorique, de l'an-

ces Nations différentes, toutes comprises sous le nom de Gaulois, les Celtes seuls entreprirent de surmonter les Alpes, & de se faire de nouvelles habitations en Italie. Leur païs étoit abondant, & cultivé; mais les hommes s'y étoient si fort multipliés, que la terre ne fournissoit qu'à peine à leur nourriture. Comme [a] le Berry étoit au centre de la Nation Celtique, [b] le Roy des Celtes étoit Berruyer,

De Rome l'an 362.
Tribuns Militaires.
L. LUCRETIUS, &c.

Tit. Liv. l. 5.



D'argent

cien mot Gaulois *Armor*, qui signifioit la mer, parce qu'en effet c'étoit un païs maritime, borné au Couchant par l'Océan, & au Midy par la Méditerannée. Aussi Strabon dit-il que les Peuples de cette Province habitoient le long des côtes. Il se peut faire que les Romains l'ayent appellée Aquitaine, ou du nom de la Ville d'Aqs, *ab Aquis Tarbellicis*, dont Pline c. 19. nomme les habitans *Aquitanos*, ou à cause de ses eaux médicinales, telles que sont les eaux de Bagnéres, ou pour le grand nombre de riviéres & de fontaines, dont elle est arrosée. César comparoit cette partie des Gaules aux deux autres, tant pour la multitude de ses habitants, que pour son étenduë; mais il est croyable que César fut trompé par les relations de Publius Crassus, qui avoit soûmis cette contrée, & qui trouvoit son avantage à éxagérer, pour donner plus de relief à sa conquête. Quoiqu'il en soit; depuis la Garonne, ou depuis Bourdeaux, jusqu'à l'extrémité des Pyrénées, on ne compte pas plus de trente-quatre lieuës. Auguste César crut devoir aggrandir l'Aquitaine, en reculant ses bornes jusqu'à la Loire. Une médaille de Galba représente les trois Gaules, qui se déclarérent pour lui, lorsqu'il fut élevé à l'Empire, après la mort de Néron.

a Tite-Live *l.* 5. dit que, sous le regne même de l'ancien Tarquin, les Peuples du Berry tenoient le prèmier rang parmi les Celtes, & qu'ils étoient alors en possession de donner un Roy à la Gaule Celtique.

b Si le Gouvernement des Gaulois étoit tel, qu'il fut dans la suite au tems de Jule César, il est à présumer que cet Ambigatus étoit

De Rome l'an 362.

Tribuns Militaires.
L. LUCRETIUS, &c.

Plutarc. vita Cam.

& faisoit son séjour dans le Berry. Son nom étoit Ambigatus. Le principal soin de ce Roy, déja vieux, fut de décharger ses Etats d'une foule d'habitans, qu'il étoit difficile de contenir, & que des partialités divisoient souvent entr'eux. Ambigatus avoit deux neveux, fils de sa sœur, qui, ce semble, avoient quelque domination sur le païs que l'Allier arrose, & dans toute la contrée des [a] Boïens; c'est-à-dire, plus vray-semblablement, dans le Bourbonnois, & peut-être dans une partie du Nivernois, de l'Auvergne, & de la Bourgogne d'aujourd'huy. Ces deux Seigneurs étoient à la fleur de l'âge, & capables de conduire une grande entreprise. L'un s'appelloit Bellovêse, & l'autre Ségovêse. Le Roy s'ouvrit à eux de son dessein, & les exhorta de rassembler des hommes, dans toute la Gaule Celtique, d'en composer de grosses armées, & d'aller, avec eux, chercher fortune ailleurs. Les deux Princes obéïrent aux ordres du Roy leur oncle, & tirérent au sort les Provinces, où ils iroient, chacun de son côté, établir sa Colonie. La Germanie échut à Ségovêse, & l'Italie à Bellovêse. Les deux Chefs se séparérent, conduisants tout ce qu'ils pûrent rassembler de Celtes, hommes, femmes, & enfants. Ségovêse prit sa route [b] vers la forêt Herciniéne, dont la

plûtôt un Chef élû par le Corps de la Nation, qu'un véritable Roy.

a Le païs qui confine avec la Bourgogne, le Nivernois, l'Auvergne, & le Berry, fut anciennement habité par les Boïens. C'est cette Province que nous appellons aujourd'hui le Bourbonnois. Quelques-uns y comprennent encore une partie de l'Auvergne, du Berry, & du Nivernois. Il ne faut pas confondre les Boïens dont nous parlons ici, avec les Peuples du même nom, qui habitoient le païs de Buch, dans l'Aquitaine, vers les côtes de l'Océan.

b Jule César parle ainsi de cette forêt, au Livre 6. de ses Commentaires. *Elle a neuf grandes journées*

forêt

forêt Noire d'aujourd'hui ne faisoit alors qu'une très-petite partie. Celle-là s'étendoit depuis le Rhin, bien au-delà du païs que nous appellons la Bohême. On ne pouvoit en traverser la longueur qu'en soixante jours, & la largeur qu'en neuf jours de marche. Ségovêse avoit à sa suite plus de Boïens, que des autres Nations Celtiques. Quand donc il eut traversé une grande étenduë de la forêt Herciniene, il s'établit dans un canton de la Germanie, à qui il donna le nom de ses Boïens, & qu'on a dês-lors toûjours appellé la Bohême, comme qui diroit la Boïême. Depuis ce tems-là, ces Celtes chassés de leur premiére habitation [a] par les Marcomans, c'est-à-dire, par les Sclavons, se rabbattirent entre [b] l'Inn & [c] l'Iser, & donnérent leur nom au païs des Boïarois, ou des Bavarois, où ils se fixérent.

De Rome l'an 362.
Tribuns Militaires.
L. LUCRETIUS, &c.
Mela & Cesar.

de large; car on ne la peut distinguer autrement, parce que les Allemands n'ont point de mesures certaines pour compter les lieuës. Elle commence vers l'Alsace & la Suiße, & s'étend le long du Danube, jusques en Transylvanie, d'où elle retourne à main gauche, & traverse, en s'éloignant du fleuve, une infinité de Nations. On n'en a jamais pû découvrir le bout, quoi qu'on l'ait cotoyée l'espace de soixante journées. Méla donne à cette forêt une étenduë immense, depuis le Rhin jusqu'aux païs des anciens Sarmates, qui fait aujourd'hui une portion considérable de la grande Russie. Par succession de tems, la forêt Herciniene fut défrichée, & habitée par différens Peuples. La forêt Noire étoit autrefois une partie de celle-ci, aussi-bien que la forêt de Bohême.

a Les Marcomans habitoient originairement les côtes de la mer Baltique.

b L'Inn a deux sources dans une montagne des Alpes, appellée Bernina, au païs des Grisons, vers les frontiéres de la Valteline. De là elle arrose le Comté de Tirol, passe à Inspruck, à Hall, à Kustain, & puis elle entre en Baviére, d'où elle va se perdre dans le Danube, à Passau.

c L'étenduë de l'Iser est d'environ trente lieuës. Cette riviére a sa source sur les frontiéres du Tirol, prês d'Inspruck. Elle passe à Munich, & aprês avoir grossi ses eaux de plusieurs autres riviéres, elle va se jetter dans le Danube.

De Rome l'an 362.
Tribuns Militaires.
L. LUCRETIUS, &c.
Strabo l. & Polyb. l. 2.
Tit. Liv. l. 5.
Pline l. 3. c. 17.

Pour Bellovêse, comme il lui étoit échû un païs plus délicieux qu'à son frére, il fut suivi de Gaulois, qui se détachérent presque de toutes les Nations Celtiques. Outre un grand nombre de Boïens, qui le suivirent aussi, il compta parmi ses troupes des Vénétes, ou des bas Bretons, du voisinage de Vannes, des Cénomans, c'est-à-dire, des Peuples répandus depuis la Seine, jusqu'à la Loire, dans la Normandie, le Perche, le Maine, & l'Anjou d'aujourd'hui; des Berruyers, des Auvergnacs, des Saintongeois, des Autunois, des Châlonnois, des Carnutes, c'est-à-dire, des Peuples de la Beauce, & de l'Orléanois; [a] enfin des Insubriens, qui, je croy, furent les habitants des deux Bourgognes. Avec cette multitude prodigieuse de familles entiéres, rassemblées de la haute Celtique, Bellovêse partit, pour aller s'établir en Italie. D'abord

a Il ne nous est resté aucun vestige de la situation originaire des Insubriens, dans la Gaule Transalpine. Tite-Live, au Livre cinquiême, nous donne lieu de présumer, que ces Peuples avoient autrefois habité la Bourgogne. C'est ainsi qu'il s'en explique. Une partie des Gaulois, qui étoit à la suite de Bellovêse, défit les Etrusques sur les bords du Tésin. Ayant reconnu ensuite que le païs où ils s'étoient postés s'appelloit Insubrie, nom qui lui étoit commun avec un Canton de l'Autunois, ils en tirérent un favorable augure, & ce fut pour eux un engagement de s'établir dans cette nouvelle contrée. *Fusisque acie Tuscis, haud procul Ticino flumine, cum in quo consederant, agrum Insubrium appellari audiissent. Cognomine Insubribus pago Heduorum, ibi omen sequentes loci, condidere Urbem.* Il paroît que ce Canton de l'Autunois, qui fait partie de la Bourgogne, étoit le lieu de l'ancienne demeure des Insubriens. Sans quoi ils n'auroient pas eu raison de tirer avantage de la concurrence des deux noms, qui ne les auroient pas plus intéressé, que les autres Peuples, compagnons de leurs victoires. Quelques-uns ont crû, avec assés de fondement, & sur la garantie des Auteurs anciens, entre autres de Tite-Live, que les Peuples de l'Insubrie étoient un assemblage de différentes Nations de la Gaule, qui conquirent cette partie de l'Italie, sous la conduite de Bellovêse. De ce nombre étoient les Berruyers, les Sénonois, les Carnutes, les Cénomans, & les Autunois.

il prit ſa route du côté du Rhône, le paſſa, & étendit ſon innombrable armée depuis [a] le Tricaſtin & le bas Dauphiné, juſques dans ce grand eſpace de terre, qu'on a depuis appellé la Provence. Les Cénomans, pouſſérent juſques-là, & y ſéjournérent. Cependant Bellovêſe cherchoit une iſſuë, pour pénétrer en Italie, par les Alpes; mais la hauteur de ces montagnes effrayoit ſes troupes. Il entroit de la Religion dans leur frayeur. Elles ne croyoient pas, qu'il fut permis de franchir des barriéres, que la nature avoit élevées entr'eux, & leurs voiſins. Tandis qu'ils délibérent, & qu'ils ſéjournent, un événement inattendu ſervit à les déterminer. Il étoit arrivé nouvellement de la [b] Phocide Aſiatique, une Colonie de Grecs, qui avoit débarqué dans le lieu, où eſt aujourd'hui Marſeille. Ces nouveaux hôtes s'empreſſoient d'y commençer une Ville, pour y fixer leur demeure. Mais les Provençaux d'origine, nommés alors [c] Sa-

De Rome l'an 362.

Tribuns Militaires.

L. LUCRETIUS, &c.

Herodot. Juſtin. Tit. Liv.

a Le Tricaſtin, qui fait partie du Dauphiné, eſt ſitué à la rive gauche du Rhône. Sa Ville capitale eſt ſaint Pol Trois-Châteaux, anciennement appellée *Auguſta Tricaſtinorum*.

b Il ne faut pas confondre la Phocide, Province de l'Achaïe, avec la Ville des Phocéens, dont nous parlons, & qui fut une Colonie d'Athéniens, établis dans l'Aſie Mineure. Ces Peuples ayant été aſſiégés par Harpagus, Lieutenant de Cyrus Roi des Perſes, ils prirent le parti de tranſporter tous leurs effets dans des navires, & d'abandonner leur Ville, à la diſcrétion de l'ennemi, après s'être engagés par des ſerments, accompagnés des plus horribles imprécations, de ne jamais retourner dans leur patrie. Ce qui donna lieu à un ancien proverbe, φωκαιέων ἀρὰ, pour ſignifier un ſerment éxécrable. Ils abordérent à l'Iſle de Corſe, & de-là ils continuérent leur navigation, juſqu'aux côtes de Provence, vers la ſoixantiême Olympiade. Là ils fondérent la Ville de Marſeille.

c Les Salyes, ou Salyens, faiſoient autrefois partie de la Gaule Narbonnoiſe. Ils occupoient la côte maritime de la Provence. Ptolémée les place dans le territoire, où ſont aujourd'hui les Villes d'Aix, d'Arles, & de Taraſcon. Selon Strabon, ils occupoient tout le terrain qui ſe trouve entre la Méditerannée, & la Durance. Cet ancien Géographe

De Rome l'an 362.

Tribuns Militaires.

L. LUCRETIUS, &c.

lyes, traversoient l'établissement des Grecs, & les repoussoient en mer, loin d'un rivage presque abandonné. Les Cénomans, passagers dans la Provence, furent touchés du malheur de ces Grecs. Comme ils alloient aussi chercher une habitation, hors des Gaules, la conformité des avantures les affectionna aux Phocéens. Pour lors tout ce rivage de la mer étoit couvert de forêts. Les Cénomans y coupérent du bois, le portérent aux Phocéens, les aidérent à en construire des retranchements, & à s'établir dans cette extrémité de la Gaule Celtique. L'exemple des Grecs Asiatiques, venus de si loin, à travers tant de périls, pour chercher une habitation, encouragea les Celtes à traverser des montagnes, qui seules faisoient obstacle à leur entrée dans une terre si voisine. Bellovêse donc, avec une partie de sa suite, tenta un passage entre le mont [a] Génevre, & le [b] mont Cénis, & entra par là en Italie. Il paroît qu'il augmenta sa troupe de quelques détachements des Nations Celtiques, où

Tit. Liv. lib. 5.

ajoûte, qu'ils habitoient cette portion des Alpes, qui est la plus voisine de la mer. Il est manifeste que Strabon a confondu les montagnes, qui sont dans le voisinage de Marseille, avec les Alpes, proprement dites. Florus & Polybe sont tombés dans la même erreur. Pline assûre, que les Salyes étoient la plus considérable Nation de la Ligurie Transalpine. C'est ainsi que les anciens Grecs & les Romains appelloient toute cette Contrée, qui s'étend depuis le Var, jusqu'au Rhône. C'est pour cela que les premiers nommoient ceux de Marseille Λίγυας, & leur païs Κελτολίγυαν *Gallo Ligurum Regionem.*

a Le Mont Genévre est une des montagnes des Alpes, dans le Dauphiné, à une lieuë de Briançon, sur le chemin de Suze & de Pignerol. C'est le passage le plus fréquenté, pour aller de France en Italie.

b Le Mont-Cénis, anciennement *Matrona*, est une montagne des Alpes, fort haute & fort roide, au pié de la vallée de Maurienne, & sur les frontiéres du Piémont. Elle forme comme deux branches, dont l'une, qui est au Septentrion, s'appelle le grand Mont-Cénis, & l'autre qui est au Midy, se nomme le petit Mont-Cénis.

il avoit séjourné. Des Salyes, ou des Provençaux le suivirent, & d'autres familles des peuples qui habitoient au pié des Alpes, en-deçà de l'Italie. Ces montagnarts s'appelloient [a] Taurins, du mot Celtique *Taur*, qui vouloit dire montagne.

De Rome l'an 362.
Tribuns Militaires.
L. LUCRETIUS, &c.

Lorsque Bellovêse entra en Italie, les Etrusques, que les Grecs appelloient Tyrrhéniens, en occupoient la meilleure partie. Autrefois ils étoient répandus, depuis les Alpes, sur les deux bords de la mer Adriatique, & de la mer Tyrrhénienne, à qui ils avoient donné leur nom. Alors ils occupoient tout le côté de la mer Adriatique, jusqu'à [b] l'Appennin. Au centre de l'Italie, quelques Nations Aborigénes, mêlées de Grecs, avoient fait des descentes, & tenoient l'espace qui se trouve, [c] depuis l'Appennin, jusqu'à la mer Tyrrhénienne. Rome, en ce tems-là, ne faisoit presque que de naître. Le vieux Tarquin y regnoit, & n'avoit, tout au plus, rempli que la moitié de son regne. Ainsi les Romains ne prirent point de part à cette premiére inondation de Gaulois, qui vinrent s'emparer d'une des plus belles parties de l'Italie. Il paroît, que les Celtes chassérent toûjours devant eux les Etrusques, après les avoir défaits dans une bataille, sur les bords [d] du

Justin. l. 12. Dionys. Halic. lib. 1.

Tit. Liv. l. 5.

a Les Taurins étoient Celtes d'origine, & habitoient au pié des Alpes Cottiennes. Ptolémée & Appien les place au-delà des frontiéres de la Ligurie Italique, ou Cisalpine. Ils s'établirent ensuite dans le Piémont, & donnérent leur nom à la Ville de Turin.

b Le Mont Appennin est cette longue chaîne de montagnes, qui coupent l'Italie presque par le milieu, depuis les Alpes Maritimes, où elles prennent leur naissance, près de Savonne, jusqu'au détroit qui sépare la Sicile de l'Italie.

c C'est-à-dire toute la Ligurie, & la plus grande partie de l'ancienne Etrurie, qui est entre l'Appennin & la mer de Toscane.

d Le Tésin prend sa source au

De Rome l'an 362.
Tribuns Militaires.
L. LUCRETIUS, &c.

Téſin, & qu'ils les confinérent dans un petit eſpace, à meſure qu'ils s'emparoient de leurs terres.

Les diverſes Nations Celtiques ne ſe confondirent point entr'elles, au tems de cette conquête; mais chacune eut ſa portion diſtincte, dans le païs qu'elles étoient venu conquérir. Les habitans des montagnes du côté de la Gaule; nommés Taurins, & qui, je croy, furent les Savoyards d'aujourd'hui, eûrent en partage, ce que nous appellons le Piémont, dont Turin eſt la capitale. Les Provençaux, ou autrement les Salyes, eurent la [a] Ligurie, & pour cela quelques Ecrivains de l'antiquité donnent auſſi le nom de Salyes, aux Liguriens. [b] Les Libices, autre Peuple de Provence, furent placés en-delà du Pô, dans le païs où eſt aujourd'hui Verceil. Les Inſubriens, c'eſt-à-

Polyb. l. 2. & 3.

Strabo l. 4. Flor. l. 2. Plin. l. 3. c. 1.

Mont Adula, ou Mont ſaint Godard, dans le païs des Suiſſes. Il parcourt une partie de l'ancienne Inſubrie, ou du Milanois, & après avoir mêlé ſes eaux avec celles du Lac *Major*, appellé autrefois *Verbanus Lacus*, il va baigner les murs de Milan, & de Pavie, d'où il va ſe réünir avec le Pô. Dans l'eſpace de plus de quatre milles, le Téſin conſerve ſes eaux pures & claires, au milieu des eaux bourbeuſes de ce fleuve, ſelon le témoignage de Ferrarius.

a La Ligurie étoit anciennement une des plus conſidérables Provinces de la Gaule Ciſalpine, en Italie. On la partageoit autrefois en deux parties, dont l'une s'appelloit la Ligurie maritime, & l'autre la Ligurie des montagnes. La première, ſans y comprendre la Ligurie Tranſalpine, dont nous avons déja parlé, ne s'étendoit pas plus loin que la côte de Gennes, entre l'Appennin & la mer *Liguſtique*, depuis la riviére de Var, juſqu'à *la Macra*. La ſeconde comprenoit pluſieurs Peuples diſperſés en différents Cantons, juſqu'aux riviéres d'Arne & du Pô. Cluvier dans le Livre I. de ſon ancienne Italie, nous a donné une deſcription fort détaillée, des différentes Nations qui compoſoient autrefois la Ligurie.

b Les Libices ou les Lébéces, ſelon Polybe, étoient originaires du païs des Salyens. Ce qui prouve qu'ils habitoient une partie de la Provence, ou de la Ligurie Tranſalpine, c'eſt que Pline, *l.* 3. & Tite-Live, *l.* 5. en parlant des Libices, diſent que ces Peuples deſcendoient des Salyens. C'eſt pour cela que les anciens Ecrivains appellent les premiers, tantôt Gaulois, tantôt Liguriens.

dire, les Bourguignons, s'établirent dans les belles contrées du Milanois, & y bâtirent un bourg, qu'ils nommérent [a] *Mediolanum*, du nom d'une petite Ville de l'Autunois. Ce fut ensuite la grande Ville de Milan. Quelques habitans du Languedoc d'aujourd'hui, venus des bords de la riviére [b] d'Orbe, Peuples qu'on nommoit [c] Orobes, occupérent le [d] Bergamasque, sous leur ancien nom d'Orobiens,

De Rome l'an 362.

Tribuns Militaires.

L. LUCRETIUS, &c.

Tit. Liv. l. 4. & Plin. l. 3. c. 17.

Justin. libr. 20.

a Ptolémée nous assure, que trois Villes de la Gaule Transalpine portoient le même nom que la Ville de Milan, anciennement appellée *Mediolanum*. Strabon la nomme Μεδιολάνιον. Ces deux Géographes, & l'Itinéraire d'Antonin, font mention des Villes de Meun dans le Berry, d'Evreux en Normandie, & de Saintes en Aquitaine, sous les noms de *Mediolanum Biturigum*, *Mediolanum Aulercorum Eburovicum*, *Mediolanum Santonum*.

b L'Orbe a sa source dans les Cévennes, vers les confins du Roüergue, à trois lieuës de Lodêve. Cette riviére se décharge dans la Méditerannée, à deux lieuës au-dessous de Béziers. Elle est appellée Ὄβεις par Strabon, Ὄβοεις par Ptolémée, & *Obris* par Pomponius Méla. Il ne faut pas la confondre avec l'Orbe, petite riviere du païs des Suisses, que les Latins distinguent de la premiére, par le nom d'*Orba*.

c Les Orobes étoient Gaulois d'origine. Justin dit que plusieurs Nations de la Gaule, rebutées des guerres intestines, qui désoloient leur païs, prirent le parti de chercher une nouvelle habitation, sous le Regne du premier Tarquin; qu'ils passérent en Italie; qu'ils chassérent les Etrusques, & qu'ils bâtirent les Villes de Milan, de Côme, de Bresse, ou de Brescia, de Vérone, de Bergame, de Trente, & de Vicence. L'autorité de Justin, qui n'est contredite par aucun Auteur, nous a determiné à croire, que les Orobes, fondateurs de Bergame, étoient originaires de la Gaule Transalpine. La difficulté est de sçavoir bien précisément, qu'elle étoit leur premiere demeure. Il nous a paru que cette Nation avoit habité les bords de l'Orbe, ou de l'Orobe, Ὄρβις, dont elle avoit emprunté son nom. Pline, *l. 3. c.* 17. cite, au sujet des Orobes, l'autorité de Caton, & de Corneille Alexandre. Le premier avouë qu'il ignore leur origine. Le second se persuade que ces Peuples étoient sortis de la Grece, pour passer en Italie. Il se fonde sur la conformité du mot *Orobes*, avec les deux mots Grecs Ὄρος & Βίος. Cette étymologie, ajoûte le même Auteur, se trouve conforme à la situation de ces Peuples, qui habitoient les montagnes, aux environs du Bergamasque; mais sur un fondement si frivole, nous n'avons pas crû devoir récuser le témoignage de Justin, qui fait sortir les Orobes de la Gaule Transalpine.

d Pline au Livre 3. emprunte

De Rome l'an 362.

Tribuns Militaires.

L. LUCRETIUS, &c.

& bâtirent Côme. Il paroît que Bellovêse ne poussa pas plus loin ses conquêtes. Aussi n'avoit-il introduit, pour lors, en Italie, qu'une partie de ces Nations Celtiques, qui s'étoient engagées à le suivre. Le reste étoit demeuré en-delà des Alpes, & vray-semblablement il attendoit le succês, que l'expédition de Bellovêse auroit en Italie.

a Les Cénomans, c'est-à-dire, les Peuples de la Celtique, qui s'étendoient depuis l'embouchûre de la Seine, à l'embouchûre de la Loire, passérent les seconds en Italie. Ils s'étoient donnés un nouveau Chef, nommé Elitoüis. Comme ce nom étoit commun dans les Gaules, quelques-uns ont conjecturé, que le nom de Louis en a pris son origine. Il est à croire que les Bretons de Vannes, & que les Carnutes passérent avec Elitoüis. Bellovêse déja établi avec sa premiére

Tit. Liv. l. 5.

l'autorité de Caton, pour fixer l'habitation des Orobes dans le Bergamasque. Il met dans leur districť la Ville de Côme, dont il dit que ces Peuples furent les premiers fondateurs. *Orobiorum stirpis esse Comum, atque Bergomum, & Licini Forum, & aliquot circa populos, auctor est Cato.* Ptolémée s'est donc mêpris, lorsqu'il a placé la Ville de Bergame dant le païs des Cénomans, & la Ville de Côme, dans l'Insubrie. Pline *l.* 10. c. 28. distingue manifestement le territoire de Côme de celui des Insubriens. Tite-Live, *l.* 33. en fait deux Peuples différents, lorsqu'il dit, que Marcellus triompha des Insubriens, & de ceux de Côme. *Triumphavit in Magistratu de Insubribus, Comensibusque.*

a Tite-Live *l.* 7. & Jule-César *l.* 7. *Comm.* appellent les Cénomans *Aulercos*. Celui-ci donne le même nom aux Peuples, qui habitoient le territoire d'Evreux, & à une autre Nation, que Pline & Ptolémée placent dans la Bretagne, le premier entre Rennes, & le païs des Curiosolites, ou de Quimpercorentin, le second du côté de Vannes, & un peu plus à l'Occident. Ces Auteurs nous parlent de ces deux derniers Peuples, sous le nom d'*Aulerci Eburovices*, & d'*Aulerci Diablintes*. Cette communauté de nom, parmi ces trois Nations, qui s'étendoient presque depuis la Seine, jusques vers l'embouchûre de la Loire, nous a fait conjecturer, qu'elles ne formoient qu'une même société, dont les Cénomans faisoient la partie la plus considérable.

bande,

bande, aida les Cénomans, les Bretons, & les Carnutes, à suivre la route qu'il leur avoit frayée. Ceux-ci entrérent aussi par le mont Cénis. On raconte, que le principal attrait, qui les détermina à franchir les Alpes, [a] fut le vin, que Bellovêse, comme il est à croire, leur envoya. On n'en connoissoit guére alors l'usage dans les Gaules; & du tems même de Julien l'Apostat, on n'y en recüeilloit point, [b] du moins aux environs de Paris. Dês que les Celtes en eurent goûté, ils s'empressérent d'aller chercher la Région, où naissoit un breuvage si délicieux. Arrivés en Italie,

De Rome l'an 362.
Tribuns Militaires.
L. LUCRETIUS, &c.
Plutarc. vita Cam.
Julian. Epigr.

a Pline au Livre 12. chap. 1. rapporte la chose autrement. *Un artisan*, dit-il, *nommé Elicon, du païs des Suisses, étoit allé à Rome, où il demeura quelque tems, pour y exercer sa profession. A son retour, il fit goûter à ses Compatriotes, des figues seiches, des raisins, de l'huile, & du vin, qu'il avoit rapportés d'Italie. C'en fut assés, pour faire conçevoir aux Gaulois la résolution, de s'établir dans un climat si heureux, & de franchir les barriéres, presque insurmontables des Alpes, qui sembloient leur en interdire l'entrée.*

b Il est vrai que l'Empereur Julien, dans son ouvrage intitulé Μισοπώγων, dit que le terroir de Paris porte des vignes, dont les raisins sont excellents, καὶ φύεται παρ' αὐτοῖς ἄμπελος ἀγαθή. Il est manifeste, qu'il ne parle ici que de quelques treilles, ou de quelques plans de vignes, que des particuliers prenoient plaisir à cultiver, comme on fait encore aujourd'hui en Normandie. On ne doit pas conclure de-là, que les environs de Paris fussent un païs de vignobles, & que dès lors l'usage du vin y fut commun. Au contraire, Julien l'Apostat déclare formellement, dans une épigramme qui nous est restée de lui, que la Gaule ne produisoit point de vin, & qu'il se trouvoit réduit à boire de la biére, boisson ordinaire de tous les gens du païs. Il dit à ce sujet, qu'il ne reconnoît plus Bacchus à Paris, & que ce Dieu, fils de Jupiter, s'y est travesti en fils de Cérés. Ce n'est pas qu'on ne recueillît alors de très-bon vin, dans quelques parties de la Gaule méridionale. Martial fait mention du vin de Vienne en Dauphiné, dans une de ses épigrammes, l. 13.

Hæc de vitiferâ venisse picata Vienna,
Ne dubites, misit Romulus ipse mihi.

Mais Julien parloit plus particuliérement du Canton des Gaules, où il faisoit plus ordinairement son séjour. On sçait que Paris fut assés long-tems le lieu de sa demeure.

De Rome l'an 362. Tribuns Militaires. L. LUCRETIUS, &c.

Strabo l. 4. & 5. Polyb. l. 2. & Scylax in Περίπλῳ

les Cénomans s'établirent au dessus des Insubriens, plus à l'Orient, & occupérent, en-delà du Pô, le Bressan, le Crémonois, & le Mantoüan d'aujourd'hui. Les Vénétes, c'est-à-dire, les Bretons de Vannes, se fixérent encore plus à l'Orient, vers les bords du golfe Adriatique, & occupérent le pays des Vénitiens, qui porte encore aujourd'hui leur nom. Ce sentiment autorisé par les deux plus sçavans Historiens de l'antiquité, est préférable à la fable, [a] que les Vé-

a Les anciens Auteurs ont pensé fort diversement sur l'origine de ces Peuples, que les Grecs appellent Οὐένετοι, βένετοι, & quelquefois ἔνετοι, sur une tradition fort incertaine, & que Polybe a mise au rang des fictions poëtiques. Grand nombre d'Auteurs, tant anciens que modernes, & entr'autres Tite-Live, au livre premier, & Pline au livre troisiême, se sont persuadés, qu'une Colonie de Hénétes, forcée de déserter la Paphlagonie, dans un tems de troubles, & de séditions, avoit passé en Italie, & s'étoit avancée jusqu'au Golfe de la mer Adriatique, sous la conduite d'Antenor, après la prise de Troye; que cette nouvelle Peuplade ayant chassé les naturels du païs, fonda des Villes, & donna son nom à cette contrée de l'Italie, qui, depuis ce tems-là fut, appellée *Venetia*, le païs des Vénétes. Mais outre que le nom de la Colonie, & le nom de la Contrée, ne se rapportent pas assés exactement, pour former une preuve imposante; Strabon liv. 3. embrasse l'opinion de ceux, qui ont crû, que les Vénétes étoient originaires de cette partie de la basse Bretagne, dont Vannes étoit alors la capitale. Méla au livre second, paroît être du même sentiment, lorsqu'il dit, que les païs situés vers les bords du Golfe Adriatique, étoient partagés entre les Gaulois, & les Italiens. Or les Vénétes ont toûjours passé pour un Peuple étranger, transplanté d'une terre éloignée, dans un des cantons de l'Italie. Il reste donc qu'ils ayent été du nombre de ces Gaulois, qui passérent les Alpes, pour faire de nouvelles conquêtes. Cette opinion est appuyée de l'autorité de Polybe, quoique ceux du sentiment contraire ayent interprété cet Auteur, à leur avantage. Celui-ci, outre ce que nous avons rapporté de lui dans le texte, en parlant de la guerre que Rome fit aux Peuples de la Gaule Cisalpine, assûre que les Vénétes, & les Cénomans, se déclarérent contre ceux de leur Nation, en faveur de la République, & que Flaminius forma de ces deux Peuples, un corps de Gaulois, qui fut compté parmi les troupes auxiliaires de l'armée Romaine. On pouroit, à la verité, former un doute légitime, sur ce que Polybe *l.* 2. ajoûte, au

De Rome l'an 362.

Tribuns Militaires.

L. LUCRETIUS, &c.

nétes furent une Colonie de Paphlagoniens, qu'Anténor y conduisit après la prise de Troye. *En effet*, dit Polybe, *les Vénétes étoient semblables par les mœurs, par les coûtumes, & par l'habillement, aux autres Gaulois, & n'en différoient que parce qu'ils parloient une langue différente.* Peut-on, à ces traits, ne pas reconnoître les bas Bretons? [a] Pour les Carnutes, ils poussérent plus au Septentrion, & habitérent le païs, qui, de leur nom, s'appelle la Carniole.

Il étoit encore demeuré, en-delà des Alpes, bien des bandes de ces Celtes, que Bellovêse avoit levées, & qui n'attendoient que le moment de passer en Italie, comme les autres. Il est difficile d'assigner le climat, sous lequel vivoient, dans les Gaules, les deux Peuplades, qui passérent, les troisiêmes, en-delà des Alpes. On sçait seulement que l'antiquité a donné, aux premiers, le nom de [b] *Læves*, ou de *Lævi*, & il paroît que ceux-ci fu-

sujet des Vénétes, une circonstance qui ne paroît guéres pouvoir convenir aux bas Bretons. Cette Nation, dit-il, qui s'établit sur les bords de la mer Adriatique, est celle-là même, qui a si souvent trouvé place dans les scénes de nos Poëtes Tragiques. Quelle apparence, dira-t-on, que les Poëtes Grecs ayent cherché dans les Gaules, & même jusqu'au fond de la basse Bretagne, des épisodes pour l'ornement de leurs piéces? Il est hors de toute vrai-semblance, qu'un Peuple fort étranger, par rapport à la Gréce, & mis au nombre des Nations barbares, ait paru un objet digne de la majesté du théâtre d'Athênes. Mais ignore-t-on jusqu'à quel point les Gaulois se rendirent formidables aux Grecs, lorsqu'ils se répandirent dans la Macédoine, & dans la Thessalie, à la suite d'un autre Brennus. Les ravages qu'ils causérent, les sacriléges qu'ils commirent, le pillage du Temple de Delphes, & le funeste sort qu'ils éprouvérent, en punition de leurs impiétés, fournissoient à la Poësie Grecque, des événements tragiques, & des sujets intéressants. Hérodote *l.* 1. a crû faussement que les Hénétes étoient originaires de l'Illyrie.

a De l'aveu des Auteurs anciens, les Peuples de la Carniole, appellés en Latin *Carni*, étoient originaires de la Gaule Celtique. Il nous a paru que ceux-ci ne devoient point être distingués des Carnutes, qui passérent en Italie, avec Bellovêse.

b Les Léves étoient une Nation

De Rome l'an 362.

Tribuns Militaires.

L. LUCRETIUS, &c.

rent, ou Provençaux, ou voisins de la Provence. Les seconds s'appelloient [a] *Ananes*, ou *Anamares*. L'Histoire nous marque distinctement les lieux qu'ils envahirent en Italie. Les Léves, occupérent, en-delà du Pô, le païs de Novare, & les Ananes, en-deçà du même fleuve, se répandirent aux environs de Plaisance. Ceux-ci furent les premiers Gaulois qui passérent le Pô, pour se fixer sur sa rive méridionale.

Toute la Colonie que Bellovêse s'étoit engagé de conduire en Italie, n'y étoit pas encore arrivée. Pour la quatriême transmigration, il restoit des Boïens, & des Lingonois à faire passer. Ces derniers étoient en partie Champenois, en partie Bourguignons, & comprenoient encore les Peuples du Bassigny d'à présent. Ces deux Nations se firent une route différente, de celle que Bellovêse avoit prise. Elles entrérent au lieu de leur destination, [b] par les Al-

Tit. Liv. l. 5.

de la Gaule Celtique, comme Polybe, & Tite-Live nous l'apprennent. Ils ne nous indiquent point leur premiére demeure. Il paroît cependant qu'ils avoient habité d'abord un canton voisin de celui des Libices, du côté de la Provence. Du moins les anciens Auteurs mettent, presque toûjours, les Libices à la suite des Léves. Aussi ces deux Nations étoient-elles limitrophes en Italie. Pline *l.* 3. attribuë aux Léves la fondation de Pavie.

a Les Auteurs anciens comptent les Ananes, ou les Anamares, parmi les Gaulois, qui passérent en Italie. Mais ils ne nous ont rien appris du canton qu'ils habitoient, avant leur premiére transmigration.

b Les Alpes Pennines s'étendent, depuis l'extrémité des Alpes Cottiennes, c'êst-à-dire, depuis le grand saint Bernard, jusqu'au Mont Adula, aujourd'hui le Mont saint Godard, vers les sources du Rhône, du Rhin, & du Tésin. Ces montagnes comprennent le païs de Valais, celui de Sion, & dans le Piémont, le Val d'Aoste, ancienne contrée des Salusses, & la vallée d'Andorno. Quelques-uns ont crû, que ces Alpes furent appellées Pennines, parce que les Carthaginois franchirent ces passages, à la suite d'Annibal. Paul Jove parle d'une ancienne inscription, qui atteste qu'Annibal entra en Italie, par ce même endroit. Tite-Live *l.* 21. emprunte le nom de ces montagnes, d'un Dieu Penninus, à qui ces Montagnards ren-

pes Pennines, c'eſt-à-dire, par le mont ſaint Godard. Tous les païs d'en-delà le Pô, par rapport à Rome, étoient déja au pouvoir des Celtes, leurs compatriotes. Ils établirent donc leur partage, en-deçà de ce fleuve. Les Lingonois, & les Boïens n'occupérent pas un vaſte terrain. [a] Ils reſtérent entre Boulogne & Ravenne, & ne s'étendirent que fort peu au-delà, ſans s'approcher beaucoup de la mer. Telles furent les diverſes Colonies, que preſque tous les Peuples Celtiques vinrent former en Italie, dans l'année cent cinquante ſix, depuis la fondation de Rome, lorſque cette Ville n'avoit encore aucune conſidération. Les Etruſques alors chaſſés de leurs anciennes habitations, paſſérent l'Appennin, & ſe réfugiérent dans l'étenduë de terre, qu'on a toûjours appellée depuis l'Etrurie, ou la Toſcane. Leur domination partagée en douze Lucumonies, s'étendit, depuis [b] le fleuve *Arnus*, aujourd'hui l'*Arno*, juſqu'au Tybre, le long de l'Apennin, & de la mer Tyrrhénienne. Les Gaulois d'Italie, paiſibles poſſeſſeurs des terres qu'ils avoient conquiſes, laiſſérent en paix les Etruſques. Nul Hiſtorien ne nous a appris, que dans l'eſpace de deux cents ans, ils ayent été inquiétés par les Celtes leurs

De Rome l'an 362.

Tribuns Militaires.

L. LUCRETIUS, &c.

Polyb. l. 2.
Tit. Liv. l. 5.

Polyb. l. 2.

doient un culte religieux. Les Alpes Pennines ſont nommées, par Céſar, *Summæ Alpes*, les hautes Alpes, & par Strabon τὰ ἄκρα τῶν Ἀλπείων. Le grand ſaint Bernard eſt déſigné, dans l'Itinéraire d'Antonin, ſous le nom de *Summus Penninus*.

a Les Boïens habitoient les territoires d'Imola, de Faenza, & tout ce qui eſt ſitué le long des riviéres du Réno, de l'Idice, de l'Utens, ou du Montoné, & du Santerno. Les Lingonois étoient plus ſeptentrionaux, & plus reſſerrés vers l'embouchûre du Po.

b L'Arno prend ſa ſource dans l'Appennin, vers les confins de la Romagne Florentine. Après avoir arroſé le territoire d'Arrezzo, il y reçoit les eaux de la Chiane, traverſe la Ville de Florence, & groſſi de pluſieurs aures petites riviéres, il ſe jette dans la mer de Toſcane, à huit milles au deſſous de Piſe.

De Rome l'an 362.

Tribuns Militaires.

L. LUCRETIUS, &c.

conquérants. Enfin vers l'année 356. de Rome, l'ardeur des Gaulois, pour passer en Italie, s'anima de nouveau. Aux quatre premiéres transmigrations, nous n'avons point vû de Sénonois surmonter les Alpes, avec Bellovêse. Ils ne s'en avisérent qu'environ deux cents ans aprês, & par des motifs tout différents. Les Sénonois occupoient, dans les Gaules, le terrain qui s'étend depuis Paris jusqu'à Meaux, ou même jusqu'à Troye, & une partie de l'Autunois, du Nivernois, de l'Orléanois, & de la Beauce. Sens en étoit la principale Ville. Un hazard fit naître aux Sénonois l'occasion d'aller, à leur tour, faire une cinquiême irruption dans l'Italie.

Plutarc. vita Cam. Tit. Liv. l. 5.

Aruns étoit un des principaux Seigneurs de Clusium, en Etrurie. Il avoit été tuteur d'un jeune homme de distinction, appellé Lucumon; soit que ce fût son nom propre; soit que ce fut le titre de sa dignité, comme il paroît plus vray-semblable. Le Lucumon avoit été élevé au logis d'Aruns, depuis l'enfance. Dês qu'il fut en âge de sentir des passions, il en prit une violente, pour la femme de son tuteur. D'abord leur intelligence fut secrette. Enfin elle éclatta par l'ardeur insensée de l'ingrat pupille, & par la crainte d'une femme infidéle. Dês qu'elle s'apperçut des soupçons de son mari, elle se fit enlever par le Lucumon. En vain, Aruns s'efforça d'avoir justice de l'affront qu'il avoit reçû. Le Lucumon étoit plus puissant que lui, dans le païs. A force de crédit, & d'argent, le crime du pupille triompha des plaintes de son tuteur. Aruns désolé de manquer de Protecteurs en Etrurie, en alla chercher jusques dans les Gaules. Parmi toutes les Nations Celtiques, il choisit les Sénonois, pour leur confier

le ſoin de ſa vengeance. Peut-être s'apperçut-il, que cette contrée étoit la moins épuiſée d'hommes, puiſque les Sénonois n'avoient point ſuivi Bellovêſe. Il leur vanta l'abondance dont ils joüiroient en Italie, & leur fit goûter du vin, qu'il en avoit apporté. Les Sénonois ſe déterminérent donc à le ſuivre, & leur armée fut extrêmement nombreuſe. A la ſuite de ſon conducteur, la nouvelle Colonie paſſa les Alpes, n'attaqua point les Celtes d'Italie, les laiſſa dans leurs anciennes poſſeſſions, & vint ſe jetter dans [a] l'Umbrie, qui n'avoit encore été que peu entamée. Les

De Rome l'an 362.
Tribuns Militaires.
L. LUCRETIUS, &c.

Tit. Liv. l. 5.

a Les Umbriens paſſent pour avoir été de ces anciens Peuples d'Italie, dont l'origine ſe perd dans l'obſcurité des tems. De-là, diſent les Ecrivains de Rome, on les a comptés parmi les Aborigénes, ou les Αὐθόχθονοι de l'Italie, ſuivant la maniére de parler des Grecs. Ceux-ci, perſuadés que ces Peuples s'étoient ſauvés d'un déluge, cauſé par les pluyes, dont leurs terres furent inondées, les appellérent Ομβρικὺς, & Ομβρίυς, *quod inundatione terrarum Imbribus ſuperfuiſſent*, ſelon l'opinion de Pline, & de Solin. L'ancienne Umbrie, au rapport de preſque tous les Auteurs, comprenoit tous les païs, qui s'étendent entre la mer Tyrrhénienne, & la mer Adriatique, depuis l'Arno, juſqu'à la riviére du Nar, ou de *la Néra*; mais ils furent chaſſés d'une partie des terres, dont ils étoient en poſſeſſion, par les Etruſques, originaires de la Lydie. Pline, *l.* 2. dit que ces Lydiens s'emparérent de trois cents Villes de l'ancienne Umbrie, & qu'ils donnérent le nom d'Etrurie, ou de Tuſcie à leur nouvelle conquête. En cela Pline s'accorde avec Denys d'Halicarnaſſe, qui aſſûre que les Umbriens confinoient anciennement avec les Liguriens. Du moins il eſt manifeſte, que l'Arno faiſoit la diviſion des deux Peuples. Pline aſſigne le même terme, entre les deux Nations, à commençer depuis le confluent de l'Arno, & de l'*Umbro*, aujourd'hui l'*Umbroné*, petite riviére qui communiquoit à l'Umbrie, & ſes eaux, & ſon nom. Dans la ſuite, les Umbriens furent reſſerrés dans des bornes plus étroites, en-deçà, & endelà de l'Appennin. L'Abbréviateur d'Etienne, les place entre le *Picenum*, & le Pô, vers l'embouchûre de ce fleuve. Mais pour en donner une poſition plus juſte, & plus conforme aux mémoires des anciens Géographes, l'Umbrie étoit bornée à l'Occident, par l'*Utens*, à préſent le Montoné, en faiſant paſſer une ligne depuis cette riviére, par les ſources du Tybre, juſqu'à la jonction de ce fleuve avec le Nar, qui la confinoit au Midy. Le milieu de la riviére *Æſis*, qu'on nomme préſentement

De Rome l'an 362.

Tribuns Militaires.

L. LUCRETIUS, &c.

nouveaux venus s'emparérent de tous les pays, depuis Ravenne jusqu'au [a] Picenum, en y comprenant le Duché d'Urbin d'aujourd'hui. [b] Ils furent environ six ans à s'établir, tandis que les Romains faisoient le siége de Véïes. Enfin, en l'année 362. de Rome, Aruns conduisit les Sénonois devant Clusium, pour assiéger cette place, où sa femme, & son ravisseur s'étoient enfermés.

Rome étoit alors gouvernée [c] par six Tribuns militaires. Leurs noms étoient, L. Lucretius, Serv. Sulpicius,

Fiumesino, bornoit ce païs à l'Orient, & la mer Adriatique au Septentrion. Ptolémée divisoit l'Umbrie en Olumbrie, & Vilumbrie. La premiére étoit en-deçà, & la seconde en-delà de l'Appennin.

a Pline *l.* 3. parle ainsi de la situation du Picénum. *Infra Sabinos Latium, à latere Picenum, à tergo Umbria.* Selon Méla, *l.* 2. la Ville d'Ancone est à l'extrémité du Picénum, & de la Gaule Cisalpine. Tous les anciens Géographes plaçent cette contrée, entre les sources du Nar, la riviére d'Æsis, l'Umbrie, & la mer Adriatique. Les Picentins, au rapport de Pline, & de Strabon *l.* 4. tiroient leur origine des Sabins. Ceux-ci, pour s'étendre davantage, cherchérent des terres à cultiver, hors de la Sabinie, & formérent une Colonie, qui alla s'établir dans le Picénum, sous les auspices d'un piverd, que les Latins nomment *Picus*. Cet oiseau se reposoit sur l'étendart de la nouvelle Peuplade, & lui servit de guide, pendant tout le tems de la transmigration. Festus se fait le garant de ce conte fabuleux.

b Le païs que les Sénonois choisirent, pour le lieu de leur habitation, étoit borné à l'Occident par l'Utens, ou le Montoné, & à l'Orient par la riviére d'*Æsis*, ou d'Esino, comme nous l'apprenons de Tite-Live *l.* 5. Les Auteurs anciens ne nous ont point marqué, bien précisément, les bornes de cette contrée au Septentrion, & au Midy. Il paroît cependant que les Sénonois furent resserrés d'abord entre l'Appennin, & la mer Adriatique, & qu'ensuite ils empiétérent sur les Etrusques, jusqu'à Clusium, & de-là jusqu'au voisinage de Rome.

c Diodore ne fait mention, sous cette année 362. que de quatre Tribuns militaires, à sçavoir, Lucius Lucrétius, Servius Sulpicius, Marcus Æmilius, & Lucius Furius Médullinus. On conjecture que ce Lucius Lucretius fut celui-là même, qui, peu de tems auparavant, avoit été Consul. Capitolinus donne à Servius Sulpicius le surnom de *Prætextatus*. Zonaras le surnomme *Rufus*. Il paroît que c'est celui-là même, qui avoit été Consul deux ans auparavant, si l'on en croit Pighius.

De Rome l'an 362.

Tribuns Militaires.

L. LUCRETIUS, &c.

Tit. Liv. l. 5.

picius, M. Æmilius, L. Furius, Agr. Furius, & C. Æmilius. Ces Chefs de la République entrérent en charge, dês le premier jour de Juillet, contre l'ordinaire. La maladie des Consuls de l'an passé, avoit obligé le Peuple à avancer les élections. Pour lors les Romains continuoient toûjours la guerre dans l'Etrurie. [a] Les Volsiniens & les [b] Salpinates, avoient pris les armes contre la République. Il falloit en punir, & en réprimer l'audace. Des six Tribuns militaires, deux furent envoyés contre les Volsiniens; ce fut L. Lucretius, & C. Æmilius. Deux autres marchérent dans le païs des Salpinates, en avançant dans l'Etrurie, vers Clusium. C'étoit Agr. Furius, & Serv. Sulpicius. Ainsi l'Etrurie étoit attaquée de deux côtés, par deux Peuples conquérans, les Romains, & les Gaulois. Les Volsiniens furent le premier objet de la colére de Rome. Leur multitude étoit innombrable. Cependant leur défaite ne coûta guére aux deux Généraux de Rome. Dês le premier choc, leurs ennemis se débandérent, & dans leur déroute, huit mille de ces fuyards, enveloppés par la cavalerie Romaine, mirent bas les armes, & se rendirent à discrétion. Cette victoire donna de la terreur aux Salpinates. Ceux-ci n'osérent paroître en campagne, & tout leur païs fut au pillage. Pour les Volsiniens,

a La Ville des Volsiniens, que Strabon, & Ptolémée appellent Οὐλσίνιον, *Volsinium*, tint un rang considérable dans l'Etrurie, & fut une des douze Lucumonies de cette contrée. Volsinium étoit autrefois situé, dans l'endroit même, où est *Bolsena*, près d'un Lac du même nom. Pline *l. 36.* nous apprend, que de-là nous vint l'invention, & l'usage des moulins à moudre.

b On ne peut rien sçavoir de l'ancienne situation de la Ville des Salpinates, ou de *Salpinum*. Il est à croire, que cette Ville, liguée contre les Romains avec ceux de *Volsinium*, étoit des plus puissantes de l'Etrurie.

De Rome l'an 362.
Tribuns Militaires.
L. LUCRETIUS, &c.

rendus ſages par leurs pertes, ils demandérent aux Romains une tréve, qui leur fut accordée pour vingt ans, à condition qu'ils reſtituëroient ce qu'ils avoient enlevé aux Romains, & qu'ils payeroient à leurs troupes la ſolde d'une année.

Le voiſinage des Gaulois, occupés autour de Cluſium, n'inquiétoit pas aſſez la République. Cependant un Bourgeois de Rome, du plus bas peuple, nommé Cæditius, fit, ſur le péril dont ſa patrie étoit menacée, des réfléxions, que les Chefs auroient dû faire. Il ſe préſenta devant les Tribuns, & leur fit le rapport d'une voix miraculeuſe, qui, diſoit-il, lui avoit frappé les oreilles. *J'étois de nuit*, racontoit Cæditius, *un peu au-delà du Temple de Veſta*, [a] *lorſque j'entendis des ſons articulés, qui n'avoient rien d'humain, & qui me firent entendre ces paroles : Adreſſés-vous aux Magiſtrats, & annoncés leur, que les Gaulois s'approchent.* Il eſt à croire, que ce fut plûtôt un préſentiment de Cæditius, qu'un avertiſſement miraculeux. Comme le Bourgeois étoit ſans crédit, & ſans autorité, on négligea ſon rapport, & les conquêtes toûjours nou-

Plutarc. vita Cam. & Tit. Liv. l. 5.

a Un Autel fut érigée dans la ruë Neuve, à une nouvelle eſpéce de Divinité, que les Romains appellérent *Aius Locutius*, à l'occaſion de cette voix miraculeuſe, qui les avertit de ſe mettre en garde, contre les Gaulois. Sur cela Cicéron s'explique ainſi au livre 2. de la Divination. *Quid ergo? Aius iſte loquens, quando eum nemo norat, aïebat, & loquebatur, & ex eo nomen invenit. Poſteaquam & ſedem, & aram, & nomen invenit, obmutuit.* Quoi donc, le Dieu *Aïus*, lorſqu'il n'étoit connu de perſonne, rendoit des oracles? A peine le déſigne-t-on par ſon nom; à peine éleve-t-on un autel en ſon honneur, que ce Dieu devient muet. Varron (*Geſt.* 16.) fait une mention expreſſe, & de l'autel, & du culte qu'on rendit à *Locutius*. Si l'on en croit Tite-Live, on bâtit un Temple à cette Divinité, en réparation de l'injure qui lui avoit été faite, par le peu d'égard qu'on avoit eu aux avertiſſements qu'il donnoit.

velles des Gaulois, sur les Etrusques, firent peu d'impression sur les esprits. Il y parut à la maniére dont les Romains traitérent Camille, ce grand-homme, ce seul capitaine, qu'ils pussent opposer à l'irruption de leurs formidables voisins. La haine du Peuple, contre lui, étoit plus vive que jamais. Ses exploits, & les importans services qu'il avoit rendus à la patrie, se faisoient moins sentir à la populace, que le refus, qu'il lui avoit fait, de lui laisser piller les Villes, & que l'ordre qu'il lui avoit fait donner, de rendre une partie du butin, qu'elle avoit remporté de Véïes. Dans lui, les Plébéïens trouvoient un Chef trop équitable, pendant la guerre, &, en paix, un Magistrat trop rigide. Le Peuple Romain étoit dans ces dispositions contre Camille, lorsqu'un Tribun du Peuple entreprît de l'ajourner devant [a] les Comices. Le nom de ce Tribun étoit L. Apuleius. On peut dire, que pour lui signifier un ajournement, la circonstance qu'il prit, fut douloureuse à l'accusé. Camille venoit de perdre l'un de ses deux fils, qu'il aimoit tendrement. Ainsi l'affliction domestique, & l'atteinte qu'on donnoit à sa gloire, l'obligérent ensemble à se renfermer dans l'intérieur de son logis, sans paroître en public. L'accusation que le Tribun minutoit

De Rome l'an 362.
Tribuns Militaires.
L. LUCRETIUS, &c.

Tit. Liv. l. 5. & Plutarc. vita Cam.

a Il s'agit ici des Comices par Tribus, qui dès l'année 262. furent mis en possession, par les intrigues des Tribuns du Peuple, de citer en crime, tous les particuliers de Rome, sans en excepter même les Patriciens. Ce Tribunal tumultueux étoit, pour ainsi dire, aux gages, & à la discrétion des Tribuns, qui s'en servoient au gré de leur haine, & de leurs interêts, ou pour humilier le mérite, ou pour réprimer l'ambition des Grands. Cependant le droit de juger des crimes capitaux, & de condamner à mort, étoit réservé aux Comices du Peuple, assemblé par Centuries. Les Comices par Tribus, ne pouvoient imposer à l'accusé qu'une amende pécuniaire, ou, tout au plus, la peine de l'éxil.

De Rome l'an 362.
Tribuns Militaires.
L. LUCRETIUS, &c.

contre Camille, ne rouloit guére que ſur quelques dépoüilles des Etruſques, qu'on lui reprochoit d'avoir converties à ſon profit. Entre autres, on lui faiſoit un crime de s'être approprié, au pillage de Véïes, une porte d'airain, qui pour lors faiſoit à Rome l'ornement de ſa maiſon. C'étoit un petit objet, en comparaiſon des biens infinis, qu'il avoit procurés par ſa conquête; mais le courroux du Peuple étoit injuſte, & fut infléxible. Dans l'intervalle des vingt-ſept jours, qu'on donnoit toûjours aux accuſés, juſqu'à leur jugement, Camille aſſembla chez lui ſes amis, ſes Clients, ſes voiſins, les Officiers de ſes armées, & ſes anciens Collégues. Il leur demanda s'ils l'abandonneroient, ſans défenſe, à l'injuſtice de ſes accuſateurs, & au hazard des ſuffrages. Quelque nombreuſe que fût l'aſſemblée, elle ne ſe ſentit pas aſſez puiſſante, pour parer le coup, dont Camille étoit menacé. Tout ce que ſes amis pûrent lui promettre, fut qu'ils fourniroient, entr'eux, la ſomme, à laquelle il ſeroit infailliblement condamné. Camille avoit l'ame trop élevée, pour pouvoir ſoûtenir l'affront qu'on lui préparoit. Il aima mieux ſe dérober à la haine du Peuple, que de l'éprouver. Aprês donc avoir embraſſé ſa femme & ſon fils, il partit pour un éxil volontaire, & il enleva, avec lui, aux Romains la ſeule reſſource qui leur reſtoit. On dit qu'étant arrivé, ſans ſuite, à la porte, par où il devoit ſortir de Rome, & que tournant ſes regards vers le Capitole, il demanda aux Dieux, [a] *que s'il étoit innocent, ils*

[a] On ſe perſuadoit dans le Paganiſme, que ces ſortes d'imprécations, prononcées par une perſonne injuſtement condamnée, n'étoient jamais ſans effet, & qu'elles annonçoient toûjours quelque malheur, de la

fissent sentir à Rome du regret de l'avoir perdu. Les contes de la voix miraculeuse, & de la priére de Camille, sont vray-semblablement des embellissements, que les Historiens ont voulu donner à l'événement qui va suivre. La prise de Rome par les Gaulois étoit une époque considérable, pour les Romains. Ils l'ont illustrée par des circonstances, où il entroit du merveilleux. Camille poursuivit sa route, & vint à Ardéa, dans le païs des Rutules. Comme il étoit bon Citoyen, & homme d'honneur, il y demeura tranquille, sans faire éclatter son dépit, contre sa patrie. Plus vertueux que Coriolan, qui cessa d'être Romain, dês qu'il eut été condamné à l'éxil. Cependant le Tribun Apuleius continua l'action qu'il avoit intentée contre Camille, & le fit juger par contumace. Le Peuple le condamna à quinze [a] mille *as* d'airain, somme três modique, mais c'étoit tout ce qu'on pouvoit lui imputer d'avoir soustrait au thrésor public.

De Rome l'an 36.
Tribuns Militaires.
L. LUCRETIUS, &c.

Valer. Max. l. 5. c. 3.

Camille ne fut pas plûtôt parti, qu'on vint implorer le secours des Romains, contre les Gaulois. Clusium étoit assiégé par les troupes des Sénonois, sous la conduite de Brennus leur Roy, & d'Aruns, justement offensé. A la vérité, les Clusiens n'avoient

part des Dieux, vangeurs de l'innocence opprimée. C'est dans ce sens qu'Horace, dit Epod. 5.

Dira detestatio
Nullâ expiatur victimâ.

a Les quinze mille *as* Romains réduits au poids, c'est-à-dire, à quinze mille livres d'airain monnoyé, estimés selon la valeur des liards de France, équivaloient à la somme de 10125. ou environ, à raison de treize sols, & un peu plus, pour chaque *as* Romain de douze onces; mais en donnant à l'*as* la valeur d'un sol de nôtre monnoye, suivant l'estimation que nous en avons faite ailleurs, sur le pié de la drachme Attique, ou du denier Romain, l'amende décernée contre Camille ne passoit pas sept cent cinquante livres de France.

De Rome l'an 362.
Tribuns Militaires.
L. LUCRETIUS, &c.

contracté nulle alliance avec Rome ; mais aussi ils n'avoient pas traversé la conquête des Romains, pendant le siége de Véïes. L'intérêt qu'avoit la République, à empêcher le progrès des conquérans étrangers, fit espérer, qu'on pourroit l'engager dans l'affaire des Etrusques. Les envoyés de Clusium exposérent donc au Sénat, le péril d'une Ville, qui servoit aux Romains de digue, contre l'inondation des Barbares. Ils décrivirent la mine fiére, la haute taille, & les armes extraordinaires des Gaulois. Puis ils racontérent les conquêtes, qu'ils avoient faites, à diverses reprises, en-delà, & en-deçà du Pô. A la vérité Rome ne s'engagea pas d'abord dans une guerre ouverte, contre une Nation, qui ne l'avoit point offencée. Le Sénat se contenta d'envoyer à Clusium des Ambassadeurs, avec ordre d'offrir aux Gaulois leur médiation, pour terminer les différends à l'amiable. Ces Ambassadeurs furent trois fréres, du nom de Fabius, fils de Fabius Ambustus, qui avoit été Consul & Tribun militaire. Présentés devant les Chefs des Sénonois, ils en furent reçûs avec civilité. Rome alors s'étoit faite, dans ces contrées, une grande réputation, depuis les conquêtes de Camille. Les Fabius priérent les Gaulois, d'épargner une Ville protégée des Romains, & que leur République seroit obligée de défendre, si on l'y forçoit. Ils ajoûtérent, qu'une Colonie nouvellement établie, auroit plus d'honneur, à se faire connoître par des ouvrages de paix, que par une déclaration de guerre. *Quel tort*, leurs dirent-ils, *vous ont fait les Clusiens, & sous quel prétexte venés-vous envahir leurs terres ?* A ces mots, le Chef des Gaulois éclatta de rire. *Y a-t-il*

Tit. Liv. l. 5. & Plutarc. vita Cam.

d'autre raiſon de faire la guerre , répondit-il , *que de voir occupé , par d'autres , un terrain qu'on trouve à ſa bienſéance ? C'eſt nous faire tort , que de retenir la poſſeſſion d'un plus grand païs , qu'on n'en peut cultiver. Quel autre motif , Romains , avez-vous eû , vous-mêmes , de conquérir tant de Nations vos voiſines? Nous ne vous accuſons pas d'injuſtice ; vous avez compris que la premiére , & la plus ancienne des Loix , c'eſt de faire céder le plus foible, au plus fort. Ceſſés donc de vous intéreſſer pour les Cluſiens , ou ſouffrez que nous nous intéreſſions pour les Villes , que vous avez ſoûmiſes.* Une réponſe ſi fiére , fit perdre aux Ambaſſadeurs l'eſpérance de négocier la paix. Les trois Romains étoient jeunes , & d'une famille ſignalée par la valeur. Ils exhortérent les Cluſiens à faire ſouvent des ſorties. Ce ne fut d'abord que pour être témoins du courage des Gaulois , & de leur maniére de combattre. Ils firent plus. De pacificateurs devenus ennemis , ils voulurent eux-mêmes éprouver , dans les combats , la générosité de ces étrangers , & ſe meſurer avec eux. Tous trois ils ſe mirent à la tête des troupes Cluſiennes , & leur bravoure les diſtingua, dans des actions , qui ſe paſſérent ſous les murs de Cluſium. Un jour, un des Commandans de l'armée Gauloiſe s'étoit avancé, hors des rangs , pour donner ſur une troupe de Cluſiens. A l'inſtant, l'un des Fabius, nommé Quintus , ſe détache, & s'élance ſur le Gaulois. Alors ſe donna un combat ſingulier, où le Sénonois, percé,au côté,d'un javelot,reſta étendu ſur l'arêne.Durant le combat, on ne put diſcerner ſi l'adverſaire du Gaulois étoit Romain , ou Cluſien. Dans le fort de la mêlée,les armes des champions ébloüiſſoient les yeux,

De Rome l'an 362.
Tribuns Militaires.
L. LUCRETIUS , &c.

Tit. Liv. & Plut. ibid.

De Rome l'an 362.
Tribuns Militaires.
L. LUCRETIUS, &c.

par leur éclat. Quand Fabius fut descendu de cheval, pour dépoüiller son adversaire, Brennus reconnut l'un des Ambassadeurs de Rome, dans le vainqueur du Gaulois. Le bruit s'en répandit dans toute l'armée Sénonoise. On y prit les Dieux à témoin de la perfidie Romaine. On s'y plaignit de l'infraction du droit des gens, & l'on ne songea plus qu'à se vanger d'une Nation, qui proposoit la paix, & qui faisoit la guerre. Aprês le combat du Gaulois, & du Romain, à la tête des deux armées, Brennus ne tarda pas à faire sonner la retraite. Pour lors les Sénonois tinrent conseil entre eux. Les plus vifs opinoient, à marcher droit à Rome, sans donner aux Romains le tems de se reconnoître. Les plus sages jugérent, qu'il falloit user de modération, envoyer une Ambassade à la République, lui demander justice de ses perfides Ambassadeurs, & éxiger d'elle, qu'on leur livrât, & l'assassin de leur compatriote, & ses fréres. Ce dernier sentiment prévalut. Par là, les Gaulois montrérent qu'ils avoient moins de barbarie, & plus d'attention aux droits de l'équité, que les Romains. L'Ambassade Sénonoise partit donc pour Rome, & d'abord ces hommes inconnus furent introduits dans le Sénat. Lorsqu'ils eurent fait l'exposé de leurs plaintes, ils jettérent les Peres conscripts dans un étrange embarras. D'un côté la justice sembloit demander, qu'on sacrifiât les coupables à la vangeance des offensés. D'un autre part, la gloire du nom Romain, & l'affection qu'on avoit pour des hommes, d'une famille illustre, suspendoient la décision. D'ailleurs le Sénat prévoyoit les suites funestes de son refus, & ne vouloit pas se charger de les avoir attirées sur Rome. Il prit donc

Tit. Liv. l. 2.

un

un parti, où il entra plus de souplesse, que de vraye prudence. Comme il s'agissoit de livrer à la mort d'illustres Citoyens de Rome, en remettant les Fabius aux mains des Gaulois,[a] le Sénat renvoya la connoissance, & le jugement de l'affaire, à l'assemblée des Curies. La famille des Fabius étoit une de celles, qui passoient pour populaires, à cause de leur attachement à la Commune. Ainsi les trois fréres y trouvérent encore plus de protection, qu'au Sénat. Le Peuple, bien loin de les condamner, songea à élever les trois Fabius à de nouveaux honneurs. Arriva le tems de procéder à l'élection des Tribuns militaires, pour l'année suivante. Q. Fabius, Cæso Fabius, & C. Fabius, ces trois aggresseurs des Gaulois, furent choisis les premiers, pour gouverner la République. On leur joignit Q. Sulpicius, Q. Servilius, & Ser. Cornelius.

De Rome l'an 362.
Tribuns Militaires.
L. LUCRETIUS, &c.

De Rome l'an 363.
Tribuns Militaires.
Q. FABIUS, CÆSO FABIUS, C. FABIUS, Q. SULPICIUS, Q. SERVILIUS, SERV. CORNELIUS.

Les Ambassadeurs Gaulois furent picqués de l'élévation des Fabius, & la regardérent comme un outrage fait à leur Nation. Ils partirent donc de Rome, pleins de ressentiment, & le communiquérent à leurs compatriotes. La marche des Sénonois fut vive. Ils s'avancérent à grandes journées du côté de Rome, rassurant, sur leur passage, les Villes, & les Peuples allarmés. *Nous n'en voulons qu'aux Romains*, crioient-ils aux paysans répandus par les campagnes. Je ne sçai quel esprit de vertige s'étoit alors emparé de tous les Corps de la République. Les trois Fabius y donnoient la loy; & fondés sur un heureux

Tit. Liv. l. 5. & Plutarc. vita Cam.

[a] Plutarque ajoûte, que les Féciaux poursuivirent Fabius avec ardeur au Tribunal des Comices; mais que le Peuple n'eut aucun égard à leur poursuite, & qu'il traita de vains scrupules, tous les motifs de religion, qu'on alléguoit, pour presser la condamnation des coupables.

De Rome l'an 363.
Tribuns Militaires.
Q. FABIUS, &c.

coup de main, contre un seul Gaulois, ils se promettoient une victoire certaine, sur toute la Nation. Leur confiance, & le mépris de l'ennemi, leur firent négliger les précautions ordinaires à Rome, dans les guerres importantes. Pour des occasions moins périlleuses, souvent les Romains s'étoient donné un Dictateur. Pour lors, ils se confiérent aux six Tribuns militaires, qui se nuisoient les uns aux autres, par la diversité de leurs sentiments, & de leur conduite. Les levées qu'ils firent, furent de jeunes gens peu aguerris. Ils allérent même jusqu'à oublier, [a] de consulter les Augurs, & de faire aux Dieux les sacrifices ordinaires. Cependant ils firent sortir leurs troupes, & vinrent camper à soixante stades de Rome, sur les bords [b] de l'Allia, proche l'endroit où

a Les Romains se faisoient un devoir de religion, de ne rien entreprendre de considérable, sans avoir consulté les Augurs. Ceux-cy, qui passoient pour les Interprétes de la volonté des Dieux, observoient, avec attention, les divers mouvements des oiseaux, en prononçant cette formule, que Varron nous a transmise au livre 5. de la langue Latine. *Jovis Pater, si mihi es auctor, Urbi, Populoque Romano Quiritium, hæc sanè sarteque eße, uti tu nunc mihi bene sponsis, beneque volueris.* Ces sortes de priéres s'appelloient *Effata*. Les Augurs s'étoient rendus si nécessaires, qu'un d'eux accompagnoit toûjours le Consul, qui commandoit les armées, afin de le diriger dans l'observation des Auspices, qui étoient le recours ordinaire, dans les entreprises hazardeuses. Mais les plus éclairés d'entre les Romains, reconnoissoient, de bonne foi, la vanité de l'art Augural. Cicéron lui-même, quoi que du Collége des Augurs, traite de momeries ridicules toutes les cérémonies de l'Augurat. Cependant il ne laisse pas de blâmer les Généraux, & les Magistrats, qui, dans les occasions importantes, avoient eu peu d'égard aux pronostics. Il soûtient, que cet usage, tout abusif qu'il étoit, devoit être respecté, comme étant autorisé par la superstition, & par la prévention des Peuples.

b Blondus, & après lui Cluvier, sont persuadés que l'Allia n'étoit qu'un petit ruisseau, qui avoit son cours, à un mille au-dessous d'Eréte, aujourd'hui *Monte Rotundo*, & à cinq milles au-dessus de Crustume, ou de *Marcigliano Vecchio*. C'est ce même ruisseau, disent ces deux

ce ruiſſeau vient ſe perdre dans le Tybre. Les Généraux Romains, ou négligérent, ou n'eurent pas le tems, de ſe choiſir un terrain commode, pour camper, & d'élever des retranchements. La précipitation, & le trop de confiance des Fabius, leur fit ſurmonter les préſages, & mépriſer les précautions. Cependant Brennus preſſa la marche de ſes troupes, & parut devant l'armée Romaine. Quoique nouvellement arrivé des Gaules, ce Général fit ſentir aux Romains, qu'audelà des Alpes, l'art militaire n'étoit pas moins cultivé, qu'à Rome. En effet, la victoire, qu'il remporta ſur eux, ne fut pas ſeulement l'ouvrage de la Fortune, ou de la férocité. Les Hiſtoriens Latins, euxmêmes, l'attribuënt à la ſage conduite, & à l'expérience de Brennus. L'armée Romaine, ſelon les uns, n'étoit que de quarante mille hommes, ſelon d'autres, Rome avoit alors ſur pié toutes les forces de la République. Pour les Gaulois, ils comptoient ſoixante & dix mille combattans. Brennus ne ſe hâta pas de ranger ſes ſoldats en bataille. Avant que de rien hazarder, il obſerva la diſpoſition, que les Tribuns militaires donneroient à leur armée. L'aîle

De Rome l'an 363.
Tribuns Militaires.
Q. FABIUS, &c.

Plutarc. vita Cam.

Tit. Liv. l. 5.

Tit. Liv. l. 5. Diod. Sic. lib. 14.

Auteurs, qui porte préſentement le nom de *Rio di Moſſo*. Il a ſa ſource dans les montagnes de Cruſtume, d'où il coule dans une petite plaine, que la voye Salaria coupoit par le milieu, entre le Tybre, & les montagnes, dont nous venons de parler. Ce qui s'accorde avec le récit de Tite-Live, au livre cinquiême. *Ad undecimum lapidem occurſum Gallis eſt; quà flumen Allia, Cruſtuminis montibus prælto defluens alveo, haud multum infra viam, Tiberino amni miſcetur.* Holſtenius croit que l'Allia eſt un petit ruiſſeau, qui ſe décharge dans le Tybre, un peu en-delà de *Marcigliano*, entre ſaint Jean, & ſainte Colombe, à cinq ou ſix mille pas au-deſſus de Fidénes, ou de *Caſtel Jubileo*. Quoi qu'il en ſoit, ce ruiſſeau, qui feroit demeuré dans l'obſcurité, devint fameux, depuis la funeſte journée, où les Romains furent défaits par les Gaulois.

De Rome l'an 363.
Tribuns Militaires.
Q. FABIUS, &c.

Tit. Liv. l. 5. & Diod. Sic. l. 14.

droite des Romains, composée de leurs meilleures Légions, s'étendoit depuis la riviére, jusqu'à leur corps de bataille, placé au centre de la plaine; & leur aîle gauche,alloit s'élevant sur des collines, qui environnoient le vallon. Il plut aux Généraux Romains de poster là leurs plus foibles manipules. Du reste, leur corps de bataille fut un peu dégarni, pour fournir les deux aîles,qui par-là occupérent un plus vaste terrain. Ce fut une précaution,que la crainte d'être enveloppé, leur fit prendre. L'élite des plus braves Romains fut placée sur une hauteur, pour servir de réserve, & pour agir au besoin. Brennus étudia cet arrangement des ennemis, & fit le sien en habile Général. D'abord il choisit ses plus braves combattants, pour commençer l'attaque, contre le corps de réserve Romain, dont il craignoit une irruption subite, en flanc, ou en queuë, au plus fort de l'action. Il opposa ensuite ses troupes les plus agguerries, aux plus foibles Légions Romaines, sans craindre l'avantage du lieu,qu'elles occupoient. Son arrangement réüssit. Au son des trompettes, l'aîle droite des Sénonois pousse de grands cris,s'avance en même-tems contre le corps de réserve, & donne sur l'aîle gauche des Romains. La peur avoit déja saisi le cœur des Légionnaires de la gauche. Ils songérent à la fuite, avant que d'avoir combattu. Débandés,ils quittérent leur poste, & descendirent,en désordre,dans la plaine. Pour lors le reste des Sénonois attaqua, tout-à-la-fois, & le corps de bataille, & l'aîle droite des Romains. L'épouvante, & la fuite, se communiquérent de l'aîle gauche, à toute leur armée. Elle ne répondit pas même aux cris, dont les Gaulois faisoient retentir l'air.

De Rome l'an 363. Tribuns Militaires. Q. FABIUS, &c.

Presque sans éprouver le combat, les Romains furent mis en déroute, & il en périt moins par le fer de l'ennemi, que par les armes de leurs fuyards, qui se faisoient jour avec leurs armes, à travers leurs camarades, pour gagner le Tybre. L'azile le plus proche, & le plus sûr pour eux, étoit Rome; mais la terreur leur avoit dérobé, jusqu'à leur véritable ressource. Ils préférérent de se réfugier à Véïes, leur nouvelle conquête, quoiqu'il fallût traverser le Tybre, pour s'y rendre. Chargés qu'ils étoient de leurs armes, ils se précipitérent dans le fleuve, où les uns furent submergés, tandis que le plus grand nombre le passoit à la nage. Le plaisir des Gaulois fut alors, de perçer les nageurs de leurs traits; & comme la riviére étoit couverte de ces fugitifs, nul dard lancé contre eux, ne tomboit en vain. Les uns, mortellement blessés, périssoient sur l'heure. D'autres luttoient encore quelque tems contre les flots, qu'ils rougissoient de leur sang; & d'autres épuisés de fatigues, se laissoient emporter au fil de l'eau. Enfin ceux qui échappérent au massacre qui se fit dans la plaine, & sur le Tybre, arrivérent à Véïes, sans songer de donner à Rome des nouvelles de leur retraite. Le corps de réserve fut celui, qui tint le plus long-tems contre la valeur des Gaulois. L'avantage du terrain, qu'il occupoit, le préserva d'une défaite plus prompte. Enfin forcé, & mis en fuite, il fut presque le seul, qui prît le chemin de Rome, & qui y porta, tout-à-la-fois, l'allarme, & le désespoir. On crut tout perdu; & il ne vint pas même dans la pensée, que Véïes eût sauvé quelques restes d'une défaite si déplorable. Enfin si Brennus eût profité plûtôt de sa victoire, & *Tit. Liv. l. 5.*

De Rome l'an 363.
Tribuns Militaires.
Q. FABIUS, &c.

s'il eût poursuivi les fuyards jusqu'à Rome, le nom Romain eût été pour jamais enseveli sous les ruines de la Ville. Le Capitole même ne l'eût pas garantie du dernier malheur. Brennus laissa aux Romains le tems de respirer, & de se reconnoître. Il fut si surpris de sa victoire, qu'il eut peine à croire qu'elle fût complette. Le vainqueur passa donc le reste du jour, & le lendemain, à couper les têtes de tous les morts, qu'il trouva sur le champ de bataille. C'étoit une coutume barbare des Gaulois d'alors. Mémorable journée, & détestable aux Romains ! a Elle tomboit au seiziéme d'avant les Kalendes du mois d'Août. Depuis ce tems-là, ce fut pour la République une époque infortunée, &, à pareil jour, il fut défendu de tenter aucune

Diod. Sic. lib. 14.

a Le seizième d'avant les Calendes du mois d'Août, c'est-à-dire, selon nôtre maniére de compter, le dix-huitième de Juillet, fut, dês ce tems-là, compté parmi les jours malheureux. Cette époque étoit déja devenuë funeste, depuis le massacre des trois cents Fabius, à la journée de Créméra. Les jours mémorables par quelque événement sinistre, étoient appellés, parmi les Romains, *Dies Atri*. Ils avoient, en effet, coutume de les marquer en noir, au lieu que les jours heureux se marquoient avec de la craye blanche. Conformément à cette coutume, Perse a dit *Satyr. l.* 2.

Quæque sequenda forent, quæque evitanda vicissim,
Illa prius cretâ, mox hæc carbone notasti.

Cet usage étoit reçû chez les Scythes. Ces Peuples, à la fin de chaque journée, selon qu'elle avoit été heureuse, ou malheureuse, mettoient, dans leur carquois, une pierre blanche, ou une pierre noire. Après leur mort, le carquois étoit représenté, & le défunt étoit censé avoir été heureux pendant sa vie, si le nombre des pierres blanches surpassoit celui des noires. Pline, *l.* 7. *c.* 40. rapporte, que la même pratique avoit subsisté chez les Thraces. Macrobe, *l.* 1. assûre qu'il n'étoit pas permis aux Romains de rendre, des honneurs funébres à la mémoire de leurs Ancêtres, dans des jours marqués par quelque désastre. Alors même on suspendoit la poursuite des procês, & les Tribunaux de la Justice étoient fermés. C'est pour cela, que souvent les Auteurs ont confondu ces jours funestes, qui sont appellés *Dies Atri*, avec ceux, qui, dans le Calendrier des Romains, étoient nommés *Dies Nefasti*.

entreprise. Le jour suivant, [a] Brennus fit marcher ses troupes aux environs de Rome, & vint camper sur les bords de l'Anio. Là, ses courreurs lui rapportérent, que la Ville étoit sans défense, que les portes en étoient ouvertes, & qu'on n'apperçevoit point de Romains sur les remparts. Alors le soupçon qu'il avoit eu d'une embuscade, dês le jour du combat, se réveilla plus vivement qu'autrefois. Les cris qu'on entendoit dans tous les quartiers de Rome, & le mouvement extraordinaire des Romains, le confirmérent dans sa pensée. [b] Il tarda donc encore à se rendre maître d'une Ville ouverte, qu'il n'étoit pas naturel à ses habitans d'abandonner au pillage, sans résistance. Cette lenteur de Brennus donna aux Romains le tems, de fortifier le Capitole, de le remplir de toutes les munitions de la Ville, d'y retirer ce

De Rome l'an 363.
Tribuns Militaires.
Q. FABIUS, &c.
Tit. Liv. l. 5.

a Quoi qu'en disent quelques Auteurs mal instruits, Brennus, qui mit le siége devant Rome, ne fut pas le même, qu'un autre Capitaine Gaulois du même nom, qui passa dans la Macédoine, à la tête de cent cinquante-deux mille hommes de pié, & de vingt mille chevaux, tüa Sosthenes, ravagea la Thessalie, se jetta dans la Gréce, par le détroit des Thermopyles, vers la seconde année de la cent vingt-cinquiême Olympiade, l'an 278. avant l'Ere Chrêtienne, & enfin, qui après avoir ruiné tout le plat païs, prit sa route vers la Phocide, dans le dessein de piller le célébre Temple de Delphes. Il y périt lui-même, avec une partie de son armée. On compte prês d'un siécle de différence, entre celui-ci, & le premier Brennus, dont il est ici question.

b Plutarque rapporte une autre raison du retardement de Brennus, à profiter de ses succês, en allant droit à Rome. C'étoit fait de la République Romaine, dit cet Auteur, si le victorieux eût sçû tirer avantage de la déroute entiére, & de la consternation des Romains; mais les Gaulois ne pûrent s'imaginer, que la victoire, qu'ils venoient de remporter, eût été aussi complette qu'elle le fut en effet. Poussés donc par l'excês de leur joye, ils se livrérent à la bonne chére, & ne s'occupérent qu'à partager les dépoüilles, qu'ils avoient trouvées dans le camp des Romains. Ce qui facilita, au menu Peuple de Rome, les moyens de se sauver, & de pourvoir à sa sûreté.

De Rome l'an 363.
Tribuns Militaires.
Q. FABIUS, &c.

Tit. Liv. l. 5. Auctor de vir. Illustr.

qui restoit de jeunesse propre à porter les armes, & les plus courageux d'entre les Sénateurs; enfin d'y soûtenir les restes de la République, & d'y défendre les plus sacrés monuments de la Religion. Un Manlius étoit à leur tête. Il est aisé de juger, quelle fut la douleur de tant de personnes, qui ne furent point admises dans la citadelle. Les femmes, qui se virent obligées de se séparer de leurs maris, poussérent des cris aigus. *A quels périls, à quelles insultes nous abandonnez-vous*, disoient-elles? *Où trouverons-nous de la protection, contre la violence des Barbares?* On fut touché de compassion, & celles qui s'obstinérent à vouloir entrer au Capitole, y furent admises. Le plus grand nombre s'échappa de Rome, à la faveur du pont Sublicius, & gagna le Janicule. De-là elles se répandirent dans les campagnes, sans guides, & sans conseil; ou bien elles se réfugiérent dans les Villes voisines. Les Vestales elles-mêmes, & le Chef des Pontifes dévoüés au culte de Quirinus, prirent la même route. Ces Vierges consacrées, eurent encore plus de soin de la Religion, que de leur vie. Avant que de quitter Rome, elles se chargérent a

a La plûpart des Auteurs conviennent, que le Palladium étoit un de ces monuments respectables, confiés à la garde des Vestales. Pour en donner une connoissance distincte, il est à propos de rassembler sous certains chefs, ce que les Ecrivains de l'antiquité nous en ont appris. Ovide a crû que c'étoit une statuë de Pallas, qui tomba du ciel, sur les hauteurs d'Ilion, ou selon Diodore, à Pessinunte, Ville de Phrygie. Cet Historien écrit, que ce simulacre étoit de bois, tenant de la main droite une pique, & de la gauche une quenoüille, avec un fuseau. Il ajoûte, que cette figure miraculeuse fut remise entre les mains de Dardanus, qui apporta toutes les précautions, pour mettre en sûreté ce dépôt précieux, depuis qu'il eut appris de l'Oracle d'Apollon, que la conservation de ce présent céleste, dans l'enceinte d'Ilion, répondoit de la durée de sa nouvelle Ville. Une tradition si fabuleuse, des

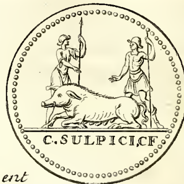
des monuments respectables, qu'elles conservoient avoit cependant consacré l'origine du Palladium parmi les Romains. Denys d'Halicarnasse avouë, de bonne foi, que ce monument renfermoit bien des secrets, qu'il ignoroit, & qu'il n'étoit pas permis de dévoiler aux profanes. Il fait dire à l'Historien Timée, qu'il étoit défendu par les loix, de s'informer des mystéres du Palladium, & de les divulguer. Rome, éclairée des lumiéres du Christianisme, reconnut bien-tôt l'illusion, & les dépositaires de cette prétenduë Divinité, ne se firent plus un scrupule, de désabuser le Peuple de sa crédulité. Arnobe, & Clément Aléxandrin, s'expliquent uniformément sur cet article. Le premier dit, que le Palladium avoit été fabriqué des ossements de Pélops, cet ancien Roy du Péloponése, & que ce secret avoit été trahi par les Payens mêmes. Clément Aléxandrin va plus loin, & révéle la honte du culte mystérieux, que l'antiquité payenne rendoit à trois statuës fatales. Il paroît que ce Pere les regardoit comme l'ouvrage de la Nécromancie. Il entroit des ossements de mort, ou des restes de la mort, dans la composition de ces symulachres. On sçait que Sérapis fut le Dieu tutélaire de l'Egypte. Mais dequoi fut composée cette fameuse statuë? Saint Clément nous l'apprend. *Athénodore*, dit-il, *en a publié le mystére. Sésostris ayant subjugué bien des Nations de la Gréce, en amena des ouvriers de toutes les sortes. Il ordonna à un certain Briaxes, de faire la statuë d'Osiris, l'un de ses ancêtres. L'ouvrier employa tous les métaux, & tous les genres de pierres précieuses, à la perfection de son ouvrage. Sur-tout il y fit entrer le parfum, dont on avoit embaumé les corps d'Osiris, & d'Apis. De ces deux noms, on appella cette statuë Osirapis, & ensuite Sérapis, par corruption.* Il en fut, à peu près le même, de Jupiter Olympien, ce Dieu tutélaire de la Gréce, dont Clément Aléxandrin nous apprend, que la statuë fut composée des os d'un éléphant. Enfin, selon le même Pere, le Palladium, qui servit de sauvegarde à la Ville de Troye, ensuite à l'Empire Romain, étoit une composition des ossements de Pélops. De tout ceci on peut conclure, que les Dieux tutélaires des divers païs du monde payen, étoient comme autant de Talismans, fabriqués sur les principes de la magie. Il n'est point ici question d'éxaminer, si ces statuës mystérieuses avoient une vertu efficace, pour maintenir les Villes en sûreté, contre les attaques du dedans, & du dehors. Du moins saint Augustin, *l.* 1. *c.* 2. *de Civit. Dei*, reprochoit aux Romains l'insuffisance de leur Palladium, pour préserver leur Empire. Mais pourquoi cette statuë portoit-elle le nom de Palladium? Selon les préjugés communs, on peut répondre qu'elle représentoit la Déesse Pallas. Je croirois plûtôt, que Pallas, elle-même, a pris son nom, & son origine de la statuë. Voici le fondement de ma conjecture. Denys d'Halicarnasse rapporte l'histoire du Palladium, sur le témoignage de Callistrate. *Pallas fut*,

De Rome l'an 363.
Tribuns Militaires.
Q. FABIUS, &c.

De Rome l'an 363. Tribuns Militaires. Q. FABIUS, &c.

au Temple de Vesta, & sur-tout du feu sacré. Il ne leur fut pas possible d'emporter tout ce qui servoit au culte des Dieux, & d'ailleurs, il leur paroissoit indigne, de le laisser profaner. Elles enfermérent donc, en deux tonneaux, une partie du dépôt, dont elles étoient les gardiennes, l'enfoüi-





D'argent

dit-il, *un Roi d'Arcadie, pere de Chrysanthe. Celle-ci fut mariée à Dardanus, & pour dot elle apporta cette statuë, qu'elle appella le présent de Pallas*, qui apparemment avoit construit ce Talisman. Dans la suite, pour rendre cette origine plus respectable, la fable en fit la statuë d'une Déesse, qui porta le nom de l'Arcadien Pallas. Ce qui confirme cette conjecture, c'est que les deux Palladiums, dont l'un étoit l'original, & l'autre la copie, représentoient deux jeunes hommes, armés de pié en cap. Comme il est aisé de se mêprendre au sexe, le vulgaire en avoit fait une Déesse belliqueuse. On ne s'est étendu sur cet article, que pour rapporter un point d'érudition, que nous nous sommes les premiers donné la peine d'éclaircir, dans nos Notes sur Virgile, au Livre second de l'Enéïde. Quelques Auteurs prétendent, qu'on gardoit soigneusement, dans le Temple de Vesta, les deux figures de ces Dieux Pénates, qu'Enée apporta avec lui en Italie. Du tems de Denys d'Halicarnasse, les copies de ces statuës s'étoient multipliées, en différents Temples de Rome, sous la forme, & sous l'habit de deux jeunes guerriers, avec cette inscription *Denates*, au lieu de *Penates*; parce que, selon la remarque du même Auteur, les Anciens n'avoient point l'usage de la lettre P. On en voyoit sur-tout deux figures, dont l'ouvrage étoit d'une três ancienne fabrique. Une médaille de la famille Sulpicia, nous représente les deux têtes de ces Dieux Pénates, avec ces trois lettres, D. PP. *Diis Penatibus*, & sur le revers ces mêmes Dieux, avec la pique en main, & l'habit militaire. On voit, à leurs piés, la laye mystérieuse, dont les trente petits marcassins annoncérent la fondation de la Ville d'Albe, trente ans aprês l'arrivée d'Enée en Italie.

rent dans un [a] temple soûterrain, & nuds piés, par le respect qu'elles avoient pour les statuës, qu'elles portoient, elles se mirent en marche, pour gagner l'autre côté du Tybre, qui n'étoit point infesté par les ennemis. Les principes de la Religion restoient imprimés dans le cœur des Romains, au fort de leurs calamités. Aussi-tôt que les Vestales furent arrivées vers le Janicule, Albinius donna une marque de son respect pour elles, & pour les Divinités qu'elles portoient. Albinius étoit un Plébéïen, qui conduisoit alors, dans un chariot, sa femme, & ses enfants, en un lieu de sûreté. Aussi-tôt qu'il apperçut ces Vierges sacrées, accablées sous le poids qui les surchargeoit, & les piés ensanglantés, il descendit de son char, y fit monter la troupe sacerdotale, avec ses Dieux, & mit sa famille à pié. En cet état, il les mena jusqu'à Céré, Ville de l'Etrurie. Céré pour lors étoit attaché aux Romains. Ces filles y trouvérent un azyle, & une favorable réception. Comme les fonctions de leur sacerdoce ne cessérent point à Céré, on donna de-là le nom de *Cérémonies*, aux rits de la Religion Romaine. Ainsi fut immortalisée l'hospitalité, que la Ville de Céré donna aux Dieux, & à leurs Prêtresses.

De Rome l'an 363.
Tribuns Militaires.
Q. FABIUS, &c.

Tit. Liv. l. 5. Val. Max. l. 1. & Plutarc. vita Cam.

Festus & Val. Max. l. 1.

Tandis qu'un grand nombre des habitans de

a Plutarque dit, que ce dépôt sacré fut enfoüi, sous le Temple de Quirinus, & que de-là cet endroit avoit été appellé *Doliola*, du nom des deux tonneaux. Ce lieu devint ensuite si respectable, qu'il ne fut pas permis d'y cracher. *Ubi nunc despui religio est*, comme nous l'apprenons de Tite-Live, qui ajoûte que les deux tonneaux furent enterrés, dans un soûterrain, qu'on avoit ménagé, près de la maison du Flamen Quirinal.

De Rome l'an 363.
Tribuns Militaires.
Q. FABIUS, &c.

Rome abandonnent leurs foyers domeſtiques, pour chercher des retraites, en divers lieux, & que la jeuneſſe guerriére ſe fortifie dans la citadelle, pour y ſoûtenir un ſiége, les plus illuſtres vieillards de la Ville ne pûrent ſe réſoudre, ni à quitter leur patrie, ni à porter, au Capitole, des bouches inutiles. Au nombre de quatre-vingt, ils prirent le parti de mourir enſemble, dans l'enceinte de leurs murs, & de ſignaler le dernier de leurs jours, par une mort honorable. Pour cela, ils dévoüérent leur vie aux Dieux tutelaires, par un vœu, que le Pontife Fabius prononça, au nom de ces généreux Romains. Ce fut un de ces dévoüements, que l'antiquité Payenne regardoit comme un acte de religion, capable d'appaiſer les Dieux irrités. Parmi ces vénérables vieillards, on comptoit des Pontifes, des Conſulaires, & des Généraux d'armées, illuſtrés par des Triomphes. Ces victimes volontaires ſe préparérent à conſommer leur ſacrifice, avec un appareil digne de la majeſté, & de la conſtance Romaine. Tous ſe revêtirent des ornements de leur dignité, & pour toutes armes, ils portérent à la main les bâtons garnis d'yvoire, dont ils ſe ſervoient pour le commandement. Les uns ſe vêtirent d'habits Pontificaux, les autres de robes Conſulaires, & quelques-uns de veſtes triomphales, ſemées de palmes en broderie. Dans ce pompeux équipage, ils ſe firent porter à la place publique, s'y aſſirent ſur leurs chaiſes curules, ornées d'yvoire, & y attendirent la conſommation de leur ſacrifice.

Zonaras l. x. Tit. Liv. l. 5. Plut. vita Cam. &c.

Diod. Sic. l. 14.

En effet Brennus, aprês avoir perdu trois jours en d'inutiles précautions, parut aux portes de Ro-

me, au quatriême jour d'aprês le gain de la bataille. Soit qu'il les eût trouvées encore ouvertes, ſoit qu'il les eût fait rompre, ſans trouver de réſiſtance, [a] il entra dans la Ville, par la porte Colline. Rome lui parut toute deſerte. La ſolitude fit augmenter les ſoins du Général Gaulois. Il ne lui paroiſſoit pas croyable, ou que tout Rome fût logé au Capitole, ou qu'une Ville ſi peuplée, ſe fût, d'elle-même, ſi-tôt condamnée à l'éxil. Il craignit une irruption ſoudaine des maiſons, qui pour la plûpart étoient fermées. Cependant, il n'apperçut point d'autres gens en armes, que ſur les remparts de la citadelle. Il en fit donc garder les avenuës, & permit au reſte de ſes ſoldats, de ſe répandre dans les divers quartiers de la Ville, pour la piller. Les uns s'écartérent dans les ruës éloignées, les autres s'attachérent au butin, qu'ils trouvérent à portée. Pour Brennus, il s'avança vers la place publique, & ſes troupes, toûjours en ordre de bataille, crainte de ſurpriſe, s'y rendirent de tous les coins de la Ville. Ce fut là qu'il fut frappé du ſpectacle inattendu

De Rome l'an 363.
Tribuns Militaires.
Q. FABIUS, &c.

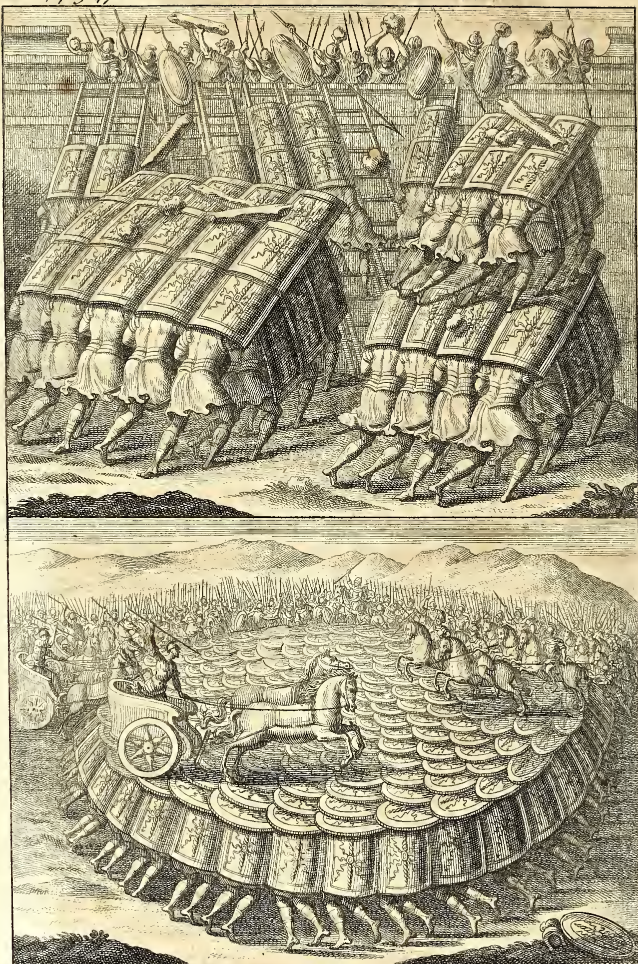
Plut. & Zonaras, l. 7.

a Nous avons ſuivi la chronologie des Faſtes Capitolins, de Sigonius, & de Pighius, qui fixent l'époque de la priſe de Rome par les Gaulois, à la 363. année, depuis ſa fondation : quoique Pline place cet événement ſous la 364. année, & que Plutarque avouë de bonne foi, qu'il eſt difficile d'aſſigner, au juſte, le tems de cette fameuſe expédition. Tite-Live ſemble l'avancer de trois ans, lorſqu'il dit, que Rome avoit été, juſques-là, victorieuſe de tous ſes ennemis, pendant l'eſpace de 360. ans. Mais outre qu'il ne prétend pas parler avec toute l'éxactitude chronologique, dans cet endroit de ſon hiſtoire, où les Romains s'exhortent mutuellement à combattre généreuſement juſqu'à la mort, & employent pour motif, la gloire de Rome, qui s'étoit renduë redoutable pendant 360. ans, il eſt encore manifeſte, que l'Hiſtorien ne compte les 360. ans, que depuis la premiére guerre, que Romulus eut à ſoûtenir, & non pas précisément depuis la naiſſance de Rome.

De Rome l'an 363.
Tribuns Militaires.
Q. FABIUS, &c.

des quatre-vingt vieillards, que leur majesté, que leur silence, que leur modestie, que la magnificence de leurs habits, & de leurs siéges, lui firent prendre pour autant de Divinités. Ces Romains immobiles, comme des statuës, virent l'ennemi, sans changer de couleur, & sans s'ébranler aux approches de la mort. Les Gaulois respectérent longtems ces images müettes, & craignirent d'en approcher. Enfin, ils se familiarisérent avec les objets de leur admiration. L'un d'eux s'avança vers M. Papirius, & lui passa doucement la main sur la barbe. L'offense n'étoit pas grieve; mais la fierté Romaine en fut irritée, & éclatta, dans un homme, qui cherchoit à périr. Du bâton, qu'il tenoit à la main, Papirius frappa rudement le Gaulois, & le blessa à la tête. Alors la colére des Vainqueurs prit la place du respect, & de l'étonnement. Ils renversérent ces Idoles, & donnérent à ces vieillards la mort, qu'ils desiroient. Dans la suite, les Gaulois ne mirent plus de bornes à leur fureur. Elle étoit augmentée par la grêle de traits, que les Romains leur lançoient du haut de la citadelle. Les Vainqueurs s'accagérent tout. Ils tirérent de leurs maisons quelques-uns des habitans de Rome, qui s'y étoient renfermés, & les firent périr. Leurs cris, qu'on entendoit du haut du Capitole, perçoient le cœur de ceux, qui veilloient à sa défense. Le feu eût, dês le premier jour du pillage, embrasé toute la Ville, si la politique de Brennus n'eût suspendu la rage de ses soldats. Il modéra, avec sagesse, l'empressement des siens, à consumer Rome, par un seul incendie, & à faire périr, tout à

Tit. Liv. l. 5. & Plutarc. vita Cam.



Differentes Formes des Tortües militaires, qui furent
En usage parmy les Romains

coup, tout ce qui y reſtoit d'habitans. Il partagea, en pluſieurs bandes, les priſonniers, qu'on devoit maſſacrer, & marqua les quartiers qu'on devoit brûler. On aſſignoit, pour cela, différents jours. C'étoit pour engager les défenſeurs du Capitole, à ſe rendre à diſcrétion, ou par tendreſſe pour leurs proches, ou par affection pour leurs anciennes demeures. Les Romains s'endurcirent, à la fin, contre les malheurs de leurs compatriotes, & contre la ruine de leur Ville. Ils conſervoient à la République un reſte de liberté; c'étoit aſſés pour les rendre inſenſibles à toutes les autres calamités.

De Rome l'an 363.

Tribuns Militaires. Q. FABIUS, &c.

Lorſque les Sénonois ſentirent, que les Romains du Capitole n'étoient pas ébranlés, par le ſpectacle de leur Ville, prête à être réduite en cendres, ils en achevérent promptement la ruine. Enſuite ils firent ſuccéder la force à l'artifice. Ils tentérent d'emporter la citadelle par eſcalade. [a] Ces tortuës, ſi uſitées

Tit. Liv. l. 5.

a La tortuë militaire étoit une maniére d'eſcalade, que Céſar, au livre 2. de ſes Commentaires, dit avoir été en uſage chez les Gaulois, auſſi-bien que parmi les Grecs, & les Romains. Voici comme elle ſe pratiquoit, conformément à la deſcription que Céſar, Tite-Live, Plutarque, & Dion nous en ont faite. A l'approche des murs d'une Ville aſſiégée, les aſſaillants ſe ſerroient de fort près, & ſe couvroient la tête de leurs boucliers, enſorte que les premiers rangs étoient plus élevés, que ceux qui ſuivoient. Cet aſſemblage de pavois, rangés ſucceſſivement, & joints enſemble, formoit un talut, ou un eſpéce de toit, à la faveur duquel, les ſoldats ſe mettoient à couvert des traits, & des pierres, que les aſſiégés lançoient de deſſus les murs. Les aſſiégeants avoient recours à ce ſtratagême, quand il s'agiſſoit de monter à l'aſſaut. Couverts de leurs boucliers, de même que la Tortuë l'eſt de ſon écaille, les derniers ſervoient d'appui à ceux qui les précédoient, & ainſi de ſuite ils s'élevoient par étages, les uns ſur les autres, pour eſcalader le mur. La tortuë étoit auſſi miſe en œuvre dans les batailles, ſoit pour ſe mettre en défenſe dans des occaſions périlleuſes, & dans la chaleur de l'action, ſoit pour attaquer. Alors les bataillons ſe ſerroient, & à l'abri de leurs boucliers, ils ſe jettoient, tête baiſ-

De Rome l'an 363.
Tribuns Militaires.
Q. FABIUS, &c.

en Gréce, & en Italie, pour le siége des Villes, n'étoient pas inconnuës aux Gaulois. Ils s'efforcérent d'en former une, à l'aide de leurs boucliers, posés sur leurs têtes courbées, & de faire divers étages de leurs corps, jusqu'à égaler la hauteur des remparts du Capitole. Pour exécuter ce dessein, Brennus rangea ses troupes en bataille, dans le marché de Rome, & les fit avançer par le sentier escarpé, qui conduisoit au pié des murs. Les Romains prévirent l'attaque, & s'y préparérent. D'abord ils postérent des corps de garde à toutes les avenuës, puis ils laissérent monter les Gaulois assés haut, pour les précipiter avec plus de facilité. Les troupes de Brennus arrivérent, jusques vers le milieu de la montagne, & s'y arrêtérent, pour prendre haleine. Ce fut alors, que les assiégés firent sortir, sur l'ennemi, une troupe d'élite, qui culbuta les Gaulois d'un terrain, qui, ce semble, les repoussoit de lui-même. Ce ne fut pas sans perte, que les Sénonois furent chassés des avenuës du Capitole, & depuis ils ne tentérent plus de pareille entreprise.

sée, au travers des troupes ennemies. Les Romains étoient si bien dressés à cette maniére de combattre, & se faisoient de leurs boucliers un rempart si solide, qu'il étoit à l'épreuve des plus lourdes masses, des chevaux mêmes, & des chariots, qui marchoient sur cet espéce de plancher ambulant, sans que les bataillons en fussent ébranlés. Comme la tortuë se terminoit en pente, les quartiers de pierre qu'on jettoit du haut des murs, glissoient le long des boucliers, sans quoi les soldats auroient été surchargés à la fin, & accablés par la pesanteur du faix. Afin d'avoir, sur cette ancienne maniére de combattre, une intelligence plus parfaite, il est bon d'avoir recours à la planche, que nous avons fait graver, sur le modéle de deux bas reliefs anciens, l'un de la colomne Trajane, l'autre de la colomne Antonine. On attribuë l'invention de la tortuë à Artémon de Clazomene.

Le siége de la citadelle fut donc changé en blocus. Brennus espéra, qu'il se rendroit maître, du moins par la famine, d'un rocher, qu'il n'avoit pû enlever par la force. Cependant les Gaulois vinrent à manquer de provisions. Ils en avoient trouvé peu dans la Ville, qu'ils avoient pillée. On les avoit transportées au Capitole. Le reste avoit été consumé dans l'incendie. D'ailleurs la campagne en étoit dépourvûë. Ceux des Romains, qui s'étoient retirés à Véïes, y avoient fait conduire tout le blé, qu'on avoit pû trouver, au voisinage de Rome. Il fallut donc que Brennus partageât ses troupes, qu'il en laissât une partie autour du Capitole, & qu'il envoyât l'autre aux Villes circonvoisines, pour en tirer des grains. Ces étrangers ne rassemblérent des vivres, qu'à la pointe de l'épée. Ils ravagérent les campagnes, & forçérent les païsans à leur ouvrir les granges. Souvent même, ils alloient se présenter devant les Villes, & les menaçoient du pillage, si on leur refusoit les secours de froment, qu'ils en éxigeoient. Ce fut un bonheur pour les Romains, qu'un corps de ces pillards vint se présenter devant Ardéa, pour la mettre aussi, à son tour, à contribution.

De Rome l'an 363.

Tribuns Militaires. Q. FABIUS, &c.

Plut. vita Cam. & Tit. Liv. l. 5.

Dans cette capitale des Rutules, déja depuis près de deux ans, le grand Camille, indignement condamné par les Romains, menoit une vie privée, dans un éxil volontaire. La rigueur de son sort, & l'ignominie dont on l'avoit couvert, n'avoient rien diminué de sa tendresse pour sa patrie. Il avoit appris, dans sa retraite, la perte de la bataille de l'Allia, & souvent il en avoit gémi. *Sont-ce*

De Rome l'an 363.
Tribuns Militaires.
Q. FABIUS, &c.

donc là, disoit-il, *ces mêmes hommes, que je conduisis à la conquête de Véïes, & de Falére! Ces Romains, qui firent toûjours la guerre, avec encore plus de courage, que de bonheur, resteront-ils asservis sous la domination d'un Roy barbare?* Tels étoient les sentiments de Camille, pour son ingrate République; mais son affection pour elle, se terminoit à des regrets. Lorsqu'il apprit, qu'un corps de Gaulois faisoit le ravage autour d'Ardéa, il conçut l'espérance de pouvoir servir Rome, plus utilement, que par des soupirs. D'abord il inspira aux jeunes guerriers d'Ardéa, de la compassion pour Rome, & de l'ardeur pour la venger. Il sçut ensuite, que le Sénat de la Ville, où il résidoit, étoit assemblé, pour délibérer sur l'approche des Gaulois. Alors ce solitaire, qui ne s'étoit mêlé d'aucune affaire publique, se présenta aux Magistrats, & leur parla de la sorte. *Ardéates, ne soyés point surpris, qu'un exilé ose paroître dans vos Assemblées. L'inclination m'a rendu, de tout tems, vôtre ami, & la Fortune m'a mis, depuis peu, au nombre de vos Bourgeois. En des périls pressants, un ami, un Citoyen, peut-il refuser ses conseils à la nouvelle Patrie, que son affection lui a fait préférer? L'hospitalité que vous m'accordez, doit-elle être méconnuë? Mais comment vous prouver ma reconnoissance, que par des services militaires? C'est de la guerre, que j'ay tiré tout mon lustre à Rome. La paix seule y a été fatale à ma gloire. Mettés, Ardéates, mettés en œuvre mon expérience, & ma valeur. Vôtre Ville est obsédée. Vos campagnes sont ravagées par une troupe de barbares. Le tems est venu de vous acquérir de la renommée, en vous acquittant envers Rome des*

Tit. Liv. l. 5.

bienfaits, dont elle vous a comblés. Ses ennemis, ses vainqueurs, viennent d'eux-mêmes se présenter à vos coups, & à leur défaite. Non, ne soyés pas effrayés par le nom de vainqueurs. Le seul hazard les a rendus supérieurs aux Romains. Ils sont entrés dans une Ville ouverte, & le rocher du Capitole est, pour eux, un écüeil, où leur courage est venu se briser. Dês le premier échec, qu'ils y reçoivent, ils se rebuttent, ils se découragent. Aussi-tôt leur inconstance les fait voltiger autour de Rome. L'avidité de se remplir de vos vins, les détourne de leur entreprise, & les attire dans vos contrées. Qu'avons-nous à craindre d'une armée sans discipline? Ces hommes, seulement formidables par la taille, vont, tous les soirs, se coucher prês d'un ruisseau, sans poser de sentinelles, & sans élever de retranchements. Là, ensevelis dans la crapule, ils se livrent au sommeil, & maintenant même, leur prospérité les rend encore moins circonspects. Vous laisserés-vous impunément asservir, par des hommes livrés à l'incontinence? Ardéates, qu'il n'en soit pas ainsi! Dês que la nuit sera fermée, rassemblés vôtre jeunesse. Qu'elle me suive, & que sous ma conduite, elle marche, non pas au combat, mais au massacre de l'ennemi! Si je manque de vous le livrer, durant son sommeil, faites moi subir un sort égal, à celui que je reçûs à Rome.

De Rome l'an 363.
Tribuns Militaires.
Q. FABIUS, &c.

Ce discours persuada les Ardéates. Jusqu'aux ennemis même de Camille, tous convenoient, qu'il étoit le plus grand homme de guerre, que Rome eût alors. On prit ses ordres, & quelque-tems aprês le soleil couché, la milice d'Ardéa sortit en bataille, & suivit son conducteur. Camille avoit appris, de ses espions, le lieu, où les Gaulois s'étoient rassemblés, pour y passer la nuit. Fatigués de leurs courses,

De Rome l'an 363.
Tribuns Militaires.
Q. FABIUS, &c.
Plut. vita Cam.

& pleins de vin, ils s'étoient couchés à terre, tumultuairement, & ſans ordre. Un profond ſilence regnoit parmi eux. Cependant Camille s'avançoit ſans bruit, &, à la faveur des ténébres, vers le minuit, il entra dans les rangs de ces hommes, profondément endormis. Le ſon des trompettes, & le cri des aggreſſeurs, ne les éveilla qu'à peine. Eperdus, ils ſe préſentérent tout nus à la mort. Dans l'endroit le plus reculé, quelques-uns, à peine éveillés, prirent la fuite; d'autres vinrent, d'eux-mêmes, ſe livrer imprudemment à l'ennemi. Ceux qui échappérent au maſſacre de la nuit, furent, pendant le jour, ou aſſommés par les païſans, qu'ils avoient pillés, ou mis à mort par la cavalerie d'Ardéa, qui les atteignit. [a] La Renommée en

Tit. Liv. l. 5.

Plut. vita Cam.

a Grand-nombre de Gaulois, ſelon Tite-Live, vivement preſſés par les Ardéates, s'enfuirent, avec précipitation, & en déſordre, pour échapper à la mort. Pluſieurs d'entr'eux ſe trouvérent, ſans y penſer, ſur le territoire d'Antium. Ces malheureux, épuiſés de fatigues, furent enveloppés par les païſans, accourus des cantons circonvoiſins. En même-têms, ajoûte l'Auteur Latin, les Etruſques voulurent profiter des malheurs de Rome. Les triſtes extrêmités, où cette Ville étoit réduite, leur offroient une occaſion favorable de réparer leurs pertes paſſées. Ils portérent la déſolation dans la campagne, d'où ils remportérent un butin conſidérable. Ils vinrent même camper à la vûë de Véïes, dans le deſſein d'en former le ſiége, afin d'ôter toute reſſource à la République. La garniſon Romaine ne put voir, ſans douleur, & ſans dépit, ces pillards venir les inſulter, juſques ſous les remparts de la Ville. Les ſoldats ſaiſis de fureur, voulurent, ſur le champ, courir à l'ennemi. Le Centurion Cæditius, qui faiſoit l'office de Commandant, arrêta la fougue des Romains irrités, & les engagea de différer leur vengeance, juſqu'à la nuit. L'expédition fut conduite avec tant de ſageſſe, que les Etruſques furent ſurpris, & éprouvérent le même ſort, que les Gaulois auprès d'Ardéa. Ceux qui échappérent au glaive du victorieux, furent faits priſonniers. Les Romains ayant appris, qu'un autre corps d'Etruſques exerçoit des hoſtilités du côte des Salines d'Oſtie, rabbattirent en diligence de ce côté-là. La nuit ſuivante, ils ſurprirent l'ennemi ſans défenſe,

De Rome l'an 363.
Tribuns Militaires.
Q. FABIUS, &c.

publia bien-tôt la défaite. Elle ranima les Romains, disperſés dans les Villes voiſines; & ſur-tout ce reſte de la défaite de l'Allia, qui s'étoit réfugié à Véïes. On ne publioit par tout, que le nom du grand Camille. On étoit ſurpris, qu'un éxilé, qu'un mécontent, eût conſervé tant d'amour pour ſon ingrate Patrie. On envioit à Ardéa la gloire, qu'elle venoit d'acquérir. *L'abſence de Camille*, diſoit-on, *a cauſé le malheur de Rome, & ſa préſence a illuſtré le lieu de ſa retraite. Que ne le redemandons-nous aux Ardéates, qui le retiennent? Que n'allons-nous, en armes, le mettre à la tête d'une armée ſans Chef? Nous n'avons plus ni de maîtres, ni de Patrie. Camille n'eſt point cenſé éxilé de Rome, qui n'eſt plus, & nous ne ſommes plus Citoyens d'une Ville détruite.* Tels furent les diſcours des Romains fugitifs, lorſque Camille eut donné le premier coup aux Gaulois victorieux.

Cependant le Capitole étoit toûjours inveſti. Les Romains y conſumoient leurs vivres, & les Gaulois faiſoient une garde éxacte, pour empêcher qu'on n'y en transportât de nouveaux. C'étoit-là les ſeules hoſtilités, qu'on fît de part & d'autre. Les avenuës de la citadelle étoient ſoigneuſement gardées, & il n'étoit permis à perſonne d'y entrer, ou d'en ſortir. Il arriva néanmoins qu'un Fabius, ſurnommé Dorſo, paſſa impunément à travers la ſentinelle des Gaulois, qui gardoit les iſſuës du Capitole. La fête particuliére des Dieux domeſtiques de ſa famille,

& en firent un horrible maſſacre. Ils retournérent triomphants porter à Véïes la nouvelle de cette double victoire. Ces deux événements n'ont point été inſérés dans le texte, pour ne point interrompre le fil de l'hiſtoire du ſiége de Rome.

De Rome l'an 363.
Tribuns Militaires.
Q. FABIUS, &c.

étoit échûë. Comme il étoit le principal héritier des biens de sa maison, c'étoit à lui de faire a des sacrifices, aux Dieux tutelaires de sa race. Le lieu de la cérémonie étoit fixé, & il ne lui étoit pas permis de la faire ailleurs, que sur le mont Quirinal. *Cic. l. 2. de Legibus.* Le pieux Romain sortit donc du Capitole, à ce jour solemnel, en habit de Sacrificateur, ceint de sa robe, & portant, sur ses épaules, ses Dieux, & les instrumens du sacrifice. Les Gaulois avoient beaucoup de religion. *Plut. & Val. Max. l. 1.* L'Historien Latin, qui leur est le plus contraire, est obligé d'en convenir. La piété du Romain les toucha. *Tit. Liv. l. 5.* Ils le laissérent passer, immoler ses victimes, & retourner au Capitole. Si le courage du Romain a été si vanté par les Ecrivains de Rome, que ne faisoient-ils justice à la modération des Gaulois! Elle partoit du même principe de piété pour les Dieux.

Zonaras l. 7. Le desir de vanger Rome, croissoit toûjours dans le cœur des Romains, depuis la victoire de Camille. On comptoit à Véïes environ vingt mille hommes, rassemblés du débris de la journée de l'Allia. Tous les jours, quelques-uns de leurs Alliés, sur-tout du Latium, venoient, par bandes, se joindre à ceux-ci,

a Parmi les Romains, il y avoit des sacrifices publics, & des sacrifices particuliers. Les premiers, dit Festus, se faisoient, au nom du Peuple, des Tribus, & des Curies, pour la prospérité des campagnes, &c. Les sacrifices particuliers, étoient propres de chaque famille, qui avoit ses Dieux tutelaires, de même que chaque Curie avoit les siens, selon l'institution de Romulus. Ces fêtes domestiques n'étoient permises, & n'étoient regardées comme un acte de Religion, qu'autant qu'elles étoient autorisées, par les Pontifes, à qui il appartenoit d'assigner aux familles, le lieu, & le jour du sacrifice. C'étoit alors un devoir sacré, & inviolable, dont l'obligation se perpétuoit par succession, aux descendants, ou aux héritiers. *Cicer. l. 2. de Legib.*

& grossir leur armée. Il ne manquoit qu'un Chef, à des gens si déterminés à se battre. A la vérité, ils s'en étoient donné un, nommé Cæditius, simple Centurion, pour écarter les Etrusques, qui paroissoient vouloir profiter du malheur des Romains, & venir reprendre Véïes. Aprês tout, Cæditius n'étoit pas un homme, à opposer au Général Gaulois. Véïes faisoit ressouvenir de Camille, qui avoit conquis cette Ville, & la plûpart des soldats de la nouvelle armée, avoient servi sous ce Héros. Cæditius lui-même, consentoit à le demander pour Général, & protestoit, qu'on ne lui arracheroit jamais le commandement, qui lui avoit été déféré, qu'il ne l'eût remis entre les mains de Camille. On envoya donc des Députés à ce fameux éxilé, pour l'engager à prendre la conduite des troupes. Qui ne sera surpris de la déférence du généreux Romain, pour les loix de sa République! Maltraité de son Peuple, il en respecta les coutumes, dans un tems, où le désordre public, sembloit rendre tout permis. Camille ne voulut accepter le Généralat, que quand le Peuple assemblé par Curies, le lui auroit légitimement déféré. Il crut, que l'autorité publique résidoit dans les défenseurs de la citadelle, & qu'elle s'y étoit renfermée avec eux. La difficulté étoit d'y pénétrer, à travers les Gaulois, qui l'obsédoient. La Ville même n'étoit pas abordable aux Romains. Tandis qu'on délibére sur les moyens de faire autoriser, sur le Capitole, le choix qu'on desiroit à Véïes, un certain Pontius Cominius, d'une naissance médiocre, mais homme déterminé, & avide de gloire, s'offrit de passer au Capitole. Il ne voulut point

De Rome l'an 363.
Tribuns Militaires.
Q. FABIUS,
Tit. Liv. l. 5.

Plut. vitæ Cam.

De Rome l'an 363.
Tribuns Militaires.
Q. FABIUS, &c.

Tit. Liv. l. 5.

Plutarc. vita Cam.

se charger de lettres, pour le Sénat, de peur, que s'il tomboit aux mains des ennemis, elles ne découvrissent le projet, dont il étoit porteur. Vêtu d'un habit simple, & léger, & muni de liége, pour se soûtenir plus long-tems sur l'eau; à l'entrée de la nuit, il se jette dans le Tybre, au-dessus de Rome, & se laisse entraîner au courant. Enfin il arrive au pié du Capitole, dans un endroit si escarpé, que les Gaulois n'avoient pas jugé nécessaire d'y poster des sentinelles. Cominius y monte avec peine, se fait connoître à la garde, qui veilloit sur le rempart, & admis dans la citadelle, il est conduit aux Magistrats. A l'instant le Sénat fut assemblé. L'envoyé y exposa le sujet de sa députation. On délibéra, & le decret fut porté, que les Curies s'assembleroient, & qu'elles casseroient l'acte de condamnation porté contre Camille. Enfin elles le nomm érent Dictateur. Sans différer, Cominius repartit. Le même bonheur, qui l'avoit accompagné dans son voyage, le suivit à son retour. Il revint à Véïes, & remplit toute la Ville d'allégresse. Ce fut-là, vray-semblablement que le reste des Curies s'assembla, que celles de Véïes confirmérent l'arrêt du Sénat, & qu'elles reconnurent Camille Dictateur, pour la seconde fois. Ainsi l'on ne songea plus qu'à le faire revenir d'Ardéa. Il est vray, que, contre la coutume, il avoit été proclamé Dictateur durant son absence. C'étoit un léger défaut de formalité, que les besoins de l'Etat rendoient excusable.

Tandis qu'on va chercher le nouveau Général, à Ardéa, les Gaulois rodants autour du Capitole, s'apperçûrent, que, tout récemment, on y avoit grimpé.

De Rome l'an 363.

Dictateur. M. FURIUS CAMILLUS.

grimpé. Ils le reconnurent aux vestiges des piés, & des mains d'un homme, imprimés sur la terre. Ils remarquérent aussi, qu'à certains intervalles, le terrain avoit été fraîchement éboulé, & que les herbes y avoient été foulées. Par ces traces ils jugérent qu'on étoit monté au Capitole, & qu'on en étoit descendu nouvellement. Les Gaulois en firent le rapport à Brennus, qui, dês-lors, prit un dessein, qu'il ne découvrit à personne. Aprês avoir éxaminé la nature du lieu, le Roy ordonna à l'élite de ses braves, de tenter, pendant la nuit, la prise du Capitole, par la route qu'on leur avoit frayée. Il les joignit deux à deux, pour se soutenir l'un l'autre, sur le penchant du précipice. Ce fut donc par le côté du rocher, qui donnoit sur la porte Carmentale, que les Gaulois tentérent cette expédition nocturne. Leur silence fut profond, & leur marche ne fut, ni apperçûë des sentinelles, qui veilloient sur la citadelle, ni sentie par les chiens, que le moindre bruit éveille. Déja les Sénonois avoient gagné le pié des remparts, & déja ils s'étoient mis en ordre de bataille, pour tenter l'escalade. Ce qui avoit trompé la sagacité des chiens, ne trompa pas la vigilance des oyes. On en élevoit une troupe, dans une cour du Capitole, en l'honneur de Junon, & proche de son Temple. Dans la disette où l'on étoit de vivres, on avoit épargné la vie de ces animaux, par religion; mais on les nourrissoit avec plus d'économie, qu'en un tems d'abondance. Naturellement les oyes ont l'oüie fort fine; mais pour lors la faim les rendoit encore plus vigilans. Ils entendirent quelque bruit, & d'abord, par leurs cris, &

Tit. Liv. l. 5. & Plutarc. vita Cam.

De Rome l'an 363.

Dictateur. M. FURIUS CAMILLUS.

par un battement d'aîles, ils éveillérent Manlius, bon homme de guerre, & qui, trois ans auparavant, avoit été Consul. Celui-ci fit sonner l'allarme, & tout le premier, il courut sur le rempart. A son arrivée, il trouva deux Gaulois déja montés sur la muraille. Un d'eux éleva sa hache d'armes, pour l'en frapper; mais le Romain lui abbatit le bras droit, d'un coup de sabre. Il poussa rudement l'autre Gaulois de son bouclier, & le fit tomber du haut de la muraille. La chute du Gaulois causa celle de bien d'autres, qu'elle entraîna. Ceux des ennemis, qui se tenoient accrochés au faîte de la muraille par les mains, furent perçés par Manlius. Enfin les Romains, qui s'attroupérent, chassérent leurs aggresseurs, à coups de pierres, & de dards, & préservérent la citadelle du dernier malheur. Le reste de la nuit se passa avec la tranquillité, qu'on peut goûter, lorsqu'on vient d'échapper à un grand péril, qu'on a toûjours devant les yeux.

Tit. Liv. l. 5.

Chez les Romains, jamais une action loüable n'étoit sans récompense. Le Tribun Sulpicius fit donc le lendemain assembler ses troupes, pour distribuer les prix militaires, à ceux, qui la veille en avoient mérité. Manlius fut nommé le premier. Pour reconnoître l'important service, qu'il venoit de rendre, chacun se retrancha certaine partie du froment, qu'il reçevoit du public, avec épargne, & une mesure de vin, d'environ cinq onces, pour les céder à Manlius. Présent peu considérable en soi; mais que la circonstance des tems rendit agréable, à celui qui le reçut. Après avoir récompensé les braves, on punit les négligents. Le Préfet des ron-

Plutarc. vita Cam.

des, qui devoit veiller ſur les ſentinelles, fut condamné, par le Tribun Sulpicius, à la mort; & ſur le champ, il fut précipité du haut du Capitole en bas. Ce qui paroît plus étonnant, c'eſt qu'on étendit les récompenſes, & les châtiments, juſques ſur les animaux. Les oyes furent depuis reſpectées à Rome, & l'on en nourrit, toûjours depuis, une troupe, aux frais du public. On leur dreſſa une ſtatuë d'or, &, tous les ans, on en portoit un en triomphe, mollement couché ſur un brancard fort orné. Pour les chiens, ces gardiens muets, on les eût en horreur, &, tous les ans, on en empala un dans une branche de ſureau.

De Rome l'an 363.

Dictateur. M. FURIUS CAMILLUS.

Plin. l. & *Plut. de fortunâ Rom.*

Le blocus du Capitole duroit depuis ſix à ſept mois. La famine commençoit à ſe faire vivement ſentir, & aux aſſiégés, & aux aſſiégeants. Ceux-ci ne tenoient plus la campagne, & n'oſoient plus s'y montrer, depuis que Camille étoit à la tête d'une armée. D'ailleurs la peſte ravageoit leur camp. Logés au milieu des ruines de la Ville, qu'ils avoient brûlée, & couchés, pêle-mêle, avec les cadavres des Romains, qu'ils avoient maſſacrés, ſans les inhumer, ils ſe ſentirent de l'infection de l'air, qui mit la contagion parmi leurs troupes. Elle fut augmentée, par la négligence, qu'ils eurent, d'enterrer leurs propres morts, par les nuées de cendres, dont le vent rempliſſoit l'air, & par la chaleur d'un climat, que des étrangers avoient peine à ſupporter. Il en périt un ſi grand nombre, dans un des quartiers de la Ville, qu'on l'appella depuis, *le cimetiére des Gaulois*. Les Romains étoient encore plus preſſés de la faim, ſur le Capitole. Ils ſe voyoient réduits

Tit. Liv. l. 5.

De Rome l'an 363.
Dictateur. M. FURIUS CAMILLUS.

à des extrémités, que le plus ferme courage ne pouvoit soûtenir. Ils ignoroient, tout-à-la-fois, & le pitoyable état de l'armée Gauloise, & les démarches, que faisoit Camille, pour les secourir. Ce grand Général avoit déja ramassé prês de quarante milles hommes, moitié Romains, moitié Alliés de la République. Il n'attendoit qu'un moment favorable, pour donner sur les ennemis; mais alors il se contentoit de les laisser languir, dans leur camp infecté. D'ailleurs il n'étoit pas instruit de l'extrême indigence du Capitole. Les Romains y étoient si dépourvûs de toutes provisions, qu'ils n'y pouvoient plus subsister. Ce fut par les soldats, qui montoient la garde, que commencérent les murmures. Ils étoient si foibles, qu'ils pouvoient à peine porter leurs armes. Ceux-ci insistérent sur la nécessité de se rendre à composition. Leur plainte fut portée au Tribun militaire Sulpicius, qui la trouva raisonnable. Le Sénat fut convoqué, & par un arrêt, il donna au Tribun le pouvoir, de traiter avec les Gaulois. Les assiégeants ne se rendirent pas difficiles. Depuis long-tems, ils aspiroient, eux-mêmes, à finir la guerre, & à lever le siége. Ainsi dans une conférence du Roy Brennus, & du Tribun Sulpicius, on convint, avec serment, que les Romains payeroient aux Gaulois environ quatorze cents marcs d'or, & que les Gaulois vuideroient la ville, & sortiroient de tout le païs Romain. Affreuse humiliation pour Rome, si la convention eût tenu! On eût dit, dans la suite des tems, que le Peuple vainqueur de l'Univers, s'étoit racheté lui-même, à fort vil prix.

Après la convention, j'ay lieu de croire, qu'il y

eut [a] un eſpéce de tréve entre les Romains, & les Gaulois, & que la fréquentation, entre les deux Peuples, fut libre de part & d'autre. Il ne reſtoit plus qu'à livrer aux Gaulois, la ſomme dont on étoit convenu. L'or, & l'argent même, n'étoient point encore monnoyés. On ne recevoit alors ces métaux, qu'au poids. Au jour marqué, Sulpicius apporta la ſomme, dont il étoit convenu, & Brennus préſenta des balances, & des poids, pour la peſer. On dit, à la honte des Gaulois, que leurs poids étoient faux, & que leurs balances étoient infidéles. Quoi

De Rome l'an 363.
Dictateur. M. FURIUS CAMILLUS.

Plutarc. vitæ Cam.

a Tite-Live aſſûre, que les deux partis conclurent, entr'eux, une tréve de quelques jours, pour faciliter les conférences. Il ajoûte, que dans les pourparlers, les Gaulois mêlérent quelques traits de raillerie, ſur la diſette, que les Romains avoient ſoufferte pendant le ſiége. La fierté Romaine en fut choquée, & ne répondit à ces reproches, qu'en faiſant jetter, du haut du Capitole, quantité de pains, dans le camp ennemi. Cet air de confiance étonna les Barbares, & renverſa leurs eſpérances. On uſa de ce ſtratagême, dit l'Hiſtorien Florus, *l.* 1. *ch.* 13. à la perſuaſion de Manlius, pour laſſer la conſtance des Gaulois, qui s'étoient perſuadés, que la famine forceroit bien-tôt les Tribuns militaires à livrer la citadelle. Lactance *l.* 20. raconte la choſe autrement. Il dit que les Romains réduits aux abois, faute de proviſions, furent avertis en ſonge, & reçurent ordre de Jupiter, Dieu tutelaire du Capitole, d'employer tout le blé, qui leur reſtoit, à faire du pain, & de le jetter enſuite dans le camp de Brennus, ſans ſe rien réſerver pour leurs beſoins. Cet artifice réüſſit, continuë Lactance. Les Gaulois trompés par cette belle apparence, déſeſpérerent de réduire les Romains par la famine, comme ils ſe l'étoient promis, & prirent le parti de lever le ſiége. Rome enfin délivrée par une protection viſible de Jupiter, lui rendit un culte particulier. En mémoire d'un bienfait ſi ſignalé, on érigea un autel à ce Dieu, ſous le nom bizarre de *Jupiter Piſtor*, Jupiter le Boulanger. Ovide paroît autoriſer ce récit au livre 6. des Faſtes.

Poſſe famè vinci ſpes excidit, hoſte repulſo,
Diſcam Piſtoris quid velit ara Jovis.

Mais la narration de Tite-Live, de Plutarque, & des autres Hiſtoriens, eſt ſans contredit, plus digne de foi; & quoi qu'en diſe Lactance, il eſt toûjours vray, que Camille eut la gloire de chaſſer les Gaulois, & de mériter, par cette action mémorable, le titre de Libérateur de ſa Patrie.

De Rome l'an 363.

Dictateur. M. FURIUS CAMILLUS.

qu'il en soit ; du moins Sulpicius s'en plaignit. Le Roy irrité du reproche, mit encore son épée, & son baudrier dans le bassin, où étoient les poids, & le surchargea. Alors le Romain irrité de ce procédé barbare, *que veut dire cela ?* dit-il. *C'est*, répondit Brennus avec fierté, *pour vous faire sentir, quel est le malheur des vaincus.* Ces mots prononcés vivement, passérent dans la suite en proverbe. Le fier Sulpicius sentoit toute l'amertume de ces paroles, & pensa rompre le traité. Quelques Romains de sa suite étoient d'avis, de remporter l'or, & de continuer les hostilités. Les plus sages opinoient, à céder aux injustes éxactions d'un barbare, qui tourneroient à sa honte, & jugeoient qu'il falloit racheter la délivrance de Rome, à un prix au fond tres-modique, & par une légére confusion, que le tems rendoit nécessaire. Tandis que l'on conteste, Camille survint, avec ses principaux Officiers. Sans doute, que la trêve leur facilita l'entrée des portes. Le Dictateur avoit laissé son armée au voisinage de la Ville, avec ordre de le suivre, au petit pas. Sa présence redonna de la confiance aux Romains, & rabbattit la fierté du Gaulois. *Qu'on enleve*, dit le Dictateur, *ces instruments d'un infame commerce ! Ce n'est pas à prix d'argent, c'est avec le fer, que Rome doit être rachetée.* A ces mots, les Gaulois frémirent. *C'est une convention*, dirent-ils, *confirmée par des serments. Il est vray*, reprit Camille, *mais elle est nulle, puisqu'elle a été concluë, & jurée par un Magistrat subalterne, à l'insçû, & sans le consentement du Dictateur. Revêtu de l'autorité souveraine, j'infirme tous les traités faits à la honte de Rome, & je vous*

dénonce la guerre. Prenés les armes, & volons au combat. On dit qu'il y eut dês-lors quelques coups donnés. Quoi qu'il en soit; à l'instant Camille rejoignit ses troupes. *Le tems est venu, Citoyens,* leur dit-il, *de reconquérir une Patrie désolée. C'est à la vûë de vos Dieux, c'est proche vos foyers paternels, qu'il faut livrer bataille, pour vous, pour vos femmes, pour vos enfants, pour la République opprimée.* L'enceinte de Rome fut le champ de bataille, qui décida du sort des Romains. Camille y rangea son armée, parmi les ruines des maisons, dans un terrain inégal, & rempli de mazures. Son habileté pour la guerre, lui fit pourvoir à tous les inconvénients, & tirer même avantage des embarras du lieu. De leùr côté, les Gaulois se disposérent à commençer l'attaque, avec cette furie, & cette impétuosité, qui leur étoit propre, & que le courroux augmentoit alors. Les Romains reçûrent le premier choc, avec intrépidité. Enfin les Gaulois pliérent, & repoussés, ils furent mis en fuite, avec la même facilité, qu'ils avoient vaincu proche de l'Allia. Leur perte fut médiocre; mais enfin ils abandonnérent Rome, la nuit suivante, & vinrent camper sur le chemin de Gabies, environ à trois lieuës de la Ville, qu'ils avoient saccagée. Les Romains, qui se persuadérent, que les Dieux, & que la Fortune étoient changés, donnérent un nouveau combat, plus formidable que le premier. Sous le nouveau Général, ils sentirent la vertu Romaine se ranimer. L'action fut longue, [a] & généreusement disputée. Enfin

De Rome l'an 363.

Dictateur. M. FURIUS CAMILLUS.

Tit. Liv. l. 5.

Plutarc. vita Cam.

Tit. Liv. l. 5.

Plutarc. vita Cam.

a Si l'on en croyoit Tite-Live, on diroit que les Gaulois, consternés de leur premiére défaite, ne firent qu'une légére résistance. Ce ne fut plus,

De Rome l'an 363.

Dictateur. M. FURIUS CAMILLUS.

tout céda à la valeur de Camille. Il demeura grand nombre de Gaulois sur le champ de bataille, & le reste fut en partie dissipé, en partie massacré, par les habitants des villages voisins. Ainsi finit une guerre, où tout, ce semble, fut merveilleux. Des étrangers vinrent de loin prendre, & démolir Rome, qui, jusqu'alors, avoit paru invincible aux plus belliqueuses Nations de l'Italie. Un éxilé fut le libérateur de sa Patrie, qui pour lors, sentit le besoin qu'elle avoit d'un homme, qu'elle avoit rejetté de son sein.

Le sort de Camille étoit, d'être, en tout tems, un objet de jalousie. Autrefois la magnificence inusitée d'un Triomphe, l'avoit rendu odieux au Peuple. Celui qu'on lui décerna, pour avoir délivré Rome, lui suscita de nouveaux ennemis. A la vérité, le Triomphateur n'affecta rien de nouveau, dans la pompe de sa marche; mais il ne fut pas maître des cris, & des applaudissements [a] des soldats, & du Peuple,

Tit. Liv. l. 5.

dit-il, un combat, mais un carnage. Les ennemis intimidés, se laissérent massacrer sans quartier. Il ne resta pas même un seul Gaulois, pour porter, à ses Concitoyens, la nouvelle d'une si funeste catastrophe. Le camp des Barbares fut abandonné au pillage, & Camille chargé de leurs dépoüilles, rentra triomphant dans Rome, aux acclamations de son armée, & du Peuple.

a Les soldats légionnaires, couronnés de laurier, marchoient à la suite du char de triomphe. Tout retentissoit de leurs acclamations, & des éloges, qu'ils donnoient au victorieux. Ce nombreux cortége répétoit, sans cesse, le chant triomphal, *Io Io Triomphe.* Comme, dans ces fêtes publiques, les soldats se croyoient tout permis, ils mêloient à leur cris de joye, des paroles licentieuses, souvent même des satyres injurieuses contre le Triomphateur; peut-être à dessein de balancer, par ces traits de raillerie, les honneurs dont il étoit comblé, & de le retenir dans les bornes de la modestie, au milieu de la pompe, qui l'environnoit. Tite-Live semble insinüer, que la même chose arriva, pendant le triomphe du Dictateur Camille. *Triumphans in Urbem redit : interque jocos militares,*

Peuple, retournés, de toutes parts, dans la Ville reconquise. Par-tout, à son passage, on lui donna les noms de *second Romulus*, *de Libérateur de la Patrie*. Dês-lors les Tribuns du Peuple conçûrent des soupçons, d'un Patricien, leur ennemi, qui alloit devenir la divinité de Rome. Ils réveillérent donc une ancienne querelle, que les circonstances du tems rendoient encore plus aisée à soûtenir, qu'autrefois. Quelques années auparavant, ils avoient proposé une loi, que Camille avoit contredite. Les Tribuns du Peuple avoient voulu partager le Sénat, & le gouvernement de la République, entre les deux Villes de Véïes, & de Rome. Pour lors ils visoient, à faire abandonner tout-à-fait Rome détruite, à transporter à Véïes le siége de tout l'Etat, & à en faire la seule capitale. Le Peuple sembloit porté d'inclination, à déserter une Ville ensevelie sous ses ruines. A la vérité, Camille, dont le zéle pour la Religion égaloit le mérite, dans la guerre, avoit déja fait rebâtir les principaux Temples des Dieux. Il en avoit même fait ériger un nouveau, en l'honneur du Dieu propice, qui avoit révélé à Cæditius l'arrivé prochaine des Gaulois.

De Rome l'an 363.

Dictateur. M. FURIUS CAMILLUS.

Plutarc. vita Cam.

quos inconditos jaciunt. Il est évident, dit Denys d'Halicarnasse au livre septiéme, par ce qui se pratique dans les triomphes, que ces sortes de divertissements, où le burlesque trouve place, étoient reçus anciennement chez les Romains. C'est une liberté, qu'on permet à ceux, qui suivent la pompe triomphale, de dire des quolibets, & de bons mots amers aux personnes les plus illustres. Ils n'épargnoient pas même les Généraux d'armée, à l'exemple de ces bouffons d'Athenes, qui, portés sur des chariots, insultoient les passants par des plaisanteries picquantes. Cet Auteur ajoûte, que la même chose se pratiquoit, dans les pompes funébres, des personnes de distinction. On y voyoit, continuë-t-il, des chœurs de satyres, qui mêloient leur chant avec la *Sicinne*, sorte de danse comique, & bouffonne.

De Rome l'an 363.
Dictateur. M. FURIUS CAMILLUS.

On forgea un nom à cette Divinité inconnuë, & on l'appella *Aïus Locutius*. La Ville avoit été purifiée de toutes les profanations, qu'on y avoit comises. Mais lorsqu'il fallut rebâtir les maisons des particuliers, chacun sentit la difficulté d'une entreprise si onéreuse. Le trésor public étoit épuisé, le bien des particuliers avoit été, depuis six à sept mois, au pillage, enfin la force des corps étoit affoiblie, & les Romains avoient trop besoin de repos, pour entreprendre de si pénibles ouvrages. Ces répugnances du public, enhardirent les Tribuns du Peuple à prononçer, contre Camille, des harangues séditieuses. A les en croire, c'étoit un ambitieux, qui cherchoit la gloire d'être le restaurateur de Rome, & le nom de Romulus, qu'on lui avoit donné, menaçoit la République d'un nouveau Roy.

De Rome l'an 364.
Dictateur. M. FURIUS CAMILLUS.

Le Sénat, à cet égard, n'entroit pas dans les vûës de la faction Plébéïenne. Il étoit pour Camille, & souhaitoit le rétablissement de Rome. Pour laisser au Dictateur le tems d'éxécuter son dessein, & de s'opposer aux prétentions du Tribunat, les Sénateurs prolongérent le tems de sa Dictature, & le firent rester une année en charge; quoi que, jusqu'alors, la commission des Dictateurs n'eut été que pour six mois. On n'assembla donc point, à l'ordinaire, des Comices, pour une élection de grands Magistrats. Camille seul tint lieu de Consuls, ou de Tribuns militaires. On ne choisit, de toute l'année, à Rome, que des Magistrats subalternes, c'est-à-dire, des Questeurs, des Tribuns du Peuple, & des Ediles. Alors Camille, revêtu seul, pour un tems, de

Tit. Liv. l. 5. & Plutarc. vita Cam.

la souveraine dignité dans la République, mit tous ses soins, à faire quitter au Peuple l'entêtement, qu'on lui avoit donné, d'abandonner le séjour de Rome, & d'aller habiter Véïes. a Il ordonna donc une Assemblée de Curies, & y parla de la sorte.

De Rome l'an 364.

Dictateur M. FURIUS CAMILLUS.

a Selon Tite-Live, cette assemblée du Peuple fut précédée de celle du Sénat, que Camille avoit convoqué, aussi-tôt après, qu'il eut été confirmé dans la charge de Dictateur. Les Sénateurs, dit l'Historien Latin, statuérent, par un décret, qu'ils dressérent à la demande, & à la sollicitation de Camille, 1°. Que les Temples, qui avoient été soüillés par l'impiété, & par le brigandage des Gaulois, seroient purifiés, suivant les rits, qu'on avoit coutume d'observer dans ces cérémonies. 2°. Que les ruines des autres édifices, consacrés au culte des Dieux, seroient réparées, dans toute leur étenduë, & selon les anciennes limites, que les Augurs avoient marquées, en traçant leur enceinte. 3°. Que les Duum-virs consulteroient les livres sacrés, pour y étudier la forme qu'on devoit observer, dans les cérémonies de l'expiation. 4°. Qu'on accorderoit aux habitans de Céré, le droit d'hospitalité, en reconnoissance des bons offices, qu'ils avoient rendus à la République, en donnant leur Ville pour hospice aux Prêtres, chargés des dépôts sacrés, qu'ils avoient soustraits à la fureur des Gaulois, & en permettant aux Romains, réfugiés parmi eux, le libre éxercice de leur Religion. A quoi Aule-Gelle ajoûte, que le Peuple de cette Ville fut récompensé du droit de bourgeoisie Romaine, avec cette réserve néanmoins, qu'ils ne seroient point admis à donner leurs suffrages dans les Comices, & qu'ils n'auroient aucune part, ni aux Magistratures, ni aux affaires publiques. Les habitans de Céré, dit le même Auteur, furent les premiers, qui furent honorés du titre de Citoyens Romains, avec cette limitation. Enfin, continuë Tite-Live, le décret du Sénat ordonna des jeux solemnels, à la gloire de Jupiter Capitolin, en action de graces, de ce qu'il avoit protégé Rome, déja réduite aux abois, & défendu le Capitole sur le penchant de sa ruine. Camille reçut du Sénat la commission d'établir un Collége, dont les membres devoient être choisis d'entre ceux, qui habitoient le Capitole même. Leur principal soin se terminoit à veiller à la police, & aux préparatifs nécessaires, pour la célébration de ces jeux. Après cette délibération du Sénat, la question fut de sçavoir, à quel usage on destineroit l'or, qui avoit été enlevé aux Gaulois, aussi-bien que les richesses, qu'on avoit transportées des autres Temples, dans le sanctuaire de Jupiter Capitolin, pour les dérober au pillage des Barbares. Comme ce transport s'étoit fait tumultuairement, & sans ordre, au milieu des allarmes, que causoient les approches de l'enne-

De Rome l'an 364.
Dictateur. M. FURIUS CAMILLUS.
Tit. Liv. l. 5.

Romains, vos Tribuns renouvellent, contre moi, leurs fureurs, & tâchent de vous inspirer de pernicieux desseins. J'ose vous le protester. Le souvenir de mes anciennes contestations avec le Tribunat, m'a rendu agréable le séjour d'Ardéa, & jamais je n'eus reparu à Rome, si vos besoins ne m'eussent fait renonçer aux charmes de mon éxil. Aujourd'hui même, je me réduirois au silence, s'il m'étoit permis d'être insensible aux intérêts de ma patrie. Il est honteux à tout Citoyen, de les négliger. Pour Camille ce seroit un crime. Hé! que me serviroit-il, d'avoir arraché Rome à de formidables ennemis, si de nous-mêmes nous abandonnions, ce qui nous a coûté tant de peine à conquérir! Deviendrons-nous plus cruels envers Rome, que de barbares Gaulois? Ils ont démoli quelques maisons de la Ville, & vous n'épargnés pas même le Capitole! Ce Jupiter Capitolin, qui nous a toûjours protégé, n'a-t-il pas mérité de nous, encore plus d'attachement, que jamais? C'est par lui, que nous avons recouvré Rome. Remontez aux premiers tems de la République, & vous trouverés, que la religion a produit toutes nos prof-

mi, tout se trouva confondu; & il fut impossible de démêler, ce qui appartenoit à chaque Temple, en particulier. Il fut donc résolu, que ces effets seroient remis au thrésor sacré, dans le lieu soûterrain, qui répondoit à la chapelle de Jupiter. Ensuite on députa vers les Dames Romaines. Les Députés eurent ordre de les remercier, au nom du Sénat, de ce que, dans un tems, où le thrésor public étoit épuisé, elles s'étoient prêtées généreusement aux besoins, & au salut de leur patrie, lorsquelles aimérent mieux se dépoüiller de ce qu'elles avoient de plus précieux, que de permettre, qu'on tirât du thrésor sacré, la somme, dont les Romains, à la veille de périr, étoient convenus avec les Gaulois, pour les engager à vuider Rome, & à lever le siége de la citadelle. Tite-Live ajoûte, que dês-lors, on accorda aux Dames Romaines l'honneur des oraisons funébres, qui, jusques là, n'avoit été accordé, qu'aux hommes. Plutarque rapporte cette prérogative à une autre circonstance, comme nous l'avons remarqué ci-dessus.

pérités. A la prise de Véies, n'avons-nous pas été avertis, par un prodige, de cette importante conquête? Les Dieux ne nous ont-ils pas annoncé les malheurs, dont Brennus nous menaçoit? Nous avons négligé leurs avis, ils nous ont puni. Devenus plus sages, par nos malheurs, nous avons eû recours aux Dieux, & nous avons conservé le Capitole, ce domicile de nos grandes Divinités. La Victoire a été la récompense de nôtre piété. De-là, Romains, comprenez de quel crime vous vous rendriez coupables, en renonçant à des Protecteurs, qui ne vous ont jamais abandonnés. Cette Ville en est pleine, & depuis sa fondation, nos Temples ont presque égalé le nombre de nos maisons. [a] *Cha-*

De Rome l'an 364.

Dictateur. M. FURIUS CAMILLUS.

a Les familles Romaines, comme les familles Claudia, Æmilia, Julia, Cornelia, avoient leurs fêtes particuliéres, leurs expiations, leurs sacrifices, un tems, & un lieu destiné à la célébration de ces solemnités. Leurs anniversaires, pour renouveller la mémoire de leurs parents morts, & pour leur réïtérer les derniers devoirs, conformément aux cérémonies de la Religion payenne. Chaque année rappelloit à ces illustres maisons, ou la naissance, ou le décès d'un chef de famille, un bienfait signalé, le succès d'une entreprise importante, un jour de prospérité, ou de malheur, de réjoüissance, ou de deüil. C'étoit autant de sujets de rendre graces aux Dieux, d'invoquer leur protection, de les appaiser par des sacrifices; enfin de se rassembler, pour leur rendre un culte particulier, sous la direction du pere de famille, qui devoit nécessairement présider à la cérémonie. Les Romains s'en faisoient un devoir si essentiel, que le Dictateur Fabius Maximus, tout occupé qu'il étoit, contre l'armée d'Annibal, fut rappellé à Rome par les Pontifes, pour assister à une fête d'obligation, dans sa famille. Nous apprenons de Tite-Live, *l.* II. que Sextus Digitius, Tribun des soldats, se rendit exprês de la Macédoine à Rome, pour le même sujet. Ciceron parle ainsi de cet usage, au chapitre quinziême. De Aruspicum responsis....... *Multi sunt etiam in hoc ordine, qui sacrificia Gentilia, illo ipso in sacello, statuto loco, anniversarii factitarint.* Macrobe confirme cette pratique. *Sunt præterea feriæ propriæ familiarum, ut Claudiæ familiæ, vel Æmiliæ, seu Juliæ, sive Corneliæ, & si quas ferias quæque familia, ex usu domesticæ celebritatis, observat, sunt singulorum, ut natalium fulgurumque susceptione.* Ces fêtes, bien qu'établies au gré, & selon la dévotion des instituteurs, pas-

De Rome l'an 364.
Dictateur. M. FURIUS CAMILLUS.

*que famille a ses Dieux, dont le culte ne se peut accomplir, qu'en des lieux fixes, & dans Rome. Les abandonnerons-nous? Un Fabius Dorso n'a pas craint, au fort de la guerre, de pénétrer à travers les ennemis, pour y faire des sacrifices au lieu marqué. Quel éxemple d'attachement, pour les Dieux de nos Peres! Nos Pontifes seront-ils moins religieux observateurs des coutumes sacrées, pour les cérémonies publiques, qu'un particulier, pour honorer ses fêtes domestiques? Qu'on ne nous dise point, qu'on pourra observer à Véïes les cérémonies saintes, ou envoyer nos Prêtres à Rome, pour les célébrer. Combien de cultes observons-nous, qui sont bornés à l'enceinte de ces murs? Les boucliers sacrés sont-ils tombés du Ciel ailleurs, que dans Rome? Romulus agrééra-t-il à Véïes, les hommages, que nous lui rendons, dans la Ville, qu'il a fondée? Mars protégera-t-il un Peuple, résidant ailleurs, que dans des murs, qui portent le nom de son fils? Perdrai-je les avances que j'ay faites, pour la construction du Temple d'*Aïus Locutius*, & pour la réparation de tant d'autres sanctuaires? Quoi? Vesta! vos Prêtresses vous abandonneront-elles? Quoi? le grand Prêtre de Jupiter, à qui il n'est pas permis de quitter Rome, seulement pour une nuit, deviendra-t-il Véïen? Quoi? des Etrangers partageront-ils, avec nous, les honneurs du Sacerdoce? a Nos Comices, qui sont toûjours consacrés*

soient pour des devoirs de religion, indispensablement attachés à chaque famille; de sorte qu'un fils, qui succédoit aux droits, & à l'héritage de son pere, contractoit, en même-tems, l'obligation de fournir aux frais de ces solennités. Il en étoit ainsi des autres héritiers. Un enfant adopté, en participant aux avantages de l'adoption, entroit aussi nécessairement, en société du même culte. *Marci Anci filius in Suffenatis familiam, & sacra transierat*, dit Valere Maxime, *l.* 7.

a Les Romains s'étoient fait un point capital de religion, d'assem-

De Rome l'an 364.
Dictateur. M. FURIUS CAMILLUS.

par les Augurs, se peuvent-ils tenir ailleurs, qu'au pié de ces remparts? Faudra-t-il que nous venions chercher un terrain abandonné, pour y faire légitimement nos Assemblées civiles, & nos cérémonies de religion? Que de frais, que d'incommodités, à venir si souvent à Rome, de si loin? Mais, ajoûte-t-on, le Public, & les particuliers ne sont pas en état de construire tant de nouveaux édifices. Véïes nous en présente de plus commodes, que nous n'en avions à Rome. Vain prétexte des esprits inquiets! Avant les Gaulois, avant la destruction de Rome, vos Tribuns ne vouloient-ils pas, dês-lors, vous transporter à Véïes? L'incendie avoit-il alors consumé vos maisons? Pour moi je suis persuadé, qu'il y eût eû moins d'inconvenient, à faire la transmigration, avant la destruction de Rome. Peut-être nous eût-il été glorieux alors, d'aller prendre possession d'une Ville conquise. Aujourd'hui, nous ne sçaurions quitter Rome, sans illustrer la victoire des Gaulois. Nôtre fuite seroit leur ouvrage, & tout chassés qu'ils en sont, ils se vanteroient de nous en avoir chassés. Il ne leur resteroit plus, qu'à venir reprendre possession d'une Ville, qu'ils nous auroient contraints d'abandonner. En tout cas, peut-être que les Volsques, ou que les Eques, occuperont ces ruines, que vous méprisez. Alors, tandis

bler leurs Comices, soit par Curies, soit par Centuries, seulement dans les lieux consacrés par les Augurs. C'est pour cela, qu'ils étoient persuadés, qu'on ne pouvoit tenir légitimement aucuns Comices par Curies, hors de l'enceinte de Rome, ou du Pomœrium, dont il appartenoit aux Augurs de fixer, & de consacrer les limites. Le champ de Mars, qui étoit le lieu ordinaire, où s'assembloient les Comices par Centuries, avoit aussi son enceinte limitée, par la consécration des Augurs. Il n'en étoit pas ainsi des Comices par Tribus, qui se tenoient indifféremment, tantôt dans la grande place de Rome, tantôt au Capitole, tantôt hors de la Ville, parce qu'ils n'étoient point asservis à ces formalités de religion.

De Rome l'an 364.

Dictateur. M. FURIUS CAMILLUS.

qu'on les appellera Romains, il ne nous restera que le nom de Véïens. Pour éviter cet opprobre, ne devons-nous pas préférer d'aussi pauvres chaumiéres, que celle de Romulus, nôtre fondateur? Nos ancêtres, contents d'abord d'habiter sous de viles cabannes, ont eû bientôt construit des édifices supportables. Nous n'en sommes pas, où ils en furent, au tems de leur premier établissement. Le Capitole nous reste encore. Les Temples de nos Dieux sont réédifiés. Nous n'avons plus à rebâtir, que des maisons, qu'un incendie particulier eût pû dévorer, aussi-bien qu'un incendie général. Faisons tous, ce que chacun de nous eût dû faire, si, par hazard, sa maison eût été démolie. A Véïes, où nous voulons nous transporter, qui peut se promettre d'éviter des embrasements subits? Faudra-t-il alors chercher un troisiême azyle? Où trouverons-nous, & de plus aimables côteaux, & un ciel plus pur, & une situation plus saine? Le fleuve, qui arrose nos murs, ne fournit-il pas l'abondance à leurs habitans, & ne nous transporte-t-il pas les richesses de la terre, & de la mer? Durant mon éxil, c'étoit sur-tout l'absence d'une si charmante contrée, qui causoit mes regrets. Ce n'est pas en vain, que les Dieux, & que les hommes l'ont choisie, pour y faire la capitale d'une Nation invincible. Les Eques, & les Volsques confédérés, toute l'Etrurie sous les armes, ont-ils pû en ébranler la puissance, ou l'égaler? Pourquoi donc éprouver ailleurs les vicissitudes de la Fortune? Les Destins n'ont-ils pas promis, que la Ville, dominée par le Capitole, sera la maîtresse des Nations? Nous en avons de sûrs garants, dans le feu perpétuel de Vesta, dans les boucliers tombés du Ciel, & dans ce nombre prodigieux de Divinités, qui nous protégent.

Dans

Dans un discours si éloquent, rien ne toucha davantage la multitude, que les motifs de Religion. Le Peuple parut déterminé à rétablir Rome. Il fallut que le Sénat autorisât le même avis. Le Dictateur fit lui-même le rapport de l'affaire aux Peres Conscripts, & leur donna à tous la liberté d'opiner, conformément à leurs sentiments. Lucrétius, qui devoit parler le premier, étoit prêt à haranguer, & tous faisoient silence, pour l'entendre; lorsque d'avanture, un Centurion, qui réconduisoit sa troupe, après avoir monté la garde, cria à ses Soldats, *arrestés icy*. [a] Ces mots, qui furent entendus, au lieu, où se tenoit le Conseil Public, furent pris pour des paroles dictées, par les Dieux mêmes. Le Sénateur, qui devoit parler, en prit occasion de déclarer qu'il falloit rester à Rome. Enfin, d'un consentement unanime, du Peuple & du Sénat, il fut arrêté, qu'on rebâtiroit la ville démolie. Ainsi Camille l'emporta, sur la faction des Tribuns du Peuple. Cependant ceux-ci se retranchérent du moins, à exercer leur authorité, contre un autre Patricien, qui certainement méritoit punition. C'étoit Q. Fabius. Envoyé, avec deux de ses freres, en ambassade

De Rome l'an 364.
Dictateur. M. FURIUS CAMILLUS.
Plut. vita Cam.
Tit. Liv. l. 6.

a Ces mots passérent pour un oracle, ou pour un avertissement des Dieux. C'est ce que les Romains appelloient proprement *Omen*. Quelques frivoles que fussent ces sortes de signes, qui souvent n'avoient qu'un rapport arbitraire, avec l'événement, cependant les interessés en tiroient avantage, pour imposer à la crédulité des simples. Il se peut faire, à la vérité, que ces présages soient si marqués, & tellement liés avec les circonstances, qu'on ne peut les mépriser, sans se rendre coupable d'irréligion. C'est la pensée de Cicéron, lorsqu'il dit, qu'on peut bien s'en mocquer, mais qu'alors on se rend suspect d'incrédulité, en méprisant les avertissements des Dieux. *Omina hæc posse contemni & rideri præclare intelligo; sed idipsum est Deos non putare, quæ ab iis significantur, contemnere.* l. 1. de Divin.

De Rome l'an 364.
Dictateur. M. FURIUS, CAMILIUS.

chez des Gaulois, il avoit violé le droit des gents, tué de ſa main, dans un combat, un Général Gaulois, &, par-là, il avoit attiré, ſur Rome tous les maux qui penſérent l'accabler. On reſpecta ſon caractére de Tribun militaire, tout le tems qu'il dura; mais auſſi-tôt que Fabius eut ceſſé d'être en charge, avant que la Dictature de Camille fut expirée, le Tribunat l'ajourna à comparoître devant le Peuple. Son crime étoit connu, & ſa mauvaiſe conduite avoit cauſé la ruïne publique. Le criminel avoit tout à craindre; mais il vint à mourir, ſi à propos, pour éviter la condamnation, qu'on le ſoupçonna de s'être donné la mort. Il ne reſtoit plus à Camille, que de dépoſer la Dictature, aprês une année ſi glorieuſe. Il ſe démit donc, avant que le tems, où l'on devoit choiſir de nouveaux Magiſtrats, fut écoulé. Ce fut ſur la fin de Janvier, qu'il remit, par ſon abdication, la République en interregne. On n'oublia pas même alors, de nommer Camille, pour préſider, tour à tour, à l'adminiſtration publique, avec P. Cornelius Scipion. Comme leur préſidence rouloit alternativement, il arriva qu'il échut à Camille, de préſider à la création des Magiſtrats ſupérieurs, pour l'année ſuivante.

De Rome l'an 365.
Tribuns Militaires. L. VALERIUS POPLICOLA, L. VIRGINIUS, P. CORNELIUS A. MANLIUS, L. ÆMILIUS, L. POSTUMIUS.

En des Comices par Centuries, on mit ſix Tribuns militaires à la tête de la République. [a] Leurs

[a] Lucius Val. Poplicola fut élevé, pour la ſeconde fois, à la dignité de Tribun militaire. Aulus Manlius, un de ſes Collégues, étoit frere de Marcus Manlius, qui défendit le Capitole, contre les attaques des Gaulois L. Æmilius eſt celui-là même, qui fut honoré cinq fois du Tribunat, & deux fois du Conſulat. On conjecture qu'il fut pere de Lucius Æmilius Mamercinus Privernas. Du moins les Faſtes Capitolins, font celui-cy fils de *Lucius*, & petit-fils de *Lucius*. L. F. L. N. Il paroît que Lucius Poſthumius, eut pour pere, Publius Poſthumius, qui fut tué par

noms furent L. Valerius Poplicola, L. Virginius Tricostus, P. Cornelius Cossus, A. Manlius Capitolinus, L. Æmilius Mamercinus, & L. Postumius Albinus. Le premier soin des nouveaux Magistrats, fut de rechercher les anciens monuments de la Religion de Rome, & du Droit Civil, dans un amas confus de ruines. Les Loix des douze Tables, & quelques Loix Royales, écrites sur de l'airain, avoient été affichées dans la place publique; & les traités faits avec diverses nations, avoient été gravés, sur des colonnes dressées dans les Temples. On tâcha de recüeillir quelques restes de ces monuments respectés. Ce qu'on ne pût retrouver, on le suppléa de mémoire, & on le rétablit comme on put. Pour les cérémonies de la Réligion, les Pontifes se chargérent de les faire revivre. On fit ensuite une liste des jours heureux, & malheureux; c'est-à-dire, de ceux, où il n'étoit pas permis de faire des sacrifices, de rendre la justice, & de commençer de nouvelles expéditions. a On mit de ce nombre le dix-

De Rome l'an 365.

Tribuns Militaires. L. VALERIUS POPLICOLA, &c.

Tit. Liv. l. 6.

son armée. Il est manifeste que Macrobe s'est mépris, lorsqu'il donne au Postumius, dont il s'agit icy, le prénom d'Aulus. Il ne s'est pas moins trompé dans le dénombrement qu'il fait des Tribuns militaires, qu'il réduit à quatre, pendant cette année. Sur la foy des anciennes Annales de Gellius, & de Cassius Hémina, au lieu de Lucius Virginius, on avoit substitué Virgilius Mallius, & au lieu de Cornelius, on lisoit Cælius. Il se peut faire que ce Cornélius ait été fils de Publius Cornélius Cossus, qui fut Tribun militaire, l'an 338.

a C'est-à-dire, le quinziême d'avant les Calendes du mois d'Aoust. Plutarque fixe ces deux événements au seiziême d'avant les Calendes, ou au seiziême du même mois. Tacite les fait concourir avec le dix-septiême. Cicéron écrivant à Atticus, 9. 5. dit que parmi les Romains, la journée de l'Allia passoit pour être plus funeste, que celle qui fut marquée, par la prise de Rome, d'autant que la seconde ne fut qu'une suite de la premiere. *Alliensis dies dicebatur, apud Romanos, obscænissimi nominis.* C'est ainsi que s'en s'explique Festus. Sur quoi Pline au livre 7. se récrie,

De Rome l'an 365.
Tribuns Militaires. L. VALERIUS POPLICOLA, &c.

septiême jour d'Aoust, marqué par deux actions infortunées; celle où trois cents Fabius étoient péris, proche de la Créméra, & celles où les Romains furent battus, par les Gaulois, sur les bords de l'Allia. On y joignit a le dix-sept de Juillet, parce qu'à pareil jour, le Tribun militaire Sulpicius, avoit donné bataille, sans avoir suffisament appaisé les Dieux b

avec raison, contre l'aveuglement & la superstition des hommes, qui sont, dit-il, ingénieux à se rendre esclaves, & à prescrire des bornes à leur liberté: *Vana mortalitas, & ad circumscribendam se ipsam ingeniosa!*

a Outre le dix-septiême, ou le lendemain des Calendes de Juillet, Tite-Live dit, que tous les jours d'après les Calendes, & les Nones, furent reputés malheureux, par les Romains, sur la foy d'une vieille tradition. Verrius Flaccus nous apprend, dans Aule-Gelle, *l.* 5. c. 17. la raison pourquoi ces jours furent ainsi reprouvés, & compris au nombre de ceux qu'on appelloit *Dies atri*, jours malheureux. Après que les Gaulois, dit-il, eurent été chassés de Rome, L. Attilius rapporta, en présence du Sénat assemblé, que le Tribun militaire Quintus Sulpicius, prêt à combatre l'ennemi, sur les bords de l'Allia, avoit fait un sacrifice aux Dieux, le lendemain des Ides, avant que de livrer bataille; que cependant son armée avoit été taillée en piéces; & que trois jours après Rome étoit tombée sous la puissance des Barbares, à l'exception du Capitole. A cela, continuë Verrius Flaccus, plusieurs d'entre les Sénateurs répondirent, qu'ils avoient remarqué, que les sacrifices offerts aux Dieux le lendemain des Calendes, des Nones, & des Ides, avoient toûjours été suivis de quelque événement fatal à la République. L'éxamen de cette affaire ayant été renvoyé au Collége des Pontifes, ceux-cy décidérent, qu'on s'abstiendroit, pendant ces jours-là de sacrifier aux Dieux. Aule-Gelle ajoûte, que le quatriême avant les Calendes, les Nones, & les Ides étoient des jours de mauvais augure; *Dies inominales*. Sur quoi il dit, que les anciennes Annales ne lui fournissent rien, qui ait pu donner naissance à cette superstition; si ce n'est que l'Annaliste Claudius assure, que les Romains perdirent la bataille de Cannes contre Annibal, le quatriême d'avant les Nones du mois d'Aoust. Tite-Live, *l.* 6. appelle ces jours malheureux, *Dies religiosi*. Aule-Gelle en donne la signification, *l.* 4. *c.* 9. *Religiosi dies dicuntur tristi omine infames impediti que, inquibus & res divinas facere & rem quam piam novam exordiri temperandum est.*

b On lit dans Tite-Live, *Quod postridie idus non litaßet*, c'est-à-dire, que le sacrifice de Sulpicius n'avoit pas été heureux, & que les entrailles des victimes lui avoient

par ses sacrifices. On ajoûta encore quelques autres jours, à cette liste des jours malheureux.

De Rome l'an 365.

Tribuns Militaires.
L. VALERIUS POPLICOLA, &c.
Tit. Liv. l. 5.

Les chefs de la République ne songérent plus ensuite, qu'à réparer les ruïnes des maisons. Nous avons dit que Camille avoit commençé, par remettre sur pié quelques-uns des principaux Temples. Comme la superstition d'alors étoit de fixer les dimensions des édifices sacrés, par des cérémonies de Religion, on eut beaucoup de peine à démêler les anciennes limites de chaque Temple, pour les rebâtir, précisément sur les mêmes fondements. Il arriva pour lors un événement, qui, tout fortuit qu'il étoit, passa pour un prodige. Dans les cendres du Temple de Mars, proche du mont Palatin, on trouva le bâton augural de Romulus. La flamme l'avoit épargné. Les Romains se promirent de-là, que leur ville seroit éternelle, & que le destin de Romulus la préserveroit de tous les malheurs. Ne pourroit-on pas soupçonner, que Camille eut l'adresse de substituer un bâton augural, à celui de Romulus, que l'on avoit tenu caché jusqu'alors, pour le rendre plus respectable ? A l'égard des maisons particuliéres, on n'en commença la construction, que sous les nouveaux Tribuns militaires. Le trésor public y contribua du sien, & les Ediles furent chargés de régler, & de haster les ouvrages. Il paroît qu'ils exé-

Plut. vita Cam.

annoncé, que les Dieux ne lui seroient pas propices, & que l'événement seroit funeste. C'est la signification de *non litaßet*, par opposition à *litare*, qui se dit d'un sacrifice propitiatoire, & agréable aux Dieux. Virgile a pris ce verbe dans le même sens, *Tu modo posce deos veniam, sacrisque litatis*, En. 4. Plaute s'en explique aussi, selon l'idée que nous en donnons.

Summe Jupiter!
Facias ut semper sacrificem, & nunquam litem. Pœnul. 2.

De Rome l'an 365.
Tribuns Militaires.
L. VALERIUS POPLICOLA, &c.

cutérent leur fonction, avec peu de soin, ou avec peu de goust. Ils permirent à chacun, de se choisir un terrain à son gré, d'y bâtir des logements sans ordre, sans simétrie, & sans prendre d'alignement, pour en former de belles ruës, & des carefours réguliers. On fit marché, avec des entrepreneurs, qui s'obligérent d'achever les maisons dans l'année. Le Trésor public fournit la charpente, & le bardeau, pour couvrir les toits. Il y eut ordre, à tous les propriétaires des campagnes d'y laisser foüir des carriéres, & de souffrir qu'on en enlevât, gratuitement, les pierres. Enfin tous les Romains mirent la main à l'œuvre, & nul ne fut éxempt des travaux. Autrefois les Egouts publics, ces chefs d'œuvre de massonnerie, ne passoient que sous les ruës. On bâtit alors indifféremment, sur leurs voûtes, qui servirent de fondements, & par-là les Egouts eurent leur cours, sous les maisons particuliéres. La précipitation fit tort à la beauté de la nouvelle Ville. Rome ne fut qu'un amas de maisons, confusément semées en divers lieux, & les ruës ne consistérent, qu'en des détours étroits, qu'il falloit prendre, pour arriver à son terme, par de longs circuits, à travers mille embarras. Il y eut encore moins de régularité dans cette seconde construction de Rome, que dans la premiére, qui s'étoit faite au tems de Romulus. Cependant la ville resta avec cette difformité, tandis que la République subsista. Sous Auguste, lorsque Rome fut dévenuë la Capitale du monde, la magnificence crut, dans les Temples, dans les Palais, & dans les maisons des particuliers. Mais cette nouvelle décoration ne réfor-

Juven. Sat. 3.

ma pas les défauts du plan, sur lequel on avoit construit la Ville, aprês sa prémiére destruction. De Rome l'an 365.

La pauvreté, & la disette se firent sentir à Rome, aussi-tôt qu'elle fut rebâtie. Si on en croit les fables, on y prit un parti bien barbare pour décharger la République d'une multitude qu'on jugeoit inutile. Ce fut de jetter, du haut du pont, dans le Tybre, tous les Citoyens, qui passoient soixante ans. De-là l'expression [a] *Depontani senes*, qui

Tribuns Militaires. L. VALERIUS POPLICOLA, &c.

Festus.

a Mamilius, cité par Festus, rapporte que les Aborigénes, qui les premiers avoient habité le territoire de Rome, s'étoient fait une Loi barbare, d'immoler, tous les ans, à Pluton, ou à Saturne, un homme âgé de soixante ans, selon Ovide, *l.* 5. *Fast.* Le même Auteur dit, que l'arrivée d'Hercule mit fin à cette coutume, dont ces peuples conservérent cependant quelques traces, par un reste de superstition, en substitüant à celui qui devoit être immolé, une figure humaine faite avec du jonc. Ils la jettoient, en cérémonie, du haut d'un pont, dans le Tybre. Ce qui donna lieu d'appeller les vieillards Sexagénaires *Depontanos senes.* Denys d'Halicarnasse, *l.* 1. raconte la chose différemment. Dans les premiers tems, dit-il, on immoloit des hommes à Saturne, comme on a fait depuis à Carthage, tant que cette ville a subsisté, & comme le pratiquoient autrefois les Gaulois, aussi-bien que d'autres Peuples occidentaux. On ajoûte qu'Hercule, voulant abolir l'usage de ces sacrifices, éleva un autel, sur le mont Saturnien, & qu'il y fit immoler des victimes sans tache, & purifiées par le feu. Mais pour ménager, en même tems, la Réligion des peuples, qui pouvoient se reprocher d'avoir abandonné leurs anciennes cérémonies, il apprit aux habitans le moïen d'appaiser la colére de Saturne, sans violer les Loix de l'humanité. Il leur persuada de substitüer des figures humaines, aux hommes, qu'ils avoient coutume de précipiter dans le Tybre, piés & mains liés. Les Romains, continuë Denys d'Halicarnasse, observoient réguliérement cet usage, aux Ides du mois de May. Ce jour-là, les Pontifes, les Vestales, les Préteurs & tous ceux qui avoient droit d'assister aux sacrifices, se transportoient sur le pont de bois, d'où, aprês l'immolation des victimes, ils jettoient, dans le courant du Tybre, trente statuës de figure humaine, qu'ils appelloient *Argées*, pour faire allusion, dit Plutarque dans ses questions Romaines, à l'ancienne pratique des prémiers peuples de la contrée, qui précipitoient, dans ce fleuve, tous les Grecs, ou les Argiens, qui tomboient entre leurs mains. Sicinnius Capito, & Festus donnent à ce mot, *Depontanus*, une origine plus vray-semblable. Il assûre qu'un jour dans une

De Rome l'an 365.
Tribuns Militaires.
L. VALERIUS POPLICOLA, &c.

dit-on, paſſa pour lors en proverbe, & qui ſe pratiqua toûjours depuis. On ajoute que la piété d'un fils pour ſon pere, arrêta l'entiére exécution d'une ordonnance ſi cruelle. Le fils cacha ſon pere, & le déroba aux recherches des Magiſtrats. Accuſé d'avoir contrevenu à la Loi, dit-on encore, il fut abſous par les juges, & la Loi fut révoquée. Ce narré, qui n'a pour garant qu'un ſeul Auteur d'une authorité médiocre, & qui d'ailleurs paroît ſi peu vrai-ſemblable, n'a mérité d'être inſeré icy, que pour ne pas faire d'omiſſion dans l'hiſtoire.

aſſemblée des Comices, les jeunes Citoyens prétendirent faire exclure du droit de ſuffrage, tous ceux qui avoient atteint l'âge de ſoixante ans. Sur quoi ils ſe liguérent pour empêcher les vieillards, de parvenir juſqu'à l'endroit, où ſe faiſoit la diſtribution des Bulletins, & ils s'écriérent, en même-tems, qu'il falloit jetter tous les Séxagénaires hors du pont, où les Citoyens étoient admis alternativement, ou par Tribus, ou par Centuries, pour donner leurs ſuffrages. Si l'on en croit Nonnius & Varron *De vita populi Romani*; c'étoit un uſage obſervé à Rome, que les Romains n'euſſent point voix délibérative, dans les Comices, avant dix-ſept ans, & qu'ils ceſſaſſent de l'avoir à ſoixante ans. Voici comment il s'en explique, *Sexagenarios per pontem mittendos male diu popularitas intellexit, cum Varro honeſtam cauſam patefecerit. Cum habebant ſexaginta annos, tum erant à publicis negotiis liberi: Ideo in proverbium quidam putant veniſſe, ut diceretur ſexagenarios de ponte dejici oportere: id eſt quod ſuffragium non ferant, quod per pontem ferebant.* Cicéron paroît ſuppoſer, que ce fut une pratique autrefois reçûë à Rome, lorſqu'il dit, dans ſon plaidoyé pour Roſcius Amerinus, *Habeo etiam dicere, quem contra morem majorum minorem annis LX. de ponte in Tiberim dejecerit.* Ovide a indiqué l'étymologie de *Depontani ſenes*, au cinquiême livre des Faſtes:

Pars putat, ut ferrent juvenes
ſuffragia ſoli,
Pontibus infirmos præcipitaſſe ſenes.

Macrobe en fait mention au l. 1. des Saturnales. *His ne tam doctis viris adimere vis, in verborum comitiis, jus ſuffragandi, & tanquam ſexagenarios majores de ponte dejicies;* Quoy qu'en diſent ces Auteurs, non-ſeulement l'Hiſtoire ne nous a laiſſé aucune trace de cette coutume; mais encore elle nous préſente des Dictateurs, & des Conſuls très avancés en âge, entre autres un Quintius Cincinnatus.

Tant

Tant de malheurs arrivés à Rome, liguérent contre elle les Nations voisines. Tout paroissoit en feu, contre une ville, qui n'étoit pas encore remise de ses pertes. Les Volsques & les Eques, ces anciens ennemis de la République, ranimérent leurs fureurs contre elle. On apprenoit des Marchands, que toutes les Lucumonies des Etrusques s'étoient assemblées, au Temple de Voltumne, & qu'elles avoient conspiré la perte des Romains. Pour comble de malheurs; a les Latins & les Herniques, ces fidéles Alliés, s'étoient détachés de leur alliance, & s'étoient joints, aux Volsques. Dans ces allarmes, ont eut encore recours à Camille. Il fut nommé Dictateur, pour la troisième fois, b & il choisit C. Servilius, pour son Colonel général de la cavalerie. c La premiere guerre, que fit le Dictateur, fut con-

De Rome l'an 365.
Tribuns Militaires.
L. VALERIUS POPLICOLA, &c.
Tit. Liv. l. 5.

Dictateur.
M. FURIUS CAMILLUS.
Plutarc. vita Cam. & Macrob. 1. part. c. 2.

a Tite-Live dit, que depuis la bataille de Régille, les Latins, & les Herniques étoient demeurés constamment fidéle aus Peuple Romain, pendant l'espace de près de cent années. Or cette bataille se donna vers l'année 254. Ainsi, dans la rigueur Arithmétique, il y auroit du mécompte dans le calcul de l'Auteur Latin : puisqu'entre cette année 254, jusqu'à l'anneé 365, que nous parcourons à présent, il se trouve cent dix-ans révolus, & non pas cent ans ; à moins qu'on ne compte, avec Glarean, ces cent années, depuis la paix accordée aux Herniques, l'an de Rome 266. Alors la supputation de Tite-Live sera éxacte, & il sera vrai, qu'il s'étoit déja écoulé près de cent ans. *Per annos prope centum, nunquam ambiguâ fide, in amicitiâ Populi Romani fuerant.*

b Tite-Live donne à Caïus Servilius le surnom d'Ahala. Il descendoit, apparemment, de la famille des Servilius, qui passérent à Rome, après la destruction d'Albe la longue, & qui furent mis au rang des Patriciens, par le Roy Tullus Hostilius, aussi-bien que la famille des Quintius, des Géganius, des Curiatius, & des Clœlius.

c Dans les mouvements, que causoient à Rome les préparatifs de la guerre contre les Latins, & les Herniques, Tite-Live dit, que le Dictateur Camille ordonna, ce que l'on appelloit à Rome le *Justitium*, c'est-à-dire, que les Tribunaux de la justice fussent fermés. Ainsi en usoit-on, à Rome, dans les tems d'allarme & de deüil. L'Auteur Latin

De Rome l'an 365.
Dictateur.
M. FURIUS CAMILLUS.

tre les Latins. Ceux-ci cherchérent, dit-on, des prétextes pour authoriser leur défection. Lors donc qu'ils étoient déja sous les armes, ils envoyérent demander des filles Romaines, pour contracter avec elles des mariages, qui affermiroient, disoient-ils, l'amitié entre les deux Nations. Ils espéroient, que si les Romains rejettoient leur demande, ils auroient, dans leur refus, un prétexte de les traîter en ennemis; ou que s'ils en obtenoient des filles, ce seroit autant d'ôtages, qui les préserveroient de la vangéance Romaine. On sentit le piége à Rome. La difficulté étoit de s'en garantir. On prétend qu'alors une femme esclave, nommée Tutéla, ou Philotis, tira le Sénat d'embarras, par un stratagême de son invention. Elle conseilla de choisir, dans un grand nombre de filles esclaves, celles dont la figure étoit avenante, & qu'on pourroit prendre, à leur air, pour des filles de condition libre. Tutéla se mit à leur tête, & convint des signaux qu'elle donneroit, à tems, aux Généraux Romains. Elle entra donc dans le camp des Latins, ménant avec elle sa troupe d'Esclaves, artificieusement parées des habits de leurs maitresses. Arrivées au camp des Latins, elles leur firent accroire, que ce jour-là étoit, pour elles, un jour de fête, les invitérent à des réjoüissances, les engagérent à faire des repas, où le vin ne fut pas épargné. Au fort de la nuit, l'assoupissement des Latins suivit leur yvresse. Pour lors

ajoûte, que le Général enrôla sous son drapeau, l'élite des jeunes gens, & que les plus robustes, d'entre ceux qui avoient rempli leurs années de service, s'offrirent de plein gré, pour être incorporés dans les Centuries.

De Rome l'an 365.

Dictateur. M. FURIUS CAMILLUS.

ces filles cachérent les épées des soldats endormis, & Tutéla, montée sur un figuier sauvage, d'un flambeau allumé, qu'elle tenoit à la main, fit signe aux Romains, qu'il étoit tems d'approcher. Les Romains se pressérent de partir; mais ils eurent quelque peine à rassembler leurs diverses troupes, sous leurs étendarts. Enfin on arriva au camp des ennemis, qui fut surpris. Peu des ennemis échapérent du carnage. Comme ce récit n'est fondé que sur une tradition populaire, à l'occasion d'une solennité, qui se célébroit le septième jour de Juillet, [a] sous

a Plutarque ajoûte, qu'en recompense de ce bon office, le Sénat rendit la liberté à ces filles esclaves, & qu'il les dota des deniers publics. Ce stratagême de Philotis, donna naissance, dit Plutarque dans les vies de Romulus & de Camille, à une fête appellée les Nones Caprotines, du nom de ce Figuier sauvage, nommé *Caprificus* par les Romains. La fête se célébra le septième de Juillet. Ce jour là, continuë Plutarque, le Peuple sort de la ville, pêle-mêle, en prononçant à haute voix différents noms, tels que ceux de *Caius*, de *Marcus*, de *Lucius*, pour imiter en quelque sorte, cette confusion de gens armés, qui sortirent en foule, & s'invitérent les uns les autres à marcher, contre l'ennemi. Alors les Esclaves vêtuës superbement, font le tour de la ville. Pendant cette marche elles affectent des postures burlesques, & se donnent la liberté de plaisanter, aux dépens de ceux, qu'elles rencontrent. Ensuite elles se frappent entre elles, & se poursuivent à coups de pierres. En escarmouchant de la sorte, leur intention est de marquer la part qu'elles eurent, à la défaite des Latins. Enfin on les fait asseoir à table, & on les régale, hors de la ville, sous des ramées, faites de branches de figuier sauvage. Macrobe, *l.* 1. *Saturn.* dit que ce jour-là, les Esclaves faisoient un sacrifice à Junon *Caprotine*, & qu'elles lui offroient le lait qui sort des rameaux, & des feüilles de figuier. De-là le nom de *Caprifica*, qu'on donna aussi à cette fête. Plutarque, *parall. p.* 313. semble se contredire, lorsqu'il assûre, que cet artifice des esclaves fut employé, contre un certain Atépomarus chef des Gaulois. Celui-ci, dit l'écrivain Grec, faisoit la guerre aux Romains. Il ne consentit à la paix, qu'à condition qu'ils lui livreroient leurs femmes. Dans cette occasion, une Esclave nommée Rétana, joüa le même rôle, contre les Gaulois, que Philotis, ou Tutéla, contre les Latins. Plutarque donne pour garant de ce dernier récit Aristide le Milésien. Ovide *l.* 2. *de art. am.* paroît

De Rome l'an 365.

Dictateur. M. FURIUS CAMILLUS.

Tit. Liv. l. 6. & Plutarc. vita Cam.

le nom de la fête du *Figuier sauvage*, nous la rapportons, sans y donner trop de créance.

Les meilleurs Historiens content la chose autrement. Les Latins, disent-ils, joignirent leurs forces à celles des Volsques. Pour lors les Tribuns militaires formérent un camp, pour s'opposer à leurs entreprises. Les ennemis surpassoient en nombre les Romains, & s'apprétoient à les forcer, dans leurs retranchements. La nouvelle en vint à Rome. Dans cette extrémité, on eut recours à la ressource ordinaire de la République. Ce fut de nommer Camille à la Dictature. En hâte, il se fit une armée de tout ce qui restoit de jeunesse à la ville, & contraignit ceux, que leur âge éxemptoit de la guerre, à marcher sous ses auspices. Ces nouvelles levées furent assés considérables, pour être partagées en trois corps. Il en fit camper un, sous les murs de Rome, & lui donna A. Manlius pour Général. Il envoya le second proche de Véïes, sous la conduite de L. Æmilius, avec ordre d'observer les mouvements des Etrusques. Pour lui, à la tête du troisième corps, il vole à la délivrance des Tribuns, qu'une armée de Volsques, & de Latins tenoit étroitement assiégés. L'ennemi étoit campé proche de [a] Lanuvium, sur le penchant du [b] mont Marcius. Camille vint se

avoir été du même sentiment:

Porrige & ancillæ, quâ pænas luce pependit
Lusa maritali Gallica veste manus.

Ces variations ont fait douter, avec raison, de la vérité d'un fait, qui d'ailleurs à toute l'apparence d'une fable.

a A huit milles d'Antium, & environ à vingt milles de Rome, on trouvoit, sur la voye Appienne, la ville de Lanuvium, située dans l'ancien Latium. Elle confinoit avec le territoire des Volsques. Les naturels du païs lui donnent aujourd'huy le nom de *Civita Lavina*, ou par corruption *civita indovina.*

b Diodore de Sicile, *l.* 14. place

De Rome l'an 365.

Dictateur. M. FURIUS CAMILLUS.

Plut. vita Cam.

poster derriere la montagne, & par de grands feux, qu'il fit allumer, il donna avis aux Romains, qu'il leur étoit arrivé du sécours. Pour lors les ennemis sortirent de leur camp, en résolution de combattre la nouvelle armée ; mais dès qu'ils apprirent que Camille en étoit le conducteur, leur audace se changea en découragement. Ils s'enfermérent dans leurs retranchements, & les munirent de gros arbres, qu'ils coupérent, à la hâte, pour s'en faire une barriére. Sitôt que leur camp fut fortifié, les Volsques & les Latins députérent en leurs contrées, & chez les Etrusques, pour y chercher du sécours. Camille alors crût qu'il falloit presser l'attaque du camp, crainte, qu'aprés avoir investi l'ennemi, il n'en fut investi lui-même, à l'arrivée des nouveaux renforts. Le Dictateur fit attention, que la clôture du camp des conféderés, n'étoit que de bois vert, & qu'il s'élevoit, tous les matins, un vent, qui repousseroit la flâme, & la fumée, du côté des assiégés, si l'on y mettoit le feu. Sur ces observations, il ordonna deux attaques, l'une du côté d'où le vent souffloit, l'autre à l'endroit opposé. A l'aube du jour donc, une partie de l'armée Romaine, vint se présenter avec des brandons, au lieu d'où venoit le vent, & l'autre avec le fer, donna vivement l'assaut, à l'endroit opposé. D'un côté, on lança des traits, de l'au-

le mont Marcius, à deux cents stades, c'est-à-dire, à vingt cinq milles de Rome, par conséquent à cinq milles de Lanuvium. Ce mont apparemment étoit un de ceux, qui terminoient le Pontin, & le païs des Volsques. Il se peut faire que Marcius Coriolan eût campé sur cette Colline, & lui eut donné son nom. L'interprête Latin de Diodore de Sicile, par une erreur des moins suportables, au lieu du mont Marcius, a substitué le champ de Mars.

De Rome l'an 365.
Dictateur. M· FURIUS CAMILLUS.

tre, on répandit l'incendie. Aidé par le grand vent, il alloit se communiquer successivement à toute l'enceinte des retranchements. Par-là Camille, non-seulement se fit une ouverture dans le camp ennemi; mais il y jetta la consternation parmi les ennemis, que la fumée étouffoit, & que le petillement du bois vert épouvantoit. D'abord les Latins se serrérent par pelottons, reculants toûjours du lieu, où étoit l'embrasement. Ensuite les uns échapérent par les endroits qui n'étoient pas encore embrasés, & les autres sautérent, avec péril, à travers la flame. Mais les uns, & les autres, trouvérent partout, dans la plaine, les ennemis en bataille, qui donnérent la mort aux fuyards. Lorsque le camp fut vuidé d'ennemis, Camille fit éteindre le feu, pour permettre le pillage à ses troupes. Tout le butin qu'on trouva fut pour le soldat. Cette largesse fit d'autant plus de plaisir aux troupes, que Camille, dans les autres guerres, avoit toûjours été fort rigide, à faire adjuger les dépoüilles des ennemis aux Questeurs, pour les appliquer au Trésor public. Cependant Camille ne donna pas un moment de repos aux vaincus. Après avoir laissé son fils dans le camp, pour y garder les prisonniers, il entre dans le païs des Eques, le ravage, & se rend maître de [a] Bola leur Capitale. De-là, il pénétre chez les Volsques. Il falloit un aussi grand homme que le Dictateur, pour donner le dernier coup à cette nation inquiéte. Enfin Camille obligéa les Volsques à se livrer aux Romains, & les réduisit à prendre des loix de sa

Tit. Liv. l. 6.

Plut. vita Cam.

[a] Bola fut une des plus considérables villes des Eques, dans le voisinage des Latins, aux environs de Préneste & de Labice.

République, après qu'ils l'eurent fatiguée, depuis plus [a] de cent ſept ans, par des hoſtilités continuelles. Le Dictateur ne ſe contenta pas d'une ſi belle conquête. Il ne tarda pas à conduire ſon armée, au païs des Etruſques. Ceux-cy aſſiégeoient la ville de [b] Sutri, alliée du peuple Romain, & la preſſoient vivement. Les Sutriens, au tems de leur oppreſſion, avoient eu recours à Rome, & imploré ſon aſſiſtance. Le Sénat ordonna, que le Dictateur ne tarderoit point de conduire ſon armée, à la délivrance de Sutri. Quelque diligence que Camille pût faire, il n'arriva en Etrurie, que quand la place eut compoſé. Preſſés de la faim, épuiſés de travail, après bien des bleſſures reçuës, les Sutriens avoient rendu leur ville aux Etruſques. Leurs vainqueurs ne leur avoient laiſſé que la vie, & que l'habit qu'ils portoient ſur le corps. Déſolés, ils étoient ſortis de leur patrie, pour aller ailleurs chercher de nouvelles demeures, lorſqu'ils furent rencontrés par Camille, qui conduiſoit une armée à leur ſecours. A la vûë des Romains, cette troupe infortunée ſe jetta aux piés du Dictateur. Les femmes verſérent des pleurs, & les enfans pouſſérent des cris. Ce ſpectacle attendrit le cœur de Camille.

De Rome l'an 365.

Dictateur. M. FURIUS CAMILLUS.

Tit. Liv l. 6 & Plut. Cam.

a A compter depuis l'an deux cent vingt-ſept de Rome, que Tarquin le ſuperbe commença la guerre contre les Volſques, au lieu de 107, ans, on en trouvera près de 140. Mais ſi l'on compte ſeulement depuis l'an 259. que les Conſuls Appius Claudius, & Publius Servilius renouvellérent la guerre, contre cette Nation, le Calcul de Tite-Live ſe trouvera très exact.

b Cette ville, ſituée dans l'ancienne Etrurie, à 33. milles de Rome, porte encore aujourd'hui ſon premier nom de *Sutri*. Elle étoit alors alliée de la République; quoi qu'en diſe Diodore, qui en fait une Colonie Romaine, dês le tems même, que nous parcourons.

De Rome l'an 365.
Dictateur. M. FURIUS CAMILLUS.

Restés-là, dit-il à ces affligés. *Prenés-y un peu de repos, &, pour vous délasser, mettés bas vos fardeaux. Bien-tôt j'essuyerai vos larmes, & je ferai passer vos douleurs, à vos ennemis.* Un des caractéres de Camille étoit, de déviner juste la situation où il trouveroit ses ennemis, à son arrivée, & de sçavoir en profiter. Il se douta que les Etrusques, après leur victoire, ne songeroient qu'à piller la ville, & qu'à joüir du butin, qu'ils y avoient trouvé, sans être sur leurs gardes, & sans observer de discipline. Il ne fut pas trompé. L'armée Romaine traversa le territoire de Sutri, sans trouver ni garde avancée, ni coureurs, qui marchassent à sa découverte. Les Etrusques ne pouvoient croire, que le Dictateur pût venir les surprendre, de si loin. Cependant il étoit déja aux portes de la ville, qu'il trouva ouvertes, tandis que l'ennemi n'étoit encore occupé, ou que du pillage des maisons, & du transport de leurs dépoüilles, ou qu'à faire bonne chére des vivres, qu'il y avoit trouvés. Camille fit donc entrer ses Romains dans Sutri, sans résistance, & à l'instant il en fit fermer les portes. Ce fut alors que les Etrusques semblérent se réveiller de leur assoupissement. Le plus grand nombre courut, en foule, aux portes, pour échaper de Sutri; mais les sorties leur étoient fermées. Le désespoir en rassembla quelques-uns, & leur fit prendre le parti de mourir en combatant; [a] mais le sage Dictateur fit promettre la vie sauve, à tous ceux qui mettroient les armes bas. Il n'y eut plus de combat à rendre. Tous se soûmirent au Vainqueur, bien con-

a Selon Plutarque, la plupart des Etrusques, pleins de viandes & de vin, furent surpris, & massacrés, dans les maisons de Sutri.

tens

De Rome l'an 365.

Dictateur. L. FURIUS CAMILLUS.

tens d'avoir mis leurs jours en sûreté. Ainsi la ville de Sutri, deux fois prise en un jour, fut renduë à ses habitans, qui n'attendirent pas en vain les promesses du Dictateur. Le nombre des Etrusques, faits prisonniers, fût si grand, que Camille se vit obligé de les partager dans les bourgades, aux environs de Rome. Après de si glorieux exploits, terminés en si peu de tems, il ne resta plus à Camille, que de revenir à Rome, & que d'y entrer en Triomphe, pour la troisième fois. On lui décerna cet honneur, sous trois titres différents : 1°. Pour avoir vaincu les Volsques. 2°. Pour avoir enlevé aux Eques leur capitale. 3°. Pour avoir répris Sutri sur les Etrusques. Quelques historiens attribüent faussement à Camille, trois Triomphes consécutifs, après cette glorieuse campagne. Le plus grand nombre des captifs, qui honorérent la pompe, fut d'Etrusques. On vendit tous ces vaincus, & l'on en fit une si grosse somme, qu'on put acquitter, par-là, tout l'or des bijoux, que les Dames Romaines avoient prêtés à la République. On fit, du reste, trois vases d'or, inscrits du nom de Camille, qu'on posa aux piés de la statuë de Junon, dans le Temple de Jupiter Capitolin. Pour lors la gloire de Camille fut si brillante, qu'elle effaça celle de tous ses rivaux. Jusqu'alors, ses envieux avoient attribué au hazard, le plus grand nombre de ses victoires. Après ses trois dernières expéditions, contre trois nations ennemies, vaincuës en partie par la force, en partie par l'habileté, l'envie même se tut, & respecta la supériorité du grand Camille. [a] Sous sa Dictature, la ville se rebâtit, & se

Eutrop. l. 2.

Plut. vita Cam.

[a] Tite-Live dit que la même an- née, le Sénat accorda le droit de

De Rome l'an 365.

Dictateur. L. FURIUS CAMILLUS.

repeupla. Tous les Romains, qui s'étoient retirés à Véïes, crainte de la dépense, & du travail qu'ils trouveroient, au rétablissement de leurs maisons, furent sommés de retourner à la Capitale. D'abord ils en murmurérent, & leur frémissement tenoit de la sédition. Enfin on leur ordonna, sous peine de la vie, de reparoître à certain jour, & de repeupler leur ancienne patrie. La frayeur les rendit obéïssans, & Rome, dans l'espace d'un an, réprit sa premiere forme.

De Rome l'an 366.

Tribuns Militaires. Q. QUINCTIUS, Q. SERVIUS. L. JULIUS, L. AQUILIUS, L. LUCRETIUS, SERV. SULPICIUS.

Tit. Liv. l. 6.

Au tems des élections, la République se donna encore six chefs, sous le nom de Tribuns militaires. [a] Ce fut Q. Quinctius, Q. Servius, L. Jûlius, L. Aquilius, L. Lucretius, & Ser. Sulpicius. Il est à croire, qu'il y eut quelque défaut de Réligion, dans les Comices, où ceux-cy furent élus. Du moins nous les verrons bien-tôt se démettre de leurs charges, par des scrupules, que le malheur des tems passés rendoit encore plus fréquents à Rome. Cependant, sous l'administration des nouveaux Magistrats, les affaires prospérérent au dehors. On

Bourgeoisie Romaine, à ceux des Véiens, des Capénates, & des Falisques, qui étoient demeurés fidéles à la République, pendant la guerre précédente. Ils s'étoient réfugiés à Rome, continuë l'Auteur Latin, & en reconnoissance de leur fidélité, on assigna des terres à chacun d'eux.

a On lit dans les Fastes Capitolins, Quintus Servilius Q. F. P. N. c'est-à-dire fils de *Quintus* & petit fils de *Publius*. Il fut Tribun militaire, pour la cinquième fois, selon les mêmes Fastes, qui lui ajoûtent les deux surnoms, de *Priscus* & de *Fidénas*. Titus Quinctius Cincinnatus étoit petit-fils du célébre Dictateur, de ce nom. Entre les quatre autres Tribuns militaires, L. Julius, L. Aquilius, L. Lucretius, & Servius Sulpicius, le premier est surnommé *Iülus*, le second, *Corvus*, le troisième, *Tricipitinus*, & le quatrième, *Rufus*. Diodore de Sicile, ne s'accorde point avec les tables Capitolines, sur le prénom de Servilius, qu'il appelle *Lucius*, ni sur le surnom de *Lucretius*, qu'il nomme *Ancus*.

De Rome l'an 366.

Tribuns Militaires.

Q. QUINCTIUS, &c.

envoya des troupes Romaines, dans le païs des Eques, non pas pour y faire la guerre. Ces anciens ennemis étoient domptés ; mais pour les punir par un dégât universel, & pour leur ôter les moyens de se révolter. A l'égard des Etrusques, Rome fit marcher une armée, dans la Lucumonie des Tarquiniens. On y prit deux Villes, dont l'une fut a Cortuose, & l'autre Conténébra. Elles furent pour lors démantelées, & leur nom périt de telle sorte, qu'on ne les retrouve plus, dans les Historiens, & dans les Géographes, qui ont suivi leur destruction. Cortuose fut prise d'emblée, & sans résistance ; mais Conténébra soutint le siége quelque tems. Les Romains la pressérent, jour & nuit. Ils s'étoient partagés en six bandes, & se succédoient mutuellement, de six heures en six heures, sans donner de repos aux assiégés. Fatigués donc des attaques de tant de troupes, toûjours fraiches, ils cédérent enfin, & la Ville fut prise. Les Tribuns militaires étoient d'avis, qu'on en appliquât le butin au Trésor public ; mais la diligence, que le soldat eut à piller, prévint l'épargne des Généraux.

Comme alors on étoit, à Rome, en train de bâtir, on jugea à propos de réparer le Capitole. Les endroits, où la montagne n'étoit pas encore revêtuë de pierres, & par où les Gaulois s'étoient fait une route, pour l'envahir, furent rendus impraticables, par les ouvra-

a Les Auteurs ne nous en ont pas dit assés, sur l'ancienne situation de *Cortuosa*, & de *Conténébra*, pour assigner, au juste, l'endroit où elles étoient placées. On sçait seulement, que ces deux Villes apparrenoient aux Etrusques, & qu'elles n'étoient pas éloignées de Tarquinie.

De Rome l'an 366.
Tribuns Militaires.
Q. QUINCTIUS., &c.

ges qu'on y fit. a Cet édifice paroiſſoit beau, du tems même que, ſous Auguſte, Rome avoit été ſuperbement décorée.

Depuis un tems, les Tribuns du Peuple étoient démeurés dans le ſilence. Leurs harangues ſéditieuſes ſe renouvellérent, lorſque Rome fut remiſe en ſon premier état. Les nouvelles conquêtes de Camille fournirent à ces factieux des prétextes, pour troubler. Ils rappellérent au Peuple les anciennes querelles, ſur la diſtribution des campagnes. Le païs Pontin, qui, juſqu'alors, avoit été conteſté, entre les Volſques, & les Romains, n'étoit plus une poſſeſſion diſputée. Rome s'en étoit emparée; mais les Patriciens s'étoient rendus maîtres des campagnes, de la nouvelle conquête. *La Nobleſſe*, diſoient les Tribuns, *avide d'envahir des biens, qui devoient être communs, s'en attribuë ſeule la poſſeſſion. Par-là, nous ſouffrons plus de l'uſurpation des Patriciens, que, quand les Volſques nous diſputoient le Domaine du territoire Pontin. Par intervalles, nous y faiſions des courſes, & du buttin. Aujourd'hui, ces terres ſont, pour toûjours, au pillage des Patriciens. Si nous leur en permettons l'uſurpation, ſans en demander aujourd'hui la part, qui nous appartient, quel eſpoir aurons nous de la recouvrer?* Ces déclamations des Tribuns ne firent que de légéres impreſſions. Le Peuple étoit occupé du ſoin de ſes maiſons, & ne ſe trouvoit, qu'en petit nombre, aux harangues de ces Déclamateurs.

Tit. Liv. l. 6.

a Tite-Live aſſûre, que, de ſon tems, cet Edifice avoit des beautés, qui étoient dignes de la curioſité du public. *Capitolium quoque ſaxo quadrato ſubſtrutum eſt; opus, vel in hac magnificentiâ urbis, conſpiciendum. l. 6.*

D'ailleurs le bourgeois étoit si épuisé d'argent, qu'il ne lui en restoit pas assés, pour faire la culture de nouvelles fermes, & pour les fournir de bestiaux. Ainsi le projet des Tribuns s'évanoüit. Ils avoient mal pris leurs tems, pour se rendre importans auprès de la multitude. A l'égard des Tribuns militaires, a ils reconnurent, que leur élection avoit été

De Rome l'an 366.

Tribuns Militaires. Q. QUINCTIUS, &c.

a Les Romains étoient saisis de frayeur, au souvenir des désastres passés, ils s'accusoient de négligence, dans le culte de leurs Divinités, & dans l'observation des cérémonies, qui faisoient le fond de leur Religion. La crainte d'irriter les Dieux, & de s'attirer de nouveaux malheurs, par leur infidélité, les rendit attentifs jusqu'à la superstition. Les nouveaux Tribuns militaires, prévenus du même esprit, abdiquérent la Magistrature, persuadés que leur élection s'étoit faite, contre la volonté des Dieux, c'est-à-dire, sous des auspices peu favorables. En effet, la tenüe des Comices, chez les Romains, étoit toûjours précedée, & accompagnée de certaines pratiques Religieuses, dont voici le précis. 1°. Le Magistrat qui présidoit à l'assemblée, se transportoit au Capitole, ou ailleurs, pourvû que le lieu ne fût point hors du Pomærium, ou de l'enceinte de la Ville. Là, accompagné d'un Augur, il consultoit les Auspices, avant que de se rendre au champ de Mars. Si l'observation avoit été heureuse, on assembloit le Peuple, pour procéder au choix des nouveaux Magistrats. Sinon, les Comices étoient remis à un autre jour. 2°. Les prétendans devoient attendre la réponse des Augurs. Ceux qui doivent entrer en charge, dit Denys d'Halicarnasse, passent la nuit dans des tentes, d'où ils sortent le lendemain au point du jour, pour réciter quelques priéres, dans un lieu entiérement découvert. Alors les Augurs leur viennent annoncer, que le Ciel a confirmé, ou réprouvé, leur élection, par des signes manifestes. Cette coutume de consulter la volonté des Dieux, par la voye des Auspices, avoit subsisté long-tems; mais au siécle de l'Auteur Grec, il n'en restoit plus qu'un vain phantôme, & les Romains, devenus dans la suite moins scrupuleux, secoüérent le joug d'une Loy si gênante, qui mettoit un frein à l'ambition des grands. On se contenta, seulement pour la forme, de s'addresser aux Augurs. Ceux-ci, sans avoir observé, rendoient toûjours une réponse favorable. Les dévots du Paganisme gémissoient de ce désordre. Ils se persuadoient que c'étoit l'unique source des malheurs, qui affligeoient, de tems en tems, la République, au milieu de ses prospérités. 3°. Comme les Comices par Curies, & par Centuries, passoient à Rome pour une assemblée de Réligion, les Romains s'y

De Rome l'an 366.

Tribuns Militaires.

Q. QUINCTIUS, &c.

défectueuse. Dans la crainte de faire passer l'irrégularité des Comices précédents, aux Comices futurs, ils se démirent volontairement. Ainsi, après un court interregne, où présidérent M. Manlius Capitolinus, Serv. Sulpicius, & L. Valerius Potitus, on fit les grandes élections, pour l'année suivante.

De Rome l'an 367.

Tribuns Militaires.

L. PAPIRIUS, C. SERGIUS L. ÆMILIUS, L. MENENIUS, L. VALERIUS, C. CORNELIUS.

Les six Tribuns militaires, qui furent choisis, trouvérent Rome pacifiée au dedans, & au dehors. C'étoit [a] L. Papirius, C. Sergius, L. Æmilius, L. Menenius, L. Valerius, & C. Cornelius. Les nouveaux Magistrats ne furent occupés, qu'en des ouvrages de paix. Rome, au tems de la guerre des Gaulois, avoit fait vœu d'ériger un Temple au

disposoient, par des priéres, & par des sacrifices publics, pour s'assûrer la protection des Dieux. 4°. Les Comices, ou par Curies, ou par Centuries, étoient interrompus, & remis à un autre jour, si, pendant le tems des délibérations, quelqu'un étoit venu à tomber du mal caduc, si le tonnerre avoit grondé, s'il étoit survenu un orage, ou une tempête. Enfin les assemblées du Peuple, & l'élection des Magistrats, pour être legitimes, étoient soûmises à je ne sçai combien de menuës observances, dont les Romains réconnurent eux-mêmes le ridicule. Mais, dans les tems que nous parcourons, tout étoit marqué au sceau de la Religion, & depuis la prise de Rome, le Peuple devenu plus timide, multiplia ses devoirs, en multipliant ces superstitions. *In civitate plena Religionum, tum etiam ab recenti clade superstitiosis principibus, ut renovarentur auspicia, res ad inter regnum rediit.*

a Tite-Live, & Diodore ne donnent point de surnom à L. Papirius. Pighius & Sigonius disent, que ce Tribun fut nommé *Cursor*, & qu'il est le même, que le Censeur *L. Papyrius Cursor*, qui fit la derniére Récension du Peuple. Diodore s'est trompé, en substituant Caïus Servilius, à Caïus Sergius. Le même Auteur n'est pas moins répréhensible, lors qu'au lieu de Lucius Ménenius Lanatus, il nomme, pour un des Tribuns, L. Mallius. Il raye aussi de sa liste, Lucius Æmilius Mamercinus, Tribun pour la seconde fois, & il met Quintus Fabius en sa place. Dans les anciennes éditions de Tite-Live, on ne trouve point le nom de Caïus Cornelius, surnommé Cossus. Celui-ci fut apparemment fils de Cnéïus Cossus, qui avoit exercé, deux fois, le Tribunat. Selon Tite-Live, L. Valerius Poplicola fut créé Tribun, pour la troisiéme fois. Diodore lui donne le nom de Valérius Aulus.

Dieu Mars. On nomma T. Quinctius, l'un des Duum-virs, qui présidoient aux affaires de religion, pour en faire la dédicace. Ensuite on accrut le nombre des Tribus Romaines. On venoit tout récemment d'accorder le droit de bourgeoisie, à ceux des Véïens, des Capénates, & des Falisques, qui s'étoient attachés au parti Romain. On avoit plus fait. La République leur avoit assigné des terres, dans le païs conquis en Etrurie. Jusqu'alors, au-delà du Tybre, a on ne comptoit que peu de

De Rome l'an 367.

Tribuns Militaires. L. PAPIRIUS, &c.

Tit. Liv. l. 6.

a Outre les quatre Tribus de la Ville, dont nous avons marqué ailleurs l'étenduë, & la situation, Servius Tullius en établit quinze Rustiques, dans le territoire Romain; de sorte que, sous son regne, on comptoit dix-neuf Tribus, tant de la Ville, que de la campagne. Si à ces dix-neuf, on joint les deux autres, dont Tite-Live rapporte l'établissement à l'année 258. *Romæ Tribus una & viginti factæ*, on aura vingt-une Tribus. Celles-ci ajoûtées aux quatre nouvelles, qui nous sont ici désignées par l'Auteur Latin, donneront le nombre de vingt-cinq Tribus, conformément à la remarque du même écrivain. *Eæque viginti quinque Tribuum numerum explevere.* Voici le nom de ces Tribus, à peu près selon l'ordre de leur antiquité. I. LA TRIBU ROMULIA, qui, au témoignage de Varron, & de Festus, étoit placée au-delà du Tybre, dans le voisinage de Rome. Elle comprenoit les premiéres terres, que Romulus avoit conquises sur les Etrusques, depuis le Janicule, jusqu'à la Mer. Diodore, & Strabon lui donnent la même situation. II. LA TRIBU LEMONIA, en deçà du Tybre, à l'Orient de la premiére. Elle tiroit son nom d'un bourg voisin de Rome, du côté de la porte Capéne, sur le grand chemin qui conduisoit au païs des Latins. III. LA TRIBU PUPINIA, étoit dans le Latium, en deçà du Tybre, à peu de distance de Rome, selon Tite-Live, *l.* 26. & aux environs de Tusculum, selon Festus. IV. LA TRIBU CLAUDIA, fut une des anciennes Tribus. Elle eut d'abord son nom, du lieu qu'elle habitoit. Ensuite elle le changea, pour prendre celui de la famille Claudia, qui fut incorporée dans cette Tribu, lorsque son chef Atta Clausus, depuis nommée Appius Claudius, se retira à Rome, avec les siens, qui obtinrent de la République des terres à cultiver, au-delà du Tévéroné, dans une des anciennes Tribus. V. LA TRIBU PAPYRIA, avoit son territoire du côté de Tusculum, près de la Tribu Pupinia. Du moins Festus assûre, que ces deux Tribus étoient si voisines, que

Tribus Romaines, qui eussent droit de suffrage, dans quelquefois elles en vinrent aux armes, l'une contre l'autre, au sujet de leurs limites. VI. LES TRIBUS *Æmilia, Cornelia, Fabia, Menenia, Pollia, Voltinia, Galeria, Horatia, Sergia, Veturia*, perdirent l'ancien nom qu'elles avoient reçû, du lieu de leur habitation, pour prendre celui des familles illustres, qui en furent comme les patrons, & les membres les plus considérables. Tout ce qu'on sçait de leur situation, c'est qu'elles étoient dans les limites du territoire de Rome, les unes dans le Latium, les autres dans la Sabinie, quelques-unes, dans un canton de l'Etrurie, qui confinoit avec le Tybre, & qui s'appelloit *Septem pagium*, c'est-à-dire, les sept bourgs, que la Lucumonie des Véïens avoit cédés, autrefois, à Romulus. Ils étoient situés entre Véïes, la mer, le Tybre, & le Fleuve Aron. VII. LA TRIBU CRUSTUMINE, ainsi nommée de la Ville de Crustume, située dans le païs des Sabins. Festus la place dans la Toscane, prês d'une ville du même nom, mais son témoignage ne prévaut pas à celui de Tite-Live, qui fait parler ainsi Spurius Ligustinus, au *l.* 42. *Spurius Ligustinus, Tribus Crustuminæ, ex Sabinis sum oriundus.* VIII. LA TRIBU VEÏENTINE, au-delà du Tybre, dans cette contrée de la Toscane, dont les Romains s'étoient rendus maîtres, avant la conquête des Véïes. *Veientina Tribus, a Veiis urbe dicta, licet nondum eßet à Romanis oppugnata...* Festus. IX. LA TRIBU STELLATINE, fut appellée ainsi, du nom d'une petite contrée de l'Etrurie, située proche de Capéne, un peu au-delà de Véïes, que les Romains avoient déja conquise, depuis quelques années. Ceux qui la placent aux environs de Stellate, Ville de la Campanie, n'ont pas fait refléxion, que la République n'avoit point encore porté ses conquêtes jusques-là. *Stellatina Tribus dicta non est à campo, qui est in Campaniâ, sed eo qui est in Etruriâ, Regione capenâ, ex quo Tusci profecti eum campum stellatem appellaverunt...* Festus. X. LA TRIBU TROMENTINE. On n'en sçait pas au juste la situation, non plus que du Territoire, ou du champ Tromentin, qui donna son nom à la Tribu. Seulement il est sûr qu'il faisoit partie de la Toscane, *Tromentina Tribus a campo Tromentino dicta...* Festus. XI. LA TRIBU DU NAR. *Tribus Narniensis.* On lit dans la plûpart des éditions de Tite-Live, *Tribus Arniensis*, LA TRIBU DE L'ARNE. Il est certain que les Romains n'avoient point encore pénétré jusqu'à la riviére d'Arne. Pour cette raison, les Auteurs Modernes ont substitué *Narniensis*, en la place, d'*Arniensis*. Afin de justifier leur correction, ils auroient dû faire voir, que la République s'étoit déja étenduë jusqu'aux bords du Nar, & c'est surquoi les Historiens de l'ancienne Rome ne leur ont fourni aucune preuve, non plus que les inscriptions antiques, où le nom de la Tribu du Nar, ne se trouve pas une seule fois. Quelques-uns conjecturent, qu'au lieu d'*Arniensis*,

De Rome l'an 367.
Tribuns Militaires.
L. PAPIRIUS, &c.

les

les Comices. Pour lors on en créa quatre, ſous les noms de la Tribu Stellatine, de la Tribu Tromentine, de la Tribu Sabatine, & de la Tribu du Nar. On ſe ſouvient, que Servius Tullius avoit d'abord établi dix-neuf Tribus, quatre Bourgeoiſes, & quinze à la campagne. Nous avons vû, qu'au tems de la République, on en avoit créé deux autres. Lorſqu'à ces vingt & une, plus anciennes Tribus, on en eut ajoûté quatre, on en compta vingt-cinq, égales en droits, & en priviléges entr'elles. Celles de la campagne n'avoient pas moins d'autorité, que

De Rome l'an 367.
Tribuns Militaires.
L. PAPIRIUS, &c.

il faut lire *Anienſis*. LA TRIBU AXIA, qui, diſent-ils, étoit placée aux environs d'une Ville du même nom, ſituée dans le territoire de Tarquinie. D'autres prétendent, que la Tribu dont parle ici Tite-Live, étoit la Tribu de l'Anio. *Tribus Anienſis*, & non pas *Arnienſis*. 1°. Parce que les copiſtes ont pû ſe méprendre aiſément dans le choix de ces deux mots, dont la différence eſt ſi peu ſenſible. 2°. Parce qu'il eſt ſur, que les Romains avoient alors des terres de leur dépendance, aux bords de l'Anio. 3°. La Tribu d'Anio étoit, de l'aveu de tous les Auteurs, une des trente-cinq Tribus, au lieu qu'ils ne nous diſent rien de la Tribu du Nar. 4.° Il eſt certain qu'il y avoit une autre Tribu, qui portoit le nom d'*Arnienſis*. Or il paroît que les Romains n'avoient encore fait aucunes conquêtes, ſur les bords de l'Arne, dans l'année 367. Cette Tribu auroit donc été plus récente que la Tribu d'Anio. 5°. La Tribu d'Arne eſt la derniere, & la plus éloignée des Tribus Ruſtiques, diſent les Auteurs de ce ſentiment, fondés ſur un paſſage de Cicéron, contre Rullus: *A ſuburranâ uſque ad Arnienſem*. D'où il s'enſuivroit, qu'elle étoit poſtérieure à la Tribu d'Anio. Sur cela le lecteur eſt le maître de prendre parti, pour ou contre. Dans l'embarras du choix, nous nous ſommes conformés aux éditions les plus correctes de Tite-Live. XIII. LA TRIBU SABATINE, occupoit une petite partie de la Toſcane, entre Sutri & la mer, proche le Lac appellé autrefois *Lacus Sabatinus*, aujourd'hui *Lagodi Bracciano*. Quelques Auteurs font mention d'une Ville de Sabate, ſituée ſur les bords du même Lac. Il n'en reſte plus aucun veſtige. *Sabatina Tribus a lacu Sabatino, qui eſt in Etruriâ, juxta mare, ad quinque millia*. Les dix autres Tribus, qui furent ajoûtées aux vingt-cinq, dont nous venons de parler, trouveront leur place ailleurs, ſelon la date de leur établiſſement.

De Rome l'an 367.
Tribuns Militaires.
L. PAPIRIUS, &c.

celles de la Ville, &, toutes ensembles, elles composoient ce qu'on appelloit, le Peuple Romain, & les Comices par Tribus. Cependant les Tribuns du Peuple renouvellérent encore la querelle, [a] pour la distribution des terres. Les Bourgeois étoient moins occupés. Ils s'assemblérent donc en plus grand nombre, que l'année précédente, pour entendre leurs Tribuns. Chose étonnante! Il ne s'éleva alors nulle faction populaire. Le Sénat néanmoins fut intrigué. On y rapporta, que les Latins, & que les Herniques avoient pris les armes. Ces ennemis ne parurent pas assez formidables, pour leur dénoncer la guerre. On fut plus attentif aux mouvements des Etrusques, dont on méditoit la ruine.

De Rome l'an 368.
Tribuns Militaires.
M. FURIUS CAMILLUS, SERV. CORNELIUS, Q. SERVILIUS, L. QUINCTIUS, L. HORATIUS, P. VALERIUS.

L'attente où l'on étoit d'une guerre prochaine, fit encore choisir Camille, pour un des six Tribuns militaires de l'année suivante. [b] Les Centuries lui donnérent cinq Collégues, Serv. Cornelius, Q. Servilius, L. Quinctius, L. Horatius, & P. Vale-

a Il s'agissoit de la distribution des terres, situées dans le païs Pontin. L. Sicinius alors Tribun du Peuple, étoit le plus ardent à la poursuite de cette affaire, en faveur de la Commune.

b Voici le quatrième Tribunat de Camille, & non pas le cinquième, selon la supputation de quelques Auteurs. Servius Cornelius, surnommé *Maluginensis*, fut élû pour la seconde fois. Q. Servilius Priscus devint, pour la sixième fois, Tribun militaire. Le Surnom de *Fidenas*, lui fut transmis par son pere Q. Servilius Priscus. Celui-ci avoit été deux fois Dictateur, & s'étoit acquis le même surnom, par la conquête de Fidénes. Pour Lucius Quinctius Cicinnatus, on conjecture qu'il étoit frere de T. Cincinnatus, qui éxerça le Tribunat l'an 366. L. Horatius est surnommé *Pulvillus*, dans les Fastes Consulaires. Publius Valerius Potitus Poplicola, est le fils de L. Valerius Potitus, qui fut Consul avec Marcus Manlius, & Général de la Cavalerie, sous la seconde Dictature de Camille. Diodore ne reconnoît, pendant cette année, que quatre Tribuns, à sçavoir, Ser. Cornelius, Q. Servilius, M. Furius, & L. Quinctius.

rius. Ils étoient tous des hommes modérés, qui ſçavoient ſe faire juſtice, & la rendre à Camille. Nous avons dit, qu'alors, on étoit dans la réſolution, de tourner les armes de la République contre les Etruſques. Mais du païs Pontin vinrent des nouvelles, qui firent changer le projet. Ceux des Romains, qui s'en étoient rendus maîtres, obligés alors de le quitter, rapportérent à la Ville, que les Antiates y étoient entrés en armes, & que les Latins avoient permis à leur jeuneſſe, d'y venir faire des hoſtilités. La République n'étoit pas encore en état de mépriſer les moindres guerres. Elle fut ravie, que Camille fut en charge; car s'il n'avoit pas été Tribun militaire, elle eut été obligée de le créer Dictateur. Cependant Camille le devint en effet, &, ſans en avoir le titre, il en eut les principales fonctions. Ses Collégues avoüérent, qu'en tems de guerre, il falloit confier le gouvernement à lui ſeul, & qu'ils ne ſe croyoient pas déshonorés, de remettre leur dignité, & le commandement entier, à un ſi grand homme. Ce fut en plein Sénat, que les cinq Tribuns militaires ſacrifiérent leurs intérêts, à la gloire de Camille, & au bien public. Celui-ci, qui ne s'y attendoit pas, parut confus de la déférence, qu'on avoit pour lui. *Quelle obligation*, dit-il, *m'impoſez-vous, Peres conſcripts, & vous, illuſtres Collégues, de quel poids me chargez-vous! Si je puis ajoûter quelque choſe à mes travaux paſſés, & à mon ancienne vigilance, je me trouve forcé à faire de nouveaux efforts, pour répondre à l'attente de la République, & à l'eſtime de la Ville, & du Sénat. Je ſuis perſuadé, que la guerre, contre les Antiates, n'eſt pas fort à craindre; mais auſſi je ſuis con-*

De Rome l'an 368.
Tribuns Militaires.
M. FURIUS CAMILLUS, &c.

De Rome l'an 368.

Tribuns Militaires.

M. FURIUS CAMILLUS, &c.

vaincu, que Rome n'a rien à négliger au point, où ses derniers malheurs l'ont réduite, & où ses derniéres victoires l'ont élevée. La haine, & la jalousie l'environnent ; une armée ne suffit pas pour la préserver. Il faut partager nos forces, & former divers camps, pour les opposer aux entreprises, des Nations ennemies. A l'instant même, le nouveau Dictateur, si on peut l'appeller ainsi, distribua aux cinq Tribuns militaires ses Collégues, des emplois convenables à leur rang. Il choisit P. Valerius, pour commander avec lui l'armée, qu'il alloit conduire contre les Antiates. Q. Servilius fut mis à la tête d'un corps, qui devoit rester à Rome même, & qui seroit prêt à marcher, au premier signal, soit contre les Etrusques, soit contre les Latins, & les Herniques, supposé qu'ils fissent des mouvements. La troisiême armée, fut toute composée de vieillards, [a] & de ceux des Citoyens, qui s'étoient fait éxempter d'aller en campagne, sous prétexte d'infirmité. L. Quinctius en eut le commandement, & son soin devoit être, de garder les murailles de la Ville. L. Horatius fut préposé, à fournir les troupes d'armes, & de munitions. Enfin l'intendance sur les affaires civiles, sur les Comices, sur les loix, & sur la religion fut laissée à Serv. Cornelius. Ainsi nul des Tribuns militaires, qui s'étoient, en quelque sorte, dépoüillés en faveur de Camille, ne demeura sans emploi. Tous acceptérent, avec joye, la distribution, que Ca-

[a] Les soldats congédiés, pour cause de maladie, s'appelloient *Causarii milites*. Par là ils étoient distingués de ceux, qui après avoir rempli leurs années de service, étoient en droit de se retirer, & de ceux, qui étoient chassés de l'armée, avec ignominie.

mille avoit faite. Il n'y eut que P. Valerius, qui refusa de s'égaler à Camille, dans le commandement des armées. *Vous me tiendrez lieu de Dictateur*, lui dit-il, *& je servirai sous vous, en qualité de Colonel Général de la cavalerie.*

De Rome l'an 368.
Tribuns Militaires.
M. FURIUS CAMILLUS, &c.

Tit. Liv. l. 6.

Cette politesse, qui venoit du fond d'estime qu'on avoit pour Camille, tourna au bien de la République. Il marcha contre les ennemis; & fut le maître absolu des troupes. Pour lors les Antiates, joints aux Latins, & aux Herniques, s'étoient assemblés, proche de Satric. Leur armée étoit nombreuse, parce que la jeunesse s'étoit fort multipliée parmi ces Peuples, durant la paix. Un nombre si prodigieux d'ennemis, jetta d'abord l'épouvante parmi les Romains. Les Officiers subalternes, de leur armée, s'en apperçûrent. Par les paroles, & par la contenance du soldat, tandis qu'on le rangeoit en bataille, ils jugérent, qu'ils étoient effrayés. Sur le récit, qu'ils en firent au Général, Camille, à l'instant, monte à cheval, & parcourant les files de son armée, le visage tourné vers ses siens, *Camarades*, leur dit-il, *pourquoi ne trouvai-je plus dans vos yeux, cette allégresse ordinaire; & ce même empressement pour les combats? Avez-vous oublié qui je suis, qui vous êtes, & quels sont vos ennemis? Les Volsques, & les Latins, n'ont-ils pas fourni une matiére éternelle à vôtre gloire? Sous ma conduite, n'avez-vous pas conquis Vëies, battu les Gaulois, & délivré Rome? Vos derniéres victoires, sous mes auspices, ne viennent-elles pas, tout récemment, d'assujettir ces mêmes Volsques, que vous craignez, & de dompter les Etrusques? Parceque je ne suis pas revêtu du titre de Dictateur, ne*

De Rome l'an 368.
Tribuns Militaires.
M. FURIUS CAMILLUS, &c.

ſuis-je plus moi-même ? Non, ni les dignités, ni l'éxil, n'ont jamais mis de différence dans ma perſonne. Je ſuis encore Camille, vous êtes Romains, & nos ennemis ſont des Volſques. Cette guerre ne différe point des autres guerres, pourquoi le ſuccês en ſeroit-il diſſemblable ? Attaqués l'ennemi, & tout réüſſira à l'ordinaire. Vous le vaincrez, & il prendra la fuite. A ces mots, Camille deſcend de cheval, prend par la main le Porte-Enſeigne le plus proche, & le conduit vers l'ennemi, en criant, *Soldats, avançez.* Un ſi bel exemple raſſûra tous les cœurs. On eut honte de ne pas ſuivre, dans les périls, un Général déja avancé en âge, qui s'expoſoit aux premiers coups. Aprês avoir pouſſé un grand cri, les Romains vont à la charge, & s'excitent mutuellement au combat. Ils ſe diſoient l'un à l'autre, *Marche, ſuis le Général.* Il y eut plus. Par l'ordre de Camille, on jetta un étendart au milieu des bataillons ennemis. Ceux qui combattoient aux premiers rangs, s'excitérent à l'envi à le recouvrer. Dês-lors les Antiates pliérent à la droite. Leur crainte ſe communiqua, de lignes en lignes, juſqu'au corps de réſerve. La préſence de Camille, qui voltigeoit de tous côtés, imprimoit encore plus de terreur aux ennemis, que la valeur des Romains. Par-tout où il paroiſſoit, il aſſûroit la victoire à ſon parti. D'une autre part, ſon aîle gauche étoit maltraittée. Il remonte donc à cheval, il y accourt, il s'y montre, armé d'un bouclier de fantaſſin, & fait entendre, aux ſiens, l'avantage de l'aîle droite. A l'inſtant, le combat ſe rétablit, & l'ennemi étoit prêt à ſe débander, lorſque, tout à coup, il ſurvint un orage. Seul il empêcha les Romains de recüeillir

les fruits d'une victoire complette. Les ennemis étoient si serrés, qu'il leur étoit difficile de fuir, & les Romains étoient si fatigués, qu'ils ne suffisoient pas à donner la mort, au grand nombre de ceux, qui fuyoient. Camille fit donc sonner la retraite; mais la nuit le délivra d'une partie des ennemis, que le fer avoit épargnés la veille. Les Latins, & les Herniques se séparérent des Volsques, retournérent chez eux, & par une subite défection, ils témoignérent, que le mauvais succès les faisoit repentir, de leur mauvais dessein. Les Volsques, restés seuls dans leur camp, n'eurent plus d'autre parti à prendre, que de choisir un azyle. La Ville de Satric étoit à portée; ils s'y réfugiérent; mais les remparts furent un vain obstacle, contre la vivacité du Général. D'abord il environne Satric, & il en forme la circonvallation. Voyant ensuite, que les assiégés n'avoient pas assés de courage, pour faire des sorties, ou pour être attirés à un combat, il hâte la prise de la Ville. *Romains*, dit-il à ses soldats, *seriez-vous d'humeur, à supporter ici les lenteurs du siége de Véïes? Précipitons les moments de la victoire. Elle est facile, si vôtre valeur égale la timidité de l'ennemi.* Camille fut crû, & obéi. On présenta de tous côtés l'escalade à la Ville, qui, en peu de tems, fut emportée d'assaut. Les Volsques mirent bas les armes, & se rendirent à discrétion.

De Rome l'an 368.

Tribuns Militaires. M. FURIUS CAMILLUS, &c.

Le Général avoit formé un dessein encore plus important; c'étoit d'assiéger Antium, cette Ville rebelle, & qui avoit causé la guerre. Pour une si grande entreprise, il manquoit de munitions, & de machines. Il quitta donc l'armée, la laissa sous le

De Rome l'an 368.
Tribuns Militaires.
M. FURIUS CAMILLUS, &c.

commandement de Valerius ſon Collégue, & revint à Rome, pour ſolliciter, auprês du Sénat, l'expédition qu'il méditoit, & pour en obtenir des vivres, & des inſtruments de guerre. Tandis qu'il faiſoit ſes propoſitions au Sénat, arrivérent des Députés de Sutri, & de [a] Népet, deux Villes alliées de Rome, au voiſinage des Etruſques. Ils demandoient du ſecours contre l'Etrurie, aſſemblée ſous les armes, pour envahir ces deux places frontiéres. Elles étoient comme les clefs, pour entrer au païs des Etruſques, & le boulevart qui défendoit Rome. Les nouveaux beſoins obligérent, à tourner, de ce côté-là, les forces de la République, & la valeur de Camille. On ne parla plus d'Antium. Le Sénat engagea le Général, à conduire une armée contre les Etruſques, & les troupes qu'on lui aſſigna, furent celles, que [b] Servilius avoit commandées dans Rome, & qu'il tenoit prêtes, à tout événement. Ca-

a Népet, aujourd'hui *Nepi*, confinoit avec le païs des Faliſques, & celui des Véïens. Cette Ville eſt ſituée dans cette partie de l'ancienne Etrurie, qui eſt du patrimoine de ſaint Pierre.

b Suivant la narration de Tite-Live, les troupes que commandoit le Tribun militaire Quinctius, furent aſſignées à Camille, & non pas celles, dont on avoit confié la conduite à Servilius. Il eſt évident, que c'eſt une erreur de copiſte, qui aura pris Lucius Quinctius, pour Quintus Servilius. Le corps d'armée, commandé par Quinctius, n'étoit compoſé, ſelon Tite-Live lui-même, que de vieillards, & de ſoldats, peu propres à la fatigue, & aux travaux militaires, à raiſon de leurs infirmités. Or il n'eſt pas vray-ſemblable, que le Sénat eût fait un choix ſi bizarre, pour une expédition auſſi importante, que celle qu'on méditoit, contre les Etruſques, & que la République avoit fort à cœur. Il eſt donc plus ſenſé de dire, qu'on accorda à Camille l'armée, qui étoit reſtée à Rome, ſous la conduite de Servilius, pour être en état de marcher au premier ordre, ſoit contre les Etruſques, ſoit contre les Latins, & les Herniques. De plus; par ce qui va ſuivre, il eſt manifeſte que Quinctius fut envoyé, avec Horatius, contre les Volſques.

mille eût beaucoup mieux aimé conduire, en Etrurie, la même armée, qui venoit de vaincre, sous lui; mais il céda aux inclinations du Sénat, à condition néanmoins, que Valerius viendroit encore avec lui, commander le nouveau corps, dont il prenoit la conduite. a Ainsi Quinctius, & Horatius furent mis à la tête de l'armée victorieuse, que Camille avoit quittée, chez les Volsques.

De Rome l'an 368.

Tribuns Militaires. M. FURIUS CAMILLUS, &c.

Camille, & Valerius partirent, pour la nouvelle guerre. A leur arrivée, ils trouvérent Sutri, non-seulement assiégé, mais à demi pris. Les Etrusques y étoient maîtres de quelques portes, & les habitans ne se défendoient plus, au cœur de leur Ville, qu'à la faveur des barricades, qu'ils avoient dressées, dans les ruës. Derriére eux, les ennemis s'étoient rendus maîtres des avenuës de la place. Ainsi les Sutriens ne pouvoient guéres, ou résister long-tems à l'ennemi, ou reçevoir le secours de leurs Alliés. Cependant, dês qu'ils apprirent, que Camille étoit accouru à leur défense, le nom seul d'un si grand Capitaine leur redonna des forces. De leur côté, les Etrusques ne pressérent plus les assiégés, avec la même vigueur. Cependant Camille partage son armée en deux corps. Il ordonne à Valerius, de faire le tour des murailles, & d'aller y présenter l'escalade, non pas pour y entrer, mais pour épouvanter les Etrusques, qu'une attaque de front contraindroit, à laisser respirer les Sutriens, qu'ils attaquoient. Pour Camille, il se

a *Quinctius, Horatiusque successores Valerio in Volscis, missi.* Selon Tite-Live, au livre sixième. Ceci confirme la réfléxion, que nous venons de faire. Il y a de l'apparence que Quintus Servilius, prit à Rome le commandement des troupes, dont Quinctius avoit eû d'abord la conduite.

De Rome l'an 368.
Tribuns Militaires.
M. FURIUS CAMILLUS, &c.

chargea d'aller prendre l'ennemi en queuë, de pénétrer dans la Ville, & de mettre les ennemis entre les assiégés, & lui. Ce projet fut éxécuté, avec autant de promptitude, qu'il avoit été sagement entrepris. Les Romains parurent, en même-tems, monter d'un côté à l'escalade, & entrer de l'autre dans la place, en ordre de bataille. Pour lors la frayeur fut générale, parmi les Etrusques. En foule, ils prirent la fuite, par une porte, qui n'étoit point investie. Les soldats de Camille en firent un furieux carnage, dans l'enceinte des murs, & Valerius fit périr, dans la campagne, un grand nombre de fuyards. Il ne fit cesser le carnage, que quand la nuit eut fait disparoître les ennemis.

De Sutri reconquis, Camille vole à la délivrance de Népet. La seconde entreprise paroissoit encore plus difficile, que la premiére. Népet s'étoit rendu volontairement aux Etrusques, & il étoit absolument sous leur puissance. Avant que de se donner, la Ville avoit été libre. Ainsi, pour procéder dans les régles de l'équité, il fallut que les négociations précédassent les attaques. On envoya donc aux Chefs du païs, pour sçavoir d'eux, s'ils préféroient leur ancienne alliance avec les Romains, au dernier traité, qu'ils avoient fait avec les Etrusques. Ceux-ci ne renvoyérent qu'une réponse ambiguë. *Nous ne sommes plus à nous*, dirent-ils, *les Etrusques sont les maîtres de nos portes, & de nos remparts.* D'abord les Romains commencérent par ravager leur territoire. Ces hostilités n'ébranlérent pas les habitans. Ils parurent plus attachés au parti de l'Etrurie, qu'à celui de Rome. Il fallut donc faire avancer les

troupes, contre une Ville infidéle. On coupa des fascines, dans la forêt prochaine, on en combla les fossés, & l'on monta à l'escalade. Au premier cri, que firent les Romains, pour s'encourager à l'assaut, l'ardeur fut si grande, que la Ville fut presque aussi-tôt prise, qu'escaladée. La garnison Etrusque, & les Bourgeois, furent bien différemment traités. On donna la mort, sans ménagement, à tous les soldats Etruriens. Pour les Népésiens, la Bourgeoisie, qui n'avoit point eu de part à la reddition de la Ville, fut épargnée. On lui rendit ses biens; mais les auteurs de la défection périrent, sous la hache des Licteurs. Telle fut la glorieuse campagne, qui continua d'illustrer le nom du grand Camille. Quoi que marquée par des victoires, & par des conquêtes, elle ne fut pas suivie du triomphe. Sans doute, que le modeste Général ne s'empressa pas, de demander un honneur, qu'il ne pouvoit partager avec des Collégues, dont l'estime, & la modération avoient si fort contribué à sa gloire. Une si belle année fut mémorable dans la République. On avoüoit à Rome, que si, tous les ans, elle eût eû des Magistrats, du caractére de Camille, & de ses Collégues, jamais il n'eût été nécessaire de créer des Dictateurs.

De Rome l'an 368.
Tribuns Militaires.
M. FURIUS CAMILLUS, &c.

Quelque confirmée que fut la réputation de Camille, elle eut un rival dans Rome. M. Manlius, surnommé Capitolin, à double titre, & parce que sa famille avoit un logement au Capitole, & parce qu'il avoit sauvé cette citadelle, de l'invasion des Gaulois, ne pouvoit souffrir, que sa gloire fut obscurcie, par celle de Camille. L'ambition de Manlius

Plutarc. vita Cam.

De Rome l'an 368.
Tribuns Militaires.
M. FURIUS CAMILLUS, &c.

le portoit, à vouloir dominer, dans la République; mais un Héros plus illuſtre que lui, faiſoit obſtacle à la ſupériorité, qu'il vouloit prendre. Tandis que Camille étoit en charge, déja l'artificieux Manlius avoit tenté de ſéduire le Peuple, & de le ranger à ſon parti. Il étoit devenu le protecteur de tous les gens obérés. Comme les dépenſes, pour le rétabliſſement des maiſons, avoient épuiſé les fonds de chaque particulier, pluſieurs s'étoient vûs forçés, d'emprunter pour vivre. Ainſi les débiteurs, qui s'étoient multipliés à l'infini, trouvoient tous des reſſources, dans la faveur d'un illuſtre Patricien, qui payoit leurs dettes, ou qui ſe faiſoit caution, pour eux. C'étoit des commençements de la tyrannie, que Manlius pretendoit uſurper. D'abord ils ne ſe firent ſentir, que foiblement, ſous le quatriéme Tribunat de Camille. Ils crûrent enſuite, & nous les verrons enfin punis, par le Héros même, qu'on prétendoit opprimer, en détruiſant la République, avec lui.

Tit. Liv. l. 6.

Camille ne quitta pas le Tribunat, qu'il n'eût eû raiſon des Latins, & des Herniques. Ces anciens Alliés venoient de ſignaler leur infidélité, en prenant les armes contre Rome. On les ſomma de déclarer, pourquoi, depuis quelques années, ils avoient omis d'aider la République, du nombre de troupes, qu'ils étoient obligés de lui fournir, par leurs conventions. Pour lors les Diétes des deux Nations étoient aſſemblées. Les Députés de Rome s'y plaignirent des hoſtilités, que leur jeuneſſe, jointe aux Volſques, avoit exercées contre les Romains. La terreur dicta aux deux Peuples une réponſe ſoûmiſe. *C'eſt ſans autorité publique, & ſans aveu*, di-

rent-ils, *que de jeunes indociles ont ſuivi les étendarts des Volſques. Auſſi ont-ils porté la peine de leur échappée. Nul d'entr'eux n'eſt retourné à la maiſon paternelle. Du reſte, ſi, dans les derniéres guerres, nos troupes ſe ſont diſpenſées de ſervir, dans les armées Romaines, c'eſt qu'elles étoient occupées, à préſerver nos campagnes, de l'invaſion des Volſques. Ceux-ci ſont une peſte, dont le voiſinage nous a infeſtés, de tout tems.* Le Sénat voulut bien ſe contenter d'une excuſe, qui lui parut une défaite. Quoi qu'on eût lieu de faire la guerre à ces Alliés infidéles, le tems ne comportoit pas, de charger la République d'un plus grand nombre d'ennemis. Ainſi Camille finit une année de Tribunat militaire, qui lui fit autant d'honneur, que la plus brillante de ſes Dictatures.

De Rome l'an 368. Tribuns Militaires. M. FURIUS CAMILLUS, &c.

Rome choiſit pour l'année ſuivante ſix autres Tribuns, pour gouverner en chef la République. [a] Leurs noms furent, A. Manlius, P. Cornelius, T. Quinctius, L. Quinctius, L. Papirius, & C. Sergius. Sous un gouvernement, qui parut à M. Manlius moins formidable, que le précédent, ce factieux exerça ſa fureur, contre Camille, & commit de nouveaux attentats, contre la République. Il donna à ſa jalouſie une liberté entiére. Manlius trouvoit à dire, qu'on vit le ſeul Camille à la tête des Magiſtratures, & des armées. *Ses Collégues*, diſoit-il, *ne ſont plus, ſous lui, que des ſubalternes, qu'il fait ſervir à ſes volontés. Aprês tout, ce qui fut le*

De Rome l'an 369. Tribuns Militaires. A. MANLIUS, P. CORNELIUS, T. QUINCTIUS, L. QUINCTIUS, L. PAPIRIUS, C. SERGIUS. *Tit. Liv. l. 6.*

a Aulus Manlius Capitolinus, Publius Cornelius Coſſus, Lucius Papyrius Curſor, & Caïus Sergius, ſurnommé *Fidenas* dans les Faſtes Conſulaires, furent élevés, pour la ſeconde fois, à la dignité de Tribuns militaires. Les tables Capitolines donnent à Titus Quinctius, & à Lucius Quinctius, le ſurnom de *Capitolinus*.

De Rome l'an 369.
Tribuns Militaires. A. MANLIUS, &c.

principe de sa gloire, c'est Rome reconquise sur les Gaulois. Mais eût-il délivré la Ville, si je n'eusse sauvé la citadelle? Ma gloire est le fondement de la sienne. Il n'a vaincu les Gaulois, que quand, lassés d'un long siége, ils vendoient leur retraite à prix d'argent. Je les ay repoussés, moi, du Capitole, lorsqu'ils étoient encore tout fiers de leur succés. Une armée entiére partagea la victoire de Camille, Manlius n'eut point de compagnons de la sienne. A ces paroles, il joignit des actions séditieuses. Lorsqu'il crut son crédit assez bien établi, il entra dans la faction des Tribuns du Peuple. Ce ne fut plus un Patricien zélé pour son parti, il devint tout Plébéien. La Noblesse fut l'objet de ses invectives. L'amour des applaudissements l'entraîna, & la raison ne fut plus écoûtée. Il compta pour peu, de se faire une réputation saine, pourvû qu'il s'en fît une plus étenduë, auprés de la multitude. Contre les intérêts des Nobles, il devint le partisan des Bourgeois, pour la distribution des campagnes. Enfin Manlius continüa, de prêter des secours à ceux, qu'on tenoit en servitude, pour leurs dettes. Il s'opposa aux riches, lorsqu'ils faisoient enlever leurs débiteurs, & fit tirer des chaînes, ceux qu'on y avoit réduits. Ainsi l'on voyoit toûjours marcher, à sa suite, une troupe de gens ruinés, insolvables, & factieux.

Plut. vita Cam.

Ces démarches rendirent d'abord suspecte la conduite de Manlius. Il falloit en arrêter le progrés, & en prévenir les suites. Pour cela, le Sénat prit le parti de nommer un Dictateur. Il est vrai, que l'armée, levée tout récemment par les Volsques, en fournissoit un prétexte spécieux. Au fond, la véritable

Tit. Liv. l. 6.

De Rome l'an 369.

Dictateur. A, CORNELIUS COSSUS.

cause de la nouvelle nomination, étoit,les troubles de Manlius. a La Dictature fut donc deférée à Aul. Cornelius Cossus, qui choisit Titus Quinctius Capitolinus, pour son Colonel Général de la cavalerie. On voit qu'il y avoit d'autres familles, qui portoient le surnom de Capitolinus, que celle des Manlius. Vray-semblablement une branche des Quinctius, avoit eûë aussi une maison, sur le Capitole.

Cossus donc, & Quinctius partirent de Rome, pour faire la guerre aux Volsques. Il est étonnant, qu'une Nation, tant de fois battuë, & si souvent subjuguée, n'eut pas encore été épuisée d'hommes, & vuide de combattants. On peut dire, que son opiniâtreté la soûtenoit. Il est croyable encore, que chacun des cantons, d'un si petit païs, étoit infiniment peuplé, & que jamais toutes les forces de la Nation entiére, ne marchoient ensemble au combat. Tandis qu'une partie alloit à la guerre, on en laissoit reposer l'autre, & réparer ses pertes. Ces Volsques avoient indiqué le rendés-vous de leurs troupes, dans le païs Pontin; & là se devoit rendre une partie de ces mêmes Latins, & de ces mêmes Herniques, qui n'avoient pas osé se déclarer les ennemis de Rome, en corps de Nation, tandis que Camille étoit en place. Quelques Circéïens, & certain nombre d'habitans de Vélitres, s'étoient aussi joints aux Volsques, dont l'armée étoit considérablement

a Qui croirons-nous, ou de Tite-Live, ou de Plutarque? Au rapport du premier, ce fut Aulus Cornelius Cossus, qui fut créé Dictateur. Le second veut, que Titus Quinctius Capitolinus ait été revêtu de cette dignité. L'autorité des Fastes Capitolins, qui s'accordent avec Tite-Live, ne nous permet pas de balancer entre les deux sentiments.

De Rome l'an 369.

Dictateur. A. CORNELIUS COSSUS.

plus nombreuſe, que celle des Romains. Cependant le Dictateur Coſſus vint camper dans le Pontin. Il n'y reſta qu'un jour, ſans donner bataille, occupé à former ſon camp. Le lendemain, après avoir pris les auſpices, & immolé des victimes aux Dieux, il aſſembla ſes ſoldats, à qui, la veille, il avoit annoncé le combat. *Si les Devins*, leur dit-il, *ſçavent prévoir l'avenir, la victoire eſt à nous. Qu'une eſpérance ſi certaine reléve vôtre courage! Les dards, & les traits ne ſeront point néceſſaires, contre un ſi foible ennemi. N'employons, contre lui, que l'épée. Tenons-nous ſerrés, & en bon ordre, & ſoûtenons ſa premiére attaque, ſans nous ébranler. Après leur décharge, faiſons briller le fer, & perçons nos aggreſſeurs, auſſi-tôt qu'ils auront lancé leurs javelots. Pour vous, Quinctius, réprimez l'ardeur de la cavalerie, durant le premier choc. Ne la laiſſez agir, que quand l'ennemi, déja effrayé, ſera ſuſceptible d'une nouvelle terreur. Enfonçez alors des bataillons intimidés.* Les ordres du Général furent éxactement obſervés; auſſi la Fortune ne trompa pas l'eſpérance, qu'il avoit donnée à ſes Romains. Les Volſques, qui n'avoient de confiance, que dans la multitude de leurs ſoldats, engagérent inconſidérément l'action, & s'en retirérent avec légéreté. A la premiére décharge du trait, par leurs cris, ils marquérent quelque ardeur pour le combat. Elle fut ralentie, lorſqu'ils furent à portée de l'ennemi. La contenance des Romains, le feu qui brilloit dans leurs yeux, leur intrépidité, & leur expérience à manier l'épée, remplirent leurs ennemis d'épouvante. La premiére ligne des Volſques fut bientôt culbutée, & la frayeur ſe communiqua

communiqua jusqu'aux derniers rangs. Pour lors la cavalerie Romaine commença de s'ébranler. Les bataillons ennemis furent enfonçés, & toute l'armée Volsque plia. La mort, qui passoit des premiéres files aux plus reculées, causa une déroute générale. Tous prirent la fuite, se répandirent dans la campagne, & jettérent leurs armes. Alors Quinctius donna ordre à sa cavalerie, de ne point perdre de tems à tüer les fuyards. Elle ne fit que voltiger autour d'eux, que les rassembler en divers cercles, & que donner le tems à l'infanterie victorieuse, de venir achever ce reste de leur victoire. On poursuivit ainsi les Volsques, jusqu'à la nuit, tandis que d'une autre part on forçoit leur camp, qui fut pillé. Tout le butin, qu'on y fit, fut pour les soldats, hors les prisonniers, qu'on vendit au profit du public. Ce fut alors, qu'on reconnut la mauvaise foi des Latins, & des Herniques, & la perfidie des habitans de Circée, & de Vélitres. On en trouva grand nombre parmi les captifs. C'étoit, non-seulement de jeunes libertins, ou des soldats mercénaires, mais des Officiers, & des Conducteurs de bandes. Ils furent tous envoyés à Rome, &, par les interrogations qu'on leur fit, on reconnut la défection de leurs Nations, & de leurs Villes entiéres.

De Rome l'an 369.

Dictateur. A. CORNELIUS COSSUS.

Le Dictateur eût bien voulu retenir ses troupes dans le païs des Volsques; mais les mouvements, que le factieux Manlius excitoit à la Ville, l'y rappellérent, sans différer. Il falloit éxaminer les intentions d'un ambitieux, dont la popularité devenoit dangereuse. Depuis peu il étoit arrivé, qu'un créancier avoit fait enlever, pour dettes, un vieux Cen-

De Rome l'an 369.

Dictateur. A. CORNELIUS COSSUS.

turion, brave homme de sa personne, mais insolvable. Comme on le menoit en prison, par sentence du Juge, Manlius survint, avec sa troupe séditieuse. Il commença d'abord par invectiver contre l'orguëil des Patriciens. Il déclama ensuite contre les riches, qui prêtoient à usure. Il exposa la misére du Peuple; mais il s'étendit sur le mérite de ce pauvre débiteur. *Que vous servira-t-il, que j'aye délivré le Capitole*, dit Manlius, *si des ennemis plus cruels, que les Gaulois, m'enlevent un brave, un fidéle compagnon de mes combats, pour le réduire en servitude?*

Manlius ne s'en tint pas à des paroles. En présence d'un Officier public, & de cinq témoins, il acquitta la somme, dont le Centurion étoit redevable. Quand celui-ci fut tiré des mains de son créancier, il fut admis dans la compagnie séditieuse, qui servoit d'escorte à Manlius. Par reconnoissance pour son bienfacteur, il devint le plus turbulent de sa troupe. Sans cesse il montroit au Peuple les playes, qu'il avoit reçûës, en combattant contre les Véïens, contre les Gaulois, & contre les Volsques. *On a ruiné ma fortune*, disoit-il, *tandis que je défendois vos biens, & vos maisons. Les intérêts, qu'il ma fallu payer, m'ont abîmé, & les usures qu'on a tirées de moi, m'ont toûjours empêché d'acquitter mes emprunts. J'étois perdu, si Manlius ne m'eût rendu ce que j'ay reçû de mes peres. C'est à lui que je dois l'air, que je respire, & la lumiére du jour. Aussi c'est à lui seul, que je dévouë tout ce qui me reste de sang, & de vie. Je transporte à lui seul tous les droits, que ma Patrie, & que nos Dieux Pénates ont sur moi.* Ces protestations trop vives d'un attachement sans

réserve, devinrent suspectes dans un Etat Républiquain, où l'on étoit en garde, contre tout ce qui tendoit à la Monarchie. Manlius d'ailleurs découvrit ses desseins, par une action d'une popularité outrée. Il avoit, dans le territoire de Véïes, des terres, qui faisoient le fond de son patrimoine. Il les vendit à l'encan, & fit entendre au Peuple, qu'il vouloit en payer les dettes de tous les obérés.

De Rome l'an 369.

Dictateur. A. CORNELIUS COSSUS.

Ces largesses firent tant d'impression sur la multitude, qu'elle paroissoit prête à le suivre, quelque injustes que fussent ses entreprises. D'ailleurs tous les discours qu'il tenoit, en son logis, tendoient au décri des Patriciens, & du Sénat. Peu lui importoit, que les crimes, qu'il leur imputoit fussent véritables, pourvû qu'il les rendît odieux. *N'est-ce donc pas assez*, disoit-il, *que la Noblesse ravisse au Peuple ses prétentions, sur la distribution des campagnes conquises? Faut-il encore qu'elle lui cache des thrésors, qu'on étoit prêt de livrer aux Gaulois, & dont on a frustré nos Citoyens? La somme, qu'éxigeoient alors les ennemis, avoit été formée des contributions publiques. Cet or a disparu. Le Sénat le recéle, & prétend en faire sa proye. Je vous découvrirai, en son tems, le lieu où leur avarice le tient en réserve.* Manlius, en promettant qu'il indiqueroit, où la somme étoit cachée, risquoit beaucoup de la part du Sénat, s'il annonçoit faux, & se fut fait beaucoup d'honneur, auprès du Peuple, si sa dénonciation eut été véritable. Le séditieux n'y regardoit pas de si près. Il lui suffisoit d'avoir imposé au Peuple, pour un tems, & il comptoit pour rien de déplaire aux Sénateurs.

Telle étoit la situation de Rome, lorsque le Di-

De Rome l'an 369.

Dictateur. A. CORNELIUS COSSUS.

Tit. Liv. l. 6.

ctateur Cossus y reparut. Il différa son triomphe, jusqu'après le rétablissement de la tranquillité publique. Son premier soin fut de convoquer le Sénat. Il vit que l'inclination des Peres alloit, à réprimer l'insolence de Manlius. Le Dictateur les exhorta à ne l'abandonner point, dans l'entreprise, qu'il méditoit. Accompagné donc des Sénateurs, il fit poser son tribunal dans la place publique, au lieu des Comices, & il envoya sommer Manlius à comparoître. Le séditieux obéit, mais il se fit suivre de sa troupe ordinaire, qu'il invita de se préparer à un combat. Ce fut ainsi qu'il parut devant son juge. On eut pris l'Assemblée pour deux armées ennemies, rangées en bataille. D'un côté, le Peuple avoit les yeux attachés sur Manlius, son chef; & de l'autre, les Patriciens tournoient leurs regards sur Cossus. On fit silence, & le Dictateur adressa ainsi la parole à Manlius. *Plût aux Dieux, que les contestations du Sénat, & du Peuple fussent aussi faciles à terminer, que celle, où je vais entrer avec vous! Une réponse précise peut finir nos différents. On vous a entendu dire, que le Sénat cache la somme, recuëillie autrefois pour racheter le Capitole, & qu'il seroit aisé d'en acquitter les dettes des Citoyens obérés. Je ne prétends pas empêcher un si grand bienfait. Au contraire, je vous exhorte à procurer un avantage si considérable à la République. Vous avez trouvé, dites-vous, un moyen sûr, pour tirer les débiteurs d'embarras. Mettez-le en usage. Déclarez les receleurs, d'un argent, qu'on dérobe à nos yeux. Sinon, attendez-vous à être conduit en prison, ou comme complice d'un vol, que vous connoissez, ou comme auteur d'une fausse dénon-*

ciation. Non, je ne souffrirai pas, qu'on abuse, plus long-tems, le Peuple, par une espérance frivole. Manlius écoûta ce discours avec tranquillité, & y répondit froidement. *Je ne me suis pas trompé*, dit-il, *lorsque je me suis persuadé, qu'on donnoit un Dictateur à la République, moins pour agir contre les Volsques, que contre Manlius. La guerre, qu'on a faite à des Etrangers, n'en a été que le prétexte. On la eû bientôt terminée, pour se rabbattre sur moi. Le Dictateur prend ouvertement le parti des usuriers, au préjudice du Peuple. Il me fait un crime de l'affection, que le Peuple a pour moi. Pourquoi Cossus lui-même, pourquoi le Sénat n'employent-ils pas aussi leurs biens, à soulager les miséres publiques, & leur superflu, à sauver tant de malheureux débiteurs, de la prison, & de la servitude? Que dis-je? Vous n'avez qu'à réduire les arrérages de tant de gens insolvables, à la somme principale. Vous vous verrez escortés d'une aussi grosse troupe, que celle qui marche à ma suite. Je suis le seul, dites-vous, que la multitude accompagne. Il est vrai; mais ne fus-je pas le seul, à défendre le Capitole? Le même zéle, qui me fit combattre alors, pour le bien public, m'anime aujourd'hui pour les intérêts des particuliers. Vous voulez, que je déclare, avec précision, où sont cachés les Thrésors, qui furent rassemblés, pour nous délivrer des Gaulois. Est-ce à moi; ou plûtôt n'est-ce pas à vous, d'en répondre? Vous m'interrogez, sur ce que vous n'ignorez pas. Vous les retenez dans vôtre sein, & vous prétendez, que je les produise. Plus vous me pressez, de déclarer le lieu où vous les recelez, plus j'ay lieu de craindre, que vous n'ayez trompé ma diligence, en leur faisant changer de place. Ce n'est donc pas moi; c'est vous, qu'il*

De Rome l'an 369.

Dictateur. A. Cornelius Cossus.

De Rome l'an 369.

Dictateur. A. CORNELIUS COSSUS.

faut contraindre à découvrir la cache, où vous les tenez en réserve.

Ce discours parut un détour, pour éviter l'interrogation. Le Dictateur pressa Manlius, ou d'acquitter la parole, qu'il avoit donnée au Peuple, ou d'avoüer, qu'il avoit, injustement, calomnié le Sénat. *Serois-je assez imprudent*, répondit Manlius, *pour parler au gré de mes ennemis?* A ces paroles insensées, le Dictateur ordonna, qu'on le conduisit en prison. Effet surprenant de la docilité des Romains, à la présence d'un Magistrat légitime! Ce Peuple, si séditieusement dévoüé à la personne de Manlius, ne fit aucun mouvement, pour empêcher l'éxécution de l'arrêt. On n'entendit, dans l'Assemblée, aucune parole d'indignation, & l'on ne vit pas un regard menaçant. Les Tribuns du Peuple, même, se continrent, & nul ne manqua de respect au Dictateur. Le seul Manlius adressa sa plainte aux Dieux, en se tournant vers le Capitole, qu'il avoit si glorieusement sauvé. *Jupiter*, dit-il, *maître suprême des Dieux! vous Junon, Reyne du Ciel! toy Minerve, & vous Divinités, qu'on adore sur le Capitole! souffrirez-vous qu'on déshonore vôtre défenseur! Des mains victorieuses des Gaulois, seront-elles chargées de chaînes?* Ces lamentations n'excitérent nulle émotion, parmi la multitude. Elle ne témoigna d'attachement, pour le séditieux, que quand il fut en prison. Alors le Peuple changea d'habits, prit le deüil, & négligea ses cheveux, & sa barbe, comme au tems d'une calamité publique. On en voyoit plusieurs pousser des regrets, à la porte de sa prison. Ce fut dans ce tems de tristesse, que le Dictateur

Plutarc. vita Cam.

Tit. Liv. l. 5.

Coſſus reçut les honneurs du triomphe. Ce ſpectacle ne lui rendit pas l'affection des mécontents. On leur entendoit dire, que Coſſus triomphoit moins des Volſques, que de Manlius opprimé. *Que reſte-t-il au Triomphateur*, ajoûtoient-ils, *que de le conduire enchaîné devant ſon char!*

De Rome l'an 369.

Dictateur. A. CORNELIUS COSSUS.

Pour appaiſer le Peuple, le Sénat crut devoir accorder quelque choſe à ſes ſouhaits. Il s'aſſembla, & ſans qu'on lui eut préſenté de requête, il décerna, qu'on envoyeroit, à Satric, une colonie de Citoyens Romains, & qu'on aſſigneroit, par chaque tête environ deux journaux & demi, de terres labourables. Cette largeſſe inattenduë ne ſuffit pas aux mécontents, & le reméde ne fit qu'aigrir le mal. Outre que la libéralité du Sénat, qui d'ailleurs n'étoit pas conſidérable, ne tomboit, que ſur un petit nombre de Citoyens, tous comprirent, que c'étoit un artifice des Patriciens, pour engager la Bourgeoiſie, à quitter le parti de Manlius. Ainſi la ſédition n'en devint que plus animée. Le deüil augmenta dans la Ville, & l'on y donna de nouvelles marques de douleur, ſur la détention du Chef de la révolte. La rage de ſes partiſans s'accrut encore, lorſque Coſſus eut fini le tems de ſa Dictature, & qu'il l'eût dépoſée. Délivrés de la terreur qu'imprime toûjours un Magiſtrat, dont il n'y a point d'appel, les ſéditieux ne ſe ménagérent plus, & invectivérent publiquement contre la faction Patricienne. Les places publiques retentiſſoient de ces diſcours audacieux. *Quoi? les Plébéïens n'éleveront-ils jamais leurs défenſeurs, au plus ſublime dégré d'eſpérance, que pour les laiſſer tomber de plus haut?*

De Rome l'an 369.
Tribuns Militaires.
A. MANLIUS, &c.

N'avons-nous pas abandonné, au fort du péril, & Sp. Cassius, si zélé, pour nous faire distribuer des campagnes, & Sp. Mælius, qui nous secourut, dans nos besoins extrêmes? Laisserons-nous aussi, dans l'oppression, le généreux Manlius, dont les biens ont été nôtre ressource, contre la violence de nos créanciers? N'aura-t-il engraissé le Peuple, que pour être la victime de sa libéralité? Quel est donc son crime, sinon de n'avoir pû répondre, sur le champ, à une question captieuse du Dictateur? Quand bien même Manlius nous auroit imposé, par un mensonge, comme on le dit, est-ce un délict suffisant, pour punir, de la prison, un Patricien, qui fut autrefois Consul? Chargea-t-on *jamais de chaînes, même un esclave, seulement pour un mensonge? Lorsqu'on l'a condamné, avoit-on oublié cette nuit affreuse, qui devoit être la derniére, pour le nom Romain? S'est-on ressouvenu des Gaulois, grimpants au Capitole, & de Manlius, lorsque couvert de sueur, & de sang, il préserva Jupiter même, de leurs attentats? S'est-on suffisamment acquitté d'un si grand bienfait, par la demi-livre de farine, que chacun lui céda par tête? Souffrirons-nous qu'un Héros, que nous avons, en quelque sorte, égalé à Jupiter même, en le surnommant Capitolin, traîne ses jours, dans les ténébres d'une prison, à la merci d'un* Geolier? *Aura-t-il suffi seul, à nous préserver tous, & tout le Peuple ensemble ne suffira-t-il pas, pour le délivrer?* Ainsi parloit le Peuple. Jour & nuit, il obsédoit la prison, & menaçoit d'en rompre les portes. Un arrêt du Sénat prévint la fureur des séditieux. On leur rendit leur cher Manlius; mais sa délivrance ne servit, qu'à donner un chef à la populace mutinée.

Durant

Durant ces dissentions intestines, il arriva à Rome, des contrées Latines, du païs des Herniques, & des Villes de Circée & de Vélitres, des Ambassadeurs, pour redemander les prisonniers, que le Dictateur avoit faits, sur eux, à la derniere bataille. La différente réception, qu'on fit aux uns & aux autres, marque la distinction, que les Romains firent toûjours, des Nations alliées, a & des Colonies Ro-

De Rome l'an 369.
Tribuns Militaires.
A. MANLIUS, &c.
Tit. Liv. l. 5.

a Dês le tems de Romulus, Rome se mit en possession de distribuer, dans les Villes conquises, une partie de ses Citoyens. Ils étoient choisis par le Magistrat, ou le sort en décidoit. On y assignoit à chaque famille des terres, pour sa subsistance. De-là l'origine des Colonies Romaines, conformément à la remarque de Gellius, *l.* 16. *Colonias fuisse civitates ex civitate Romana, quodammodo propagatas.* La politique trouvoit, dans ces nouveaux établissements, des avantages considérables; & l'on peut dire, que par-là, Rome se frayoit insensiblement un chemin, à la conquête du monde. 1°. La République, en distribuant ainsi ses habitans, dans les différentes contrées, se déchargeoit d'une multitude inquiéte, toûjours prête à susciter des tempêtes au dedans. 2°. Rome eût eû peine à nourrir un trop grand nombre de Citoyens, sur-tout dans les premiers siécles. Cette Ville n'avoit point alors de commerce avec les païs étrangers. Sa seule ressource étoit dans la culture de ses campagnes, & dans la récolte des fruits. 3°. Les Colonies, en portant ailleurs des inclinations Romaines, étendoient, & affermissoient la domination de leur Patrie. Elles étoient autant de postes avancés, qui tenoient en respect, les Provinces frontiéres. 4°. Les terres des Villes, soûmises par la force, étoient ordinairement le partage, & le salaire des vieux soldats. C'étoit un attrait pour le petit Peuple, qui s'empressoit, avec ardeur, pour la profession des armes, parce qu'il y envisageoit des avantages certains. Le départ des Colonies, étoit toûjours précedé de la cérémonie des auspices, & de la lustration. Nous trouvons les traces de cet usage dans Denys d'Halicarnasse, *l.* 1. dans Cicéron, *Phil.* 2. & 1. *de Divin.* Les sacrifices n'étoient pas oubliés, afin d'obtenir la protection des Dieux, sur la nouvelle Peuplade. Les Colonies Romaines joüissoient des priviléges de l'ancien droit Romain, en ce qui regarde les contrats, les testaments, les tutelles, les adoptions, les mariages, le pouvoir des peres sur leurs enfans, & des chefs de familles sur leurs esclaves. Mais il est incertain si elles conservoient l'honoraire des Citoyens de Rome, c'est-à-dire, le droit de donner leurs suffrages, & de prétendre aux Magistratures. Les Historiens, sur cela, ont si fort varié, & ont parlé d'une maniere si équivoque, qu'il

De Rome l'an 369. Tribuns Militaires. A. MANLIUS, &c.

maines. Circée & Vélitres étoient sur le pié de Colonies, & les Latins, aussi bien que les Herniques, étoient des peuples seulement Alliés de Rome. Ceux-ci conservoient leurs Loix, & celles-là étoient assujetties aux Loix Romaines. Les Alliés pouvoient envoyer des Ambassadeurs au Sénat, comme indépendants de ses Arrêts. Les Colonies étoient du corps de la République, parce que leur origine étoit Romaine. a Les Latins donc & les Herniques, deman-

est difficile, de porter un jugement bien sûr. Il est vray cependant, que pour donner son suffrage, il falloit être incorporé dans quelqu'une des trente-cinq Tribus. Le titre seul de Colonies Romaines, ne suffisoit pas, à moins que, par une concession particuliére, la République n'eût accordé cette prérogative à quelques-unes. C'est ce que nous éxaminerons dans la suite, à l'occasion des Villes Municipales, de celles à qui Rome accordoit le droit du Latium, & des autres, qui étoient réduites au droit d'Italie. Nous établirons alors les différents priviléges de celles-cy, aussi-bien que des Colonies Romaines.

a Tite-Live dit, que les habitans de Circée, & de Vélitres firent la même demande, que les Herniques & les Latins. Mais la narration de cet Auteur, forme un embarras. Il suppose que les Circéïens, & ceux de Vélitres avoient leurs loix particuliéres. Cependant trois lignes après, le Sénat reproche à ces Peuples leur perfidie, en ce qu'étant Citoyens Romains, ils avoient conspiré contre Rome. Il est donc assez vrai-semblable, que ces deux Villes, avoient été conservées en possession de leurs usages, & de leurs coutûmes. Ce qui confirme cette conjecture, c'est que la Colonie de Circée, établie sous Tarquin le Superbe, fut composée, non-seulement de Citoyens Romains, mais encore de plusieurs étrangers, qui se rendirent des païs circonvoisins, pour grossir la Colonie. De plus, après la prise de cette Ville, par Coriolan, ce Capitaine Romain, chassa les anciens habitans de Circée, les dépoüilla de leurs terres, dont il gratifia les Volsques, qui s'y établirent, & y formérent une nouvelle Colonie, sur les débris de l'ancienne. Ceux-cy, apparemment furent maintenus, dans le droit de Bourgeoisie Romaine, dont leurs Prédécesseurs avoient joüi, & ne laissérent pas, de se gouverner, en quelque chose, selon les Loix, & les coutûmes propres de leur Nation. Peut-etre aussi les Villes de Circée & de Vélitres, furent-elles comprises, dans le Traité que Cassius, avoit autrefois conclû, avec les Peuples du Latium. Et par conséquent, elles furent considérées à Rome,

doient, par une Ambaſſade, qu'on leur délivrât les captifs de leur Nation, pour en faire eux-mêmes le châtiment, ſelon leurs Loix. Rome n'écoûta pas leur demande; mais elle ne leur conteſta pas leur droit d'Ambaſſade. A l'égard des députés de Circée & de Vélitres, on leur ordonna de ſortir, en hâte, de la Ville, & on leur défendit de ſe préſenter au Peuple. En effet il n'appartenoit pas à des Citoyens de Rome, de ſe donner pour étrangers, & de ſe mettre à l'abri du nom reſpectable d'Ambaſſadeurs. Il paroît que les Latins, que les Herniques, auſſi bien que les habitans de Circée & de Vélitres, pris en guerre, reſtérent dans la ſervitude, qu'ils avoient méritée, les uns par l'infraction de leurs traités, les autres par leur révolte.

De Rome l'an 369. Tribuns Militaires. A. MANLIUS, &c.

Avec l'année révoluë, Rome changea ſes Magiſtrats. Sans doute, le parti Patricien eut aſſés de crédit, pour faire encore tomber le Tribunat militaire, pour la cinquiéme fois, ſur la tête de l'illuſtre Camille. Pour réſiſter aux troubles préſents, la République avoit beſoin d'un chef, auſſi accrédité que lui. [a] Les Collégues qu'on donna à Camille, furent Serv. Cornelius, P. Valerius. Serv. Sulpicius, C. Papirius & T. Quinctius. Quatre de ceux-ci avoient déja été, plus d'une fois, dans la premiére place. La paix qui regnoit au-dehors, fut égale-

De Rome l'an 370. Tribuns Militaires. M. FURIUS CAMILLUS, SERV. CORNELIUS, P. VALERIUS, SERV. SULPICIUS, C. PAPIRIUS, T. QUINCTIUS. *Tit. Liv. l. 5.*

en partie ſur le pié des Villes Latines, qui avoient leurs Loix, & leurs Priviléges.

[a] Diodore ne place ſous cette année, que quatre Tribuns Militaires. Il paſſe ſous ſilence, Camille & P. Valerius. Servius Cornelius eſt nommé, dans Tite Live, Tribun pour la ſeconde fois. C'eſt une erreur. On lit dans les Faſtes Capitolins, *pour la troiſiéme fois.* Voici le cinquiéme Tribunat de Camille, ſelon Tite-Live même, &, ſelon les Faſtes Conſulaires, le ſecond de P. Valerius, de Servius Sulpicius, & de T. Quinctius.

De Rome l'an 370.
Tribuns Militaires.
M. FURIUS CAMILLUS, &c.

ment agréable, & au Peuple révolté, & au Sénat; qui ſongeoit à détruire la faction de Manlius. Les levées qu'il eût fallu faire parmi le Peuple, ſi l'on eut été en guerre, auroient diminüé à la Ville la force des Plébéïens, & ceux-ci eſpéroient, qu'à l'aide de leur chef, ils viendroient à bout d'arrêter les pourſuites de leurs Créanciers, & de faire modérer au moins l'iniquité des uſures. De leur côté, les Patriciens regardoient la tranquillité de l'Etat, comme une circonſtance favorable, pour ramener les eſprits, & les calmer. Cependant les mouvements des obérés, devenoient tous les jours plus furieux. La maiſon de Manlius étoit ſituée ſur le Capitole. C'étoit là que les conjurés s'aſſembloient. Jour & nuit, on y tenoit des conférences, ou Manlius parloit ſans ménagement. L'affront qu'il avoit reçû d'être conduit en priſon, lui cauſoit de violents tranſports, & la foibleſſe du Sénat, contraint à le relâcher, augmentoit ſa confiance. D'ailleurs le complot d'envahir la citadelle de Rome, & de déclarer Manlius Roy, étoit déja tout formé. Sa troupe ſe prévaloit de la lâcheté, qu'avoit eüe le Dictateur Coſſus, à ne pas éxécuter, contre Manlius, ce qu'autrefois un autre Dictateur avoit oſé, contre Sp. Mætius. Les diſcours que Manlius tenoit à ſes partiſans, étoient ſans modération. *Non, Romains,* leur diſoit-il, *vous ne connoiſſés pas vos forces. Comptés vos adverſaires. Autant que vous voyés de Clients autour d'un ſeul Patron, autant devés-vous nombrer de Plébéïens, contre un ſeul Patricien. Au moindre ſignal de guerre, le Sénat vous demandera la paix. Ou bien uniſſés-vous, pour prendre les armes, ou n'eſpérés*

Zonaras l. 7.

pas qu'on vous faſſe juſtice. Pourquoi vous défieriés-vous de moi ? Je n'abandonnerai nul de vous au beſoin ; mais ſongés à ne m'abandonner pas auſſi, à l'inconſtance de la Fortune. Lorſqu'il a plu à mes ennemis, votre défenſeur, s'eſt vû à la merci de ſes envieux. J'avois rompu vos chaînes, on m'en a chargé. Que deviendrai-je, ſi mes ennemis viennent à prévaloir ? N'ai-je pas à craindre le ſort de Caſſius, ou de Mætius ? Vous en avés horreur ; & j'eſpére que les Dieux ſçauront m'en préſerver ; mais dois-je eſpérer qu'ils deſcendront du Ciel, pour me ſecourir ? C'eſt à vous qu'ils ont laiſſé le ſoin de me défendre, comme ils m'ont inſpiré la penſée de vous protéger. Que dis-je ? Un peuple ſi nombreux, n'aura-t-il de courage, que pour réprimer les excés du Sénat, ſans détruire ce Sénat même, dont les injuſtices ſont exceſſives ? Telle eſt la force de la coûtume. Vôtre valeur n'a point de bornes contre les ennemis du dehors, & elle ſe modére, contre les ennemis du dedans. C'eſt que Rome s'eſt fait une habitude, de ne ſouffrir des étrangers, aucune atteinte à ſa liberté, & qu'elle s'eſt accoûtumée à ne la défendre que foiblement, contre ſes oppreſſeurs domeſtiques. Cependant, toutes les fois qu'il vous a plu de vous ſoulever, n'avés-vous pas obtenu vos prétentions ? Oſés aujourd'hui quelque choſe de plus. Eprouvés juſqu'où va vôtre bonheur, comme vous avés éprouvé juſqu'où va ma valeur, & mon attachement pour vous. Il vous ſera plus aiſé de donner un maître à d'orgüeilleux Patriciens, qu'il ne vous fut facile, autrefois, de leur réſiſter. Détruiſons, Sénat, Dictature, & Conſulat. Empêchons les pourſuites, qu'on vous fait, pour des prêts uſuraires. Je me déclare le chef & le défenſeur du Peuple. Ce ſont des noms que j'ai mérités depuis long-

De Rome l'an 370.
Tribuns Militaires.
M. FURIUS CAMILLUS, &c.

De Rome l'an 370. Tribuns Militaires. M. FURIUS CAMILLUS, &c.

tems. Si vous voulés m'honnorer de quelqu'autre titre, encore plus reſpectable, plus vous me rendrez puiſſant, plus vous vous rendrez heureux.

On s'apperçoit, que la harangue de Manlius tendoit à la Royauté. Les Sénateurs, qui ſoupçonnérent les complots du ſéditieux, s'aſſemblérent, de leur côté, pour délibérer ſur ces conventicules du Peuple, au logis de Manlius, dans l'enceinte du Capitole. Ils furent frappés du péril, qui menaçoit la République. Quelques-uns jugeoient, que Rome, dans l'extrêmité où elle étoit, devoit ſuſciter un autre Servilius Ahala, pour finir, par un coup de main, une ſédition inteſtine. Le réſultat des délibérations alloit être, d'enjoindre aux Magiſtrats, de pourvoir, par toutes ſortes de voyes, à la ſûreté publique. C'étoit leur donner un pouvoir abſolu, d'agir contre le factieux, à leur gré, & de prendre des moyens ſûrs, pour couper pié à ſes deſſeins. Enfin les Tribuns du Peuple, qui ſe trouvoient à l'Aſſemblée, & que leur intérêt propre rangeoit alors au parti du Sénat, propoſérent un expédient, qui fut ſuivi. Tous les ſentiments, juſqu'à eux, n'étoient allez, qu'à faire aſſaſſiner Manlius. Les Tribuns ouvrirent un avis plus modéré. C'étoit de le faire périr par les formes de Juſtice. Les deux auteurs de ce conſeil étoient M. Mænius, & Q. Publius. Ils prévoyoient, qu'on ne pourroit attenter ſur les jours de Manlius, ſans répandre bien du ſang Plébéïen. *Pourquoi*, dirent-ils, *hazarder un combat cruel, pour donner la mort à un ſeul Citoyen pernicieux? Que ne faiſons-nous tomber le rebelle, ſous les coups même de la multitude, qui le protége? Le nom de Roy eſt odieux*

Tit. Liv. l. 5.

au Peuple. Nous ajournerons Manlius, pour avoir voulu l'uſurper. Lorſqu'il comparoîtra devant les Comices, tout à coup la ſcéne ſera changée. Le Peuple, qui verra ſes Tribuns devenus les accuſateurs du ſéditieux, réfléchira ſur ſes vrais intérêts. De défenſeur qu'il étoit de Manlius, il en deviendra l'ennemi, & le Juge. Sa naiſſance même lui tournera à mal. Les Plébëiens auront horreur, de voir la couronne preſque uſurpée par un Patricien. Enfin l'amour de la liberté l'emportera, ſur toute autre affection. L'avis fut approuvé. Les deux Tribuns du Peuple ne manquérent pas d'ajourner Manlius à comparoître, pour crime d'état. Ils avoient leurs vûës. C'étoit fait de leur Tribunat, ſi le coupable ſe fût fait Roy. A la vérité, il y eut quelque légére émotion parmi le Peuple, lorſque Manlius, conſtitué criminel, [a] eut changé d'habit, & pris le deüil, ſelon la coûtume. On remarqua néanmoins, que nul des Sénateurs, qu'aucun des parents de l'accuſé, & que ſes deux freres mêmes, Titus, & Aulus Manlius, ne quittérent point leurs vêtemens ordinaires; ce qui n'arrivoit jamais dans les grandes afflictions d'un ami, ou d'un parent. On donna, ſelon la coûtume, vingt-ſept jours à Manlius, pour

De Rome l'an 370.
Tribuns Militaires.
M. FURIUS CAMILLUS. &c.

a Nous avons déja remarqué, que, parmi les Romains, les perſonnes pourſuivies en crime, ſe préſentoient à leurs Juges, ſous un extérieur négligé, avec un viſage livide, une longue barbe, & des cheveux en déſordre. Par ces dehors hideux, les coupables annonçoient leur conſternation, & leur douleur. Un criminel, dans cet état de ſuppliant, ſe promettoit d'inſpirer de la compaſſion, & de toucher le cœur de ſes Juges. Les Clients, les amis, & les proches, ſe montroient ſous ce lugubre appareil, à la ſuite de l'accuſé. Cet uſage fit donner à ceux qui étoient cités en crime, le nom de *Sordidati*. Ils paſſoient alors pour être *in reatu*. Cette coûtume a fait dire à Martial:

Si det iniqua tibi triſtem Fortuna reatum,
Squallidus Hærebo, Pallidiorque reo. Epigr. 2. 24.

De Rome l'an 370.
Tribuns Militaires.
M. FURIUS CAMILLUS, &c.

préparer sa défense, avant que de comparoître. Au tems marqué, le Peuple fut assemblé, non pas par Tribus, mais par Centuries. Ainsi les Comices se tinrent au champ de Mars. Les Historiens ne nous ont pas marqué, en détail, les chefs d'accusation sur lesquels on insista le plus. Il est croyable qu'on objecta à Manlius, des assemblées du Peuple en son logis, des discours séditieux, des largesses suspectes, des faits controuvés pour rendre le Sénat odieux. Sur-tout on lui fit un crime d'avoir voulu envahir la Royauté. Il faut que la preuve de ses attentats ait été bien complette, puisque le Peuple, tout porté qu'il étoit en sa faveur, n'ordonna le délai de sa condamnation, que sur la circonstance du lieu, où sa cause fut plaidée. Du champ de Mars, où le jugement devoit être porté, on voyoit le Capitole, que la valeur de Manlius avoit sauvé, & ce spectacle seul modéroit, dans les cœurs, l'indignation qu'on avoit conçûë, contre le coupable. Le Peuple qui ne pouvoit se résoudre à le condamner, ou à l'absoudre, prolongea, plus d'une fois, la décision du procês, & la remit, chaque fois, à trois marchés. Cependant Manlius n'omit rien, pour fléchir ses Juges. Il produisit plus de quatre cents Plébéïens, dont il avoit acquitté les dettes, ou qu'il avoit tirés des mains de leurs créanciers. a Il fit voir au Peuple deux dé-

a Tite-Live dit que Manlius avoit enlevé trente de ces dépoüilles, à un pareil nombre d'ennemis, qu'il avoit tués de sa main. Le même Historien ajoûte, que ses Généraux l'avoient honoré quarante fois des récompenses militaires, qu'on avoit coûtume d'accorder à la valeur. Parmi ces marques de distinction, continuë l'Historien, on comptoit deux couronnes murales, & huit couronnes civiques. Cette légére différence, qui se trouve entre les deux récits, l'un de

poüilles

poüilles qu'il avoit enlevées ſur l'ennemi. Il avoit été le premier des Romains, qui, combattant à cheval, avoit mérité une Couronne murale. On l'avoit honoré de ſix Couronnes civiques, & il avoit reçû des Généraux, trente ſept prix donnés à ſa valeur. Manlius montroit ſur ſon corps les veſtiges de vingt trois bleſſures honorables. Il avoit ſauvé, dans un combat, Servilius, alors Colonel général de la cavalerie, & dans cette action, il avoit été bleſſé à l'épaule, & à la cuiſſe. Mais ce qui mettoit le comble à ſa gloire, c'étoit le Capitole défendu par lui ſeul, contre l'attaque des Gaulois. Un ſervice ſi conſidérable, ſoûtenoit le criminel, malgré l'évidence de ſon crime. On jettoit les yeux ſur la citadelle, & l'on ne pouvoit ſe réſoudre, de livrer à la mort ſon libérateur. Les diſcours touchants de Manlius augmentoient encore la compaſſion publique. Il comparoit ſes ſervices réels, avec ſes paroles peu meſurées. Tourné vers le Temple de Jupiter Capitolin, il prioit ce Dieu d'inſpirer aux Romains, pour ſa conſervation, les mêmes ſentimens, qu'il en avoit reçûs, pour la délivrance de Rome. Camille, juſqu'alors, avoit été l'ame de la procédure, contre le coupable. Il craignit que la lenteur du Peuple à le condamner, ne tournât au préjudice de la République. Il s'aviſa donc d'un expédient qui réüſſit. Ce ſage Tribun militaire, tranſporta les aſſemblées ailleurs, qu'au champ de Mars, d'où l'on voyoit le Capitole, trop à découvert. Il convoqua les Comices en un lieu,

De Rome l'an 370.

Tribuns Militaires. M. FURIUS CAMILLUS, &c.

Tit. Liv. l. 6.

Plutarc. vita Cam.

Pline, & l'autre de Tite-Live, n'intéreſſe point le fond de l'Hiſtoire. Ainſi le Lecteur peut adopter l'un des deux, ſelon ſon inclination.

De Rome l'an 370.
Tribuns Militaires.
M. FURIUS CAMILLUS. &c.

a nommé le bois Pételin, au bas du mont Viminal, hors des portes de Rome. Par-là il ôta à Manlius la seule ressource qui lui restoit. Dès que le Capitole ne fut plus présent aux yeux de la Commune, elle n'eut plus d'attention qu'à vanger sa liberté. On oublia toute la gloire du Tyran, pour ne songer qu'à son crime. Ce ne fut pourtant pas sans répugnance, que le Peuple Romain se détermina, à porter un Arrêt de mort, contre l'accusé. Enfin l'interêt public l'emporta, sur la réconnoissance. Les Romains, par leurs suffrages, livrérent au bourreau un Factieux, qui ne les avoit sauvés, que pour les asservir. Manlius fut conduit sur le haut du Capitole, & accompagné des regrets de ses Juges mêmes, il en fut précipité. Ainsi le lieu de sa gloire, devint le théâtre de son supplice. Par-là il apprit aux Romains, que les grandes qualités, & que les importants services étoient insuffisans, pour garantir des jugements populaires, les ambitieux destructeurs de l'Etat Républicain. La mémoire du séditieux fut odieuse, sur tout dans sa famille. Assemblée, elle détermina, que nul Manlius ne porteroit, dans la suite, le prénom de Marcus. Comme la maison du Tyran, avoit été sur le Capitole, & qu'elle avoit donné occasion à des troubles, on porta une loi, qui fut agréé du Peuple, *que jamais aucun Patricien n'auroit de logement, dans la citadelle.* b Etrange inconstance du Peuple! A peine

Tit. Liv. l. 6.

a Le Bois Pételin étoit à une très-petite distance de la Ville, hors de la Porte Flumentale. Ainsi, il est croyable, que la hauteur des arbres, & que l'épaisseur du bois y déroboient la veüe du Capitole.

b Tite-Live ajoûte, que, de son tems, le Temple de Junon Moneta, étoit placé dans l'endroit même, où la maison de Manlius, avoit été autrefois située. Cette maison fut razée, comme nous l'apprenons de

fut-il délivré du péril, qu'il regretta celui, qui l'avoit causé. Un retour de réconnoissance, lui fit desirer son séditieux bienfacteur. La peste qui survint, réveilla la douleur d'un bon nombre de ses Partisans. Ils en attribuérent la cause au sang de Manlius, que Jupiter Capitolin vangeoit, contre ceux, qui l'avoient répandu. Telle est la légéreté du Peuple, lorsqu'il domine. On ne peut prendre, avec lui, des mésures fixes, & la mer n'est pas plus inconstante, que son amitié, ou que sa haine.

De Rome l'an 370.
Tribuns Militaires.
M. FURIUS CAMILLUS, &c.

Plutarque. Du moins on en usoit ainsi à Rome, à l'égard des maisons de ceux, qui étoient coupables de trahison.



LIVRE QUATORZIEME.

De Rome l'an 371.

Tribuns Militaires. A. MANLIUS, L. VALERIUS, SERV. SULPICIUS, L. LUCRETIUS, L. ÆMILIUS, M. TREBONIUS.

Tit. Liv. l. 6.

LA punition du séditieux Manlius, ne nuisit point à ses proches, & ne les décrédita pas. Au contraire, à la prochaine élection, Rome choisit pour Tribun militaire A. Manlius son frere, [a] & lui donna cinq Collégues, qui furent L. Valerius, Serv. Sulpicius, L. Lucretius, L. Æmilius, & M. Trebonius. La peste se faisoit toûjours sentir à Rome, & aux environs. Pour comble de malheur, la République fut menacée de plus d'une guerre. Les Volsques étoient, pour elle, des ennemis infatigables, que le Ciel lui avoit ménagés, ce semble, pour tenir sans cesse sa vertu en haleine. Ce n'étoit pas assés. Les anciennes Colonies paroissoient, de toutes parts, vouloir se soulever contre la Ville, dont elles étoient sorties. Les Circéïens, & les habitans de Vélitres continuoient dans la révolte. Lanuvium même, Cité autrefois si fidéle, s'étoit déclarée contre Rome, & il paroissoit que tout le Latium alloit se soulever, à son tour. Alors le Sénat jugea, que l'impunité de Vélitres, avoit attiré du mépris sur la

a Diodore de Sicile, est encore défectueux dans le dénombrement qu'il fait des Tribuns militaires, sous cette année 371. Il n'en compte que quatre, encore leurs noms sont tellement défigurés, qu'on ne les reconnoît presque plus. Aulus Manlius surnommé *Capitolinus*, Servius Sulpicius Rufus, L. Æmilius Mamercinus, sont marqués Tribuns, pour la troisiéme fois, dans Tite-Live, & dans les Tables Capitolines. L'historien ne s'accorde point avec les fastes Consulaires, lorsqu'il dit, que L. Lucrétius Tricipitinus, fut nommé Tribun pour la troisiéme fois. Il n'avoit encore géré qu'une seule fois le Tribunat. C'est le quatriéme de Lucius Valérius Poplicola.

République, & que les autres Colonies, ſur ce pié-là, avoient crû, que la Capitale n'étoit pas en état, de punir la défection des Villes ſubalternes. a Il fallut donc engager le Peuple, de conſentir à la guerre, & d'en faire porter la Loy. Pour y réüſſir, on promit à la Commune, qu'on lui diſtribüeroit les campagnes du païs Pontin, & l'on nomma cinq Commiſſaires, pour préſider à cette répartition. On en établit trois autres, pour conduire une Colonie à Népet; mais il paroît que l'éxécution de ce deſſein fut différée, juſqu'à neuf ans. Les Comices par Tribus furent donc aſſemblés, & d'un conſentement univerſel, la guerre fut déclarée à ces différens ennemis de Rome, malgré l'oppoſition des Tribuns du Peuple. Tant de lenteur de la part des Romains, laiſſa le tems aux Colonies rebelles, de retourner à leur devoir. b Le Sénat de ces Villes panchoit à envoyer une députation au Sénat de Rome, pour fléchir ſa colére. Les plus coupables habitans s'oppoſérent au conſeil des plus ſages. Ils craignirent, que le couroux des Romains ne tombât ſur

De Rome l'an 371.
Tribuns Militaires.
A. MANLIUS, &c.

Vell. Pat. l. 1.

Tit. Liv. l. 9.

a Le Peuple aſſemblé par Centuries, étoit l'arbitre de la guerre & de la paix.

b Les Colonies, & les Villes municipales, avoient leur Sénat particulier. Les membres qui le compoſoient, furent appellées Décurions. On les nommoit ainſi, parce qu'ils étoient inſcrits dans l'ordre des Sénateurs prépoſés au gouvernement de la Colonie. En effet le verbe Latin *Decuriare*, a la même ſignification que *Deſcribere, in ordinem redigere.* Leur nombre étoit fixé par les Triumvirs, que la République avoit chargés de l'établiſſement de chaque Colonie, comme nous l'apprenons de Ciceron. *Agr.* 2. Il ne faut donc pas croire, que ce fut un conſeil de dix perſonnes, & que de-là ils reçûrent le nom de Décurions. Cette opinion de quelques Modernes, eſt contredite par l'Orateur Romain, qui, dans ſon ſecond diſcours ſur la loi *Agraria*, compte juſqu'à cent Décurions, dans la Colonie de Capoüe.

De Rome l'an 371.
Tribuns Militaires.
A.MANLIUS, &c.

eux, & ils se figurérent, qu'ils déviendroient les seules victimes, que leur Colonie sacrifieroit à sa réconciliation. Ce ne fut pas assés pour les broüillons, d'avoir renversé ces conseils de paix. Ils incitérent encore leurs compatriotes, à faire des courses dans les campagnes Romaines. Par-là, toutes les espérances de réünion furent dissipées. Le tems étoit venu, ce semble, d'exterminer ces rebelles; mais la peste suspendit la vangeance de Rome. Les Tribuns militaires n'osérent pas faire marcher leurs troupes en campagne, & les révoltés, demeurérent impunis. On ajoûte même, que les habitans de Préneste, suivirent le mauvais exemple des autres Colonies. Les Gabiens, les Tusculans, & les habitans de Labice, toûjours fidéles, vinrent se plaindre au Sénat, des hostilités, que ceux de Préneste avoient faites, sur leurs terres. Le Sénat fit semblant de n'en rien croire, & il aima mieux dissimuler, que de prendre les armes, dans un tems si malheureux. C'est ainsi que Rome, plusieurs années aprês l'échec qu'elle avoit reçû des Gaulois, avoit cessé d'être formidable à ses voisins, & à ses Alliés, & que ses Colonies mêmes, avoient conçû du mépris pour une République, que la valeur avoit abandonné une seule fois.

Les Romains, qui ne laissoient guére impunis, les attentâts contre leur République, n'avoient que différé la guerre, à des tems moins fâcheux.

a Diodore ne fait encore ici mention, que de quatre Tribuns militaires. Il compte, parmi eux, un Q. Crassus, & un Fabius Albus, dont les noms ne se trouvent point dans les anciennes listes Consulaires de cette année 372. Seulement les deux Papirius, sont indiqués

Lorſque la maladie fut ceſſée, [a] ils firent le choix de ſix nouveaux Tribuns militaires. Ce fut Sp. Papirius, L Papirius, Serv. Cornelius, Q. Servilius, Serv. Sulpicius, & L. Æmilius. Quoique les deux Papirius fuſſent entrés, pour la prémiére fois, dans la prémiére charge, & que deux de leurs Collégues euſſent été, juſqu'à quatre fois, Tribuns militaires, ceux-là furent choiſis, pour conduire les forces Romaines. Les autres reſtérent à Rome, avec un corps d'armée, pour défendre la Ville, & pour marcher contre les Etruſques, à la premiére nouvelle, du mouvement de ces Peuples. Tout étoit ſuſpect dans un tems, où Rome, plus foible que jamais, étoit abandonnée de ſes Alliés, & de ſes Colonies. Les troupes, ſous le commandement des Papirius, s'avancérent donc du côté de Vélitres. Les habitans de Préneſte étoient venus au ſecours de la Ville rebelle, & leur nombre ſurpaſſoit celui du Peuple, qu'ils venoient ſecourir. Les Romains livrérent le combat, avec avantage. Comme l'action s'étoit paſſée au voiſinage de Vélitres, la proximité de l'azyle fit bientôt prendre la fuite aux ennemis. Ils ſe réfugiérent dans leur Ville, & ſe mirent à couvert de leurs

De Rome l'an 372.

Tribuns Militaires.
SP. PAPIRIUS, L. PAPIRIUS, SERV. CORNELIUS, Q. SERVILIUS, SERV. SULPICIUS, L. ÆMILIUS.
Tit. Liv. l. 6.

avec le ſurnom de Craſſus. Tite-Live donne à Supicius le prénom de Caïus. L'ordre des Tribunats, tels qu'ils ſont marqués dans les Faſtes Capitolins, nous a fait croire, que la dignité de Tribun militaire, fut déférée à un autre Sulpicius. Nous déſignons celui-ci, ſous le prénom de *Servius*, avec le ſurnom de *Prætextatus* On le verra dans la ſuite éxerçer la charge de Tribun, pour la ſeconde, pour la troiſiême, & pour la quatriême fois. Ce qui a fait conclure à Pighius, que la premiére promotion de ce Magiſtrat ſe rapportoit à l'année, que nous parcourons. Le Quintus Servilius dont il s'agit ici, porte les deux ſurnoms de *Priſcus*, & de *Fidenas*. Il étoit apparemment fils de Q. Servilius, qui fut honoré ſix fois du Tribunat.

De Rome l'an 372.
Tribuns Militaires.
SP. PAPIRIUS, &c.

remparts. Pour rendre la victoire complette, il eut fallu prendre Vélitres ; mais les Généraux ne jugérent pas à propos de tenter un siége douteux, & de pousser les hostilités, jusqu'à exterminer une Colonie Romaine. Aussi le Sénat fut d'avis, qu'il falloit faire plus vivement la guerre aux Prénestins, qu'à ceux de Vélitres. Ce qui picquoit les Romains, c'est que les habitans de Préneste, joints aux Volsques, se préparoient à attaquer la nouvelle Colonie de Satric, qu'ils forcérent l'année suivante, en usant de la victoire, sans miséricorde pour les vaincus.

De Rome l'an 373.
Tribuns Militaires.
M. FURIUS CAMILLUS, A. POSTUMIUS, L. POSTUMIUS, L. FURIUS, L. LUCRETIUS, M. FABIUS.
Plut. vita Cam.

Ces expéditions ; qui restoient à faire, furent cause, que les Centuries assemblées, jettérent encore les yeux sur l'invincible Camille, pour le mettre à la tête de la République. C'étoit pour la sixième fois qu'on l'élevoit au Tribunat. Le Héros, content de mener une vie tranquille, dans un âge presque décrépit, craignoit de se rembarquer dans les affaires publiques. Il appréhendoit les vicissitudes de la Fortune. Les coups qu'il pouvoit en reçevoir, après une vie si glorieuse, lui paroissoient formidables. Il s'excusa donc de prendre l'emploi, dont on vouloit le charger, & se retrancha, sur une légére maladie, dont, pour lors, il étoit atteint. Du reste il conservoit toute la vigueur de son esprit, & la force de son corps n'étoit pas tout-à-fait affoiblie, par le nombre des années. Ainsi le Peuple n'écoûta point ses représentations. *Nous n'attendons pas de Camille*, disoit-on, *qu'il combatte, à pié, ou à cheval, & qu'il joigne, comme autrefois, la valeur d'un soldat, à la sagesse d'un Général. Qu'il prête ses conseils à nos armées, & qu'il les conduise ; c'est assés pour nous rendre victorieux.*

Tit. Liv. l. 6.

Les

Les cris du Peuple furent une loi ; il fallut s'y soumettre. [a] Camille fut choisi Tribun militaire, avec [b] Aul. Posthumius, L. Postumius, L. Furius, L. Lucretius, & M. Fabius. Ce ne fut point le sort, qui fit tomber sur Camille, le commandement de l'armée, contre les Volsques. On le choisit nommément, pour conduire l'expédition. Le sort lui donna pour Collégue, L. Furius. A en juger par le nom, il étoit de la même maison que Camille ; mais il lui étoit bien dissemblable pour l'âge, & pour l'expérience dans l'art militaire. Furius eut néanmoins, par les loix de Rome, une égale supériorité sur les troupes. On donna aux Généraux quatre Légions, chacune de quatre mille hommes. Le rendés-vous de l'armée, fut, pour le lendemain, au voisinage de la porte Esquiline. On partit de-là pour Satric. Là, les Volsques & les Prénestins, avoient déja construit leur camp. Comme ils étoient en plus grand nombre, que les Romains, ils les attendoient, sans les craindre. Ces ennemis étoient encore tout fiers de l'expédition inhumaine, qu'ils venoient d'éxécuter, contre les habitans de Satric. Camille se contenta donc de placer son camp à portée des ennemis, pour les observer. Du reste il ne se pressa pas de livrer le combat. Il attendit, ou que sa santé encore languissante fut confirmée, ou qu'un nou-

De Rome l'an 373.

Tribuns Militaires.

M. FURIUS CAMILLUS, &c.

Plutarc. vita Cam.

a C'est la sixième promotion du grand Camille au Tribunat, selon Plutarque, & les Tables Capitolines, & non pas la septième, comme on lit dans quelques éditions de Tite-Live.

b L. Lucrétius Tricipitinus, avoit déja exercé deux fois le Tribunat. Ses Collégues A. & L. Posthumius sont désignés, l'un & l'autre, dans les Fastes Capitolins, avec le surnom d'*Albinus*, & de *Regillensis*. Marcus Fabius porte celuy d'Ambustus. Lucius Furius y est surnommé *Medullinus*.

De Rome l'an 373.

Tribuns Militaires. M. FURIUS CAMILLUS, &c.

Tit. Liv. l. 6.

veau renfort de troupes, eût grossi son armée. Cependant les Volsques parurent en ordre de bataille, & provoquérent les Romains au combat. *Nos ennemis*, disoient-ils, *n'ont de confiance que dans leur Général; mais que produiront ses ruses de guerre, si supérieurs en nombre, nous osons l'attaquer brusquement?* Alors l'ardeur des Romains pour combattre, étoit égale, à celle des ennemis. Furius l'excitoit par ses discours. Camille seul rétardoit leur empressement, par raison, & il attendoit une occasion favorable, qui mît de l'égalité entre les forces de l'ennemi, & les siennes. Moins il paroissoit empressé, plus les Volsques faisoient d'efforts pour l'agaçer. Ce ne fut pas seulement sur leur terrain, & au voisinage de leur camp, qu'ils firent sortir leurs troupes, ils avancérent en rase campagne, & ils poussérent leurs lignes, jusqu'auprès du camp Romain. C'étoit une insulte, dont le General Furius & ses soldats étoient également indignés. Celui-ci n'avoit pas le flegme de Camille, & il comptoit trop sur l'espérance, que lui donnoit l'ardeur de ses Romains. Furius étoit jeune encore. De-là les paroles inconsidérées qui lui échappoient, contre l'authorité de son Collégue. Il ne pouvoit guére donner d'atteinte à sa réputation, que du côté de son grand âge. *Il n'appartient*, disoit-il, *qu'aux jeunes gens, de faire la guerre. Avec la fleur des années, les grands hommes perdent la vigueur du courage. Cet illustre Camille, qui, dans sa jeunesse, prenoit les Villes aussitôt qu'il se montroit, s'amuse aujourd'hui dans l'enceinte d'un camp, & par sa lenteur, il nous fait perdre des moments heureux. Pourquoi différer plus long-tems?*

De Rome l'an 373. Tribuns Militaires. M. FURIUS CAMILLUS, &c.

Ses retardements nous procureront-ils de nouveaux renforts de la ville : ou diminueront-ils les troupes de nos ennemis ? On attend une occasion favorable ? Vain prétexte d'un homme, à qui l'âge a glacé le ſang dans les veines. Camille eſt raſſaſié de gloire. Pourquoi laiſſerons-nous vieillir, avec un Général ſuranné, la réputation de Rome, qui doit être immortelle ? Ce diſcours entraîna le camp Romain, au ſentiment de Furius. Toutes les Légions démandérent la bataille. Ainſi le jeune Général s'addreſſa à Camille, & lui parla de la ſorte. *Non il n'eſt plus poſſible de réſiſter aux empreſſements de nos ſoldats, & aux bravades des ennemis. Nous avons augmenté la confiance de ceux-ci, par nos lenteurs, & nous allons éteindre la hardieſſe de ceux-là. Vous êtes ſeul d'avis, qu'il faut temporiſer. Cedés à la multitude, qui ſoupire pour le combat. Hâtés vôtre gloire, en précipitant les moments d'une victoire certaine.* Camille répondit à ce diſcours, avec un air de fierté, que lui donnoit ſes ſuccés paſſés, & avec un air de ſageſſe, qui ne l'abandonnoit jamais. *Tandis que j'ai commandé ſeul les armées*, dit-il, *je puis dire, que Rome n'a été mécontente, ni de ma conduite, ni de mon bonheur. Aujourd'hui l'on m'a donné un Collégue, d'une authorité égale à la mienne, & d'une plus grande jeuneſſe que moi. Aprês tout, je n'ai guére appris à obéir dans les armées. J'y commande ſeul depuis trop long-tems. Cependant, puiſque je ne puis retarder l'impétuoſité qui vous entraîne au combat ; qu'il me ſoit permis du moins de n'aller pas, en jeune ſoldat, m'expoſer aux premiers rangs. Je ne refuſe point de prêter à la République, les conſeils d'un vieux guerrier. Je demande aux Dieux, qu'ils ſecondent vôtre entrepriſe !* Furius

De Rome l'an 373.
Tribuns Militaires.
M. FURIUS CAMILLUS, &c.

n'avoit point écoûté l'avis de Camille ; le Ciel n'éxauça point la priére de ce grand homme. Le jeune Général mit en ordre de bataille les premiéres lignes de l'armée, & le vieux Général s'appliqua à former un corps de réserve, pour les besoins de son Collégue. Furius chargea l'ennemi, avec toute la vigueur, qu'on a d'ordinaire à son âge. Les Volsques pliérent ; mais leur fuite étoit simulée. En cédant du terrain, ils amenérent les Légions Romaines, jusqu'à la moitié de la colline, où leur camp étoit situé. Pour lors ils firent sortir des troupes fraîches, qui combattant de haut en bas, culbutérent les Romains, & regagnérent l'avantage perdu. Le désordre passa des Volsques aux Romains, qui se virent accablés par de nouveaux ennemis. Alors ceux des Volsques, qui avoient feint de lâcher pié, revinrent à la charge. Les Romains en furent accablés. Ce ne fut plus une retraite, ce fut une déroute. Ces braves Légionnaires, si désireux de combattre, ne songérent plus qu'à regagner leur camp. On dit que, pendant le combat, Camille encore foible, & peu remis de sa maladie, s'étoit mis au lit. A la nouvelle que les Romains avoient du pire, sans différer, il quitta sa tente, & accourut, avec sa troupe, à la porte du camp. Il fallut l'aider, pour qu'il pût monter à cheval. Alors, opposant son corps de réserve à la course des fuyards : *Voilà donc, Romains*, leur dit-il, *ce beau combat, que vous avés tant souhaité ! A qui des Dieux, à qui des hommes, vous en prenés-vous ? Jusqu'ici vous avés suivi un autre Général que moi, suivés maintenant Camille, & volés sur ses pas à la victoire. Non, vous ne rentrerés d'au-*

Plut. vita Cam.

Tit. Liv. l. 6.

jourd'hui dans le camp, que quand vous y retournerés vainqueurs. D'abord la honte ſuſpendit la courſe de ces fuyards. Quand ils virent, que les plus braves ſe tournoient vers l'ennemi, & que Camille lui-même marchoit à la tête de ſon corps de réſerve, ces lâches ne tinrent plus, contre l'éxemple du Capitaine illuſtre, & du ſage vieillard. Tous s'excitérent mutuellement à recommencer le combat, & à ſe rallier ſous leurs enſeignes. Par là, ils firent du moins reculer l'ennemi, & ils en arrêtérent la pourſuite. C'eſt tout ce qu'on put faire, ce jour-là. Le lendemain, Camille fit paroître ſes troupes dans la plaine. Furius ne les commandoit plus en chef; il s'étoit fait juſtice. Camille l'avoit mis à la tête de la cavalerie. Comme Furius avoit de la probité, & de la valeur, il ſe comporta, durant le ſecond combat, en homme qui aime la Patrie, & qui veut réparer ſa gloire. Il regagna donc l'eſtime de la cavalerie, par des paroles modeſtes, & ne la commanda plus, qu'en priant. Il ſupplia ſa troupe, de ſauver ſon honneur, de l'affront du jour précédent. *En refuſant de ſuivre les ſages conſeils d'un Collégue expérimenté,* dit-il, *je me ſuis rendu, plûtôt à la témerité de l'armée, qu'à la conduite du Général. Quoi qu'il arrive de la ſeconde action, Camille voit ſa réputation en ſûreté. La mienne eſt perduë, ſi la cavalerie ne la rétablit.* Déja l'infanterie Romaine faiſoit plier celle des Volſques. A leur tour, les cavaliers de Furius, engagés par les priéres de leur Commandant, mirent pié à terre, & remarquables par leurs armes, auſſi bien que par leur courage, ils volérent au ſecours de l'infanterie. Pour lors elle commençoit un

De Rome l'an 373.
Tribuns Militaires.
M. FURIUS CAMILLUS, &c.

Plut. vita Cam.

Tit. Liv. l. 6.

De Rome l'an 373.
Tribuns Militaires.
M. FURIUS CAMILLUS. &c.

peu à se rallentir Après ce renfort, les Généraux Romains & leurs soldats, combattirent avec un courage égal. Le succès fit voir, de quels efforts la vertu est capable. Cette nombreuse armée de Volsques, qu'une fuite simulée avoit presque renduë victorieuse, la veille, fut contrainte à une véritable fuite. Le massacre qu'on en fit, parut égal, pendant le combat, & après la déroute. Enfin le camp ennemi fut emporté, & pour lors, le nombre des captifs, surpassa encore celui des morts.

Lorsqu'on fit le dénombrement des prisonniers, on y reconnut quelques Tusculans. Ils étoient alliés de Rome. On les sépara des autres, & on les conduisit devant les Généraux. Interrogés sur les causes de leur défection, ils répondirent, qu'ils n'avoient pris les armes, que du consentement, & par l'ordre des Magistrats de leur ville. Le prudent Camille fut allarmé de la disposition de Tusculum, à l'égard de la République. Une guerre à soûtenir avec de si proches voisins, lui parut sérieuse. Camille déclara donc à l'armée, qu'il alloit lui-même conduire ces soldats Tusculans à Rome, & faire connoître au Sénat, combien ces nouveaux ennemis étoient à craindre. Enfin il marqua à ses Légionaires, que s'ils l'agréoient, il leur laisseroit son Collégue, pour les commander. Furius étoit dévenu sage, par le mauvais succês de son entreprise passée. On crût néanmoins, dans l'armée, que Camille alloit être l'accusateur de son Collégue, & qu'il ne lui pardonneroit jamais l'injure, qu'il en avoit reçûë, & le tort que Furius avoit pensé faire à la République. On ne connoissoit pas toute la magnanimité de l'illustre

Camille. Perſonne n'ignoroit à Rome, lorſqu'il y arriva, & que Furius, par ſa précipitation, avoit preſque cauſé le déſaſtre de la Patrie, & que Camille ſeul, l'avoit ſauvée de ſa ruïne. On s'attendoit que le Vainqueur demanderoit le châtiment du téméraire Général. On fut bien ſurpris, de ne l'entendre parler au Sénat, que de la défection des Tuſculans. Il y fit entrer les captifs, & quand, ſur leur rapport, on fut convaincu, que tout Tuſculum étoit coupable de leur infidélité, on ordonna à Camille d'aller la punir. Par diſtinction pour un ſi grand homme, la République lui permit, de faire choix d'un de ſes cinq Collégues, à ſon gré, pour commander avec lui. Tous briguérent d'aller apprendre la guerre ſous un ſi grand Capitaine. Jamais on ne fut plus étonné, que de lui voir nommer ce même Furius, dont il avoit eu des mécontentements perſonnels. Il ſongea moins à ſe vanger, qu'à couvrir la honte de ſon ennemi. Exemple de modération, qui fit honneur à Camille. On l'eſtima plus encore, pour s'être vaincu lui-même, que pour avoir vaincu les ennemis de ſa Patrie.

De Rome l'an 373. Tribuns Militaires. M. FURIUS CAMILLUS. &c.

Les deux Généraux marchérent à la punition des Tuſculans. L'artifice de ces rebelles, ou leur véritable repentir, donna au ſage Camille un nouveau ſujet, de faire éclater ſa modération. Lorſqu'il entra dans le païs de ces infidéles Alliés, il n'y vit aucun veſtige de défection. Les Tuſculans avoient eu ſoin de faire ſortir à la campagne, les laboureurs, pour y travailler à l'ordinaire. Tout reſſentoit la paix, dans leur territoire. Lorſque Camille fut à portée de Tuſculum, les Magiſtrats

Plut. vita Cam. & Tit. Liv. l. 6.

De Rome l'an 373.

Tribuns Militaires.

M. FURIUS CAMILLUS, &c.

vinrent en cérémonie, au devant de lui, pour le reçevoir en Chef de la République. On lui voitura des vivres de la Ville, & de la campagne. Cependant le Général établit son camp au voisinage de Tusculum. Curieux de sçavoir, si la tranquillité regnoit à la Ville, comme au déhors, il y entra. Les bourgeois, les femmes, & les enfants, marchoient par les ruës, sans donner aucune marque de crainte, ou même d'étonnement. Camille chercha des yeux, quelques traces de préparatifs, pour soûtenir la guerre; il n'en apperçût aucune. Les boutiques étoient ouvertes, les marchés frequentés, & les écoles publiques n'avoient souffert aucune interruption. Le retour des ennemis à leur devoir, ne déplut pas au Général. Il convoqua le Sénat des Tusculans, & y parla de la sorte. *Vous avés trouvés le vrai secret, de désarmer le courroux des Romains, & les armes que vous employés, sont plus efficaces, que la résistance, & que l'opiniâtreté. Allés à Rome, & présentés-vous au Sénat. Il jugera, si vos fautes passées sont suffisamment expiées, par vôtre conduite présente. Je ne préviendrai point ses Arrêts; mais je vous accorde du tems, pour recourir à la priére, & pour obtenir le pardon.* Les Députés de Tusculum, leur Dictateur à leur tête, vinrent, en habit de deüil, prier d'être entendus au Sénat. Ils y furent admis. A leur seule vûë, tous eurent compassion de l'état suppliant, où des Alliés, jusqu'alors fidéles, s'étoient réduits. La réception qu'on leur fit, tint plus de l'hospitalité, que des maniéres rigoureuses d'un jugement sévére. Le Chef de la députation porta la parole en ces termes. *Les Généraux que vous avés envoyés contre*

Tit. Liv. l. 6.

nous,

nous, Peres conscripts, nous ont trouvés aussi peu disposés à soûtenir une défection, que nous vous l'avons paru, au Vestibule de vôtre Auguste Sénat. Certainement nous ne prendrons les armes, que quand il faudra combattre sous vos ordres. Que de graces n'avons-nous point à rendre à vos Généraux! Ils ont eu la sagesse d'en croire plus leurs yeux, que des rapports infidéles. Ils n'ont point exercé d'hostilités, sur nos terres. Ayés pour nous des sentiments aussi pacifiques, que nos cœurs sont tournés à la paix. Transportés la guerre ailleurs, que chez nous; ou si vous nous la faites, vous ne trouverés point, à Tusculum, d'ennemis à combattre. Nous ne nous présenterons à vos coups, que désarmés. Dieux! soûtenés la résolution que nous en avons prise, & rendés-la aussi heureuse, qu'elle est raisonnable! On nous accuse d'infidélité. Les faits démentent une délation si peu véritable. Je dis plus. Eussions-nous formé de pernicieux desseins, contre Rome, un si soudain repentir devroit suffire, pour en effacer la honte. Plaise aux immortels, que tous les torts que vous recevrés, soient, en tout tems, suivis d'une aussi prompte satisfaction, qu'est la nôtre! Ces paroles attendrirent le Sénat. Il rendit ses bonnes graces aux Tusculans, & pour les faire devenir tous Romains, bien-tôt aprês, [a] il leur accorda le

De Rome l'an 373.
Tribuns Militaires.
M. FURIUS CAMILLUS, &c.

Tit. Liv. l. 6. Val. Max. l. 7. c. 3.

a La qualité de Citoyen Romain, prise dans sa plus grande étenduë, ne convenoit qu'à ceux, qui avoient droit de domicile à Rome, de donner leurs suffrages, dans les Comices, d'aspirer aux Magistratures, & qui, par conséquent, étoient incorporés dans quelqu'une des Tribus. Les Affranchis ne joüissoient point de ce droit en son entier. Quoi qu'ils fussent compris dans les Tribus de Rome, cependant ils étoient exclus des dignités de la Republique. Les Villes Municipales, & les Colonies Romaines, participoient aux immunités, & aux priviléges attachés au titre de Citoyen Romain, & c'est ce qu'on appelloit le droit de bourgeoisie. Les

De Rome l'an 373. Tribuns Militaires. M. FURIUS CAMILLUS, &c.

droit de bourgeoisie dans Rome. Ainsi se termina le sixiême Tribunat militaire, de l'incomparable Camille. Toutes les fois qu'il finissoit une année de Magistrature, on doutoit si la derniere n'étoit pas la plus illustre. Il marqua celle-ci, par des exemples incomparables de valeur, de modération, & de clémence.

De Rome l'an 374. Tribuns Militaires. L. VALERIUS L. MENENIUS, C. SERGIUS, SP. PAPIRIUS, SERV. CORNELIUS, P. VALERIUS.

a Les Centuries choisirent, après lui, pour Tri-

Peuples d'Italie y trouvoient des avantages si considérables, que souvent ils le demandérent les armes à la main. Telle étoit la politique des Romains, pour engager les Nations dans leur alliance. Ils les agrégeoient parmi les habitans de Rome. De-là il arrivoit, qu'elles ne faisoient avec eux qu'un même Peuple. Ainsi, réünis ensemble par des interêts communs, ils se prêtoient un secours mutuel, & devenoient formidables aux ennemis du dehors. Mais ce droit de bourgeoisie étoit plus, ou moins limité. Les Villes Municipales en joüissoient, par une concession particuliére du Peuple & du Sénat, sans déroger aux loix de leur païs, & sans que, pour cela, elles fussent obligées de changer la forme de leur gouvernement. Il y avoit cette difference néanmoins, que les unes étoient privées de voix active, & passive, dans les Comices, & que les autres étoient comprises dans les Tribus. Elles pouvoient, par conséquent, donner leurs suffrages, dans les assemblées du Peuple, & prétendre aux honneurs de la Magistrature. Cette derniére prérogative, disent les Jurisconsultes, Paulus, & Ulpien, fit donner aux Citoyens de ces Villes Municipales, le nom de *Municipes*; *quod munera caperent.* Ce que nous avons dit de la différence des Municipes, est authorisé par les anciens Ecrivains, & sur tout, par Tite-Live, qui en reconnoît de deux sortes, comme nous l'avons remarqué, en parlant du droit Municipal accordé aux habitans de Céré. Le même Auteur parle ailleurs de Fundi, & de Formie, toutes deux Villes Municipales, qui n'obtinrent le droit de suffrage, qu'après plusieurs instances, bien qu'elles fussent déja en possession du droit de bourgeoisie. Pour les Peuples des Colonies Romaines, ils avoient, par le privilége de leur origine, l'honoraire, & les exemptions propres des Citoyens de Rome, avec plus ou moins d'étenduë, à proportion de leur fidélité, & des services qu'ils avoient rendus à la République. Une matiére aussi obscure, & aussi peu défrichée que celle-ci, donnera souvent lieu à des remarques critiques, qui naîtront du fond même de l'histoire.

a Diodore & Tite-Live, ne distinguent point Papyrius Cursor,

buns militaires, L. Valerius, L. Menenius, C. Sergius, Sp. Papirius, Serv. Cornelius & P. Valerius. Leur administration fut troublée, par des accidents imprévus, par des séditions domestiques, & par une guerre étrangere. Un des deux Censeurs, qui restoient d'ordinaire cinq ans en charge, vint à mourir. Celui-ci étoit Sp. Posthumius. [a] Autrefois on avoit fait une loi à Rome, que lors qu'un de ces Magistrats perdoit la vie, durant l'éxercice de sa charge, son Collégue n'auroit point de successeur. Pour lors, celui qui resta abdiqua la Censure; tant ce présage parut funeste à la République! Cependant rien de plus nécessaire alors, que d'avoir des Censeurs, qui fissent la récension du Peuple, & qui

De Rome l'an 374.
Tribuns Militaires.
L. VALERIUS, &c.

Tit. Liv. l. 5. 6. & 9.

par son prénom de *Spurius*. Servius Cornelius surnommé *Maluginensis*, & L. Valerius Poplicola, entrérent en charge pour la cinquiême fois. Publius Valerius Potitus, aussi surnommé Poplicola, & Caïus Sergius Fidénas, furent créés Tribuns militaires, pour la troisiême fois. C'est la seconde promotion de L. Ménénius Lanatus. Diodore place sous cette année huit Tribuns. Parmi eux, il compte Marcus Fabius, & Lucius Æmilius. C'est une erreur manifeste, & démontrée par l'autorité des Fastes Capitolins.

a La mort d'un Censeur en place, étoit regardée à Rome, comme un présage funeste, qui annonçoit de grands malheurs à la République. Les Romains s'étoient laissé prévenir de cette opinion superstitieuse, depuis la mort du Censeur Caïus Julius. Elle arriva l'année 361, avant que le tems de sa Censure fut expiré. On lui avoit donné pour successeur Marcus Cornelius. On avoit remarqué que, dans le cours du même Lustre, la Ville avoit été prise par les Gaulois. C'en fut assés pour fonder un préjugé bizare, dans l'esprit du Peuple. On se fit donc un point de Réligion, de ne point remplacer le défunt. Son Collégue même, qui lui survivoit, prit le parti d'abdiquer, comme si les Dieux eussent déclaré, par cette mort prématurée, qu'ils avoient réprouvé la création de l'un, & de l'autre Censeur. Après quoi on procéda à une nouvelle élection. C'est de Tite-Live, que nous tenons ce récit. *Caïus Julius Censor decessit. In ejus locum Marcus Cornelius Suffectus. Quæ res postea Religioni fuit; quia eo Lustro Roma capta. Nec deinde unquam in demortui locum Censor Sufficitur.*

De Rome l'an 374.
Tribuns Militaires.
L. VALERIUS, &c.

dressassent une information éxacte des biens de chaque particulier. C'étoit seulement par-là, qu'on pouvoit rémédier aux plaintes, toûjours renaissantes, des débiteurs, contre les usures excessives de leurs créanciers. Posthumius, & son Collégue Sulpicius, avoient déja commencé ces perquisitions, qui certainement auroient abouti au soulagement du pauvre Peuple, & au préjudice des riches usuriers. La mort du Censeur suspendit, tout à coup, l'espérance des débiteurs, & fit revivre les persécutions de leurs créanciers. Les uns faisoient monter, bien haut, l'injustice des autres, & les autres rabattoient beaucoup des plaintes, que les Tribuns du Peuple faisoient de leur avarice. Une récension eut découvert tous les mystéres d'iniquité. On procéda donc à une nouvelle élection de Censeurs; mais réellement, ou par supercherie, on trouva du défaut dans leur création. De-là, les Patriciens, qui craignoient la Censure, & les suites de ses informations, prirent occasion de publier, que les Dieux n'agréoient pas que Rome de toute l'année eût des Censeurs. Les Tribuns du Peuple faisoient, de leur côté, des efforts, pour hâter une nouvelle élection de Censeurs.

La reculer, disoient-ils, *c'est un artifice des usuriers. Ils appréhendent, qu'une recherche de tous les biens, ne découvre au Public, qu'une partie du Peuple Romain, absorbe l'autre. C'est pour faire perdre la trace de l'injustice des riches, que le Sénat tient le Peuple toûjours occupé en des guerres, & toûjours loin de la Ville, sous des tentes. On ne cherche que des occasions de rompre la paix, avec nos Alliés, & nos voisins. On arme contre Antium, contre Vélitres, contre Tusculum. Les La-*

De Rome l'an 374. Tribuns Militaires. L. VALERIUS, &c.

tins, les Herniques, & les Préneſtins ſont traités en ennemis. Mais ſous leur nom, c'eſt au Peuple Romain, que Rome déclare la guerre. On craint que dans le repos, & dans l'enceinte de ces murs, il ne ſe ſouvienne de ſa liberté. On l'éloigne de la préſence de ſes Tribuns, dans un camp, où il n'entend pas leurs harangues. Là, on les endort, ſur les interêts éxceſſifs, qu'on ſçaura éxiger d'eux, à leur retour. Vous reſte-t-il, Romains, quelques ſentiments de l'amour, que vos Peres eurent pour la liberté ? Reveillés-les au tems de vôtre oppreſſion. Ne permettés pas qu'on vous enrôle, avant qu'on ait éclairci vos dettes, & réformé l'éxaction des uſuriers. Sachés, au vrai, ce qui vous reſte de biens, & faites établir des régles, qui fixent vos dettes, ſans être toûjours à la merci d'un Créancier. Tremblerés-vous ſans ceſſe, dans l'incertitude de l'empriſonnement, ſelon le caprice de ceux à qui vous devés ?

Il ne fut pas difficile aux Tribuns, d'exciter de l'émotion, dès qu'ils eurent propoſé au Peuple, l'interêt qu'il avoit à ſe révolter. L'occaſion s'en preſenta d'elle-même. On uſoit de violence contre les débiteurs, & en même-tems le Sénat ordonnoit des levées, pour faire la guerre aux Préneſtins. Par le conſeil des Tribuns du Peuple, la Commune s'oppoſa à l'une, & aux autres. On ne permit, ni la ſaiſie par corps, des débiteurs, ni la levée des ſoldats. Cependant les Peres conſcripts étoient plus inquiets, ſur l'enrôlement des troupes, que ſur l'empriſonnement des obérés. Déja les Préneſtins étoient au Voiſinage de Rome, avec une armée levée à la hâte, ſur la prémiere nouvelle des diſſentions de la République. Leur camp étoit poſté tout proche de la porte Col-

De Rome l'an 374.
Tribuns Militaires.
L. VALERIUS, &c.

line. Le péril n'épouvanta pas les Tribuns du Peuple. Ils crurent pouvoir le tourner à l'avantage des débiteurs, contre les avares Patriciens. Enfin le ravage, que l'ennemi faisoit à la campagne, & ses approches insolentes au pié des murs, jettérent la frayeur dans la Ville. On voit qu'alors Rome étoit fort abordable à ses ennemis, & que sa domination ne s'étendoit pas encore fort loin. La crainte qui venoit du déhors, appaisa le tumulte du dedans. On eut recours à l'expédient usité, dans les grandes nécessités. On nomma, en hâte, Titus Quinctius Dictateur, & celui-ci élut A. Sempronius, pour son Colonel général de la Cavalerie. Le reméde opéra sur le champ. Les Prénestins n'eurent pas plûtôt appris, que Rome avoit créé un Dictateur, qu'ils s'en éloignérent, & les levées s'y firent sans résistance.

Dictateur.
T. QUINCTIUS.

Quinctius formoit son armée, dans la Ville, & les ennemis étoient déja campés sur les bords de l'Allia. Le champ de bataille paroissoit aux Prénestins d'un heureux augure. Ils se disoient les uns aux autres : *Nous avons à espérer ici une victoire semblable à celle, que les Gaulois y ont remportée. Si les Romains ont regardé comme un jour malheureux, celui qui vit leur défaite dans ces plaines, combien doivent-ils plus appréhender le lieu même de leur déroute ? Au tems du combat, ils s'imaginéront voir encore, ces énormes Etrangers, & entendre leurs cris effroyables.* Vaines espérances ! Cependant les Prénestins s'en repaissoient, & ne fondoient leur espoir, que sur la circonstance imaginaire d'un lieu, autrefois fatal à Rome. A l'égard des Romains, ils avoient des prin-

Tit. Liv. l. 6.

cipes plus sûrs, pour se promettre la victoire. *Nous n'aurons à combattre que des Latins*, disoient-ils, *c'est-à-dire des hommes, soûmis par force à nôtre alliance, depuis cent ans, & défaits autrefois prês du lac de Régille. Bien loin que les bords de l'Allia ralentissent nôtre valeur, ils l'animeront par la honte de nôtre ancienne défaite. Souffrirons-nous, qu'il y ait un lieu au monde, où Rome désespére de vaincre? Si les Gaulois, eux-mêmes, s'y présentoient en bataille, nous leur ferions retrouver Gabie, sur les rives de l'Allia, & nul d'entr'eux ne retourneroit en son païs.* Ces discours augmentoient le courage dans l'armée Romaine, & dans le camp de leurs ennemis. Le Dictateur Quinctius vint donc camper à portée des Prénestins. *Vous le voyez*, dit-il alors à Sempronius, *nos ennemis n'ont de confiance, que dans le lieu du combat. Les Dieux ne leur donnent point d'autre assûrance de la victoire. Allez, opposez leur la cavalerie, & donnez sur leurs bataillons. Lorsqu'ils seront ébranlés, je feray avançer mon infanterie. Dieux! témoins des traités dont vous êtes les garants, vangez vos droits, & vangez-nous de l'infidélité des Prénestins!* Quinctius fut obéi. L'ennemi ne put soûtenir l'attaque des Légions Romaines. Les Prénestins furent culbutés, dês le premier choc. Enfin mis en déroute, sans qu'ils pussent rentrer dans leur camp, ils ne cessérent de fuir, que quand ils furent à la vûe de Préneste. Alors même ils n'osérent entrer dans leur Ville, crainte de laisser leurs campagnes au pillage. Ils campérent donc aux environs de Préneste, tandis que les Romains pilloient leur premier camp. A l'arrivée du Dictateur, le second camp fut forcé, & le dernier

De Rome l'an 374.

Dictateur. T. QUINCTIUS.

Tit. Liv. l. 6.

De Rome l'an 374.

Dictateur. T. Quinctius.

azile des vaincus, fut de se retirer dans leur Ville. L'armée Romaine en différa le siége, & se rabbattit, tout-à-coup sur neuf châteaux du territoire de Préneste. Ils furent enlevées en peu de jours. Enfin le Général se montra devant Préneste, qui se rendit à composition. Telle fut la campagne de Quinctius, qui se signala par une célérité peu commune. Il revint à Rome, & il y triompha. La statuë de *Jupiter Empereur*, qu'il avoit enlevée de Préneste, fut un monument éternel de la gloire du Général. On la plaça au Capitole, entre Jupiter Capitolin, & Minerve, [a] avec une inscription, que l'antiquité nous a conservée. Ce qui paroît surprenant, c'est que Quinctius ne retint la Dictature que vingt jours, & qu'il s'en dépoüilla, aussi-tôt qu'il eut triomphé.

Les broüilleries populaires, & les plaintes des obérés, qui duroient toûjours, mirent du changement dans les élections. Il est incertain, si ce fut

a Cette inscription, dit Tite-Live, au livre 6, étoit conçûë à peu près en ces termes. *Jupiter, atque Divi omnes hoc dederunt, ut Titus Quinctius Dictator oppida novem caperet.* C'est-à-dire, Titus Quinctius, soûtenu de la protection de Jupiter, & de tous les Dieux, a pris neuf Villes. Festus fait comprendre, qu'il étoit marqué dans l'inscription, que Titus Quinctius avoit consacré à Jupiter une Couronne d'or, du poids de deux livres, & un tiers, en reconnoissance de ce que, dans l'espace de neuf jours, il avoit fait la conquête de neuf Villes, sans compter Préneste, qu'il força de se soûmettre. *Trientem tertium pondo Coronam auream dedisse jovi donum scripsit Quinctius Dictator, cum, per novem dies, totidem urbes, & decimam Præneste cepisset.* Ce qui a donné lieu à Pighius de croire, que Tite-Live n'avoit pas rapporté l'inscription dans son entier. Pour la restituer, il a eu recours au passage de Festus. La voici telle que Gruter l'a insérée dans le texte de Tite-Live. JUPITER ATQUE DI OMNES HOC DEDERE UT T. QUINCTIUS DICT. OPPIDA NOVEM DIEBUS IX. CAPERET. X. PRÆNESTE IN DEDITIONEM ACCIPERET. EARUM RERUM ERGO, TRIENTEM TERTIUM PONDO CORONAM AUREAM, JOUI. D.D.

librement,

librement, ou par contrainte, que les Centuries assemblées, partagérent le Tribunat militaire, entre les Patriciens & les Plébéïens. [a] Du moins il est constant, qu'elles choisirent trois Tribuns, du corps de la Noblesse, & trois d'entre le Peuple. Les Patriciens furent P. Manlius, A. Manlius, & L. Julius. Les noms des Plébéïens fürent C. Sextilius, M. Albinius, & L. Antistius. Pour lors la République étoit presque réduite au même état, où elle avoit été, lorsqu'elle commença de s'établir. Ses Alliés l'avoient abandonnée, & grand nombre de ses Colonies s'étoient déclarées contre elle. Tant l'échec, qu'elle avoit reçu des Gaulois, l'avoit affoiblie! Il lui falloit ranger, par la force, ces mêmes Latins, qui fidéles autrefois, & compagnons des Romains en tant de victoires, s'étoient alors joints aux Volsques. L'armée qu'on leva contre les confédérés, fut confiée, par distinction, aux deux Manlius. Trois de leurs Collégues n'étoient que Plébéïens, & Julius, qui, par sa naissance, pouvoit disputer le Généralat, n'étoit pas aussi agréable au Peuple, que les Manlius. [b] On ne lui permit pas même de tirer au

De Rome l'an 375.

Tribuns Militaires. P. MANLIUS, A. MANLIUS, L. JULIUS, C. SEXTILIUS, M. ALBINIUS, L. ANTISTIUS.

Tit. Liv. l. 6.

a Diodore de Sicile compte, dans cette année, huit Tribuns militaires, comme il avoit fait dans la précédente. De ce nombre, il met un Publius Trébonius, & un Caïus Erénucius. Ces deux Tribuns sont de trop, & doivent être rayés de la liste de Diodore. Cet Auteur donne à Julius le prénom de *Tiberius*. Tite-Live, & les Fastes Capitolins s'accordent à lui donner celui de *Lucius*. Son surnom est *Iülus*. Il est marqué Tribun militaire pour la seconde fois. Il en est ainsi du prénom d'Abinius, que les Tables anciennes distinguent par celui de *Marcus*. Diodore le nomme *Lucius*. Il ne s'est pas moins trompé, en changeant le nom de Caïus Sextilius, en celui de Caïus Sextius.

b Le commandement des armées appartenoit, de droit, à l'un des deux Consuls, ou de ceux, qui étoient revêtus de l'autorité consulaire. Pour éviter les contestations,

De Rome l'an 375. Tribuns Militaires. P. MANLIUS, &c.

ſort, le commandement des troupes. Rome eut lieu de ſe répentir du choix qu'elle avoit fait, & de la préférence qu'elle avoit donnée. Les deux Manlius conduiſirent, contre les ennemis, chacun ſon corps d'armée, & campérent à portée l'un de l'autre. Il arriva qu'ils envoyérent leur cavalerie au fourage, ſans connoître aſſés le terrain où elle alloit s'engager. Les ennemis ne jugérent pas à propos, d'envelopper les fourageurs ; mais ils ſaiſirent l'occaſion, qui ſe préſenta, d'attirer toute l'armée Romaine dans une embuſcade. Ils apoſtérent donc un ſoldat Latin, pour tromper les Généraux de Rome. Celui-ci ſe déguiſa en Romain, & vint jetter la frayeur dans les camps des Manlius. *Vos fourageurs*, dit-il, *ſont inveſtis par l'ennemi, & leur perte eſt certaine, s'ils ne ſont promptement ſécourus.* L'allarme fut générale parmi les Romains. Ils ſortirent en campagne, avec précipitation, & en tumulte. Les chefs ne ſongérent pas même à la détention du ſoldat, porteur du faux avis. On ſe laiſſa conduire par le fourbe, & l'on ſe précipita dans des lieux impraticables, où les Volſques étoient embuſqués. Pour lors la bravoure ſeule des Romains les préſerva d'une défaite entiére. Ils combattirent ſans chefs & ſans ordre ; mais le déſeſpoir les rendit invincibles. Tandis qu'ils ſe défendent, dans des défilés, contre un corps d'ennemis, le reſte des Volſques court aſſiéger les camps Romains, qui furent pris, & pillés ſans réſiſtance. Ainſi, par la mauvaiſe conduite, & par l'ignorance des deux Manlius, la République fut ſur le penchant de ſa ruïne. On dé-

ſouvent le Peuple, ou le ſort, en décidoit.

libéra à Rome, si on ne nommeroit pas un Dictateur. Mais enfin on prit le parti de rappeller l'armée, & ses conducteurs. A la contenance des ennemis, Rome jugea, qu'ils n'auroient pas la confiance de profiter de leur victoire, & de tenter une plus grande entreprise. Cependant ce seul échec des Romains, rendit encore leurs alliés plus fiers. Les Prénestins, tout domptés qu'ils étoient, révoltérent le corps entier des Latins. Rome fut donc obligée de renforcer [a] la Colonie de Setie, qui manquoit d'hommes, & à la priere des Latins, on leur envoya des Romains, qui augmentérent le nombre de leurs habitans. Durant ces mouvements du déhors, la Ville eut dequoi se consoler, par la paix, qui y regna. Les trois Tribuns militaires, tirés du Peuple, suspendirent les broüilleries domestiques, & attirérent à la République, le respect, & la considération des Plébéïens.

De Rome l'an 375.

Tribuns Militaires. P. MANLIUS, &c.

L'année suivante fut moins tranquille. Aussi les Centuries n'avoient-elles choisi pour Tribuns militaires que des Patriciens. [b] C'étoit Sp. Furius, Q.

De Rome l'an 376.

Tribuns Militaires. SP. FURIUS, Q. SERVILIUS, C. LICINIUS, P. CLÆLIUS, M. HORATIUS, L. GEGANIUS.

a L'ancienne Ville de Sétie étoit autrefois située dans ce canton du Latium, où est aujourd'hui *Sezza*, sur la croupe d'une montagne, à peu de distance des marais Pontins. Son terroir produisoit des vins excellents, au rapport des anciens Auteurs, entre autres de Strabon, de Pline, de Juvenal, de Martial, & de Silius. Cette Ville portoit le titre de Colonie Romaine, comme nous l'apprenons de Tite-Live, au livre septiême. Velléïus Paterculus fixe l'établissement de cette Colonie, à la huitiême année, après la prise de Rome par les Gaulois. *Post septem annos quam Galli urbem ceperunt, satricum deducta Colonia est, & post annum Setia.*

b Diodore ne désigne, pour cette année, que quatre Tribuns; entre autres Caïus Licinius Calvus, au lieu de Licinius Ménénius, comme on lit dans les anciennes éditions de Tite-Live. Nous avons crû devoir suivre la leçon de Diodore. Voici la raison qui nous a déterminés, à donner la préference à ce dernier. L'historien Latin assure lui-même, que Caïus Licinius, qui

De Rome l'an 376.

Tribuns Militaires.

SP. FURIUS, &c.

Servilius, C. Licinius, P. Clælius, M. Horatius, & L. Geganius. Le Peuple ne respecta pas en tout leur authorité. Il étoit trop interessé à se délivrer de la véxation des riches, sur les immenses usures qu'ils éxigeoient des pauvres. La Commune obtint du moins, qu'on choisiroit deux Censeurs. Ce fut Servilius Priscus, & Clælius Siculus. Ceux-ci s'appliquérent [a] à la principale fonction de leur charge.

fut maître, ou Colonel de la Cavalerie dans l'année 395, avoit été déja Tribun militaire. Or il est impossible de trouver l'année de son Tribunat, dans les Fastes Consulaires, à moins qu'on ne déplace le nom de Licinius Ménénius, pour y substituer celui de Caïus Licinius Calvus. Cette conjecture nous a paru préférable à celle de quelques modernes, qui croyent que la liste des années Consulaires est défectueuse. Ce Caïus Licinius est apparemment le fils de Publius Calvus, qui fut Tribun militaire, l'an de Rome 357. Spurius Furius surnommé Médullinus étoit, comme on le croit, frere de Lucius Furius, que nous avons vû exercer le Tribunat, pendant l'année 373. C. Servilius *Priscus Fidenas* est ici désigné Tribun militaire, pour la seconde fois. Des trois autres Tribuns, à sçavoir Publius Clælius, Marcus Horatius, & Lucius Géganius, le premier est surnommé *Siculus*, le second *Pulvillus*, & le troisiême *Macerinus*..

a Les principales fonctions des Censeurs Romains, se réduisoient à celles-ci. Ils faisoient la Récension, ou le dénombrement du Peuple. Ils dressoient une liste éxacte des Citoyens Romains, de leur âge, de leur profession, de leur condition, de leurs enfans, de leurs esclaves. Ils étoient chargés de faire la taxe, & l'estimation des biens de chaque particulier, afin que les impôts fussent répartis selon les loix de l'égalité, & dans une juste proportion. Ils avoient droit de nommer le chef, ou le Prince du Sénat. La police de Rome leur étoit confiée en partie; aussi étoit-il de leur ministére, de veiller à l'éducation de la jeunesse, de régler le prix des marchandises, de réprimer le luxe, & d'empêcher les dépenses superfluës. Ils avoient la direction des jeux, & des sacrifices, qui se faisoient aux dépens du public. Leur inspection s'étendoit au soin de réparer les ruës de Rome, les chemins publics, les ponts, les aquéducs. Leur autorité étoit si absoluë, qu'ils avoient droit de chasser du Sénat ceux des Sénateurs, dont la conduite étoit répréhensible. Ils pouvoient aussi dégrader les Chevaliers Romains, lors qu'ils se comportoient d'une maniére indigne de leur rang. Ceux-ci étoient alors confondus parmi le Peuple. Les Censeurs, par le droit de leur charge, rayoient de la liste des Tri-

Ils firent une éxacte récenſion des Romains, & de leurs biens. Ils la firent par un Luſtre, que les Faſtes Capitolins marquent pour le dix-neuviême, depuis leur inſtitution. Il reſtoit aux Cenſeurs de faire ceſſer les conteſtations des Plébéïens, & des Patriciens, en ſoulageant les obérés, que l'avarice de leurs créanciers opprimoit toûjours. Une guerre, qui ſurvint tout à coup, traverſa leur deſſein. En hâte, la nouvelle vint à Rome, que les Volſques étoient entrés dans le territoire Romain, & qu'ils y faiſoient du ravage. Ce bruit n'éffraya que les Cenſeurs. Ils laiſſérent imparfait l'ouvrage de la réconciliation des débiteurs, avec leurs créanciers, ſous

De Rome l'an 376.
Tribuns Militaires.
SP. FURIUS, &c.

Faſti Capitolin.

Tit. Liv. l.6.

buns, privoient du droit de ſuffrage, ou faiſoient paſſer d'une Tribu ſupérieure, à une autre moins honorable, ceux des Citoyens, dont la vie n'étoit pas conforme aux loix de la probité. Le jugement de ces Magiſtrats étoit ſans appel. A la vérité, Publius Clodius Tribun du Peuple, fit porter une loi, qui défendoit aux Cenſeurs de noter un homme d'infamie, avant qu'il eut été accuſé, jugé, & condamné dans toutes les formes. Mais cette loi fut caſſée, comme on le verra dans la ſuite, & les Cenſeurs recouvrérent leur ancienne autorité. Le tems de leur Magiſtrature fut d'abord de cinq ans. Le Dictateur Mamercus Æmilius l'abrégea, & le réduiſit à dix-huit mois. Les fonctions de la Cenſure ſont exprimées, dans le troiſiême livre des loix. C'eſt ainſi que Ciceron les rapporte : *Cenſores populi ævitates, ſoboles, familias, pecuniaſque Cenſento. Urbis templa, vias, aquas, ærarium, vectigalia tuento, populique partes in Tribus diſtribuunto. Ex in pecunias, ævitates, ordines partiuntor. Equitum, peditumque prolem deſcribunto. Cælibes eſſe prohibento. Mores populi regunto. Probrum in ſenatu non relinquunto. Bini ſunto. Magiſtratum quinquennium habento.* L'élection de ces Magiſtrats ſe faiſoit, dans les Comices du Peuple aſſemblé par Centuries. Pendant les premiers ſiécles de la République, les ſeuls Romains de race Patricienne, eurent droit d'aſpirer à la dignité de Cenſeur. Les Plébéïens y prétendirent dans la ſuite, & la partagérent avec les Patriciens. Ce que nous diſons ici, en gros, ſur l'autorité des Cenſeurs, ſur les prérogatives, les honneurs, & les devoirs attachés à leur charge, ſera expliqué, en détail, ſelon que l'occaſion s'en préſentera.

De Rome l'an 376. Tribuns Militaires. Sp. Furius, &c.

prétexte que les hostilités du déhors étoient plus pressantes, que les dissentions intestines. Pour les Tribuns du Peuple, ils ne désistérent point de leur prétention. Leurs poursuites ne dévinrent que plus violentes. Ils s'opposérent aux enrôlements du Peuple. C'étoit un moyen qu'ils avoient souvent mis en œuvre, à leur avantage. Il fallut donc, pour les contenter, que le Sénat calmât en partie, & comme il pût, les cris de la Commune. On fit un Arrêt, que, durant la campagne qu'on alloit faire, nul ne seroit inquiété, ni pour dettes, ni pour le payement des Tributs ordinaires. Dès-lors le Peuple fut docile, & les enrôlements se firent sans opposition. Rome forma donc de nouvelles Légions, qui composérent deux armées. Elles marchérent, par diverses routes, vers le païs des Volsques. Sp. Furius, & M. Horatius, commandoient un de ces corps. Celui-ci prit sa marche, à la droite, le long des côtes de la mer, du côté d'Antium. Q. Servilius, & L. Geganius, à la tête de la seconde armée, s'avançérent, à gauche, par Ecétra, c'est-à-dire, à travers le païs des Herniques, entre [a] Férentinum, & Signia. Les deux armées Romaines ne trouvérent d'ennemis, ni sur l'une, ni sur l'autre route. Ainsi toute la contrée des Volsques fut au pillage. Ce ne fut point une de ces courses précipitées, & furtives, à la maniére

[a] La Ville de Férentine fut autrefois de la dépendance des Volsques. Les Romains s'en emparérent, & la cédérent aux Herniques, depuis le traité d'alliance conclu avec ces Peuples, & les Latins. Le lieu de son ancienne situation s'appelle aujourd'hui *Ferentino*, & par corruption *Fiorentino*. Les habitans de cette Ville s'appelloient *Ferentinates*, pour les distinguer de ceux, qui habitoient une autre Férentine, située dans la Toscane. Ceux-ci se nommoient *Ferentini*.

des Volſques, qui ſe faiſoient en déſordre, parce qu'on craignoit toûjours l'ennemi. Le pillage ſe fit dans les régles, & en toute ſûreté. On ſe donna le tems de porter par tout la déſolation. Les Romains demeurérent, exprês, long-tems dans le païs des ennemis, pour les attirer au combat. Ils n'épargnérent ni les maiſons répanduës à la campagne, ni les villages, ni les arbres fruitiers, ni les grains, qu'on deſtinoit à la ſemaille. Tout fut pillé, ou périt par l'incendie, & ce qui reſtoit de beſtiaux à la campagne, fut enlevé. Enfin, aprês une expédition, qui vangea Rome de l'attentat des Volſques, les deux armées revinrent, par le même chemin qu'elles étoient venuës. Lorſque les troupes furent de retour, les créanciers ne laiſſérent que peu de jours au Peuple, pour reſpirer à l'ombre de l'Arrêt, qui deffendoit de le moleſter. Les Patriciens, qui ſe ſentirent déchargés du poids d'un ennemi étranger, citérent, à l'ordinaire, leurs débiteurs, à comparoître devant les Juges. Ce ne fut pas encore aſſés. Les Cenſeurs avoient fait bâtir un mur, de pierre de taille, ſans doute pour ſervir de fortification à la ville. [a] On en fit payer aux Citoyens la dépenſe, par tête, &, pour fournir à la nouvelle taxe, les pauvres furent

De Rome l'an 376.
Tribuns Militaires.
SP. FURIUS, &c.

a Il appartenoit alors aux Cenſeurs, de taxer chaque Citoyen, ſelon ſes facultés, ou ſelon les différentes claſſes, où il étoit incorporé, conformément aux loix de la Récenſion, établie par le Roy Servius Tullius. Ces Magiſtrats étoient, en même tems, chargés de recüeillir les Tributs, les impôts, & toutes les autres contributions, qui étoient éxigées au nom de la République. L'argent, qui en provenoit, étoit remis au Thréſor public. Les Cenſeurs affermoient aux Traitans, le produit des impôts, qui ſe levoient dans l'étenduë de la domination Romaine. L'adjudication s'en faiſoit, à la fin de chaque Luſtre, vers le commençement de Mars, parce que ce mois étoit autrefois le premier de l'année.

De Rome l'an 376.

Tribuns Militaires.

SP. FURIUS, &c.

encore obligés d'emprunter à crédit, ſous de gros interêts. Ainſi le Peuple ſe vit obligé de ſuccomber ſous les impoſitions publiques, & ſous le poids de ſes dettes particulieres. Qu'auroit-il fait, & quelle reſſource avoit-il encore dans ſes Tribuns ? Ceux-ci n'avoient plus de levées à empêcher. Tout étoit paiſible au déhors. Par-là les Patriciens ſe virent les maîtres de l'élection des principaux Magiſtrats, pour l'année ſuivante.

De Rome l'an 377.

Tribuns Militaires.

L. ÆMILIUS, SERV. SULPICIUS, P. VALERIUS, L. QUINCTIUS, C. VETURIUS, C. QUINCTIUS.

Les Centuries aſſemblées choiſirent pour Tribuns militaires ſix hommes, tirés du corps des Patriciens. Dês-lors les Plébéïens perdirent l'eſpérance d'être, de long-tems, dans les premiéres dignités. Ils la recouvrérent bientôt. [a] Ceux qui occupérent le Tribunat furent, L. Æmilius, Serv. Sulpicius, P. Valerius, L. Quinctius, C. Veturius, & C. Quinctius. Pour lors les Latins, & les Volſques, s'unirent, de nouveau, contre la République. Rien n'eſt comparable à la légereté des Latins, ſi long-tems Alliés de Rome, & à l'obſtination des Volſques, ſi ſouvent vaincus, & toûjours prêts à recommençer la guerre. Ces deux Peuples confédérés avoient établi leur camp proche de Satric. Il eſt étonnant, que les Tribuns du Peuple n'ayent pas ſaiſi l'occaſion, que leur préſentoient les mécontentements des obé-

a C'eſt le cinquiême Tribunat de L. Æmilius ſurnommé *Mamercinus*, le quatriême de Publius Valerius Potitus Poplicola, le ſecond de Servius Sulpicius Prætextatus, & de Lucius Quinctius Cincinnatus. Caïus Veturius, & Caïus Quinctius Cincinnatus, furent élevés à la dignité de Tribuns, pour la premiére fois. Les Faſtes Conſulaires donnent au premier de ces deux Tribuns, les ſurnoms de *Craſſus*, & de *Cicurinus*. Diodore a retranché de ſa liſte Veturius, & Caïus Quinctius. Il leur a ſubſtitué Virginius, & Caïus Cornelius. C'eſt une mêpriſe, ou de l'Auteur, ou de ſes Copiſtes.

rés,

rés, pour empêcher les levées à Rome. Peut-être qu'ils furent intimidés, par l'aſcendant, que les Patriciens avoient pris ſur la Commune. Peut-être auſſi, qu'une guerre à ſoûtenir, contre deux Nations unies, les engagea de céder aux intérêts publics. Il eſt du moins certain, que les enrôlements furent ſi conſidérables, qu'on en compoſa trois corps d'armées. L'un, pour la garde des murailles, l'autre, pour voler au premier ordre, le troiſiême, qui fut bien plus conſidérable, pour attaquer l'ennemi aux environs de Satric. P. Valerius, & L. Æmilius commandoient les troupes, qui marchérent en campagne. On ne perdit pas de tems à s'obſerver. Les Généraux Romains trouvérent les Volſques, & les Latins, poſtés avantageuſement. Ils ne différérent pas néanmoins à livrer la bataille. L'action ne ceſſa, que par une pluïe ſi violente, que la plaine n'étoit plus tenable. Si les Romains ne pûrent pas ſe flatter alors, d'avoir remporté un avantage complet, du moins, aprês avoir tâté l'ennemi, ils pûrent ſe promettre la victoire, pour le jour ſuivant. En effet, le combat recommença d'abord avec aſſés d'égalité, de part & d'autre. Les Latins, long-tems Alliés de Rome, avoient appris d'eux à faire la guerre. Leur valeur, & leur expérience ſuſpendirent, quelque tems, la fortune des armes; mais enfin les ennemis cédérent aux efforts de la cavalerie Romaine. Depuis long-tems, elle étoit en poſſeſſion de décider des combats. On lui ordonna, d'avançer contre les bataillons Latins. Elle les rompit. L'infanterie Romaine donna enſuite ſur les cohortes confédérées. Par-tout où les légions fondirent, les Latins, & les Volſques lâché-

De Rome l'an 377.
Tribuns Militaires.
L. ÆMILIUS, &c.
Tit. Liv. l. 6.

De Rome l'an 377.
Tribuns Militaires.
L. ÆMILIUS, &c.

rent pié, & perdirent du terrain. La valeur Romaine croissoit, à mesure que les ennemis reculoient. Enfonçés, & mis en déroute, ils cherchérent enfin un azyle, dans Satric, sans oser se réfugier dans leur camp. Comme [a] Satric étoit éloigné du champ de bataille, d'environ deux milles, la cavalerie Romaine, qui poursuivit les fuyards, en fit un grand carnage. Ceux qui se sauvérent à la Ville, ne s'y crûrent pas en sûreté. Dès la nuit, qui suivit le combat, ils en sortirent sans ordre, & prirent la route d'Antium, pour s'y mettre à couvert. A la vérité l'armée Romaine les poursuivit de près; mais la crainte donna plus de vîtesse aux vaincus, que l'ardeur de combattre n'en donna aux vainqueurs. Ceux-là rentrérent dans Antium, avant que ceux-ci eussent pû atteindre leur arriére-garde, & la charger. Pour lors la discorde acheva d'affoiblir les ennemis du nom Romain. Les Antiates ne

a Il ne reste aucun vestige de l'ancienne Ville de Satric. Elle étoit de la dépendance des Volsques, & située dans le païs Pontin, sur les confins de Lanuvium, près de Pometie. Velleïus, & Diodore l'ont confonduë avec Sutri, Ville des Etrusques. L'Abbréviateur d'Etienne n'est pas plus éxact, lorsqu'il a défiguré le nom de *Satricum*, qu'il appelle *Satria*, & dont il nomme les habitans *Satriani*. Velleïus assûre, que, sept ans après la prise de Rome, la Ville de Sutri devint une Colonie Romaine, *Post septem annos quam Galli Urbem ceperunt, Sutrium deducta Colonia est*. Il est manifeste, de l'aveu des meilleurs Critiques, qu'il faut lire *Satricum*, & non pas *Sutrium*. Cette derniére Ville n'avoit point encore, dès ce tems-là, le titre de Colonie Romaine. Du moins Tite-Live, au livre sixiéme, ne donne aux habitans de Sutri, que la qualité d'Alliés de Rome. Les Romains, dit-il, la reprirent sur les Etrusques, & la rendirent à leurs Alliés. *Sutrio recepto restitutoque sociis*. Cette restitution se fit l'année 368. & peu de tems après, c'est-à-dire l'année 369. le même Auteur nous apprend, qu'une Colonie, de deux mille Citoyens de Rome, fut envoyé à Satric, cinq ans après l'expédition des Gaulois. Selon le texte de Velleïus, il faudroit compter sept ans, au lieu de cinq.


MATUTA.

se trouvérent pas en état de soûtenir un siége. Sans doute ils ignoroient, que les Romains ne songeoient pas à l'entreprendre. D'ailleurs les Volsques étoient fatigués d'une guerre, qui avoit commençé avant eux, sous leurs peres, & dans laquelle ils avoient vieilli. Toutes les inclinations des Antiates alloient aussi à se rendre aux Romains, par composition. Pour les Latins, ils étoient encore dans la premiére ardeur de leur défection, & leurs pertes ne les avoient pas dégoûtés des risques, qu'ils couroient, à se mesurer avec Rome. Ils s'ennuyoient d'avoir vêcu, trop long-tems, en bonne intelligence avec elle. Les Antiates donc parurent persister, dans la résolution de composer avec la République. C'en fut assez aux Latins, pour se séparer d'eux. Dépités de n'avoir pû suspendre une paix, qu'ils croyoient honteuse, ils continuérent la guerre, avec fureur. On les vit tourner leur rage, contre Satric, Ville dans le païs des Volsques, quoiqu'elle leur eût servi de retraite, après leur déroute. Ils la réduisirent en cendres, sans qu'il y restât d'autre édifice, qu'un Temple, érigé [a] à la Déesse Matuta,

De Rome l'an 377.
Tribuns Militaires.
L. ÆMILIUS, &c.

[a] Matuta, Divinité Payenne, étoit la même, parmi les Romains, que Leucothea, ou Ino, fille de Cadmus, chez les Grecs, au rapport de Plutarque. Il n'y a de différence, dit-il, que dans les noms, si l'on en juge par les cérémonies, qui s'observent aux sacrifices, qu'on offre à cette Déesse. On fait entrer, continuë-t-il, une esclave dans le milieu du Temple. Là, après avoir été souffletée par les Dames Romaines, elle est chassée ignominieusement. Les femmes, ajoûte le même Auteur, portent, entre leurs bras, leurs neveux en bas âge, & les présentent à Matuta. Elles lui adressent des vœux, & des priéres, pour attirer sa protection sur ces enfans. Elles font, en son honneur, un sacrifice. On y représente, au naturel, ce qui arriva aux nourrices de Bacchus, & ce qu'Ino eut à souffrir de la fureur de Junon, pour avoir nourri le fils de sa rivale. Cicéron ne distingue point Ino de Matuta. C'est ainsi qu'il s'en explique, au Livre I. des Tuscula-

c'est-à-dire à celle; que les Grecs adoroient, sous le nom de *Leucothea*. Sans doute, que le culte de cette

De Rome l'an 377.
Tribuns Militaires.
L. ÆMILIUS, &c.

nes. *Quid Ino Cadmi filia, nonne Leucothea nominata à Græcis, Matuta habetur à nostris?* On sçait la jalousie qu'Ino avoit conçûë contre une de ses esclaves, dont son époux Athamas étoit devenu éperduëment amoureux. Dês ce tems-là, toutes les esclaves devinrent odieuses à cette femme jalouse. Les Romains, qui adoptérent cette Divinité fabuleuse, imitérent ses ressentiments, & sa douleur, dans les fêtes qui se célébroient en son honneur. C'est pour cela qu'ils défendoient aux esclaves l'entrée de son Temple, à l'exception d'une seule, qui représentoit la maîtresse d'Athamas. Les Dames de Rome prétendoient vanger l'affront fait à Ino, en frappant cette malheureuse servante. La coutume de porter ses propres neveux, dans le Temple de la Déesse, rappelloit le souvenir des infortunes d'Ino, qui fut une mere malheureuse. Elle avoit vû tüer son fils Léarchus, par Athamas; ensuite elle s'étoit précipitée dans la mer, avec son autre fils Mélicerte. Ino avoit été plus heureuse tante, puisqu'elle avoit sauvé Bacchus, fils de sa sœur Sémelé. Aussi les femmes se gardoient-elles, de présenter leurs propres enfans à cette Déesse. Elles ne l'imploroient qu'en faveur de leurs neveux. C'est ce qu'Ovide a exprimé dans ces vers du sixiême livre des Fastes:

Non tamen hanc, pro stirpe suâ, pia mater adoret,
Ipsa parum Felix visa fuisse parens.
Alterius prolem melius mandabitis illi,
Utilior Baccho, quam fuit illa suis.

La fête de cette Divinité étoit célébrée le troisiême d'avant les Ides de Juin, c'est-à-dire le onziême du même mois, sous le nom de *Matralia*, les Matrales. On y offroit des espéces de gâteaux, cuits dans des pots de terre. Varron *l.* 4. *de Ling. Lat.* parle de cette offrande. *Testatium, quod in testâ calidâ coquebatur, ut etiam nunc Matralibus faciunt Matronæ.* Ovide fait mention de ces gâteaux, au livre sixiême des Fastes.

Ite bonæ matres, vestrum Matralia festum
Flavaque Thebanæ reddite liba Deæ.

Les Romains, selon Plutarque, avoient emprunté de la Gréce, le culte qu'ils rendoient à Matuta. Cet Auteur, dans ses Questions Romaines, dit que le Gardien du Temple dédié à Leucothea, dans la Ville de Chéronée, se tenoit à la porte du Vestibule, ayant un foüet à la main. Il prononçoit de tems en tems ces paroles. *Qu'aucune esclave, qu'aucun Ætolien, que nulle Ætolienne, n'entre ici*, pour faire allusion à la maîtresse d'Athamas, qui étoit une esclave d'Ætolie, que les Grecs ont nommée *Antiphera*. Boissar nous a donné, d'aprês un ancien monument, la figure de la Déesse Matuta, avec cette inscription MATUTÆ, telle que nous la représentons.

Déesse, avoit passé de Rome à Satric, avec la Colonie Romaine, qu'on y avoit établie. Ce sanctuaire, que le hazard épargna seul, donna lieu à la fable, qu'une voix, sortie du Temple, avoit effrayé les incendiaires, par de terribles menaces. La ruine de Satric ne suffit pas à des furieux. Ils tombérent sur Tusculum, pour le punir, d'avoir abandonné la confédération Latine, & d'avoir accepté le droit de Bourgeoisie à Rome. L'armée Latine surprit la Ville, en trouva les portes ouvertes, y entra avec un grand cri, & s'en rendit maître. Alors les habitans se retirérent dans la Citadelle, avec leurs femmes, & leurs enfans, & n'eurent de tems, que pour faire sçavoir à Rome leur surprise, & leur malheur. Rome avoit une armée prête, pour les événements imprévûs. Elle étoit commandée par L. Quinctius, & par Serv. Sulpicius, deux des Tribuns militaires de l'année. Leur diligence montra la fidélité, qu'avoit Rome à secourir les Villes associées avec elle. Les Généraux Romains trouvérent les Latins obstinés, à forçer, tout-à-la-fois, la Citadelle de Tusculum, & à défendre la Ville. Assiégés, & assiégeants, ils donnoient de la crainte, & ils en reçevoient. Cependant la frayeur des Tusculans fut un peu rallentie, aux approches de l'armée Romaine. Ils poussérent un cri de joye, du haut de la Citadelle, & le soldat Romain y répondit, avec un plus grand bruit. Les Latins alors se virent entre deux corps d'ennemis. D'un côté, les Tusculans tomboient sur eux, du haut de la forteresse, & de l'autre, les Romains s'efforçoient de faire bréche à la muraille, & d'en enfonçer les portes. Comment résister à cette double

De Rome l'an 377.
Tribuns Militaires.
L. ÆMILIUS, &c.

De Rome l'an 377.
Tribuns Militaires.
L. ÆMILIUS, &c.

attaque ? Les Légionnaires montérent à l'escalade, & maîtres du rempart, ils brisérent les portes de la Ville. Pour lors les Latins, enveloppés de toutes parts, n'eurent plus de résistance à faire, ni de lieu pour échapper. Ils périrent tous, dans l'enceinte de Tusculum, sans qu'il s'en sauvât un seul. Après le recouvrement d'une Ville amie, les Tribuns reconduisirent leur armée à Rome.

La paix concluë avec les Antiates,& la défaite des Latins,donnérent,au dehors,à la République, un intervalle de tranquillité. Au dedans, l'avarice des Patriciens augmentoit la misére du pauvre Peuple. Comme on pressa tous les débiteurs, ensemble, de payer leurs dettes, l'ami ne pouvoit pas assister son ami, & l'aider de ses biens. Ainsi la plûpart devenus insolvables, étoient livrés à leurs créanciers, & réduits en servitude, ils demeuroient flétris pour jamais. La punition des débiteurs prit la place de la bonne foi dans les payements. Par-là le Peuple assujetti aux Patriciens, n'étoit plus en état d'aspirer, comme autrefois, aux premiéres dignités. Les chefs même de la Bourgeoisie, avilis, & décrédités, n'osoient, qu'à peine, prétendre aux charges Plébéïennes, bien loin de vouloir partager, avec la Noblesse, le Tribunat militaire, où ils avoient si souvent voulu s'introduire. Enfin le Peuple désespéroit d'y trouver jamais place, quelque habiles que fussent les sujets Plébéïens, & quelque capables qu'ils fussent d'y prétendre. Les Patriciens donc paroissoient, pour toûjours, assûrés des honneurs, & seuls en possession du Gouvernement. Qui l'eût pû croire ? Une bagatelle fournit, aux Plébéïens, l'occasion de se soustrai-

re à l'oppreſſion des Nobles, & d'élever leurs prétentions plus haut, que jamais.

De Rome l'an 377. Tribuns Militaires. L.ÆMILIUS, &c.

Vita vir. Illuſtr. Tit. Liv. l. 6. & Zonaras l. 7.

Fabius Ambuſtus avoit deux filles. [a] Iſſu de l'illuſtre maiſon Fabia, il conſervoit une inclination héréditaire, pour le parti du Peuple. A la vérité, il avoit fait entrer l'aînée de ſes filles, par un mariage, dans une famille Patricienne, & Serv. Sulpicius, pour lors Tribun militaire, étoit ſon mari. Fabius avoit donné la cadette, pour épouſe, à [b] Licinius Stolo, homme accrédité dans Rome, & doüé de mille qualités perſonnelles; mais dont l'origine étoit Plébéïenne. Au tems que l'arrogance de la Nobleſſe étoit montée au plus haut point, & que l'humiliation du Peuple étoit extrême, la cadette des filles de Fabius alla rendre viſite à ſa ſœur. Pour lors Sulpicius étoit ſorti du logis, accompagné de l'eſcorte, qui ſuivoit toûjours les Tribuns militaires. Durant l'entretien des deux ſœurs, le mari de

a La Famille des Fabius étoit des plus diſtinguées de Rome, & par ſon ancienneté, & par les grands hommes, qui en étoient ſortis. Pour illuſtrer davantage l'origine de cette maiſon, on la faiſoit remonter juſqu'à Hercule. On diſoit, que celui-ci étant arrivé ſur les bords du Tybre, aima paſſionnément une Nymphe, ou plûtôt une femme de cette contrée. Il eut d'elle le premier Fabius, qui fut la tige de la famille des Fabiens. Plutarque rapporte ceci, ſur la foi d'une tradition fort incertaine. Cette famille eut pluſieurs branches, comme on a pû le voir, & comme on le verra ſouvent, dans la ſuite de cette hiſtoire. Le récit fabuleux de la naiſſance du premier Fabius, fait dire à Juvenal, *Natus in Herculeo Fabius lare.* Sat. 8.

b Le nom Latin *Stolo*, eſt pris ordinairement, pour ſignifier ces rejettons, qui ſortent des racines, ou qui croiſſent au pié des arbres. Ces branches ſuperfluës nuiſent aux plantes, en leur dérobant une partie de la ſéve. Surquoi Varron, *l.*4. *de re Ruſtica*, rapporte, que le ſoin, & l'attention de Licinius, à faire émonder ſes arbres, lui fit donner le nom de *Stolo.* Pline, *l.* 17. prétend que ce ſurnom fut affecté à ceux de la famille Licinia, parce qu'un Licinius avoit trouvé l'art d'ébourgeonner les vignes.

De Rome l'an 377. Tribuns Militaires. L. ÆMILIUS, &c.

l'aînée revint de la place publique, où il avoit exercé les fonctions de sa charge. Une foule de Clients le reconduisoit, & a les Licteurs heurtérent à la porte du Tribun, avec leurs faisceaux, pour annonçer son retour. La plus jeune des deux sœurs, qui n'étoit pas faite à ce fracas, en fut surprise, & il parut de la crainte mêlée à son étonnement. Son aînée ne put s'empêcher d'en rire, & ce ris, tout innocent qu'il étoit peut-être, fut tourné à mal, par la cadette. Elle le regarda comme un reproche de l'alliance ignoble, où on l'avoit réduite, & tous les sentiments de sa jalousie se réveillérent dans son cœur. Tel est le génie des femmes, lorsque la Fortune a mis trop d'inégalité, entr'elles, & celles de leurs proches, qu'elles égallent en naissance. L'insulte prétenduë la picqua; mais elle fut plus frappée encore de cette multitude de Courtisans, qui avoient escorté son beau-frére, & de leur empressement à lui demander ses ordres. Elle envia le bonheur de sa sœur, & se dépita contre le sort, qui l'avoit placée dans un rang inférieur. La Plébéïenne ne fut pas maîtresse de son chagrin, & ne put le cacher aux yeux de son pere, qui l'aimoit. Par

a Lorsqu'un Consul, ou un des grands Magistrats, se rendoit dans sa maison, ou dans celle d'un particulier, les Licteurs annonçoient son arrivée, en frappant la porte avec leurs faisceaux, à moins que ce ne fût le logis d'un Magistrat supérieur. Alors les subalternes en usoient, comme fit Pompée, après avoir terminé la guerre des Romains, contre Mithridate. Prêt d'entrer dans la maison de Possidonius, renommé par sa sagesse, & par son érudition, il défendit à ses Licteurs de heurter à la porte, selon la coutume. Il leur ordonna même d'abaisser les faisceaux, par respect pour ce Philosophe. *Fasces Lictorios januâ submisit is, cui se oriens occidensque submiserat*, dit Pline, *l.* 7. *c.* 30.

adresse,

adresse, Fabius sçut tirer d'elle le sujet de sa douleur. *Vous m'avez fait entrer*, lui dit-elle, *dans une maison, d'où les dignités de Rome sont excluës pour jamais. Quelle disproportion entre l'état de ma sœur, & le mien? Consolez-vous*, répondit le Pere à sa fille; *dans peu vous verrez, chez vous, la même splendeur, qui vous a surprise au logis de Sulpicius.* Fabius tint parole. Il ménagea une intrigue, qui causa une espéce de révolution dans le gouvernement public. L'administration des Tribuns militaires fut abolie, & le Consulat fut rétabli. Le Peuple partagea cette suprême dignité avec la Noblesse. Enfin on remit de l'égalité entre les Plébéïens, & les Patriciens. Il semble qu'il étoit de la destinée de Rome, que les grands événements commençassent toûjours par des femmes. La picque d'une sœur, contre sa sœur, donna l'origine à des mouvements, que nous allons décrire.

De Rome l'an 377.
Tribuns Militaires.
L. ÆMILIUS, &c.

Pour venir à bout de son dessein, Fabius s'associa deux hommes, d'entre le Peuple, qui, hors la naissance, n'avoient rien d'inférieur aux plus illustres Patriciens. Le premier étoit Licinius son gendre, le second un L. Sextius, encore à la fleur de l'âge, & qui, par son mérite, pouvoit aller à tout, s'il n'eut pas été Plébéïen. Il leur conseilla de tirer avantage, de l'oppression même, ou les Patriciens avoient réduit le Peuple. *Vôtre misére est arrivée à son comble*, leur dit-il, *& jamais l'ordre Plébéïen ne s'en affranchira, qu'il n'ait mis un des siens à la tête de la République. C'est une tentative, que vous avez faite autrefois, & qui vous a réüssi. L'occasion est favorable. Le prétexte de soulager les obérés, autho-*

De Rome l'an 377.

Tribuns Militaires.

L. ÆMILIUS, &c.

rise vos projets. Osez tout, & les difficultés s'applaniront. Par-là seulement vous mettrez de l'égalité entre la Noblesse, & vous. Il parut aux trois confédérés, que la premiére démarche, qu'on devoit faire, étoit de briguer, pour Licinius, & pour Sextius, le Tribunat du Peuple, pour l'année suivante. On sçait, que le Collége des Tribuns du Peuple, étoit alors composé de dix Plébéïens. Les deux prétendans y furent admis, & par ce premier degré, ils se frayérent une route à de plus grands honneurs. D'abord ils minutérent des loix, qui tendoient toutes à la destruction de la grandeur Patricienne, & qui favorisoient les intérêts du Peuple. La premiére conçernoit les débiteurs. Elle portoit, *Qu'on déduiroit sur la somme principale, les intérêts, qu'ils auroient déja payés, & que le reste seroit acquitté, dans la suite, en trois divers payements égaux.* La seconde régloit l'acquisition des fonds de terre. [a] Elle défendoit, *que personne ne pût en posséder plus de* [b] *cinq cents journaux.*

a Plusieurs années après, cette même loi fut produite, contre son auteur Licinius Stolo. Convaincu d'avoir réüni, en son domaine, mille arpents de terre, en son propre nom, & au nom de son fils, il fut condamné à une amende pécuniaire. Tant il est vrai, dit Valére Maxime, au livre huitiême, qu'un Législateur doit, le premier, se soûmettre à la loi, qu'il a portée, & ne rien prescrire, que ce qu'il a résolu de mettre en pratique. *Docuit igitur Licinius, nihil præcipi debere, nisi quod prius quisque sibi imperavit.*

b Au rapport de Pline, l. 18. c. 3. on appelloit journau de terre, ou *Jugerum*, parmi les Romains, ce que deux bœufs attelés pouvoient labourer en un jour. *Quod uno jugo boum in die exarari poßet.* Selon le même Auteur, un journau contenoit *duos actus quadratos*, c'est-à-dire, un espace de six vingt piés en tout sens. *Duplicatus actus in longitudinem, jugerum faciebat.* C'est la signification que Columelle a donnée au mot Latin *actus quadratus..... Clima quoquo versus est pedum sexaginta. Actus quadratus undique definitur pedibus*,

La troisiême étoit, *que la charge des Tribuns militaires seroit anéantie à Rome, & qu'on choisiroit deux Consuls, dont l'un seroit toûjours tiré d'entre le Peuple.* On comprend que ces loix étoient d'une grande importance. Ceux qui en furent les auteurs, s'attendirent à y trouver des oppositions. Il s'agissoit de retrancher aux Patriciens, une partie de ce que les hommes ont de plus cher, leurs rentes, leurs terres, & leurs dignités. La Noblesse fut épouvantée du projet. Après bien des délibérations publiques, & particuliéres, elle ne trouva point d'autre expédient, que le seul, qu'on avoit autrefois mis en usage avec succês. C'étoit de diviser les Tribuns du Peuple entr'eux, & d'engager une partie de leur Collége, à faire opposition aux prétentions de l'autre. En effet les Patriciens gagnérent huit, des dix Tribuns du Peuple. Licinius cependant, & Sextius firent assembler les Tribus, pour faire passer leurs loix en Comices. Pour lors les Patriciens mirent tout en œuvre, pour parer le coup, qu'on leur alloit porter. Ils se trouvérent à l'Assemblée, & servirent d'escorte à ceux des Tribuns du Peuple, qu'ils avoient rangés à leur parti. Lorsque les Auteurs des trois Edits furent prêts d'en faire la lecture, ils entendirent leurs Collégues s'écrier, *Je m'y oppose.* Ces protestations d'une partie des Tribuns, contre l'autre, furent souvent réïtérées, à divers Comices. Ainsi Licinius, & Sextius ne pûrent parvenir, à faire entendre au Peuple, le projet de leurs loix. Lassés enfin d'avoir été si souvent troublés, in-

De Rome l'an 377.
Tribuns Militaires.
L. ÆMILIUS, &c.

centum viginti, hoc duplicatum facit jugerum, & ab eo quod erat junctum, nomen jugeri usurpavit. l. 5.

De Rome l'an 377.
Tribuns Militaires.
L. ÆMILIUS, &c.

terrompus, ſans avoir pû annonçer leurs loix au Peuple, ils formérent le deſſein d'uſer, à leur tour, des voyes de la proteſtation. *Hé bien*, dit Sextius à ceux de ſes Collégues, qu'il avoit pour adverſaires, *puiſque ces mots, Je m'y oppoſe, vous font tant de plaiſir à entendre, & à dire, nous ſçaurons les redire, à l'avantage du Peuple.* En effet, lorſqu'on eut convoqué les Centuries, pour l'élection des Tribuns militaires de l'année ſuivante, Sextius & Licinius criérent à leur tour, *Je m'y oppoſe.* Ces paroles furent reſpectées par le Peuple aſſemblé, tant il déféroit à l'autorité de ſes Tribuns! Ainſi la République tomba dans une eſpéce d'Anarchie. On ne fit point d'autre élection, que celle des Officiers du Peuple, c'eſt-à-dire, des Tribuns & de leurs Ediles. Pour les Magiſtratures Curules, c'eſt-à-dire les Tribuns militaires, & les autres Magiſtrats, qui s'aſſéioient ſur des chaiſes ornées d'yvoire, elles ceſſérent abſolument. Par-là les Patriciens ſe virent entiérement exclus du gouvernement public. Cette interruption des charges ſupérieures mit Licinius, & Sextius à la tête de la République, parce qu'ils reſtérent à la tête des Tribuns du Peuple. On auroit pû dire dês-lors, que la promeſſe de Fabius à ſa fille, étoit accomplie.

De Rome l'an 378.
Tribuns du Peuple.
LICINIUS, SEXTIUS, &c.

En conſéquence de l'interruption des premiéres dignités de Rome, nous ne marquerons [a] quatre années, de celles qui vont ſuivre, que par les noms

[a] Cette Anarchie dura cinq ans, ſi l'on en croit Tite-Live, l. VI. *Eaque Solitudo Magiſtratuum per quinquennium Urbem tenuit.* Cet Hiſtorien a contre lui le plus grand nombre des Ecrivains, entr'autres Eutrope, Flavius Vopiſcus, & Caſſiodore, qui ne prolongent pas cette Anarchie, au-delà de quatre années. L'autorité des Faſtes Capitolins forme ſur cela une preuve, qui ne ſouffre point de réplique.

des deux plus illustres Tribuns du Peuple : c'étoit Licinius, & Sextius. Il est vray que quelques Historiens ont prétendu, que, pour lors, il y eut à Rome un interregne, où des Patriciens, par tour, tenoient, pendant cinq jours, le timon des affaires publiques ; mais ce récit est incertain. Tite-Live ne fait que l'insinüer, sans oser l'assûrer avec certitude. Flavius Vopiscus le rapporte, sans nous donner plus d'assûrance que Tite-Live.

De Rome l'an 378. Tribuns du Peuple. LICINIUS, SEXTIUS, &c.

Flavius Vopiscus apud Tacitum, & Livius l. 6.

Les mêmes Licinius, & Sextius furent encore continués dans le Tribunat du Peuple, l'année d'après. Il paroît qu'eux, & leurs Collégues eûrent l'entiére souveraineté dans la République. Quoi qu'il en soit ; il n'y eut point d'élection de Magistrats Patriciens, & l'opposition des deux Tribuns du Peuple fut constante de leur part, & soûtenuë par les Comices.

De Rome l'an 379. Tribuns du Peuple. LICINIUS, SEXTIUS, &c.

L'année qui suivit ne remit pas les Patriciens en place. Licinius, & Sextius furent encore élus, pour Tribuns du Peuple. Leur protestation, contre le choix des Magistrats Curules, fut toûjours efficace, & la République n'eut point de Chefs Patriciens.

De Rome l'an 380. Tribuns du Peuple. LICINIUS, SEXTIUS, &c.

Les broüilleries continuérent encore l'année suivante. Pour le bonheur de Rome, nulle guerre ne la ménaça au déhors. On sçait que la paix avec les Etrangers, ne manquoit guére d'y produire des soûlévemens domestiques.

De Rome l'an 381. Tribuns du Peuple. LICINIUS, SEXTIUS, &c.

Il fallut enfin, que les Ennemis du déhors remissent, encore pour un tems, les Tribuns Militaires en pié. Licinius, & Sextius venoient, pour la sixiême fois, d'être élus Tribuns du Peuple ; lorsque les Habitans de Vélitres se déclarérent contre

De Rome l'an 382.

Tribuns Militaires.

L. FURIUS, P. VALERIUS, A. MANLIUS, SERV. SULPICIUS, C. VALERIUS, SERV. CORNELIUS.

Rome. Ces inquiets Voiſins, ſituez entre les Volſques, & les Latins, avoient oublié qu'ils étoient iſſus d'une des plus anciennes Colonies Romaines. L'inaction où avoit été la République, depuis pluſieurs années, leur avoit fait eſpérer, que leurs hoſtilitez ne ſeroient pas vangées. Ils ſe répandirent donc dans les Campagnes Romaines, & ils oſérent même tenter la priſe de Tuſculum. Tandis qu'ils en formoient le ſiége, les béſoins communs obligérent Licinius, & Sextius à déſiſter de leur oppoſition. Ils permirent qu'on aſſemblât des Comices, pour l'élection de ſix Tribuns Militaires. Il étoit difficile de ſe paſſer alors des Patriciens, lorſqu'il falloit donner des Chefs aux Armées. Les ſuffrages ſe déclarérent en faveur de ſix hommes tirés de la Nobleſſe. [a] Ce furent L. Furius, P. Valerius, A. Manlius, Serv. Sulpicius, C. Valerius, & Serv. Cornelius. Il venoit à Rome des députations de tous les Alliés, & en particulier des Tuſculans, pour ſupplier le Sénat, qu'on les ſecourût contre le ravage des Vélitrans. La République avoit élu des Chefs, pour commander les Troupes ; mais les enrôlemens n'étoient pas faits. Les Tribuns du Peuple firent, encore ici, ſentir le pouvoir de leurs oppoſitions. Ils ſuſpendirent, quelque-tems, les levées ;

a Voici le ſixiême Tribunat de Servius Cornelius, ſurnommé *Maluginenſis*, le cinquiême de Publius Valerius, toûjours diſtingué par les ſurnoms de *Potitus*, & de *Poplicola*, le quatriême d'Aulus Manlius *Capitolinus*, le troiſiême de Servius Sulpicius *Prætextatus*, le ſécond de L. Furius *Medullinus*, & le premier de Caïus Valerius *Potitus*. Diodore de Sicile n'indique, ſous cette année 382. que quatre Tribuns Militaires, & encore en nomme-t-il deux, à ſçavoir Lucius Papirius, & Lucius Ménénius, qui ne ſe trouvent nulle part, dans la liſte des Tribuns de cette même année.

mais enfin la néceſſité publique les obligea d'en permettre, après bien des conteſtations. Auſſi-tôt que les Romains parurent en campagne, leurs foibles Ennemis ſe diſſipérent. Non-ſeulement le ſiége de Tuſculum fut levé, mais les Vélitrans diſparurent, & coururent ſe cacher dans leurs murailles. Alors la ſcéne changea. Ces mêmes Vélitrans, qui preſſoient vivement Tuſculum, furent encore plus vivement aſſiégez, dans leur Ville de Vélitres. L'entrepriſe étoit difficile. Les Généraux qui l'avoient commencée, ne l'achevérent pas. Leur année expira, & comme le ſiége continuoit toûjours, de nouveaux Tribuns Militaires ſuccédérent à ceux, qui l'avoient entrepris.

De Rome l'an 382.
Tribuns Militaires.
L. FURIUS, &c.

Au grand malheur des Patriciens, ce M. Fabius, l'ame des conſeils de Sextius, & de Licinius, fut choiſi pour Tribun Militaire. [a] Rome lui donna pour Collégues Q. Servilius, M. Cornelius, C. Veturius, Q. Quinctius, & A. Cornelius. Les Plebeïens alors, aidés de la protection d'un Patricien, que ſa charge mettoit en crédit, & que ſon inclination leur avoit attaché, prirent l'aſcendant ſur la Nobleſſe. Le ſiége de Vélitres ſe continuoit toûjours avec lenteur; mais les mouvements, que les Tribuns du Peuple excitoient dans Rome, étoient vifs, & leur ardeur, pour faire agréer leurs Edits, étoit extrême. Licinius, & Sextius avoient ſçu gagner à

De Rome l'an 383.
Tribuns Militaires.
M. FABIUS, Q. SERVILIUS, M. CORNELIUS, C. VETURIUS, Q. QUINCTIUS, A. CORNELIUS.

Tit. Liv. l. 5.

a De ces ſix Tribuns Militaires, Diodore en compte cinq. Il a obmis Q. Quinctius *Cincinnatus*. Q. Servilius *Priſcus Fidenas* fut élu pour la troiſiême fois, C. Véturius *Craſſus Cicurinus*, & Marcus Fabius *Ambuſtus*, pour la ſeconde. C'eſt le premier Tribunat de M. Cornelius *Maluginenſis*, d'Aulus Cornelius *Coſſus*, & de Q. Quinctius.

De Rome l'an 383.

Tribuns Militaires. M. FABIUS, &c.

leur faction, trois de leurs Collégues. Ainsi, de dix qui composoient le Tribunat, cinq demandoient la publication des Loix, & cinq y formoient opposition. Souvent Licinius, & Sextius convoquoient le Peuple. Le Tribun Militaire Fabius, les soûtenoit de son authorité, & les encourageoit par sa présence. On faisoit entrer des Patriciens dans l'Assemblée, & on les fatiguoit par des interrogations odieuses. Fabius, & les deux Tribuns du Peuple, de son parti, avoient appris, par une longue expérience, l'art de se concilier la Commune. Ils demandoient, par exemple, aux Patriciens, *s'il ne leur paroissoit pas injuste, d'avoir, en propre, plus de cinq cens journaux de terre, tandis qu'on n'en assignoit que deux, à un grand nombre de Plébéïens? Un si petit terrain, pour un pauvre Citoyen de Rome, ne suffit-il pas à peine, pour le loger à l'étroit, & pour ériger une sépulture à sa famille?* Ils poursuivoient de la sorte: *Quel intérêt trouvés-vous, Patriciens, à faire languir dans les fers, de misérables débiteurs, à qui vous ôtés le moyen, par leur détention, de vous payer ce qu'ils vous doivent? Cependant, quoi de plus ordinaire, que de voir de malheureux bourgeois livrés à leurs créanciers, par les sentences de nos juges? Les Maisons Patriciennes ne sont-elles pas changées en autant de prisons?* Ces interrogations étoient entenduës du Peuple, avec plus d'avidité, que les Tribuns n'avoient de plaisir à les faire. *Quel moyen*, ajoûtoient-ils, *de remédier à tant de maux? Il reste d'introduire les Plébéïens dans les premiéres dignités de la République; puisque nos Tribuns ne suffisent plus pour nous protéger. La Noblesse a trouvé le secret de les désunir, & les protestations*

De Rome l'an 383.
Tribuns Militaires.
M. FABIUS &c.

des uns contre les autres, rendent inutiles les plus salutaires desseins. Quelle égalité donc de nous à vous, tandis que la Commune n'aura de ressource, qu'en des Officiers de son Corps, qui sont devenus prévaricateurs? Ce n'est pas assés, pour rétablir l'ordre d'une République, où tout doit être égal, que de tenir des Comices, où l'on élise, si l'on veut, des Consuls, ou du Peuple, ou de la Noblesse. Il faut encore que, par une loi durable, Rome soit dans la nécessité, de se choisir, à jamais, un de ses Chefs parmi le Peuple. A la prémiere institution des Tribuns Militaires, n'en multiplia-t-on pas le nombre, afin que les Plébéïens pussent avoir part à cette dignité suprême? Cependant, dans [a] *l'intervalle de quarante-quatre ans, en a-t-on vû tirer un grand nombre de la Commune? Que sera-ce donc, lorsque nous n'aurons que deux hommes à choisir, pour le Consulat? L'adresse Patricienne ne fera-t-elle pas tomber le choix, sur la Noblesse, si l'on n'a pas soin de l'empêcher, par une loi? Réservons, réservons une place Consulaire, à l'ordre Plébéïen. Tandis qu'il sera libre d'y éléver qui l'on voudra, la faveur de la Noblesse l'emportera toûjours. Qu'on ne dise point au reste, qu'il sera difficile de trouver, parmi nous, des sujets propres, à soûtenir le poids du Consulat. L'expérience nous a fait voir, que depuis qu'un Licinius, Plébéïen de naissance, fut promu au Tribunat Militaire, plusieurs des Patriciens, qu'on y a*

[a] On doit compter, il est vrai, quarante-quatre ans, depuis l'année 309. que le Peuple créa des Tribuns Militaires, pour la premiere fois, jusqu'a l'an 353. que les Plébéïens eurent part à cette dignité, entre autres Licinius. Mais aussi, dans cet intervalle de quarante-quatre années, il y eut de fréquentes alternatives, & de Consuls, & de Tribuns, qui se succédérent tour à tour, comme on a pû le remarquer ci-dessus.

De Rome l'an 383.
Tribuns Militaires.
M. FABIUS. &c.

vû placés, ont été condamnez pour leur mauvaise conduite. On choisit aujourd'hui des Questeurs, indifféremment des deux ordres de la République. S'est-on répenti d'avoir élévé des Plébéïens à la Questure? Il ne nous reste plus qu'à partager le Consulat, avec la Noblesse. C'est-là le point capital, pour l'établissement entier d'une République bien réglée. Sans cela peut-on dire que la liberté du Peuple soit complette, & que la tyrannie ait été bannie, avec les Rois? Du moment que Tarquin fut chassé, la Commune se promit d'entrer, avec la Noblesse, en participation des honneurs, que vous usurpez seuls aujourd'hui. Sans cela point d'espérance pour nous, d'acquérir de la gloire, de la distinction, & de les transmettre à nos enfans.

Par ces discours, si les Tribuns du Peuple, Sextius, & Licinius, n'obtinrent pas qu'on acceptât, dês-lors, les loix qu'ils avoient minutées; du moins ils disposérent le Peuple à les agréer, en son tems. Ils firent plus. Aux trois Edits qu'ils projettoient, ils osérent en ajoûter un quatriême. C'étoit *de créer des Decem-virs, au lieu de Duum-virs, pour la conservation, & pour l'interprétation des Livres Sybillins.* Ils demandérent que ces charges, poussées au nombre de dix, fussent égalément partagées, entre les Patriciens, & les Plébéïens. L'exécution de tous ces changemens demeura encore suspenduë. Une armée de Citoyens de Rome étoit occupée devant Vélitres. On jugea qu'il falloit attendre son retour, pour ne priver pas les Soldats du droit de suffrage, sur des innovations si importantes. Ce siége dura quelques mois, & suspendit les espérances des Tribuns. Cependant, lorsque l'année fut

révoluë, on procéda à l'élection de nouveaux Tribuns Militaires, pour l'année suivante.

De Rome l'an 384. Tribuns Militaires. L. QUINCTIUS, SP. SERVILIUS, SERV. CORNELIUS, L. PAPIRIUS, SERV. SULPICIUS, L. VETURIUS. *Tit. Liv. l. 6.*

a Les noms de ceux que les Centuries choisirent, furent L. Quinctius, Sp. Servilius, Serv. Cornelius, L. Papirius, Serv. Sulpicius, & L. Veturius. A l'égard des Tribuns du Peuple, Licinius, & Sextius furent, de nouveau, continuez dans leur emploi. Il importoit aux Plébéïens, que ces deux tenants contre le parti de la Noblesse, poussassent leur projet jusqu'à son accomplissement. Pour ceux de leurs Collégues, qui s'opposoient à l'acceptation des quatre Edits, le Peuple les changea, & leur en substitüa d'autres. Alors le fracas des contentions fut un peu moins grand. Les Tribuns du Peuple ne se trouvérent plus partagés de sentiment, & les deux Auteurs des quatre loix, ne furent plus traversés, par des opposants. Il est à croire, qu'alors l'Armée Romaine étoit revenuë du siége de Vélitres. Tout étoit disposé à la réüssite du projet, que Licinius, & que Sextius avoient formé. On parloit d'assembler incessamment des Comices, & la cause des Patriciens paroissoit désespérée. Ces mouvéments durérent une année entiere, &, dans cette agitation universelle, on ne fit point d'élection de Tribuns Militaires, pour l'année sui-

a Diodore ne place sous cette année 384. que trois Tribuns Militaires, T. Quinctius, Serv. Cornelius, & Serv. Sulpicius. Les Fastes Capitolins, & Tite-Live donnent à Quinctius le prénom de *Lucius*, & non pas de *Titus*. Spurius Servilius y est désigné, avec le surnom de *Structus*, & L. Papirius avec celui de *Crassus*. Lucius Veturius est distingué par les deux surnoms de *Crassus*, & de *Cicurinus*; & Lucius Quinctius par celui de *Capitolinus*. L'année que nous parcourons, commença le premier Tribunat de ceux-ci, le septiême de Servius Cornelius, & le quatriême de Servius Sulpicius.

De Rome l'an 384.

Tribuns Militaires.

L. QUINCTIUS, &c.

vante. Cependant Rome ne tomba pas dans l'Anarchie. Un Dictateur prit la place de tous les autres Chefs de la République. En effet, la derniére ressource des Patriciens, fut de faire nommer un Magistrat souverain, pour gouverner Rome, avec une autorité absoluë.

De Rome l'an 385.

Dictateur.

M. FURIUS CAMILLUS.

Camille parut le plus propre à tenir le timon des affaires, dans un tems si orageux. Malgré son grand âge, le zélé Citoyen ne pût se refuser aux besoins publics. Il est vrai, qu'en apparence, on ne le nomma pas Dictateur, pour appaiser la sédition. On chercha un prétexte de sa création, dans des affaires importantes au bien public. Cependant les Tribuns du Peuple, dont le Collége entier agissoit alors de concert, ne pressérent pas moins vivement, le rapport de leurs loix, devant la Commune. Tout se faisoit hors des régles. Depuis que Camille avoit été nommé Dictateur, pour la quatriême fois, l'autorité des Tribuns du Peuple devoit être suspenduë. Sextius néanmoins, aussi-bien que Licinius, & leurs Collégues, ne laissérent pas d'ordonner des Comices par Tribus. Convoquées donc, à un jour marqué, dans la grande Place de Rome, elles entendirent la lecture des quatre loix, qui se fit après quelques légeres contestations. Les Tribus avoient déja commençé de donner, par ordre, leurs suffrages, & déja les prémiéres Tribus avoient opiné, en faveur des loix, lorsque, tout à coup, le Dictateur vint troubler l'Assemblée, & traverser la décision. Ce fut à contre cœur, que Camille se réduisit à ces extrêmitez. Il avoit accepté la Dictature malgré lui, & malgré le Peuple. Il pré-

voyoit les démêlés, qu'il lui faudroit ſoûtenir, contre des Citoyens, dont il avoit tant de fois employé la valeur, dans les combats. Il craignoit que ces braves n'euſſent à lui reprocher, qu'il ſçavoit mieux manier l'épée, en guerre, que conduire les affaires civiles, pendant la paix. Il ſe regardoit dans ſon poſte, comme la victime de la jalouſie des Nobles, contre le Peuple. Enfin, au point où étoient les affaires, il devoit s'attendre, ou de mécontenter la Commune, s'il réüſſiſſoit, ou de contribuer à la ruine de ſon parti, s'il ne réuſſiſſoit pas. Le généreux Romain n'écoûta pas ſes répugnances, & n'eut point d'égard à ſes interêts. Il ſe laiſſa entraîner par l'amour du bien commun. Lors donc que les Tribus étoient en train d'opiner, au gré de Licinius, & de Sextius, le Dictateur fit élever ſon Tribunal au milieu de la Place, où les Comices étoient aſſemblez. Il étoit eſcorté d'une foule de Patriciens. Pour lors, il s'éleva quelque ſorte de conteſtation, entre les Tribuns du Peuple eux-mêmes. Les uns vouloient qu'on continuât de décider ſur les quatre loix, les autres y faiſoient oppoſition ; ſans doute par reſpect pour le Dictateur. Enfin Camille, d'un air fier & menaçant, fit entendre ces paroles. *Romains, ce n'eſt plus l'autorité des plus ſages de vos Tribuns qui vous gouverne, c'eſt au gré des plus emportés, que vous vous laiſſés conduire. Autrefois vos Peres s'acquirent, par violence, le droit de proteſter. Aujourd'hui de légitimes proteſtations ne ſont plus écoûtées. Je viens donc ici me joindre à ceux qui proteſtent, & le parti que je prends, eſt également pour le bien général, & pour les*

De Rome l'an. 385.

Dictateur. M. FURIUS CAMILLUS.

Tit. Liv. l. 6.

De Rome l'an 385.

Dictateur. M. FURIUS CAMILLUS.

interêts du Peuple. On veut détruire la plus belle de vos prérogatives, je viens la ſoûtenir. Si Licinius, & Sextius cédent volontairement à la proteſtation de leurs Collégues, je me retirerai à l'inſtant, & je n'employerai point l'autorité d'une charge Patricienne, pour troubler les délibérations d'une Aſſemblée Plébéïenne. Mais, ſi malgré les oppoſitions, on s'obſtine à vouloir donner des loix à Rome, comme à une Ville priſe par force, je ne permettrai pas que le Tribunat du Peuple ſe détruiſe par lui-même, & qu'une partie des Tribuns enléve à l'autre, le droit de proteſter. Cette harangue étoit artificieuſe; mais elle fut inefficace. Les deux Chefs des Tribuns du Peuple s'en mocquérent, & ſuivirent leur projet avec conſtance. On alloit demander le ſuffrage du reſte des Tribus, lorſque le Dictateur, picqué de cette réſiſtance à ſes volontés, prit une autre voye, pour diſſoudre les Comices. Il envoya ſes Licteurs, & fit chaſſer les Tribus des places, où elles étoient départies. Camille joignit à ces ordres des menaces plus effrayantes. Il déclara, que, ſi l'on ne rompoit pas l'Aſſemblée, il convoqueroit le Peuple au champ de Mars, qu'il le contraindroit, par force, à s'enrôler, & que, ſur le champ, il feroit marcher les levées en campagne. Pour répondre à ces menaces, les Tribuns du Peuple lui firent entendre, qu'après ſa Dictature, ils le feroient condamner à une amande [a] de cinq cens mille *as d'airain*. Camille

Plut. vita Cam.

a Plutarque dit que les Tribuns du Peuple menaçerent Camille de le faire condamner à une amende de 50000 drachmes attiques. Cet Auteur ſupputoit à la maniére des Grecs, qui comptoient par drachmes, comme les Romains par *As*, & enſuite par ſeſterces. La drach-

étoit trop vieux, & trop illuſtré, pour s'expoſer à recevoir de nouveaux affronts. Il craignit un ſécond exil, & une nouvelle flétriſſûre. Le Dictateur comprit que le Peuple étoit trop animé, pour être ramené par la force de l'autorité, & de la perſuaſion. Enfin, il céda à la tempête, & prit la réſolution de dépoſer a la Dictature. Il ſe retira donc en ſon logis, & feignit une indiſpoſition. Bien-tôt après, il ſe démit du fardeau, dont on l'avoit chargé, & prit pour prétexte, qu'il manquoit certaines formalitez aux auſpices, qui avoient accompagné ſa nomination. Quoi qu'en diſent certains Hiſtoriens, qui tâchent de l'excuſer ici de foibleſſe, il eſt plus vrai-ſemblable qu'il fut intimidé par les menaces des Tribuns. Son âge, & ſes réflexions ſur ſa gloire paſſée, donnérent atteinte à ſon intrépidité.

De Rome l'an 385.
Dictateur. M. FURIUS CAMILLUS.

Tit. Liv. l. 6.

Camille, par ſa préſence, gagna du moins que les Comices, où les Edits de Sextius, & de Licinius alloient être acceptés, fuſſent différés à un autre tems. Après l'abdication du Dictateur, la République tomba dans l'interregne. L'occaſion ſembla favorable aux deux Auteurs des quatre loix, pour les faire agréer à la Commune. Le Peuple alors parut empreſſé, d'accepter les deux, de ces loix, qui lui paroiſſoient le plus avanta-

INTERREGNE.

me étoit de la même valeur, que le dénier Romain, qui équivaloit à dix *As*. Ainſi cinquante mille drachmes valoient, au juſté, cinq cens mille *As* d'airain monnoyé. Cette ſomme auroit été conſidérable, en ſuppoſant même qu'une livre d'airain, n'eût valu qu'un ſoû de nôtre monnoye.

a Camille avoit nommé, ſelon la coûtume, Æmilius, pour être Colonel Général de la Cavalerie, comme nous l'apprennons de Tite-Live L. 6. L'abdication du Dictateur mit fin à la Magiſtrature du Colonel général.

De Rome l'an 385.

INTERREGNE.

geuſes. C'étoit, 1o. celle, qui ſoulageoit les débiteurs des gros interêts, qu'ils étoient obligés de payer. 2o. Celle, qui réduiſoit le domaine des fonds de terre à cinq cens journaux. Par la derniére de ces loix, les Plébéïens eſpéroient, d'avoir une groſſe part, & dans les fonds, dont on dépoüilleroit les Patriciens, & dans ceux, que Rome conquéreroit dans la ſuite. A l'égard des deux autres loix; de rétablir les Conſuls, à la charge qu'un d'eux ſeroit toûjours Plébéïen, & de changer les Duum-virs en Decem-virs, la multitude y prît moins d'interêt. Le Peuple comprenoit, que ſes Tribuns travailloient principalement pour eux-mêmes, en s'efforçant d'ouvrir aux Plébéïens une porte, aux prémieres dignités. Ainſi les vûës du Peuple, & celles de leurs Tribuns, étoient differentes. Les uns portoient leurs prétentions plus loin que l'autre. Licinius, & Sextius étoient trop habiles, pour s'en tenir à ſatisfaire le Peuple, ſans ſe procurer, à eux-mêmes, les avantages, qu'ils avoient prétendu tirer, des mouvements dont ils étoient auteurs. Ils déclarérent à la Commune, qu'ils ne ſéparéroient point les quatre loix, & que l'une ne paſſéroit pas ſans l'autre. Il eſt croyable, que ces partialités obligérent la République à faire nommer un Dictateur, en la place de Camille, qui s'étoit dépoſé. Celui des Sénateurs qui préſidoit, à ſon tour, pendant l'interregne, jetta les yeux ſur P. Manlius. Dês qu'il fut élévé à la Dictature, par une inclination héreditaire pour le parti Plébéïen, il parut pancher en faveur de la Commune. Son prémier ſoin fut de choiſir pour ſon Colonel

Dictateur. P. MANLIUS.

Colonel Général de la Cavalerie, [a] un Licinius Stolo, de race Plébéïenne, du même nom, & de la même famille, que le Gendre de Fabius. Le Sénat ne fut pas content du choix ; mais le Dictateur s'en excusa, sur les liens de la parenté, qui l'attachoient aux Licinius. Il ajoûta, qu'autrefois le nouveau Colonel de la Cavalerie avoit été Tribun Militaire, & que l'honneur, dont il le révêtoit alors, n'égalloit pas celui, dont la République l'avoit honoré.

De Rome l'an 385.

Dictateur. P. MANLIUS.

Author vir de illustr. & Tit. Liv. l. 6.

Sous l'administration d'un Dictateur favorable, & par la protection de son Colonel de la Cavalerie, Sextius & Licinius crurent pouvoir tout espérer, s'ils étoient continués dans le Tribunat. Ils prirent donc un détour, pour s'assûrer de la place qu'ils occupoient. Ce fut de paroître vouloir y renonçer. En effet, lorsque le Peuple fut assemblé en Comices, pour élire ses Tribuns, Licinius parla de la sorte. *Depuis neuf ans que Sextius & moi, nous luttons, avec péril, contre le crédit, & contre la haine des Patriciens, quel fruit avons-nous remporté de nos travaux ? Les loix, que nous avons minutées, vieillissent*

Tit. Liv. l. 6.

a Tite-Live ajoûte, que ce Licinius Stolo, de race Plébéienne, avoit déja exerçé le Tribunat Militaire. Ce n'est pas sans dessein. L'Historien Latin a prétendu le distinguer de ce Tribun du Peuple, du même nom, qui s'intéressoit avec tant de zéle, en faveur de la Commune, contre les Patriciens. Il n'est pas vrai-semblable, que celui-ci ait été, en même-tems, & Tribun du Peuple, & Commandant général de la Cavalerie. Plutarque n'est donc pas croyable, lorsqu'il réünit, dans ce dernier, deux magistratures, qui semblent avoir été incompatibles. Il est hors de doute, que Plutarque a été trompé, par la ressemblance des noms. D'ailleurs Tite-Live, au Livre 10. distingue évidemment celui, qui fut Tribun Militaire, & Colonel général de la Cavalerie, d'avec celui, qui fut Tribun du Peuple, & ensuite Consul. L'Auteur de la Vie des Hommes Illustres, s'accorde, en cela, avec Tite-Live.

De Rome l'an 385.

Dictateur. P. MANLIUS.

avec nous, & l'authorité du Tribunat souffre de la résistance, que nous trouvons, à faire passer nos Edits. Tantôt les oppositions de nos Collégues, tantôt une guerre imprévûë, enfin la violence d'un Dictateur, ont, tour à tour, traversé nos desseins. Aujourd'hui vous n'avés à craindre, ni les protestations de vos Tribuns, ni le prétexte d'une guerre étrangére, ni la mauvaise volonté du Dictateur. Le Peuple Romain seul met obstacle à sa félicité. Dês qu'il voudra, les débiteurs seront en sûreté, & les campagnes seront distribuées à son avantage. Déja un Colonel Général de la Cavalerie, choisi parmi le Peuple, nous fait espérer un Consul Plébéïen. N'est-ce pas là le prix, que vôtre reconnoissance doit à nos services? Nos loix tendent à vôtre utilité, n'en percevrons nous aucun profit? Non, il n'est pas de la dignité du Peuple Romain, de s'approprier tout le fruit de nos peines, & de ne faciliter pas, à ses anciens Tribuns, une entrée dans les premiéres dignités de Rome. Examinés donc, entre vous, ce que vous avés à faire, & déclarés ensuite vos volontés, dans les prochains Comices. Si vous avés résolu d'accepter nos loix, toutes ensemble, continués-nous dans le Tribunat. Par l'authorité, dont vous nous aurés revêtus, nous acheverons l'ouvrage, que nous avons commençé. Mais si vous n'agréés d'autres loix, que celles qui vous accommodent personnellement, sans égard à nos interêts, vous ne nous aurés plus pour Tribuns, & vous n'obtiendrés pas vos prétentions.

Ce discours irrita les Patriciens, & les effraya tout-à-la fois. Pour lors Appius Claudius, petit fils du fameux Decem-vir, quitta sa place, parut au milieu de l'assemblée, & parla au Peuple en ces ter-

De Rome l'an 385. Dictateur. P. MANLIUS.

Tit. Liv. l. 6.

mes. *Romains, vous me reprocherés, tant qu'il vous plaira, que ma famille fut toûjours l'ennemie du Peuple, & excessivement zélée, pour la gloire de la Noblesse, & du Sénat. Je ne disconviendrai point, qu'aprês que mes ancêtres ont été transportés de la Sabinie à Rome, ils ont signalé leur affection, pour les Patriciens; mais je ne conviendrai pas aussi, qu'ils ayent agi contre les vrais interêts du Peuple. Contrarier quelquefois vos volontés, ce n'est pas toûjours s'opposer à vos plus solides avantages. Rome est une seule République, & vos divisions en ont souvent fait deux Etats, distingués par des prétentions différentes. Mes peres, en travaillant au bien commun, ont travaillé, malgré vous, à vôtre bonheur. Quoi qu'il en soit; oubliés, pour un instant, que je suis Claudius, que je suis Patricien. Ne me regardés aujourd'hui, que comme un simple bourgeois, de condition libre, à la verité; mais issu d'entre le Peuple. En cette qualité, ne pourrai-je pas addresser ainsi la parole, à ces Tribuns éternels, que, pendant neuf ans, vous avés rendus encore les Rois de Rome? Répondés moi Sextius, & vous Licinius? Ne vous avons nous, depuis si long-tems, donné tant d'empire, que pour nous enlever la liberté de nos suffrages? De quatre de vos loix, nous n'en agréons que deux, & vous vous obstinés à ne les proposer, que toutes ensemble. Rien ne passera, dites-vous, qu'à cette condition. Vous nous imposés des conditions? N'est-ce pas nous dire, nous ne nous mettons en peine de ce qui vous intéresse, qu'autant qu'il tourne à nôtre avantage? Quoi donc, nouveaux Tarquins, prétendés-vous nous régir, au gré de vos passions? Nous vous crions: de vos loix nous n'en acceptons que deux? & vous nous répondés: ou vous les agréerés toutes, ou vous n'en*

De Rome l'an 385.
Dictateur. P. MANLIUS.

obtiendrés aucune. Qu'on décide ſeulement, vous diſons-nous, ſur l'acquit de nos dettes, & que l'on régle les fonds de terre, qu'il ſera permis aux particuliers de poſſéder. Il n'en ſera rien, repliqués-vous, qu'on ne nous ait ouvert l'entrée à la dignité Conſulaire. Grand inconvénient, pour la République, que Sextius, & que Licinius n'ayent point de part au Conſulat! N'importe, ajoûtés-vous, TOUT OU RIEN. N'eſt-ce pas, Romains, comme ſi, dans une ſoif extrême, on vous préſentoit deux boiſſons, l'une empoiſonnée, & l'autre ſalutaire, & qu'on vous réduiſit à ne prendre l'une, qu'avec l'autre? S'il reſtoit encore de la liberté parmi nous, ne nous eût-on pas déja entendu crier: loin de nous les Tribuns, & leurs loix! Nous n'en acceptons aucune, puiſqu'on nous refuſe celles, qui nous agréent. Quels frémiſſements, quelles clameurs n'eût-on pas entendu parmi vous, ſi un Patricien, ſi un Claudius, eût fait entendre ces paroles dans une aſſemblée; vous n'aurés rien ſi vous n'acceptés le tout? Quoi? tout ſera trouvé bon dans la bouche de vos Tribuns, & vous jugerés de vos interêts, plûtôt par les perſonnes, que par le fond des choſes? En effet, quoi de plus contraire à vôtre authorité, que la loi dont vous refuſés l'acceptation? Vous preſcrire de choiſir toûjours un Conſul Plébéïen, n'eſt-ce pas mettre des bornes à la liberté de vos ſuffrages? Suppoſons qu'un ennemi, auſſi redoutable que Porſena, ou que les Gaulois, ſe préſente encore devant Rome. Si déja un des Conſuls eſt élû d'entre les Patriciens, faudra-t-il alors, par la néceſſité de la loi, préférer un Sextius, par exemple, à l'illuſtre Camille? Il y a plus. Par les termes de la loi, qu'on propoſe. Rome pourra choiſir enſemble deux Plébéïens, pour Conſuls, & ne pourra jamais élever

De Rome l'an 385.

Dictateur. P. MANLIUS.

deux Patriciens au Consulat. Est-ce donc là l'égalité, qu'on veut établir entre le Peuple & la Noblesse ? Ceux qui, jusqu'ici, n'ont point eu de part au Consulat, veulent pouvoir en occuper les deux places, & ils n'en laissent pas même une de sûre, à ceux, que la République en a constamment honorés. Nous craignons, disent les Tribuns, que s'il est permis d'élire deux Patriciens, on ne vienne jamais à choisir un Plébéïen. Que veut dire cela ? sinon qu'on vous impose la nécessité de faire un mauvais choix, lors même que vous seriés portés, à ne mettre en place, que de dignes sujets. De-là, quelle obligation vous aura-t-on du Consulat ? On dira que c'est à la loi, plûtôt qu'à la personne, que vous l'aurés déferé. Ce seront des honneurs extorqués, & accordés peu librement. On ne vous sçaura guére plus de gré, pour les plus hautes dignités, que pour les moindres. Tous les hommes sont sensibles aux déférences personnelles. On est charmé d'avoir emporté les honneurs, plûtôt par mérite, que par l'obligation de la loi. [a] *Je ne parle pas de nos deux Tyrans, Sex-*

a Ici Appius, selon le rapport de Tite-Live, reproche aux deux Tribuns Caïus Licinius Stolo surnommé *Calvus*, & à L. Sextius, surnommé *Sextinus Lateranus*, qu'à l'éxemple des Rois de Rome, ils se perpétuoient dans un pouvoir presque despotique. Vous contés, dit-il, en s'adressant au Peuple, vous contés dans le Capitole plusieurs années de suite, du gouvernement arbitraire de vos Tribuns, comme on comptoit autrefois celles des Rois. *Omitto Licinium, Sextiumque, quorum annos in perpetuâ potestate, tanquam Regum in Capitolio numeratis.* Sur cela les critiques demandent, ce que Tite-Live a voulu faire entendre, par ces années qui se comptoient au Capitole. Gronovius prétend, que ce mot *in Capitolio*, ne se rapporte, ni aux Rois, ni aux Tribuns du Peuple. Les Romains pouvoient s'instruire par les Annales, que les Pontifes conservoient dans leurs archives, & dont ils permettoient la lecture au Peuple. Il n'étoit donc pas besoin, qu'il eût recours aux Fastes, qu'on auroit exposés dans le Capitole aux yeux du public. On les produisoit ordinairement dans la grande place. D'ailleurs les Tribuns du Peuple, n'avoient point rang

De Rome l'an 385.
Dictateur. P. MANLIUS.

tius & Licinius. Mais quel est le Plébéïen d'une naissance si basse, qui n'aura pas, par la loi, plus de droit d'aspirer au Consulat, que nous, & que nos enfants? Vous ne pourrés pas toûjours nous faire Consuls, & vous serés toûjours nécessités d'en choisir un, d'entre le Peuple. Mais que dire des Auspices, qui consacrent un Consul? Ont-il jamais été employés, pour d'autres, que a *pour des Patriciens? Romulus n'a-t-il pas remis la*

dans les Fastes, parmi les grands Magistrats de la République. Il se peut faire encore qu'Appius, en s'exprimant da la sorte, dans le discours qu'il adresse au Peuple, n'ait eu d'autre dessein, que de rendre odieux les complots des deux Tribuns, dans les fréquentes assemblées de la Commune, au Capitole. En effet ils y avoient éxercé une domination Monarchique, pendant tout le tems de l'Anarchie. A dire le vrai, il paroît, que le Capitole étoit le lieu ordinairement assigné pour les Comices, lorsque les Tribuns vouloient faire proroger le tems de leur Tribunat, ou solliciter les Tribus, à l'établissement de quelques nouvelles loix. Ce fut au Capitole que Grachus assembla, plus d'une fois, les Comices, quand il voulut se maintenir, pour l'année suivante, dans la charge de Tribun, & quand il sollicita la nomination de trois personnes destinées à faire la répartition des terres, en qualité de Trium-virs. Il est cependant plus vrai-semblable, qu'Appius, dans sa harangue, faisoit allusion à cette suite de cloux, qui étoient attachés au mur du Temple de Jupiter Capitolin, à côté de la chapelle de Minerve. Cet ordre de cloux marquoit les années de Rome & de chaque regne, depuis la fondation de la Monarchie Romaine. Ainsi Appius a voulu dire, qu'on pouvoit compter, par les années du gouvernement de Caïus Licinius, & de L. Sextius, comme on comptoit les regnes, & les Magistratures, par des cloux.

a Les Plébéïens, jusqu'alors, n'avoient eu aucun droit aux Auspices. Romulus avoit confié cette prérogative au Sénat, & à la Noblesse de Rome. Il en fit une loi, qui avoit subsisté depuis l'établissement de la Monarchie. Ainsi l'élection des Rois, & des Consuls, fut toûjours précédée de la cérémonie des Auspices. Eux seuls, ou ceux qui les représentoient, avoient le droit d'Auspices, dans les armées, & dans les assemblées du Peuple, soit par Curies, soit par Centuries. Enfin il ne se faisoit rien d'important, parmi les Romains, que sous les Auspices des grands Magistrats. Or les Plébéïens avoient toûjours été exclus des grandes Magistratures. Il ne leur appartenoit donc pas, de s'attribuer un pouvoir, ou un privilége, qui étoit inséparable des dignités supérieures. C'est aussi sur quoi Appius appuye

De Rome l'an 385.

Dictateur. P. MAMLIUS.

puissance Augurale, seulement a *entre les mains de la Noblesse? Quoi de plus saint, quoi de plus respectable dans la Religion? On s'en sert dans la paix, & dans la guerre. Nulle charge Patricienne sans Augures, nulle charge Plébéïenne n'est accompagnée d'Augures. Jusqu'à nos Présidents de l'interregne, tout, entre nous, est consacré par les Auspices. Vouloir donc créer des Consuls Plébéïens, c'est vouloir nous ôter les Auspices, qui ne furent jamais pour eux. C'est altérer la Religion.* b

fortement. *Penes quos igitur sunt auspicia more majorum? Nempe penes patres. Nam Plebeius quidem Magistratus nullus auspicato creatur. Nobis ideo sunt Auspicia, ut non solum quos populus creat patricios magistratus, non aliter quam auspicato creet; sed nos quoque ipsi, sine suffragio Populi, auspicato Interregem prodamus, & privatim auspicia habeamus, quæ isti ne sine Magistratratibus quidem habent. Quid igitur, aliud quam tollit ex civitate Auspicia, qui Plebeios Consules creando, a patribus, qui soli ea haberet possunt, aufert?* Au défaut des Consuls, le droit des Auspices retournoit au Sénat, à qui appartenoit l'élection de ceux, qui devoient gouverner pendant le tems de l'interregne.

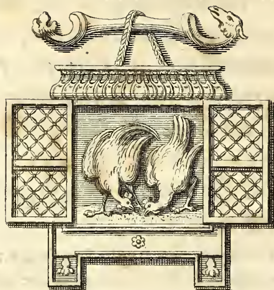
a La puissance Augurale fut confiée aux Patriciens, jusqu'à l'an 453, de Rome, que le Peuple se mit en possession, de tirer cinq Augurs du corps des Plébéïens.

b Ces observations, il est vrai, considérées en elles mêmes, étoient autant de puérilités, & de minuties, dont les dévots du Paganisme étoient la duppe. Les Romains, du moins le simple Peuple, y trouvoit du mystére. La gravité, & la réserve des Augurs, dans la pratique de leurs cérémonies, l'appareil des sacrifices, qui précédoient les Auspices, les serments qu'ils faisoient, lorsqu'ils étoient reçûs dans le Collége, de ne révéler jamais à personne les secrets de leur art, les paroles mystérieuses qu'ils prononçoient, & observant le vol des oiseaux, ou les autres signes, dont ils tiroient des inductions, l'embarras, & les mouvements qu'ils affectoient dans leurs observations, tout cela ne contribuoit pas peu, à donner du relief à leur profession, & à fomenter l'erreur populaire. Mais au fond, ces apparences de Religion, n'étoient qu'un voile hypocrite, pour cacher les prestiges, & l'imposture de l'Augurat. Cicéron, qui en connoissoit toute l'illusion, lui-même, puisqu'il avoit été Augur, ne peut s'empêcher de tourner cet art en ridicule, sur tout au livre 2. de la divination. Ce qui a fait dire à saint Cyprien, *Opuscul. de Idolorum vanit.... non de religionibus sanctis, nec de Auspiciis, aut Auguriis, Romana regna creverunt. Pul-*

De Rome l'an 385.

Dictateur. P. MANLIUS.

Minuties, dira-t-on, que ces observations des Augurs! a *Qu'un poulet ait refusé de manger; qu'il ne soit pas*





D'argent.

los edaces Paulus habuit, & apud Cannas tamen cæsus est. Cicéron cependant, tout convaincu qu'il étoit de la supercherie, se laisse entrainer au torrent, & veut bien s'accommoder aux préjugés vulgaires, que la superstition avoit consacrés. C'est sur ce principe, qu'au second livre *De legibus*, il raporte les loix Augurales, qui renferment un précis du ministére des Augurs. En voici le contenu. *Interpretes iovis optimi maximi publici Augures, signis & prodigiis posteà vidento. Disciplinam tenento. Sacerdotes vineta, virgetaque, & salutem populi Auguranto. Qui que agent rem duelli, quique popularem, auspicium præmonento, ollisque obtemperanto. Divorumque iras providento, iisque apparento, cælique fulgura, regionibus ratis, temperanto, urbem que & agros, & templa libera, & effata habento, quæque Augur injusta, nefasta, vitiosa dixerit, irrita, infecta sunto, quique non paruerit, capital esto.* La science Augurale avoit ses principes, & ses rits particuliers. Plutarque parle, dans la vie de Marcellus, de certains rituels, qui contenoient tous les mystéres de l'Augurat. Selon Priscien, livre 6. & 8. Jule César avoit décrit, de sa main, les livres des Augurs. Macrobe, livre 2, des Saturnales, cite entre autres, le 16. livre d'un ouvrage, qui traitoit des Auspices. Nous expliquerons ailleurs, en détail, les différentes sortes d'Auspices, qui étoient en usage parmi les Romains.

a Les Romains s'étoient persuadés, qu'on pouvoit connoître les choses à venir, par les principes de l'ornithomantie, c'est-à-dire, en considérant le vol, les divers mouvements, & les différents ramages des oiseaux. C'étoit une espéce de langage, ou de chiffre mystérieux, dont on croyoit que les Augurs seuls avoient la clef. Comme ces animaux passoient pour être les interprétes des Dieux, les personnes, dont la prudence se trouvoit en défaut, avoient recours à ces oracles vivants, sur tout dans les

sorti

ſorti aſſés promptement de ſa cage, qu'un oiſeau ait chanté un peu plus foiblement, qu'importe? C'eſt pourtant par ces minuties, que Rome s'eſt renduë floriſſante. Et nous oſons donner atteinte à nos cérémonies ſacrées, comme ſi nous comptions, pour rien, la protection du Ciel? Que reſtera-t-il, ſinon de tirer, de la plus vile populace, nos Pontifes, nos Rois des ſacrifices, enfin tout le reſte.

De Rome l'an 385.
Dictateur. P. MANLIUS.

conjonctures hazardeuſes. En particulier, on s'imaginoit trouver une déciſion ſûre dans les poulets ſacrés, pour fixer ſon incertitude. Ces poulets étoient ſous la direction d'un gardien, en titre d'office, qui ſe nommoit *Pullarius*. Les Généraux d'armée avoient ſoin d'en nourrir un certain nombre, dans cet endroit du camp, qui étoit réſervé, pour prendre les Auſpices, & qu'on appelloit *Augurale*. S'il s'agiſſoit de donner bataille, ou de former quelque expédition importante, le Général ſe tranſportoit, dès le matin, vers celui à qui étoit confié le ſoin des poulets. Alors on ouvroit la cage, on leur jettoit de la pâture. Si ces animaux mangeoient avec avidité, c'étoit un pronoſtique favorable, qui annonçoit un événement heureux. Lorſqu'une partie du grain, ou de la pâte, tomboit de leur bec en frappant la terre, l'Augure étoit à ſouhait. C'eſt ce qu'on nommoit *Tripudium ſoliſtimum*. Si les pouſſins demeuroient dans leur cage, s'ils refuſoient de manger, l'entrepriſe devoit avoir une iſſuë funeſte. Ainſi le gardien, qui tenoit lieu d'Augur, avoit droit d'en interdire, ou d'en différer l'éxécution. Mais ſouvent celui-ci ſe conduiſoit au gré du Général, en ſuppoſant fauſſement un préſage heureux, de la part des poulets, ou bien il uſoit de ſupercherie, en laiſſant, pendant un long eſpace de tems, ces animaux ſans nourriture; d'où il arrivoit que, preſſés de la faim, ils ſe jettoient, avec avidité, ſur celle, qui leur étoit préſentée, à la vûë du Général. Sur quoi Cicéron ſe récrie avec une ſorte d'indignation. *Ergo hoc Auſpicium divini quidpiam habere poteſt, quod tum ſit coactum, & expreſſum.... nunc vero avis illa incluſa in cavea, & fame enecta, ſi in offam pultis invadit, & ſi aliquid ex ore cecidit, hoc tu Auſpicium, aut hoc modo Romulum Auſpicari ſolitum putas?* l. 2. de Divin. Cependant Pline, au livre 10, avouë, que les poulets étoient les arbitres, qui donnoient le branle aux grands événements. *Horum ſunt tripudia ſoliſtima, hi Magiſtratus noſtros quotidie regunt... Hi faſces Romanos impellunt, aut retinent, victoriarum omnium toto orbe patratarum Auſpices.* Monſieur de la Chauſſe a fait graver, d'après un marbre antique, la forme d'une cage, où étoient enfermés les poulets ſacrés. On trouve, auſſi, ſur une médaille de Marc Antoine, la figure d'un pouſſin. C'étoit un des ſimboles de l'Augurat.

De Rome l'an 385.
Dictateur. P. MANLIUS.

de nos Prêtres ? Nous n'avons qu'à impoſer ſur la tête, du premier venu, nos bonnets ſacerdotaux, qu'à lui donner le ſoin des boucliers ſacrés, & des plus reſpectables ſanctuaires. Sinon, il faudra ceſſer d'employer les Auſpices, pour la confirmation des loix, pour l'inſtallation des premiers Magiſtrats, & pour faire agréer au Sénat les réſolutions des Comices. Sextius & Licinius régneront alors dans Rome, comme autrefois Romulus & T. Tatius y ont regné ; & cela parce qu'ils vous auront accordé des terres, dont ils ne ſont pas maîtres, & relâché des interêts, qui ne leur appartiennent pas. Tant il y a de plaiſir à faire largeſſe du bien d'autrui! Vous ne réfléchiſſés pas cependant, qu'en reſtraignant la poſſeſſion des terres, à cinq cents journaux, pour chacun, vous allés faire de vaſtes ſolitudes des plus fertiles campagnes, & qu'en ſupprimant les interêts des dettes contractées, vous allés ôter toute la bonne foi des contracts, qui ſont l'ame de la ſociété civile. Perſuadés par de ſi ſages conſidérations, rejettés, Romains, rejettés les loix, que vos Tribuns vous propoſent. Dieux immortels, inſpirés ces ſentiments à ceux qui m'écoûtent, & tournés à bien le réſultat de l'Aſſemblée !

Plutarc. vita Cam.

Une harangue ſi pleine d'artifice, ne fit pas, ſur le Peuple, toute l'impreſſion qu'Appius avoit prétendu. Les Comices acceptérent une des loix, que leurs Tribuns avoient propoſées. C'étoit celle qui régloit, que nul Citoyen de Rome, ne pourroit poſſéder plus de cinquante journaux de terre. Le Peuple tira du moins cet avantage de la protection que lui donnérent le Dictateur Manlius, & Licinius ſon Colonel Général de la Cavalerie. Sextius & Licinius furent continués Tribuns du Peuple,

pour la dixiême fois, & ils ne perdirent pas l'esperance, de faire passer leurs autres loix. Ainsi une année entiére se passa, à Rome, sous l'administration de deux Dictateurs, qui se succédérent, & d'un court interregne, sans autres Magistrats Curules.

De Rome l'an 385.
Dictateur. P. MANLIUS.

a L'année suivante vit renaître les Tribuns Militaires; mais pour la derniere fois. En des Comices par Centuries, on en choisit six, à l'ordinaire, tous du Corps Patricien. Ce fut A. Cornelius, L. Veturius, M. Cornelius, P. Valerius, M. Geganius, & P. Manlius. Enfin, le tems étoit venu, de donner le dernier coup à la puissance Patricienne. Sextius, & Licinius se trouvoient en état de recüeillir les fruits d'un travail de neuf ans. Nulle guerre étrangére, que celle de Vélitres, n'avoit traversé leur entreprise, & le Peuple n'avoit presque point été distrait, par des expéditions Militaires. L'occasion se présenta naturellement aux deux Tribuns, de faire accepter le reste de leurs loix. S'il m'est permis de conjecturer, lorsque les Historiens sont en défaut, Sextius, & Licinius profitérent des bruits, qui se répandirent alors, que les Gaulois se préparoient à venir, de

De Rome l'an 386.
Tribuns Militaires.
A, CORNELIUS, L. VETURIUS, M, CORNELIUS, P. VALERIUS, M. GEGANIUS, P. MANLIUS.

a Diodore de Sicile ne nomme aucuns Tribuns, pour cette année. C'est le second Tribunat de A. Cornelius *Coßus*, de L. Veturius *Craßus Cicurinus*, de M. Cornelius *Maluginensis*, de P. Manlius *Capitolinus*; le sixiême de P. Valerius *Potitus Poplicola*, & le prémier de M. Geganius *Macerinus*. Le Tribunat Militaire expira donc, avec cette année 386. Il avoit commencé l'an de Rome 309. & s'étoit perpétüé, depuis ce tems-là, non sans quelques interruptions: puisque dans l'intervalle de 77. ans, on n'en compte que 49. marqués par des Tribuns Militaires. Encore se trouve-t-il du défaut dans quelques élections, qui, pour cette raison, devinrent nulles, comme nous l'avons remarqué en son lieu.

De Rome l'an 386.

Tribuns Militaires.
A. CORNELIUS, &c.

Plutarc. vita Cam.

nouveau, assiéger Rome. Après la bataille, où Camille les avoit affoiblis, & dissipés, ils avoient eu le tems de se reconnoître, & de prendre de nouvelles forces. Il est croyable, que les Sénonois ne furent pas alors les seuls, qui conjurérent la perte de la République. Peut-être que toutes les Colonies Gauloises se liguérent contre elle. Du moins il paroît, que ceux qui occupoient les bords de la Mer Adriatique, comme les Vénetes, les Lingonois, & les Boïens, se joignirent aux Sénonois, pour cette derniére entreprise. La nouvelle de leur marche répandit la terreur dans Rome. Ce fut là, vrai-semblablement l'instant, que les Tribuns du Peuple saisirent, pour proposer leurs loix aux Tribus assemblées. Il restoit trois de leurs Edits à faire accepter. Celui pour décharger les obérés de l'obligation de payer les interêts de leurs emprunts; celui de partager le soin des Livres Sybillins, a en-

a Nous avons déja observé, que Tarquin le Superbe, fut le premier, qui préposa deux hommes, sous le nom de Duum-virs, à la garde, & à l'interprétation des livres Sibyllins. Après l'expulsion des Tarquins, le Peuple confia le soin de ces Livres à deux personnes distinguées par leur probité, & par leur noblesse. Cet emploi étoit une espéce de sacerdoce, qu'on ne quittoit qu'avec la vie. Afin qu'ils pussent vacquer plus librement à leurs fonctions, on leur avoit accordé des immunités considérables. Ils étoient, pour cette raison, dispensés de l'embarras des affaires civiles, & militaires. Il ne leur étoit pas permis de confier, à qui que ce fût, les Livres Sibyllins, autrement ils eussent été coupables d'un sacrilége digne du dernier supplice. Ils pouvoient cependant en permettre la lecture, mais en leur présence. Ils cessérent de porter le nom de Duum-virs, lorsque leur Collége fut composé de dix personnes, dont il y en eut cinq de race Patricienne, & cinq de race Plébéïenne. Dans la suite, Sylla, comme l'on croit, en ajoûta cinq autres. Du moins ils étoient au nombre de quinze, au tems de Cicéron, ce qui leur fit donner le nom de Quindecim-virs. Les fonctions de leur sacerdoce se terminoient, à consulter les Livres des Sibylles, dans les tems d'allarmes, & de ca-

tre dix personnes, moitié du Peuple, moitié de la Noblesse, & celui de remettre le gouvernement à deux Consuls, dont l'un séroit toûjours Plébéïen. Les Tribuns du Peuple emportérent les

De Rome l'an 386.

Tribuns Militaires.

A. CORNELIUS, &c.



D'or



D'argent

lamités, à faire leur rapport au Sénat des connoissances, qu'ils avoient puisées dans ces Livres, pour détourner les malheurs qui menaçoient, ou qui affligeoient la République; à proposer les moyens d'appaiser la colere des Dieux, par des prieres, & des sacrifices, selon la forme qui étoit prescrite dans les Livres Sibyllins; à pourvoir, en conséquence, à la célébration des jeux, & à l'immolation des victimes. Le Sénat, sur le rapport des Quindecim-virs, décernoit des priéres publiques, des *Lectisternium*, des fêtes extraordinaires à l'honneur des Divinites payennes, dont on devoit réclamer la protection. *Ad eos Sibyllinos libros, quasi ad oraculum, Quindecim-viri adeunt, cum Dii immortales publicè Consulendi sunt,* dit Gellius au Livre 1. Ces Prêtres partageoient, avec le Magistrat, la direction des jeux séculaires, comme nous l'apprennons de Tacite *Ann.* 11. L'Ode séculaire d'Horace en fait foi, dans les deux vers suivants.

Quæque Aventinum tenet Algidumque,
Quindecim *Diana preces* virorum *Curet.*

Nous en avons de plus une preuve authentique, sur une médaille frappée en l'honneur d'Auguste, pour perpétuer la mémoire des jeux séculaires, ordonnés par ce Prince. Une Colomne, qui est sur le revers, porte cette inscription. IMPERATORI CÆSARI AUGUSTO LUDI SÆCULARES. A côté on lit, XV. S. F. c'est-à-dire, QUINDECIMVIR SACRIS FACIUNDIS. La qualité d'interprétes des Oracles des Sibylles, & de directeurs des Jeux séculaires, avoit fait donner, aux Quindecim-virs, le titre de Prêtres d'Appollon. C'est ainsi que Tite-Live les appelle au Liv. 10. Aussi le symbole de leur sacerdoce est-il représenté sur les médailles, par un trepié, comme dans celle-ci, qui est de Vitellius. La Corneille, & le Dauphin qu'on voit au-dessous, & au-dessus, étoient consacrés à Apollon.

De Rome l'an 386.

Tribuns Militaires. A. CORNELIUS, &c.

deux prémiéres de ces loix, avant qu'on eut nommé un Général, pour marcher contre l'ennemi. Ils espérérent aussi, que, dans peu, ils obtiendroient la publication de la derniére. Les mouvéments domestiques, & l'approche des Gaulois, firent prendre à la République le parti, de nommer un Dictateur. On ne délibéra pas sur le choix. Le grand mérite de Camille, & les victoires qu'il avoit remportées sur les Gaulois, arrêtérent tous les regards sur lui. Il avoit près de quatre-vingts ans, & tout récemment, il s'étoit démis de sa quatriême Dictature, avant le tems. Cependant le zéle de la Patrie, l'engagea à consacrer, jusqu'au dernier souffle de sa vie, au bien public. a Il accepta donc la Dictature, pour la cinquiême fois, & nomma T. Quinctius, pour son Colonel général de la Cavalerie. Après avoir ordonné des enrôlemens, & fait faire, quelque-tems, l'exercice à son Armée, il sortit de Rome, avec toute la vivacité d'un jeune homme. Cependant les Gaulois s'étoient répandus dans l'Etat Romain, & y exerçoient des brigandages. Les habitans de la campagne, qui n'avoient pû se réfugier à Rome, s'étoient sauvés dans les Montagnes. Camille guida les Romains contre les pillarts; mais il prit

Dictateur. M. FURIUS CAMILLUS.

Tit. Liv.

Plut. vita Cam.

a L'Auteur de la Vie des Hommes illustres, s'est trompé, lorsqu'il a dit, qu'alors la Dictature fut déférée à Sulpicius. Eutrope, & Orose assûrent, sans aucun fondement, que T. Quinctius fut créé Dictateur, au lieu de Camille, & qu'assisté de Titus Manlius, qui combattoit sous lui, il donna la chasse aux Gaulois. Eutrope ajoûte, que ceux-ci furent défaits par un autre Dictateur, qu'il nomme Caïus Sulpicius. T. Quinctius, dont parle cet Auteur, fut apparemment celui, qui fut surnommé *Pennus*, & que Camille élut Colonel général de la Cavalerie.

des précautions, pour préserver ses Soldats des furieux coups de sabre, que les Gaulois avoient coûtume d'assener. D'ordinaire ils coupoient les têtes, & les bras, du tranchant de l'épée, sans en présenter la pointe. Pour parer contre leurs coups, le Dictateur fit prendre à son armée, des casques de fer bien poli, afin que les épées des Gaulois, ou se brisassent, ou glissassent sur leurs armures. A l'égard des boucliers de ses Légions, il y fit ajoûter un ourlet de cuivre.[a] Jusqu'alors ils n'avoient communément été que de bois. Pour armes offensives, Camille donna aux siens, de longues javelines, capables d'atteindre de loin, & de percer l'ennemi, tandis qu'il léveroit pesamment le bras, pour frapper. Ces nouvelles armes furent de l'invention du vieux Général, que son expérience avoit encore rendu plus habile. Cependant l'Armée Gauloise avançoit vers Rome, & déja elle étoit campée sur les bords de l'Anio. Camille parut à portée de l'ennemi; mais son camp étoit artificieusément placé. La moindre partie de son armée occupoit des hauteurs, & y faisoit une si mauvaise contenance, qu'on auroit crû, qu'elle ne s'étoit retranchée si haut,

De Rome l'an 386.

Dictateur. M. FURIUS CAMILLUS.

a Tite-Live, au Livre premier, assûre qne le Roy Servius Tullius donna des boucliers de cuivre, à la premiere classe des Cytoyens de Rome. *Arma his Imperata Galea, Clipeum, Ocrea, Lorica, omnia ex ære.* Mais, ou ces boucliers ne furent assignés qu'à la premiere classe, comme une marque de distinction, ou bien Tite-Live s'est trompé, lorsqu'il a dit que ces boucliers étoient de cuivre. Il est certain que Denys d'Halicarnasse parle des boucliers attribués aux prémiéres Centuries, sans néanmoins spécifier quelle en étoit la matiere. Il est à croire que, dans les prémiers siécles, le commun des Soldats Romains ne se servit que de boucliers de bois, ou que l'usage des boucliers de cuivre fut três-rare. Nous en expliquerons ailleurs les différentes formes.

De Rome l'an 386.

Dictateur M. FURIUS CAMILLUS.

que par la crainte de l'ennemi. Ses meilleures troupes étoient cachées dans les vallons, ou dans des enfoncements de rochers, ſans pouvoir être aperçuës. Cette diſpoſition des Romains, augmenta la confiance des Gaulois. Ils crûrent n'avoir en tête, qu'une poignée d'ennemis, que leur timidité tenoit reſſerrés dans leurs retranchements. Juſqu'alors, jamais Capitaine Romain n'avoit été plus fécond en ruſes de guerre, que Camille. Il laiſſa long-tems les Gaulois, dans la perſuaſion, qu'on les appréhendoit. Leur Camp n'étoit point fortifié, tant ils craignoient peu, d'être attaqués par les Romains. Souvent ils partoient, par bandes, de leur camp, & venoient faire le dégât, juſqu'au pié de la Montagne, où le Dictateur étoit poſté. Un jour donc, que Camille s'apperçut, qu'un grand nombre des Ennemis étoit en campagne, & que ceux qui reſtoient au camp, y avoient fait la débauche toute la nuit, dês le matin il fit ſortir, dans la plaine, ceux de ſes Légionnaires, qui n'étoient armés qu'à la légére. Ceux-ci avoient ordre d'inſulter l'ennemi, de l'obliger à quitter ſes tentes, & de le harceler ſi vivement, qu'il n'eût pas le tems de ſe mettre en bataille. Le projet réüſſit. L'action s'engagea inſenſiblement, & le gros de l'armée Gauloiſe ſortit ſi bruſquement; que le ſoldat n'eut pas le loiſir de ſe ranger, ſous ſes enſeignes. De ſon côté, ſurvint Camille, avec le reſte de ſes Légions. Alors l'armée Romaine parut nombreuſe, à des gens, qui l'avoient mépriſée. Elle étoit en ordre de bataille; mais les Gaulois étoient mêlés, & confondus. On ſentit, dans le combat, que les précau-

tions

tions du Dictateur avoient été ſages. Les troupes légéres des Romains commencérent le choc. Les Légions le plus peſamment armées, les ſoûtinrent. On combattit de prês, avec la javeline. [a] Bien-tôt les ſabres des Gaulois furent émouſſés, par des boucliers garnis d'airain. Les lances Romaines atteignoient les ennemis de loin, ou reſtoient fichées dans leurs boucliers de bois. Cependant les Gaulois demeuroient long-tems à arracher ces javelots, dont leurs écus étoient ſurchargés. Enfin, ils prirent le parti, d'employer contre les Romains leurs propres armes, & de quitter leurs boucliers, pour être plus diſpos. Le ſoldat Romain ſaiſit ce moment, fondit ſur eux l'épée à la main, & en fit un affreux carnage. Pluſieurs périrent dans le combat, le reſte prit la fuite, ſe diſperſa en divers lieux de l'Italie, ſur tout dans l'Appulie. Peut-être même que, dês-lors, [b] les Gaulois allérent tenter des conquêtes, & des établiſſements, juſques dans l'Aſie Mineure. Quoiqu'il en ſoit; [c] depuis une ſi mémorable victoire, les Romains apprirent à ne

De Rome l'an 386.

Dictateur.
L. FURIUS CAMILLUS.

Strabo l. 4.
Flor. l. 2.
Juſtin. l. 24.

a Nous apprenons de Polybe, que les épées des Gaulois étoient conſtruites de maniere, qu'elles courboient, & que le tranchant s'émouſſoit, dês le premier coup; en ſorte qu'elles n'étoient plus en état de ſervir, à moins qu'on ne les appuyât contre terre, pour les redreſſer. Ainſi la trempe de ces épées étoit très-mauvaiſe, & le fer en étoit fort peu battu, ſelon Plutarque, dans la vie de Camille.

b Les témoignages de Polybe, *l.* 2. *&* 4. de Strabon *l.* 4. de Pauſanias, & de Juſtin, nous portent à croire, que les Gaulois ne tardérent pas à ſe répandre dans l'Illyrie, dans la Pannonie, dans la Thrace, dans la Gréce, & dans l'Aſie mineure.

c Les Romains remportérent cette victoire, contre les Gaulois, dans les plaines d'Albe, 23. ans après la priſe de Rome, par ces Peuples. Plutarque cependant rapporte cette expédition à la troiſiême année, & Polybe à la trentiême, depuis la prémiere irruption des Gaulois.

De Rome l'an 386.

Dictateur. M. FURIUS CAMILLUS.

Plutarc. vita Cam.

Tit. Liv. l. 6.

Plut. vita Cam.

plus craindre les Gaulois. Ils auroient bien voulu attribüer leur prémiere défaite, plûtôt à la férocité de ces barbares, qu'à leur valeur, & à leur expérience dans la guerre.

Ce ne fut pas assés pour le vieux Dictateur. Le siége de Vélitres avoit été interrompu. Il y conduisit son armée victorieuse, & prit la Ville. Chargé de gloire, il revint à Rome, & y reçut les honneurs du triomphe, qui lui furent décernés, d'un consentement unanime du Sénat, & du Peuple. Il restoit trop d'émotion au cœur de la République, pour que le Sénat permit à Camille d'abdiquer la Dictature, aussi-tôt après son retour. Il obéït, & crût devoir ses soins, à procurer la paix domestique. Le Peuple, fier de la victoire qu'il venoit de remporter, aspiroit, plus que jamais, à introduire un Plébéïen dans le Consulat. C'étoit le but de la derniere des Loix de Sextius, & de Licinius, qui n'avoit pas encore été acceptée. Cependant elle étoit la plus intéressante, pour les deux Tribuns. Ils en pressérent la publication, avec toute l'ardeur, que donne l'ambition la plus vive. Le Sénat, de sa part, & les Patriciens, formoient des difficultez contre la loi, & tout étoit en feu dans les Comices, qu'on assembloit par intervalles, pour la publier. Camille étoit porté pour les interêts de la Noblesse, & favorisoit ses prétentions; mais le Peuple, & ses Tribuns, étoient les plus forts. Ils allérent même jusqu'à manquer de respect au Dictateur. Un jour qu'il étoit assis sur son tribunal, dans la place publique, quelques Tribuns du Peuple lui envoyérent un Huissier, pour le saisir. C'é-

De Rome l'an 386.

Dictateur. M. FURIUS CAMILLUS.

toit en vûë de le contraindre à déposer la Dictature. Déja on le conduisoit aux Tribuns, lorsqu'il s'éléva une huée des plus violentes, qu'on eût jamais entenduës. Ce cri étoit excité par les Gardes du Dictateur, & par les Patriciens de sa suite, qui repoussoient l'Officier du Tribunat; aussi-bien que par la populace, qui, du bas du Tribunal, crioit, *qu'on l'enléve, qu'on l'enléve*. Ces mouvements n'ébranlérent pas le généreux Vieillard. Il ne renonça point à la dignité, qu'il avoit reçuë des loix; mais il se réfugia au Sénat, où les Patriciens le suivirent. Là, les prétentions des Tribuns, & du Peuple furent mises en délibération. Dans cet ébranlement universel, [a] Camille fit vœu de bâtir un Temple à la Concorde, s'il venoit à bout de calmer les esprits. Le Peuple étoit trop furieux pour céder. Le Sénat, après bien des contestations, résolut d'accorder quelque chose aux empressements de la Commune. Il consentit à permettre, qu'on pût choisir un Consul, d'entre le Peuple. La permission ne portoit pas, qu'on seroit tenu, à perpétuité, de choisir un Plébéïen, pour occuper une des deux places du Consulat. Par-là, elle ne donna pas aux Tribuns du Peuple tout ce qu'ils prétendoient. On s'en contenta néanmoins, &, par-là, le Gouvernement de Rome changea. Les Consuls furent rétablis, & les

Plut. ibid. Ovid. fast. l. I.

a Au sujet de ce vœu de Camille, nous avons le témoignage d'Ovide, dans les quatre vers suivants.

Furius antiquus Populi superator Etrusci
Voverat, & voti solverat ille fidem.
Causa, quod à Patribus sumptis secesserat armis
Vulgus, & ipsa suas Roma timebat opes. L. I. Fast.

De Rome l'an 387.
Consuls.
L. ÆMILIUS MAMERCINUS, & L. SEXTIUS LATERANUS.

Tribuns Militaires cessérent d'être les Chefs de la République.

La sédition ne fut pas entierement éteinte, lorsqu'une loi si favorable au Peuple eut été consentie. Les Centuries assemblées désignérent pour Consuls de l'année suivante, a L. Æmilius Mamercinus, & L. Sextius Lateranus. Le prémier étoit Patricien, le second étoit, ce même Tribun du Peuple, qui perçut alors les premiers fruits de la loi, qu'il avoit si vivement poursuivie. Lorsqu'il fallut faire autoriser son élection, par le Sénat, la résistance des Peres Conscripts, excita de nouvelles émotions parmi le Peuple. Les Sénateurs refusérent Sextius pour Consul, & la Commune s'obstina à soûtenir son élection. Les choses allérent si loin, que le Peuple pensa quitter Rome, comme autrefois, & se séparer des Patriciens. Il fallut toute la sagesse d'un Dictateur respecté, pour réconcilier les esprits. Camille trouva des tempéraments, qui furent agréés des deux partis. Autrefois les Consuls & les Tribuns Militaires, qui tinrent long-tems leur place, joignoient dans leurs personnes deux fonctions principales. Ils étoient, tout à la fois, & les Généraux des Armées Romaines, & les juges des affaires civiles. Pour cela même, on les appelloit, tantôt

Tit. Liv. l. 6.

a Nous avons les Fastes Capitolins pour garants du nom, sous lequel nous désignons ces deux Consuls. Quelques Editions de Tite-Live, Cassiodore, Plutarque, Marianus Scotus, & Diodore de Sicile, donnent au prémier le nom de Marcus Æmillius. Plutarque appelle le second Lucius Sextus. C'est une erreur, qui doit être réformée. L'Auteur de la Vie des Hommes Illustres a suivi de mauvais mémoires, lorsqu'il a déplacé Lucius Sextius, pour lui substitüer Lucius Licinius Stolo.

Conſuls, & tantôt Préteurs. L'expédient qu'inventa Camille, fut de ſéparer les fonctions Prétoriennes, des fonctions Conſulaires, & d'en faire deux charges différentes. Il propoſa donc au Sénat de conſentir, qu'un Conſul pût être tiré du corps Plébéïen, à condition a que les Préteurs fuſ-

De Rome l'an 387.

Conſuls.
L. ÆMILIUS MAMERCINUS, & L. SEXTIUS LATERANUS.

a La Préture fut, dês-lors, regardée comme la ſeconde dignité de la République. Le Préteur étoit élû dans les Aſſemblées du Peuple par Centuries, & ſous les mêmes auſpices que le Conſul. Auſſi pouvoient-ils ſe traiter mutuellement de Collégues. En effet, ils partageoient, entre eux, les ſoins du Gouvernement. Le Préteur étoit le Chef de la Juſtice. Le Conſul avoit l'adminiſtration des affaires politiques, & militaires. Aule Gelle, *livre* 13. nous explique la différence de ces deux Magiſtratures, quand il dit, que les Conſuls, les Préteurs, & les Cenſeurs avoient les grands auſpices; c'eſt-à-dire, que ces Magiſtrats étoient les plus conſidérables dans la République; avec cette exception néanmoins, que les Cenſeurs ne pouvoient s'attribüer le titre de Collégues des Conſuls, ni empêcher les auſpices, ou l'élection de ces deux premiers Magiſtrats; au lieu que les Préteurs joüiſſoient de l'un, & de l'autre droit à l'égard des Conſuls; de même que ceux-ci étoient maîtres d'en uſer, de la même maniere, à l'égard des Préteurs. Pour cette raiſon, ni le Préteur, ni le Conſul ne pouvoit mettre obſtacle à la création des Cenſeurs, parce qu'ils n'étoient point, entre eux, ſur le pié de Collégues. Cependant un Préteur, ſelon les loix, ne préſidoit jamais aux Comices, où il s'agiſſoit de la création d'un Conſul. Pourquoi cela? Aule Gelle en apporte la raiſon. *Quia imperium minus prætor, majus habet Conſul, & à minore imperio majus, aut à minore collega major, rogari jure non poteſt. l.* 13. parce que, dit-il, un Magiſtrat ſupérieur ne peut être propoſé par un ſubalterne. Le Préteur même n'avoit pas ce droit, par rapport à un autre Préteur. Nous avons, ſur cette pratique, le témoignage de Cicéron, dans une Lettre à Atticus *l.* 9. C'eſt ainſi qu'il s'exprime, en parlant des prétentions de Céſar au Conſulat, aprês qu'il eut forcé Pompée d'abandonner l'Italie. *Per magni ejus intereſt rem ad interregnum non venire. Id aſſequitur, ſi, per Prætores, Conſules creantur. Nos autem in libris habemus, non modo Conſules à Prætoribus, ſed ne Prætores quidem creari, jus eſſe, idque factum eſſe nunquam, Conſules. Eo non eſſe jus, quod majus imperium à minore rogari non ſit jus. Prætores autem, cum ita rogentur, ut Collegæ Conſulum ſint, quorum eſt majus imperium.* Nous avons déja dit, qu'avant l'établiſſement de la Préture, le nom de Préteur étoit affecté au Conſul. Le Dictateur même prenoit la qualité de *Prætor*

De Rome l'an 387.

Consuls. L. Æmilius Mamercinus, & L. Sextius Lateranus.

sent toûjours tirés de la Noblesse. Les Peres, & le Peuple agréérent ce partage. Aussi-bien c'étoit trop, pour un seul homme, que d'être chargé, tout à la fois, de deux emplois si différents. Ainsi tous furent contents : le Peuple de pouvoir aspirer au Consulat, la Noblesse de n'avoir que des Patriciens pour juges. Par-là les haines, & les dissentions furent assoupies, & par-là les deux ordres de la République, crurent leurs droits égalés. Alors on regarda la tranquillité, dont on alloit joüir, comme un présent des Dieux. Rome ne manqua pas à leur témoigner sa reconnoissance. Le Sénat ordonna, [a] qu'on fit de *grands Jeux* à leur honneur.

Maximus. Effectivément ce mot *Prætor*, dans son étimologie, désigne une prééminence, *quod populo præiret jure*. Le nom de Préteur fut restraint d'abord à celui qui étoit préposé, pour rendre la justice, sous le nom de *Prætor Urbanus*, pour le distinguer d'un autre Préteur, qui, quelque-tems après, fut élu, sous le nom de *Prætor Peregrinus*, pour être le Juge des différends qui naissoient entre les étrangers. Dans la suite, on ajoûta quatre autres Préteurs à ceux-ci. Leur nombre s'accrut jusqu'à huit, par succession de tems ; & enfin jusqu'à quinze, sans compter les Préteurs Provinciaux, qui étoient chargés d'administrer la justice, dans les Provinces Romaines, & d'y commander les Troupes en tems de guerre, pendant l'année de leur magistrature. Alors ils tenoient la place du Consul. Ils viendront plus d'une fois sur les rangs, & nous aurons souvent occasion d'en parler. Il suffit pour le présent de rendre compte des fonctions, & des prérogatives du premier Préteur, qui eut à Rome l'intendance de la justice. C'est ce que nous allons bien-tôt remarquer en détail.

a Les Auteurs ne nous ont point désigné ces Jeux, d'une maniere à les distinguer de quelques autres, qui étoient en usage à Rome. Tels étoient les Jeux du Cirque, ou ceux qui se faisoient anciennement en l'honneur de Neptune, sous le nom de *Consualia*. Ce qu'on sçait, c'est qu'ils étoient célébrés avec beaucoup de magnificence, & à grands frais. Pour cette raison on leur donna, dit-on, le nom de grands Jeux, ou bien, selon quelques-uns, parce qu'ils étoient particuliérement consacrés à Neptune, & aux Dieux Lares, tutelaires de Rome, qu'on appelloit par distin-

Auparavant ces ſpectacles ne duroient que trois jours. Pour lors a on y ajoûta un quatriême jour, qui fit changer le nom de *Ludi-Magni*, en celui de *Ludi-Maximi*. Je ne ſçai par quel travers, les Ediles d'alors ſe rendirent difficiles, à prendre le ſoin de ces jeux nouveaux. Par leur réſiſtance, ils donnérent occaſion, aux Patriciens, de faire établir b

De Rome l'an 387. Conſuls. L. ÆMILIUS MAMERCINUS, & L. SEXTIUS LATARANUS.

ction les grands Dieux. Pluſieurs fondés ſur cet endroit de Virgile, *Magnis circenſibus actis*, les ont confondus avec les Jeux du Cirque. Pour moi, je ſuis perſuadé, que ce ſpectacle ſe donnoit effectivement dans le Cirque. Cette grande place étoit très-commode, pour la répréſentation des Jeux publics, & des Tournois, qu'on célébroit à Rome, pour honorer les Divinités Payennes; car ces ſortes de ſpectacles, faiſoient partie de la Religion Romaine. Les grands Jeux ſont les mêmes, que les *Jeux Romains*, dont parle Ciceron dans ſon ſeptiême Plaidoyé contre Verres. Ils furent nommés ainſi, parce qu'ils paſſoient pour être preſque auſſi anciens que Rome même. On les célébroit en l'honneur de Jupiter, de Junon, & de Minerve. La célébrité duroit trois jours. Souvent on y en ajoûta un quatriême. Dans la ſuite cette ſolemnité fut de neuf jours conſécutifs.

a Plutarque aſſûre, que ce quatriême jour fut ajoûté aux Féries Latines. Il ajoûte, qu'après la réconciliation du Peuple, & des Patriciens, il fut ordonné, que dans tous les Temples, on offriroit des ſacrifices aux Dieux, & que ce jour-là, tous les Romains, ſans exception, ſeroient couronnés de fleurs.

b Cette dignité de nouvelle création, ne fut d'abord deſtinée qu'aux ſeuls Patriciens; mais on verra bien-tôt les Plébéïens s'arroger le droit d'y prétendre, & la partager indifféremment avec la Nobleſſe Romaine. Les Ediles Curules eurent, par diſtinction, les honneurs de la Chaiſe Curule, la robbe bordée de pourpre, & ce qu'on appelloit à Rome *Jus imaginis*. C'étoit, chez les Romains, une marque & un titre de Nobleſſe, de pouvoir étaler les images de ſes Ancêtres, comme parmi nous, le droit de porter des Armoiries. Cette prérogative n'étoit acquiſe, qu'à ceux qui avoient exercé les grandes charges. Auſſi appelloit-on à Rome un homme nouveau, celui qui, le premier de ſa race, avoit eu part aux Magiſtratures Curules, & qui ne pouvoit produire que ſon propre portrait. On jugeoit alors de l'antiquité d'une famille par le nombre des ſtatuës, qui perpétuoient la mémoire de ſes ancêtres, & des dignités dont ils avoient été révêtus. Pour revenir à l'Edilité Curule, les perſonnes même Conſulaires, ne croyoient pas qu'il fût indigne d'eux, d'aſpirer à cet emploi. Quoique, dans ſon premier éta-

des Ediles, qui ne seroient tirés que du corps de

De Rome l'an 387.

Consuls. L. ÆMILIUS MAMERCINUS, & L. SEXTIUS LATERANUS.

blissement, il se terminât à entretenir la décence dans les Temples des Divinités, & dans le culte qu'on leur rendoit; à pourvoir aux préparatifs des Jeux, & à la célébration des Féries Latines; cependant les Ediles Curules partagérent dans la suite, avec les Ediles Plébéïens, le soin de faire garder les Ordonnances du Peuple, & les Decrets du Sénat, de veiller à la réparation des Edifices publics, des Bains, des Aquéducs, à la propreté des ruës, enfin à ce qui concernoit la Police, & à la décoration de Rome. Il leur appartenoit d'assigner à chacun sa place dans les spectacles, & d'empêcher, qu'il n'y arrivât du désordre. En un mot, leur inspection s'étendoit à tout ce qui pouvoit procurer le bon ordre, & la sûreté parmi les Citoyens. Il paroît néanmoins, qu'en cela ils agissoient avec subordination, & sous les ordres des Censeurs. Ceux-ci étoient comme les surveillans, ou les sur-intendants de la Police. Les fonctions des Ediles sont exprimées dans cette loi, du troisiême Livre *de Legibus*. SUNTOQUE ÆDILES COERATORES URBIS, ANNONÆ, LUDORUMQUE SOLEMNIUM; OLLEISQUE AD HONORIS AMPLIORIS GRADUM IS PRIMUS ASCENSUS ESTO. Cicéron nous explique en détail les fonctions, & les prérogatives de l'Edilité, dans son septiême plaidoyé contre Verres. Il étoit alors Edile, & connoissoit tous les attributs de sa charge. *Nunc sum designatus Ædilis. Habeo rationem quid à Populo Romano acceperim. Mihi ludos sanctissimos, maximâ cum Cura, & ceremoniâ Cereri, Libero, Liberæque faciendos: mihi floram matrem populo Plebique Romanæ ludorum celebritate placandam: mihi ludos antiquissimos, qui primi Romani sunt nominati, maximâ cum dignitate ac religione, Jovi, Junoni, Minervæque esse faciundos: mihi sacrarum Ædium procurationem, mihi totam urbem tuendam esse commissam: ob earum rerum laborem & sollicitudinem fructus illos datos, antiquiorem in Senatu sententiæ dicendæ locum, togam prætextam, Sellam Curulem, Jus imaginis, ad memoriam posteritatemque prodendam.* Dans les derniers siécles de la République, lorsque l'ambition des honneurs, & le luxe se furent introduits à Rome, avec les richesses de l'Asie, les Ediles se picquérent d'émulation sur la somptuosité des Jeux, & sur l'appareil des Fêtes. Chacun de ces Magistrats faisoit gloire, de surpasser son Prédécesseur, en magnificence. Ainsi l'argent qu'on assignoit du trésor public, pour être employé à la pompe des spectacles, ne pouvoit suffire à ces profusions excessives: d'où il arrivoit que les Ediles, par une folle ostentation, consumoient leur patrimoine, avoient recours à des emprunts ruineux, & sortoient de la Magistrature, accablés de dettes. Leur but principal étoit de gagner les suffrages de la multitude, qui se laisse toûjours éblouïr par des déhors éclatants. L'Edilité alors étoit du

la

la Nobleſſe. En effet, ſur le refus que firent les Ediles Plébéïens, de faire les préparatifs des grands jeux, de jeunes Patriciens s'écriérent, que puiſqu'il s'agiſſoit du culte des Dieux, ils ne ſe croiroient pas déshonorés, s'ils ſe chargeoient de la fonction d'Ediles. Le Dictateur accepta l'offre, & propoſa au Peuple l'Edilité de deux Patriciens. Elle fut agréée. Le Sénat promit, à ſon tour, de ratifier tout ce qui s'étoit fait dans les derniers Comices, pour l'élection des nouveaux Magiſtrats. Il reſtoit de marquer un emplaçement, pour l'érection du Temple de la Concorde, Temple que Camille avoit voüé, &

De Rome l'an 387.

Conſuls.
L. ÆMILIUS MAMERCINUS, & L. SEXTIUS LATERANUS.

Plut. vita Cam.

moins auſſi onéreuſe qu'honorable. Cependant on ne pouvoit avec honneur refuſer cette charge. Il falloit faire néceſſairement ce premier pas, pour avançer dans les dignités Curules, ſur tout pour parvenir à la Préture & au Conſulat; ſans quoi on ſe rendoit ſuſpect d'avarice. Ce ſeul ſoupçon ſuffiſoit, pour donner l'excluſion au mérite même le plus reconnu. Nous apprenons de Cicéron, au ſecond Livre des Offices, que Mamercus, l'un des plus riches Citoyens de Rome, ne put obtenir le Conſulat, parce qu'il ne s'étoit point préſenté dans les Comices, pour demander l'Edilité. Le même Auteur ajoûte, que Murena, qui par extraordinaire, n'avoit point été Edile, donna des Jeux au Peuple, pendant l'année de ſa Préture, pour ôter tout ſujet de le ſoupçonner. Les Ediles avoient de plus, le droit d'examen, & de réviſion ſur les Livres. Les Piéces de Théâtre ne pouvoient être repréſentées, ſans leur approbation. Ils les achettoient des Poëtes, & donnoient les prix de la repréſentation aux Acteurs, qui s'étoient le plus diſtingués. Ces Magiſtrats avoient une juriſdiction à part. Ils rendoient des jugements, comme le Préteur. Comme lui, lorſqu'ils entroient en charge, ils établiſſoient, par un Edit exprês, les principes de juriſprudence, qui devoient faire la régle de leurs Arrêts, pendant le cours de leur Magiſtrature. Cet Edit une fois porté, étoit une loi irréfragable, & pour l'Edile, & pour les Parties, qui étoient citées à ſon Tribunal. Là, reſſortiſſoient, apparemment, toutes les affaires, qui concernoient la police. L'élection des Ediles Curules ſe faiſoit, dans des Comices du Peuple aſſemblé par Tribus. L'âge requis, ſelon les loix, pour exercer cette Magiſtrature, étoit fixé d'ordinaire à 36. ou 37. ans. De telle ſorte qu'entre la Préture & l'Edilité, il y eût un intervalle de deux ans, de même qu'entre le Conſulat, & la Préture.

De Rome l'an 387.

Consuls. L. ÆMILIUS, MAMERCINUS, & L. SEXTIUS, LATERANUS.

d'en jetter les fondements. Le Peuple ordonna, qu'il seroit construit aux frais du Public. On le plaça au pié du Capitole, sur une éminence, d'où il pouvoit être aperçu de la Place publique, & du lieu, où l'on tenoit les Assemblées, & où se rendoit la justice. Ainsi finit une année dont Camille eut toute la gloire. Il avoit vaincu les ennemis de Rome, il avoit rendu la paix à la République, il avoit calmé le Peuple, sans irriter la Noblesse. Plein d'années & de gloire, il déposa la Dictature, qu'il avoit illustrée, & ne songea plus qu'à couler le reste de ses jours dans le repos d'une vie privée.

Le rétablissement des Consuls produisit à Rome une espéce d'indolence. Le Sénat parut appréhender, que sous l'administration d'un Consul tiré d'entre le Peuple, on n'entreprît des guerres, qui auroient pû relever la gloire des Plébéïens, en relevant celle de Sextius. On apprit que les Gaulois, dispersés pour la plûpart dans l'Appulie, songeoient à se rassembler, & que les Herniques se préparoient à secoüer l'alliance des Romains. Le Sénat fut insensible à ces rapports. Immanquablement, sous des Consuls tirés seulement du corps Patricien, la République auroit mis des armées en campagne. Pour lors, elle craignit de donner du lustre à un Plébéïen. On ne s'occupa donc à Rome qu'à régler les droits des nouvelles charges, qu'on venoit de créer. La Préture étoit un démembrement du Consulat. Aussi appella-t-on les Préteurs, les Collégues des Consuls. Il fut réglé, qu'on les éliroit en des Comices par Centuries, que l'on feroit précéder d'auspices.

Tit. Liv. l. 6.

De Rome l'an 387.

Consuls. L. Æmilius, Mamercinus, & L. Sextius, Lateranus.

Comme les Romains étoient tous aguerris, dans la suite, on mit souvent de ces Juges, à la tête des armées, dans les bésoins pressants, & au défaut des Consuls. Cependant la principale fonction du Préteur fut de rendre la justice aux particuliers, [a] & de prononçer, sur les héritages, sur les testaments, sur les émancipations, & sur le reste des controverses civiles. Dans la crainte que les jugements des Préteurs ne fussent arbitraires, on les contraignit de déclarer, dês qu'ils entroient en fonction, les principes, sur lesquels ils jugeroient. Ils dressoient donc un Edit, on l'appelloit ainsi, qui servoit de régle, pour leurs décisions. C'étoit un plan de jurisprudence, fondée sur les loix, [b] sur les interprétations des loix, & sur les jugements antérieurs. Lorsque le Préteur actuellement en charge, avoit porté son Edit, [c] il ne pouvoit plus

a La jurisdiction du Préteur étoit renfermée dans ces trois termes Latins, DO, DICO, ADDICO. Le premier désigne le pouvoir qu'avoit ce Magistrat, de *donner* aux parties adverses des Juges, des Arbitres, des Commissaires, ou peut-être des Avocats. Le second terme exprime l'acte judiciaire, que le Préteur exerçoit, en *prononçant* la Sentence. Par le troisième, il *adjugeoit*, à l'une des parties, la possession de la chose en litige.

b Cicéron, dans son quatrième Plaidoyé contre Verres, appelle le Tribunal du Préteur le sanctuaire des loix, *aram legum*. Il en étoit effectivement comme le dépositaire, & l'interpréte. Quelques-uns même ont crû, que le Préteur, chargé des affaires étrangeres, sous le nom de *Prætor peregrinus*, devoit se conformer, autant qu'il étoit possible, à l'Edit du Préteur de Rome, dans les Jugemens qu'il prononçoit. Il est certain que les Préteurs Provinciaux, qui furent établis dans la suite, dressoient leurs Edits annuels sur le modéle du sien. Pour cette raison, les Provinces dont ils avoient l'administration, étoient soûmises, en plusieurs choses, aux loix Romaines.

c Le nouveau Préteur, avant que d'entrer en exercice, s'engageoit par serment, en présence du Peuple assemblé, à ne s'écarter, en rien, ni des loix, ni des régles qu'il s'étoit prescrites. Après quoi il choisissoit un certain nombre de Juges, par-

De Rome l'an 387.

Consuls. L. ÆMILIUS MAMERCINUS, & L. SEXTIUS LATERANUS.

sortir des bornes, qu'il s'étoit une fois prescrites, pour s'attacher à d'autres maximes. Le Tribunal où le Préteur s'asséioit, étoit une chaise curule, ornée d'yvoire, a & deux Licteurs le précédoient. Ainsi, après le Consulat, la Préture fut la premiere charge de Rome. D'abord on n'établit qu'un Préteur. Le nombre s'en multiplia dans la suite. Comme Camille avoit été l'instituteur de cette Charge, la République crut devoir lui en marquer sa reconnoissance. Elle choisit son fils Sp. Furius Camillus, pour être le premier Préteur, qu'on eût encore vû à Rome.

Une seconde nouveauté dans le gouvernement, étoit les Ediles tirés du corps Patricien. Déja depuis long-tems, l'Edilité avoit été établie à Rome. C'étoit un Tribunal Plébéïen, subordonné aux Tribuns du

mi les Sénateurs, ou parmi les Chevaliers, ou dans l'un & l'autre de ces deux ordres. Ces Juges une fois choisis, partageoient, tour à tour, la connoissance des affaires civiles, & criminelles, selon que le sort en décidoit.

a Ce nombre de Licteurs fut fixé par une loi de Marcus *Plætorius* Tribun du Peuple. Censorin, *de die Natali ch.* 24. la rapporte en ces termes. PRÆTOR URBANUS QUI NUNC EST, QUIQUE POSTHAC FUAT, DUO LICTORES APUD SE HABETO. Plaute fait allusion à cette loi. *Epidic* I, *At unum à prætura tua abest*,.. *Lictores duo.* C'est donc sans raison que quelques Auteurs ont avançé, que le Préteur de Rome étoit précédé de six Licteurs armés de leurs Faisceaux. Cicéron dit formellement le contraire. *Agrar*... *Anteibant Lictores, non cum Bacillis, sed ut hic, Prætoribus anteeunt cum fascibus duobus.* Ainsi Polybe, Appien, & Plutarque doivent être entendus des Préteurs Provinciaux, à qui la République accordoit le nombre de six Licteurs, comme Cicéron nous l'apprend, lorsqu'il parle de Verres. *Verr.* 5.... *Sex Lictores circumsistunt valentissimi, & ad pulsandos verberandosque homines exercitatissimi.* Au reste, la présence du Préteur étoit si nécessaire à Rome, qu'il ne lui étoit pas permis de s'absenter plus de dix jours, à moins qu'on ne lui déférât le commandement d'une armée, selon que les besoins de la République l'éxigeoient quelquefois. C'est encore Cicéron, qui nous est garant de cet usage, dans sa seconde Philippique.

Peuple, & créé avec eux. On lui avoit attribüé le ſoin, d'ordonner la réparation des Temples, & des maiſons particuliéres, de veiller à la netteté de la Ville, d'y procurer l'abondance des vivres, & de faire les préparatifs des jeux publics. Je crois que les Ediles Patriciens, qu'on appella auſſi Ediles Curules, parce qu'ils eurent le droit de s'aſſéoir ſur des chaiſes ornées d'yvoire, n'étendirent pas d'abord leurs fonctions auſſi loin, que les Ediles Plébéïens. Il eſt vrai-ſemblable, qu'à leur premiere inſtitution, ils ſe contentérent du ſoin des Temples, & des jeux, fonctions qui regardoient le culte des Dieux. Comme il eſt naturel d'empiéter toûjours ſur la juriſdiction d'autrui, les Ediles Curules uſurpérent, peu à peu, tous les droits des Ediles Plébéïens. Cette charge devint, dans la ſuite, une des plus conſidérables de Rome. Elle ſervit de dégré pour monter à la Préture, & au Conſulat. Ceux qui en furent revêtus eurent droit de faire placer au veſtibule de leurs maiſons, les portraits de leurs ancêtres. Les premiers Ediles Curules furent choiſis par le Peuple, au champ de Mars. Ce fut Cn. Quinctius Capitolinus, & P. Cornelius Scipio, qui les premiers remplirent l'Edilité Curule.

De Rome l'an 387.
Conſuls.
L. ÆMILIUS MAMERCINUS, & L. SEXTIUS LATERANUS.

Cicero Orat. 7. contra Verrem.

Faſti Capitolin.

Ces nouveaux Magiſtrats ne furent pas plûtôt en place, que les Tribuns du Peuple en prirent de l'ombrage. Ils voyoient, avec jalouſie, le ſpectacle extraordinaire de tant de Patriciens aſſis ſur des chaiſes Curules, eux qui n'étoient accoûtumés à voir cet honneur déferé qu'aux ſeuls Conſuls. La plainte des Tribuns, jointe aux murmures de la Commune, fit impreſſion ſur le Sénat. Il eut honte

De Rome l'an 387.
Consuls.
L. Æmilius, Mamercinus, & L. Sextius, Lateranus.

d'avoir élevé un si grand nombre de Patriciens, & il prit la résolution, de ne contribüer plus à l'élection de la seule Noblesse, pour l'Edilité Curule. D'abord on convint, qu'on y éléveroit aussi des Plébéïens, de deux ans, en deux ans. Ensuite on prit le parti, de laisser la liberté au Peuple, de tirer les Ediles Curules, à son gré, où d'entre les Plébéïens, ou d'entre les Patriciens.

De Rome l'an 388.
Consuls.
L. Genucius, & Q. Servilius.

Après ces établissements, jamais Rome ne joüit d'une paix plus profonde, au-dedans, & au-dehors. On nomma pour Consuls, [a] L. Genucius, & Q. Servilius Ahala. Il paroît que le premier étoit Plébéïen d'origine. Pour le second, sa famille étoit Patricienne. Rome goûtoit alors les douceurs d'un gouvernement paisible; mais il semble que le sort de cette Ville, destinée à être la maîtresse du monde, fut toûjours de n'atteindre au souverain dégré de la puissance, que par des troubles éternels, suivis des plus tristes calamités. Une peste survint tout à coup, sans qu'on pût en déviner la cause. On ne pouvoit l'attribüer au déréglement des saisons. L'hiver n'avoit point été extraordinairement sec. Une chaleur immodérée, n'avoit point succédé trop brusquement, au froid de l'hiver. L'été n'avoit point été trop pluvieux, & les fruits de l'automne, suffisamment mûrs, n'avoient point causé d'indigestions. D'ailleurs le vent de Calabre n'avoit point soufflé un air dangereux, & malsain. Cependant tout-à-coup se répandit une contagion, qui n'épargna, ni âge, ni

Orosius l.3.c.4.

[a] Les Annales Consulaires donnent à Lucius Genucius le surnom d'*Aventinensis*, peut-être parce qu'il avoit habité sur le mont Aventin.

ſexe. Le mal fut ſi univerſel, que nul ne fut éxempt, ou de la mort, ou d'une langueur, qui deſſécha du moins, ceux qu'elle ne fit pas périr. Les plus riches n'en furent pas éxempts. a Un des deux Cenſeurs en mourût, & ſon Collégue fut obligé de dépoſer la Cenſure. Pour cela, ſans doute, il n'y eut point alors de Luſtre à Rome. La peſte y enleva trois Tribuns du Peuple, & un Edile Curule. Mais le coup le plus funeſte, qu'elle frappa, fut contre le grand Camille. Tout vieux qu'il étoit, il parut laiſſer un grand vuide dans la République. Rome le regardoit comme un ſecond Romulus. Le premier en avoit été le fondateur, le ſecond en étoit le reſtaurateur. Avant ſon éxil, ſes victoires l'avoient ſignalé. Il s'étoit diſtingué par ſa modération au lieu de ſa retraite, & il ne l'avoit quitté, que pour ſauver ſon ingrate patrie. Grand Général, il avoit vaincu, diſſipé les plus formidables ennemis qu'eut euë Rome, & il avoit appris aux Romains à ne les plus craindre. Jamais il n'avoit donné de bataille, ſans remporter une victoire complette. Jamais il n'avoit aſſiégé de Ville, ſans la prendre. Jamais il n'avoit conduit d'armée en campagne, ſans la ramener plus chargée de gloire, que de buttin. Bon Citoyen, il aima la République avec tendreſſe. Au

De Rome l'an 388.
Conſuls.
L. GENUCIUS, & Q. SERVILIUS.

Tit. Liv. l. 7.

a Sigonius a conjecturé, ſur un fragment des Faſtes Capitolins, qu'Albinus Regillenſis, & Caïus Sulpicius Peticus avoient été les Cenſeurs de cette année. Si cela eſt ainſi, il eſt manifeſte que le premier mourut du mal contagieux, puiſque dans la ſuite il eſt encore fait mention de Caïus Sulpicius Peticus. On eſt incertain du prénom de Poſthumius Albinus. Deux de cette famille avoient été Tribuns militaires; l'un s'appelloit Aulus, & l'autre Lucius. Il eſt difficile de deviner, qui des deux fut enlevé par la peſte. Les Faſtes Capitolins ne nous ont laiſſé là deſſus aucunes traces.

De Rome l'an 388.
Consuls. Q. GENUCIUS, & Q. SERVILIUS.

tems des persécutions qu'elle lui suscita, il n'écoûta point ses ressentiments. Laissé quelquefois dans l'oubli, il attendit, sans impatience, que des besoins extrêmes obligeassent les Comices de recourir à lui. Sans se faire prier, il se chargeoit alors des fardeaux les plus pesants, dans l'âge le plus avancé. L'amour du Public, & l'honneur étoient les seules régles de sa conduite. Enfin il ne parût pas un seul défaut considérable, dans l'administration de ses divers emplois. Patricien d'origine, mais sans entêtement pour son parti; il fut Plébéïen, quand il fallut l'être; mais sans adulation, & sans intérêt. Camille n'avoit de vûës que pour l'équité, & d'attention qu'à pacifier les troubles. Aussi laissa-t-il, en mourant, sa Patrie tranquille, par la sage égalité, qu'il sçût y introduire, & par l'équilibre parfait, qu'il mit dans tous les ordres. On peut dire que la vertueuse Rome a donné, en tout tems, de grands modéles de probité; mais que nul n'a peut-être été moins défectueux, que celui du grand Camille.



LIVRE

De Rome l'an 388.

Consuls. L. Genucius, & Q. Servilius.

LIVRE QUINZIEME.

LA République Romaine, après la mort de Camille, n'avoit guéres pris d'autre accroissement qu'au-de là du Tybre, dans le païs des Etrusques. Encore, de ce côté-là, sa domination ne s'étendoit pas loin par de-là Véïes, & Céré. C'est-à-dire qu'elle étoit bornée à six ou sept lieuës de la Capitale. Depuis la prise & le saccagement de Rome par les Gaulois, la fidélité de ses Alliés avoit toûjours été chancelante. Ils avoient même reconnu, que les Romains n'étoient pas invincibles. A quoi doit-on attribuer le peu de progrés, que Rome avoit fait, depuis près de quatre siécles, qu'elle avoit toûjours eu les armes à la main? Pourquoi tant de victoires infructueuses? Pourquoi tant de sang inutilement répandu? Pourquoi tant de Villes prises, tant de Colonies fondées, tant de petites Nations domptées, sans être assujetties? Il paroît que les jalousies éternelles, entre la Noblesse & le Peuple, arrêtérent long-tems, la rapidité des conquêtes, que les Romains auroient pu faire, si leur gouvernement eût été plus tranquille & moins partagé. Continuellement les Tribuns du Peuple s'opposoient aux entreprises des Consuls, ou des Tribuns militaires. Leurs voisins, ou même leurs Alliés, profitoient des séditions domestiques, que la partialité avoit excitées dans Rome. Ils prenoient les armes, ravageoient le territoire Romain, & se vangeoient du faste de la superbe République. Le péril, lorsqu'il étoit pressant, calmoit aisément les séditions à

De Rome l'an 388.
Consuls. L. GENUCIUS, & C. SERVILIUS.

Rome, & y ramenoit la valeur. Souvent on avoit recours à la nomination d'un Dictateur, afin qu'un Monarque de six mois, réformât les abus de la puissance trop égale des Consuls, des Tribuns du Peuple, du Sénat, & des Comices. Alors l'expérience des Généraux Romains, & la valeur de leurs soldats, les rendoient presque toûjours victorieux; mais le retour des séditions domestiques, qui se succédoient sans cesse, renouvelloit l'espérance des Peuples vaincus. On rentroit, presque sans interruption, dans le même cercle de guerres, contre les mêmes ennemis, qu'il étoit facile de vaincre; mais qu'il n'étoit pas possible de retenir long-tems sous le joug.

De Rome l'an 389.
Consuls. C. SULPICIUS, & C. LICINIUS STOLO.

Tel étoit l'état de Rome, lorsque [a] C. Sulpicius & C. Licinius Stolo, prirent possession du Consulat. Par le nom du premier, on s'apperçoit qu'il étoit Patricien. Le second fut le fameux Licinius, gendre de Fabius, qui le premier, avec Sextius son Colégue, avoit inventé, & soutenu les quatre fameuses loix, & qui en avoit emporté la publication, dans l'espace de dix ans, qu'il avoit été Tribun du Peuple. Alors la promesse que Fabius avoit faite à sa fille cadette, qu'elle verroit, chez son mari, les mêmes honneurs, qu'elle avoit enviés à son ainée, se trouva parfaitement accomplie. Pendant l'année du Consulat de son mari Plébéïen, elle vit sa maison ornée de Haches & de Faisceaux, & elle eut le tems de s'accoûtumer à la démarche fiére des Licteurs.

Tit. Liv. l. 7.

La peste de l'année précedente ne cessa pas

[a] Quelques éditions de Tite-Live donnent à Caïus Sulpicius le surnom de Potitus, contre la foy des Fastes Capitolins.

avec le changement des Consuls. Rome eut recours à une ancienne superstition, pour en arrêter le progrés. On fit aux Dieux, dans leurs Temples, des repas de Religion, [a] où on les invita. On appella ce culte, dês le tems de son institution, *Lecti-sternium*. En effet on dressoit des tables, [b] que l'on environnoit de licts, [c] où les conviés devoient manger

De Rome l'an 389.
Consuls.
C. SULPICIUS, & C. LICINIUS STOLO.

a Dans un tems d'allarmes, ou de calamité, ou en action de graces de quelque événement heureux, la République décernoit aux Divinités payennes, des festins solemnels. Les dupes du Paganisme se persuadoient, que les Dieux couchés sur des lits préparés exprês, se repaissoient de la chair des victimes, & qu'un régal dressé en leur honneur désarmoit leur colere, ou assûroit leur protection. Arnobe *l*. 7. le prend sur le ton ironique, lorsqu'il reproche ce culte insensé aux *Gentils* de son siécle. *Habent Dii lectos, atque ut stratis possint melioribus incubare, pulvinorum tollitur, atque excitatur impressio.*

b Ces lits, qu'on plaçoit auprês des Autels, étoient parés de feuillages & d'herbes odoriférantes, aussi bien que les Temples. De-là cette cérémonie prit le nom de *Lecti-sternium*. Saint Augustin en parle dans le même sens au *l*. 3. de la cité de Dieu. *Lecti sternebantur in honorem Deorum. Unde hoc sacrum, vel Potius sacrilegium?* Chaque lit avoit un coussin, pour soutenir la tête du Dieu, pour qui se faisoit la fête. Horace a fait allusion à cette coûtume dans l'Ode 31. du *l*. I.

..... *Nunc saliaribus*
Ornare pulvinar Deorum
Tempus erat dapidus.

Le *Pulvinar* se prenoit aussi pour le lit même. Acron ancien Commentateur d'Horace s'est trompé, lorsqu'il a dit, que c'étoit une espéce d'Estrade, qu'on mettoit sous les piés de la statuë, pour lui donner plus d'élévation.

a Il est difficile d'assigner une Epoque certaine à l'usage, qui s'établit chez les Romains, de prendre leurs repas, couchés sur des lits, qu'on plaçoit autour d'une table. Ce qu'il y a de sûr, c'est que dans les tems de l'antiquité la plus reculée, ils s'asséioient sur des bancs. Nous avons à ce sujet le témoignage de Varron, *l*. 2. *De vitâ populi Romani* d'Isidore au *l*. 20. des Etymologies, & de Servius sur ces vers du 7. *l*. de l'Ænéide.

Hæ sacris sedes epulis, hic ariete cæso,
Perpetuis soliti patres considere mensis.

Ovide, dans le 5. l. des Fastes assûre la même chose.

Ante focos olim scamnis considere longis
Mos erat, & mensæ credere adesse Deos.

Homére ne donne point d'autre situation à ses Héros. Ulisse arrive

De Rome l'an 389.
Consuls. C. SULPICIUS, & C. LICINIUS STOLO.

couchés. Les figures de Jupiter, & celles des autres au Palais d'Alcinous, il est invité à un festin, il y occupe la prémiere place assis sur une chaise magnifique. Les prémiers Egyptiens, au rapport d'Appollodore, cité par Athénée, se plaçoient à table sur des siéges. Ciceron *Orat.pro Murena*, & Varron assurent que cette coûtume s'étoit perpétuée longtems parmi les Lacédémoniens, & les Crétois. Les Romains, à l'éxemple de ces Peuples, ne variérent point, dit-on, sur cette pratique, jusqu'au tems de Scipion l'Affriquain, qu'on croit avoir apporté de Carthage une sorte de petits lits, que Cicéron, *Orat. pro Mur.* Et Isidore *l.* 20. nous ont distingués, sous le nom de *Punicani lecti*, & qu'Horace appelloit *lecti Archaici*, à cause de leur antiquité, *Si potes Archaicis conviva recumbere lectis... Ep. l.* 1. Ces lits n'étoient que de bois. La structure en étoit fort simple. On les couvroit seulement de peaux de Chévre. Mais, quoi qu'en disent quelques Auteurs Modernes, il est croyable, que, du moins dans les repas de Religion, & dans les festins d'appareil, les Romains, long-tems avant les guerres de Carthage, avoient emprunté des Peuples Orientaux, la coûtume de s'asséoir sur des lits; puisque, dés les prémiers siécles de la République, ils pratiquérent la cérémonie des *Lectisternia*, par rapport à leurs Divinités, dont ils étendoient les simulachres sur des lits, autour d'une table chargée de plusieurs mets. Il est vrai que l'usage des lits devint, dans la suite, plus commun, depuis que les Romains se furent faits une habitude de se baigner, avant que de se mettre à table. De-là ils alloient se reposer sur un lit, auprês duquel on leur apportoit à manger. Cette posture leur paroissoit plus commode aprês le bain, que celle d'un homme assis sur une chaise. Ainsi la pratique s'en établit insensiblement, dans toute l'étenduë de l'Empire Romain. Nous aurons lieu dans le cours de cette Histoire, de parler de la somptuosité des festins, des tables, & des lits, que le luxe & la mollesse introduisirent à Rome. Il suffit de dire, pour le présent, qu'on rangeoit ordinairement trois lits autour d'une table, ou ronde, ou quarrée. De-là le mot de *Triclinium*, pour signifier une Salle à manger. On n'y en plaçoit quelques fois que deux. C'est dans ce sens que Plaute s'est servi du terme Latin *Biclinium*. La figure du *Triclinium*, consistoit en trois lits disposés de maniére que celui du fond avoit à ses extrémités les deux autres, qui le joignoient à angles droits, & laissoient un espace libre pour le service. Chaque lit étoit occupé, tantôt par trois, tantôt par quatre personnes, selon le nombre des conviés. *Sæpe tribus lectis videas cœnare quaternos*, dit Horace, *Sat. l.* 1. 4. Selon Varron, cité par Aule-Gelle, *l.* 13. il étoit de la bien-séance, & de la politesse, que les conviés n'excédassent pas le nombre de neuf, afin qu'ils fussent couchés plus à l'aise. Cicéron reproche à Pison, le peu d'ordre, & la confusion qui regnoit dans ses repas, où les conviés étoient en-



Figure du Triclinium des Anciens

Dieux étoient étenduës sur les licts, comme s'ils eussent du prendre leur part du festin. Pour les Déesses, comme Junon & Minerve, on les asséïoit sur des siéges, dans ces repas, à la maniere des femmes Romaines. a Cette posture paroissoit plus décente à leur sexe. b La cérémonie du *Lecti-sternium* ne fit pas cesser la contagion. Rome eut donc recours à une autre espéce de superstition, qu'elle n'avoit point encore mise en usage. On sçait que les jeux publics étoient consacrés aux Dieux, & qu'ils

De Rome l'an 389.

Consuls. C. Sulpicius, & C. Licinius Stolo.

Val. Max. l. 2. c. 1.

tassés les uns sur les autres. *Nihil apud hunc lautum, nihil elegans... Græci quin stipati in lectulis accumbebant... Orat. in Pis.* Monsieur Spon a recüeilli des anciens monuments la forme d'un de ces lits, que nous représentons ici. Nous y avons ajoûté la figure du Triclinium.

a Dans les derniers tems de la République, lorsque les femmes Romaines ne se continrent plus dans les bornes de la modestie, elles s'étendirent sur des lits, à l'éxemple des hommes. Il n'en fut pas ainsi dans les vieux tems. *Fœminæ, cum viris cubantibus sedentes cœnitabant*, dit Valere Maxime, *l. 2. Quæ consuetudo ex hominum convictu ad divina penetravit. Nam jovis epulo, ipse in lectulum, Juno & Minerva in sellas ad cœnam invitantur. Quod genus severitatis atas nostra diligentius in Capitolio, quam in suis domibus servat. Videlicet quia magis ad rem pertinet Dearum, quam mulierum, disciplinâ contineri.* Il n'en étoit pas ainsi des jeunes gens, qui n'avoient point encore quitté la Prétexte. Lors qu'ils étoient admis à la table de leurs parents, par respect, ils ne se couchoient pas. Ils s'asséïoient seulement au bord du lit. Ainsi, au rapport de Suétone, jamais les jeunes Césars Caïus, & Lucius, ne mangérent à la table d'Auguste, que dans cette situation.

b Pendant tout le tems que duroit cet appareil de dévotion, les Romains alloient en foule dans les Temples, pour y faire des vœux, & des priéres. Les Sénateurs suivis de leurs femmes, & de leurs enfans; quelquefois même de tous les ordres de la République, précédés du souverain Pontife, & avec eux les jeunes personnes de l'un, & l'autre sexe, se rendoient au lieu de la cérémonie. Tous avoient des couronnes sur la tête, & des branches de laurier à la main. L'air retentissoit des hymnes qu'on chantoit à la loüange des Dieux. La pompe de cette marche étoit relevée par les statuës de plusieurs Divinités, qu'on portoit en triomphe, dans des chars, & sur des brancarts, au son des instruments.

De Rome l'an 380.

Consuls. C. SULPICIUS, & C. LICINIUS STOLO.

faisoient partie de la Religion Romaine. Jusques-là, les Romains n'avoient point eu d'autres jeux, [a] que ceux du Circ, c'est-à-dire, que de la course de chars, & du Pugilat. Des hommes adroits luttoient ensemble, pour se terrasser. C'étoit un éxercice convenable à une République toute guerriére. On crut alors pouvoir appaiser les Dieux, par une nouvelle institution de jeux, qui furent innocents à leur origine ; mais qui dans la suite dégénérérent en d'indécentes représentations, propres à corrompre les mœurs. [b] Ces jeux s'appellérent *Scéniques*, parce qu'ils se faisoient sur la scéne, c'est-à-dire, sur des théâtres dressés à l'ombre. Un côté du Circ fut choisi d'abord, pour y donner au Peuple le nouveau

T. Livius. l. 7.

a Le Circ étoit particuliérement destiné aux éxercices de la course de chars & de chevaux, aux jeux Gymniques, aux combats à pié & à cheval, aux Naumachies, &c. Nous nous réservons à parler de ces différents éxercices, dans la suite de cette Histoire, lorsque Rome, dans sa splendeur, se distinguera par la pompe, & par la magnificence des spectacles. D'ailleurs, dans cette foule & cette variété de sujets importants, qui se présentent souvent à la fois, il est à propos d'en faire une juste distribution. Sans quoi nous courrerions risque d'entasser les matiéres, de fatiguer les lecteurs, à force de citations, & de leur faire perdre le fil des narrations historiques.

b Les jeux Scéniques prirent leur nom du mot grec σκηνὴ, qui signifie un lieu ombragé, une tente, un pavillon, une ramée, ou des branches d'arbre ; dont anciennement on couvroit les théâtres, pour faire de l'ombre aux Acteurs. Dans la suite, la scéne du théâtre des Anciens fut prise pour cette grande face de batiment, qu'on élevoit dans le lieu des spectacles, & où étoient adossées les décorations, que Vitruve a aussi appellées du nom de Scéne. Ce qui a donné lieu à Séneque de nommer *Scéne*, les ornements d'une pompe funébre. *Collatinis, & ad dominos redituris instrumentis Scena hæc adornatur... cap. 10. de Consol. ad Mart.* Enfin la signification de ce terme s'étendit, non seulement jusqu'au lieu où les Acteurs joüoient leur rôle, mais encore jusqu'à cet enclos spacieux, où s'assembloient les spectateurs. Le Jurisconsulte Labéon, cité par Ulpien, *l. 1. ff. de his qui notantur infamiâ*, a pris la *Scéne* dans ce dernier sens.

De Rome l'an 389.

Consuls. G. SULPICIUS, & C. LICINIUS STOLO.

ſpectacle. a Dans leur premiere origine, les jeux du théâtre furent plûtôt des Ballets, que des Comédies. On fit venir à Rome des danſeurs d'Etru-

a Comme le propre de la danſe, & de la ſymphonie, eſt de rendre le plaiſir plus vif, & plus picquant, les Anciens ne manquérent pas de mêler l'une & l'autre dans leurs divertiſſements. Les jeux ſolemnels, les nôces, les vendanges, les feſtins, en un mot toutes les réjoüiſſances publiques, étoient animées par l'harmonie des inſtruments, & par des mouvements cadencés. Le Paganiſme en fit même un éxercice de Religion. La danſe, & la muſique étoient regardées, comme une partie eſſentielle du culte idolatrique. Les Prêtres, & les Saliens de Rome, danſoient & chantoient, pour honorer leurs Divinités. Les fêtes, & les ſacrifices étoient ordinairement accompagnés de ſymphonie. Les ſpectacles de théâtre en particulier, ſe réduiſirent d'abord chez les Grecs, à quelques hymnes chantées en l'honneur de Bacchus, & accompagnées de danſes irréguliéres, & immodeſtes. A Rome les jeux ſcéniques ne furent, dans leur naiſſance, qu'un mauvais accord de chanſons licentieuſes, & de contortions burleſques, ſoutenuës du ſon de la flûte. Parmi les danſes dont l'uſage s'introduiſit, dês les commencements, ſur l'ancien théâtre, on compte ſur tout la Tragique, la Comique, & la Satyrique. La premiére appellée ἐμμέλεια à cauſe de la déçence de ſes mouvements, & de ſes geſtes, exprimoit le ſérieux, & la majeſté de la tragédie. La ſeconde fut nommée *Cordace*, d'un ſatyre du même nom, qui paſſoit pour en être l'inventeur. C'étoit une danſe diſſoluë, dont le caractére conſiſtoit dans une imitation Cynique. Auſſi ne convenoit-elle qu'à des farçeurs de profeſſion, & à des gens ſans pudeur. La Sicinne, par ſes mouvements groteſques, étoit une expreſſion müette des plaiſanteries, & des traits mordants, qui compoſoient les piéces ſatyriques. Les récits de ces piéces irréguliéres, qui furent comme les premiéres ébauches de la comédie ancienne, étoient alliés avec la Sicinne. On attribuë, ſans preuve, l'invention de cette ſorte de danſe, à un certain Sicinnus. Le Poëte Accius, cité par Aule-Gelle *l.* 20. avoüe franchement, que l'origine, & que le nom des *Sicinnites* étoient pour lui d'une obſcurité impénétrable. Ces trois eſpéces de danſes ſe réünirent dans celle des *Pantomimes*, qui dans la ſuite tinrent le premier rang parmi les danſeurs de théâtre. Ils portérent ſi loin la perfection de leur art, qu'ils trouvérent le ſecret de peindre aux yeux des ſpectateurs, tout ce qu'ils vouloient repréſenter. Ils étoient ſi expreſſifs & ſi méſurés dans leurs mouvements, & dans la variété de leurs attitudes, qu'on y liſoit en quelque ſorte les caractéres, les paſſions, les actions des hommes, & les intérêts les plus cachés.

De Rome l'an 389.
Consuls. C. SULPICIUS, & C. LICINIUS STOLO.

rie, qui, [a] au son de la flûte, faisoient des gestes & des postures mesurées ; mais dont les entrées n'étoient point liées entre-elles, ni renfermées dans un dessein suivi. A ces premiers tems, les danses n'étoient point accompagnées de vers, & de récits. Dans la suite, la jeunesse Romaine imita ces dan-

a La flûte étoit l'instrument le plus ordinaire parmi les Romains, dans les actions théatrales. Les Auteurs anciens l'ont fort vantée, pour l'agrément de son harmonie. Ils lui donnoient le nom de *Tibia*, pour la distinguer des autres instruments champêtres, que Virgile a indiqués, sous les termes Latins de *Fistula* & d'*Avena*. Horace, dans son Art Poëtique, donne la différence des flûtes, dont on fit les premiers essais, d'avec celles qui furent en usage de son tems. La flûte ancienne, dit le Poëte, n'étoit point ornée de leton. Elle étoit petite & simple, & elle avoit peu de trous. Sans avoir l'éclat de la trompette, elle charmoit les oreilles par la douçeur de ses sons.

Tibia, non ut nunc, orichalcho vincta, tubæ que
Æmula, sed tenuis simplex que, foramine pauco.

La double flûte, qui succéda à celle-ci, a été, jusques à présent, un énigme, dont les Sçavants n'ont encore pû pénétrer le secret. Cet instrument étoit composé de deux tuyaux, qui s'embouchoient à la fois, & se réünissoient de telle sorte, qu'ils n'avoient qu'une même embouchûre. L'antiquité a désigné ces deux flûtes, par les termes de *Tibiæ dextræ, & sinistræ*, & de, *Tibiæ pares, & impares.* Celle que le Joüeur touchoit de la main droite, étoit appellée, pour cette raison, *Tibia dextra*, la flûte droite. Comme au contraire, *Tibia sinistra*, la flûte gauche, fut ainsi nommée, par ce qu'on la touchoit de la main gauche. La premiere n'avoit que peu de trous. Elle rendoit un son grave & sérieux. La seconde en avoit plusieurs ; & le son en étoit plus aigu, & plus éclatant. Les flûtes de différent son, se nommoient *Tibiæ impares*, flûtes inégales, ou *Tibiæ dextræ, & sinistræ*, flûtes droites & gauches. Deux flutes droites, ou deux flûtes gauches jointes ensemble, étoient nommées *Tibiæ pares dextræ*, ou *Tibiæ pares sinistræ*. Les flûtes Lydiennes ne différoient point des flûtes droites. Les flûtes Tyriennes, *Tibiæ sarranæ*, avoient le même son que les flûtes gauches. En un mot la même forme, la même dimension, le même son, la même distribution des trous, constituoit l'égalité dans les flûtes. On laisse aux Maîtres de l'art le soin d'expliquer, comment de l'union des flûtes égales, & des flûtes inégales, il résultoit un concert à l'unisson, à la tierce, à l'octave, &c. Quoi qu'on en puisse dire, la double flûte des Anciens demeurera toûjours sous le voîle du mystére.

ses

ses étrangéres ; mais elle les mêla de bons mots, & de plaisanteries convenables aux gestes & aux postures qu'elles contrefaisoient. On agréa ce mélange de danses, & de vers facétieux, & le plaisir qu'on y prit, excita les esprits à en composer. Parce qu'en la langue d'Etrurie le mot *Hister*, [a] signifioit *un baladin*, les Romains donnérent le nom d'*Histrions*, aux Acteurs de ces prémiéres farces. Il se perpétua, dans la suite, à ceux qui récitérent des piéces plus reguliéres. En effet, avec le tems, le théâtre prit plus de décence, & de perfection. Les premiers interlocuteurs sur la scéne, avoient pris le mauvais goût [b] des Fescenniens, habitans de l'Etru-

De Rome l'an 389.

Consuls. C. SULPICIUS, & C. LICINIUS STOLO.

a Festus s'est donc trompé, lorsqu'il a dit, que les Comédiens & les Farçeurs furent appellés Histrions, parce que les premiers qui s'établirent à Rome étoient originaires d'Histrie.

b Les Fescenniens étoient habitants de Fescennie, ancienne Ville de l'Etrurie. Ortelius la place dans l'endroit, où est aujourd'hui *Cita Castellana*. Selon Cluvier, elle étoit située à peu de distance du Tybre, au-dessous de Falérie. Il conjecture, que cette Ville étoit celle-là même, dont les laboureurs, au rapport d'Antoine Massa, ont découvert plusieurs débris, en travaillant à la terre, à treize milles de *Galézé*. Les peuples de ce canton furent les premiers inventeurs d'une sorte de poësie bouffone ; & licentieuse, qui n'étoit qu'un mauvais tissu de plaisanteries insipides, où ils mêloient des saletés de toute espece. De-là le nom de vers Fescennins, qu'on donna aux vers trop libres. Cette licence avoit passé jusqu'aux réjoüissances nuptiales, dans la persuasion que ces turpitudes avoient une vertu merveilleuse, pour garantir l'Epoux & l'Epouse, contre la malignité du charme. Conformément à cette infame coûtume, Catulle a dit,

Nec diu taceat procax
Fescennina locutio.

Cette poësie informe, sans suite, & sans dessein, donna naissance aux premiers jeux de théâtre, qui se firent à Rome. Pour s'en former une idée assés juste, on n'a qu'à se figurer les invectives & les saillies grossiéres d'une troupe de gens rustres, inspirés par les vapeurs du vin, & qui se reprochent tour à tour leurs défauts. C'est la peinture que nous en fait Horace, dans la premiére Epitre du livre second.

Fescennina per hunc inventa licentiâ morem,
Versibus alternis opprobria rustica fudit.

De Rome l'an 389.
Consuls. C. SULPICIUS, & C. LICINIUS STOLO.

rie, qui lançoient, les uns contre les autres, des bouffonneries fades, ſans ordre,& ſans préparation. Bien-tôt on fit entendre ſur le théâtre, des ſatyres en vers médités, & ajuſtés aux airs de la flûte. a Ces ſatyres ſe récitoient avec des geſtes proportionnés. Quelques années après, Livius Andronicus Auteur tout à la fois, & Acteur de ſes piéces, changea la ſatyre en des Comédies réglées. Il s'attacha à un ſeul ſujet, dont il fit une action propre du théâtre. On le pria ſi ſouvent de répréſenter ſes Comédies, qu'il perdit cette netteé de la voix, ſi néceſſaire, pour la déclamation. Il ſçût du moins ſuppléer à ce défaut. Andronicus fit agréer au Peuple, qu'un jeune homme récitat, en ſa place, ſes compoſitions. Pour lui, il ne ſe mêla plus que d'ac-

a La ſatyre, dans ſon origine, fut une ſorte du poëſie mordante & enjoüée, qui, ſans avoir l'obſcénité des vers Feſcennins, en avoit conſervé tout le plaiſant. Les récits du poëme ſatyrique, chez les Romains, furent accommodés ſur le théâtre à la cadence, & à la meſure; c'eſt-à-dire, qu'ils étoient accompagnés de la danſe, & de la muſique. Cette comédie ébauchée, ou plûtôt cette farce, avoit quelque rapport avec la ſatyre des Grecs. Celle-ci étoit une eſpéce de paſtorale, qu'ils avoient coûtume de faire ſuccéder au ſérieux d'une répréſentation tragique, pour égayer les ſpectateurs. C'eſt l'idée que nous en donne Horace dans ſon livre de l'art Poëtique.

Carmine qui tragico vilem certavit ob hircum,
Mox etiam agreſtes ſatyros nudavit, & aſper
Incolumi gravitate jocum tentavit, eo quod
Illecebris erat & gratâ novitate morandus .... ſpectator.

Des farçeurs traveſtis, en Egipans, en Silenes, en Bacchus, en Faunes, en Silvains, en Ménades, &c. joüoient leur rôle dans cette piéce, qui d'abord tint lieu de poëme dramatique, parmi les Romains, juſqu'à ce que le théâtre eût pris une forme plus réguliére. Nous ne parlons point ici de deux autres eſpéces de ſatyre, qui furent comme les rejettons de la premiére, dont il eſt ici queſtion. Horace eſt celui des Latins qui nous ait fourni un plus excellent modéle de ce genre de poëſie ſatyrique, dont le but étoit de décrier les vices, d'inſpirer l'amour de la vertu, & d'apprendre à faire un bon uſage de la raiſon.

compagner du geste, les scénes qu'il faisoit déclamer par un autre. On trouva que l'action d'Andronicus, étoit devenuë beaucoup plus parfaite, depuis que son attention n'étoit plus partagée, entre le soin de réciter, & d'allier ses gestes avec la récitation. Dans la suite on inventa l'art de chanter sur la scéne, en suivant la mesure, qui se battoit avec la main. Ces chants paroissent n'avoir été que pour les Chœurs; car les dialogues se déclamoient par les Acteurs, mais avec un accompagnement de flûtes, qui en régloit les tons. Quand les piéces de théâtre furent reduites en art, & qu'on les eut renfermées dans une action complette, on méprisa les farces qui faisoient rire. Cependant la jeunesse Romaine les rétablit, à la fin des piéces sérieuses. Lorsque les Comédiens de profession avoint fini leurs rôles, de jeunes Romains masqués entroient sur la scéne, & venoient, comme on faisoit autrefois, réciter des vers facétieux; mais pourtant exempts d'obscénité. Ce genre de piéces, qui tenoit le milieu entre la satyre, & la comédie réguliére, venoit [a] d'Atella

De Rome l'an 389.
Consuls.
C. SULPICIUS, & C. LICINIUS STOLO.

Juven. sat. 3.

a Atella étoit située dans la Campanie, entre Naples & Capoüe, aux environs d'*Aversa*, selon la conjecture de Cluvier. Cette ville donna son nom aux piéces Atellanes, que les Romains adoptérent ensuite. Cette Poësie, dans son originen, n'étoit qu'un composé de récits impurs, & de contes lascifs, sans ordre & sans dessein. Le théâtre de Rome lui donna une forme, & plus réguliére, & plus chaste. Les obscénités de ces sortes de piéces furent reléguées à Atella, qui porta cet abus à un tel excês, qu'au rapport de Tacite, le Sénat Romain fut obligé, dans la suite, d'interdire la représentation de ces jeux. Parmi les personnages qui paroissoient sur les théâtre, lorsqu'on joüoit à Rome les Atellanes, il y en avoit un, entre autres, qui faisoit le rôle de *Manducus*. C'est ainsi que les Romains nommoient certaines figures hideuses, qu'ils produisoient sur la Scéne, pour faire rire les uns, & pour épouvanter les autres. Ce Manducus étoit montré sur le théâtre, sous un masque énorme, avec une bouche horriblement ouverte, &

De Rome l'an 389.
Consuls.
C. Sulpicius, & C. Licinius Stolo.

Ville de la Campanie, & le nom qu'on donnoit à ces farces étoit *Exodie*, c'est-à-dire, un *hors d'œuvre*. a Les Osques s'en étoient servis avant les Romains, des dents longues & pointuës, qui faisoient un grand bruit, en craquetant. Les femmes à Rome, en firent un épouventail à leurs enfans. Elles les menaçoient du *Manducus*, lors qu'ils n'étoient pas dociles, comme on les menaçe encore aujourdhui du *loup garou*. Ceci est confirmé par ces vers de la troisiême satyre de Juvenal.

Tandemque redit ad pulpita, notum
Exodium, cum personæ pallentis hiatum
In gremio matris formidat rusticus infans.

Scaliger parle d'un certain Pomponius, qui donna le titre de *Pytho Gorgonius*, à une piéce Atellane, qu'il avoit composée. Le nom de *Pytho Gorgonius*, renférme toute la signification du Manducus, si l'on considére, que ce mot *Pytho* se prend pour un épouvantail; comme le terme *Gorgonius* désigne les Gorgones, qu'on peignoit avec de grandes dents. Plaute fait dire plaisamment à un de ses Acteurs, qu'il ne lui manque rien, pour faire le personnage de Manducus.

CH. *Quid si aliquo, ad ludos, me pro Manduco locem?*
LA. *Qua propter?* CH *quia pol clare crepito.*

a Les Osques originaires de la Campanie, faisoient partie des anciens Ausons, qui donnérent leur nom à l'Italie. Ils furent anciennement appellés *Opici*, les Opiques, & par contraction *Obsci*. De-là, disent les Etymologistes, le mot *Obscænus*; parce que ces Peuples avoient la réputation d'être aussi licentieux, dans leurs discours, que débordés dans leurs mœurs. Festus s'en explique de la sorte. *Opicum quoque invenimus pro osco. Oscis frequentissimus fuit usus libidinum spurcarum, unde & verba impudentia appellantur obscæna. Oscos quos dicimus, ait Verrius, Obscos anteà dictos. Adjicit quod stupra inconcessæ libidinis obscæna dicantur, ab ejus gentis consuetudine inductâ.* Si l'on en croit les anciens Geographes, le nom des Opiques fut commun à toutes ces Nations, qui s'étendoient, depuis les confins du Latium, jusqu'à l'extrémité méridionale de l'Italie. Ces Peuples étoient sur tout divisés en deux branches, dont l'une habitoit le païs des Aurонces, & l'autre celui des Sidicins. De sorte que la Campanie ultérieure les bornoit, au midy, & la contrée des Volsques au septentrion. Ils avoient une langue, ou du moins un dialecte fort différent de lui des Romains. Leur langage approchoit assés de celui des Sabins, & des Samnites. Les restes de cette langue se conservérent long-tems dans les piéces Atellanes, & la jéunesse Romaine s'en fit une étude particuliére. Nous apprenons d'Aule-Gelle, au livre 17. qu'Ennius se vantoit de parler Osque, Grec, & Latin. Du tems même de Tacite, au rapport de cet Historien, on représentoit à Rome

qui l'avoient emprunté d'eux. Jamais la jeunesse Romaine ne souffrit, que les Comédiens de profession eussent part à leurs *hors d'œuvres*, crainte qu'ils ne les déshonorassent. Aussi les Acteurs des ces piéces ne furent point soûmis aux peines décernées, contre les Histrions. [a] On n'effaça point leurs noms

De Rome l'an 389.
Consuls.
C. SULPICIUS, &. C. LICINIUS STOLO.

T. Livius. l. 7.

des piéces Atellanes, dans le génie, & dans la langue des anciens Osques. Cette poësie cependant prit une forme plus déçente, & plus polie, sur le théâtre Romain. Les obscénités dont les Osques l'avoient défigurée, en furent ordinairement bannies. Elle conserva seulement ce goût satyrique, qu'elle eut dés sa naissance.

a La profession de Comédien étoit honorable parmi les Grecs. Eschine s'étoit occupé, pendant sa jeunesse, à joüer différents rôles, sur le théâtre d'Athenes. Il devint cependant un des plus grands Orateurs de son tems, & il se distingua de maniére, qu'il égala presque Démosthéne, dont il fut le rival, comme nous l'apprenons de Démosthéne lui-même. *Orat. de coronâ*, de Quintilien *l. 2. ch.* 17, & de Plutarque *in vitis decem Rhetorum.* Aristodéme, quoique farçeur, fut député en ambassade; au nom de la République d'Athénes, vers Philippe Roi de Macedoine, pour traiter, avec lui, des affaires de guerre, & de paix. Saint Augustin *l. 2. de civit. Dei*, cite à ce sujet le témoignage de Cicéron, au livre quatriême de la République. *Si quidem quod in eo quoque* (Ciceronis) *de Republicâ libro, commemoratur, Æschines Atheniensis, vir eloquentissimus, cum adolescens tragædias actitavisset, rempublicam capessivit, & Aristodemum tragicum item actorem, maximis de rebus pacis ac belli legatum, ad Philippum Athenienses sæpe misérant.* Il n'en étoit pas de même chez les Romains. Cornelius Nepos, dans sa préface, marque cette différence, lorsqu'il dit, que dans la Gréce, on ne se faisoit point un déshonneur de paroître sur la scéne, & de se montrer au Peuple, sous un habit de Comédien. Au lieu que chez les Romains, ce personnage passoit pour infame, & indigne d'un honnête homme. *In scenam vero prodire, & populo esse spectaculo nemini, in eisdem* (Græciæ) *gentibus, fuit turpitudini : quæ omnia apud nos partim infamia, partim humilia, atque ab honestate remota ponuntur.* Sur quoi saint Augustin s'appuye encore de l'autorité de Cicéron. Voici comme ce saint Pere s'explique, au livre second de la cité de Dieu, chap. 13. *Romani, quamvis jam superstitione noxiâ premerentur, ut illos Deos colerent, quos videbant sibi voluisse scenicas turpitudines consecrari. Suæ tamen dignitatis memores, ac pudoris, actores talium fabularum nequaquam honoraverunt, more Græcorum; sed sicut apud Ciceronem Scipio loquitur, cum artem ludicram, scenam que totam produ-*

De Rome l'an 389.

Consuls. C. SULPICIUS, & C. LICINIUS STOLO.

de la Tribu, où ils étoient incorporés, & l'on ne les exclüt point des fonctions militaires, comme des personnes infames. Ceux-ci ne furent pas sur le pié des Comédiens gagés, pour le plaisir du public.

Il a été à propos d'exposer, sous une seule vûë, l'origine & le progrès de la Comédie Romaine, qui n'égala jamais celle des Grecs. Il est certain que les spectacles du théâtre ne commençérent, à Rome, que sous le Consulat de Sulpicius & de Licinius. On les introduisit, pour appaiser une peste, qu'elle ne guérit pas, mais elle répandit sur les mœurs une contagion plus dangereuse, que celle qui faisoit périr les corps. Si les Romains eussent été attentifs

D. Augustin. De Civit. Dei l. 8.

cerent, genus hominum id, non modo honore civium reliquorum carere, sed etiam tribu amoveri notatione censoriâ voluerunt, C'est pour cela que Ciceron, *Orat. pro Quinctio,* disoit du Comédien Roscius, qu'il sembloit être le seul, digne d'éxercer sa profession, & d'avoir des spectateurs. L'orateur ajoûte, en même-tems, qu'une condition si basse étoit indigne d'un si honnête homme, & qu'il méritoit un sort plus honorable, & plus conforme à sa probité. Les Comédiens de profession, ne pouvoient donc être incorporés dans les Tribus, par conséquent, ils n'avoient point droit de suffrage, & ils étoient exclus des emplois civils, & militaires. Ainsi un Citoyen Romain étoit rayé de sa Tribu, & ne pouvoit servir dans les Légions Romaines, lorsqu'il avoit fait, sur le théâtre, le personnage de Comédien. Pour la même raison, un Sénateur étoit dégradé, & n'avoit plus d'entrée dans le Sénat, un Chevalier Romain étoit privé de ses prérogatives, & n'avoit plus de rang dans l'ordre des Chevaliers, une Comédienne devenoit infame, & soumise aux mêmes loix, que les femmes prostituées. Ces peines étoient décernées par l'Edit du Préteur, au rapport d'Ulpien *l. 2. Par 5. ff. de iis qui infamiâ notantur...... ait Prætor, qui in scenam prodierit infamis est.* Les Acteurs des Atellanes furent exceptés de cette loi. La représentation de ces piéces fut regardée, à Rome, comme un exercice honnête. Aussi la Noblesse Romaine se réserva-t-elle l'éxécution de ces sortes de jeux. S'il arrivoit quelquefois, que les Acteurs ne s'acquitassent pas de leur rôle avec honneur, le parterre ne les forçoit pas à se démasquer, comme il étoit en droit de le faire, à l'égard de farçeurs, & des autres Comédiens, qui avoient eu le malheur de déplaire aux spectateurs.

aux préſages, qu'ils obſervoient avec ſcrupule, peut-être auroient-ils proſcrit la Comédie, dês ſa naiſſance. On la repréſenta d'abord dans un endroit du Circ, placé ſur les bords du Tybre. Le fleuve ſe déborda. De-là Rome comprît, que cette eſpéce de jeux étoit inéfficace, pour appaiſer le courroux du Ciel; mais cet amuſement avoit diverti. Il fut continué dans la ſuite, avec toute la ſumptuoſité que le luxe, & que les richeſſes produiſirent.

De Rome l'an 389. Conſuls. C. SULPICIUS, & C. LICINIUS STOLO.

Les Conſuls changérent, & la peſte ne ceſſa point. C'étoit pour la troiſiême année qu'elle affligeoit Rome. L. Æmilius, & [a] Cn. Génucius étoient Conſuls. La ſuperſtition infeſta preſque autant les Romains, que la peſte les déſola. On inventoit, tous les jours, de nouvelles expiations, pour appaiſer les Dieux. Enfin, on s'aviſa de renouveller une ancienne cérémonie de religion, qui, diſoit-on, avoit réüſſi dans une calamité ſemblable. C'étoit de choiſir un Dictateur, pour ficher un clou au Temple de Jupiter Capitolin, dans la muraille qui le ſéparoit du Sanctuaire de Minerve, érigé ſous le même toit. La coûtume de cette cérémonie bizarre avoit commençé [b] par les Volſiniens, en Etrurie. Ces Peuples comptoient leurs années

De Rome l'an 390. Conſuls. L. ÆMILIUS, & Cn. GENUCIUS.

Tit. Liv. l. 7.

a Les anciennes Editions de Tite-Live, & Caſſiodore donnent à Génucius le prénom de *Caïus*. Diodore & les Faſtes Capitolins, s'accordent à déſigner ce Conſul par le prénom de *Cneïus*. Cette année commença le ſecond Conſulat de L. Æmilius.

b Il paroît par l'itinéraire d'Antonin, que les Volſiniens habitoiens aux environs de *Bolſena*, ou *Bolſeno*, proche un grand lac, qui porte aujourd'hui le même nom. Strabon, & Ptolomée font mention de cette Ville, sous le nom de Ουλσίνιον. Tite-Live, & la plûpart des Ecrivains l'appellent *Volſinii*, au pluriel. Elle étoit entourée de mon-

De Rome l'an 390.

L. ÆMILIUS, & CN. GENUCIUS.

par des cloux, qu'ils fichoient dans un Temple de la [a] Déesse *Nortia*, c'est-à-dire, de la Fortune. Les Romains les avoient imités en cela. On peut juger de-là, de leur ignorance à certains égards, aux premiers tems de leur République. Lorsque Brutus, & qu'Horatius Pulvillus étoient Consuls, immédiatement après l'expulsion des Tarquins, le fameux Temple dédié à Jupiter, à Junon, & à Minerve, fut placé sur le Capitole. [b] On voulut y marquer, &, par-là, transmettre à la posterité, le nombre des années qui s'étoient écoulées, depuis la fondation de Rome. Peut-être les Romains ignoroient alors l'art de tracer les nombres, & de les représenter aux yeux. Ils prirent donc le parti de ficher, comme les Volsiniens, dans la muraille, autant de cloux, qu'ils comptoient d'années, depuis l'établissement de leur Ville. On choisit le côté

tagnes, & de bois, au rapport de Juvenal. *Sat. 3. . positis nemorosa inter juga Volsiniis.* Pline au livre second, assûre qu'elle fut consumée par le feu du Ciel. Si l'on en croit le même Auteur, on y fabriqua, pour la premiere fois, les meules de Moulin.

a Martianus Capella cap. 9. *de nuptiis Mercurii & Philologiæ*, remarque que les Etrusques donnoient le nom de *Nortia* à la Fortune, ou au Hazard. C'est ainsi que Juvénal a interprété ce terme, dans la dixiéme Satyre, en parlant de Séjan, qui étoit né en Eutrie.

Idem populus, si Nortia Tusco
Favisset, si oppressa foret secura senectus
Principis, hac ipsâ Sejanum diceret horâ .... Augustum.

Cependant Tertullïen distingue deux Divinités particulieres, dont il appelle l'une *Nurstia*, & l'autre *Nortia*. Il attribuë la premiére aux Volsiniens, & la seconde à ceux de Sutri.

b Tite-Live fait entendre, qu'Horatius fit la cérémonie d'attacher le clou au Temple de Jupiter Capitolin, l'année même que ce Consul fit la dédicace de cet Edifice. Cette pratique étoit déja établie, dês le tems de la Monarchie ; comme le même Auteur l'insinuë. *M. Horatius Consul*, EX LEGE, *Templum Jovis optimi Maximi dedicavit.* On n'en avoit pas usé autrement, pour marquer les années de chaque regne.

qui

qui séparoit le Temple de Jupiter, de celui de Minerve, parce qu'on étoit grossiérement persuadé, que [a] cette Déesse avoit trouvé les nombres. Toutes les années donc, aux Ides de Septembre, le premier Consul fichoit, dans la muraille, [b] un clou, qui servoit à désigner l'année de son Consulat. Les Romains sçavoient écrire alors, quoi qu'ils n'eussent pas encore trouvé les figures numérales. Ce qui le prouve, c'est que la loi qui ordonnoit la cérémonie de ficher un clou tous les ans, étoit écrite dans le même Temple, [c] en lettres antiques, & en vieux langage. Il est à présumer, que quand l'année avoit été marquée par des calamités publiques, on croyoit superstitieusement, que les augures, qui avoient consacré les Consuls pour lors en exercice, n'avoient pas été heureux. On nommoit donc un Dictateur, afin que, par des destins moins contraires, il corrigeât ceux des Consuls. Pleins

De Rome l'an 390.
Consuls.
L. ÆMILIUS, & CN. GENUCIUS.

a Platon attribuë, dans son Phédre, l'invention des nombres au Mercure d'Egypte. D'autres en font honneur à Palaméde. La pluspart reconnoissent Pythagore pour le premier inventeur de l'Arithmétique, selon le témoignage d'Isidore *l.* 3... *Numeri disciplinam primum apud Græcos Pytagoram autumant conscripsisse, ac deinde à Nicomacho diffusius esse compositam.* C'est le sentiment de Bede, dans son Traité *de Computo.* Saint Augustin, au livre 4. de la Cité de Dieu, parle d'une Déesse *Numeria* qui présidoit à la science des nombres, & que le Paganisme honoroit sous cette qualité. C'est ainsi que les Romains augmentoient le nombre de leurs Divinités, à mesure que les objets se multiplioient.

b Pour cette raison ce clou fut nommé *Clavus Annalis.* Le même usage s'observoit parmi les gens de la campagne, qui comptoient leurs années, & l'âge de leurs enfans, par le nombre des cloux, qu'ils attachoient aux murailles de leurs cabanes, comme nous l'apprenons de ces vers de Pétrone, Satyr. c. 59.

At paries circa paleâ satiatus inani
Fortuitoque luto: clavus numerabat & annos.

c Tite-Live, au livre septiême fait mention de cette loi, en ces termes: *lex vetusta est priscis literis verbisque scripta.*

De Rome l'an 390.
Consuls. L. ÆMILIUS, Cn. GENUCIUS.

de cette persuasion, les Romains élevérent à la Dictature un L. Manlius, dont le surnom étoit *Imperiosus*, parce qu'il avoit l'esprit hautain, & l'air impérieux. Celui-ci choisit pour son Colonel Général de la Cavalerie L. Pinarius Natta. Le Dictateur fit donc la cérémonie de ficher le clou. Ce n'est pas que, depuis le premier Consulat, l'art de marquer les nombres par des lettres, n'eût peut-être été inventé à Rome; mais les superstitions se perpétuent long-tems dans un état, lorsqu'elles y sont introduites. Il est croyable qu'alors la peste cessa d'elle-même, plûtôt parce qu'elle avoit duré près de trois ans, que par l'efficace du reméde superstitieux.

L'orgueilleux Dictateur souffroit avec peine, que les fonctions de sa dignité fussent bornées à un ministére de religion. Il saisit l'occasion qui se présenta de lever, & de commander une armée. Nous avons dit que les Herniques se préparoient à secoüer le joug Romain. Manlius ordonna, contre eux, des levées; mais le Peuple étoit fatigué par de longues maladies. La Ville en avoit été dépeuplée, & d'ailleurs le péril de la guerre, dont la République étoit menacée, n'étoit pas pressant. Ainsi les Bourgeois firent de la résistance à ces inutiles enrôlements, & les Tribuns du Peuple y formérent des oppositions. Manlius étoit fier & impérieux. Il usa de violence contre la Bourgeoisie; mais, à leur tour, les Tribuns du Peuple employérent la force contre les entreprises du Dictateur. La chose alla si loin, qu'ils contraignirent Manlius à se démettre. Aussi n'avoit-il été nommé Dictateur que pour

Fasti Cap.

un tout autre dessein, que de le signaler dans une guerre. Les Censeurs M. Fabius, & L. Furius firent, cette année là, une récension du Peuple. Ils la terminérent [a] par un lustre, qui fut le vingtiéme depuis qu'on en eut établi à Rome. L'Histoire ne nous a point appris jusqu'où monta, pour lors, le dénombrement des Citoyens Romains.

De Rome l'an 390.
Consuls.
L. ÆMILIUS
Cn. GENUCIUS.

L'année ne fut pas plûtôt expirée, que deux nouveaux Consuls entrérent en exercice; [b] ce fut Q. Servilius, & L. Génucius. Celui-ci, quoique Plébéïen, fut élévé, pour la seconde fois, au Consulat. La Dictature, que L. Manlius avoit exercée, l'année précedente, avoit paru odieuse & insoûtenable. Quand il fut hors d'emploi, & que le Consulat eut changé, le premier soin des Tribuns du Peuple fut de citer Manlius à comparoître, devant les Curies. M. Pomponius l'un des Tribuns, se porta pour son accusateur. On le déféra principalement sur trois chefs, qui l'avoient rendu coupable aux yeux du Peuple. Le premier de s'être donné le surnom d'*Imperiosus*. Dans une Ville libre, disoit-on, *prendre un titre de domination, y conformer ses mœurs, ne se conduire, dans sa charge, que par des maximes impérieuses, c'est donner atteinte à la liberté publique.* Secondément, on lui reprochoit d'avoir usé de violence, pendant sa Dictature, pour

De Rome l'an 391.
Consuls.
Q. SERVILIUS, & L. GENUCIUS.

Tit. Liv. l. 7.

a Aucun des Historiens de l'ancienne Rome, pas même Tite-Live, n'a fait mention de ce vingtiême Lustre. Les seuls Fastes Capitolins nous en ont conservé la mémoire. La récension fut faite par Marcus Fabius, & par Lucius Furius, alors Censeurs.

b C'est le second Consulat de Quintus Servilius, surnommé *Ahala*, & de Lucius Génucius, surnommé *Aventinensis*. Diodore s'est trompé, en attribuant à celui-ci le prénom de *Quintus*.

De Rome l'an 391. Consuls. Q. SERVILIUS, & L. GENUCIUS.

contraindre le Peuple â des enrôlements inutiles, d'avoir fait frapper les uns, d'avoir emprisonné les autres, & d'en avoir déchiré d'autres à coups de foüets. Le troisiême chef d'accusation rouloit sur la conduite domestique de Manlius. Il avoit un fils, dont l'esprit n'étoit pas développé, & dont la langue étoit embarrassée. Ce mauvais pere, seulement pour des défauts de nature, traitoit indignement son fils. Quoiqu'exempt de tout reproche, Manlius l'avoit confiné à la campagne, & l'avoit réduit à y mener la vie d'un esclave. Que servoit-il à l'infortuné jeune-homme d'être né d'un Dictateur, si le surnom qu'avoit pris son pere le rendoit insuportable, jusques dans sa famille? Le Tribun Pomponius insista principalement sur ce chef d'accusation. Il donnoit lieu à l'éloquence. *Quel crime*, disoit l'Orateur, *a donc commis ce fils, pour être traité sans miséricorde? Il n'a pas la parole libre; mais falloit-il entretenir sa timidité naturelle, & augmenter, par des rigueurs, une imperfection, qu'il avoit reçuë de la naissance? Les bêtes elles-mêmes n'abandonnent pas le soin d'un de leurs petits, que la nature aura rendu moins parfait? On a fait plus que de négliger ce pauvre enfant. On a multiplié ses défauts. Un empêchement de langue a été suivi d'une éducation basse, qui la rendu farouche, & rustique. On a fait succéder les vices de l'esprit, aux défauts du corps. On l'a abbruti, en le confinant parmi les bêtes.* De là il est aisé de voir, que l'empire qu'avoient à Rome les peres sur leurs enfants, par les loix, étoit tempéré par l'autorité supérieure des Magistrats. Ils servoient de protecteurs à des enfants, trop rigoureusement traités par de mauvais peres.

Le procés de Manlius s'inſtruiſoit, & on lui avoit communiqué les chefs, ſur leſquels le Tribun Pomponius l'avoit dénoncé. C'étoit d'ordinaire à trois marchés depuis l'aſſignation, c'eſt-à-dire à vingt-ſept jours de-là, que l'accuſé étoit cité à comparoître, pour ſe défendre. Tout le public étoit irrité contre un Dictateur ſi violent, & contre un pere ſi barbare. Le fils ſeul, lorſqu'il eût appris dans ſa rétraite, le péril de ſon pere, ſe ſentit attendrit. Il mit au nombre de ſes malheurs, celui de fournir matiére à une accuſation, dreſſée contre l'auteur de ſes jours. Au lieu même de ſon exil, ce fils maltraité, prit la réſolution de ſoûtenir ſon pere, contre ſes accuſateurs, bien-loin de leur prêter du ſecours. Le moyen qu'il prit, pour tirer ſon pere d'embarras, parût avoir je ne ſçai quoi de féroce; mais la piété filiale le rendit loüable. De grand matin, il ſortit de la Maiſon de campagne, oû il étoit relégué, vint à la Ville, & ſans s'arrêter ailleurs, il ſe préſenta à la porte du Tribun Pomponius. Celui-ci étoit encore au lit. Cependant le jeune Manlius ſe fit annoncer. On l'introduiſit dans l'appartement du Tribun, qui crut que le fils apportoit de nouvelles preuves, pour joindre à l'accuſation qu'il méditoit. Si-tôt que Manlius fut entré, il démanda une conférence ſecrette avec Pomponius. Tout le monde ſortit, & le jeune Manlius reſta ſeul, prês du Tribun. Alors tirant un coûteau, il le tourna contre Pomponius, & lui parla de la ſorte : *Ou mourez, ou promettés-moi, par ſerment, que vous vous déſiſterés des pourſuites commencées contre mon pere.* Le jeune Manlius étoit vigoureux, & ar-

De Rome l'an 391.
Conſuls.
Q. SERVILIUS, & L. GENUCIUS.

Cic. de Offic. l. 3. & Tit. Liv. l. 7.

De Rome l'an 391. Consuls. Q. Servilius, & L. Genucius.

mé; le Tribun étoit au lit, & ſans armes. Ainſi celui-là contraignit Pomponius à promettre par ſerment tout ce qu'il exigea de lui. Alors le Tribun ſe crut lié par ſes engagements. Quoique le Peuple ſouhaitât, qu'il pourſuivît l'accuſation du vieux Manlius, il s'en excuſa toûjours, ſur l'impérieuſe néceſſité qu'il s'étoit impoſée. Ainſi le pere fut tiré du peril, par la tendreſſe d'un fils, objet des plus mauvais traitements. L'action ſeroit mémorable, quand bien même le pere auroit mérité l'affection de ſon fils; mais elle eſt digne d'un éloge ſingulier, dans la perſonne d'un fils, en butte à la perſécution de ſon pere. Auſſi le Ciel, qui ne laiſſe guére les grandes vertus ſans récompenſe, ſe plût, dans la ſuite, à illuſtrer le généreux T. Manlius, dont l'adoleſcence s'étoit écoulée dans l'opprobre, & dans l'affliction. En effet, en l'année même où il avoit ſignalé ſon zéle pour ſon pere, il fut élevé, par les ſuffrages du Peuple, à l'une des plus importantes dignités de la Milice Romaine. On ſçait que chaque Légion étoit commandée par ſix Tribuns Légionnaires, bien différents des Tribuns Militaires, qui tinrent, tandis que cette charge ſubſiſta, le premier rang dans la République. Les Tribuns Légionnaires avoient été, juſqu'alors, ordinairement ſoûmis au choix des Généraux, ſoit que ceux-ci fuſſent Conſuls, ou Tribuns Militaires. Dans l'année préſente, il plut au Peuple de nommer, en Comices, du moins une partie des [a] Tribuns Lé-

Valer. Max. l. 5. c. 4.

[a] On comptoit ordinairement ſix Tribuns Légionnaires dans chaque Légion, dont ils avoient le commandement, tour à tour; c'eſt-à-dire que deux de ces Tribuns commandoient en chef. Ceux-ci étoient

gionnaires. Il eſt vrai-ſemblable qu'on leva, pour lors, dans Rome, quatre Légions, à l'ordinaire. Elles devoient être commandées par vingt-quatre Tribuns Légionnaires. Le Peuple ſe réſerva d'en choiſir ſix, en Comices, & laiſſa la nomination des dix-huit autres aux Conſuls. De ces ſix, T. Manlius fut élû le ſécond. Ainſi le premier grade qu'il eut dans les armées de Rome, fut celui de Tribun Légionnaire, avec la diſtinction d'y avoir été élévé par les ſuffrages du Peuple. Son mérite le rendra bien-tôt ſupérieur aux malheurs de ſon éducation.

De Rome l'an 391.

Conſuls. Q. Servilius, & L. Genucius.

Les Herniques s'étoient révoltés, & la rupture

enſuite relevés par deux autres, qui faiſoient les mêmes fonctions que les premiers. Ils ſe ſuccédoient ainſi à tour de rolle. Varron prétend, que ces Officiers eurent le nom de Tribuns, dês la naiſſance de la Monarchie Romaine, parce qu'alors les Légions n'étant compoſées que de trois mille hommes, il n'y avoit auſſi que trois Tribuns dans chacune. Le droit de les élire avoit appartenu d'abord aux Conſuls, ou aux Généraux d'armée. Enſuite, comme nous le marquons ici, le Peuple voulut ſe mettre en poſſeſſion d'en choiſir ſix, qui furent appellés *Tribuni Comitiati*; parce que leur élection ſe faiſoit à la pluralité des ſuffrages, par les Tribus aſſemblées en Comices. Les dix-huit autres furent au choix des Conſuls. Les choſes n'en demeurérent pas là. On verra, dans le cours de cette Hiſtoire, que cette élection fut plus d'une fois, entre les Magiſtrats, & la Commune, un ſujet de conteſtation. En effet, les Tribuns Légionnaires furent élus, tantôt par le Peuple, tantôt par les Conſuls. La République Romaine nous fournira ſouvent des exemples de ces variations, & de ces fréquentes alternatives. C'eſt le ſort des gouvernements mêlés d'Ariſtocratie, & de Démocratie. Polybe, au livre 6. nous apprend, que de ces 24. Tribuns on en choiſiſſoit quatorze, qui euſſent ſervi, du moins cinq ans, dans la Cavalerie. Les dix autres ne pouvoient être élus qu'après dix années de ſervice, dans l'Infanterie. Mais il paroît que cette condition ne fut exigée à la rigueur, que dans des tems poſtérieurs, lorſque la diſcipline des Romains prit une forme plus réguliére. Du moins on ne l'éxigea point du jeune Manlius, qui fut, tout à coup, revêtu de cette dignité militaire, ſans avoir paſſé par les degrés de la Milice: puiſqu'il avoit été forcé par ſon pere de couler ſa jeuneſſe dans les travaux de la vie ruſtique.

De Rome l'an 391.
Consuls. Q. SERVILIUS, & L. GENUCIUS.

Tit. Liv. l. 7. Val. Max. l. 5. c. 6. Orosius l. 3. c. 5. & D. Aug. De Civit. Dei. l. 5. c. 18.

de leur association avec Rome, méritoit un châtiment. Ainsi le Sénat les déclara rebelles, & le Peuple confirma l'Arrêt. Pour agir dans les régles, on leur envoya des Féciaux ; puis sur le refus qu'ils firent, de réparer les torts faits à la République, & de s'y soûmettre, on ordonna des levées. Le sort fit tomber le commandement de l'armée, sur le Consul Génucius. Tandis que Rome se préparoit à la guerre, un accident imprévû y jetta la consternation. Tout à coup la terre s'ouvrit, au milieu de la place publique. Ce fut sans-doute un tremblement de terre, qui causa cette profonde ouverture. Sur de moindres accidents les Dévins étoient consultés. Aprés qu'on eut épuisé en vain le travail des Citoyens, à remplir l'abîme, les Augurs répondirent, *qu'on n'arriveroit jamais à le combler, qu'on n'y eût jetté ce que Rome avoit de meilleur ; mais que le sacrifice du plus estimable objet de la Ville, rendroit la République immortelle.* L'Oracle tint les esprits dans une grande incertitude. On chercha long-tems, quel étoit ce présent assés agréable aux Dieux, pour calmer les menaces présentes, & pour assûrer, à l'avenir, une durée éternelle à la République. Tandis qu'on délibére, M. Curtius ouvrit un avis, qui ne put lui être inspiré, que par un amour héroïque de la patrie. *Qui peut douter*, dit-il, *que Rome ne conserve rien de plus précieux en son sein, que les hommes courageux, qui la rendent victorieuse, & que les armes, qui leur servent à vaincre ? Je m'offre donc à détourner les malheurs publics, & à remplir les destinées de Rome. Heureux, si les Dieux agréent un jeune Romain, revêtu de ses armes, pour la précieuse victime.*

victime qu'ils demandent ! Curtius paroiſſoit avoir toutes les qualités néceſſaires, pour être une offrande recevable. A une naiſſance illuſtre, il joignoit une valeur reconnuë. Enfin, c'étoit un de ces jeunes hommes de la plus grande eſpérance dans la Ville. Dês qu'on eut agréé ſon dévoüement, il ſe pare de ſes plus belles armes, il fait équiper magnifiquement un ſuperbe Courſier, & il paroît à quelque diſtance du précipice. Tout le Peuple étoit accouru dans la Place, & dês qu'on l'apperçut, il ſe fit un profond ſilence. Alors Curtius tournant les yeux, tantôt vers le Capitole, ſéjour des Dieux tutélaires de Rome, tantôt vers [a] l'abîme ouvert, il adora les Divinités du Ciel, & de l'Enfer. Enfin, il picqua ſon cheval, qui courant à toute bride, ſe précipita dans le gouffre, avec le Cavalier qui le montoit. Pour donner du merveilleux à une action, que les préjugés d'alors rendoient héroïque, quelques Hiſtoriens ont feint, que tout à coup la Terre ſe referma, d'elle-même. Les plus judicieux Ecrivains avoüent, qu'on jetta dans le trou une

De Rome l'an 391.

Conſuls. Q. SERVILIUS, & L. GENUCIUS.

Val. Max. l. 5. c. 6.

a Nous avons déja parlé de cet abîme, en parlant du Lac Curtius, à l'occaſion d'un autre Curtius ſurnommé *Metius*, qui s'y étoit jetté, pour échapper à la pourſuite de Romulus. On peut voir ſur cela le Livre premier de cette Hiſtoire, page 104. Tite-Live, au livre ſeptiéme, prétend que le lac, ou plûtôt le gouffre, dont-il s'agit, emprunta ſon nom du dernier Curtius, qui s'y précipita pour le ſalut de ſa République, & non pas de Curtius Metius, comme quelques Auteurs l'ont crû. *Lacumque Curtium non ab antiquo illo T. Tatii milite Curtio Metio.* Ce qui confirme l'opinion de Tite-Live, c'eſt le beau marbre qu'on trouva ſous terre, confondu parmi de vieux débris, dans l'endroit même où Curtius, dit-on, ſe jetta. Le marbre repréſentoit, en ſon entier, le dévoüement de ce Romain englouti dans le gouffre avec ſon cheval, comme nous l'apprenons de Pighius, qui avoit recüeilli cet ancien monument.

De Rome l'an 391.
Consuls.
Q. SERVILIUS, & L. GENUCIUS.

Tit. Liv. l. 7.

quantité prodigieuse de grains, & de fruits, & il est croyable que, dans la suite, on le remplit de terre, & d'autres matériaux.

Après le dévoüement de M. Curtius, les Romains espérérent de remporter la victoire, sur les Herniques. Génucius commandoit les troupes. C'étoit le premier Consul Plébéïen, que Rome eut vû à la tête de ses armées. De-là l'appréhension de la Commune, qu'un chef tiré de son corps, ne flétrît la gloire de Rome, par un mauvais succès, & ne démentit les promesses, qu'elle avoit faites à la République, de fournir des Généraux capables de lui conserver la gloire des armes. Ce coup d'essai d'un Plébéïen, chef d'une guerre sous ses propres auspices, devoit déterminer les esprits à penser bien ou mal, ou pour, ou contre le parti du Peuple. Il arriva que la campagne de Génucius ne fut pas heureuse. Il se pressa trop d'entrer en action avec l'ennemi, & par inconsidération, il donna dans une embuscade, qu'on lui avoit dressée. Enveloppé d'une troupe de gens, qui ne le connoissoient pas, il périt, après que ses Légions, surprises d'une terreur soudaine, eurent pris la fuite. L'Histoire laisse incertain, si le Général Plébéïen ne reçut pas la mort d'une main Romaine. Quoiqu'il en soit; la nouvelle d'une si funeste défaite donna moins de tristesse, que de fierté aux Patriciens. On les entendoit publier en tous lieux, *que Rome étoit malheureuse, pour avoir consacré par des auspices, un autre Consul, qu'un Patricien; que les hommes pouvoient établir des loix, selon leurs caprices; mais que le Ciel sçavoit vanger les droits de la Religion méprisée; qu'on*

n'avoit pas plûtôt essayé les Augures, sur des profanes; que les Dieux avoient puni Rome; qu'un Général Plébéïen avoit perdu la vie dans le combat, & que ses troupes s'étoient déshonorées par une fuite honteuse. Apprenés Romains, ajoûtoient-ils, *apprenés à respecter les traditions religieuses de vos Ancêtres. Abstenés-vous de tenir des Comices, où les droits humains, & divins sont également violés.* Le Sénat, & la place publique rétentissoient de ces discours. Ce n'étoit pas assés. Il falloit remédier au mal, & effaçer l'affront qu'on avoit reçu dans la guerre. On résolut de créer un Dictateur. Le Consul Servilius, qui restoit seul en place, le nomma.

De Rome l'an 391.
Consul.
Q. SERVILIUS.

On se souvint qu'Appius Claudius avoit fait des efforts d'éloquence, pour dissuader les Romains d'accepter la loi, qui permettoit de choisir des Consuls Plébéïens. Servilius eut égard à son zéle, & l'en recompensa. [a] Ce fut lui qu'il choisit pour Dictateur. Ainsi le plus formidable adversaire du parti Plébéïen, fut destiné à rétablir les pertes causées par un Consul tiré du Peuple. [b] Les Historiens ne nous ont point appris, quel fut le Colonel Général de la Cavalerie, qu'Appius nomma, & le tems

Dictateur.
App. CLAUDIUS.

a Cet Appius Claudius étoit fils de Publius Claudius, & petit-fils d'Appius le Decem-vir, comme les Fastes Capitolins le marquent évidemment, sous l'année de Rome 404. en indiquant le Consulat de ce Dictateur.

b Quelques lettres que le tems a épargnées, dans les marbres Capitolins, font conjecturer à Sigonius, que ce Colonel Général de la Cavalerie se nommoit Servilius Priscus. Panvinius doute si ce ne fut point Lucius Scipion, qui géra le Consulat l'an 403. Marlien fait tomber ce choix sur un Mucius Scævola. Pighius croit que le nom de Scapula s'accorde mieux avec les traces qu'on remarque encore dans les Fastes. Mais dans cette incertitude des anciens monuments, on devine plûtôt qu'on ne prouve.

De Rome l'an 391.

Dictateur. App. CLAUDIUS.

a effacé une partie de son nom, sur le marbre des Fastes Capitolins. Tandis que le Dictateur léve, dans Rome, une nouvelle armée, & qu'il se prépare à la faire marcher contre les Herniques, le Consul Servilius commandoit en campagne les Troupes fugitives de Génucius, sous le titre seulement de Lieutenant Général. L'ennemi fier du succès qu'il avoit eu, contre un Général Romain, tué dans le combat, vint, avec un air de confiance, assiéger le camp des vaincus. Il parut alors, ce que pouvoit la valeur Romaine, guidée par un Patricien. Servilius fit faire une sortie sur les Herniques, sans leur donner le tems de commençer l'attaque. A l'instant, les Troupes ennemies se débandérent, & leur prompt retour dans leurs retranchements eut l'air d'une véritable fuite. Le Dictateur, à son arrivée au camp, trouva la gloire de Rome un peu réparée. Il conduisoit avec lui une nouvelle armée, qu'il venoit de lever à la Ville. Comme il étoit éloquent, il harangua ses Troupes. Il loüa Servilius, & ses Soldats de leur valeur à repousser l'ennemi. Puis tournant le discours vers les Légions qu'il avoit amenées, il les exhorta à imiter la bravoure des premieres levées, & remplit les siens d'émulation. Les Herniques, de leur côté, sçûrent que le camp Romain avoit reçu un nouveau renfort, & que leur armée avoit pour Général un Dictateur. Résolus de conserver l'avantage, qu'ils avoient remporté sur Génucius, ils augmentérent aussi leurs forces. Tout le païs des Herniques fut épuisé d'hommes, & nul de ceux qui avoient l'âge militaire, ne fut exempt de marcher. Parmi ce

grand nombre de combattans, ils choisirent trois mille deux cents soldats, dont ils composérent huit cohortes, chacune de quatre cents hommes. C'étoit l'élite des plus braves gens de leur armée. Les Généraux Herniques eurent, pour ceux-ci, de grandes distinctions. Outre qu'ils leur promirent double paye, ils les exemptérent de tous les travaux de la Milice. Par-là, on leur fit comprendre qu'on fondoit sur eux la principale espérance de la victoire, & on les engagea à faire des efforts, plus qu'humains, durant le combat. Dans l'ordre de bataille, les trois milles braves furent placés au lieu le plus exposé, & le plus honorable.

De Rome l'an 391.

Dictateur. App. CLAUDIUS.

Les Romains, & leurs ennemis ensemble, ne tardérent pas à faire sortir leurs armées des retranchements. Au milieu des deux camps s'étendoit une plaine d'environ une lieuë. Là se donna la bataille. Jamais forces ne furent plus égales, & jamais victoire ne fut plus balancée. Les Chevaliers Romains, ces troupes invincibles, étoient opposés aux huit cohortes des plus braves Herniques. Quoique d'abord la Cavalerie Romaine eût donné sur l'ennemi, avec cette impétuosité qui lui étoit ordinaire, les cohortes Herniques n'en avoient point été ébranlées. L'inutilité de ce premier choc, fit donc prendre à la Cavalerie Romaine une autre maniére de combattre. Par l'ordre du Général, elle se mit à pié; & ensuite, après en avoir reçu la permission, elle vint se placer, sur la premiere ligne, à la tête de l'Infanterie. Comme les bataillons ennemis ne résistoient qu'à peine aux efforts de ces braves Cavaliers, le Général Hernique commanda

De Rome l'an 391.
Dictateur. App. CLAUDIUS.

à ses cohortes choisies, d'aller faire tête à la Cavalerie Romaine. Ces combattans étoient formidables, & par la force du corps, & par la grandeur du courage. On vit alors aux prises l'élite des deux Nations. De côté, & d'autre les soldats des deux armées ne furent que les spectateurs du combat. On auroit crû que les Romains, & que les Herniques avoient chargé, les uns la Cavalerie, les autres leurs huit cohortes, de soûtenir seules les intérêts, & la gloire des deux Peuples. On donna, & l'on reçut la mort, des deux parts; mais on dut moins estimer la perte, qu'on fit mutuellement, par le nombre, que par le mérite de ceux qui périrent. Enfin les Chevaliers Romains s'exhortérent de la sorte à faire les derniers efforts. *Que nous reste-t-il à tenter, si l'ennemi échappe au combat que nous livrons? Nous avons combattu à cheval, nous combattons à pié. Quel genre de combat avons nous encore à éprouver? Sera-ce en vain, que nous aurons quitté nos rangs, & nos chevaux, pour paroître à la tête de l'Infanterie?* Ces paroles augmentérent le courage des Chevaliers Romains. Tout à coup, avec un grand cri, ils fondirent sur les cohortes Herniques. D'abord celles-ci reculérent, ensuite elles furent vivement poussées, enfin elles lâchérent pié, & prirent la fuite. La fortune des Romains, toûjours supérieure à celle des Nations voisines, détermina sans doute la victoire en faveur des premiers. Dans une si grande égalité de forces, & de courage, elle pût seule faire pancher la balance du côté de Rome. Les vainqueurs poursuivirent les ennemis, jusques dans leur camp, & la

nuit seule les empêcha de le forcer. Aussi le combat avoit commencé un peu tard, parce que le Dictateur avoit été occupé, jusqu'à midy, [a] à chercher d'heureux présages dans les entrailles des victimes. Le lendemain l'armée Romaine se vit en possession du camp ennemi, abandonné par les Herniques. Leurs troupes s'étoient retirées, en désordre, vers une de leurs places; mais peu de leurs soldats avoient rejoint leurs Enseignes. Ainsi quelques-uns périrent en chemin, sous le fer des Romains, & le reste fut dissipé par les campagnes. La victoire, au reste, ne laissa pas de coûter cher aux victorieux. Ils perdirent le quart de leur ar-

De Rome l'an 391.

Dictateur. App. CLAUDIUS.

a Dans les sacrifices qui précédoient les batailles, & toutes les expeditions importantes, on consultoit les entrailles de la victime. On avoit sur tout égard à la langue, au cœur, au foye, à la rate, au poulmon & aux reins. Si ces parties étoient saines, on présumoit que l'entreprise auroit un heureux succès. On se persuadoit, au contraire, que des parties mal saines, & livides, annonçoient quelque issuë funeste. C'étoit bien un autre sujet d'allarmes, lorsque quelqu'une des parties nobles ne se trouvoit point dans l'animal immolé, comme il arrivoit quelquefois par l'avarice des Prêtres, & des Victimaires, qui les faisoient disparoître à dessein. Ces fourbes trouvoient leur compte, à se joüer ainsi de la superstition des Peuples. Par-là, ils se procuroient, à leur profit, une seconde victime, qui réparât, disoient-ils, les défauts de la prémiére. Il faut entendre Lucain se récrier, avec emphase, sur ces prétendus signes de la colére des Dieux.

Atque iram superum raptis quæsivit in extis.
Terruit ipse color vatem; nam pallida tetris
Viscera tincta notis, gelidoque infecta cruore
Plurimus asperso satiabat sanguine livor.

On faisoit cuire dans une chaudiére la chair de ces victimes, avec le bois de quelque arbre consacré à une Divinité. C'est pour cela que Virgile, & Ovide appellent le feu qui cuisoit les entrailles de la victime, *Sanctos ignes... Pium ignem.* On les mettoit ensuite sur des plats, qu'on offroit aux Dieux, & qu'on posoit, à cet effet, sur leurs Autels. *Cumulantque oneratis lancibus aras. Virg. Enei.* 12. Nous aurons plus d'une fois à parler des cérémonies, qui s'observoient, & devant, & pendant, & après le sacrifice.

De Rome l'an 391.
Dictateur. App. CLAUDIUS.

mée, & ce qui leur fut plus ſenſible encore, bon nombre de Chevaliers Romains laiſſérent la vie dans le combat. Il eſt étonnant que le Dictateur Appius Claudius n'obtint pas les honneurs du triomphe, après une ſi mémorable victoire. Ne peut-on pas conjecturer, que le Peuple s'oppoſa à la gloire de l'ennemi le plus déclaré du parti Plébéïen?

De Rome l'an 392.
Conſuls. C. LICINIUS STOLO, & C. SULPICIUS PETICUS.

Malgré le malheur du Conſul Génucius, & malgré les murmures de la Nobleſſe, les Centuries aſſemblées au Champ de Mars, choiſirent encore un Conſul Plébéïen. [a] Ce même C. Licinius Stolo, qui, de Tribun du Peuple, avoit déja été élevé au Conſulat, y fut remis pour la ſeconde fois. Comme le plus violent ennemi la Commune, avoit été nommé Dictateur l'année précedente, par la faction Patricienne, auſſi le plus entreprenant adverſaire de la Nobleſſe, fut mis alors dans la premiere place, par les ſuffrages du Peuple. Le Collégue que Rome donna à Licinius, fut C. Sulpicius ſurnommé Peticus. Celui-ci étoit Patricien d'origine. Ce fut auſſi pour la ſeconde fois qu'il fut élu Conſul. Sous le commandement des deux nouveaux Généraux, Rome continua la guerre contre les Herniques. Les Conſuls entrérent enſemble dans le païs ennemi; mais ils n'y trouvérent point d'armée à combatre. Ils ſe contentérent donc de former le ſiége de Férentine, Ville autrefois des Volſques, & que les Romains avoient cédée aux Herniques.

Tit. Liv. l. 7.

a C'eſt le ſecond Conſulat de Licinius Calvus, & de Sulpicius Peticus. Dans les anciennes Editions de Tite-Live, le prénom *Caïus* du ſecond Conſul, eſt changé mal-à-propos en celui de *Lucius*.

Quand

Quand elle ſe fut renduë, l'armée conſulaire prit la route de Tybur; mais elle fut bien ſurpriſe d'en trouver les portes fermées. Déja depuis long-tems, les Tyburtins avoient eu des démêlés avec la République; mais pour lors leur rupture éclata, & la guerre fut déclarée entre Rome, & Tybur. Le Sénat y envoya des Féciaux, pour redemander les droits de la République, & ſur le refus qu'on fit de les ſatisfaire, on commença les hoſtilités. Il eſt à croire que les Tyburtins n'eurent la confiance de ſe meſurer avec Rome, qu'en vûë de l'intelligence ſecrette, qu'ils entretenoient avec les Gaulois. La crainte qu'eurent les Romains d'une guerre, qui ne leur parût pas mépriſable, leur fit deſirer un Dictateur. Cependant les Ecrivains de Rome rapportent différemment les motifs de ſa nomination. Un ancien Hiſtorien raconte, que le Dictateur fut nommé par le Conſul Licinius, pour arrêter les brigues de Sulpicius ſon Collégue. Celui-ci s'étoit mis en tête, dit-on, de ſe faire continüer dans le Conſulat, l'année ſuivante. Pour faire réuſſir ſon deſſein, il vouloit avancer le tems des Comices pour l'élection des Conſuls, & ſe faire choiſir, avant ſon départ pour l'armée. Licinius, ajoûte-t-on, devina juſte les intentions de Sulpicius, & pour rompre ſes meſures, il nomma un Dictateur, uniquement pour préſider aux Comices. Quoiqu'il en ſoit; il paroît plus vrai-ſemblable, que Titus Quinctius Pennus ne fut nommé à la Dictature, que pour agir contre l'ennemi, dont on étoit menacé. Quinctius choiſit Serv. Cornelius pour ſon Colonel Général de la Cavalerie. Tandis que les Ro-

De Rome l'an 392.
Conſuls.
C. LICINIUS STOLO, & C. SULPICIUS PETICUS.

Licinius Macer. apud Liv.

Dictateur.
T. QUINCTIUS PENNUS.

Faſti Capit.

De Rome l'an 392.
Dictateur. T. Quinctius Pennus.

Q. Claud. Quadrig. apud Gell. l. 9. c. 13.

Tit. Liv. l. 7.

Quadrig. ibid.

mains se préparoient à la guerre, [a] les Gaulois s'étoient avancés jusques sur les bords de l'Anio. L'armée Romaine se présenta à l'autre bord du Fleuve, pour faire tête à l'ennemi. Un Pont construit sur la riviere séparoit les deux camps; mais ni les Romains, ni les Gaulois n'entréprirent de le rompre, pour ne pas paroître appréhender l'ennemi. Le Pont devint le champ de plusieurs combats, entre les braves des deux partis. C'étoit à qui s'en rendroit maître. Un jour que l'escarmouche étoit plus vive, un Gaulois, d'une taille gigantesque, & d'une fierté singuliére, fit des signes de la main, & d'une voix haute, il demanda d'être entendu. A l'instant l'ardeur du combat cessa, & des deux côtés on fit silence. Alors le Gaulois s'écria: *que le plus brave de l'armée Romaine vienne se mesurer avec moi, & que le succés du combat décide de la valeur des deux Nations*! Parmi les Romains, nul n'osa entrer en lice avec le Géant. Sa vûë seule les épouvanta. Le Gaulois, pour insulter à ses ennemis, tira la langue d'une maniére à le rendre effroyable. Le seul L. Manlius fut sensible à l'outrage, que les bravades de l'ennemi faisoient au parti Romain. Celui-ci étoit le même Manlius, dont la piété s'étoit signalée pour son pere, contre les poursuites du Tribun Pomponius. Il quitte donc son poste,

a Tite-Live, dit que les Gaulois campérent sur la rive ultérieure de l'Anio, ou du Tévéroné, dans la Voye Salaire, à trois milles de Rome. La Voye Salaire avoit communiqué son nom à la Porte Colline, qui fut aussi appellée *Porta salaria*. Le même Auteur ajoûte que, dans le trouble que causa la nouvelle irruption des Gaulois, les Tribunaux de la Justice furent fermés, & que les jeunes gens, qui étoient en âge de porter les armes, furent enrôllés sans distinction.

& vole au Dictateur. *Non*, lui dit-il, *quand je ſerois ſûr de la victoire, je ne combattrois un orgüeilleux ennemi, que par l'ordre de mon Général. Si vous le permettés, je ferai ſentir à cette bête féroce, que je ſuis du ſang des Manlius, dont la valeur fut ſi funeſte aux Gaulois, ſur le Capitole.* Le Dictateur ſupportoit impatiemment, que nul Romain ne ſe fût préſenté, pour réprimer l'orgüeil du Géant. Il encouragea Manlius au combat. *Allés*, lui dit-il, *courés à la défaite du Gaulois. Vôtre pieté pour vôtre Pere, répond de vôtre affection pour la Patrie. Vangés la Ville, où vous avés reçu le jour, comme vous avés ſecouru celui dont vous l'avés reçû.* A ces mots, le jeune Romain part, pour ſe diſpoſer au combat ſingulier. Ses camarades l'aident à ſe revêtir de ſes armes. Il change le [a] bouclier rond qu'il avoit, en

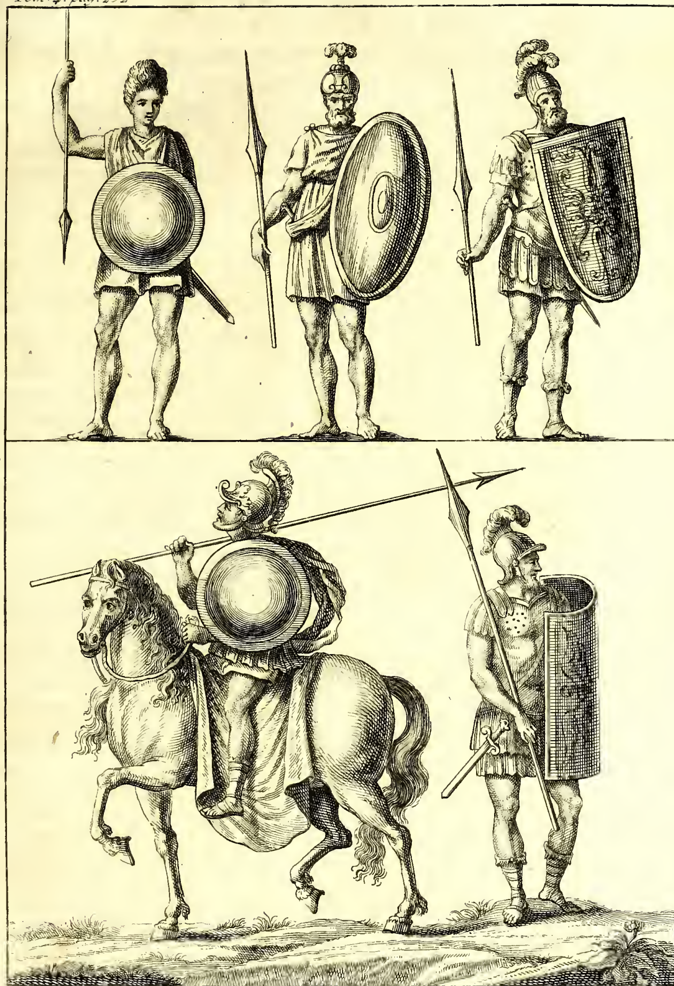
De Rome l'an 392.

Dictateur. T. QUINCTIUS PENNUS.

a Il eſt bien difficile de prononçer au juſte, ſur la forme des boucliers, qui furent en uſage parmi les Romains, dans les tems que nous parcourons. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'elle ne fut pas toûjours la même. Chaque ſiécle vit naître pluſieurs changements, ſur les armes offenſives, & défenſives, & en général ſur la Milice des anciens Romains, ſelon les beſoins, les circonſtances, & les progrês de l'art militaire, qui n'acquit pas tout d'un coup ce degré de perfection, que donne une longue expérience. De-là les variations, & les contradictions apparentes des Hiſtoriens Grecs & Latins, lorſqu'ils nous parlent de la diſpoſition des armées Romaines, de leurs campements, de leurs armes, de leur maniére d'aſſiéger, & de l'ordre qu'ils gardoient dans les batailles. C'eſt ce que le Lecteur pourra remarquer lui-même, à meſure qu'il avançera dans la lecture de cette Hiſtoire, où tous ces changements ſont détaillés. Il ne faut pas juger de Rome, pour ainſi dire, dans ſon enfance ; par ce qu'elle fut au ſiécle des Scipions, des Marius, des Céſars, & des Conſtantins. On reproche, à juſte titre, ce défaut à la plûpart des Commentateurs. Pour revenir aux boucliers Romains, les Auteurs anciens en diſtinguent de pluſieurs ſortes, dont l'uſage fut introduit par ſucceſſion de tems, depuis la naiſſance de Rome. 1°. Le Bouclier appellé en Latin *Scutum*, fut une des armes défenſives, que le Roy Servius Tul-

De Rome l'an 392.
Dictateur. T. Quinctius Pennus.

qualité de Chevalier Romain, en un bouclier quarré que Servius Tullius donna à la premiere classe. De tout ce que les Historiens nous en ont appris, il est évident, que sa figure étoit oblongue, en forme de rectangle. *Scutis protecti corpora longis*, *Eneid. l.* 8. ou à la façon d'une porte. C'est sous ce nom que les Grecs nous indiquent ces sortes de boucliers, qu'ils appellent θύρας. Plutarque les désigne par ces deux termes, Θυρεοὺς Ποδήρεις. Cette expression Grecque fait allusion à la mesure du *Scutum*, qui avoit assés d'étenduë, pour couvrir le corps du Soldat, dans toute sa dimension, depuis la poitrine, jusqu'aux piés. Effectivement, il comprenoit, du moins au tems de Polybe, trente pouces en largeur, sur quarante-huit de longueur. Cette mesure doit s'entendre de deux diverses sortes de boucliers longs, dont l'un se terminoit en ovale, & le second étoit construit en forme de tuile à canal, ou de cylindre demi évidé, avec cette différence, que la largueur du premier, ne se prenoit que dans sa plus grande convexité; c'est-à-dire d'une extrêmité du petit diametre à l'autre. 2°. Tite-Live, au livre 9. parle d'une autre espece de *Scutum*, ou de bouclier long, que les Romains empruntérent des Samnites. Voici la description que cet Historien nous en fait. *Forma erat Scuti, quâ pectus atque humeri teguntur, fastigio æquali, ad imum cuneatior, mobilitatis causâ.* Ainsi, il représentoit, dans son extrêmité supérieure, une section elliptique parallele au petit diametre de l'ellipse, comme on peut en juger par la seule inspection de la figure, que nous en donnons. 3°. Les Romains s'étoient aussi appropriés un autre sorte de bouclier, qui ne differoit en rien de l'ἀσπὶς des Grecs, ni du *Clypeus* des Latins. Il est croyable, qu'anciennement l'usage en fut commun, parmi la plûpart des Peuples de l'Italie, qui tiroient leur origine de la Gréce. Il est du moins constant, que dans les prémieres années de la fondation de Rome, le *Clypeus* fut le bouclier ordinaire aux Soldats Romains, jusqu'à ce que Romulus, au rapport de Plutarque, en eût pris un autre, d'une forme différente, sur le modéle de celui des Sabins. C'est dommage que cet Auteur ne nous en ait point laissé la description. Il est cependant vrai que le bouclier Grec, autrement le *Clypeus*, se perpetua parmi les Romains, après le fondateur de Rome. Je ne veux d'autre garant que Denys d'Halicarnasse, qui nous apprend que le Roy Servius Tullius arma la premiere classe d'un bouclier à la Grecque. Tite-Live, *l.* 8. assûre, que les Latins s'étoient servis de boucliers circulaires, à la maniére des Romains. Il ajoûte que cette nation dévenuë tributaire de la République, donna à ses boucliers la forme du *Scutum*. Les médailles enfin, & les anciens monuments, sont en cela d'accord avec les Historiens de l'antiquité. Que le bouclier Grec ait été circulaire, Varron Festus, & le Poëte Accius nous l'apprennent. Ce dernier dit, que le *Clypeus* représente, en petit, la surface du Ciel. Ovide le compare



Les differentes formes des Boucliers Romains

ré, tel que les fantassins avoient coûtume d'en por-

De Rome l'an 392.
Dictateur.
T. QUINCTIUS PENNUS.

avec l'œil de Polyphême.

Vnum est in mediâ lumen mihi fronte, sed instar
Ingentis Clypeii, ... Metap. 13.

Virgile employe la même comparaison, au livre troisiême de l'Eneide.

Telo lumen terebramus acuto.
Ingens, quod tetra lumen sub fronte latebat,
Argolici Clypei, aut Phœbeæ lampadis instar.

Il faut cependant convenir, que quelquefois le *Clypeus*, n'étoit pas tellement rond, qu'il n'approchât de la figure ovale, comme il est évident par une infinité de passages des anciens Auteurs, qui pour cette raison appellent indifféremment, tantôt du nom de *Clypeus*, tantôt du nom de *Scutum*, le bouclier propre de la Cavalerie Romaine. 4°. On distinguoit encore chés les Romains cette espéce d'écu, ou de petit bouclier, que les Auteurs nomment *Parma*. La forme de celui-ci étoit ronde, selon Polybe, & semblable à celle du bouclier Grec, ou du *Clypeus*, mais plus bornée dans sa surface. Cependant Polybe donne à la *Parma* trois piés de diametre, & par conséquent neuf piés au moins de circonférence, en suivant la proportion de sept à vingt-deux, établie par Archymede, entre le rayon d'un cercle, & la demi-circonférence. Cela supposé, comment les Historiens, & Polybe lui-même, peuvent-ils mettre la *Parma* au nombre des petits boucliers? Tout bien examiné, j'y trouve autant de surface, à peu prês, que dans le *Scutum*, ou dans le bouclier long, dont l'usage étoit affecté à l'Infanterie Légionnaire. De plus, quelle dimension ne devoit point avoir le *Clypeus* dont se servoit la Cavalerie? Car enfin, selon le rapport de Polybe, celui-ci avoit plus de diametre, & de capacité que la *Parma*, qu'il compte parmi les armes de ceux, qui, de son tems, étoient appellés *Velites*, ou armés à la légére. Si le *Clypeus* étoit plus grand que la *Parma*, il avoit du moins autant de surface que le bouclier long des gens de pié. Il n'est donc pas vrai, comme le disent les Auteurs anciens, que le *Clypeus* des gens de cheval fût moins ample, que le *Scutum*. Pour moi je suis persuadé, que les Historiens n'ont estimé le plus ou le moins de grandeur des boucliers, que par rapport à leur longeur. Or il est sûr, que le *Scutum* étoit plus long que les autres, & pour cette raison plus embarrassant. 5°. Les boucliers étoient composés de plusieurs planches jointes ensemble, terminées par un cercle de fer, & révêtuës de plusieurs cuirs, afin qu'elles eussent plus de consistance. *L'Vmbo* (c'est ainsi qu'on nommoit le centre, ou la plus grande courbure du bouclier) étoit armé de fer, ou de cuivre. Par-là il devenoit à l'épreuve des coups les plus violents, qui se venoient briser contre cette armure, ou ne faisoient que glisser, à raison de la convéxité du bouclier. On pratiquoit, dans sa concavité, une anse, afin qu'il fût à la main du Soldat qui s'en servoit. Le bois qu'on faisoit entrer

De Rome l'an 392.

Dictateur. T. QUINCTIUS PENNUS.

ter. Il s'arme [a] d'une épée courte, mais pointüe, & propre à frapper d'estoc, & de taille. Elle étoit semblable à celles, qu'on vit depuis entre les mains des Espagnols. On peut dire que le choix judicieux des

dans la construction de ces boucliers, étoit souple & aquatique, comme le Tilleul, le Bouleau, le Sureau, le Peuplier, & sur-tout le Saule & le Figuier; car outre que le bois de ces arbres est léger, il a encore cette qualité, qu'il se resserre aisément, après avoir été entamé, & qu'il est, de sa nature, moins sujet à se fendre. *Frigidissima quæque aquatica; lentissima autem, & ideo Scutis faciendis aptissima, quorum plaga contrahit se protinus & claudit suum vulnus, & ob id contumacius transmittunt ferrum; in quo genere est ficus, Salix, Tilia, Betula, Sambucus, Populus utraque. Levissima autem ex his Ficus & Salix, ideoque utilissima .... Plin. livre* 16. *ch.* 40. Nous avons emprunté des médailles, & des anciens monuments, les différentes figures des boucliers Romains, que nous avons fait tracer, pour en faciliter l'intelligence. Polybe remarque que dans les prémiers siécles de Rome, les boucliers de la Cavalerie Romaine, n'étoient composés que d'un seul cuir de Bœuf, taillé en forme de cercle. Il perdoit bien-tôt sa consistance, & se relâchoit pour peu qu'il fût exposé à la pluye. Alors il n'étoit presque d'aucun usage pour parer les coups.

a Quand Tite-Live dit que Manlius s'arma d'une épée à l'espagnole, ce n'est pas que la République eût dês-lors emprunté cet arme offensive des Espagnols. Ces Peuples étoient encore fort étrangers par rapport à Rome; & l'on peut dire, que l'Espagne étoit en quelque sorte un pays perdu pour les Romains. Les deux Nations ne commençérent à se bien connoître, que vers le commençement des guerres de Carthage. Selon Polybe, ce fut vers ce tems-là, que les Généraux firent fabriquer les épées des Soldats Légionnaires, à la maniére de celles qui étoient en usage dans les armées Espagnoles. Au rapport du même Auteur, la trempe de la lame en étoit excellente. Il n'en fût pas ainsi des épées dont les Romains se servirent, sur le même modéle. Ils ignoroient alors le secret de bien tremper l'acier, & de le mettre en œuvre. Tite-Live a donc voulu dire, que l'épée de Manlius, quant à la forme, & à la longueur, fut semblable à celles, que les Romains s'apropriérent dans la suite, à la façon des Espagnols. Cette épée étoit courte. Le commun des antiquaires ne lui donnent pas plus de vingt-deux pouces en longueur. Quelques-uns la réduisent à quinze pouces. Elle avoit une pointe, & un tranchant. Aussi les Soldats Romains, qui s'en servoient, principalement pour pointer l'ennemi, ne l'atteignoient presque jamais, sans faire une large blessure. Les épées de la Cavalerie étoient plus longues, & moins commodes pour un homme de pié.

armes rendit presque seul le Romain victorieux du Gaulois. Muni plus avantageusement que son ennemi, pour un combat d'homme à homme, Manlius vient se présenter devant son superbe ennemi. Celui-ci, à la maniere de son païs, chantoit, & triomphoit avant la victoire. Sans être révêtu d'une cuirasse, [a] il étoit habillé légérement, d'une étoffe rayée de diverses couleurs. Sa taille étoit gigantesque, & ses armes étoient toutes brillantes d'or. A en juger par les apparences, rien de plus inégal que le combat. Manlius étoit d'une taille médiocre, & ses armes étoient plus commodes pour le combat, qu'elles n'étoient magnifiques. On ne le voyoit pas s'agiter dans son armure, & faire une frivole ostentation de sa force. Il se réservoit tout entier pour l'action, & il n'éxhaloit pas son feu, en des paroles, & des mouvemens inutiles. Les deux camps demeurérent tranquilles spectateurs du combat. Quoique ces duels ne fussent presque plus en usage, parmi les Romains, chacun se retira à son poste, & laissa le pont libre aux deux champions. [b] Manlius approche de son rival, frappe rudement le bouclier du Gaulois de son bouclier, &, par-là, fait faire un mouvement à son adversaire. Le Romain redouble, & heurte une secon-

De Rome l'an 392.

Dictateur. T. QUINCTIUS PENNUS.

Quadrig. ibid.

Tit. Liv. l. 7.

Quadrig. ibid.

a On ne sçait pas bien certainement, quelle fût, dans les premiers tems, la forme de l'habit Gaulois, avant la conquête des Gaules par les Romains. Virgile donne à ces Peuples, de même que Tite-Live, un habillement rayé. *Virgatis lucent sagulis.* Eneïd. 8.

b Tite-Live dit, que le Gaulois commença l'attaque, en déchargeant un grand coup du tranchant de son coutelas contre Manlius; mais ce coup fit grand bruit, sans faire aucun effet. *Vanum cæsim cum ingenti sonitu ensem dejecit.*

De Rome l'an 392.
Dictateur. T. Quinctius Pennus.

de fois le bouclier du Gaulois ; puis il saisit le moment qu'il reculoit, pour le joindre de plus près, & se couvre des armes même de son rival. En vain le Gaulois s'efforça de décharger sur Manlius un grand coup de sabre. Le Romain, qui s'étoit glissé sous l'écu de son ennemi, n'étoit plus à portée d'en être atteint. Pour Manlius, il se sert de son épée. Comme elle étoit courte, il eut assés d'espace pour la plonger dans le ventre, & dans l'aîne du Gaulois. Il fait plus. Du tranchant de la même épée, il luy abbat l'épaule droite, & redouble ses coups, jusqu'à ce que le Gaulois tombe, [a] & couvre un vaste terrain de son grand corps. Pour lors le vainqueur coupa la teste du vaincu ; & sans s'amuser à enlever le reste de sa dépoüille, il se contente d'un collier d'or, que le Gaulois portoit au coû. Il l'arrache encore tout sanglant, & il s'en pare. On ne peut exprimer quelle fût la joye des Romains. Ils accourûrent en haste sur le pont, enlevérent le généreux Manlius, &, aux acclamations de toute l'armée Romaine, ils le conduisirent au Dictateur. L'action étoit trop glorieuse, pour n'être pas récompensée. Le Général, dans une assemblée de ses troupes, fit l'éloge du victorieux, & luy fit présent d'une couronne d'or. C'étoit un de ces prix militaires, qu'on n'accordoit aux braves, qu'après les plus mémorables exploits. Après tout, le surnom de *Torquatus*, qui lui resta toûjours, aussi-bien qu'à tous les Manlius de sa branche, fut encore pour lui

Tit. Liv. l. 7.

a C'est l'expression que Tite-Live a employée, *in spatium ingens ruentem porrexit hostem.*

d'une

De Rome l'an 392.

Dictateur. T. QUINCTIUS PENNUS.

d'une plus grande distinction, que les applaudissements de l'armée; & que les récompenses du Général. Il le reçut, ce nom, de la bouche d'un Soldat, qui le voyant orné [a] du collier à la Gauloise, qu'on appelloit en Latin *Torquis*, forgea le nom de *Torquatus*, & le mêla aux chansons, qu'on fit sur le champ, à la gloire du vainqueur. [b] L'illustre action de Manlius ne fut pas inutile au bien public. Elle jetta le découragement parmi les Gaulois. Dès la nuit suivante, ils abandonnérent leur camp, & se dispersérent dans la Campanie. Encore ne se retirérent-ils qu'à l'aide des Tyburtins, qui leur fournirent des vivres. Si les Gaulois avoient eu plus de célérité, & qu'ils se fussent présentés devant Rome, aussi-tôt qu'ils arrivérent, il est à croire, qu'une séconde fois, ils se fussent rendus

Orosius l. 5. c. 6.

a Les colliers étoient anciennement une marque de distinction. Nous lisons dans la Genese ch. 41. que Moyse reçut cet ornement de Pharaon. Un autre Roy d'Egypte, du même nom, honora Joseph d'un collier, comme nous l'apprenons du chapitre huitième *des Juges*. On en distribuoit aux gens de guerre, pour récompenser leur valeur. Les anciennes inscriptions font foi, que les Romains se faisoient gloire de cette récompense militaire. Strabon, au livre quatrième, parle des colliers d'yvoire, ou plûtôt en façon d'yvoire, dont les Peuples des Isles Britanniques avoient coûtume de se parer. Les femmes Espagnoles n'en portoient que de fer, au rapport de cet ancien Géographe. Les Payens donnoient aussi cette parure à leurs Divinités.

b Nous remarquerons ici la méprise de Claudius Quadrigarius, ancien écrivain, cité par Tite-Live, & par Aule-Gelle. Cet Auteur rapporte ce combat singulier, à l'année de Rome 386. sous la derniére dictature de Camille. C'est un anachronisme manifeste. Valére Maxime ne s'est pas moins trompé, lorsqu'il a dit que Manlius, & que Valerius Corvinus donnérent le défi aux Chefs de l'armée Gauloise, & que ceux-ci périrent sous le fer des deux Romains. Enfin, Aurelius Victor a écrit, contre la foi des meilleurs Historiens, que Manlius étoit Tribun militaire, quand il se présenta pour combattre le Gaulois. Apparemment qu'il a confondu le Titus Manlius, dont il s'agit ici, avec Publius Manlius, qui fut Tribun Militaire pendant l'année 386.

De Rome l'an 392.

Dictateur. T. QUINCTIUS PENNUS.

maîtres de la Ville. Leur armée étoit formidable par le nombre, & par la contenance des combattans. Mais il entroit dans la destinée des Romains, d'avoir encore une fois un Manlius pour libérateur. La mémoire d'un si grand bienfait, ne se perpétua pas seulement par les écrits des Historiens. On voyoit encore, plusieurs siécles après, dans la place de Rome, proche les Boutiques neuves des Changeurs, un monument, ou sculpté, ou plûtôt peint, sur un bouclier. Le combat de Manlius, & du Gaulois y étoit si naturellement représenté, qu'on a crû, que la description des Historiens étoit d'après la peinture.

Cic. de Orat. l. 2.

Quintil. Inst. orat. l. 6. c. 4. & Plin. hist. nat. l. 35. c. 4.

De Rome l'an. 393.

Consuls. M. FABIUS AMBUSTUS & C. PÆTELIUS LIBO.

Les Tyburtins s'étoient trop déclarês contre Rome, pour les laisser impunis. Lors donc que la République eût changé de Consuls, & que M. Fabius Ambustus, & [a] C. Pætelius Libo furent en place, on fit à Rome des levées, pour châtier les Tyburtins. Au raport de Pline, Tybur étoit une Ville beaucoup plus ancienne que Rome. On en faisoit remonter l'origine à un certain [b] Tyburs,

a Tite-Live donne à Pætelius le surnom de Balbus. Il défigure le nom du même Consul, qu'il appelle Pétilius. Cependant ce dernier nom étoit propre de la famille Petilia, différente de celle des Pætelius. Cassiodore n'a pas été plus exact que Tite-Live. Les Fastes Capitolins ajoûtent à ce Consul le second surnom de *Visolus*.

b Pline, au livre seiziême, reconnoît pour fondateur de Tibur, ou de Tivoli, un Grec, qui donna son nom à cette Ville. Il étoit fils d'Amphiaraus, qui fut tué devant Thebes. D'autres Auteurs le font petit-fils de celui-ci, & fils de Catille. Quelques-uns ont dit qu'il étoit frere de Catille & de Coras, & que tous trois, de concert, ils fondérent la Ville de Tibur. Ces variations ont donné lieu à ces vers de l'Ode 18. du livre premier, *Circa mite solum Tiburis & mœnia Catili*, & à ces trois vers de Virgile,

Tum gemini fratres Tiburtia mœnia linquunt
Fratris Tiburti dictam cognomine gentem,

fils d'Amphiaraus, qui vivoit quelques années avant le siége de Troye. Cette Ville éloignée de Rome environ de dix-huit milles, étoit entrée dans la révolte des Herniques. L'une & l'autre Nation s'étoit appuïée des Gaulois, ces fiers ennemis des Romains. La République étoit alors réduite à elle seule. Les Latins, qui lui avoient autrefois été si fidéles, à la vérité n'entreprenoient rien contre elle ; mais aussi ils ne l'aidoient plus de leurs secours, & vivoient indépendants. Tel étoit l'affoiblissement de Rome, qui duroit encore, depuis qu'elle eut été prise par les Gaulois. Cependant elle trouvoit des ressources dans son propre sein, & ses infatiguables Bourgeois étoient toûjours prêts à prendre les armes, à l'ordre des Consuls, & sur-tout des Dictateurs. On leva donc deux armées, l'une pour agir contre les Herniques, l'autre contre les Tiburtins. Le commandement de la premiére fut donné à Fabius, & Pætelius conduisit la seconde. Depuis qu'on avoit établi des Préteurs à Rome, pour y rendre la justice, les fonctions des Consuls étoient presque bornées au seul maniement des armes, & à la supériorité sur les troupes. Les Consuls parurent dans la plaine ; mais au premier bruit de leur marche, les Gaulois sortirent de la Campanie, & se répandirent dans les païs de Lavic, d'Albe, & de Tusculum. Ainsi presque tout le Latium fut au pillage. L'armée Gauloise osa même s'avancer jusqu'au voisinage de Rome, & la porte Colline étoit déja bloquée. Malgré ce danger, la République ne ju-

De Rome l'an 393.
Consuls.
M. FABIUS AMBUSTUS, & C. PÆTELIUS LIBO.

Tit. Liv. l. 7.

Catillus que, acerque Coras, argiva juventus. En. 7.

Selon Caton & Sextius, Tiburs fut un des compagnons d'Evandre

De Rome l'an 393.

Consuls. M. FABIUS AMBUSTUS, & C. PÆTELIUS LIBO.

Dictateur. SERVILIUS AHALA.

gea pas à propos de rappeller Pætelius du territoire de Tybur, où il contenoit les Rebelles. Elle se contenta de faire nommer un Dictateur, pour l'opposer aux dangereux ennemis, qui tenoient Rome investie. Le choix des Consuls tomba sur Servilius Ahala, qui, à son tour, se donna T. Quinctius pour Colonel Général de la Cavalerie. Le péril étoit pressant; ainsi le Dictateur ne différa pas à ordonner de nouveaux enrôlements. On fit prêter le serment militaire à tout ce qui restoit de jeunesse à Rome, & personne ne fut dispensé de prendre les armes. Il ne fallut pas chercher l'ennemi fort loin. Les Gaulois étoient campés sous les murs de Rome, & la porte Colline en étoit infestée. Ce fut donc à la vûë de leurs peres, de leurs femmes, & de leurs enfants, disposés sur le rempart, que les Romains eurent à combattre. Dans une terre éloignée, le souvenir de leurs proches les eût animés à la victoire. Ils furent invincibles sous les yeux de tant de personnes, qui leur étoient chéres. On donna le combat avec furie de part & d'autre. Le sang coula en abondance dans les deux partis, & la Campagne Romaine fut couverte de morts. Enfin les Gaulois lâchérent pié, & dans leur fuite ils prirent le chemin de Tybur. Ce devoit être pour eux un azyle; mais l'armée de Pætelius leur en ferma l'entrée. Elle vint fondre sur ces fuyards. Les Tyburtins les secoururent, & firent une sortie, qui facilita la retraite des Gaulois. Ceux-ci se réfugiérent dans Tybur, pêle-mêle avec les Tiburtins, & se dérobérent à la poursuite des vainqueurs. Cette victoire fut, à proprement parler, l'ouvrage du

Dictateur Servilius, & le Consul Pætelius n'y eût qu'une part médiocre.

De Rome l'an 393.

Dictateur. SERVILIUS AHALA.

De son côté Fabius combatit les Herniques avec avantage. Suivi des troupes qu'il avoit conduites contre eux, il les fatigua d'abord par de légers combats, & les vainquit ensuite, dans une action générale. Ainsi la République se vit de tous côtés victorieuse. Les honneurs du Triomphe étoient principalement dûs au Dictateur. Servilius où les méprisa par fierté, où les refusa par modestie. Retourné à Rome, il fit l'éloge des deux Consuls au Sénat, & devant le Peuple. Il leur céda toute la gloire qu'il pouvoit prétendre au bon succês de la Campagne, &, sans tarder, il se dépoüilla de la Dictature. Il est à croire que Pætelius fit des brigues, pour obtenir le Triomphe. Ce Consul l'obtint sous deux tîtres, & pour avoir vaincu les Gaulois, & pour avoir défait les Tiburtins. Cependant sa victoire étoit un peu équivoque, & les habitans de Tybur en plaisantérent. *C'est bien légérement*, disoient-ils, *qu'on accorde des Triomphes à Rome. Avons nous donc été vaincus par Pætelius, en bataille rangée? Compte-t-on pour une victoire considérable, de nous avoir fait rentrer dans nos murs? Un petit nombre de nos Citoyens est sorti de Tybur, pour avoir le spectacle d'un combat, il s'est retiré aprês l'action, voilà le sujet dont un Consul s'est prévalu pour Triompher! Si c'est assés que d'avoir effrayé Rome à ses portes, pour lui faire regarder sa délivrance, comme une matiére de Triomphe, nous lui donnerons bien d'autres allarmes, dans la suite.* Le Consul Fabius, quoique vainqueur des Herniques, se contenta de l'Ovation. En acceptant un genre de

Triomphe moins pompeux, il marqua plus de modestie, & se fit plus d'honneur que son Collégue.

De Rome l'an 394.

Consuls. M. Popilius Lænas, & Cn. Manlius Imperiosus.

Les menaces des Tiburtins firent sentir à Rome, qu'ils n'étoient ni vaincus ni soûmis. Ainsi les nouveaux Consuls de l'année suivante, M. Popilius Lænas, [a] & Cn. Manlius Imperiosus, s'attendirent à porter la guerre dans le territoire de Tybur. Une sédition soudaine, qui s'éléva dans Rome, détourna sans doute les Consuls de prévenir l'ennemi. Popilius étoit tout à la fois Consul, & Pontife de la Déesse Carmenta. Tandis que la sédition étoit le plus échauffée, Popilius faisoit un sacrifice public. Cependant il abandonna les Autels, à la prémiére nouvelle qu'il eût de la révolte du Peuple, contre le Sénat. Encore revêtu de son habit Pontifical, il accourût au lieu, où la populace étoit assemblée. Il fit si bien par ses discours, & par l'authorité que lui donnoit le Consulat, qu'il appaisa la sédition. De-là le surnom de *Lænas*, qu'il porta lui-même, & qu'il transmit à sa postérité. La laine [b] dont sa Rob-

Cic. in Brut.

a Diodore s'est trompé sur le prénom de Manlius, qu'il appelle *Caïus* au lieu de *Cneïus*. Ce Consul fut frére aîné de Titus Manlius.

b Les Anciens Auteurs parlent souvent de ce même habit, qui donna lieu au surnom de *Lænas*. C'étoit une espéce de surtout, ou de manteau doublé, ouvert par le devant, & qui pouvoit se croiser, à peu près comme nos casaques. Il avoit assés de ressemblance avec le Pallium des Grecs, & avec la Chlamis Macédonienne, à l'exception que celle-ci n'étoit ni ouverte par le bas, ni aussi longue que la *Læna*; car c'est ainsi qu'on appelloit cet habillement, dont Popilius étoit revêtu, au moment qu'il apprit la nouvelle de la révolte du Peuple. La *Læna* ou la *Chlæna*, si l'on en croit les Antiquaires, fut en usage, même dans les siécles Héroïques. χλαῖνα ἡρωϊκὸν φόρημα. Le Roi Juba cité par Plutarque, dans la vie de Numa, assuroit que les Monarques avoient coûtume de s'en revêtir. *Læna* (Festus) *Vestimenti genus, habitus duplicis, quidam appellatam existimant Tuscè quidam Græcè quod χλαῖναν dicunt.* Virgile donne cette sorte d'habit à

be étoit tissuë, détermina le public à l'appeller *Lænas*, parce que la laine s'appelloit alors *Læna*, & non pas *Lana*. Sa fonction de Pontife ne l'empêcha pas de paroître tout à coup homme de guerre. En effet les Tiburtins partirent de leur Ville, pendant la nuit, pour exerçer des hostilités dans le païs Romain. Ce n'étoit qu'une poignée d'hommes rassemblés. Cependant le bruit de leur arrivée ne laissa pas de répandre la terreur dans la Ville. Les Romains surpris, par un ennemi inconnu, au fort de la nuit, où l'épouvante fait plus d'impression, se réveillérent aux cris des sentinelles. On courut aux armes en tumulte, sans sçavoir si c'étoit aux Gaulois qu'on auroit à faire. Le retour de la lumiére ne montra, qu'un petit nombre de Tiburtins aux Romains allarmés. L'occasion, ou bien la fanfaronade, les avoit conduits devant Rome, pour exécuter leurs ménaces passées, plûtôt qu'un projet bien concerté, de surprendre la Ville. Alors les Consuls sortirent par deux portes. Tous les Bourgeois de Rome étoient soldats. Ils attaquent l'ennemi de

De Rome l'an 394.
Consuls. M. POPILIUS LÆNAS, & CN. MANLIUS IMPERIOSUS.
Tit. Liv. l. 7.

son Héros.

Tyrio que ardebat murice Læna,
Demissa ex humeris.

Servius s'est trompé lors qu'il a dit, que la *Læna* ne différoit en rien de la Toge Romaine. Ce que nous avons pû recüeillir des plus célébres écrivains de l'antiquité, nous persuade, que la forme de ces deux habits étoit fort différente. Ils conviennent tous que la *Læna* se mettoit par-dessus la Toge, à la façon d'un manteau, pour se garantir contre la rigueur du froid. C'est pour cela que cette Robbe étoit, quelquefois, doublée d'une fourrure, & que l'étoffe en étoit fort épaisse. De-là le mot Latin *Læna*, dit Varron l. 4. *Læna, quod de lanâ multâ, duarum enim togarum instar.* Servius nous apprend, que cette sorte de surtout étoit ordinaire aux Augurs, & aux Flamines, dans les cérémonies de Religion. Il est à croire que pour se distinguer du commun, ils en portoient une teinte en pourpre.

De Rome l'an 394.

Consuls. M. POPILIUS LÆNAS, & CN. MANLIUS IMPERIOSUS.

deux côtés, tandis qu'il s'efforce de pénétrer dans les murs. A peine les Tyburtins purent-ils soûtenir la premiére attaque des Romains. Bien loin que cette insulte fut préjudiciable à la République, elle lui tourna à bien. Par-là, tous les restes de la sédition furent étouffés, & le Peuple fut tranquille.

Tit. Liv. ibid.

Sous les mêmes Consuls, une seconde guerre succéda à la premiére. Elle contraignit l'année suivante une armée Romaine, à passer en de-là du Tybre, dans l'Etrurie. De ce côté-là, l'Etat Romain s'étendoit au-de-là de Véïes, & la République y conservoit les conquêtes, que Camille y avoit faites. C'étoit la plus belle portion de son Domaine. Les Peuples de Tarquinie, Ville ancienne, & capitale d'une des Lucumonies Etrusques, entrérent en armes dans le païs Romain. Comme leurs hostilités se réduisirent, pour lors, à faire le dégât à la Campagne, Rome attendit à se venger, qu'une nouvelle élection eut donné de nouveaux Consuls à la République.

De Rome l'an 395.

Consuls. C. FABIUS AMBUSTUS & C. PLAUTIUS PROCULUS.

Les Centuries choisirent donc [a] pour le Consulat C. Fabius Ambustus, & C. Plautius Proculus. Jamais Rome n'avoit eû, à la fois, & en tant de lieux, de plus formidables ennemis à combattre. Destituée, comme elle étoit, de tous ses Alliés, insultée naguéres par les Tyburtins, attaquée par un des cantons d'Etrurie, elle avoit encore à redouter ces importuns Gaulois, qui ne lui laissoient aucun in-

[a] Cassiodore, & les anciennes éditions de Tite-Live, donnent à Caïus Plautius le prénom de *Marcus*. Diodore désigne Fabius sous le même prénom de *Marcus*. C'est une erreur, qu'il faut réformer sur le témoignage même de Tite-Live, qui dans la suite ne le nomme point autrement que *Caïus*.

tervalle

tervalle pour assujettir ses voisins. Leurs troupes reparoissoient aux environs de Rome, malgré leurs pertes, aussi-tôt que quelque ennemi des Romains les appelloit à son secours. Ce n'étoit pas seulement les Sénonois qui lui faisoient la guerre, c'étoit les plus anciennes Colonies Gauloises, qui se déclaroient contre elle. Les Boïens, établis en Italie depuis la premiére transmigration des Gaulois, sous Bellovêse, se préparoient à venir fondre sur l'Etat Romain. Rome étoit alors comme dans une crise, qui devoit décider de son sort. Comme les Boïens n'avoient pas encore fait de mouvement, on se contenta de lever deux armées, l'une contre les Herniques, c'est-à-dire, contre les ennemis de Rome en-deçà du Tybre, l'autre contre les Tarquiniens en-delà du fleuve. Plautius commanda la premiére, & Fabius la seconde. Plautius marcha donc contre les Herniques, & leur fit la guerre avec succês. Ce ne fut pas assés pour lui de les vaincre en bataille rangée, il les asservit encore, & les remit sur le pié, d'où ils s'étoient tirés par leur révolte. La victoire fut si glorieuse, & si importante aux Romains, qu'ils la recompensérent par l'honneur du Triomphe. Plautius entra triomphant dans Rome aux Ides de May.

De Rome l'an 395.
Consuls.
M. FABIUS AMBUSTUS, & C. PLAUTIUS PROCULUS.
Appian in Celticis.
Tit. Liv. l. 7.
Fast. Capit.

Les armes de son Collégue Fabius, ne furent pas aussi heureuses, contre les Tarquiniens. Il les attaqua sans précaution. A la vérité, la perte qu'il fit dans le combat fut médiocre; mais l'affront que reçûrent les Romains, dans la personne des Captifs, que les Tarquiniens firent sur leur Nation, eut je ne sçai quoi d'outrageant. On en égorgea trois cent sept, après les

De Rome l'an 395.
Consuls.
M. FABIUS AMBUSTUS, & C. PLAUTIUS PROCULUS.
Tit. Liv. l. 7.

avoir mal-traités. L'inhumanité de l'ennemi fut prise, par les Romains, pour un mépris de la République.

A ce désavantage succéda l'embarras d'une nouvelle guerre. Les Boïens parurent tout-à-coup dans la plaine de Préneste, & de-là ils s'avançérent [a] jusqu'à Pédum. Ces deux Villes étoient du Latium, & la derniére n'étoit éloignée de Rome que de dix milles, entre Tybur & Tusculum. Je ne sçai par quel motif les Latins se reconciliérent, précisément alors, avec la République, & renouvellérent avec elle leur ancien Traité de confédération. Peut-être qu'ils furent entrainés par l'éxemple des Herniques, que les Romains avoient forçés à se soûmettre. Peut-être aussi, qu'ils se lassérent de voir, sans cesse, leurs terres au pillage des Gaulois, acharnés à entrer, presque tous les ans, par le Latium, dans le territoire de Rome. Quoi qu'il en soit; les Latins redevinrent, fort à propos, les Alliés des Romains.

a On n'a jusqu'ici pû rien découvrir de la situation de l'ancienne Ville de Pédum. On sçait seulement, parce que Tite-Live, & Denys d'Halicarnasse nous en ont laissé par écrit, qu'elle étoit placée, à peu prés, entre Tusculum Tibur, & Lavic. Le Pere Kirker; aprés avoir éxaminé par lui-même la situation des lieux, à conjecturé, que *Pedum* étoit autrefois aux environs de cet endroit, qu'il appelle *l'Osteria dell'osa*, sur les bords d'une petite riviére qui porte le même nom, & qui à sa source au lac Regille. Il en juge par les mazures, & les anciens débris qui se trouvent dans ce canton. Cluvier recule cette Ville jusqu'au lieu, où est aujourd'hui *Gallicano*, à plus de quinze milles de Rome. Mais cette position ne s'accorde guére avec la distance qui nous est marquée par Tite-Live. Cet Historien, au livre second, place l'ancienne Ville de *Pedum*, à quatre milles au-de-là du fossé de Clælius, en allant vers Lavic. Or le fossé de Clælius n'étoit éloigné de Rome que de cinq milles, d'où il résulte, que de *Pedum* à Rome même, on ne comptoit que dix milles au plus. C'est aussi l'éloignement, que la conjecture du Pere Kirker donne à cette même Ville. Hostenius veut qu'elle ait été placée prés du lieu qu'on appelle présentement *Zagarolo*.

Ils fournirent, comme autrefois, à leur armée, le nombre des ſoldats dont on étoit convenu, par les anciens traités. Avec ce renfort, Rome fut bien raſſurée contre les Boïens, Peuple le plus formidable des Gaulois. Les deux Conſuls étoient occupés. Il reſtoit à la République de donner un Général aux troupes, qu'on enrôleroit, pour ſoûtenir les hoſtilités des Gaulois. C'étoit d'ordinaire un Dictateur que Rome leur oppoſoit, comme à des ennemis plus à craindre, que ceux des païs circonvoiſins. Sulpicius ſurnommé Peticus, fut donc nommé Dictateur, par le Conſul Plautius, qui quitta ſon armée, pour un tems, & qui revint à Rome pour cette nomination. M. Valerius fut nommé par Sulpicius, pour être ſon Colonel Général de la Cavalerie. Ceux-ci choiſirent les meilleures Légions des deux armées Conſulaires, & renforcés par les troupes auxiliaires des Latins, ils marchérent contre les Gaulois. L'impatience de livrer le combat étoit grande, des deux parts. Il paroiſſoit même que l'ardeur du ſoldat Romain ſurpaſſoit celle de leurs ennemis. Le Dictateur rallentiſſoit leur impétuoſité, & les contenoit dans leur camp. Ce ſage Général étoit convaincu, que la lenteur ſeroit plus préjudiciable à l'ennemi, que le fruit qu'il pourroit tirer de l'animoſité de ſes ſoldats, ne lui ſeroit avantageux. Sulpicius connoiſſoit les Gaulois. *Leur premiére furie eſt difficile à ſoûtenir*, diſoit-il; *mais avec le tems, elle s'affoiblit, & leur courage ſe diſſipe.* Il ſçavoit d'ailleurs, que les Boïens étoient venus, ſans proviſions, & ſans avoir fait de magaſins. Dans le Latium, où ils étoient campés, on n'étoit plus

De Rome l'an 395.

Conſuls. M. FABIUS AMBUSTUS, & C. PLAUTIUS PROCULUS.

Dictateur, C. SULPICIUS PETICUS.

De Rome l'an 395.
Dictateur. C. SULPICIUS PETICUS.

d'humeur à leur fournir des vivres, depuis que les Latins s'étoient réconciliés avec Rome. *A quoi bon*, diſoit le Dictateur, *riſquer le ſort d'une bataille, & expoſer la République au danger de ſe perdre?* Le ſoldat, qui n'entroit pas dans les vûës du Général, attribuoit à timidité de ſi ſages délais. Bien-tôt les murmures de l'armée Romaine furent univerſels. Le Dictateur avoit deffendu à ſes ſoldats, ſous de griéves peines, d'engager aucun combat avec l'ennemi. Il fallut faire violence aux troupes, pour les retenir dans leurs retranchements. On les entendoit, chacun dans leurs poſtes, & dans les corps de garde, blâmer la conduite de Sulpicius. Ils ſe plaignoient même du Sénat, qui avoit donné l'ordre à Plautius de nommer un Dictateur. *Les Conſuls de l'année*, diſoient-ils entre eux; *ne ſuffiſoient-ils pas pour nous conduire? Quel Général nous a-t-on donné? Cet unique Chef s'attend-t-il, que la victoire deſcendra du Ciel pour le favoriſer, tandis qu'il demeurera dans l'inaction?* Ces diſcours ſéditieux ne ſe tenoient plus ſeulement en ſecret, pendant les veilles de la nuit. On les entendoit de jour, & en public. *Oſons* diſoient les ſoldats, *attaquer l'ennemi, malgré le Géneral, ou déſertons le camp, & retournons à Rome, en ordre de bataille.* Ce n'étoit pas ſeulement le ſimple ſoldat qui parloit de la ſorte, c'étoit auſſi les Centurions. Les mécontentements ſe communiquérent aux chefs de bandes, & pénétrérent juſqu'au quartier du Général. On y entendit un cri univerſel des ſoldats attroupés confuſément, qui demandoient qu'on allât au Dictateur, & qu'un nommé Sextus Tullius lui portât la parole, au nom de toute l'armée. Tullius étoit,

depuis sept ans, le premier Capitaine du premier corps de la milice. Parmi les Officiers d'infanterie, nul n'avoit fait plus de campagnes que lui, & nul ne s'étoit plus distingué par sa valeur. Il se chargea de la commission, & suivi d'une grande multitude de soldats, il vint se présenter au Dictateur, assis alors sur son Tribunal. Sulpicius fut étonné de voir, en sa présence, une troupe de séditieux; mais plus encore, de voir Tullius à leur tête. Celui-ci avoit toûjours passé pour un Officier sans reproche, & obéïssant à ses chefs. Voici la harangue qu'il fit au Dictateur. *Vôtre armée, Seigneur, est persuadée, que vous augurés mal de son courage, & que, par mépris, vous la traités, comme si elle n'avoit ni armes, ni valeur. C'est-là ce qu'elle m'a forcé de venir vous représenter. Quel sujet a-t-elle donné à de si honteux soupçons? Avons-nous abandonné nos enseignes, tourné le dos à l'ennemi, ou laissé rompre nos bataillons? S'il en étoit ainsi, encore devroit-on nous encourager, à réparer nôtre gloire perduë, & à effacer la honte d'une défaite. Nos Romains, aprês la bataille de l'Allia fugitifs dans Véïes, reprirent courage, & reconquirent leur patrie. Pour nous, quel échec avons nous reçû? Les Dieux, & vôtre bonheur, nous en ont préservés. Je ne dis pas que nôtre gloire n'ait souffert aucune atteinte. Nos ennemis nous méprisent, comme des femmes, nous qui n'osons sortir de nos retranchements. Mais ce qui tourne le plus à nôtre confusion, nôtre Général même se défie de nos bras, de nos armes, & de nôtre bravoure. Avant que de nous avoir éprouvés, il nous croit incapables de tenter le combat. En effet, que pouvons-nous juger autre chose, tandis qu'un chef expérimenté dans*

De Rome l'an 395.

Dictateur. C. SULPICIUS PETICUS.

Tit. Liv. l. 7.

De Rome l'an 395.
Dictateur. C. SULPICIUS PETICUS.

la guerre, & d'une valeur connuë, nous laisse languir dans l'oisiveté? Nous aimons mieux croire, que vous tenés nôtre valeur pour suspecte, que de soupçonner la vôtre. Si c'est par un raffinement de politique, & par un ordre du Sénat, qu'on nous retient ici les bras croisés, recevés, Seigneur, ce que j'ose vous dire, non pas en Général d'armée; mais en Dictateur, qui représente le Sénat. Les Patriciens ont leurs vûës, & leur authorité; mais le Peuple a ses suffrages, & sa liberté. Sera-t-il dit, que nous serons ici les esclaves du Sénat? Nous sommes des soldats, & non pas des proscripts. Qu'on nous ordonne de combattre! Soldats alors, nous ne ferons rien d'indigne du nom Romain. Mais si l'on nous force à languir au milieu des armes, oisifs pour oisifs, nous le serons à Rome, comme dans un camp. Voilà ce que nous ne craignons pas qu'on redise aux Patriciens. Pour vous, illustre Dictateur, nous vous supplions de nous mener au combat. Nôtre ardeur est de vous suivre, de vaincre sous vos auspices, de vous déférer tout l'honneur de la victoire, d'accompagner vôtre Triomphe, & d'aller, avec vous, rendre graces à Jupiter sur le Capitole.

Ce discours de Tullius fut suivi des acclamations de la multitude, qui l'accompagnoit. Tous demandérent, qu'il leur fut permis de prendre leurs armes, & de marcher au combat. L'empressement du soldat paroissoit loüable au Général; mais la démarche étoit de mauvais exemple. Sulpicius néanmoins ne put se dispenser de promettre aux troupes, qu'il les contenteroit. Prenant ensuite Tullius à l'écart: *Quoi vous chef de faction*, lui dit-il? *Que veut dire ce procédé si peu attendu? Je n'ai pas accepté la commission, que le soldat m'a donnée*, répondit le sage

De Rome l'an 395.

Dictateur. C. SULPICIUS PETICUS.

Centurion, *ou par un manque de respect pour vous, ou par ignorance des loix de la milice. Si je me preste aux volontés des mutins, c'est pour les détourner de se choisir un chef factieux & insolent, qui pourroit attenter contre la Majesté de la Dictature. Pour moi, vous me trouverés toûjours docile à vos ordres, & soûmis à la discipline militaire. De vôtre part, Seigneur, efforcés vous de regagner le cœur de vos soldats. Cédés aux souhaits de ces hommes impétueux. Aussi-bien sont-ils d'humeur à saisir, d'eux-mêmes, la premiére occasion de combattre, si le Général se rend difficile à les écoûter.*

En effet un, accident pensa engager le combat. Quelques Gaulois enlevérent deux bêtes de charge, qui paissoient hors des retranchements. Deux soldats Romains s'en saisirent, à leur tour. Les Gaulois les écartérent à coups de pierres. Pour lors les Romains criérent aux armes, de dessus leurs remparts; & l'action auroit commencé, si les Centurions n'eussent suspendu l'ardeur de leurs soldats. Cette avanture fit conçevoir au Général, que l'avis de Tullius étoit sincére. Il ne jugea plus, qu'il fût à propos de différer, & fit annoncer, dans le camp, que le lendemain il donneroit bataille. L'armée Romaine étoit inférieure en nombre, à celle des Gaulois. Sulpicius crut devoir suppléer à ce défaut, par la science de l'art militaire, & par les stratagêmes de guerre. Avant le combat, il prit des mesures, pour tromper l'ennemi, & pour l'intimider, en faisant paroître à ses yeux une nombreuse Cavalerie. C'étoit sur tout par-là, que les Romains étoient formidables. Il ordonna donc aux Muletiers de son camp, de décharger leurs bêtes de

De Rome l'an 395.

Dictateur. C. SULPICIUS PETICUS.

leurs harnois ordinaires, & de les orner de deux couvertures, comme des chevaux de bataille; car les selles n'étoient point en usage parmi les Romains. Il fit monter ces valets sur leurs bêtes de charge, & leur fit prendre les armes des soldats malades, & des prisonniers qu'on avoit faits sur les Gaulois. La troupe alloit bien à mille hommes. Le Dictateur y mêla cent Cavaliers, pour leur servir de guides, & de commandants. Pendant la nuit, Sulpicius fit sortir du camp cet escadron de goujats, & leur ordonna de gagner les montagnes en silence, de se cacher dans les bois, & de ne faire aucun mouvement, qu'ils n'en eussent reçû l'ordre. L'artifice étoit nouveau alors; mais depuis il a souvent été mis en usage, par des Capitaines Romains, & par des Généraux étrangers. Dês qu'il fut jour, le Dictateur fit sortir son armée des retranchements. Ce fut contre l'espérance des Gaulois, qui ne s'attendoient pas que les Romains dussent si-tôt paroître dans la plaine. Nouveau stratagême de Sulpicius, dans la maniére de combattre. Il rangea tellement son armée, que tous ceux des Légionnaires, qui, à la tête de leurs Légions, avoient coûtume de lancer contre l'ennemi de ces dards, qu'on appelloit *Pilum*, se succédérent les uns aux autres par files. Ainsi dès que les Gaulois furent à portée, une troupe de Romains fit sa décharge, puis se retira à l'instant, en laissant de l'espace entre eux, & l'ennemi. Par-là, les dards que lancérent les Gaulois, furent inutiles. Une seconde troupe Romaine prit la place de la premiére, lança ses javelots, & fit le même mouvement que la précédente. Enfin on vit jusqu'à

Frontin. Strat. l.

Appian. in Celtini.

jusqu'à quatre bandes de Romains se succéder, à la tête de l'armée, & faire toûjours une pause, après avoir dardé leurs javelots, tous ensemble. Cette décharge, long-tems continuée, ne fut pas plûtôt finie, que les Romains, l'épée à la main, s'avançérent contre les Gaulois, & les attaquérent de toutes parts. La maniére insolite de combattre, avoit un peu effrayé les ennemis des Romains. Cependant les Gaulois tombérent si brusquement sur l'aîle droite du Dictateur, qu'ils l'auroient mise en déroute, s'il ne s'y fût pas trouvé. Pour encourager les siens, il adressa ainsi la parole à ce Tullius, si empressé à demander la bataille. *Est-ce la l'effet de vos promesses*, lui dit-il? *Qu'est devenuë cette ardeur des soldats pour combattre? N'aurés-vous été audacieux dans le camp, que pour être timides dans l'action? Suivés vôtre Général. C'est lui qui vous appelle, & qui vous montre le chemin de la victoire.* Ces reproches de Sulpicius étoient bien fondés. Ils donnérent tant de honte aux Romains, qu'oublians le péril, ils perçérent, comme des furieux, les bataillons ennemis. Cette attaque tint plus de la férocité, que du véritable courage; mais elle réüssit. Elle mit les Gaulois en désordre. La Cavalerie Romaine les poursuivit; mais ces fuyards se ralliérent du côté de leur aîle droite, qui faisoit ferme. Le Dictateur y vole, & y conduit les troupes victorieuses de son aîle droite. Ce fut alors qu'il envoya l'ordre aux goujats, déguisés en cavaliers, de quitter leur embuscade. Ils parurent dans la plaine, & marchérent vers le camp des Gaulois, par un chemin oblique, autour de la montagne, qu'ils avoient occupée. Dês

De Rome l'an 395.

Dictateur. C. SULPICIUS PETICUS.

De Rome l'an 395.

Dictateur. C. SULPICIUS PETICUS.

que les Gaulois les apperçûrent, & qu'ils entendirent leurs cris, crainte d'être enveloppés, ils se débandérent, &, à toute jambe, ils coururent à la défense de leur camp. Pour lors M. Valerius Colonel Général de la Cavalerie, vint couper ces fuyards. Après la défaite de leur aîle gauche, il s'étoit posté proche du camp ennemi, & voltigeoit autour, avec ses escadrons. Il ne resta donc plus d'autre retraite aux Gaulois, que les bois, & la montagne. Ils s'y réfugiérent; mais, attaqués par les muletiers, dont on avoit fait des soldats, ils y périrent pour la plûpart. Ainsi le carnage fut encore plus grand après la bataille, qu'il n'avoit été durant le combat.

Une victoire si complette, ne laissa plus à la République d'ennemis dans le Latium. Les Herniques étoient domptés, les Latins étoient pacifiés, les Gaulois étoient vaincus, & dissipés. Enfin Rome étoit presque rétablie sur le même pié, où elle s'étoit vûë, avant qu'elle eût été prise par les Sénonois. Rome étoit redevable de la meilleure partie d'une si grande prospérité, à la Dictature de C. Sulpicius. Aussi les honneurs du triomphe lui furent-ils décernés, & l'on avoüa, que depuis Camille, personne ne les avoit plus justement mérités, que Sulpicius. Ce fut au jour des Nones de May, qu'il entra triomphant à la Ville. Les Gaulois aimoient à s'orner de colliers, a & de bracelets

Fasti Cap.

a Les bracelets étoient un ornément à la mode, chés plusieurs Peuples, & en particulier chés les Grecs, & les Romains. La Nation Sabine, au rapport de Tite-Live *l.* 1. les portoit au bras gauche. Il étoit plus ordinaire de les porter au bras droit. Souvent on en ornoit les deux bras. Cette parure fut commune aux femmes, &

d'or ; c'étoit-là presque toute leur richesse. De la dépoüille que le Dictateur en avoit remportée, il fit un présent à Jupiter, sur le Capitole, & ce trésor fut renfermé dans un caveau bâti de pierres de taille. On peut croire, qu'alors Sulpicius se démit de la Dictature, & que la République fut remise sous le Gouvernement des deux Consuls de l'année. Rome ne songea donc plus qu'à des ouvrages de paix. Il est vrai, que les Habitans de deux Villes du Païs des Volsques, Vélitres [a] & Priverne, firent encore quelques courses sur le territoire Romain ; mais on négligea, pour lors, ces hostilitez, qui ne paroissoient pas importantes. Il semble néanmoins, que pour les arrêter, on envoya des Citoyens de Rome dans le Pontin. Ces nouveaux venus composérent [b] une nouvelle Tribu. Avec la

De Rome l'an 395.

Dictateur. C. SULPICIUS PETICUS.

Tit Liv. l. 7.

Consuls. M. FABIUS AMBUSTUS, & C. PLAUTIUS PROCULUS.

aux hommes. Ce fut une des récompenses militaires, que les Généraux d'armée accordoient à la valeur, comme les Historiens, & les anciennes Inscriptions en font foi, entre autres celle-ci que Gruter a publiée. L. ANTONIUS, L. F. FABIUS QUADRATUS DONATUS TORQUIBUS, ARMILLIS AB TIBERIO CÆSARE BIS. Les Auteurs font mention des bracelets d'or, & d'argent, qui étoient en usage parmi les Grands. Ceux de moindre prix étoient réservés aux gens de moindre condition.

a Cluvier est persuadé que Priverne étoit autrefois au-delà de Sélie, sur le chemin de Terracine, dans un canton où l'on trouve aujourd'hui la petite Ville de *Piperno*. Ce Géographe assûre, qu'à deux milles de-là, on voit encore les restes de plusieurs anciens Edifices, aux environs de la Riviére d'*Amasene*, du côté d'Anagnie.

b Ces deux Tribus ajoûtées aux vingt-cinq, dont nous avons déja parlé, firent le nombre de vingt-sept Tribus. La TRIBU POMPTINE eut son nom, comme nous l'apprenons de Festus, du Païs Pomptin, qui fut ainsi nommé de la Ville de Pométie, la plus considérable de ce Canton, qui étoit de la dépendance des Volsques. Quant à la TRIBU PUBLICIA, elle occupoit, comme la prémiere, une portion du territoire des Volsques. Les anciens Auteurs ne nous en ont point dit assés, pour déterminer au juste sa situation. Les monuments antiques nous désignent cette Tribu, tantôt

De Rome l'an 395.
Consuls.
M. FABIUS AMBUSTUS, & C. PLAUTIUS PROCULUS.

Tribu Publicia, ou plûtôt Popilia, qui fut aussi instituée de nouveau, ces deux Tribus augmentérent le nombre des anciennes Tribus, & au lieu de vingt-cinq, on en compta vingt-sept. Pour lors la Ville fut assés paisible, pour songer à des Jeux. En l'année 386. de Rome, Camille en avoit voüé aux Dieux, en action de graces de la paix rétablie, entre le Peuple, & les Patriciens. Il fallut à Rome un intervale de tranquillité pour les acquitter, dix-neuf ans aprês que Camille en eut fait la promesse. Dans le même-tems, les Tribuns du Peuple corrigérent un abus, qui commençoit à se glisser dans la République. Les hommes nouveaux, plus avides des charges que les plus nobles Patriciens, les briguoient ouvertement. Non contents de mandier des suffrages, dans la Place de Rome, ils alloient jusques dans les Foires, à la campagne, & dans les autres assemblées, acheter les voix du Peuple. Le Tribun Pætelius minuta une loy, contre un désordre si fatal au bien commun. Son Edit fut agréé par le Sénat, & accepté par les Comices. Ce fut la premiére loy, qui fut portée à Rome, contre des brigues manifestes; car celle qui dans l'année 332. avoit fait défense, qu'aucun prétendant aux charges, ne donnât, par artifice, plus de blancheur à sa robbe, qu'à l'ordinaire, n'étoit qu'une loy de précaution, pour interdire jusqu'aux soupçons mêmes de la brigue.

sous le nom de *Popilia*, tantôt sous celui de *Publilia.* Panvini croit, qu'elle fût ainsi nommée d'un des principaux endroits de la contrée qu'elle habitoit. Sigonius conjecture que Popilius *Lænas* donna son nom à la Tribu *Popilia.*

Sous les Consuls qui suivirent, l'avarice des Patriciens fut honteusement réprimée. [a] C. Marcius surnommé Rutilus, & Cn. Manlius Imperiosus, venoient d'être élûs par les Centuries, lorsque deux Tribuns du Peuple, Duillius, & Mænius entreprirent de faire régler les interêts, qu'on pourroit, dans la suite, tirer d'un argent prêté. Depuis long-tems les usures étoient devenuës arbitraires. De-là la ruine, & les murmures du Peuple. On fixa donc alors, à la réquisition des Tribuns, ce que les créanciers pourroient à l'avenir perçevoir, tous les ans, de leurs prêts. L'argent fut remis à un pour cent. On ne peut croire avec quelle avidité le Peuple se pressa, pour faire porter, & pour autoriser une [b] loy, qui lui paroissoit favorable.

De Rome l'an 396.

Consuls. C. MARCIUS RUTILUS, & Cn. MANLIUS IMPERIOSUS.

Tit. Liv. l. 7.

Il est à croire, que les Patriciens mécontents d'une loy, qui gênoit leur cupidité, & qui bornoit leurs profits, songérent à se vanger des Plébéïens. Licinius Stolo avoit été, depuis long-tems, un adversaire formidable de la Noblesse. On n'avoit pas oublié, que pendant dix ans d'un Tribunat prorogé contre les loix, il luy avoit porté les plus grands coups. Ce Licinius Stolo avoit été l'auteur, ou du moins le promoteur, de quatre loix funestes au

Tit. Liv. l. 7. Val. Max. l. 18. c. 6. & Plin. l. 18. c. 3.

a Diodore, Tite-Live, & Cassiodore ne donnent point de surnom à ces deux Consuls. Les Tables Grecques les désignent sans prénom. Outre le surnom d'*Imperiosus*, les Fastes Capitolins ajoûtent encore à Manlius, celui de *Capitolinus*. Cette année 396. commença le second Consulat de celui-cy.

b Tacite a raison de dire *Ann.* 6. que les douze Tables avoient déja fixé, à un pour cent, l'intérêt d'une somme prêtée. Apparemment que les riches Citoyens dérogérent bien-tôt à une loy, qui mettoit un frein à leur cupidité. C'est ce qui engagea les Tribuns à la renouveller.

De Rome l'an 396.

Consuls.
C. MARCIUS RUTILUS, & Cn. MANLIUS IMPERIOSUS.

parti des Nobles. Le tems étoit venu de lui faire sentir l'indignation Patricienne. Quoique ce Plébéïen eut, depuis, été deux fois Consul, on ne laissa pas de le tradure au Tribunal de M. Popilius Lænas, qui pour lors étoit Préteur. Le sujet du procès qu'on lui intenta, tournoit d'autant plus à sa confusion, que lui-même avoit été l'auteur de la loy, qu'on l'accusoit d'avoir violée. Nous avons dit, qu'à l'instigation de L. Sextius, & de Licinius Stolo le Peuple avoit autrefois porté un Edit, qui défendoit à tout Citoyen Romain, de posséder, en fond, plus de cinq cents journaux de terre. Alors ce Législateur, contre ses ordonnances propres, en possédoit mille. Il est vrai que pour couvrir son infraction, [a] il avoit fait émanciper son fils, & qu'il avoit mis sur sa teste la moitié de ses terres. Il fût aisé de prouver au Préteur, que cette émancipation avoit été faite en fraude de la loy. Autrement le pere, & le fils émancipé, eussent été, selon le droit, deux personnes différentes, & les mille journaux, à deux, n'auroient point excédé les termes de la loy. Licinius fût convaincu de mauvaise foy, & condamné [b] à une amande de dix mille *As* d'airain. Ce jugement d'un homme flé-

a Nous avons, ci-dessus, rendu compte des formalités, qui se pratiquoient, lorsqu'il s'agissoit d'émanciper un fils, & de l'affranchir de l'autorité paternelle. Nous ajoûtons icy, que l'Empereur Justinien abolit ce long, & vain cérémonial, qu'un sçavant Jurisconsulte appelle, le joüet des loix Romaines dans leur enfance.

b Les dix mille AS d'airain monnoyé, évalués sur le pié d'un soû, par chaque AS Romain, n'excédoient pas cinq cens francs de nôtre monnoye. Mais cette amande estimée au poids, & à proportion de la valeur, que nous donnons présentement à une livre d'airain, équivaloit à plus de 6700 l. de France, comme nous l'avons remarqué en divers endroits de cette histoire.

tri, pour avoir enfreint sa propre loy, parût si extraordinaire aux Romains, que tous leurs historiens, l'ont rapporté, comme un évenement insolite, & d'un exemple pernicieux.

De Rome l'an 396. Consuls. C. MARCIUS RUTILUS, & CN. MANLIUS IMPERIOSUS.

Aprês ces mouvemens domestiques, les Romains songérent à porter la guerre au déhors. Les Habitans de Vélitres, & ceux de Priverne s'étoient, dês l'an passé, déclarés contre la République. Elle avoit différé de les punir. Le Consul Marcius fut donc chargé de la vangeance de Rome. Il en sortit avec une armée, & il entra dans le territoire de Priverne. Cette Ville étoit la Capitale des Volsques. Les campagnes de son domaine étoient fertiles, & une longue paix en avoit laissé respirer les Habitans, & augmenter leur opulence. Le butin que les Soldats Romains y firent, servit à les enrichir. Le Consul leur laissa tout le profit de la dépoüille, & n'en réserva rien pour le fisc public. [a] Cette libéralité affectionna les Troupes à leur Général. Elles se trouvérent disposées à tout entreprendre, sous sa conduite. Marcius songea donc à forcer les ennemis dans leur camp, posté proche de Priverne, & à faire le siége de la Ville. Pour profiter de la disposition de ses Romains, il leur parla de la sorte. *Si vous me promettés de ne vous acharner point au pillage, bien-tôt je vous ren-*

Tit. Liv. l. 7

a En cela, il semble que le Consul dérogeoit à l'ancien usage, qui obligeoit le Général de remettre au trésor public, du moins la plus grande partie des depoüilles remportées sur l'ennemi. Cette libéralité des Généraux envers leurs Soldats, fut souvent suspecte aux Tribuns, & au Peuple. Ils en prirent occasion plus d'une fois, de faire un procês au victorieux, dans la persuasion, que ces largesses ne se faisoient pas sans dessein.

De Rome l'an 396.
Consuls. C. MARCIUS RUTILUS, & CN. MANLIUS IMPERIOSUS.

drai maîtres des retranchements de l'ennemi. Au reste, je sçaurai, aprês la victoire, recompenser vôtre modération. C'est à vous seuls, que je destine le butin du Camp, & de la Ville. On voit qu'alors le Soldat Romain n'étoit pas conduit à la victoire, par le seul amour de la gloire, & de la patrie. L'espoir du pillage étoit le principal objet de leur valeur. L'armée du Consul fut encouragée par l'intérêt. Avec de grands cris, elle demanda la bataille, & pleine d'espérance, & de bravoure, elle donna sur l'ennemi avec furie. Leur prémiére attaque fut si vive, que Tullius, ce Centurion ami de la discipline, & aimé des Soldats, dont nous avons parlé autrefois, le fit remarquer au Général. *Voyés*, lui dit-il, *si vos troupes sçavent vous tenir parole?* A ces mots, il quitte son javelot, met l'épée à la main, se joint aux chefs de bandes, & vient fondre sur l'ennemi. Au premier choc, les Privernates reculérent. Débandés ensuite, & mis en déroute, ils cherchérent un azyle dans Priverne. L'armée Romaine les suivit, avec tant d'ardeur, qu'elle arriva sur leurs pas, jusqu'au pié de la muraille. Sans différer donc, les Romains se préparérent à prendre la Ville par escalade. Les Privernates prévinrent le saccagement de leur patrie, par leur soûmission. Ils rendirent Priverne au Consul. Une campagne si glorieuse méritoit les honneurs du triomphe. Ils furent accordés à Marcius, qui entra triomphant dans Rome, le premier jour de Juillet.

Fast. Capit.

La gloire du second Consul Cn. Manlius n'égala pas celle de son Collégue. Rome lui avoit con-

fié

fié la conduite d'une armée, en Etrurie, [a] contre

De Rome l'an *396.*

Consuls.
C. MARCIUS RUTILUS, & Cn. MANLIUS IMPERIOSUS.

[a] Le pays des Falisques tenoit un rang considérable, entre les douze Lucumonies des Etrusques. Ces Peuples étoient originairement Grecs. Une Colonie de Pélasges étoit passée dans cette contrée, sous la conduite d'Halésus, qu'on dit avoir été fils d'Agamemnon. Elle s'y établit, & s'y perpétua plusieurs siécles. Denys d'Halicarnasse, en parlant de Falerie ville capitale de ce canton, assûre, que, de son tems, on y voyoit des vestiges de son antiquité. Quelques anciens monuments qui s'y étoient conservés, attestoient, dit l'Historien, l'origine de cette nation. On y observa long-tems, continuë-t-il, plusieurs usages des anciens Grecs, comme la forme, & l'ornément des armes, les Boucliers à l'Argienne, les Picques, la structure des Temples, les Sanctuaires des Dieux, les expiations ou purifications, les sacrifices, & plusieurs autres pratiques, dans le goût Grec, entre autres, la coûtume de déclarer la guerre par des Féciaux, qui marchoient à la tête des armées, lorsqu'elles sortoient des frontieres, pour attaquer, ou pour se défendre. Mais la marque la plus évidente que ces Peuples, qui chassérent les Sicules de leur ancienne habitation, étoient originaires de la Grece, c'est le Temple de Junon, qui fut bâti à Falerie. Il étoit construit sur le même dessein d'architecture, que celui d'Argos. On y gardoit les mêmes cérémonies dans les sacrifices. Des Prêtresses étoient chargées du soin, & de la décoration du Temple. Une jeune Vierge, qu'on appelloit en Grec Κανηφόρος, parce qu'elle portoit une corbeille sur la tête, commençoit la solemnité. Des chœurs, composés de filles, chantoient en leur langues des hymnes à la loüange de la Déesse. Strabon, & Solin, *l.* 8. ont supposé, sans raison, que les Falisques furent ainsi appellés, d'une Ville du même nom, distinguée de Falerie. Voici comme ce dernier Auteur s'en explique, ch. 8. *Quis ignorat conditam esse Agyllam à Pelasgis, ab Haleso Argivo Phaliscam, à Phalerio Argivo Phalerios, fescenniumque ab Argivis.* L'Abbréviateur d'Estienne est du même sentiment. Φαλίσκος Πόλις Ἰταλίας ἄποικος Αργείων καὶ Φαλίσκοι οἱ οἰκήτορες. Mais il est évident, par un grand nombre de passages de Tite-Live, qu'il n'y eût point de Ville qui portât le nom de Falisque, & que ce fût une dénomination commune à la contrée, & aux peuples qui l'habitoient. Cet Historien ne reconnoît point d'autre Ville, de la dépendance des Falisques, que Falérie. Il ne s'agit plus que de sçavoir, quelle fût autrefois sa situation. Zonaras compte deux Villes du même nom, l'une ancienne, bâtie dans la voye *Flaminia* sur une haute Montagne, qui dominoit le Tybre. Ce fût apparemment celle-là même qui fut détruite par Manlius Torquatus. Cluvier croit qu'elle étoit située dans l'endroit appellé *Civita Castellana.* Les habitans, ajoûte Zonaras, descendirent dans la plaine, & construisirent une nouvelle Ville, dont Holsténius, & Cluvier, disent qu'on

De Rome l'an 396.

Consuls. C. Marcius Rutilus, & Cn. Manlius Imperiosus.

les Falisques, qui, de nouveau, s'étoient déclarés les ennemis de la République. Rome conservoit d'anciens ressentiments contre eux. Les Falisques avoient, l'an passé, pris le parti des Tarquiniens, & les avoient aidés de leur Infanterie. Ils avoient plus fait encore. Lorsque Fabius eut été défait par les Tarquiniens, quelques Soldats de son armée s'étoient refugiés à Falerie, comme dans une Ville amie. Cependant les Falisques les avoient retenus, & quoique les Féciaux de Rome les eussent redemandés, on les avoit refusés à la République. C'étoit là le double attentat des Falisques, que Manlius étoit allé punir. Les avantages qu'il remporta sur eux, n'eurent rien de mémorable. On ne parla dans Rome, que de l'entreprise que ce Consul forma contre le bien public. A la tête de son armée, & dans son camp, proche de Sutri, il avoit osé assembler des Comices par Tribus, & y porter une loy. C'étoit une nouveauté pernicieuse à la Commune. Le Sénat avoit agréé la loy, & peut-être même qu'il l'avoit minutée. Elle portoit, que par cha-

Tit. Liv. l. 7.

voyoit les ruines aux environs de *Falari*. Antonius Massa, dans son ouvrage sur l'origine & l'antiquité des Falisques, s'est persuadé, par inclination pour *Galése* sa patrie, que celle-ci avoit été construite sur les débris de l'ancienne Falérie. Virgile donne aux Habitans de cette Ville l'épithete d'amateurs de l'équité, selon l'interprétation de Servius *Æquosque Faliscos*, Eneïd. 7. parce que, si l'on en croit le témoignage de ce Commentateur, les Decem-virs apportérent de Falérie le droit des Féciaux, qui fut inséré dans les douze Tables, qu'ils avoient apportées d'Athenes. Mais au rapport de Tite-Live, *l.* 1. de Denys d'Halicarnasse, *l.* 2. d'Aurelius Victor, & de Servius lui-même, sur le dixième livre de l'Eneïde, ce cérémonial fut emprunté des Æques, sous le regne d'Ancus Marcius, long-tems avant les Décem-virs. Denys d'Halicarnasse a cependant douté, si l'on ne devoit pas en rapporter l'origine aux Ardeates.

De Rome l'an 396.
Consuls. C. MARCIUS RUTILIUS, & Cn. MANLIUS IMPERIOSUS.

que Esclave que l'on vendroit, on payeroit au trésor public le vingtiême du prix, qu'on l'auroit vendu. C'étoit un assés bon moyen d'enrichir le fisc, pour lors fort épuisé. Aussi la loi avoit passé, à la faveur des peres conscripts, toute informe qu'elle étoit. Pour assembler juridiquement des Comices par Tribus, on devoit garder certaines formalités, qui pour lors n'avoient point été observées. Il falloit citer nommément chaque Tribu. On ne pouvoit les convoquer que dans l'enceinte de Rome, & il falloit que la loi eût été promulgée pendant trois jours de marché. Il parut donc aux Tribuns du Peuple, que la démarche du Consul Manlius étoit d'une dangereuse conséquence, pour la liberté publique. *N'est-il pas à redouter*, disoit-on, *que les Tribus assemblées dans un camp, par un Consul armé, ne soient forçées de livrer leurs suffrages à la crainte* ? D'ailleurs les Soldats du Général, qui s'étoient engagés à lui par serment, ne devoient-ils pas naturellement soûmettre leurs voix à ses volontés ? Pour couper pié aux inconvénients de ses Comices militaires, les Tribuns du Peuple firent porter une loi, qui défendoit à tous, sous peine de la vie, d'assembler le Peuple en Comices, autre part qu'à Rome. Il n'est point dit, [a] que la loy de payer le vingtiême, pour la vente de chaque Esclave, ait été annullée. Du moins les Tribuns du Peuple pourvûrent sagement à l'avenir,

a Si cette loy fût dês-lors abolie, il est constant que, dans la suite, on la renouvella : puisqu'elle subsistoit encore dans les derniers siécles de l'Empire Romain. Tacite dit qu'on payoit à Rome le vingt-cinquiême dénier du prix qu'on avoit perçu de la vente d'un Esclave. Cette taxe, au rapport de Dion, fut reduite au cinquantiême.

De Rome l'an 396.
Consuls.
C. MARCIUS RUTILUS, & CN. MANLIUS IMPERIOSUS.

en réprimant cette tyrannie naissante des Consuls, qui se seroient rendus les arbitres de toutes les loix, quelque désavantageuses qu'elles eussent été à la Commune.

De Rome l'an 397.
Consuls.
M. FABIUS AMBUSTUS, & M. POPILIUS LÆNAS.

Cette humiliation du Consul, & du Sénat, rendit les Plébéïens plus puissants que jamais. L'année suivante, qui fut marquée par le Consulat de M. Fabius Ambustus, & de M. Popilius Lænas, tous deux remis en charge pour la seconde fois, fit paroître l'ascendant que le Peuple avoit pris sur les Patriciens. Nous verrons bien-tôt la plus éminente dignité de Rome, entre les mains d'un Plébéïen, & bien des victoires remportées, par des Généraux tirés d'entre le Peuple. En effet, aussi-tôt que les nouveaux Consuls furent entrés en exercice, le sort leur attribua leurs fonctions militaires. Popilius Lænas, Plébéïen d'origine, conduisit l'armée destinée à agir contre les Tiburtins. L'Histoire ne nous a point appris, quelle raison eût Rome de déclarer la guerre aux habitans de Tybur. On peut conjecturer, que ce fût seulement pour quelques brigandages, qu'ils avoient faits de nouveau, dans le territoire Romain. Popilius usa de represaille, & ravagea leurs campagnes. Comme l'ennemi ne parut point dans la plaine, & qu'il se renferma dans ses murs, Popilius exerça, contre les Tiburtins, une vangeance aisée.

Tit. Liv. l. 7.

Le Consul Fabius son collégue, fut chargé d'une commission plus difficile. Il partit de Rome pour aller faire la guerre aux Falisques, & aux Tarquiniens réünis. Ceux-ci usérent d'abord d'un stratagême, [a] employé déja plus d'une fois, en divers

[a] Frontin, au livre second, rap- porte que les Habitants de Veïes

lieux. Les Prêtres de ces deux Peuples d'Etrurie firent fabriquer, avec des bandellettes de diverses couleurs, des figures de serpents, les portérent d'une main, & des flambeaux allumés de l'autre. Contrefaisants ensuite la démarche des Furies, ils s'avançerent contre les retranchements des Romains. Ce spectacle les effraya. Ils se crûrent investis d'une Légion d'esprits infernaux. Il fallut toute l'autorité du Consul, des Lieutenants Généraux, & des Tribuns Légionnaires, pour les rassûrer. On leur fit honte de s'être laissés effrayer, comme des enfants, par de vains phantômes. Revenus enfin d'une crainte puérile, ils tournérent leur colére, & leurs armes, contre ces spectres prétendus, & les dissipérent. De-là, ils vinrent fondre sur l'ennemi, en assiégérent le camp, le forçérent, & aprês l'avoir pillé, ils reprirent la route de leurs retranchements. Durant leur retour, les Romains, pendant la marche, ne firent que plaisanter de leur frayeur, & du frivole artifice de l'ennemi.

De Rome l'an 397.

Consuls. M. FABIUS AMBUSTUS, & M. POPILIUS LÆNAS.

Tit. Liv. l. 7. Florus l. 1. c. 8.

Cependant les Tarquiniens, & les Falisques, préparoient à Rome de plus formidables ennemis, que des Prêtres travestis en Furies. Ils soûlevérent l'Etrurie toute entiére, contre la République. Les Etrusques donc, en corps de Nation, s'avancérent vers le païs Romain, & déja ils étoient arrivés au lieu, qu'on appelloit a *les Salines*, sur les bords du

s'étoient servis du même stratagemes contre les Romains.

a On comptoit en Italie plus d'un endroit appellé les Salines. 1°. Prês du gué de Volaterre en Etrurie, à l'embouchûre du Fleuve *Cecina*, qui retient encore aujourd'hui le même nom. 2°. Dans l'Apulie, ou la Poüille, proche du Lac appellé *Lago Salso*, aux environs du Fleuve *Cerbalus*, autrement *Cervaro*. 3°. Les Salines qu'Ancus Mar-

De Rome l'an 397.
Consuls. C. FABIUS AMBUSTUS & M. POPILIUS LÆNAS.

Dictateur. C. MARCIUS PROCULUS.

Tybre. Leur approche jetta la consternation dans Rome. On eut recours au reméde ordinaire dans les grands maux. Le Consul Popilius nomma un Dictateur, sans doute pendant l'absence de son Collégue. Comme ce Consul étoit Plébéïen, il éleva à la Dictature C. Marcius Rutilus, Plébéïen comme luy. Sa valeur étoit connüe. L'année précédente, il avoit été Consul, & aprés la défaite des Privernates, il avoit obtenu les honneurs du Triomphe. Le nouveau Dictateur choisit encore un Plébéïen, pour son Colonel Général de la Cavalerie. Son nom étoit C. Plautius Proculus. Ainsi le gouvernement de la République, se trouva, presque tout entier, entre les mains d'hommes d'un vray mérite, tous issus d'entre le Peuple. Ce fut alors que la jalousie des Patriciens parut plus vive, que jamais. Ils étoient au désespoir de voir, pour la premiere fois depuis l'établissement de la République, un Dictateur tiré du corps Plébéïen. On entendoit dire à la Noblesse, que les premiéres dignités de Rome étoient au pillage. Dans leur colére, les Patriciens firent tous leurs efforts, pour empêcher qu'on ne décernât au Dictateur les choses nécessaires à la guerre, dont on étoit menacé.

Fast. Cap. Tit. Liv. l. 7.

cius fit pratiquer, dans le voisinage du port d'Ostie ; enfin celles que les Véiens cédérent à Romulus, avec le *Septem-Pagium*, selon le témoignage de Denys d'Halicarnasse, à très-peu de distance de l'embouchûre du Tybre. Quoique les anciens Auteurs ayent distingué les Salines du *Septem-Pagium*, de celles d'Ancus Marcius, leur proximité cependant fait croire, avec raison, qu'elles n'étoient point différentes l'une de l'autre. Les Etrusques s'étoient donc avancés bien avant dans le territoire Romain, jusqu'à cet endroit, qu'on nomme présentement *Campo di Saline*.

Le Peuple, de ſon côté, hâta les préparatifs pour la campagne, & tout fut en état, plûtôt que d'ordinaire. Pour lors le Dictateur ne différa plus d'aller à l'ennemi. Il côtoya le Tybre, marchant tantôt ſur une rive, tantôt ſur l'autre, & traverſant ſouvent le Fleuve ſur des bâteaux, toûjours à la ſuite des Etruſques. Par tout où il apprenoit, que leurs partis avoient paru, il envoyoit de ſes troupes, pour les couper. Enfin Marcius arriva proche du camp des ennemis, qu'il ſurprit à l'improviſte, & qu'il força. Les hiſtoriens ne parlent point du nombre des Etruſques, qui périrent dans le combat, & à l'attaque de leurs retranchements. Ils nous laiſſent à déviner la multitude des morts, par le nombre des priſonniers. Hors un ſeul Auteur, qui ne compte que ſept mille captifs, dans une action ſi célébre, ſi pourtant ce n'eſt pas une erreur de copiſte, les autres Ecrivains en comptent huit mille. Une victoire ſi complette avoit mérité tous les honneurs militaires; mais les factions ne reconnoiſſent de mérite, que dans leur parti. Le Sénat, compoſé de Patriciens, s'oppoſa au triomphe d'un Dictateur Plébéïen. Le Peuple ſçut lui rendre juſtice, pour l'intérêt de ſa propre gloire. Il ordonna ſeul le triomphe du victorieux, qui, malgré l'oppoſition des Sénateurs, entra triomphant dans Rome la veille des Nones du mois de May.

De Rome l'an 397.

Dictateur. C. MARCIUS PROCULUS.

Oroſius l. 3. c. 6. Eutrop. l. 2.

T. Liv. & Oroſ. ibid.

Faſt. Cap.

Marcius, à ſon retour, ſentit que le tems preſſoit d'aſſembler les Centuries au champ de Mars, pour l'élection des Conſuls de l'année ſuivante. Pour lors il ne ſe trouvoit à Rome que des Magiſtrats Plé-

De Rome l'an 397.
Dictateur. C. MARCIUS PROCULUS.

béïens, pout présider à ces Comices; car le Consul Fabius étoit absent, occupé sans doute à poursuivre les restes de la victoire contre les Etrusques. De-là les difficultés que forma la Noblesse, contre la tenuë des Comices. Elle fit intervenir la Réligion, pour empêcher que des hommes du Peuple, quelque Dictateurs, où quelque Consuls qu'ils fussent, ne présidassent à l'assemblée. L'élection des premiers Magistras devoit, par les loix Pontificales, être consacrée par les Auspices, & les Auspices n'appartenoient de droit, disoit-on, qu'à la seule Noblesse. Pour lors elle devint la plus forte. Le Dictateur Marcius, & le Consul Popilius furent exclus de la présidence des Comices, par leur naissance. Cependant comme il falloit un Magistrat du premier ordre, pour y tenir la premiére place, la République fut obligée d'accepter un interregne. Elle choisit six Patriciens, pour la gouverner tour à tour. Voici leurs noms : Q. Servilius Ahala, M. Fabius, Cn. Manlius, C. Fabius, Sulpicius, L. Æmilius. [a] Tite-Live en ajoûte encore deux autres, dont les noms paroissent surnuméraires. Probablement ils n'ont été inserés dans les manuscrits, que par une erreur de Copiste. Dês le commencement de l'interregne, les Patriciens firent si bien leur brigue, qu'ils espérérent de ne mettre dans le Consulat, que des Patriciens, quoique, depuis onze ans, les deux places des Consuls eussent été

[a] Ces deux Magistrats surnuméraires sont, Quintus Servilius, & Marcus Fabius Ambustus, qui, selon les apparences sont les mêmes personnes que Quintus Servilius, surnommé Ahala, & que Marcus Fabius, qui avoient été déja nommés par Tite-Live.

occupées

occupées, tout à la fois, par un Plébéïen, & par un Patricien. En effet on tint les Comices, lorsque c'étoit le tour de Fabius d'y présider. Il fut assés heureux pour obtenir que nul d'entre le Peuple ne fût élû Consul. Ainsi, dans la même année, où les Plébéïens avoient le plus triomphé, ils se virent écartés, pour un tems, des premiéres Magistratures. On ne peut croire combien ce coup imprévu, fut sensible aux Tribuns du Peuple. Ils réclamérent contre une élection, qui, disoient-ils, donnoit atteinte aux loix, & aux coûtumes introduites, depuis onze ans, dans la République. Fabius, le président des Comices, leur ferma la bouche, en leur citant une loy des douze Tables. Elle portoit que *le dernier Edit du Peuple seroit le seul valable, & qu'il ôteroit toute la force aux Edits antérieurs*. Il inféroit de-là, que le Peuple Romain, par les suffrages qu'il venoit de donner à deux Patriciens, avoit cassé la loy qui partageoit le Consulat, entre un Plébéïen, & un Patricien. Ce raisonnement fut efficace. [a] C. Sulpicius Péticus, & M. Valerius Poplicola, furent confirmés dans le Consulat. Ils étoient, l'un & l'autre, de l'ordre Patricien.

De Rome l'an 397.
Dictateur.
C. MARCIUS PROCULUS.

Les nouveaux Consuls entrérent en éxercice, aussi-tôt après leur élection. Il est incertain s'ils firent ensemble la guerre aux Tiburtins, & sous de communs Auspices, ou s'ils se séparérent pour conduire chacun son armée, l'un dans le territoire de Tybur, l'autre dans le païs de Tarquinie. Quoi-

De Rome l'an 398.
Consuls.
C. SULPICIUS PETICUS, & M. VALERIUS POPLICOLA.

[a] Dans quelques anciennes éditions de Tite-Live, on lit *Cneïus Potitus*, au lieu de Caïus Sulpicius Péticus. C'est le troisiéme Consulat de celui-ci, & le prémier de Marcus Valerius Poplicola.

De Rome l'an 398.
Consuls.
C. SULPICIUS PETICUS, & M. VALERIUS POPLICOLA.

Tit. Liv. l. 7.

qu'il en soit ; car sur cela les Historiens ne sont pas d'accord, du moins il est certain, que les expéditions de l'année n'eurent rien de fort mémorable. Nous sçavons seulement, que les troupes Romaines, enlevérent aux Tyburtins a la Ville d'Empulum, après un léger combat. Là, se terminérent les exploits de deux Patriciens, qu'on avoit mis en place par artifice, à l'exclusion des Plébéïens. Ce qu'il y eut d'étonnant, c'est qu'ils s'efforcérent, de retenir, pour toûjours, à leur parti le Consulat, sans en faire part à la Commune. En effet, lorsqu'il fallut procéder à une nouvelle élection, Sulpicius & Valerius s'obstinérent, à ne se désaisir de la premiére dignité, que pour la remettre aux mains de ceux, dont ils l'avoient reçûë. *C'est du Sénat*, disoient-ils, *c'est des Patriciens, que nous tenons le Consulat, il est de nôtre honneur, & de nôtre reconnoissance, de ne le faire passer, qu'en des mains Patriciennes. Nous renoncerons plûtôt, pour jamais*, ajoûtoient-ils, *à ce premier honneur de la République, que de le voir retourner à des hommes sans naissance.* Les Plébéïens, de leur côte, frémissoient contre un entêtement si déraisonnable. *C'est donc en vain*, disoient-ils, *que Sextius*

a Les Géographes ne nous ont rien dit de l'ancienne Ville d'*Empulum*. Ils avoüent de bonne foi qu'ils en ignorent la situation. Le seul Pere Kirker, dans son ouvrage intitulé, *L'ancien & le Nouveau Latium*, place cette Ville à trois milles de *Tibur*, vers le Septentrion, près d'un lieu qu'il nomme *Ampiglione*, où il a remarqué, lui-même, plusieurs débris considérables. Sur ces ruines, selon le même Auteur, a été bâti ce qu'il appelle *Castellum S. Angelli* ou *Castello della Madama*, dans le territoire de Tivoli. Au reste, ce Pere a donné pour garant de ce qu'il a écrit à ce sujet, un vieux Manuscrit, qui lui fut remis entre les mains par Tarquin Pamatta. Cet ouvrage contenoit l'Histoire de l'origine, & de la destruction d'*Empulum*.

& que Licinius auront occupé, les premiers du Peuple; la suprême dignité, si, dans la suite, l'entrée en est fermée à tous les Plébéïens? Oüi, nous souffrirons plûtôt des Rois, où des Décem-virs sur nos têtes, que deux Consuls Patriciens. Sans cette alternative, tantôt de gouverner, & tantôt d'obéïr, quelle égalité y aura-t-il dans la République? Le commandement sera-t-il tout d'un côté, & de l'autre ne sera-t-on condamné qu'à servir? Ces lamentations de la Commune avoient un air de sédition; mais il ne paroissoit point de chef des mécontents. A la vérité les Tribuns du Peuple excitoient le tumulte, mais personne ne régloit les mouvements de la Populace irritée. Plusieurs fois on descendit au champ de Mars, pour faire les élections, & toûjours les Comices furent troublés par des émotions Populaires. Les Consuls soûtinrent, avec constance, ces tempêtes inefficaces. Enfin il arriva un jour, que les Comices furent plus agités qu'à l'ordinaire. La plus nombreuse partie du Peuple s'écria, non seulement qu'il falloit dissoudre l'Assemblée; mais qu'il falloit sortir de Rome, & se séparer des Patriciens, comme autrefois. En effet grand nombre de mutins quitta le champ de Mars, & n'y laissa que les moins passionnés. Ceux qui restérent, donnérent leurs suffrages à deux Patriciens, & l'élection fut concluë en leur faveur.

De Rome l'an 398.
Consuls.
C. SULPICIUS PETICUS, & M. VALERIUS POPLICOLA.

[a] Ainsi M. Fabius Ambustus & T. Quinctius

De Rome l'an 399.
Consuls.
M. FABIUS AMBUSTUS, & T. QUINCTIUS PENNUS.

[a] C'est le troisiême Consulat de Marcus Fabius, & le premier de Titus Quinctius Pennus, à qui les Fastes Capitolins donnent aussi les deux surnoms de *Capitolinus*, & de *Crispinus*. Solin rapporte sous le même Consulat, la naissance d'Aléxandre le Grand, & le fameux incendie du Temple de la Diane d'Ephese. Mais sa chronologie ne s'accorde point avec les années de la fondation de Rome.

De Rome l'an 399.

Consuls. M. FABIUS AMBUSTUS, & T. QUINCTIUS PENNUS.

Pennus, tous deux tirés de la Noblesse, prirent possession de la dignité Consulaire. On peut conjecturer encore, sur les divers témoignages des Auteurs, qu'il y eut alors un Schisme à Rome, & que ceux qui s'étoient séparés des Comices élûrent des Consuls Plébéïens. Tite-Live rapporte, qu'il a lû dans quelques Annales, le nom du Plébéïen M. Popilius, parmi les Consuls de cette année. D'une autre part, les Tables Grecques associent ensemble au Consulat, le Plébéïen Marcius, avec T. Quinctius. Ne pourroit-on pas croire, que diverses portions du Peuple divisé, reconnurent, l'une un Consul, & l'autre un autre Consul? Pour nous, fondés sur l'authorité des Fastes Capitolins, & d'autres Ecrivains de l'antiquité, nous ne reconnoissons ici, pour légitimes Consuls, que M. Fabius Ambustus, & que T. Quinctius Pennus.

Diod. Sic. Cassiodorus, & T. Livius.

Les deux Collégues Patriciens, marchérent en campagne, pour différentes expéditions. La guerre contre les Tyburtins échût à Fabius, & la guerre contre les Tarquiniens à Quinctius. L'une & l'autre campagne fut heureuse aux Romains; mais Fabius eut l'avantage de dompter ses ennemis, sans être obligé de répandre beaucoup de sang. Il prit aux Tyburtins une de leurs Villes, nommée [a] Sassula, & déja il se préparoit à leur enlever, par la force, le reste de leurs châteaux, & de leurs bourgades. La crainte de ses armes rendit ses ennemis plus doci-

[a] Quelque éxacte récherche qu'ait fait Cluvier, sur la situation des Villes d'Italie, il avoüe qu'il ignore le lieu, où étoit autrefois placée l'ancienne Ville de Sassula. Kirker qui a éxaminé les choses de prês, conjecture que cette Ville avoit occupé le terrain, où l'on voit aujourd'hui. *S. Gregorio.*

ſes. Les habitans de Tybur connûrent leurs véritables intérêts, recoururent à la clémence du Vainqueur, ſe livrérent à ſa bonne foi, & ſoûmirent tout leur païs à la République. Une conquête ſi avantageuſe délivra Rome des hoſtilités, d'une Nation d'autant plus importune, qu'elle étoit plus voiſine. Auſſi le Triomphe fût décerné au Vainqueur des Tyburtins, qui entra pompeuſement à Rome, le troiſiême des Nones de Juin.

De Rome l'an 399.
Conſuls.
M. FABIUS AMBUSTUS, & T. QUINCTIUS PENNUS.

Faſt. Capitol.

La bataille que Quinctius livra aux Tarquiniens, fut plus ſanglante, & ne fut pas déciſive. Auſſi ne fut-il pas honoré du Triomphe. Du moins, Rome eût le barbare plaiſir de ſatisfaire ſa vengeance, par le ſang des vaincus. Nous avons dit, que les Tarquiniens avoient eu la cruauté, il y a environ quatre ans, de faire maſſacrer trois cents ſept ſoldats Romains, pris dans une déroute. L'occaſion ſe préſenta d'uſer de repreſaille. Quinctius aprês avoir vû périr, dans le combat, une multitude prodigieuſe de ces Etruſques, avoit fait ſur eux un grand nombre de priſonniers. Contre la coûtume des Romains, qui d'ordinaire ſe contentoient de réduire en ſervitude, ceux qu'ils avoient pris en guerre, le Conſul fit paſſer au fil de l'épée, tout ce qui étoit échappé du combat. Il ſépara, néantmoins de ce grand nombre de malheureux, trois cents cinquante huit captifs, qu'il envoya à Rome. C'étoit les plus qualifiés des priſonniers. Le Sénat donna, dans leur perſonne, un éxemple de terreur aux Nations voiſines. Ils furent tous fuſtigés, au milieu de la place de Rome, & périrent ſous la hâche des Licteurs.

Tit. Liv. l. 7.

Ces victoires étendirent la Réputation des Ro-

De Rome l'an 399.

Consuls. M. FABIUS AMBUSTUS, & T. QUINCTIUS PENNUS.

mains chez des Peuples, qui jusqu'alors n'avoient eu que peu de rapport à leur République. a Les Samnites leur envoyérent une ambassade, briguérent leur amitié, & le Sénat conclût avec eux un traité d'alliance, sur le pié, je croi, de la confédération des Latins, & des Herniques. Sans changer de loix, & de gouvernement, les Samnites s'enga-

a Les Samnites, selon le témoignage des Ecrivains de Rome, & des anciens Géographes, ne formérent, dans les premiers siécles, qu'un corps de Nation avec les Sabins. Partagés ensuite en differentes peuplades, ceux qui s'avancérent vers l'Occident retinrent leur premiére dénomination de Sabins, & habitérent cette contrée de l'Italie voisine du Latium, qui fut appellée de leur nom, la Sabinie. Les autres s'étendirent vers l'Orient, & occupérent un grand terrain, depuis l'extrémité du nouveau Latium, jusques vers les confins de l'Apulie, & de la Lucanie. Les divers noms de *Sabinites*, de *Sabnites* & de *Sabelliens*, que les Auteurs donnent à ces Peuples, déssignoient leur premiére origine. Ce sont ceux-là même, que les Grecs appelloient Σαυνίτας. De-là le nom de Samnites, qui leur fut donné par les Romains. Cette Nation devint comme la tige de plusieurs autres Peuples, à sçavoir, des Picentins, des Vestins, des Marrucins, des Frentans, des Peligniens, des Hirpins, & des Marses, qui tous se dispersérent en differents cantons de l'Italie Orientale, où chacun d'eux se fit une petite domination. Ainsi le nom, & la Nation des Samnites furent resserrés, depuis cette séparation, dans les bornes du Samnium; c'est-à-dire entre le païs des Volsques, à l'Occident, le fleuve Volturne, ou *Voltorno*, à l'Orient, la riviere de Sagre, ou *le Sangro*, au Septentrion, & la Campanie proprement dite, au Midy. Cette contrée renfermoit ce qui compose aujourd'hui le Comté de Molisse, une partie de l'Abrusse citérieure, de la Capitanata, & de la terre de Labour. Festus prétend, que le nom des Samnites, ou des Saunites fut emprunté de ces sortes de Dards, que les Grecs appellent σαύνια, & qui avoient assés de rapport avec le *Verutum* des Romains. Ces armes étoient en usage chez les Samnites. Virgile le confirme dans ces vers du septiême livre de l'Enéide. *Et Tereti pugnant mucrone, veruque Sabello.* Festus dit que les Samnites ayant été chassés par les Sabins, se réfugiérent, sous la conduite de leur chef *Canus Castronius*, près d'une colline, qui portoit le nom de *Samnium.* Strabon qui raconte cette histoire en détail, reconnoît cependant que les Samnites étoient Sabins d'origine. C'est le sentiment de Varron, au livre *6. de linguâ Latinâ.*

gérent aux Romains, de leur fournir des troupes dans leurs besoins, & la République promit de les protéger, contre leurs ennemis du déhors & du dedans. Ainsi, par des progrês insensibles, Rome s'avançoit à cette immense grandeur, où elle arriva.

De Rome l'an 393.

Consuls. M. FABIUS AMBUSTUS, & T. QUINCTIUS PENNUS.

Tel étoit l'état des Romains, au commencement du quatriême siécle, depuis leur établissement. Le Peuple conservoit toûjours de l'inclination, à faire tomber le Consulat, au moins sur un Plébéïen. Pour lors la Commune se trouvoit dans un accablement, qui ne lui permettoit pas de former des brigues, & de les soûtenir. Quoi qu'on eût considérablement diminué les interêts des emprunts, en faveur des Plébéïens, ils se sentoient opprimés, par le seul capital de leurs dettes. C'étoit un avantage que la Noblesse avoit sur eux, dont elle se prévaloit, pour les faire emprisonner, & pour les réduire en servitude. Ils n'eurent donc, ni le courage, ni la force de maintenir leurs droits, & d'assurer le Consulat dans leur parti. Ainsi les Patriciens devinrent les maîtres des Comices, & firent nommer deux Consuls de leur faction. C'étoit [a] C. Sulpicius Péticus, & M. Valerius Poplicola. Rome avoit alors plus d'un ennemi sur les bras. Les Tarquiniens, les habitans de Céré, les Falisques, & les Volsques, ou troubloient le repos des Romains, ou donnoient de l'occupation à leur ardeur de conquérir. La République, qui ne pouvoit, à la fois,

De Rome l'an 400.

Consuls. C. SULPICIUS PETICUS, & M. VALERIUS POPLICOLA.

a Caïus Sulpicius Péticus fut élevé, pour la quatriême fois, au Consulat, & Marcus Valérius Poplicola, pour la seconde fois. Cassiodore, & Diodore n'ont pas eu l'attention de distinguer ces deux Consuls, par leurs surnoms. Les Tables Grecques ont omis leurs prénoms.

De Rome l'an 400.

Consuls. C. SULPICIUS PETICUS, & M. VALERIUS POPLICOLA.

fournir à tant de guerres, panchoit plus à étendre ses limites du côté de l'Etrurie. En effet les Cérites quoi qu'alliés jusques-là du Peuple Romain, songeoient à la défection, & paroissoient disposés à se livrer aux Tarquiniens. Comme la Ville de Céré étoit voisine de Tarquinie, ces deux Peuples s'étoient souvent unis entre eux, par des mariages, & la parenté avoit affectionné les Cérites, au parti des Tarquiniens. Rome se préparoit donc à punir les uns, & à tourner ses forces contre les autres, lorsqu'un Ambassade de Latins, lui fit changer de résolution. Ces anciens Alliés rapportoient, que les Volsques, toûjours inquiets, quoi que souvent domptés, avoient rassemblé une armée, & qu'après avoir ravagé le Latium, ils étoient prêts de pénétrer jusques dans le païs Romain. Ces mouvements, qui menaçoient Rome de deux côtés, obligérent le Sénat à partager les forces de la République, & à lever deux armées. Le sort fit tomber à Sulpicius, celle qu'on destinoit contre l'Etrurie, & à Valerius celle, qui devoit agir contre les Volsques. Les deux Consuls marchérent en campagne. Valérius étoit déja campé sur les confins du païs de Tusculum, pour arrêter l'incursion des Volsques, lorsque, tout-à-coup, il fut rappellé à Rome, pour nommer un Dictateur. Les lettres de Sulpicius avoient effrayé le Sénat. Elles portoient que son armée ne suffisoit pas, pour réprimer l'audace des Tarquiniens, & des Cérites réünis, & que les Falisques mêmes s'étoient joints à eux. Elles ajoûtoient, que les premiers avoient déja fait le dégât dans le païs des Salines Romaines, proche du Tybre

bre, & qu'ils avoient transporté leur butin chez les Cérites ; enfin qu'on ne pouvoit plus douter, que ceux-ci n'eussent eu part à l'expédition des Tarquiniens. Pour avoir donc une troisiême armée sur pié, qu'on pût opposer aux Cérites, tandis que des deux Consuls, l'un tiendroit en bride les Tarquiniens & les Falisques, & l'autre les Volsques, on obligea Valerius de nommer un Dictateur. Celui qui fut choisi, paroît l'avoir été contre les régles. Ce fut ce même T. Manlius Torquatus, qui, peu d'années auparavant, s'étoit signalé dans un combat singulier, contre un superbe Gaulois, & qui l'avoit dépoüillé d'un collier d'or. Ce brave Romain n'avoit point encore été Consul, & le Consulat étoit un degré nécessaire, pour monter à la Dictature. Valerius donc, dans le choix qu'il fit, n'eut égard qu'au mérite de Manlius, & sa nomination ne fut point contredite, quoi qu'elle parût contre les loix. Aussi-tôt le Dictateur nomma Cornelius Cossus, pour son Colonel Général de la Cavalerie. On peut dire qu'il ne manqua à ces deux braves, pour illustrer leur emploi, que des ennemis à combattre.

De Rome l'an 401.

Consuls. C. SULPICIUS PETICUS, & M. VALERIUS POPLICOLA.

Dictateur. T. MANLIUS TORQUATUS.

Le premier soin de Manlius fut de faire déclarer juridiquement la guerre aux Cérites, par l'autorité du Sénat, & par l'ordonnance du Peuple. Ensuite, sans faire des enrôlements arbitraires, le Dictateur se contenta d'une armée Consulaire ; c'est-à-dire [a], je croi, de deux Légions Ro-

[a] Les troupes de la République Romaine, se réduisoient alors à quatre Légions seulement, comme nous avons raison de le conclure de plusieurs endroits de Tite-Live, & entre autres, de ce qu'il dit au Livre neuviême, que le Peuple s'arrogea le droit de nommer

De Rome l'an 401.

Dictateur. T. MANLIUS TORQUATUS.

maines, & de quelques troupes alliées. Ces préparatifs suffirent, pour jetter l'épouvante parmi les Cérites. Ils sentoient que la République avoit eu plus de passion, à leur dénonçer la guerre, qu'ils ne l'avoient mérité, par leurs hostilités. Le repentir répara bien-tôt, le peu de ravage qu'ils avoient fait, sur les campagnes Romaines. Bien convaincus que leurs forces n'égalleroient jamais celles de Rome ; & pleins d'indignation contre les Tarquiniens, qui les avoient engagés en de si fâcheux démêlés, les Cérites ne firent ni lévées, ni préparatifs de guerre. Toute leur attention fut d'envoyer à Rome des députés, de toutes leurs bourgades, pour implorer la clémence des Romains. D'abord les Ambassadeurs Cérites furent reçus, par le Sénat, avec une espéce d'indignation. Renvoyés devant le Peuple, pour y traiter de leur réconciliation, ils crurent pouvoir le fléchir, par des motifs de Religion. On peut se souvenir, qu'au tems de la prise de Rome par les Gaulois, Céré avoit servi d'azyle aux Vestales, & aux Dieux Tutélaires des Romains. Ce fut-là justement l'endroit que les Céri-

seize Tribuns Légionnaires, pour être répartis dans *les quatre Légions*. Il est donc vrai, que pendant fort long-tems ce nombre n'augmenta point, excepté dans les besoins pressants, lorsque Rome avoit à se défendre, en même-tems, de plusieurs Nations ennemies, comme il arriva l'an 259. pendant la guerre que les Romains eurent à soûtenir contre les Volsques, les Sabins, & les Æques, qui les attaquérent à la fois, & de toutes parts. Alors on léva dix Légions, dont on fit trois corps d'armée. Mais c'étoit un extraordinaire. Communément les armées Romaines, partagées entre les deux Consuls, ne devoient être chacune que de deux Légions, sans y comprendre cependant les troupes, que les Villes confédérées lévoient, ou par obligation, ou volontairement, au service de la République.

De Rome l'an 401.

Dictateur. T. MANLIUS TORQUATUS.

tes saisirent, pour toucher la Commune. Reçus à parler dans les Comices assemblés, ils commencérent par tourner les yeux, & par tendre des mains suppliantes, vers le Temple de Vesta, & vers le domicile des Vestales, & des Pontifes. *Dieux*, dirent-il, *que nous avons sauvés de l'insulte des Barbares, & vous, Romains, qui, dans vôtre désastre, trouvâtes parmi nous une rétraite, ne nous dédaignés pas, au tems de nôtre infortune ! Avons-nous mérité d'être mis si précipitamment au nombre de vos ennemis ? De légéres hostilités, exercées plûtôt par les engagements du sang, & de la parenté, que par emportement, ou par fureur, rompront-elles les liens d'une amitié, que la Religion a formée ? Nous vous fûmes attachés, au fort de vos malheurs, oublierés-vous nos bienfaits, pour une faute légére, où le cœur n'eut point de part ? Les Tarquiniens, vos ennemis, en passant sur nos terres, ont entraîné dans leur parti quelques-uns de nos Laboureurs, par l'amorce du pillage. Voilà nôtre crime. Quelle satisfaction en exigés-vous ? Voulés-vous, Romains, qu'on vous livre les coupables ? souhaités-vous que nous les punissions nous-mêmes ? Ordonnés, vous serés obéïs. Cependant souvenés-vous, que Céré fut autrefois consacré par le séjour de vos Dieux, & que vos Prêtres y trouvérent un hospice, & vos Vestales un azyle. Cette Ville, qui reçut vôtre Religion fugitive, sera-t-elle en proye à la fureur de vos armes ?* L'Assemblée fut touchée du discours, & du répentir des Cérites. C'étoit la maxime des Romains, qu'il falloit pardonner aux Nations soûmises. Il y eut quelque chose de plus, en faveur de ces nouveaux ennemis. Leurs bien-

Tit. Liv. l. 7.

De Rome l'an 401.

Dictateur. T. MANLIUS TORQUATUS.

faits passés parlérent pour eux, & la reconnoissance l'emporta sur la rigueur de la justice. Ainsi la République les reçut en grace. Elle accorda aux Cérites une tréve de cent ans, & de-là on peut juger, que leur premiére alliance avec Rome n'étoit pas semblable à celle des Latins, & des Herniques. Le traité que ceux-ci avoient fait avec la République, les asservissoit en quelque sorte, &, à le bien prendre, sous le nom d'Alliés, ils étoient dévenus sujets des Romains. Pour les Cérites; ils n'avoient été que les amis de Rome, & ils continüérent de l'être.

Le Dictateur tourna donc ses armes dans le pays des Falisques, ces alliés des Tarquiniens, & des Cérites. Il ne parut point d'ennemis en campagne. Ainsi, après avoir fait le dégât dans leur contrée, Manlius reprit le chemin de la Ville, avec ses Légions, sans avoir remporté d'autre gloire, que celle d'avoir rempli de terreur les ennemis de Rome. Le reste de sa Dictature, & de l'année, se passa en des exercices de paix. On répara les murailles de Rome, on en rebâtit les tours, & l'on dédia le Temple d'Apollon. Rome ne fut agitée de divisions, que quand il fallut procéder à l'élection des Consuls. Le Dictateur, qui devoit y présider, avoit en vûë, de ne mettre en place que des Patriciens. Les Tribuns du Peuple pénétrerent ses intentions, & renouvellérent les anciennes querelles des Patriciens, & des Plébéïens, au sujet du Consulat. Les Tribuns soûtenoient, que la loy Licinia, qui donnoit, au moins, une des deux places Consulaires à un Plébéïen, devoit avoir lieu, &

De Rome l'an 401.

Dictateur. T. MANLIUS TORQUATUS.

le Dictateur protestoit, qu'il anéantiroit le Consulat dans la République, plûtôt que de souffrir un Plébéïen dans ce rang suprême. L'obstination du Dictateur gâta les affaires de la Noblesse. Les habiles Tribuns du Peuple s'opposérent toûjours à l'Assemblée des Comices par Centuries, & par-là ils gagnérent du tems. La Dictature de Manlius expira, au bout de six mois, & l'année des Consuls finit. Ainsi la République tomba dans l'interregne.

INTERREGNE.

Ceux qui, pour lors, furent chargés du Gouvernement, trouvérent les partis irréconciliables. On sçait que durant les interregnes, ceux qui devoient régir Rome, étoient successivement, pendant cinq jours, les chefs de la République. Déja cinq fois dix jours s'étoient écoulés, sans qu'on pût faire résoudre les Tribuns du Peuple à rélâcher de leurs prétentions, & à permettre l'assemblée des Comices, pour l'élection. Ces délais fâtiguérent le Sénat. Il craignit même, que les contestations n'allassent à une révolte déclarée. En effet, déja le Peuple mêloit à ce dernier mécontentement, des plaintes, au sujet des dettes, dont il étoit accablé. Il les faisoit entendre dans les assemblées particuliéres, & ce dernier motif le touchoit plus vivement encore, que le mépris de la loy Licinia. Lors donc qu'à son tour, L. Cornelius Scipion fut déclaré l'onziême Chef de la République, pendant l'interregne, pour la gouverner cinq jours, il reçut ordre des Peres conscripts, de contenter les Plébéïens, de laisser en vigueur la loy Licinia, d'assembler les Centuries au Champ de Mars, & de leur permettre de choisir un des Consuls, d'entre le Peuple.

De Rome l'an 402.

Consuls. P. VALERIUS POPLICOLA, & C. MARCIUS RUTILUS.

[a] L'élection tomba sur le Patricien P. Valerius Poplicola, & sur le Plébéïen C. Marcius Rutilus, qui se vit élévé au Consulat, pour la seconde fois.

Sous les nouveaux Consuls, le premier soin de la République, fut de régler les payements des débiteurs, & de procurer l'acquit des créanciers. Tous les esprits panchoient alors à la concorde, & les seuls intérêts des emprunts, mettoient obstacle à la réünion de tous les ordres. L'obstacle fut lévé par la sagesse des Consuls. Ils ne régardérent plus le soin de soulager les débiteurs, comme une affaire des particuliers ; mais comme un emploi, dont le public devoit se charger. Ils choisirent donc cinq hommes, d'une probité connuë, & d'une expérience consommée, pour prendre connoissance de toutes les dettes des Romains. Le nom de ces grands hommes a mérité de passer à la postérité, quoique leur commission n'eût été que passagére. Ils s'appelloient C. Duilius, P. Décius Mus, M. Papirius, Q. Publilius, & T. Æmilius. Le titre qu'on donna à leur fonction, n'avoit rien de fort brillant. On les nomma [b] *Banquiers*; mais c'é-

Tit. Liv. l. 7.

a Diodore, sur la foi de quelques Annales défectueuses, a déplacé Caïus Marcius Rutilus, pour lui substitüer Marcus Fabius, de famille Patricienne.

b C'est la prémiére fois que les Historiens de l'ancienne Rome, ayent fait mention de ces Banquiers, sous le nom de *Mensarii*, à qui les Magistrats, & le Sénat confiérent le maniement des deniers publics. Leur fonction fut de négocier, & de faire profiter l'argent du fisc, ou du trésor, de perçevoir les révenus de la République, ou par eux-mêmes, ou par le ministere de Collecteurs, délégués à cet effet, de recüeillir le casuel, qui provenoit des confiscations, des ventes, des achapts, & du change, & de recevoir les dépôts, & les cautions de chaque particulier. On les regardoit à Rome, comme les dépositaires, & les garants de la foy publique. Ils étoient principalement chargés de pourvoir au

De Rome l'an 402.
Consuls.
P. VALERIUS POPLICOLA, & C. MARCIUS RUTILUS.

toit des Banquiers publics, bien différents de ceux qui portoient le même nom, & qui, pour leur profit particulier, faisoient le commerce de tout l'argent des familles Romaines. Les nouveaux Banquiers furent mis à même du trésor public, pour en faire l'avance du payement des arrérages, de tous

soulagement des Citoyens obérés, qui empruntoient d'eux, sur le fond de l'épargne, ou gratuitement, ou à un intérêt modique. Ils éxerçoient, à peu près, le même emploi, que ceux à qui les Grecs donnoient le titre de Τραπεζῖται. Ceux-cy, selon Cicéron, dans son discours pour Flaccus, récüeilloient les tributs, & les impôts. C'est ainsi qu'il s'en explique au sujet d'une Ville de Gréce, qui avoit ses Banquiers publics : *Cum civitate mihi res est acerrima, & conficientissima litterarum, in quâ nummus moveri nullus potest, sine quinque prætoribus, Tribus Quæstoribus, quatuor Mensariis, qui apud illos à populo creantur... Si Prætor dedit, ut scriptum est, à quæstore numeravit, quæstor à mensâ publicâ ; mensa aut ex vectigali, aut ex Tributo.* Il n'en fut pas de même d'une autre sorte de Banquiers, qui s'appelloient indifféremment *Argentarii, Mensarii.* Ils étoient changeurs de profession, & tenoient leur bureau dans la grande place de Rome. Là ils trafiquoient, pour leur compte, & à leur profit, en prêtant de l'argent, pour l'ordinaire, à de gros intérêts. Ils avoient leur demeure proche cet endroit de la place, où le premier Tarquin avoit fait construire à leurs usages, ces anciennes *Boutiques*, qui furent appellées *Tabernæ argentariæ.* Plaute les désigne dans ce vers du *Curculio* ; *sub veteribus* (Tabernis) *ibi sunt qui dant, quique accipiunt fœnore.* De-là ce terme, *æs circumforaneum,* que Cicéron employe dans une de ses Lettres à Atticus, pour exprimer une somme empruntée à la Banque. Les encans se faisoient ordinairement en présence d'un Banquier. L'argent qui provenoit de la vente, étoit remis entre ses mains ; ensuite il en tenoit compte au propriétaire, après avoir inscrit la somme perçuë sur son registre, qu'il produisoit en preuve, devant le Préteur, en cas de litige, comme nous l'apprenons de la seconde Catilinaire de Cicéron. *Meo beneficio tabulæ novæ proferentur, sed auctionariæ,* & de Quintilien XI. 2. *Hortensius actione dimißa, quod cuique vendidißent, testibus argentariorum tabulis, reddidit.* Le commerce usuraire de cette derniére espece de Banquiers, étoit fort décrié à Rome. Suétone rapporte, comme un sanglant outrage, le reproche que Marc-Antoine, & Cassius firent à Octavien, d'avoir eu pour ayeul un Banquier de profession, & chargé de la haine publique.

De Rome l'an 402.
Consuls.
P. VALERIUS POPLICOLA, &, C. MARCIUS RUTILUS.

les débiteurs. Ils s'acquittérent de leur charge, au contentement des intéressés; ce qui n'arrive guére dans ces sortes d'administrations. Ils firent si bien, par leur sage économie, que le Fisc de la République en souffrit peu, & que, sans autre perte, il en fut quitte, pour avoir avançé dequoi faire les payements. Ceux qui, par paresse, plûtôt que par un défaut de moyens, s'étoient laissés accabler d'arrérages, où bien empruntérent, des Banquiers publics, dequoi s'acquitter, en donnant au trésor des sûretés: ou bien ils présentérent à leurs créanciers l'équivalent de leurs dettes, en effets, dont les Banquiers publics faisoient l'estimation. Par-là, le plus grand nombre des débiteurs fut soulagé, sans faire de tort à personne, & ce qui paroît plus surprénant, sans même exciter de murmures.

Lorsque Rome fut tranquille au dedans, elle fut plus disposée à porter la guerre au dehors. Les Consuls Valérius, & Marcius étoient sortis en campagne, tandis que les Banquiers publics procuroient à Rome une paix intestine. Quoique l'Histoire ne nous en ait rien appris, il est naturel de conjecturer, qu'ils étoient occupés, l'un & l'autre, à faire la guerre aux Falisques, & aux Tarquiniens. Sur ces entrefaites, le bruit se répandit, que les douze Lucumonies des Etrusques, alloient se déclarer contre Rome, en faveur des deux peuples attaqués. La nouvelle étoit incertaine, &, dans la suite, elle se trouva fausse; mais les Romains aimoient mieux outrer les précautions, que de négliger les moindres sûretés. Le Sénat prit l'allarme, & nomma Dictateur Julius Jülus, qui fut

Dictateur.
JULIUS JULUS.

sans

ſans doute un des Ancêtres de Jule Céſar. Celui-ci prit, pour ſon Colonel général de la Cavalerie, un L. Æmilius ſurnommé Mamercinus. On ſentit alors, que le Dictateur avoit été fait trop précipitamment. Tout ſe trouva tranquille chés les Etruſques. Auſſi eſt-il croyable, que ces bruits de guerre furent répandus par l'artifice des Patriciens, pour avoir lieu de mettre à la tête de la République un homme, capable de réſiſter aux Tribuns du Peuple, de donner atteinte à la Loy *Licinia*, & de ne faire élever au Conſulat, que des Patriciens. En effet, Julius n'employa ſon crédit, & ſes forces qu'au dedans, & que contre les intérêts de la Commune. Il s'efforça d'établir la ſeule Nobleſſe, dans les deux places du Conſulat. On lui réſiſta ſi vivement, que le Dictateur, & les Conſuls ſortirent de charge, avant qu'on eût pû aſſembler les Comices, pour de nouvelles élections. Alors l'interregne ſuccéda aux premiers Magiſtrats, dont le tems étoit expiré. Deux Chefs gouvernérent ſucceſſivément la République, pendant cinq jours. Ce fut C. Sulpicius Peticus, & Fabius. Ces deux hommes, en peu de jours, firent plus d'impreſſion ſur le Peuple, que le Dictateur. Alors la Commune étoit contente des Patriciens, & l'on peut croire, que quelque averſion ſecrette contre C. Julius, l'avoit empêchée d'agréer, à ſa pourſuite, que deux hommes de la Nobleſſe fuſſent élévés au Conſulat. Les Plébéïens ſe rendirent moins difficiles, à la requête des deux chefs de l'interregne. En conſidération du ſoulagement qu'on avoit procuré aux débiteurs, ils ſe relâchérent de leur prétention, & per-

De Rome l'an 402.

Dictateur. JULIUS JULUS.

De Rome l'an 403.

Consuls. C. SULPICIUS, & T. QUINCTIUS PENNUS.

mirent, qu'on mit deux Patriciens à la premiere place.

Les Centuries choisirent donc pour Consul ce même [a] C. Sulpicius, l'un des chefs du dernier interregne, & lui donnérent T. Quinctius Pennus pour Collégue. L'un & l'autre allérent continüer tout à la fois, & finir la guerre contre les Falisques, & contre les Tarquiniens. Le sort opposa le premier aux Tarquiniens, & le second aux Falisques. Ce ne fût point par des batailles gagnées, ou par la prise des Villes, qu'ils domptérent ces deux Nations Etrusques. Nulle armée ennemie ne se présenta, ou pour les arrêter, ou pour les combattre. Les Romains entrérent, sans opposition, dans les campagnes de leurs ennemis, les pillérent, les ravagérent. Le feu y fit plus de dégât, que le fer n'y fit de massacres. Enfin ces Peuples ouvrirent les yeux, & lassés de ces inondations de Romains, si souvent réïterées, & des calamités qu'elles leurs causoient, ils vinrent suppliants implorer la clémence des Consuls. C'étoit la coûtume des Généraux Romains, de renvoyer au Peu-

[a] Voici le cinquiême Consulat de Caïus Sulpicius, & non pas le second, comme on le trouve marqué dans les Tables Grecques. Au rapport de Tite-Live, quelques Auteurs avoient varié sur le prénom de Quinctius. Les uns lui donnoient celui de *Cœso*, les autres le nommoient *Caïus*. Les Fastes Capitolins l'appellent *Titus*. Quand nous n'aurions pas sur cela le témoignage de Tite-Live, la seule autorité de ces Fastes, est décisive; particuliérement lorsqu'il s'agit de distinguer les Magistrats par leurs prénoms, & par leurs surnoms. Les mêmes Annales ajoûtent deux autres surnoms à Quinctius, sçavoir ceux de *Cincinnatus*, & de *Capitolinus*. Celui-ci est donc différent d'un autre T. Quinctius Pennus, *Capitolinus*, *Crispinus*, qui fut révêtu de la dignité Consulaire l'an de Rome 399. Ainsi le Consul, dont il est icy question, entra en charge cette année pour la premiere fois.

ple, ou au Sénat, les requêtes des Nations domptées par les armes. Les Falisques, & les Tarquiniens envoyérent des députés à Rome. Leurs soumissions y furent reçuës. La République leur accorda une tréve de quarante ans. C'est ainsi, qu'en se rendant facile à pardonner aux Nations, qu'elle pouvoit conquérir, Rome faisoit peu de progrês, quoiqu'elle eût continuellement les armes à la main, & que ses guerres fussent presque toûjours suivies de la victoire.

De Rome l'an 403.
Consuls.
C. SULPICIUS, & T. QUINCTIUS PENNUS.

La paix dont joüissoit Rome, fournit un intervalle favorable, pour faire le choix de deux nouveaux Censeurs. On fixa le jour des Comices, où se devoit faire une élection si intéressante. La charge des Censeurs étoit, dês-lors, fort considérable. Jusqu'icy, nul n'y avoit eu part, que les plus illustres Patriciens, & les Plébéïens en avoient toûjours été exclus. Cependant, parmi les prétendants à un emploi si distingué, parut, contre la coûtume, un homme de famille Plébéïenne, mais d'un mérite à être présenté, pour les places les plus importantes. C'étoit le fameux C. Marcius Rutilus. Aprês avoir été deux fois Consul, & une fois Dictateur, il crut pouvoir aspirer à tout. Le premier des Plébéïens, il étoit entré dans la Dictature, malgré les oppositions de la Noblesse. Marcius ne désespéra pas aussi de pouvoir emporter la Censure, & d'en ouvrir l'entrée aux bons sujets de son corps. Tous croyoient qu'il avoit mal pris son tems, & que les deux Consuls Patriciens résisteroient à ses poursuites. Ceux-ci s'en étoient déja déclarés. Cependant le généreux Marcius à

Tit. Liv. l. 7.

De Rome l'an 403.
Consuls. C. SULPICIUS, & T. QUINCTIUS PENNUS.

l'aide des Tribuns du Peuple, fit sa brigue, & attendit l'élection. C'étoit principalement au Peuple qu'il appartenoit d'en décider par ses suffrages, dans des Comices assemblés par Centuries. La Commune avoit été excitée, par ses Tribuns, à se dédommager de l'atteinte qu'elle avoit laissé donner à la loy Licinia, dans la derniére élection des Consuls. Elle s'obstina donc à faire tomber la Censure, sur le Plébéïen Marcius. Dans les Comices, le Peuple fut le plus fort, & Marcius fut choisi Censeur, avec Cn. Manlius, [a] qui fut tiré de la Noblesse.

Les deux nouveaux Magistrats crurent, qu'il étoit nécessaire de faire un nouveau Lustre, & une nouvelle récension du Peuple Romain, aussi bien que de tous les revenus des particuliers. En effet depuis l'acquit des dettes, la pluspart des fonds de terre étoient passés en de nouvelles mains. C'étoit aux Censeurs de faire la recherche de ces nouveaux possesseurs; car une partie de la Politique Romaine, consistoit à connoître, en

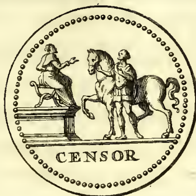
a Nous avons lieu de conjecturer d'un passage de Cicéron, tiré de la prémiere Philippique, que la famille des Manlius fût partagée en deux branches, dont l'une étoit Patricienne, & l'autre Plébéïenne, quoiqu'elles fussent sorties de la même tige. L'Orateur Romain s'explique de la sorte à ce sujet. *Propter unius Marci Manlii Scelus decreta gentis Manliæ neminem patricium vocari Marcum Manlium licet.* Si par un décret de la famille *Manlia*, il ne fut plus permis de compter Marcus Manlius parmi les Patriciens, à raison de la mort ignominieuse, qui fut la punition de son crime; il est à croire que ses enfans, par une suite naturelle, enveloppés dans la même disgrace, participérent à la honte, & à la dégradation de leur pere. Quoi qu'il en soit, il est indubitable que Cnéïus Manlius, qui obtint la censure avec le Plébéïen Marcius Rutilus, ait été Patricien. On n'eut point d'exemples, si ce n'est après un long espace d'années, que deux Plébéïens fussent pourvûs en même-tems, & dans la même création de la dignité de Censeur.

détail, les biens des sujets de la République. Ce Lustre fut compté pour le vingt & unième, depuis que le Roy Serv. Tullius en eut établi.

De Rome l'an 403.

Consuls. C. SULPICIUS, & T. QUINCTIUS PENNUS.

Il est croyable, que précisément alors, l'authorité des Censeurs prit pour toûjours, un nouvel accroissement. La Commune étoit disposée, à décorer une charge, où un Plébéïen venoit d'entrer. Pour lors, un certain Ovinius étoit au nombre des Tribuns du Peuple. Celui-ci s'avisa de faire porter, par les Curies, a une loi qui donna bien du lustre, & du crédit



a Les Historiens de Rome ne nous ont rien appris de la Loi *Ovinia*. Le seul Festus en fait mention, sans cependant assigner, ni le tems, ni l'occasion, qui donnérent naissance à cette Loi. *Autrefois*, dit Festus, *un Sénateur n'étoit point tenu pour flétri, & déchû de son rang, lors qu'on passoit son nom sous silence, dans le dénombrement de ceux, qui composoient l'ordre Sénatorial; parce que les Rois étoient maîtres d'en choisir & d'en exclure, qui bon leur sembloit, sans autre raison que leur propre volonté. Il en fut ainsi des Consuls, des Dictateurs, & des Tribuns militaires, qui se maintinrent dans le droit d'admettre au nombre des Sénateurs, ceux des Patriciens, & des Plébéïens, qui leur étoient le plus attachés, sans avoir égard à d'autres, qu'ils n'avoient pas interêt d'honorer de cette marque de distinction. Les choses demeurérent à Rome sur le même pié, jusqu'à ce que le Tribun Ovinius eût fait porter une Loi, qui transmettoit aux Censeurs le pouvoir de créer les Sénateurs, & de ne reçevoir dans ce corps respectable, que des personnes d'une probité reconnuë. Depuis ce tems-là, ceux du même corps, que le Censeur ne comprenoit point dans sa liste, étoient regardés comme interdits de leur fonction, & il ne leur étoit plus permis de se trouver au Sénat.* Sur quoi nous remarquerons deux choses. 1°. La fonction des Censeurs fut bornée, dans les

De Rome l'an 403.

Consuls. C. SULPICIUS, & T. QUINCTIUS PENNUS.

à la Censure. On sçait que le nombre des Senateurs étoit de trois cents. On les choisissoit d'entre cette multitude prodigieuse de Patriciens, a & de

commencents, à la Récension du Peuple & à la cérémonie du Lustre. Mais ensuite, par un accroissement presque subit, dont on fixe principalement l'époque à cette année 403, lors qu'Ovinius exerça le Tribunat du Peuple, le pouvoir de ces Magistrats s'étendit fort au-delà de ses prémieres limites, 2°. Non seulement ils eurent alors droit d'inspection sur les Sénateurs, mais aussi sur les Chevaliers Romains, dont ils faisoient la revûë, en cette sorte. Chaque Chevalier étoit sommé par le Crieur public, de venir se présenter à cheval devant le Censeur. Cet usage de faire passer en revûë les Chevaliers Romains, est exprimé dans une Médaille de l'Empereur Claude assis sur son Tribunal, d'où il éxerce les fonctions de Censeur, à l'égard d'un Chevalier Romain. Si le Cheval étoit en mauvais état, le Censeur, pour punir la négligence du Cavalier, retranchoit à celui-ci la paye, que le Thrésor public lui assignoit sous le nom d'*Æs hordearium.* Cette punition, que les Romains nommoient *impolitia*, étoit la moins sévére. A ce sujet, Aule-Gelle rapporte, qu'un Chevalier plein d'embonpoint, se montra aux Censeurs Scipion, & Marcus Pompilius, avec un cheval fort maigre, & mal entretenu. Interrogé alors, pourquoi il se portoit si bien, tandis que son cheval étoit d'une maigreur extraordinaire, c'est répartit le Chevalier d'un ton railleur, que j'ai soin de ma personne, au lieu que mon cheval est abandonné à la discrétion de mon valet. Les deux Censeurs, picqués de cette réponse, le privérent de son cheval, & le chassérent de l'ordre des Chevaliers. Ils en usoient ainsi à l'égard de ceux, dont la vie n'étoit pas conforme aux loix de l'honneur, & de la probité, jusques-là même, que sans distinction de rang, ils les faisoient passer d'une Tribu supérieure, dans une Tribu moins honorable, lorsque la faute étoit griefve. Ils n'étoient pas plus indulgents pour le simple Peuple, qu'ils punissoient même quelquefois, en rayant leurs noms de la liste des Tribus, ou en les privant du droit de suffrage, & par conséquent de droit d'aspirer aux charges de la République. C'est ce qu'on appelloit *Referri in tabulas Cæritum*, parce que cette dégradation réduisoit les coupables au même rang, que les habitans de Céré, qui obtinrent le titre de Citoyens Romains, sans en avoir les prérogatives. Ceux qui étoient notés de la sorte, en perdant leurs priviléges, ne furent pas pour cela exempts des taxes, qu'on imposoit, par tête, à chaque Romain. Pour cette raison on les nommoit *Ærarii.* En quoi leur condition fut pire, que celle des *Cérites*, qui furent honorés de la qualité de Citoyens, sans cependant contracter l'obligation de payer les impôts.

a Dans les commencements de

ces Plébéïens, dont les revenus étoient considérables, & qui pouvoient être mis à la premiére classe. Tandis que les Rois furent les maîtres à Rome, il n'appartint qu'à eux de composer leur Sénat, & de nommer leurs Sénateurs. Après la révolution qui revêtit les Consuls des prérogatives de la Royauté, ils se trouvérent en possession, de choisir leurs Sénateurs, & de remplir à leur gré les trois cents places du Sénat. Les Consuls s'étoient maintenus dans un droit si honorable, jusqu'au tems qu'Ovinius se trouva Tribun du Peuple, & que le Plébéïen Marcius fut Censeur. Ce fut alors qu'il plut au Peuple, d'en dépoüiller les Consuls, & de transporter aux Censeurs, ce démembrement de la puissance Consulaire. Par-là, le Tribunat vangea bien l'atteinte, qu'on avoit donnée à la loi *Licinia*, si favorable à la Commune. Les deux Consuls Patriciens, se virent donc destitués du plus bel ornement de leur charge. Il est étonnant qu'un si grand événement soit arrivé à la République, sans exciter de troubles, & sans causer d'émotion. Du moins l'histoire ne nous en a rien appris. Quoi qu'il en soit; dês-lors Cn. Manlius & C. Marcius, en qualité de Censeurs, se mirent en

De Rome l'an 403.
Consuls. C. SULPICIUS, & T. QUINCTIUS PENNUS.

Festus Pompon. Sextus.

Rome, les Nobles, ou les plus distingués d'entre les Citoyens, furent les seuls qui pussent aspirer à l'ordre des Sénateurs. Les Plébéïens y eurent part dans la suite, ou même dês le tems du Roy Servius Tullius, si l'on en croit quelques Auteurs. Cependant ce droit ne commença à leur être acquis, qu'après l'expulsion de Tarquin. Alors Brutus, ou selon d'autres Valérius Poplicola, choisit parmi le Peuple des sujets dignes de remplir les places vacantes des Sénateurs, que le dernier Tarquin avoit sacrifiés à ses soupçons, & à son ambition. Ce choix fut encore plus ordinaire dans le corps des Plébéïens, depuis qu'ils se furent arrogés le droit de prétendre aux Magistratures Curules.

De Rome l'an 403.
Consuls. C. SULPICIUS, & T. QUINCTIUS PENNUS.

possession, de retrancher du Sénat ceux qu'ils voulurent, & d'y conserver ceux qu'il leur plut. Voici comme s'en fit la Cérémonie, qui subsista depuis à Rome. Après la Récension du Peuple, & le Lustre par où elle finissoit, les Centuries restérent sous les armes, au champ de Mars. Alors les Censeurs parurent, & d'un lieu élevé ils firent la lecture d'une liste, où tous les noms de ceux, qui devoient composer le Sénat, étoient écrits. Celui qu'on nomma le premier, devint par-là même le [a] Prince du Sénat, c'est-à-dire, le Président de l'Assemblée, en l'absence des Consuls. Cette distinction fut quelquesfois à vie & ne changea pas toûjours, à chaque renouvellement de Lustre. Ceux que les Censeurs nommérent, eurent seuls le droit d'entrer au Sénat, & d'y donner leurs suffrages. Pour ceux qu'on ne nomma point, [b] sans autre dénonciation, ils furent censés déchus de leur dignité, & exclus du rang des Sénateurs. A la vérité ce fut une infamie,

a Le premier rang dans le Sénat, ne fut ordinairement déféré qu'à celui, qui s'étoit illustré le plus par ses emplois, par ses vertus, & par l'éclat de ses actions. Dans le choix des autres Sénateurs, le Censeur avoit égard à l'âge, au bien, à la réputation, à la probité &c. Il falloit même, selon plusieurs Historiens, que celui qui étoit choisi, eût éxercé quelque charge dans la République. Ce qui est assés difficile à concilier avec ce que nous apprenons des mêmes Auteurs, que les Plébéïens eux-mêmes furent admis au nombre des Sénateurs, avant qu'ils eussent eu part aux grandes Magistratures. Mais il est à croire, que jusqu'à ce tems-là, le choix des Sénateurs se faisoit rarement d'entre le Peuple. De plus il suffisoit d'avoir été Questeur, pour être incorporé dans le Sénat. Or la Questure étoit commune aux Patriciens, & aux Plébéïens.

b Les Censeurs, sur tout lors qu'ils en étoient requis, exposoient en public les raisons qu'ils avoient euës de retrancher un Senateur de son corps; & presque toûjours le jugement du Censeur étoit ratifié par son Collégue. Tant ils avoient de déférence l'un pour l'autre.

que d'avoir été oublié dans ces listes ; mais on pourroit l'effacer. Quelques-uns se faisoient relever à d'autres Tribunaux, du jugement Censorial, & d'autres réformoient leurs mœurs, & par une plus sage conduite, devenoient dignes d'être élevés ensuite aux plus hauts rangs, & à la Censure même. Cette atribution nouvelle, qui fut faite aux Censeurs, releva leurs charges, & la rendit pour toûjours formidable au Sénat même.

De Rome l'an 403.
Consuls.
C. SULPICIUS & T. QUINCTIUS PENNUS.

La Censure venoit d'être ouverte aux Plébéïens, la Noblesse craignit aussi, qu'en vertu de la loi *Licinia*, les deux places du Consulat ne lui échapassent. Les deux Consuls d'alors étoient Patriciens. Toute leur attention fut de faire encore tomber pour l'année suivante le Consulat à deux personnes de leur parti. L'expédient qu'ils prirent fut bien imaginé, mais il ne réüssit pas. Quoique la République n'eut point alors de guerre à soûtenir au dehors, & qu'elle ne fut menacée d'aucun danger, les Consuls ne laissérent pas de nommer un Dictateur. Le prétexte de la nomination, faite un peu contre les régles, fut d'assurer de la tranquillité à l'assemblée au champ de Mars, qu'on devoit tenir dans peu, pour l'élection des Magistrats de l'année suivante. Ils espérérent qu'un Chef souverain seroit plus respecté qu'eux, dans les Comices, & qu'il emporteroit par authorité, le choix de deux Consuls du corps de la Noblesse. Le Patricien sur lequel les Consuls jettérent les yeux, pour en faire un Dictateur, étoit distingué par sa naissance, par ses emplois, & par son mérite personnel. C'étoit l'illustre M. Fabius Ambustus, qui dês-lors

Tit. Liv. l. 7.

Val. Max. l. 2. c. 7. & Fast. Capit.

De Rome l'an 403.
Dictateur.
M. FABIUS AMBUSTUS,

avoit été trois fois Conſul, & que trois ans auparavant on avoit honoré du Triomphe. Le Colonel Général de la Cavalerie qu'il ſe choiſit, étoit d'une conſidération preſque égale. C'étoit le fameux Servilius Ahala, que ſon zele pour la République a rendu immortel.

De Rome l'an 404.
Conſuls.
POPILIUS LÆNAS, & M. CORNELIUS SCIPIO.

Avec ce ſecours, la Nobleſſe avoit compté qu'elle emporteroit ſeule le Conſulat. Elle fut bien ſurpriſe de voir choiſir, pour la premiére dignité de Rome, Popilius Lænas, Plébéïen d'origine, qui dês-lors avoit été deux fois Conſul. [a] Le Collégue qu'on lui donna fut L. Cornelius Scipio, d'une maiſon Patricienne. Le Sénat fut picqué de n'avoir pas eu plus de crédit, pour donner à Rome deux Patriciens pour Conſuls, qu'il n'en avoit eû pour faire élire deux Cenſeurs de ſon parti. Il ſentit même, avec chagrin, le ſuccés qu'eut Popilius, durant ſon année de Conſulat. Le Conſul Plébéïen fut le ſeul à qui échût le commandement d'une armée. Les Gaulois venoient de paroître tout à coup dans le païs Latin, &, en s'approchant de Rome, ils avoient fait dans ſon voiſinage une de ces courſes tumultuaires, qui ruïnoient tout le païs de leur paſſage. Le Collégue de Popilius tomba dans une maladie de langueur, lorſqu'il fallut prendre les armes contre un ennemi, que Rome regarda toûjours comme redoutable. Ainſi Popilius ſe vit ſans concurrent, en poſſeſſion du Généralat, & ſans avoir

Appian. in Celtic.

a Le nom des deux Magiſtrats eſt alteré dans Diodore, qui donne au premier Conſul le nom de *Marcus Pompilius*, & au ſecond, le prénom de *Caïus*, & non pas celui de *Lucius*, comme les Faſtes Capitolins & Tite-Live.

tiré au ſort, ni eſſuyé devant le Peuple le déſagréement d'une odieuſe comparaiſon avec Cornélius Scipio, Il fut deſtiné ſeul à marcher contre les Gaulois. Le Conſul ne tarda pas à ordonner les levées. Pour être plûtôt en état de partir, & de combattre, ce fut hors de a la porte Capéne, & non pas ſur le Capitole, qu'il indiqua l'aſſemblée b

De Rome l'an 404.
Conſuls.
POPILIUS LÆNAS, & M. CORNELIUS SCIPIO.
Tit. Liv. l. 7.

a La porte Capéne, appellée aujourd'hui la porte de ſaint Sebaſtien conduiſoit dans la voye Appienne, comme nous l'apprenons de Frontin, qui dit que le Cenſeur Appius fit conſtruire un grand chemin, depuis cette porte, juſqu'à Capouë. L'entrée en étoit fort bourbeuſe, & ſouvent elle étoit comme inondée, ou parce qu'elle étoit ſituée dans un endroit fort bas, ou parce que pluſieurs acquéducs aboutiſſoient de ce côté là; c'eſt ce que Martial paroît inſinüer dans ce vers. *Capena grandi porta quâ pluit gutta.* Juvenal n'en parle pas différemment. *Subſtitit ad veteres arcus madidamque Capenam.* Aſconius aſſûre que hors de la porte Capéne, on trouvoit un bois, & un Temple conſacré en l'honneur des Muſes. De-là, dit cet Auteur, elle fut appellée *porta Camœna.*

b Lorſqu'il étoit queſtion de faire une levée de gens de guerre, on arboroit le drapeau ſur le Capitole, ou deux étendarts, l'un de couleur rouge, pour l'Infanterie, l'autre bleu pour la Cavalerie, dit Servius. Virgile au livre huitiême a exprimé cette ancienne coûtume dans ce vers.

Ut belli ſignum Laurenti Turnus ab arce extulit......

Le jour & le lieu deſtiné pour l'enrôlement, étoit preſque toûjours intimé par un Edit exprès du premier Magiſtrat. Tous les Romains,en âge de porter les armes devoient ſe rendre aux ordres du Conſul, & ſe trouver ſans délai au lieu aſſigné, ſous peine d'une amende pécuniaire, & quelquefois même, les contrevenants étoient condamnés à être fuſtigés, ou bien on les reduiſoit à la condition des eſclaves, on confiſquoit leurs biens, & ils perdoient toutes les prérogatives attachées à la qualité de Citoyen de Rome. On exceptoit de cette Loi, ceux que des raiſons légitimes obligeoient de s'abſenter. Un convoi, une fête de famille, une maladie, la mutilation de quelque membre, la cérémonie d'un ſacrifice, les jours d'expiation que les parents employoient à ſe purifier après les funérailles d'un mort, des affaires importantes à terminer avec des étrangers, paſſoient pour des prétextes raiſonnables qui diſpenſoient de l'obligation commune. De plus, quoi qu'à parler en général, perſonne ne fut exempt de ſervir dans les armées,depuis l'âge de dix-ſept ans,cependant quelques-uns en étoient diſpenſés, du moins pour un tems, ou à raiſon de leurs

pour les enrôlements. Tout y fut tranquille. Tant

De Rome l'an 404.
Consuls.
POPILIUS LÆNAS, & M. CORNELIUS SCIPIO.

emplois, ou à raison des services qu'ils avoient rendus à leur patrie. Plutarque dans la vie de Camille, fait mention d'une Loi qui exemptoit les Prêtres d'aller à la guerre, à moins que ce ne fut contre les Gaulois. Cicéron au second livre de la Nature des Dieux, parle d'un Publius Vatiénus, que le Sénat exempta de la Milice. *Publius Vatienus & agro à Senatu & vacatione donatus est.* Au reste il étoit impossible qu'aucun des Citoyens pût échapper à la vigilance de ceux qui présidoient aux enrôlements. Les Registres publics, ou les Tables de la Récension comprenoient une liste exacte, des familles, des noms de chaque personne, des nouveaux nés, & des défuncts. Le jour venu pour procéder aux enrôlements, les Consuls se rendoient ou sur le Capitole, ou dans la grande place de Rome, ou ailleurs, selon les circonstances. Là celui des deux Magistrats, qui étoit en éxercice, assis sur une chaise Curule, incorporoit dans chaque Légion le nombre des soldats qu'il falloit, pour mettre une armée sur pié. Les enrôlements se firent d'abord par Classes, & par Centuries conformément aux loix que Servius Tullius avoit établies. La suite de l'histoire nous fait juger, que cette maniére d'enrôler ne subsista pas long-tems. On n'eut plus égard qu'à l'ordre des Tribus qui étoient citées les unes après les autres, selon que le sort en décidoit. Dans chacune de ces Tribus, ou bien le Consul faisoit le choix des soldats, en gardant néantmoins le rang des Classes & des Centuries, qui la composoient, ou bien il en abbandonnoit la décision au sort, sur-tout lorsqu'il se trouvoit des factieux qui s'obstinoient à ne pas prendre les armes, & à ne point répondre, quand ils étoient appellés par leur nom. Valére Maxime, *l. 6. c. 3.* confirme cet usage par l'exemple du Consul Curius, qui en usa de la sorte, dans une occasion où ceux qui étoient sommés de prêter le serment militaire, refusoient de se sister. Il prit donc le parti, dit Valére Maxime; de tirer les Tribus au sort, & le sort étant tombé sur la Tribu *Pollia*, Curius procéda de la même maniére à l'égard des Citoyens qui composoient cette même Tribu. Celui dont le nom se présenta d'abord, ne répondit rien à la sommation qu'on lui fit de se montrer au Consul. Son silence fut pris pour un refus, ses biens furent mis à l'encan, & lui-même fut vendu comme un esclave. Varron témoigne la même chose dans Nonnius. *Curius Consul in Capitolio, cum delectum haberet, nec citatus in Tribu civis respondisset, vendidit tenebrionem.* Mais plus ordinairement, le Consul choisissoit lui-même les gens de guerre, dans les Tribus, selon que le sort les faisoit succéder tour à tour, en suivant, pour l'ordinaire, l'ordre des Classes & des Centuries. Enfin s'il ne s'agissoit que de lever un petit corps d'armée, le choix se faisoit seulement dans une partie des Tribus, sur qui le sort étoit tombé. Le Magistrat qui présidoit aux enrôlements avoit, sur-tout, grand

de gens firent inſcrire leurs noms, que le Conſul ſoin de déſigner les premiers ſoldats par un nom heureux, & de bon augure, c'eſt de Cicéron, entre autres, que nous apprenons cette pratique, au livre premier *de la Divination*. Elles s'obſervoit auſſi dans la Récenſion du Peuple. Voici les paroles de cet Auteur. *Itemque in Luſtrandâ coloniâ, & cum imperator exercitum, Cenſor populum Luſtraret, bonis nominibus qui hoſtias ducerent eligebantur, quod idem in delectu Conſules obſervant, ut primus miles fiat bono nomine.* Nous apprenons la même choſe de Feſtus. On avoit attention, dit-il, que les premiers nommés, ou dans le dénombrement du Peuple, ou dans la liſte des ſoldats nouvellement enrôlés, euſſent toûjours des noms dont la ſignification annonçât un événement favorable, & formât un préjugé heureux pour l'avenir. *Ominis boni gratiâ in delectu Cenſu ve primi nominantur Valerius, Salvius, Statorius.* Le Peuple y trouvoit une énergie merveilleuſe contre les diſgraces, & les revers de la fortune; ſur la foi de ces noms, *Valerius*, *Salvius*, *Statorius*, & d'autres ſemblables, on ſe promettoit que Rome ſe maintiendroit conſtamment dans ſa premiére *vigueur*, & ſeroit *inébranlable* aux attaques de l'ennemi. En un mot on croyoit entrevoir, dans ce premier prélude, un ſigne manifeſte de la protection des Dieux, & de l'heureux ſuccès de l'entrepriſe qu'on méditoit. Cette attention ſuperſtitieuſe avoit lieu dans les affaires particulieres, dans les cérémonies de Religion, dans les mariages, dans les voyages, à la naiſſance des enfans, dans les repas, & ſur-tout dans les actes publics, qui pour cette raiſon commençoient tous par ce préambule. *Quod Felix, fauſtum, fortunatumque ſit.* Pour revenir aux enrôlements, ils ſe firent à peu près dans le même ordre que nous venons de détailler. Seulement au ſiécle de Polybe, comme nous l'aſſûre lui-même cet Auteur, les Tribuns Légionnaires, ſe rendoient avec le Conſul, à l'endroit marqué, pour faire les recruës, ou les nouvelles levées. Alors ces Tribuns étoient partagés de telle façon, dans les troupes, que la premiére, & la troiſiême Légion avoient ſix de ces Officiers, à ſçavoir, quatre tirés de la Cavalerie, & deux tirés de l'Infanterie. La ſeconde & la quatriême étoient commandées par ſix Tribuns mi-partis, c'eſt-à-dire, dont les trois premiers avoient ſervi parmi les Cavaliers, & les trois derniers parmi les gens de pié. On exigeoit de ceux-ci dix années de ſervice, avant leur promotion. C'eſt pour cela que Polybe les appelle *Seniores Tribuni.* Il ſuffiſoit que les autres euſſent porté les armes pendant cinq années en qualité de ſimples ſoldats; ce qui les fit nommer *Juniores Tribuni.* Après cet arrangement, le Conſul, ou le Général choiſiſſoit dans une Centurie quatre ſoldats jeunes, & robuſtes, à peu près de même taille & de même force. Les Tribuns de la premiére Légion s'en réſervoient d'abord un d'entre ces quatre. Les trois autres

De Rome l'an 404.
Conſuls.
POPILIUS LÆNAS, & M. CORNELIUS SCIPIO.

De Rome l'an 404.
Consuls. POPILIUS LÆNAS, & M. CORNELIUS SCIPIO.

fit ordonner par le Sénat, qu'on en composât deux armées. Celle que conduisit le Consul fut de quatre Légions, c'est-à-dire, d'environ vingt mille hommes, sans compter les troupes auxiliaires. Les Aigles Romaines, & les autres Etendarts, si l'on peut les appeller ainsi, qu'on mettoit durant la paix entre les mains des Questeurs, & qui demeuroient en dépôt dans le Thrésor public, furent apportées à Popilius. Il donna une Aigle à chaque Légion, & distribua les Etendarts aux Manipules & aux Cohortes. Du reste des levées qu'il avoit faites, il composa au second corps pour garder la Ville, où pour marcher en campagne, au premier ordre. Le Préteur de l'année courante, nommé P. Valerius Poplicola, en eut la conduite. C'est la premiére fois que Rome eût vû un Préteur, qui jusqu'alors n'avoit été chargé que du jugement des affaires Civiles, se mettre à la tête d'une armée, au défaut d'un Consul.

Cependant Popilius part, & conduit ses troupes à portée de l'ennemi. Son premier soin fut de se placer, & de se fortifier, pour former un camp.

étoient répartis dans la seconde, dans la troisiéme, & dans la quatriême Légion. Ensuite le Consul, ou les Tribuns par son ordre, enrôloient de nouveau quatre soldats, au choix de ceux, à qui étoit échû le commandement de la seconde Légion; & ainsi de suite, de sorte qu'ils avoient, tour à tour, le droit de choisir en premier lieu, jusqu'à ce qu'ils eussent leur nombre complet. De cette juste compensation, il arrivoit que les Légions étoient également bien fournies. Festus assûre que les Romains, avant que de marcher contre l'ennemi, laissoient passer un intervalle de trente jours, à compter depuis le jour qu'on avoit arboré le signal de la guerre. Mais si le danger étoit présent, on ne gardoit point toutes ces précautions. Les levées se faisoient alors tumultuairement, & sans ordre, après quoi les troupes se mettoient brusquement en marche.

Les Romains étoient occupés à en traçer l'ençeinte, lorsque les Gaulois se hâtérent de se présenter à l'ennemi. Aussi-tôt qu'ils apperçûrent les Aigles, ils sortirent de leur camp, & rangérent leur armée en bataille, dans la vallée qui les séparoit de celui des Romains. Le sage Popilius ne se laissa pas attirer à un combat précipité. Il connoissoit le caractére vif de l'ennemi qu'il avoit à combattre. Il laissa rallentir sa premiere ardeur. Les Gaulois attribuërent à défiance la sagesse du Consul. Ils crûrent que la timidité seule l'avoit obligé à camper sur une éminence, & à s'y couvrir de retranchements. La témérité Gauloise fut encore augmentée par l'inaction des Romains, qui persistérent à garder leurs lignes, & à continuër leurs travaux, sans s'exposer au hazard d'une bataille. a Les *Triaires*, c'est-à-dire, celles des troupes, qui faisoient la principale force des Légions Romaines, étoient alors occupées à fortifier le camp. Les Gaulois s'avancérent donc avec un grand cri, & vinrent fondre sur les Romains. Ceux des soldats de l'armée Romaine, qu'on appelloit les *Princes*, & ceux qu'on nommoit les *Hastates*, essuyérent le premier feu des Gaulois. On les avoit postés aux premiéres lignes, pour soûtenir les travailleurs. Leur valeur fut aidée par l'avantage du lieu. Les Ro-

De Rome l'an 404.

Consuls. POPILIUS LÆNAS, & M. CORNELIUS SCIPIO.

a Nous en avons déja dit assés dans le cinquiême livre de cette Histoire, page 33, pour instruire le Lecteur, touchant ces quatre différents corps, qui composoient les Légions Romaines, sous le nom de *Triarii*, *Principes*, *Hastati*, *Velites*. Nous aurons lieu d'en parler plus en détail, lorsque nous serons parvenus aux tems, où les Romains commençérent à se perfectionner dans l'art militaire. Alors nous donnerons un plan de leur milice, & sur cela nous ne laisseront rien à désirer.

De Rome l'an 404. Consuls. POPILIUS LÆNAS, & M. CORNELIUS SCIPIO.

mains combatirent du haut en bas, & leurs traits n'en eurent que plus de force. Presqu'aucun de leurs coups ne fut perdu. Grand nombre de Gaulois se sentit percé de leurs dards, & leurs boucliers en furent si chargés, qu'ils ne pouvoient avançer qu'avec peine. Cependant quoique les aggresseurs eussent déja surmonté une partie de la colline, pour attaquer les Légions de plus près, ils chancellérent quelque tems, incertains s'ils devoient avançer, ou reculer. Enfin ils se déterminérent à continuer l'attaque. Cette incertitude seule diminua l'ardeur des Gaulois, & augmenta le courage des Romains. Ceux-ci repoussent leurs ennemis, les culbutent du haut de la colline, & les font reculer dans la vallée. La fuite des Gaulois fut si prompte qu'il y en eut plus d'étouffés & de foulés aux pieds de leurs camarades, que de tués par le fer. La victoire de Popilius n'étoit que commençée. La férocité de l'ennemi la rendit complette. Comme la multitude des Gaulois étoit innombrable, peu de leurs soldats avoient combattu dans ce premier choc. A peine même leurs chefs furent-ils sensibles à la perte qu'ils venoient de faire. Le grand nombre de troupes fraîches qui leur restoient, les encourageoit à revenir à la charge. Ils retournérent donc au combat. Les Romains sans quitter leurs postes les attendirent fiérement sur l'éminence, où ils étoient postés. Dès la premiére attaque du second combat, le Consul qui s'étoit trop légérement exposé à l'avant-garde, fut blessé du fer d'une [a] de

[a] Cette javeline est représentée dans Tite-Live, & dans les autres Ecrivains de l'antiquité, sous le nom de *Matara*, de *Mataris*, & ces

De Rome l'an 404.

Consuls, POPILIUS LÆNAS, M. CORNELIUS SCIPIO.

ces javelines, plus longues que celles des Romains, dont les Gaulois se servoient dans les batailles. Il s'en fallut peu que le coup ne lui perçât l'épaule gauche, de part en part. Lorsque le Général se fut retiré de la mêlée, pour faire bander sa playe, les Romains fatigués d'avoir combattu deux fois dans un jour, se contentérent de résister à l'ennemi, sans se laisser enfoncer; mais aussi sans le presser, & sans le poursuivre. Lorsque le Consul reparut, ses Légions reprirent un nouveau courage. *Camarades*, leur dit-il, *qui retient vôtre valeur! Nous n'avons pas à faire à des Sabins, & à des Latins, qui d'ennemis, peuvent à l'instant devenir nos Alliés. C'est à des Gaulois, à des bêtes féroces, que nous ôterons la vie, si nous ne versons leur sang. Vous en avés teint la colline d'où vous combattés, rougissés-en la vallée, où il faut les poursuivre.* A ces mots les Romains oubliérent leur lassitude, repoussérent l'ennemi, le chassérent du panchant de la colline, jusque dans la plaine. Alors ils changérent leur ordre de bataille. Les Légions Romaines furent disposées en pointe, a & formérent un angle aigu, pour pénétrer plus

de *Materis*. Cette arme étoit si commune parmi les Gaulois, que l'Auteur des livres, *ad Herennium* attribué par quelques-uns à Cicéron, employe ce terme, pour désigner la Nation même, *nec tam facile ex Italiâ Materis Transalpina depulsa est*. Les Peuples de la Gaule, dit Sisenna, dans Nonnius, perçent avec leurs *Materis*, & les Sueves avec leurs lances. Cette arme se perpétua long-tems dans les Gaules, nous en avons encore des vestiges dans nôtre langue, puisque le nom de *Matras* est en usage dans quelques Provinces de ce Royaume, pour exprimer un javelot.

a Tite-Live, au livre sept, exprime ainsi cette maniére de combattre. *Cuneis deinde in medium agmen perrumpunt*. Elle fut en usage chez les Grecs, & il paroît que ceux-ci la transmirent aux Romains. Le *Cuneus*, ou le Coin des Anciens avoit la forme d'un trian-

De Rome l'an 404.
Consuls.
POPILIUS LÆNAS, & M. CORNELIUS SCIPIO.

aisément dans les bataillons ennemis. Cet arrangement réüssit. Les Gaulois se débandérent. Aussi combattoient-ils presque sans chef, & sans discipline. Leur impétuosité seule, & leur bravoure naturelle les soutenoit dans les combats. Lorsqu'ils commencérent à plier, aussi ardents à la fuite, qu'ils l'avoient été au combat, ils n'épargnérent pas leurs propres troupes. Leurs prémiéres lignes tombérent sur les derniéres, & pour n'avoir plus d'obstacle à la retraite, ils tournérent leurs armes contre leurs camarades. Ainsi les Gaulois dissipés, en partie par les Romains, en partie par eux-mêmes, s'enfuïrent plus loin que leur camp, & se retirérent sur les montagnes d'Albe. Le Consul ne jugea pas à propos de les suivre au-delà de leurs retranchements. Il étoit blessé, & son armée étoit lasse de combattre. Il se contenta donc de piller le camp ennemi, & d'en laisser tout le butin à ses troupes. Ainsi Popilius reconduisit à Rome son armée victorieuse, & enrichie de la dépoüille des Gaulois.

Le vainqueur avoit mérité d'entrer triomphant dans Rome. Tous avoüoient, que depuis Camil-

gle équilatéral, si l'on en croit Elien. C'est l'idée que nous en donne Végéce, livre 3. Le coin, dit cet Auteur, est un corps d'Infanterie, disposé en bataillon triangulaire, de sorte qu'il se rétrecit depuis la base en avançant vers le front, jusqu'à ce qu'il se termine en angle aigu. *Cuneus dicitur multitudo peditum quæ junctâ acie, primo angustior, deinde latior procedit, & adversariorum ordines rumpit, quia à pluribus in unum locum tela mittuntur. Quam rem milites caput porcinum appellant.* Ammien Marcellin, au livre 17, fait mention du *Cuneus*, qui dans le langage des gens de guerre représentoit, dit-il, la figure d'une teste de porc. *Desinente in angustum fronte, quem habitum caput porcinum simplicitas militaris appellat.* Agathias, & Suidas comparent cette multitude de Soldats rangés en forme de coin, ou de triangle, avec la lettre majuscule des Grecs. Δ

le & Sulpicius, nul Général Romain n'avoit donné un plus furieux échec aux Gaulois. On décerne donc le triomphe au Plébéïen Popilius; mais la cérémonie en fut différée, jusqu'au tems de sa guérison. La maladie de son Collégue Cornelius Scipion duroit toûjours. Ainsi la République qui vit ses deux premiers Magistrats incapables d'exercer leur fonctions, les pria de nommer un Dictateur, qui présidât à l'élection des Consuls, pour l'année suivante. Ils jetterent les yeux sur L. Furius surnommé Camillus, qui fut, je croi, fils du grand Camille. Celui-ci se donna P. Cornelius Scipion pour Colonel Général de la Cavallerie. Il paroît que ce dernier étoit frére du Consul Scipion. Ces deux Patriciens s'efforcérent de ne mettre en place, que des Consuls tirés de la Noblesse. Le Dictateur en vint à bout. Il fit plus. Furius Camillus se fit choisir lui-même pour le Consulat, [a] & le Collégue qu'on lui donna, fut un App. Claudius sur-

De Rome l'an 404.

Consuls. POPILIUS LÆNAS, & M. CORNELIUS SCIPIO.

Dictateur. L. FURIUS CAMILLUS.

Fast. Cap.

a Diodore de Sicile place sous cette année d'autres Consuls, à sçavoir Marcus Æmilius, & Titus Quinctius; c'est une erreur manifeste, qu'il faut reformer dans plusieurs Editions du Livre de Cicéron intitulé *Cato*. On y lit Lucius Æmilius, au lieu de Lucius Camillus, & Publius Claudius, au lieu d'Appius. Glarean a donné dans une autre mêprise, lorsqu'il a confondu cet Appius avec un autre Appius surnommé *Cœcus*. Il n'a pas pris garde que le Consulat de ce dernier ne tomboit qu'en 446. Cicéron fixe à cette année 204. l'arrivée de Platon à Tarente, où ce Philosophe connut Archytas, après l'avoir entendu discourir fort au long avec le Samnite Cajus Pontius, contre les charmes séduisants de la volupté. Cette datte du voyage de Platon en Italie, est d'autant plus véritable, qu'il ne mourut qu'environ quatre ans après. Il n'est donc pas vrai, comme l'ont cru quelques-uns, qu'il fût venu à Tarente pendant le Consulat d'Appius Claudius surnommé *Cœcus*. Le Consul L. Furius Camillus étoit fils du grand Camille.

De Rome l'an 404.
Consuls.
L. FURIUS CAMILLUS, APPIUS CLAUDIUS.

nommé Crassus. Avant qu'ils commençassent l'exercice de leur charge, Popilius reçut les honneurs du triomphe. La pompe s'en fit, le jour qu'on célébroit à Rome la fête des Quirinales, c'est-à-dire, celle qu'on avoit instituée, à l'honneur de Romulus. Comme elle tomboit au troisième des Ides de Février, on a sujet de croire qu'alors les Consuls entroient en charge aux Kalendes, c'est-à-dire au premier jour de Mars.

Le Consul Furius ne fût pas d'abord aussi agréable au Peuple, que l'avoit été son prédécesseur Popilius. Celui-ci étoit l'idole du parti Plébéïen. Lorsqu'il triompha, en entendit la populace insulter aux Patriciens. *Vous répentés-vous maintenant*, leur disoit-elle, *d'avoir élû un Plébéïen, pour être le chef de vos armées?* A l'égard de Furius la Commune ne le voyoit qu'impatiemment à la tête de la République. Contre la disposition de la loi Licinia, il avoit pendant sa Dictature, exclus les Plébéïens du Consulat, & il s'étoit servi du pouvoir que lui donnoit sa charge, pour se faire élire Consul. Ce fut un sujet de reproche, que Furius Camillus n'eut pas long-tems à essuyer. La guerre qu'il fallut recommençer, contre les Gaulois, lui réconcilia tous les esprits. Ces Gaulois étoient un reste de ceux des Sénonois, qui autrefois s'étoient rendus maîtres de Rome. Après avoir été mis en fuite, l'année précédente, par le Consul Popilius, ils étoient descendus des Montagnes d'Albe, où ils s'étoient réfugiés, & s'étoient répandus sur les bords de la Mer. Là ils exerçoient des brigandages, & vivoient à discretion dans le pays

Tit. Liv. l. 7.

Aut. de vit. vir. Illustr.

Latin. Rome ſongea donc à leur faire la guerre, & à les chaſſer de ſon voiſinage. Tandis qu'on ſe prépare à la nouvelle expédition, Appius Claudius, qu'on avoit donné pour Collégue à Camillus, vint à mourir. La circonſtance de cette mort inopinée, jetta la République dans l'embarras. Elle avoit béſoin de deux chefs qu'elle pût oppoſer aux courſes des deux armées étrangéres, qui la menaçoient, l'une par mer, l'autre par terre. D'un côté les Gaulois occupoient les campagnes du Latium, & les ravageoient. De l'autre, une flotte de Grecs étoit venuë tenter des deſçentes en Italie, ſur la même côte, où les Gaulois s'étoient répandus; c'eſt-à-dire, depuis l'embouchure du Tybre, juſqu'à Antium. Tite-Live n'a pas voulu décider, de quel pays de la Grece, ces Pyrates étoient abordés en Italie. Il eſt porté à croire que ce [a] fût des Siciliens écha-

De Rome l'an 494.
Conſuls.
L. FURIUS CAMILLUS
APPIUS CLAUDIUS.

Tit. Liv. l. 7.

[a] Sous le nom de Gréce, les Anciens comprirent non ſeulement cette grande Péninſule ſituée au-delà de la Mer Hadriatique, & de la Mer Jonienne, mais encore les Nations voiſines, qui habitoient en deçà de ces deux Mers, à ſçavoir, la Sicile, & les Cantons les plus méridionaux de l'Italie. Pluſieurs Colonies Grecques, s'étoient répanduës principalement dans ces deux contrées, où ils avoient établi leur domination, leur langue, & leurs uſages, après avoir ſoûmis les naturels du pays. De-là le nom de grande Gréce, pour déſigner cette étenduë de terre habitée par des Grecs d'origine. L'embarras cependant eſt d'en connoître bien préciſement les limites. Sur cela les Auteurs ſont fort partagés. Pline les reſſerroit entre les Golfes de Tarente, de *Squillaci*, autrefois *Scyllacius Sinus*, & le Golfe anciennement appellé *Sinus Locrenſis*, ou *Brutius*, aujourd'hui le Golfe de *Girazzo*, ou *Girace*, c'eſt-à-dire depuis *capo di Maria di Leuca*, juſqu'à *Capo del l'Armi*, ou pour parler le langage de l'ancienne Geographie, depuis le promontoire Salentin, juſqu'au Cap *Leucopetra.* De ſorte que le nom de grande Gréce ſe terminoit à la Lucanie, & au pays des Brutiens, autrement aux deux Calabres, à une grande partie de la Baſilicate, & de la Principauté Citérieure. Ptolomée y joint encore l'Appulie, ou la Poüille. Stra-

De Rome l'an 404.
Consuls. L. FURIUS CAMILLUS, & APPIUS CLAUDIUS.

pés de Syracuse, lorsque a Timoleon vint la dé-

bon ajoûte à ces Provinces, la Sicile d'une part, & la Campanie de l'autre. Seneque *Ad Helviam cap. 6.* prolonge les bornes de la grande Gréce, bien au-delà de celles que l'on vient d'assigner, lorsqu'il y renferme toute la côte de l'Italie, qui est arrosée de la Mer Thyrrhénienne. Festus n'en excepte aucun canton de l'Italie, *major Græcia dicta est Italia, quod eam Siculi quondam obtinuerunt, vel quod in eam multæ magnæ civitates ex Græciâ profectæ sunt.* Ovide, au livre quatrième des Fastes, a exprimé ce même sentiment dans les deux vers qui suivent.

Nec tibi sit mirum Graïorum nomine dici
Itala nam tellus Græcia major erat.

Athénée a été dans cette persuasion. Pour concilier ces opinions diverses, il faut avoir égard à la différence des tems. Il est bien vrai, que la transmigration de plusieurs Colonies Grecques, dans presque toutes les Villes de l'Italie, fit donner à cette Région le nom de grande Gréce, parce qu'en effet ces Nations, pour y retrouver en quelque sorte leur patrie, en avoient conservé la dénomination à leurs nouvelles conquêtes. Mais depuis que les Peuples de Rome, & du Latium eurent transmis leur langue, & leurs usages aux Provinces voisines, le nom de grande Gréce ne fut affecté qu'à la Sicile, & à la partie la plus méridionale de l'Italie, dont parle Cicéron au livre troisième de l'Orateur. *Instituitne Pythagoras totam illam veterem Italiæ Græciam quæ quondam magna vocitata est?* Que la Sicile ait fait une portion considérable de la grande Gréce, Strabon nous en assûre, au livre sixième, & Tite-Live au septième. Il ne s'agit plus que de sçavoir pourquoi le nom de grande Grece fut donné, par préference, aux pays dont nous venons de parler, plûtôt qu'à l'Achaye, au Pelloponése, à l'Epire, en un mot à toute la Gréce proprément dite. Pline *l. 3.* dit que cette pompeuse expression *magna Græcia*, s'accordoit avec le génie des Grecs, qui aimoient à donner des noms fastueux à tout ce qui leur appartenoit. Il me paroît plus vraisemblabe que l'Italie entiére, & la Sicile furent d'abord appellées de la sorte, par comparaison avec la véritable Gréce, qui étoit resserrée dans des bornes plus étroites. Dans la suite, l'usage autorisa le même nom, par rapport aux contrées méridionales de l'Italie, & à la Sicile, qui sont quelquefois désignées par ces termes, *Græcia subcisiva. Græcia exotica*, dont l'un se trouve dans Apulée, & l'autre dans les Ménechmes de Plaute, pour marquer que la grande Gréce étoit étrangere, & séparée de l'ancienne.

a Timoleon issû d'une des plus nobles familles de Corinthe, augmenta encore la gloire de sa maison, par la grandeur de ses exploits. Il porta si loin l'amour de la patrie, & de la liberté, qu'il n'épargna pas même son propre frere Démophanes, qui avoit usurpé le pouvoir souverain. Celui-ci

livrer de ses Tyrans. Il est plus naturel de croire, que ces Grecs furent un essain de ces malheureux a

De Rome l'an 404.

Consuls. L. FURIUS CAMILLUS, & APPIUS CLAUDIUS.

fut assassiné par son beaufrere Eschyle, du consentement même de Timoleon. En proye aux chagrins qui le dévoroient, & agité des remords que lui causoit le souvenir de son crime, joint aux reproches sanglants que lui fit sa mere, il erra long-tems dans des lieux déserts. Choisi par les Magistrats de Corinthe en qualité de Capitaine général des troupes qu'ils envoyoient au secours de Syracuse, opprimée par le jeune Denys, il se rendit à Delphes, avant que de mettre à la voile, pour obtenir d'Appollon l'heureux succês de son entreprise. Pendant la cérémonie du sacrifice, une bandelette ornée de couronnes en broderie, se détacha de la nef du temple, où elle étoit suspenduë, & se reposa sur la tête de Timoleon. Cet événement fut pris pour un présage assûré de la victoire. S'étant donc embarqué avec dix Galéres, il aborda à la vûë de Syracuse. Aprês s'être rendu maître de la Ville, dont il fit raser la Citadelle, & de la personne de Denys, qu'il envoya sous bonne garde à Corinthe, il porta ses armes victorieuses contre le tyran Icétas Roy des Léontins, & contre Magon Général des Carthaginois, qui avoit dessein de s'emparer de la Sicile. Il rabattit ensuite contre les autres Tyrans, qui tous éprouvérent sa valeur. Ayant ainsi délivré la Sicile de l'oppression, vers la fin de la quatriême année de la cent dixiême Olympiade. Il ne songea plus qu'à mener une vie tranquille à Syracuse même. Sur la fin de ses jours, il perdit l'usage des yeux. Aprês sa mort, les Syracusains, en reconnoissance des grands services qu'ils en avoient reçus, lui érigérent un superbe monument, qui fut environné de portiques, & de salles, pour former la jeunesse, dans tous les exercices du corps.

a Les Phocéens dont il est icy question, avoient habité la Phocide, Province de la Gréce, entre la Beotie, & l'Etolie. Ces Peuples engagés dans une guerre ruineuse, contre les Thébains, & les Locres, pillérent le Temple de Delphes, à la persuasion de leur Général Philomele. Celui-ci avant que d'exerçer un tel brigandage, communiqua son dessein à Archydamus Roy de Lacédémone, qui lui promit de l'assister d'argent, & de troupes, sans néanmoins se déclarer ouvertement. Avec ce secours, Philomele s'empara du Temple, aprês avoir fait main-basse sur tous ceux qui se mirent en devoir de lui résister. Ensuite il défit les Locres en bataille rangée. Enflé de sa victoire, il força la Prêtresse à lui rendre un oracle conforme à ses souhaits, afin qu'il parût n'agir que sous l'autorité, & du consentement d'Apollon. Il trouva le secret de s'appuyer de l'alliance des Athéniens, & des Lacédémoniens, qui se joignirent à lui, contre les Thébains, & les Locres. Tel fut le commençement de la guerre sacrée. Attaqué de tou-

De Rome l'an 404.
Confuls.
L. FURIUS CAMILLUS
APPIUS CLAUDIUS.
Diod. fic. l. 16.

Phocéens, que Philippe de Macédoine pere d'Alexandre le Grand chaffa, environ ce même-tems, de leur terre natale, & qui, au rapport d'un Hiftorien Grec, cherchérent inutilement une retraite en Sicile, & en Italie. Quoiqu'il en foit, les Romains eurent le plaifir, de voir leur païs défendu par leurs ennemis mêmes. La jaloufie du butin anima les Gaulois, contre les Grecs nouvellement

tes parts, il prit le parti de fe faifir des richeffes du Temple, qu'il avoit épargnées jufques-là. Il employa ces tréfors à lever une groffe armée, qui porta d'abord la terreur dans le Pays ennemi; mais enfin investi de toutes parts, & forcé dans un défilé, fans pouvoir trouver aucune iffuë, pour fe dérober à la pourfuite de l'armée Thébaine, il aima mieux finir fes jours, en fe précipitant du haut d'un rocher, que de tomber vif entre les mains du victorieux. Onomarque fon frere n'eut pas un fort plus heureux. Ses propres Soldats fe liguérent contre lui, & le jetterent dans la mer. Son troifiême frére Phayllus, qui lui fuccéda, périt par le feu, qui confuma le Temple de la Ville d'Abes dans la Phocide. Selon Diodore, il termina fa vie l'année fuivante, dans les ardeurs d'une fiévre contagieufe. Phalæcus fils d'Onomarque, après la mort de fon oncle, eut le commandement des troupes. Il ne lui furvêcut pas long-tems. Ayant été tué dans une rencontre, fa mort mit fin à la guerre facrée. Philippe Roy de Macédoine, qui étoit venu au fecours des Thébains, extermina les miférables reftes des Phocéens, rafa leurs Villes à la réferve d'Abes, qui n'avoit point eu de part à leur facrilege, & les contraignit d'abandonner leur patrie, & d'aller chercher un azyle dans d'autres contrées. Les anciens Auteurs ont remarqué que Philomele, Onomarque, & Phayllus périrent par quelqu'un des trois genres de mort, qu'on avoit coûtume de décerner contre les profanateurs des chofes faintes. Cetté guerre commença, au rapport de Diodore *l. 16.* la feconde année de la cent fixiême Olympiade, c'eft-à-dire *399.* ans, depuis la fondation de Rome. Elle dura jufqu'à la fin de la feconde année de la cent huitiême Olympiade. Paufanias place le commencemeut de la guerre facrée fous la quatriême année de la cent cinquiême Olympiade. Mais il eft manifefte que ce dernier Auteur s'eft trompé dans fon calcul. Il n'en faut point d'autre preuve que le difcours de Démofthene *De ementitâ legatione.* Cet Orateur affure que les Villes des Phocéens furent détruites, la même année qu'on célébroit les Jeux Pythiens : or ces Jeux furent ordinairement célébrés à la fin de la feconde année de chaque Olympiade.

vellement débarqués. Le rivage le plus proche de Rome fut le champ, où ces deux sortes de brigands se livrérent bataille. Les deux partis se retirérent, l'un dans ses vaisseaux, l'autre dans son camp, sans que les Gaulois eussent eu d'autre avantage, que d'avoir écarté de leur proye, une troupe de voleurs, qui venoient la partager. Cependant, comme les Gaulois ne quittoient point le Latium, & que les Grecs en bordoient toûjours la côte; c'étoit deux ennemis qu'il importoit à la République d'écarter. Il paroissoit que le Consul Camillus, ne pouvoit pas suffire seul, à agir contre deux ennemis également à craindre. C'étoit, ce semble, alors qu'il étoit necessaire de nommer un Dictateur, qui, de concert avec l'unique Consul qui restoit, combattît d'un côté les Gaulois, & empéchât de l'autre les Grecs, de faire un établissement en Italie. Cependant Rome ne voulut pas faire à Camillus, l'affront de luy donner un supérieur. On se souvint, qu'il avoit été lui-même Dictateur l'année précédente. On eut égard à son mérite personnel, & à son expérience dans la guerre. Le nom seul de Camille qu'il portoit, paroissoit d'un bon augure, dans une guerre, qu'on alloit faire aux Gaulois. Toutes ces considérations le firent accepter, pour l'unique chef de la République. Enfin il ne manqua guéres à Camillus, qu'un plus grand nombre de Licteurs, pour paroître un Dictateur nommé dans les régles.

De Rome an 404.

Consuls. L. FURIUS CAMILLUS, & APPIUS CLAUDIUS.

Tit. Liv. l. 7.

Le premier soin du nouveau Consul, fut de former deux armées. On somma les Latins de four-

De Rome l'an 404.
Consuls.
L. FURIUS CAMILLUS, & APPIUS CLAUDIUS.

nir leur contingent [a] de troupes auxiliaires, selon les anciennes conventions. Mais ces alliés refusérent de marcher, sous le commandement d'un Général Romain. Dans une Diette de leur Nation, qu'ils avoient assemblée dans un bois sacré, proche du Temple de Férentine, ils étoient convenus entre eux, de secoüer un joug, qui les deshonoroit. *Puisque vous avés besoin de nôtre secours*, répondirent-ils aux Romains, *c'est à vous de vous soûmettre à un Général Latin. Sinon, nous défendrons nos campagnes nous-mêmes, sans nous assujettir sous l'empire d'autrui.* Le Sénat alors, qui vit la République forcée à se passer de troupes étrangéres, ordonna au Consul, d'exiger les enrôlements à la rigueur. Nul des Citoyens de Rome, soit qu'ils habitassent à la Ville, soit qu'ils demeurassent à la campagne, dans les Tribus rustiques, ne fut exempt de marcher. On ne reçut les excuses de personne. Puisqu'il falloit s'en tenir aux seules forçes Romaines, par les prodigieuses lévées de ses seuls Citoyens, Rome fit trembler jusqu'aux infidéles Latins. En effet, parmi ceux qui, par les loix, devoient des services à la République, on

a En vertu des anciens traités, les Romains, & les Latins étoient obligés à se défendre mutuellement, contre les ennemis du déhors. Aussi les Latins, tandis qu'ils démeurérent fidéles, avoient coûtume de se joindre aux armées Romaines, & de servir sous le titre de troupes auxiliaires, ou d'alliés de la République. Ceux-ci faisoient la guerre aux dépens de leur nation, à la réserve du bled, que Rome leur fournissoit, comme aux Soldats Légionaires. Ils avoient un chef particulier, & un Questeur, sous les ordres cependant du géneral Romain, à qui ils prêtoient serment. Nous apprenons des anciens Auteurs, que les Consuls choisissoient, parmi les Alliés, douze Commandants subalternes, qui avoient la même autorité, & les mêmes fonctions que les Tribuns.

De Rome l'an 404.

Consuls. L. FURIUS CAMILLUS, & APPIUS CLAUDIUS.

trouva assés d'hommes, pour en composer dix Légions. a Pour lors chaque Légion étoit de quatre mille deux cents hommes de pié, & de trois cents Cavaliers. Ainsi l'armée qu'on composa, fut au moins de quarante-cinq mille hommes. b Nombre qui doit paroître étonnant, si l'on considére qu'il fut tiré d'une seule Ville, qui ne comptoit guére que quatre cents ans, depuis son établissement. De ces dix Légions, le Consul en laissa deux à Rome, pour la sûreté de la Ville, dégarnie de ses défenseurs. A l'égard des huit autres, il les partagea entre lui, & le Préteur L. Pinarius, qu'il envoya

a Nous avons déja remarqué, que le nombre des Soldats, qui composérent chaque Légion, avoit souvent varié selon les tems. On y comptoit, tantôt quatre mille, tantôt cinq mille, tantôt six mille hommes de pié, sans compter les Cavaliers, qui dans ces tems-cy, ne passérent pas ordinairement le nombre de 300.

b Ce nombre paroîtra encore plus étonnant, si l'on prend à la lettre la réfléxion que Tite-Live ajoûte à son récit. Il assûre, que du tems même d'Auguste, lorsque Rome étendoit sa domination, presque par toute la terre, il eût été difficile de mettre sur pié une armée aussi nombreuse. D'où il conclut, que les Romains sembloient n'avoir multiplié leurs conquêtes, que pour multiplier leurs richesses, & pour se livrer aux douceurs d'une vie molle. *Quem* NUNC *novum exercitum, si qua externa vis ingruat, hæ vires Populi Romani, quas vix terrarum capit orbis, contractæ in anum haud facile efficiant, adeo in qua laboramus sola crevimus, divitias, luxuriamque.* Certainement on ne se persuadera pas, que dans un tems, où Rome donnoit des loix à l'Univers, il eût été difficile à Auguste de lêver une armée de quarante-cinq mille hommes. D'ailleurs Dion rapporte que cet Empereur entretenoit vingt-trois Légions à sa solde. D'autres lui en donnent jusqu'à vingt-cinq. Tybére avoit le même nombre de troupes, au rapport de Tacite, sans compter les Cohortes de la Ville, & les Cohortes Prétoriennes. Pour reduire donc le passage de Tite-Live à sa juste valeur, il faut dire, que selon cet Historien, Rome seule parvenuë au plus haut point de sa grandeur, eût à peine fourni, presque sur le champ, un pareil nombre de gens de guerre, dans un siécle, où l'opulence, & la Noblesse avoient énervé la valeur Romaine.

De Rome l'an 404.
Consuls.
L. Furius Camillus, & Appius Claudius.

ſur la côte, pour la garder contre les deſcentes des Grecs. Pour Camillus, avec quatre Légions, il alla ſe cantonner dans le Pontin, païs coupé de marais, & de rivieres. Son deſſein n'étoit pas de combattre les Gaulois, en bataille rangée. Il lui ſuffiſoit de les harceller dans leurs poſtes, de les haraſſer par de petits combats, d'empêcher leurs courſes, de couper leurs convoys, & s'il eût pû, de les faire périr par la diſette.

Aul. Gell. l. 9. c. 11. T. Liv. l. 7.

Tandis que, des deux côtés, les Romains, & leurs ennemis demeuroient dans l'inaction, un fier Gaulois d'une taille giganteſque, & tout brillant de l'or de ſes armes, parut entre les deux armées. C'étoit un des Généraux de ſon parti. Après avoir fait un grand bruit de ſa lance, dont il frappoit ſon bouclier, il fit faire ſilence. Alors d'un air menaçant, il jetta des yeux étincelants ſur les Légions Romaines, & leur parla ainſi. *Que le plus brave d'entre vous vienne ſe méſurer avec moi!* Le Gaulois ſe ſervit d'un interpréte, pour annonçer ce défi aux Romains, marque qu'il étoit de ces Sénonois, qui les derniers avoient franchi les Alpes, & qui n'avoient pas encore appris la langue, que l'on parloit en Italie. Les paroles du Gaulois répandirent la frayeur parmi les Romains. Les plus hardis furent quelque-tems en ſuſpens, entre la crainte d'être vaincus, & la honte de manquer au beſoin de leur patrie. Enfin un jeune Officier de l'armée Romaine parut devant le Conſul, s'offrit de combattre le Géant, en obtint la permiſſion, & compta de remporter une gloire égale à celle, qui avoit autrefois ſignalé Manlius Torquatus, dans une oc-

Zonaras l. 7.

casion pareille. Ce généreux Romain s'appelloit M. Valérius. Le célébre Dictateur M. Valérius Volusus étoit son bisayeul. La noblesse de son extraction, & son courage avoient si fort distingué, parmi les troupes, le petit-fils de Volusus, qu'à l'âge de vingt-trois ans, il étoit déja Tribun Légionnaire, c'est-à-dire qu'il étoit un des six Chefs d'une Légion. Aux acclamations de son parti, Valérius marcha fiérement contre son rival, portant sur son casque un Corbeau [a], qui s'y étoit perché dês la pointe du jour. Peut-être avoit-il aprivoisé cet oyseau, pour lui servir de défense dans les combats. Il est bien plus tolérable de penser ainsi, que d'attribuer, avec le reste des Historiens, l'apparition subite du Corbeau, à un miracle de la protection des Dieux. Valérius s'avançe donc, au petit pas, contre son rival, avec intrepidité, mais avec modestie. Le Gaulois se faisoit remarquer par la force du corps, & par sa présomption; mais le Romain avoit pour lui l'adresse, & l'habileté. Dês qu'ils furent aux mains, le fidéle Corbeau combattit pour son maître. Il s'élança contre le Gaulois, lui cacha de ses aîles la vûë de son adversaire, des pattes, & du bec lui porta des coups au visage, & dans les yeux; enfin il l'incommoda, & l'effraya si fort, qu'il fut aisément perçé par son rival. La mort du Gaulois n'eut pas plûtôt fait cesser le combat, que le Corbeau vint se remettre sur la tête du vainqueur. Les Romains applaudi-

De Rome l'an 404.
Consuls. L. FURIUS CAMILLUS, & APPIUS CLAUDIUS.

Auctor de vir. Illustr. art. 29.

Aul. Gell. Tit. Liv. Florus &c.

a Selon Tite-Live *l.* 7. & selon Aule-Gelle *l.* 9. le Corbeau ne se percha sur le casque de Valérius, que lorsque le combat eut été engagé, entre les deux champions.

De Rome l'an 404.

Consuls. L. FURIUS CAMILLUS, & APPIUS CLAUDIUS.

rent, par de grands cris, à un genre de victoire tout nouveau. a On sçait que le Corbeau, dans les auspices, passoit parmi les Romains, pour un animal divin. Ils ne doutérent pas que le Ciel ne se fût déclaré en leur faveur. De leur côté les Gaulois mépriférent l'avantage, que Valérius venoit de remporter, à l'aide d'un oyseau. Ils s'attroupérent donc autour du corps du Général vaincu, pour empêcher que Valérius ne le dépoüillât de ses armes, & n'en érigeât un trophée. De leur côté, les Romains accoûrurent, pour favoriser leur champion, & pour le défendre. Par-là, le combat se trouva naturellement engagé. Il commença d'abord par quelques compagnies de la garde avançée; ensuite

a Nous avons observé ailleurs, à quel excès de superstition les Romains avoient porté la science Augurale, ou l'art de conjecturer par le chant, & par le vol des oyseaux. Nous n'aurions jamais fait, si nous entrions dans le détail de toutes les minuties pueriles, dont ils faisoient dépendre le succès des entreprises les plus sérieuses. On pourra les remarquer, par parties, dans la suite de cette Histoire. Il suffit de dire, pour le présent, que le Corbeau tenoit rang parmi les oyseaux, qui passoient pour être les interprétes de l'avenir, & de la volonté des Dieux. Leur chant, le battement de leurs aîles, leur situation étoient autant de signaux respectables, dont le Paganisme tiroit des inductions heureuses, ou malheureuses, sans qu'on puisse imaginer ce qui pouvoit avoir accrédité ce genre de prophétie. Cet abus donna lieu à ces termes frivoles, consacrés dans les Livres des Augurs, & qui répondoient à la différente maniére, dont les oyseaux annonçoient les choses futures. Ainsi *aves oscines*, *aves præpetes*, *aves inferæ*, , *aves arcivæ*, *aves inebræ*, *avis admissiva*, *avis altera*, *avis ambustanea*, *avis astur*, *avis clivia*, *avis incendiaria*, *avis inhiba*, *avis remora*, *avis supervaganea*, *avis volsgra*, *avis secunda*, *avis dextra*, *avis sinistra*: en un mot, ces oyseaux considérés sous différents regards, étoient le principal objet de la sçience augurale. Ceux qui sont curieux d'apprendre la signification de ces termes, peuvent consulter Varron, Festus, Aule-Gelle, & Columelle. Bulenger en a expliqué le sens, dans son Traité des Augures, & des auspices.

toutes les Légions s'apprêterent à donner, & l'action parut devoir être générale. Camillus avoit crû, qu'il falloit profiter du nouveau courage, que la superstition, & que la victoire de Valérius avoit inspirée à ses Romains. Après avoir montré de la main le vainqueur du Géant : *Allés*, leur avoit-il dit, *suivés l'exemple du généreux Valérius. Le Ciel est manifestement pour nous. Nous avons un gage de sa protection, dans le corps du Gaulois étendu sur l'aréne. Partés, & combattrés autour de son cadavre.* Ces paroles animérent le Soldat, à qui la religion donna de nouvelles forces. Dans le premier choc, le combat avoit été sanglant, & l'avantage assés égal. Mais lorsque tous les corps s'ébranlérent, les Romains prévalurent. Avant qu'on en vint à la portée du trait, les Gaulois se débandérent, & leur fuite fut générale. Dispersés, ils prirent leur route par le pays des Volsques, & après être entrés dans [a] la Campanie, ils traversérent les plaines [b] de Falerne, pénétrerent jusques dans l'Appulie, & se retirérent sur les bords de la mer Adriatique.

De Rome l'an 404.
Consuls.
L. FURIUS CAMILLUS, & APPIUS CLAUDIUS.
Tit. Liv. l. 7.

a La Campanie, région des plus belles, & des plus fertiles de l'Italie, comprend aujourd'hui la plus grande partie de la terre de Labour. Les anciens Auteurs ont vanté, à l'envi, la beauté de son climat. *Non Italiæ modo sed toto terrarum orbe pulcherrima plaga.* C'est ainsi que s'exprime Florus, en parlant de cette Province. Pour cette raison elle est ordinairement désignée, sous le nom de *Campania felix*, *la Campanie heureuse*. Bornée anciennement par le Fleuve Vulturne, ou le *Volturno*, les Romains lui donnérent une plus grande étenduë, & reculérent ses Frontiéres à l'Occident, & au Nord, jusqu'au Liris, aujourd'hui le *Carigliano*, autrement *Scaphati*. Elle étoit bornée, à l'Orient, & au Midy, par la Riviere de Sarne, ou le *Sarno*.

a Le territoire de Falerne fut rénommé chés les Anciens, pour ses vins délicieux. Ce canton est arrosé par les Riviéres de Savone, & de Vulturne. Il est terminé par le Mont Massique, que quelques-uns ont aussi appellé le Mont Falerne.

De Rome l'an 404.
Consuls.
L. FURIUS CAMILLUS, & APPIUS CLAUDIUS.

Après la déroute des Gaulois, le Général rassembla ses soldats, les harangua, & distribua les prix de la valeur. Valérius avoit mérité de grands honneurs, il en reçut. Camillus lui fit donner une couronne d'or, & dix bœufs. Le présent étoit considérable alors ; mais comme son action étoit digne de l'immortalité, la postérité l'honora, dans la suite, par un monument célébre. Auguste lui fit ériger une statuë, dans la place qu'il fit bâtir à Rome. Le Corbeau qu'on y voyoit sur le casque de Valérius, étoit une preuve, que la tradition avoit perpétué l'événement, que nous avons raconté. Depuis ce combat singulier, Valérius crut toûjours en dignités, & en réputation. Nous le verrons bien-tôt élevé aux premiers grades de la République. Il se conserva, pendant les cent ans qu'il vêcut, dans une réputation saine de grand Magistrat, de bon pere de famille, & de zélé citoyen. Enfin le nom de *Corvus*, qu'on lui donna, & celui de *Corvinus*, que portérent toûjours ses descendants, illustrérent sa branche, & la distinguérent, [a] de toutes les autres branches de la famille Valéria.

Aul. Gell. l. 9. c. 11.

Cic. in Catone. Val. Max. l. 8. c. 13. & Plin. l. 7. c. 48.

Il restoit au Consul, pour terminer, avec honneur, l'année de son gouvernement, de chasser les

a La famille des *Valérius* étoit originaire de la Sabinie. Elle s'établit ensuite à Rome, lorsque Titus Tatius Roy des Sabins, partagea le gouvernement de l'Etat Romain avec Romulus. Valérius Volusus commença dês-lors à illustrer cette maison, qui se divisa en plusieurs branches, dont les unes furent Patriciennes, & les autres Plébéïennes. Les Médailles nous ont perpétué la mémoire de quelques-unes, qu'ils ont distinguées par les surnoms, d'*Asciculus*, de *Flaccus*, de *Meßala*, & de *Catullus*. Les monuments antiques ne nous ont laissé aucunes traces de la branche des *Corvinus*.

Pyrates Grecs, qui infeſtoient les côtes du Latium, & d'empêcher leurs deſcentes. Dans cette vûë, Camillus joignit ſon armée à celle du Préteur Pinarius. Les avanturiers, qui cherchoient fortune, reſtérent long-tems en mer, ſans oſer faire de débarquement. Leur obſtination força le Conſul à demeurer en campagne, plus long-tems qu'il n'avoit cru. Cependant le tems approchoit d'aſſembler les Comices, pour l'élection des Conſuls de l'année ſuivante. Il fallut donc que Camillus nommât, avec l'agrément du Sénat, un Dictateur, pour préſider à l'aſſemblée des Centuries, qui devoit ſe tenir au champ de Mars. Le Conſul éléva T. Manlius à la Dictature, & celui-ci ſe choiſit Cornelius Coſſus, pour Colonel général de la Cavalerie. Le Dictateur Torquatus avoit été charmé de la belle action de Valérius Corvus. Il trouvoit ſon ancienne victoire, ſur un Gaulois, dont il avoit enlevé le collier d'or, parfaitement repréſentée, par celle du jeune Valérius. Comme la Dictature lui donnoit beaucoup de pouvoir ſur les élections, il trouva le moyen de faire tomber le choix du Peuple, ſur le Tribun Légionnaire, qui n'avoit encore que 23. ans. Il étoit alors dans le camp, & n'avoit point fait de brigue, pour obtenir le Conſulat, dans un âge, où l'on ne pouvoit pas même aſpirer d'avoir place au Sénat. Cependant M. Valérius fut nommé Conſul, [a] & il eut pour Collégue le

De Rome l'an 404.
Conſuls.
L. FURIUS CAMILLUS, & APPIUS CLAUDIUS.

De Rome l'an 405.
Conſuls.
M. VALERIUS, & POPILIUS LÆNAS.

[a] Diodore de Sicile place, ſous cette année, d'autres Conſuls, & recule ce quatriême Conſulat de Marcus Popilius Lænas, juſqu'à la quatre cent ſeptiême année, depuis la fondation de Rome. Autre erreur, que nous remarquerons en ſon lieu. Les Tâbles Grecques déſignent Mar-

De Rome l'an 405.
Consuls.
M. VALERIUS, & POPILIUS LÆNAS.

Plébéïen Popilius Lænas, qui entra dans le Consulat pour la quatriême fois. A l'égard de Camillus, il fit si bonne contenance sur la côte, que les Grecs n'osérent débarquer, & qu'ils se rétirérent enfin, faute d'eau douce, & d'autres provisions, pour tenir la mer. La campagne de Camillus avoit été heureuse, cependant il n'obtint pas les honneurs du triomphe. Son expédition avoit été plus marquée, par la fuite des Gaulois, & par le départ des Grecs, que par du sang répandu dans une bataille. Il méritoit du moins l'Ovation; mais ce genre de triomphe étoit devenu moins ordinaire à Rome, depuis un tems.

La gloire des Consuls Romains dépendoit encore plus des évenements, que le hazard leur faisoit naître dans leur année, que de leur sagesse, & de leur courage. Tandis que Popilius, & Valérius furent ensemble à la tête des affaires, la République se trouva dans une parfaite inaction. Nulle guerre à soûtenir, nul ennemi à combattre, nulle faction intestine à réprimer. Comme s'il eût été dans les destins de Rome, d'avoir à souffrir, lorsqu'elle n'agissoit pas, la peste lui enleva autant

cus Valérius, par le surnom de *Corvinus*. C'est une faute qui s'est glissée dans différents Auteurs. *Corvus* fut le propre surnom de Valérius. Les Fastes Capitolins ne lui en donnent point d'autre. Les Fastes de Cuspinien, les plus anciennes éditions de Tite-Live, & Valére Maxime s'accordent parfaitement sur ce point. Il est vraisemblable en effet, que les Soldats témoins de l'avanture du Corbeau, suivirent les mouvements d'une premiere saillie, propre des gens de guerre, en donnant à leur Officier le nom de l'Animal, qui l'avoit secondé dans le combat. Il est donc plus naturel de croire, que le surnom de Corvinus ne fût affecté qu'à ses descendants. Florus a changé le prénom de *Marcus*, que les Historiens attribuent à ce Consul, en celui de *Lucius*. C'est une méprise.

de Citoyens, qu'elle en eût perdu dans la guerre. Pour arrêter le fléau, on eut recours à une coûtume déja introduite par la superstition. On dressa des lits dans les Temples, on y prépara de grands festins, & on y invita les Dieux. Toutes ces cérémonies se firent après avoir consulté les Livres Sybillins, par l'ordre du Sénat, & par le ministére des Décem-virs, qu'on en avoit institué les gardiens. Le silence des Historiens nous fait croire, que les vains secours d'une fausse Réligion, ne remédiérent point au mal.

De Rome l'an 405.

Consuls. M. VALERIUS, & POPILIUS LÆNAS.

Tandis que les Romains joüissoient d'une paix profonde, dont le bonheur n'étoit troublé que par des maladies, [a] il vint à Rome des Ambassadeurs de Carthage. Les deux Villes, qui devoient être un jour émules, avoient été fondées [b] presque

a Tite-Live, au Livre septiême, raporte, sous cette année 405, que les Habitans de la Ville d'Antium formérent une colonie, qui fut envoyée à Satric, que les Latins avoient entiérement ruiné.

b Il n'est pas possible de démêler dans les tenebres de l'antiquité, le tems précis de la fondation de Carthage. Les Auteurs tant anciens, que modernes, sont là-dessus tellement partagés, que dans ce conflict d'opinions arbitraires, le mieux est de laisser au Lecteur la liberté de choisir. Je ne dis rien du récit de Virgile, sur la fuite de Didon, & sur l'arrivée des Troyens à Carthage. Tous conviennent présentement, que ce long épisode est une pure fiction, que le Poëte a mise en œuvre, pour relever la gloire de Rome, rivale de cette grande Ville, pour l'ornement de son Poëme, & pour l'interêt de son Heros. Il est donc vrai que la fondation de Carthage fut, de plusieurs siécles, postérieure à la prise d'Ilium par les Grecs. C'est un aveu presque général des vieux Auteurs, si l'on en excepte un petit nombre, entre autres Appien, qui reconnoît pour fondateurs de cette Ville Xorus, & Carchédon, 50. ans avant la destruction de Troye; quoique les Romains, & les Cathaginois eux-mêmes, eussent toûjours été persuadés, que Didon étoit leur fondatrice. Eusebe place cet évenement sous l'année 804. de sa Chronique, l'an 3500. de la Période Julienne, qui répond à l'an du monde 2769. environ 30. ans

De Rome l'an 405.
Consuls. M. VALERIUS, & POPILIUS LÆNAS.

au même-tems, l'une par Didon, l'autre par Ro-

avant la prise de Troye. De sorte que cette époque précéda de 460 ans la fondation de Rome. Il donne pour garant de cette datte un certain Philistus, dont parle Cicéron, au Livre cinquiême de ses Epîtres à Quintus son frére. *Siculus ille capitalis, creber, acutus, pœne pusillus Thucidides.* Plutarque, dans la vie de Dion, a fait connoître cet Auteur, qui se rendit odieux au Peuple de Syracuse, en se faisant le ministre des cruautés de Denys le Tyran. Aussi Cicéron lui donne-t-il l'épithéte de *Capitalis*, pour faire entendre que ce Sicilien s'étoit rendu digne du dernier supplice, par ses conseils violents. Les autres Historiens, comme Ménandre, cité par Joseph, Solin, Velléjus Paterculus, Trogue Pompée, Théophile *l. 3. ad Autolycum* &c. rejettent la fondation de Carthage, long-tems après la prise de Troye. Le premier veut que cette Ville ait été bâtie la septiême année du regne de Pygmalion, cent quarante-quatre ans après la construction du Temple de Jérusalem par Salomon, l'an 3825. de la période Julienne, 296 ans depuis la ruine de Troye, 114 avant la premiere Olympiade, 137 ans avant la fondation de Rome. C'est dommage que Joseph ait appuyé son époque sur un calcul défectueux. Il compte en effet 155 ans, & huit mois, depuis la premiere année d'Hiram Roy de Tyr, jusqu'à la septiême année de Pygmalion, au lieu qu'il n'en devroit compter que 137, ou 138 commencés. De même, entre la fondation du Temple de Jérusalem, jusqu'à la fuite de Didon, il ne s'étoit écoulé que 125 ans, ou environ, & non pas 144 ans, comme Joseph le prétend, en supposant, sur la foi des Annales de Tyr, que la bâtisse du Temple concouroit avec la onziême année du regne de Hiram. C'est un mécompte, que le Pere Petau paroît avoir vérifié, lorsqu'il fixe la construction de cet Edifice à la trente-septiême année du même regne. Solin ne s'éloigne pas beaucoup de la même époque. Cet Auteur compte 737. ans entre la premiere année de Carthage, & son entiére destruction, qu'il rapporte à l'année 608. de Rome, sous le Consulat, dit-il, de Cneïus Cornélius Lentulus, & de Lucius Mummius, l'an 4568. de la Période Julienne. Si donc de 4568. on ôte 737. on trouvera 3831. de la même Période, & depuis la création du Monde 3100. pour le tems, à peuprês, de la fondation de Carthage. Dans l'Epitome de Tite-Live, Carthage fut rasée l'an 607. de Rome, après avoir subsisté 700 ans. Selon Velléïus Paterculus *l. 1.* elle ne fût fondée que 65. ans avant Rome. *Ante annos quinque, & sexaginta quam Urbs Roma conderetur, ab Elissâ Tyriâ, quam quidam Dido autumant, Carthago conditur,* c'est-à-dire l'an de la Période Julienne 3897. Servius donne à Carthage 70 ans, Trogue Pompée 72. avant la fondation de Rome. Theophile *l. 3. ad Autolycum*, prétend, sur d'anciens mémoires tirés des archives de la Ville de Tyr, que Carthage fût bâtie 34. ans, & huit mois

mulus. En effet, cette Reine fugitive ne commença à établir en Affrique sa colonie de Tyriens, que soixante-cinq ans, selon les uns, ou que soixante-douze ans, selon d'autres, avant que Romulus érigeât les murs de Rome. Il paroît que les Romains ne connurent aucune Nation étrangére à l'Italie, avant que de connoître les Carthaginois, & que la prémiére alliance, qu'ils firent hors de leur continent, fut avec les habitans de Carthage. Dês la premiére année, aprês l'expulsion de leurs Rois, & le changement de leur Monarchie en Républi-

De Rome l'an 405.

Consuls. M. VALERIUS, & POPILIUS LÆNAS.

aprês le Temple de Salomon. De cette diversité d'opinions, il paroît résulter, qu'elle fut construite par parties, & à différentes reprises. Pour concilier donc les Historiens entre eux, rien n'empêche de dire, 1°. que les Phœniciens, qui croisoient souvent sur les côtes de Barbarie, y établirent un entrepôt, & y jetterent les premiers fondements de Carthage, qui d'abord ne fut qu'un amas de cabanes. 2°. Que quelques siécles aprês, Didon s'y réfugia, pour se dérober aux fureurs de Pygmalion; que cette Princesse en augmenta l'enceinte, la fortifia de murailles, & lui donna la forme d'une grande Ville. Virgile semble autoriser cette conjecture, dans ce vers du 1. livre de l'Eneïde. *Miratur molem Æneas, magalia quondam.* Quelques-uns ont prétendu, que Hiarbas Roy de Mauritanie fut le fondateur de Carthage; & que Didon y fit seulement ériger la Forteresse de Birsa, ou Botsra, terme Hébraique, pour signifier *un lieu fortifié.* Elle étoit fortifiée, selon le témoignage de Marmol, au même endroit, où il dit que les Chrétiens érigérent une tour appellée *la Roque de Mastinace*, & par les Africains *Almenare.* D'autres disent, que le nom de Byrsa, qui en Grec a la même signification que *Corium* en Latin, fut donné à la Ville même. Didon, disent-ils, avoit demandé au peuple de la contrée autant de terrain, que le cuir d'un Bœuf en pourroit comprendre; mais, ajoûtent-ils, elle coupa le cuir en courroyes fort minces. Par cette adresse, elle trouva le secret de donner une grande étenduë à sa nouvelle Ville, conformément à ce vers de Virgile. *Mercatique solum facti de nomine Byrsam.* Au reste, l'on n'est pas moins partagé sur le nom de *Carthago.* Si l'on en croit Servius, il fut emprunté d'une autre Ville de Lybie nommée *Cartha.* Selon plusieurs, de Carchédon son premier fondateur, ou de *Carthado*, qui, en langue Phénicienne, signifie *Ville nouvelle.* Bochard dans son *Chanaan* l. 1. examine ces étymologies.

De Rome l'an 405.
Consuls.
M. VALERIUS, & POPILIUS LÆNAS.

Polyb. l. 3.

que, sous les premiers Consuls Brutus, & Valérius, déja les Romains, & les Carthaginois, faisoient ensemble des traités, sur tout par rapport a à la navigation, & au commerce. Au tems de la seconde guerre Punique, on lisoit encore à Rome, sur la base d'une colomne, ce prémier traité, écrit en vieux langage Romain, qu'on n'entendoit qu'à peine alors. Tant la langue Latine avoit souffert de changements! Un Historien Grec nous l'a transmis. Il contenoit en substance, *que les Romains & leurs Alliés, ne pousseroient point leur navigation, sur la côte d'Afrique, au-delà d'un cap,* b *nommé*, le beau Promontoire, *à moins que la tempê-*

a Il paroît que les Romains ne tirérent pas de grands avantages de ce traité, en ce qui regarde la navigation, dont ils ne connurent bien l'usage, que dans des tems plus reculés. Du moins l'Histoire ne nous a rien encore appris de leur commerce, & de leur marine.

b Polybe nomme ce Promontoire Καλλόν ἀκρωτήριον. Il étoit situé, selon cet Historien, au Septentrion, par rapport à Carthage, & dans le voisinage de la même Ville. Cette situation convient au Promontoire de Mercure, *Herma*, ou *Mercurii Promontorium.* C'est le nom que lui donnent les anciens Auteurs. On le nomme aujourd'hui le *Cap bon.* Il regarde la Sicile, sur la côte du Royaume de Tunis, à dix milles du Promontoire de Lilibée. Nous n'osons cependant assûrer, que le beau Promontoire fût veritablement le même, que ce Promontoire de Mercure. Tite-Live au livre 29, semble les distinguer, l'un de l'autre. Polybe au contraire ne dit rien du premier, qui ne puisse convenir au second. Ce peu de concert des Historiens n'a pas permis, de prononcer sur ce point, qui jusqu'à présent est demeuré indécis, parmi les plus habiles Géographes. Au reste, selon la refléxion de Polybe même, si les Carthaginois mirent un terme à la navigation des Romains, cette précaution fut un effet de la politique. Ils ne vouloient pas que l'entrée de leurs côtes fut ouverte indifféremment à tous les étrangers : dans la crainte que la fertilité du terroir, & l'heureuse situation des Villes de ce païs, pour la commodité du commerce, ne fut un attrait à la cupidité. Ce climat effectivement étoit si fertile, qu'au rapport de Pline l. 5. & l. 17, il produisoit au-delà du centuple. C'est cette contrée là même qui portoit autrefois le nom de province Bysacene.

te, ou la pourſuite de leurs ennemis, ne les contraigniſſent à le paſſer; que ſi les vaiſſeaux Romains abordoient en quelque port, en-delà de ce Promontoire, ils ne pourroient y acheter que les victimes néceſſaires aux ſacrifices, & des matériaux pour radouber leurs galeres, & qu'ils n'y reſteroient que cinq jours; que s'ils venoient négocier au beau Promontoire, *ils y ſeroient tous défrayés, hormis les adjudicataires, ſous la foi publique. Enfin que les Romains,* [a] *qui viendroient dans la Sardaigne, & dans la partie de la Sicile, qui appartenoit aux Carthaginois, y ſeroient traités égalément comme eux. Les Carthaginois, de leur côté; s'engagérent à ne point exercer d'hoſtilités contre les habitans d'Ardéa, d'Antium, d'Aricie, de Circée, de Terracine, enfin de tous les lieux qui étoient aſſociés avec Rome, dans le Latium. Pour les autres Villes, qui n'obéïſſoient pas aux Romains, elles ne furent pas compriſes au traité. Cependant ſi les Carthaginois venoient à s'en rendre maîtres, ils promirent de les reſtituer, ſans les piller, & de n'élever aucun fort dans l'Italie. D'ailleurs ſi quelque Rebelle de la Nation Carthaginoiſe, ſe réfugioit en Italie, on s'engageoit à ne lui permettre pas même, d'y paſſer la nuit.*

De Rome l'an 405.
Conſuls.
M. VALERIUS, & POPILIUS LÆNAS.

Dans les conventions de cet ancien traité, on remarque, 1°. Que les Carthaginois s'étoient dês-lors rendus maîtres de la Sardaigne, & d'une partie de la Sicile. 2°. Que ces Africains appréhendoient, dês ce tems-là, que les Romains n'allaſſent, avec

a Il eſt manifeſte par les conditions de ce traité, que Carthage avoit déja ſoumis à ſa domination, la Sardaigne, & une partie de la Sicile, comme Polybe l'a remarqué au livre troiſiême, lorſqu'il fait mention de cette premiere alliance, concluë entre les Romains & les Carthaginois.

De Rome l'an 405.
Consuls. M. VALERIUS, & POPILIUS LÆNAS.

des vaisseaux de guerre, à la découverte des côtes d'Afrique, & qu'ils n'y fissent des établissements. 3°. Que les Romains, quoique bornés dans un terrain fort serré, étoient déja formidables aux Nations étrangéres. 4°. Que la coûtume alors étoit, d'exercer l'hospitalité dans les ports, à l'égard des marchands qui venoient y trafiquer, & que les seuls adjudicataires des ventes n'y étoient point défrayés: de crainte, sans doute, qu'on ne corrompit leur équité par la bonne chére, ou par des présents. Tel fut le premier traité que les Romains firent avec Carthage, à la naissance de leur République. Mais sous le Consulat de Valérius Corvus, & de Popilius Lænas, les Carthaginois passérent la mer, vinrent à Rome confirmer le premier traité, & y faire des additions. On y permettoit aux Romains de passer *le beau Promontoire*, de pousser [a] jusqu'à Utique, à Carthage, à Tyr, & même [b] jusqu'à Mustia & à Tarscion. Mais, hors de-là, ils n'eurent pas la liberté de s'étendre, de fonder des Villes, & de faire des conquêtes. A l'égard des Carthaginois, Rome ne s'opposa pas qu'ils pillassent

a Utique située sur la côte du Royaume de Tunis, tenoit le premier rang après Carthage, parmi les Villes considérables de l'Afrique. Cette Ville, connuë aujourd'hui sous le nom de *Biserte*, n'a conservé aucun vestige de son ancienne grandeur. L'ancienne Utique étoit placée entre *Raza-Musath*, ou le Cap d'Apollon, & l'embouchûre du fleuve *Bagrada*, à cinquante deux milles de Carthage. Quelques Géographes ont crû, qu'elle subsistoit autrefois, dans l'endroit même, où est présentement *Porto Farino*, aux environs de *Biserte*.

b Stephanus, & Ortelius placent les deux Villes de *Mustia* & de *Tarsécum*, près des colonnes d'Hercule. Il n'en reste plus aucunes traces. On voit que, dès le tems où nous en sommes, les Carthaginois partageoient paisiblement l'Empire de la mer Méditerranée, avec les Tyriens leurs Alliés.

les

les Villes du Latium, qui n'étoient pas de sa confédération ; mais elle ne souffrit pas qu'ils envahissent leurs murs, pour s'y établir. Rome défendit aux Carthaginois, d'amener vendre dans ses ports les esclaves, qu'ils auroient pû faire, dans leurs courses, sur les Nations voisines de Rome, & elle voulut que ces sortes, d'esclaves qu'on y conduiroit, fussent confisqués. Les Romains s'engagérent aussi, d'en user de la même sorte, avec les Carthaginois, & leurs Alliés. Carthage, à son tour, éxigea, que si les Romains faisoient quelque tort aux habitans de leur domination, sur les côtes où ils descendroient, pour faire de l'eau, ou pour acheter des rafraichissements, leur insulte seroit regardée comme une injure publique. Il fut deffendu à tout Romain, de négocier en Afrique, & dans l'Isle de Sardaigne, & d'y rester plus de cinq jours, supposé qu'ils y abordassent ; mais, dans les endroits de la Sicile, où les Carthaginois étoient les maîtres, & à Carthage, il leur fut permis de vendre de toutes les marchandises, que les Carthaginois avoient permission d'acheter. Les Romains accordérent le même pouvoir aux Carthaginois, par rapport au commerce avec la Ville de Rome. Dans ce second traité, on apperçoit quelques différences, d'avec le premier. 1°. On étend plus loin, qu'auparavant, le pouvoir qu'avoient les Romains, par le premier traité, de pousser leur navigation au-delà du *beau Promontoire*. 2°. On leur deffend tout commerce avec la Sardaigne, & avec le reste de l'Afrique, excepté avec Carthage, & avec Utique. Pour les Villes de Mustia & de Tarscion, où on leur permet de na-

De Rome l'an 405.
Consuls.
M. VALERIUS, & POPILIUS LÆNAS.

De Rome l'an 405.
Consuls.
M. VALERIUS, & POPILIUS LÆNAS.

viger, on n'en connoît point dans l'Afrique de ce nom. Seroit-ce deux Villes de Syrie ? Mais quel droit les Carthaginois avoient-ils sur elles, pour pouvoir consentir, que les Romains y trafiquassent ? Quoi qu'il en soit ; il paroît que Carthage tenoit alors l'empire de la mer, & qu'elle prescrivoit, à son gré, des bornes à la navigation des autres Peuples. Cependant on peut juger aussi, que, dès-lors, les deux Républiques de Carthage, & de Rome, se craignoient mutuellement, & qu'elles se mesuroient ; mais il paroît constant, que Carthage s'étoit beaucoup plus agrandie que Rome. La Sardaigne entiére, & une partie de la Sicile, étoient déja sous la domination Carthaginoise, sans compter les accroissements que Carthage avoit pris, dans le continent d'Afrique. A l'égard de Rome, elle n'étoit guéres alors occupée, qu'à multiplier le nombre de ses Citoyens au dedans, sans s'accroître beaucoup au dehors. Elle renfermoit, dans l'enceinte de ses murs, assès de combattans, pour égaler les armées des plus vastes Royaumes, & dans ses Bourgeois, elle trouvoit dequoi conquérir, en peu, le reste de l'univers.

Faire des traités avec les Ambassadeurs de Carthage, & des vœux aux Divinités, pour mettre fin à la contagion, ce fut là où se bornérent les soins des deux Consuls. Je ne sçai par quelle avanture, ou par quel ressort de politique, on dispensa les Consuls de présider aux Comices, pour l'élection des grands Magistrats de l'année suivante. Du moins on ne peut douter, qu'on leur fit nommer un Dictateur, pour tenir l'Assemblée, qui devoit choisir de nouveaux Consuls. L'endroit du marbre où le nom de ce Dicta-

Fast. Cap.

teur étoit écrit, s'est trouvé défectueux, mais il y reste des vestiges assés marqués, pour nous rendre indubitable, qu'un Dictateur présida à l'élection. *a* Les Centuries élevérent au Consulat C. Plautius, Hypsæus, & T. Manlius Torquatus. Celui-ci n'avoit point encore été Consul, quoique deux fois il eut été élevé à la Dictature. C'étoit une distinction, qu'on n'avoit accordée qu'à son mérite, & contre les régles.

De Rome l'an 405.

Consuls. C. PLAUTIUS, & T. MANLIUS.

Fast. Capitol.

Durant le Consulat de Plautius & de Manlius, la République joüit d'une paix, qui ne laissa point aux Consuls de gloire à acquérir, par la voye des armes. Ils cherchérent du moins à procurer le bonheur public, par de sages réglements. Depuis longtems, le Peuple Romain s'étoit plaint des excessives usures, que les Riches tiroient de leurs prêts. Autrefois Rome avoit prétendu y remédier, en diminuant les interêts des emprunts, & en les réduisant à un pour cent. Une somme si modique à payer, tous les ans, pour des prêts, ne laissa pas de paroître onéreuse à la multitude. Les Consuls baissérent donc encore la valeur de l'argent prêté, & le réglérent à la moitié d'un pour cent. Ainsi de cent *As*, on ne paya plus, par an, qu'un demi *As* d'interêt. Ils permirent encore aux débiteurs, d'acquitter le principal, en payant présentement à leurs créanciers

Tit. Liv. l. 7.

a Ce Consulat n'est compté, que pour le premier de Plautius Hypsæus, & de T. Manlius Torquatus Imperiosus ; quoique dans les anciennes Editions de Tite-Live, & de Cassiodore, ces deux Magistrats soient marqués Consuls pour la seconde fois. Les Fastes Capitolins ne laissent aucun doute sur cela. Il paroît que les deux Auteurs, qu'on vient de citer, ont confondu Plautius Hypsæus, avec Caïus Plautius Proculus, qui déja avoit éxercé le Consulat.

De Rome l'an 406. Consuls. C. PLAUTIUS, & T. MANLIUS.

un quart de la dette, & en rembourſant le reſte, en trois payements, dans l'eſpace de trois ans. Ainſi les débiteurs purent rembourſer, chaque année, un quart de la ſomme totale, qu'ils avoient empruntée. Quoique ce réglement fut à la décharge de la populace indigente, elle s'en trouva encore ſurchargée. Elle demanda qu'on lui remit entiérement toutes ſes dettes. Le Sénat eut plus d'égard à la fidélité des contracts, qu'aux prétentions du Peuple. Sans abolir entiérement tous les interêts de l'argent prêté, il les mit à un denier ſi bas, que les pauvres n'eurent pas à s'en plaindre. D'ailleurs, dans ces années de tranquillité, la Commune ſe trouvoit fort ſoulagée. Elle ne payoit plus la taxe ordinaire pour les frais de la guerre, & les enrôlements ne détournoient plus les laboureurs, & les artiſans, de leur travail.

De Rome l'an 407. Consuls. VALERIUS CORVUS, & C. PÆTELIUS VISOLUS. *Tit. Liv. l. 7.*

L'année ſuivante, la guerre recommença contre les Volſques, ces importuns voiſins, & ces anciens ennemis, que Rome avoit ſubjugués ; mais qu'elle n'avoit pu dompter. Les ſuffrages du Peuple venoient d'élever au Conſulat l'illuſtre Valerius Corvus. C'étoit pour la ſeconde fois qu'il occupoit le premier rang. Le Collégue qu'on lui avoit donné, étoit un [a] C. Pætelius Viſolus ; qu'on avoit mis en place, pour la premiére fois. Valerius ſuffiſoit ſeul, pour réprimer l'audace de ces nouveaux rebelles, qui venoient de reprendre les armes, contre leurs Vainqueurs. La Ville de Satric donna occa-

[a] Outre le ſurnom de *Viſolus*, les Tables Grecques, & celles de Cuſpinien, ajoûtent à Pætélius le ſurnom de *Libo*. Diodore s'eſt trompé en ſubſtituant à celui-ci un Marcus Pompilius.

De Rome l'an 407.

Consuls. VALERIUS CORVUS, & C. PÆTELIUS VISOLUS

ſion à ce renouvellement d'hoſtilités. Il y avoit environ trente ans, que les Latins l'avoient détruite, pour un mécontentement contre les Volſques, à qui Satric appartenoit. Depuis trois ans, les Antiates, Volſques eux-mêmes, avoient rétabli cette Ville conſumée par le feu, y avoient envoyé une Colonie, enfin l'avoient rebâtie & repeuplée. Ils avoient plus fait. Pour exciter tous les cantons Latins, contre Rome, ils avoient envoyé des Députés de leur Nation, vers les Villes Latines. Satric étoit devenu comme la place d'armes des Antiates, & des autres Volſques, & le rendés-vous, où toutes les troupes confédérées devoient ſe raſſembler. Corvus n'eut pas plûtôt appris ces mouvements des Volſques, que par l'ordre du Sénat, il part de Rome, vient camper aux environs de Satric, prévient la jonction des Confédérés, &, ſans attendre que le nombre des ennemis fut augmenté, préſente la bataille aux Antiates, aux Satriciens, & aux autres Volſques réünis. Ceux-ci accoururent à la défenſe de Satric, auſſi-tôt qu'ils eurent appris, que les Romains marchoient en campagne. On ſçait à quel point avoit toûjours été la haine des Volſques, contre la République Romaine. A la vûë de leur ennemi, ils ne purent ſe modérer. Sans attendre de nouvelles forces, ils livrérent le combat aux Romains, dans le voiſinage de Satric. Nous avons déja remarqué, que les Volſques étoient plus habiles à faire des courſes, & à attaquer bruſquement un parti, qu'à ſoûtenir une action générale. Ainſi le brave Conſul, les eut bien-tôt mis en déroute. Il étoit naturel que les vaincus ſe réfugiaſſent

Faſt. Cap.

T. Livius l. 7.

De Rome l'an 407.

Consuls. VALERIUS CORVUS, & C. PÆTELIUS VISOLUS.

à Satric. Corvus avoit pourvû aux instruments nécessaires, pour l'escalader. A peine se fut-il présenté devant la Ville, que les Volsques ne s'y crurent pas en sûreté. La frayeur les saisit, & plus de quatre mille de leurs soldats, sans compter un grand nombre de gens sans armes, se rendirent au Vainqueur. La Ville ne fut pas épargnée. Rome la remit au même état, où les Latins l'avoient réduite. Elle périt par la flamme, & tout y fut consumé, hors le Temple de la Déesse Matuta, que les Latins avoient déja épargné, quand ils brûlérent Satric. Avant que de réduire la Ville en cendres, les Romains la pillérent, & tout le butin fut pour le soldat. Cette expédition, quoiqu'heureusement terminée, ne paroîtra pas à tous d'une importance, à mériter le Triomphe. On l'accorda néantmoins à Valerius Corvus. Son mérite supérieur à tous les honneurs de la République, faisoit qu'on les lui prodiguoit, en des circonstances, où l'on eut pû les refuser à d'autres. Il entra donc triomphant à Rome, aux Kalendes de Fevrier, conduisant quatre mille captifs devant son char. Après la cérémonie, ces prisonniers de guerre furent tous vendus au profit du Trésor public. Quelques Historiens ont cru, qu'il fut contre le droit des gens, de réduire en servitude des soldats, qui s'étoient rendus volontairement aux Romains. Ainsi ils se sont imaginés, que les quatre mille prisonniers n'étoient que des esclaves, où de Satric, où de l'armée des Volsques. On peut leur répondre, que ces soldats vendus à l'encan avoient été pris, non pas à composition, mais à discrétion par le Consul, & qu'il

Fast. Capit.

T. Livius l. 7.

ne fut pas injuste de les réduire à l'esclavage.

De Rome l'an 407.

Consuls. VALERIUS CORVUS, & C. PÆTELIUS VISOLUS.

Outre ce Triomphe de Valerius Corvus, Rome, dit-on, eut aussi, à la seconde année Consulaire de ce Heros, un spectacle plus magnifique encore,& plus extraordinaire. On prétend,qu'alors seulement, on donna,pour la seconde fois, a des jeux séculai-

a Les Auteurs sont fort partagés sur l'origine des jeux Séculaires. Les uns, comme Valerius Antias cité par Censorin, au chapitre 17. *de die Natali*,prétendent que Valerius Poplicola établit à Rome cette solemnité, l'an 245 de la fondation de Rome, après l'expulsion des Tarquins. D'autres,& en particulier Varron, parlent de l'institution de ces jeux, d'une maniére à faire croire, qu'elle est d'une datte plus récente, que la deux cent quarante cinquième année de Rome. Voici comme il s'en est exprimé. L'allarme se répandit parmi les Romains, à l'occasion de plusieurs prodiges, & principalement de la foudre, qui tomba sur le mur, & sur les tours, qui séparoient la porte Esquiline, & la porte Colline. Dans cette consternation générale, les Decemvirs consultérent, à leur ordinaire, les Livres de la Sibylle. Ils rapportérent, que pour calmer les Dieux, il falloit célébrer les jeux Térentins, dans le champ de Mars, en l'honneur de Pluton, & de Proserpine, immoler des victimes noires à ces deux Divinités, & renouveller,tous les cent ans,la même solemnité. Quoiqu'il en soit de l'origine des jeux Séculaires, nous nous en tiendrons au témoignage des Fastes Capitolins. L'Auteur de ces Fastes avoit sans doute consulté les Registres des Quindecim-virs établis par Auguste César, pour présider aux cérémonies de Religion. Ainsi nous fixerons, sur la foi de ces Anciennes annales, les premiers jeux Séculaires à l'année de Rome, 297, & les seconds à l'année 407. Censorin & Zosime sont les seuls qui nous ayent fait un récit détaillé, sur la célébration de ces jeux. Le dernier Historien, que nous venons de citer, en parle de la sorte, dans un fragment de son histoire. On leur donna, dit-il, le nom de Séculaires, parce qu'on les célébroit, après un siécle révolu. Valesus Valésius issu de la famille des Valériens, & distingué parmi les Sabins, dont il étoit originaire, fut le premier qui donna lieu à l'institution de cette fête. Il avoit devant sa maison un bois, dont les plus beaux arbres furent frappés de la foudre, & réduits en cendres. Il en fut effrayé. Peu de tems après, ses enfans furent attaqués d'une maladie, qui parut incurable aux Médecins. Dans cette extrémité; il eut recours aux Aruspices.Ceux-ci lui répondirent, que les Dieux étoient courouçés. Dans la crainte dont il fut saisi, aussi-bien que sa femme, ils se jettérent aux piés d'une statuë de Vesta. L'un & l'autre offrirent à la Déesse, de lui faire un sacrifice de leur vie, pour sau-

res aux Romains. On veut aussi que ces sortes de

De Rome l'an 407.
Consuls.
VALERIUS CORVUS, & C. PÆTELIUS VISOLUS.

ver celle de leurs enfans. Valesius tournant alors les yeux vers le bois, que le feu du Ciel avoit consumé, s'imagina entendre une voix, qui lui ordonnoit de mener les malades à Tarente, de leur faire boire de l'eau du Tybre, qu'il auroit fait chauffer au feu d'un brasier allumé, sur un autel de Pluton, & de Proserpine. L'embarras que lui causa cet Oracle prétendu, dont il ne pouvoit pénetrer le sens, l'engagea de s'adresser aux Aruspices, pour en avoir le dénoüément. Quoi qu'ils n'y comprissent rien, ils lui conseillérent neantmoins d'obéïr. Il s'embarqua donc sur le Tybre, avec ses enfans; mais l'excessive chaleur l'obligea de faire conduire sa barque dans un endroit du bord, où le courant de l'eau étoit moins rapide. Il s'y arrêta prês de la cabane d'un Berger, qui lui apprit, que le lieu, où il se trouvoit alors, s'appelloit Tarente. Aussi-tôt il mit pié à terre, alluma du feu, fit chauffer de l'eau, dont il donna à boire à ses enfans. Ils n'en eurent pas plûtôt bu, qu'ils s'endormirent. Après quoi ils se réveillérent en parfaite santé. Ils dirent à leur Pere, que, pendant leur sommeil, un homme d'une taille majestueuse; & d'un air plus qu'humain, leur étoit apparu; qu'il leur avoit donné ordre d'immoler des victimes noires à Pluton, & à Proserpine, & de passer trois nuits de suite à chanter, & à danser, en l'honneur de ces Divinités, dans ce quartier du champ de Mars, qui étoit destiné pour la course des Chevaux. Valerius prit aussi-tôt la résolution d'y jetter les fondements d'un Autel. A peine eut-il creusé la terre, qu'il en trouva un, qui portoit cette inscription.

A PLUTON
ET A PROSERPINE.

Alors Valésius éclairci de ses doutes, immola des victimes noires sur l'Autel, qu'il avoit trouvé sous terre, & passa trois nuits dans le même endroit, conformément à l'ordre qui lui avoit été donné. Nous avons rapporté, dans le second Tome, page 89, cette histoire fabuleuse, d'après Valére-Maxime, qui nous l'a transmise avec des circonstances différentes de celles, qui sont décrites par l'historien Zozime. Cet Auteur ajoûte que l'Autel déterré par Valésius, avoit été construit dans une occasion remarquable. Pendant que Rome, & la Ville d'Albe étoient en guerre, & lorsque les deux armées se disposoient au combat, on vit tout à coup un homme vêtu de peaux noires, & dont l'aspect inspiroit la terreur. Il ordonna, d'une voix horrible, de la part de Pluton, & de Proserpine, d'offrir des sacrifices sous terre. Les Romains étonnés de cette apparition, bâtirent, sans différer, un Autel soûterrain, à vingt piés de profondeur. Ils y immolérent des victimes. Après quoi, ils le comblérent, pour en dérober la connoissance. Valésius, qui le premier déterra cet Autel, fut depuis appellé Manius Valérius Tarentinus, du mot Latin *Manes*, qui signifie les Dieux infernaux. Le nom *Valerius*, & le surnom *Tarentinus* désignoient la gué-

jeux

jeux ne se célébroient que de cent dix ans, en cent

De Rome l'an 407.

Consuls.
VALERIUS CORVUS, & C. PÆTELIUS VISOLUS.

rison de ses enfans, & le lieu où ils avoient recouvré leur santé. Enfin la premiére année qui suivit l'expulsion des Tarquins, le Consul Publius Valérius Poplicola eut recours aux mêmes Divinités, dans un tems, où la peste faisoit à Rome de grands ravages. Il immola un Bœuf noir, & une vache noire à Pluton, & à Proserpine. Aussitôt le mal contagieux cessa. En mémoire de ce bien-fait, Poplicola fit graver sur l'Autel l'inscription suivante.

PUBLIUS VALERIUS POPLICOLA, A CONSACRE' LE FEU DU CHAMP DE MARS, A PLUTON ET A PROSERPINE, ET A FAIT DES JEUX EN L'HONNEUR DE CES MEMES DIEUX, POUR LA DELIVRANCE DU PEUPLE ROMAIN.

Dans la suite, Rome affligée de différents fléaux, renouvella les mêmes sacrifices, sous le Consulat de *Marcus Potitus* 352 ans, depuis sa fondation. Alors le Sénat ordonna de consulter les livres Sibyllins. Ceux qui étoient chargés de ce soin rapportérent, que pour mettre fin aux maux qui désoloient la République, il falloit sacrifier à Pluton, & à Proserpine. On chercha donc l'endroit, où l'Autel dédié à ces deux Divinités étoit enterré. Il fut découvert, & consacré de nouveau. On y offrit les sacrifices ordinaires dans cette sorte de cérémonie, & les Dieux devinrent propices au Peuple Romain, en le délivrant des maux dont il étoit accablé. Pendant une longue suite d'années, on négligea de renouveller ces sacrifices. Delà, dit l'Auteur Payen, les malheurs que Rome éprouva sous l'Empire d'Auguste, dans ce tems de calamité, l'Empereur pour fléchir les Dieux irrités, ordonna la célébration de ces jeux, sous le Consulat de Lucius Censorinus, & de Caïus Sabinus. On consulta les livres Sibyllins, & les Quindécimvirs indiquérent l'ordre & le tems des sacrifices prescrits par la Sibylle. Dans ce long narré de Zosime on remarquera 1°. l'aveugle crédulité de l'Auteur, qui se fait garant d'une histoire fabuleuse, qu'une ridicule superstition avoit autorisée parmi les Romains. 2°. La vanité du culte que le Paganisme rendoit à ses Divinités. 3°. Le peu de fidélité qui se trouve, dans le récit de Zosime, lorsque sous l'année 352 de Rome, il place des Consuls, au lieu des Tribuns militaires, qui gouvernoient alors la République. Quoi qu'il en soit; le fait de la guérison prétenduë miraculeuse des enfans de Valésius s'accrédita, parmi le Peuple, & donna naissance aux jeux Séculaires. Il a été nécessaire de s'étendre sur l'origine de ces Fêtes, pour en donner une connoissance éxacte. Quant aux préparatifs, à l'ordre, à la pompe, & aux rits observés dans cette solemnité, nous en rendrons un compte fidéle, lorsque nous serons parvenus aux tems, où ces jeux furent célébrés avec plus d'appareil. Nous observerons seulement deux choses, 1°. qu'on n'attendoit pas toûjours la révolution d'un siécle, pour la célébration des jeux Séculaires, comme on pourra le re-

De Rome l'an 407.
Consuls.
M. VALERIUS CORVUS, & C. PÆTELIUS VISOLUS.

Censorin. in libello de die natali. cap. 14.

dix ans, & qu'on n'avoit commencé d'en donner à Rome, qu'en l'année deux cent quatre-vingt dix-septième, depuis sa fondation. On conclut de-là que les seconds jeux séculaires, depuis qu'on les eut établis, se représentérent sous le Consulat de Valerius Corvus, & de C. Pætelius. Cette tradition, qui n'est appuyée que sur les paroles obscures d'un seul Auteur de l'antiquité, n'est pas assés certaine, pour ne laisser aucun doute.

De Rome l'an 408.
Consuls.
M. FABIUS DORSO, & SERV. SULPICIUS.

La guerre contre les Volsques ne fut pas plûtôt finie, qu'un petit peuple voisin de Rome, osa se mesurer avec elle. Les Aurunces, que les Grecs ont souvent appellés Ausoniens, parce qu'ils faisoient partie de la grande Nation des Ausons, d'où est venu le nom d'Ausonie, qu'on a quelquefois donné à l'Italie entiere. Les Aurunces, dis-je, formoient une petite Nation, à l'extrémité du Latium, sur les bords de la mer Tyrrhénienne. Leur païs étoit arrosé du fleuve Lyris, qu'on nomme aujourd'hui le *Gariglan*. Les Volsques étoient leurs voisins du côté du Septentrion. Sans doute les Aurunces craignoient que les Romains, après avoir achevé de vaincre les Volsques, ne vinssent se rabbattre sur eux, & ravir leur liberté. Ils commencérent donc les premiers à déclarer la guerre aux Romains, par le ravage qu'ils vinrent faire sur leurs terres. Alors deux Patriciens, M. Fabius Dorso & Serv. Sulpicius Camerinus étoient Consuls.

marquer dans la suite de l'histoire. 2°. Que le quartier du champ de Mars appellé *Terentum*, ou *Tarentum*, emprunta son nom du verbe *Tero*, parce que les eaux du Tybre venoient se briser contre cet endroit, & en minoient insensiblement le terrain.

Les Aurunces jettérent plus d'épouvante dans la République, qu'ils n'avoient cru, & que Rome n'en devoit prendre d'un ennemi, ſi peu formidable. Elle ſe perſuada qu'elle alloit avoir ſur les bras toutes les Villes Latines, engagées aux Aurunces par des Traités ſecrets. Les Conſuls furent donc forcés par le Sénat, de nommer un Dictateur, comme au tems des plus preſſantes allarmes. L. Furius fut élevé à la Dictature, & prit Cn. Manlius ſurnommé Impérioſus, pour ſon Colonel Général de la Cavalerie. La frayeur fut ſi grande à Rome, qu'on ceſſa de rendre la juſtice dans tous les Tribunaux, & qu'on ſe preſſa de faire les enrôlements à toute rigueur, & ſans reçevoir d'excuſes. Les Légions ne furent pas plûtôt prêtes, qu'on les fit marcher, en hâte, contre le nouvel ennemi. On ne s'apperçût de la foibleſſe des Aurunces, que quand on fut en leur préſence. Ils ne parurent plus aux Romains qu'un parti de pillards, qui s'étoient témerairement hazardés, à faire des courſes ſur leurs voiſins. Cependant le Dictateur ne perdit pas tout-à-fait le ſoupçon, que cette poignée de combattants ne dût être aidée, par les troupes d'une Nation plus conſidérable. Il fut confirmé dans ſa penſée, lorſqu'il vit les Aurunces lui préſenter, d'eux-mêmes, la bataille. On combattit avec courage de part & d'autre. Il faut même que les braves Aurunces ayent fait des prodiges de valeur, dans le combat, quoi qu'en diſe le ſeul Hiſtorien qui nous le rapporte. De ſon aveu, le Dictateur ſe vit forcé, au plus fort de l'action, d'avoir recours à la protection de ſes Dieux. Il fit vœu de bâtir un Temple à

De Rome l'an 408.

Conſuls, M. FABIUS DORSO, & SERV. SULPICIUS.

Dictateur. L. FURIUS.

T. Livius l. 7.

De Rome l'an 408.
Dictateur. M. FURIUS.

a. *Junon Moneta*. C'étoit le nom qu'on avoit don-

a Cicéron, au livre 1. de la Divination, s'explique ainsi, au sujet du surnom de *Moneta*, attribué à Junon, un peu avant la prise de Rome, par les Gaulois. *Scriptum à multis, cum terræ motus factus est, vocem extitisse à Junonis Templo, quod erat in arce, ut de sue plena fieret procuratio. Quo circa Junonem illam appellatam MONETAM.* Suidas apporte une autre raison de cette étymologie. Il prétend que Junon fut appellée MONETA, parce qu'au tems de la guerre des Romains, contre Pyrrhus, ils avoient éprouvé la protection de cette Déesse, qu'ils reclamérent alors dans l'extrême besoin d'argent, où ils étoient réduits. Le même Auteur ajoûte, qu'en mémoire du bienfait qu'ils en avoient reçû, ils lui firent bâtir un Temple, avec ce titre, JUNONI MONETÆ, où depuis, on garda l'argent monnoyé. Mais le témoignage de Cicéron, de Tite-Live, & des autres Historiens de Rome doit prévaloir à celui de Suidas. Les Fastes d'Ovide s'accordent, sur ce point, avec l'Histoire.

Arce quoque ex summâ, Junoni Templa Monetæ,
Ex voto memorant facta; Camille, tuo.
Ante domus fuerat Manli, qui Gallica quondam
A Capitolino reppulit arma jove. l. 6.

Il est cependant vrai, qu'il y eut à Rome plus d'un Temple consacré à Junon MONETA. Celui dont parle Cicéron, dans l'endroit que nous venons de citer, avoit été bâti au Capitole, sur les fondements de la maison de Titus Tatius, comme on le conjecture, & il subsistoit pendant la guerre des Gaulois contre les Romains. Le Temple qui fut érigé, & dédié pendant le cours de cette année 408 de Rome, à la même Déesse, sous l'attribut de MONETA, étoit donc différent du premier, & d'une datte postérieure à celui-ci. Valére Maxime, au livre 1. parle d'un autre Temple construit sur le mont Aventin, en l'honneur de cette Divinité. Mais il paroît qu'il ne fût bâti que longtems après les deux premiers. Ensuite de la prise de Véïes, par Camille, dit ce dernier Auteur, on trouva dans cette Ville un simulachre de Junon *Moneta*, que les habitans avoient en singuliére vénération. Tandis que les soldats, par ordre de leur Général, se disposoient à enlever la statuë, de sa niche, pour la porter à Rome, un d'entre eux adressa la parole à la Déesse, & lui demanda si elle agréeroit le voyage. A quoi la Divinité répondit aussi-tôt, qu'elle consentoit à quitter sa première demeure, pour être transportée ailleurs. La plaisanterie alors se changea en admiration, & les soldats saisis à la fois, & de respect, & d'étonnement, se chargérent de ce dépôt sacré, persuadés que Junon elle-même étoit descenduë du Ciel. Le Simulachre fut placé dans cet endroit du mont Aventin, où est aujourd'hui un Temple dédié à cette Déesse. *Simulachrum Junonis Monetæ, Captis à Furio Camillo Veïis, quod ibi præcipua religione*

né à la Reine des Dieux, peu de tems avant la prise de Rome, par les Gaulois. On prétendoit que du temple de Junon, étoit sortie une voix, accompagnée d'un tremblement de terre, & que la voix avoit averti les Romains, d'écarter le malheur dont ils étoient menacées, en immolant une truye pleine. Ainsi du verbe *Monere*, on l'avoit dês-lors appellée *Moneta*. Le Dictateur Furius promit donc à la Déesse de lui construire un Temple, sous le titre spécial de *Moneta*. Les Aurunces étoient trop foibles, pour résister à toutes les forces Romaines. Malgré leur valeur, ils furent vaincus. Ainsi Furius retourna victorieux à Rome, & quoi qu'il ne reçût pas les honneurs du Triomphe, il obtint du moins, qu'on accomplit son vœu; puis il se démit de sa Dictature. Le Sénat ordonna donc qu'on élût des Duum-virs, dans des Comices par Tribus, pour conduire l'érection du Temple de Junon *Moneta*. Ils le plaçérent sur le Capitole, dans l'endroit même où avoit été le logis du rebelle Manlius. a On

De Rome l'an 408.

Dictateur. M. FURIUS.

Cic. l. 1. de Divin.

Aul. Gel. l. 5. c. 17. & Ovid. Fastor. 6.

cultum erat; Milites jussu imperatoris in urbem tralaturi, sede suâ movere conabantur, quorum ab uno interrogata Dea, an Romam migrare vellet, velle se respondit. Hac voce auditâ lusus in admiranem versus est. Jamque non simulachrum, sedipsam cœlo Junonem petitam, portare se credentes, læti in ea parte montis Aventini, in quâ nunc Templum ejus cernimus, collocaverunt. Les Véïens adoroient donc aussi, à l'exemple des Romains, une Junon, à qui ils avoient donné l'attribut de MONETA. Ainsi ce culte n'étoit pas particulier à Rome.

a Ces livres Mystérieux ne contenoient autre chose, que les Annales de la République, depuis la fondation de Rome, c'est-à-dire la suite des événements heureux & malheureux, la liste des Magistrats de chaque année, en un mot ce qui conçernoit, & la Religion, & l'Etat politique, les progrês, les changements, les révolutions, les pertes, les disgraces, les nouveaux établissements, les Loix, les Traités; tout cela dans l'ordre des années. Voilà ce qu'on appelloit les livres des Destins de Rome, ou plûtôt les mé-

De Rome l'an 408.
Consuls.
M. FABIUS DORSO, & SERV. SULPICIUS.

y enferma les livres mistérieux, écrits sur de la toile, où l'on prétendoit que les destins de Rome étoient annoncés. Dans la suite, le Temple de Junon *Moneta* a devint un laboratoire public, où l'on fabriqua la monnoye de Rome. Ce fut de-là que les métaux, frappés pour l'usage du commerce, prirent le nom de *Moneta*. Lorsque le Dictateur se fut démis, il laissa encore une matiére de gloire aux deux Consuls Fabius & Sulpicius, qui rentrérent en éxercice. Ceux-cy se servirent de l'armée, que Furius avoit commandée, la conduisirent contre les Volsques, & leur enlevérent b la Ville de Sora,





D'argent

moires fidéles, & Chronologiques de tous les faits importants.

a Une Médaille de la famille Carisia, a perpétué la mémoire du culte, qu'on rendoit à Junon, sous le titre de MONETA. On y voit d'une part, la tête de cette Divinité tutelaire de l'argent monnoyé, qu'on avoit coûtume, de déposer dans son Temple. Le revers représente un marteau, des ténailles, une enclume, &un coin, instruments nécessaires à la fabrique de la monnoye, dont CARISIUS avoit apparemment l'intendance, ou la direction.

b La Ville de Sora, dans le païs des Volsques, étoit située à la rive droite du Liris, ou du Garigliano, sur les confins du territoire des Herniques, & des Marses, au-dessus du confluent de ce même fleuve, avec la riviere anciennement appellée *Fibrenus*, que l'on croit être presentement *Fiume della posta*. Sora retient encore aujourd'hui son premier nom. Dans le voisinage de cette Ville est la montagne de Sora, à present *Monte di Teschio solido*. Au-dessous de cette montagne, selon le témoignage du Pere Kirker, on trouve un lieu souterrain, creusé en forme de voute, par où se filtrent les eaux de pluye, qui prêtes à tomber se transforment en glaçons, de sorte que,

après les avoir attaqué au tems, qu'ils s'y attendoient le moins. Ces avantages remportés coup ſur coup, illuſtrérent tout à la fois, & les Conſuls de l'année, & le Dictateur qu'on leur avoit ſubſtitué.

De Rome l'an 409.
Conſuls.
C. MANIUS RUTULUS & T. MANLIUS IMPERIOSUS.

Cependant l'édifice du Temple de Junon *Moneta* s'avançoit. Dans l'eſpace d'un an, il ſe trouva conſtruit; & les nouveaux Conſuls C. Manius Rutilus, & T. Manlius Impérioſus, en firent la dédicace, le jour des Kalendes de Juin. Le premier avoit été déja deux fois Conſul, & l'autre le fut alors pour la ſeconde fois. Les reſpects que Rome rendit à la nouvelle Déeſſe ne ſervirent, ce ſemble, qu'à remplir les Romains de ſuperſtition. Auſſi-tôt après la conſécration du Temple, on ſe figura que Junon, conformément à ſa dénomination de *Moneta*, avoit, par des prodiges, donné à la République des avertiſſements ſalutaires, qu'il ſeroit dangereux de négliger. En effet il tomba pour lors une grêle ſi groſſe, & ſi dure, qu'il fut aiſé de la prendre pour des pierres. D'ailleurs les ténébres devinrent ſi épaiſſes à Rome, qu'elles parurent y perpétuer la nuit, juſques bien avant durant le jour. C'en fut aſſés pour jetter la terreur parmi un Peuple, qui rapportoit, juſqu'aux événements fortuits, à la Religion, & qui ſe plaiſoit à ſe laiſſer pénétrer de crainte, pour ſes fauſſes Divinités. Dans cette émotion générale, ont eut recours au reméde, qu'on employoit d'ordinaire, dans les allarmes publiques. On fit nommer un Dictateur. Comme ſi l'authorité d'un ſouverain eut été également néceſſaire, pour calmer le Ciel, &

Macrob. Saturn. l. 1. c. 12.

Tit. Liv. l. 7.

Oroſius. l. 3. c. 7.

dans les plus grandes chaleurs de l'Eté, cette cave fournit de la glace en abondance.

De Rome l'an 409.

Dictateur. P. VALERIUS POPLICOLA.

Fast. Capit.

pour combattre les ennemis de l'Etat ! P. Valerius Poplicola fut le Dictateur, que les Consuls nommérent, & celui-cy se choisit Q. Fabius Ambustus, pour son Colonel Général de la Cavalerie. a Le but de cette Dictature insolite, fut de faire ordonner des Féries Latines, par un Monarque de six mois. Je croi qu'il faut entendre par-là, que la République voulut avoir, à sa tête, un homme assés accrédité, pour pouvoir instituer des fêtes, non-seulement à Rome, mais dans tout le païs Latin, afin d'appaiser le courroux des Dieux, dont on se croyoit menacé. Le Dictateur institua donc des Féries, où des jours de Fêtes, qu'il eut soin de faire observer. On les célébra par des supplications ; c'est-à-dire, qu'on ouvrit les Temples, qu'on y égorgea des victimes, que le Sénat s'y transporta, en cérémonie, & que le Peuple s'y trouva en certains tems, & à des heures marquées. L'ordonnance du Dictateur alla plus loin encore. Ce ne furent pas les seules Tribus Romaines de la Ville, & de la Campagne, qui fréquentérent les Temples de Rome. Des contrées circonvoisines, on y fit venir les Peuples, offrir aux Dieux leurs victimes, & leurs priéres. Ils eurent leurs jours de Féries distinctes, & on leur marqua leur tems de supplication. Enfin il paroît, que tout le Latium eut part à la pieté Romaine, & qu'il se prêta aux inquiétudes publiques. Ce fut peut-être aussi dans la même vûë, d'appaiser la colére des Dieux, que le Dictateur vangea le Peuple de l'injustice des

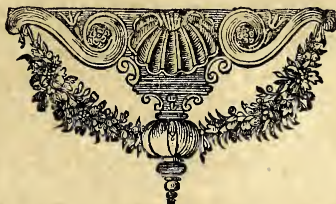
a Ce Dictateur exerçoit pendant ces jours de fêtes, une authorité presque souveraine ; mais sa Magistrature expiroit avec la solemnité.

Usuriers.

Usuriers. Ils furent ajournés à comparoître devant les Ediles, & les Arrêts que l'on prononça contre eux, furent sévéres. Ce fut ainsi que Rome employa près d'une année, à profiter des frivoles avertissements d'une Déesse imaginaire, & à se préserver des prétenduës menaces du Ciel.

De Rome l'an 409.

Dictateur. P. VALERIUS POPLICOLA.



LIVRE SEIZIEME.

De Rome l'an 410.
Consuls. M. VALERIUS CORVUS, & CORNELIUS COSSUS.

JUsqu'icy la valeur Romaine ne s'étoit guére produite au-delà du vieux, & du nouveau Latium. L'ancien Latium ne s'étendoit, du côté du Septentrion, que jusqu'à la Riviére d'Anio. Au midy, ses bornes ne passoient point les Marais Pontins, & la Ville de Circée. Vers l'Orient, il étoit terminé par le Mont Algide, assés proche d'Albe la longue, & Rome, à l'Occident, étoit la derniere Ville du vieux Latium, que le Tybre séparoit de l'Etrurie. En delà de ce Fleuve, les Romains n'avoient point encore étendu leurs frontiéres, plus loin que les conquêtes du grand Camille : c'est-à-dire plus loin que Véïes, & Céré, dans le pays des Etrusques. Les Romains donnérent, dans la suite, le nom de nouveau Latium aux pays, qu'ils conquirent à l'Orient de leur capitale ; c'est-à-dire aux contrées des Eques, des Herniques, des Volsques, & des Aurunces, réünies en une seule. Comme ces Peuples nouvellement subjugués avoient été faits participants de la même alliance, que les Romains avoient accordée aux anciens Latins, on appella encore ceux-ci Latins, & leur païs eut le nom de nouveau Latium. C'est dans un terrain si borné, que Rome, depuis plus de quatre cents ans, éxerçoit ses armes, & sa vertu. Tantôt occupée à dompter ces généreux voisins, tantôt à les tenir dans la sujettion, & tantôt à punir leurs revoltes, elle étoit toûjours en guerre contre les mêmes enne-

mis, & bornée dans un cercle étroit, elle ne portoit point ses conquêtes au-delà des deux Latium. A peine la République Romaine connoissoit-elle les Peuples limitrophes de la Sphére, où elle s'étoit resserée. Les seuls Samnites avoient fait une sorte de traité avec elle, & s'étoient unis aux Romains, sans en être dépendants, & sans devenir leurs tributaires. Tout à coup, & par un hazard, ces Peuples devinrent leurs ennemis. Comme les Samnites étoient également puissants, & braves, ils se soûtinrent long-tems contre les efforts de Rome. Les uns prétendent que les Romains furent cinquante ans à les dompter, d'autres que les Samnites ne furent assujettis, qu'au bout de soixante & dix ans. Quoiqu'il en soit; du moins il est incontestable, que la République Romaine trouva, dans les Samnites, des ennemis dignes d'elle. Ce fut par eux qu'elle commença la conqueste de l'Italie Orientale, & qu'elle se fraya un chemin, pour porter la victoire jusques dans l'Afrique, & dans l'Asie. Aussi la guerre que les Romains firent aux Samnites, est souvent représentée chés les Historiens, comme une époque, d'où l'on doit commençer à mesurer leur agrandissement. On peut dire, que de si braves ennemis servirent à perfectionner la vertu des Romains, & à les rendre encore plus habiles dans la conduite des armées; qu'ils leurs firent courir de grands perils; & qu'ils fournirent aux Généraux de Rome la matiére d'un grand nombre de triomphes. C'est dans ces tems un peu moins obscurs de la République, que nous allons entrer, & ses progrês vont devenir plus rapides. Pour les

De Rome l'an 410.

Consuls. M. VALERIUS CORVUS, & CORNELIUS COSSUS

De Rome l'an 410.

Consuls. M. VALERIUS CORVUS, & CORNELIUS COSSUS.

suivre, nous reprendrons le fil de nôtre Histoire.

Le Dictateur de l'année précédente fit tomber la République dans l'interregne. Il est difficile de trouver une raison plausible de cette conduite du Dictateur, sinon qu'il voulut peut-être faire encore écheoir le Consulat à deux Patriciens, sans être blâmé d'avoir donné atteinte à la loy Licinia. Les Présidents de l'interregne présidérent aussi aux Comices par Centuries, pour l'élection des Consuls. On y choisit [a] M. Valerius Corvus, qui fut Consul pour la troisiéme fois, & Cornelius Cossus surnommé Arvina. La Providence avoit, ce semble, pris plaisir à élever Valérius au Consulat, pour fournir à Rome, dans sa personne, un Capitaine capable de soûtenir la guerre, qu'elle alloit bien-tôt essuyer. Né de la branche de ces Valerius, qui prenoient le surnom de Maximus, il descendoit du grand Poplicola. L'avanture du Corbeau qui s'étoit perché sur sa tête, & qui l'avoit défendu contre un superbe Gaulois, l'avoit rendu vénérable aux Légions, qui le regardoient comme un Général protégé du Ciel. Il faut tout dire. Par sa valeur, & par sa sagesse, il soûtenoit la réputation qu'il s'étoit acquise, par un hazard, où par artifice. Le Collégue de Valerius Corvus, avec moins de réputation que lui, avoit aussi beaucoup moins de mérite. Ce fut sous ces deux Consuls,

Author. de vir. illustr. c. 26.

a Cette année 410. de la fondation de Rome commença le troisiême Consulat de Marcus Valerius Corvus, & le premier d'Aulus Cornelius Cossus Arvina. L'Auteur de la vie des hommes illustres substituë au surnom de *Corvus*, celui de *Maximus*. Ce dernier surnom fut en effet assés commun dans la famille Valéria

qu'éclatérent les inimitiés entre Rome, & les Samnites. L'occasion de leur rupture, ne vint pas de l'intérêt particulier des deux Nations, ou de leur jalousies mutuelles. Une Ville, presque inconnuë alors aux Romains, mit la discorde entre eux, & les Samnites, & changea leur alliance en de longues inimitiés.

De Rome l'an 410.

Consuls. M. VALERIUS CORVUS, & CORNELIUS COSSUS.

[a] Les Sidicins, c'est-à-dire les Peuples de l'Ausonie, qui habitoient au-delà du Lyris, dans le voisinage du nouveau Latium, & dont [b] Téano, étoit la ville principale, étoient en guerre avec les Samnites. C'étoit injustement que ceux-ci tentoient la conquête d'un pays, qui leur étoit inférieur en force, & en puissance. Les opprimés eurent donc recours à leurs voisins. La Campanie prit les armes en faveur des Sidicins. Il étoit de son intérêt d'arrêter le progrés des Samnites. Par malheur, les Alliés que les Sidicins se donnérent, n'étoient pas braves. [c] Capouë étoit la capitale de la

Tit. Liv. l. 7.

a Le pays des Sidicins situé au delà du Lyris, ou du *Garigliano*, & en-déça du Vulturne, aujourd'hui le *Voltorno*, étoit borné à l'Occident par le territoire des Volsques, & par celui des Aurunces à l'Orient, au Midy par la Campanie & la mer Tyrrhénienne, & au Nord par une partie du Samnium. Cette contrée fait présentement une des parties occidentales de la Terre de Labour.

b Téano étoit placé dans la voye Latine, sur les confins du territoire de Calene. Elle porte encore aujourd'hui le nom de *Tiano*. Il ne faut pas confondre cette Ville avec une autre Téano, qui étoit situé dans l'Appulie. Pour distinguer l'une de l'autre, celle dont il est icy question, fut nommée *Teanum Sidicinum*. Cicéron a observé cette différence, *Ego Capuam veni, eo ipso die, quo tu Teano Sidicino profectus es . . . l* 8. *Ad Attic.* Ep. 13. Strabon, livre cinquiême, mettoit cette Ville au rang des plus considérables de l'Italie méridionale. Toutes les autres Villes, dit-il, ne sont que des Bourgades, en comparaison de Capouë, si l'on en excepte la Ville de Téano, capitale du pays des Sidicins.

c Capouë autrefois Capitale de

De Rome l'an 410.

Consuls. M. VALERIUS CORVUS, & CORNELIUS COSSUS.

Campanie. Personne n'ignore, que Capouë fut une Ville de délices. L'air seul qu'on y respiroit excitoit à la molesse, & la fertilité de son terroir,

la Campanie, étoit située dans cette contrée du Royaume de Naples, qui fait partie de la Terre de Labour, & dont Pline *l.* 3. a dit *summum ibi Liberi patris cum Cerere certamen*. Quelques anciens Auteurs prétendent, qu'elle emprunta son nom de la fertilité de ses campagnes, *a campestribus locis*, comme nous l'apprénons de Tite-Live, au livre quatrième. *Peregrina res sed memoriâ digna traditur eo anno facta, Vulturnum Etruscorum urbem, quæ nunc Capua est, ab Samnitibus captam, Capuamque ab duce eorum Capye, vel quod propius vero est, à* campestri loco *appellatam*. Ainsi, selon le même Auteur, 1°. Capouë fut une Ville bâtie par les anciens Etrusques. 2°. Dans les prémiers tems elle porta le nom de Vulturne, apparemment par ce qu'elle étoit dans le voisinage du Fleuve qui avoit le même nom, jusqu'à ce qu'elle eût été prise par les Samnites, sous la conduite de Capys qui changea sa prémiére dénomination de *Vulturne*, en celle de *Capouë*. Velléïus, sur la foy de quelques anciens Auteurs, a écrit qu'elle fut bâtie par les Tusques, plus de quarante huit ans avant Rome. Du moins on a raison de l'inférer de son calcul. Il y a huit cent trente ans, dit-il, que les Etrusques jettérent les fondéments de cette Ville. Or il écrivit, & dédia son histoire à Marcus Vinicius Quartinus alors Consul, avec Caïus Cassius Longinus, c'est-à-dire l'an 780. de Rome, selon sa maniére de compter. On trouvera donc près de cinquante ans de différence entre les deux époques. Marcus Cato, cité par Velléïus, a cru que Capouë étoit plus ancienne que Rome d'environ 260. ans. Capys un des compagnons d'Enée fut fondateur de cette Ville, si l'on en croit Virgile.

Et Capys; hinc nomen
Campanæ ducitur urbi.

A ce compte, elle auroit plusieurs siécles d'antiquité, que les Historiens ne lui donnent pas. Au rapport de quelques écrivains, elle fut d'abord habitée par les Osques, qui chassés par les Cumans, s'en emparérent une seconde fois. Quoi qu'il en soit; il est certain que Capouë fut une des plus célébres Villes de l'Italie. Elle le disputa même en grandeur avec Rome, & Carthage. La douçeur de son climat, & la fécondité de son terroir la firent nommer par excellence, *la Ville délicieuse*. Elle devint dans la suite si puissante, qu'elle donna même de la jalousie aux Romains. La nouvelle Capouë, qui subsiste aujourd'hui, fut placée sur la rive gauche du Vulturne, à deux milles, ou à peu près de l'ancienne, où l'on apperçoit encore de superbes ruines, qui attestent son ancienne magnificence, des restes de theatres, des débris de portiques, & de palais, des aquéducs, des réservoirs, des voutes pratiquées sous terre &c.

jointe à la douceur de son climat, énervoit le courage de ses habitans. Ces foibles alliés des Sidicins furent aisément défaits par les Samnites, qu'un long usage de la guerre leur rendoit infiniment supérieurs. Les Campanois éprouvérent donc tout le poids d'une guerre, qui n'avoit pas été commençée contre eux. Toutes les forces des Samnites vinrent fondre sur la Campanie. Les Samnites trouvérent beaucoup plus de profit, à combattre ces nouveaux ennemis, un plus riche païs à piller, & une plus ample conquête à faire. Ils ne songérent donc plus aux Sidicins, & fondirent sur les Campanois. Déja l'armée Samnite s'étoit mise en campagne. Elle avoit pris ses postes sur le Mont [a] Tifate, d'où elle menaçoit Capouë, qui en étoit dominée. Les Samnites descendirent ensuite, en bon ordre, dans cette belle plaine, qui sépare Capouë d'avec la Montagne. Là se donna un combat, où les Capoüans défaits & vaincus, furent obligés de chercher un azyle, dans leurs murailles. Au fort du peril où se trouva une si belle Ville, qui égaloit en grandeur Rome, ou Carthage, ses habitans firent une députation aux Romains, pour im-

De Rome l'an 410.
Consuls.
M. VALERIUS CORVUS, & CORNELIUS COSSUS.

Florus l. 1. c. 16.

a L'ancienne Capouë étoit commandée par le Mont Tifate placé dans le voisinage de cette Ville, & de celle qu'on appelle aujourd'hui *Caserta*. Il est présentément connu sous le nom de *Il Monte san Nicolo*. La partie du Mont Tifate qui regarde l'ancienne Capouë, est appellée *Montagnuela* dans le langage des naturels du pays. Ce fut là, selon Holsténius, qu'Annibal avoit placé son camp. Sur un des sommets de cette montagne, qui regarde l'Orient, on avoit érigé un Temple à Jupiter, & sur l'autre qui étoit à l'Occident, Diane avoit aussi son Temple, comme on le conjecture de ces deux inscriptions, que le tems avoit épargnées. Elles sont conçuës eu ces termes: JOVIS TIFATINUS... AD DIANAM.

De Rome l'an 410.
Consuls. M. VALERIUS CORVUS, & CORNELIUS COSSUS.
Tit. Liv. l. 7.

plorer leur assistance. Il est croyable, que la République vit avec joye à ses piés, une Nation assés voisine, qui n'avoit point encore éprouvé sa valeur, & qu'elle espéra de s'assujettir. Les Députés furent admis au Senat, & parlérent de la sorte. *Peres Conscripts, le but de notre ambassade est d'implorer votre assistance, pour le présent, & de vous promettre une amitié éternelle, pour l'avenir. Si nous vous avions offert notre alliance dans un temps de prospérité, les nœuds en eussent été moins indissolubles, & les suittes moins favorables pour vous. Nous aurions alors traité d'égaux à égaux, & les engagements que nous eussions pris avec vous, n'eussent pas été, jusqu'à nous mettre dans l'obligation, de n'oublier jamais vos bienfaits. Maintenant que nous cherchons du secours auprês de vous, ce que nous obtiendrons de votre compassion, nous liera à vous d'une maniére, à ne pouvoir plus nous en séparer, sans ingratitude. Il est vrai que les Samnites ont brigué, & qu'ils ont obtenu vôtre bienveillance avant nous; mais les engagements que vous avés pris avec eux, doivent-ils nous exclure de vôtre alliance? Vous avés toûjours consideré les avances que les Etrangers vous ont faites, comme une raison suffisante de les reçevoir dans vôtre amitié. J'ose le dire, les Capoüans n'en sont pas tout-à-fait indignes. Dans l'état où la guerre nous a mis, il ne nous sied pas de relever nos avantages. Il est pourtant vray, qu'aprês Rome, il n'est guéres de Ville, dont le territoire soit plus fertile, & dont l'enceinte soit plus vaste, que celle de Capoüe. Comme elle est placée derriére les Eques, & les Volsques, vos ennemis éternels, ceux-cy nous auront toûjours à dos, dans les entreprises qu'ils feront*

contre

contre vous, & nous aurons peut-être sujet de vous rendre les secours, que vous nous aurés prêtés. Lors donc que, par vôtre courage, vous aurés assujetti les païs qui sont entre vous & nous, ce qui sans doute arrivera dans peu, nous deviendrons vos voisins, & vos Alliés tout ensemble. Que la nécessité, où nous sommes rêduits, est étrange! Il faut, bon gré malgré, que nous soyons sous la domination, ou des Romains nos amis, ou des Samnites nos ennemis. Déliberés maintenant si vous aimés mieux, que la Campanie soit asservie aux Samnites, qu'à vous? Vous aidés avec bonté, toutes les Villes, qui vous réclament; mais nulle Cité, n'a plus justement mérité vôtre protection, que Capoüe. Elle ne se trouve opprimée, que pour avoir sécouru ses voisins, & pour les avoir aidés, au-delà de ses forces. Il est vrai, qu'un grand intérêt nous a rangés au parti des Sidicins. Les Samnites, aprés avoir conquis Téano, se seroient infailliblement rabbatus sur nous, puisque nous étions le principal objet de leur ambition. Il y a bien parû. Dês qu'ils ont eu un prétexte, pour nous attaquer, sans se contenter de la vangeance qu'ils avoient tirée de nous, proche de Téano, ils nous ont donné une nouvelle bataille, aux portes de Capoüe. Nos campagnes sont livrées à leur brigandage, & nos métairies sont en proye au soldat, qui les pille, & à la flamme, qui les consume. Capoüe reste seule. Les Samnites en vont former le siége. Leur fureur va la détruire, ou leur ambition va s'en emparer. Romains, rendés-vous en les maîtres. Nous préferons de vous la voir posséder par les voyes de l'amitié, à y voir un ennemi dominer par le fer, & par la violence. Refuserés-vous d'entreprendre une guerre, pour

De Rome l'an 410.
Consuls. M. VALERIUS CORVUS, & CORNELIUS COSSUS.

De Rome l'an 410.
Consuls. M. VALERIUS CORVUS, & CORNELIUS COSSUS.

conquérir Capouë? Que dis-je, une guerre? Au seul bruit du secours, que vous nous aurés promis, le mépris qu'ils ont pour nous, se changera en terreur, & l'ombre seule de vôtre protection, jettera parmi eux l'épouvante. Alors toutes nos campagnes seront à vous. Vous serés les maîtres chés nous, & en tout tems les portes, & les maisons des Capoüans vous seront ouvertes. Nous vous y considérerons comme nos fondateurs, comme nos défenseurs, comme nos Dieux tutélaires. Nulle de vos colonies ne vous sera plus attachée, que Capouë. Pour obtenir tous ces avantages, il vous suffit de nous donner un signe, une légére marque de protection. Faites naître dans nos cœurs l'espérance, que vous viendrés secourir Capouë, & vous jetterés l'allégresse parmi tous ses habitans. Avec quel empressement nous a-t-on conduit aux portes de Capouë, lorsque nous en sommes sortis! Quels vœux n'y fait-on point au Ciel! Que de larmes n'y verse-t-on pas, depuis nôtre départ! Avec quelle impatience attend-t-on nôtre retour! La réponse que vous nous ferés, va la remplir, ou de joye, ou de consternation. Un arrêt favorable nous rendra pour jamais vos amis, vos Alliés, & un arrêt contraire va nous perdre, nous anéantir.

Lorsque les Députés eurent parlé, on les fit sortir de l'Assemblée, pour laisser aux Sénateurs le tems d'opiner, en liberté. Le Sénat comprit quel avantage il y auroit, pour la République, de s'assûrer une des Villes de l'Italie, la plus grande, la mieux peuplée, & la plus riche; de s'asservir une Province fertile, qui porteroit l'abondance à Rome; enfin, une contrée maritime, abondante en Ports, qui l'enrichiroient par le commerce. La

bonne foy des anciens traittés, l'emporta néanmoins sur ces considérations intéressantes. On se souvint que les Samnites étoient amis de Rome, avant que les Campanois fussent venus implorer son assistance. On respecta les Dieux vangeurs de la bonne foy des traités, & l'on eut égard à la réputation de probité, où Rome s'étoit toûjours maintenuë. Cependant on ne négligea pas, tout-à-fait, les intérêts d'un peuple malheureux. Le Consul Valérius prononça aux Ambassadeurs de Capouë, le Decret conçu en ces termes. *Le Sénat de Rome vous a jugés dignes de son secours. Cependant, en vous assistant, il a dû avoir égard à l'ancienne amitié, qui nous lie avec les Samnites. Nous vous refusons donc de prendre les armes en vôtre faveur. Ce seroit offenser les Dieux; mais nous envoyerons prier les Samnites nos amis, d'interrompre leurs hostilités, & de mettre bas les armes.* Quoique l'arrêt fut en quelque sorte favorable aux Capoüans, il leur parut peu efficace, pour détourner les malheurs, dont leur Ville étoit menaçée. Jusqu'icy les Députés n'avoient parlé que d'alliance, & de confédération avec les Romains; ils allérent plus loin. Conformément aux pouvoirs dont ils avoient été revêtus, par le Sénat de Capouë, ils firent entendre ces paroles. *Puisque les Romains se font un scrupule d'attaquer les Samnites à force ouverte, contre la foy des traités; qu'ils osent du moins défendre leur propre bien, contre l'usurpation de leurs ennemis! Capouë, & la Campanie sont à eux. Oüy, Romains, nous les remettons aujourd'huy sous vostre domination. Les Capoüans, & les Campanois, leurs villes, leurs territoires, leurs*

De Rome l'an 410.
Consuls. M. VALERIUS CORVUS, & CORNELIUS COSSUS.

De Rome l'an 410.
Consuls. M. VALERIUS CORVUS, & CORNELIUS COSSUS.

campagnes, leurs temples, enfin leurs appartenances, tant ſacrées que profanes, tout vous appartient. Nous nous donnons à vous, & nous nous dépoüillons de nos droits entre vos mains. Dans la ſuite toutes nos pertes ſeront les vôtres. Cette donation en bonne forme, faite par des Ambaſſadeurs autoriſés, fut accompagnée d'un ſpectacle bien touchant, que ces pauvres opprimés donnérent au Peuple Romain. Ils ſe proſternérent, ſur le Veſtibule du Sénat, & levant les mains au Ciel, ils verſérent un torrent de larmes. L'intérêt propre, & la compaſſion firent de nouvelles impreſſions ſur le cœur des Sénateurs. Ils s'attendrirent à la vûë d'une Nation, qui n'étoit malheureuſe, que pour avoir ſecouru ſes voiſins, au tems d'une guerre injuſte. Ils gémirent ſur l'inconſtance de la Fortune, qui faiſoit ſentir ſes rigueurs à la plus délicieuſe contrée de l'Italie. Ils crûrent alors, que la bonne foi des traités n'exigeoit pas des Romains, qu'ils trahiſſent un peuple, qui s'étoit donné à eux. Ils eſpérérent même, que les Samnites auroient aſſés d'équité, pour déſiſter du ravage d'une Province, devenuë Romaine, & dépendante d'une République, qui leur étoit Alliée. Dans ces diſpoſitions, Rome envoya une ambaſſade aux Samnites. Les Députés avoient ordre de leur expoſer l'affliction des Campanois, le recours qu'ils avoient eu aux Romains, le refus que Rome leur avoit fait de prendre les armes, contre les Samnites, les égards que le Sénat avoit eu pour leur ancienne alliance; enfin la donation que les Capoüans avoient faite de tout leur Etat, à la République. On leur ordonna encore de

prier les ennemis des Capoüans, au nom de l'ancienne amitié qui les unissoit avec Rome, d'épargner une Province dévenuë Romaine. On ajoûtoit, que si les Samnites, peu touchés des voyes de la douceur, s'obstinoient à vouloir piller la Campanie, on leur dénonçât, de la part du Peuple, & du Sénat Romain, qu'ils eussent à vuider le pays qu'ils infestoient. Avec ces instructions, les Ambassadeurs Romains prirent leur route vers la capitale de Samnium. Introduits au Sénat de cette Nation, ils y firent entendre les priéres des Romains, en faveur des Campanois, & démandérent la délivrance d'une Province, qui s'étoit donnée à Rome. Les Samnites étoient fiers. Ils ne se laissérent, ni intimider par la majesté du nom Romain, ni fléchir par le souvenir des traités avec Rome. Non-seulement ils déclarérent qu'ils ne désisteroient point de faire la guerre aux Capoüans; mais ils confirmérent en présence des Ambassadeurs de Rome, par une espéce d'insulte, la résolution qu'ils avoient prise. Au sortir de leur Sénat, les Magistrats Samnites firent venir les Commandants de leurs Troupes, & leur ordonnérent d'aller, sur le champ, faire le dégât dans la Campanie. Rome alors n'étoit pas encore en possession de faire la loy à tous ses voisins.

De Rome l'an 410.

Consuls. M. VALERIUS CORVUS, & CORNELIUS COSSUS.

Le retour des Ambassadeurs à Rome, remplit le Peuple, & le Sénat d'indignation, contre les Samnites. On fit cesser toute autre affaire, pour ne songer qu'aux préparatifs de la guerre, qu'on alloit leur dénoncer. La déclaration s'en fit avec toutes les cérémonies instituées par Numa, qui ne cessérent point, depuis lui, d'être en usage à Rome,

De Rome l'an 410.

Consuls. M. VALERIUS CORVUS, & CORNELIUS COSSUS.

du moins, lorsque pour la premiere fois, on alloit rompre avec une nation amie.

Le Sénat envoya donc des Féciaux aux Samnites, pour leur demander raison des torts, qu'ils avoient faits à la République, dans la Campanie. Sur leur réponse, on lança un dard sur leur terre, marque qu'elle alloit devenir un païs ennemi. Jusques-là le Sénat Romain seul, avoit agi, il restoit de faire agréer au Peuple la guerre, qu'on avoit dénoncée; car c'étoit à la Commune de l'accepter, ou plûtôt de l'ordonner par ses suffrages. Après le consentement du Peuple, les deux Consuls marchérent en campagne, chacun à la tête d'une armée. Il échut à Valerius, d'aller commander dans la Campanie, & à Cornelius d'entrer dans le pays des Samnites. Le premier prit ses postes vers le Mont[a] Gaurus, dans la Campanie; le second vint camper proche [b] de Sa-

[a] Le Mont Gaurus, aujourd'hui *il monte Barbaro*, étoit autrefois célébre par la bonté de ses vins, comme l'assure Pline au livre 14, & Stace l. 3. carm. 1. *Bacchæi vineta madentia Gauri.* Cette montagne n'est pas éloignée de Pouzzolles, de Baïes, & du Lac Lucrin. Ses limites s'étendent jusqu'au lac Averne, & jusqu'au territoire de Cumes. Quelques Géographes distinguent, dans la Campanie, trois montagnes qui portoient le nom de *Gaurus*, l'une proche Minturne & le mont Massique, la seconde qui étoit aux environs de Nucérie & de Surrente, & la troisiême qui confinoit avec le lac Averne, & le lac Lucrin. A l'opposite de celle-ci est une autre montagne, appellée dans le païs, *le nouveau mont*, qui se forma dans une nuit au mois de Septembre de l'année 1538. La terre alors, après de furieuses secousses, vomit de son sein des tourbillons de pierres, & de sable mêlé de bitume & de souphre : de sorte que les édifices des environs furent ensevelis sous cet horrible amas de terre, & de rochers, qui s'accumulérent, en forme de montagne.

[b] Holsténius a répris avec raison Servius & Cluvier, d'avoir déplacé Saticule, Ville autrefois du Samnium, pour la mettre dans la Campanie, contre le témoignage de Tite-Live; en différents endroits, de Festus, & de Virgile. Ce der-

ticule dans le Samnium. L'éffort de la guerre tomba d'abord sur le brave Valerius Corvus. Les Samnites étoient remplis de fureur contre les Campanois, & c'étoit dans leur pays même, qu'ils vouloient exerçer toute leur rage contre eux. Valerius s'y étoit bien attendu. Aussi s'étoit-il campé avantageusement. Comme il y avoit dans la Campanie trois Montagnes qui portoient le nom de Gaurus, il est croyable que Valerius s'étoit posté au pié du Gaurus, situé entre a Pouzzoles, &

De Rome l'an 410.
Consuls.
M. VALERIUS CORVUS, & CORNELIUS COSSUS.

nier, au septiême livre de l'Enéïde, dit des habitans de Saticule, qu'ils étoient accoutumés à une vie dure & laborieuse, *pariterque Saticulus asper*; épithéte qui certainement convient beaucoup mieux aux peuples du Samnium, qu'à ceux de la Campanie, dont les mœurs efféminées, étoient conformes à la douceur du climat, & de l'air qu'ils respiroient. Cluvier s'est donc trompé, lors qu'il a assuré que cette Ville étoit située au-dessous du mont Tifate, dans le voisinage de Capouë.

a Pouzzoles fut autrefois une des plus célébres Villes de l'Italie. L'équité de ses loix, & de son gouvernement, lui fit donner le nom de *Dicœarchia*. C'est ainsi que Strabon, & plusieurs auteurs Grecs, l'ont nommée. Elle conserva le même nom, disent les anciens Géographes, jusqu'à ce qu'elle eut changé sa prémiere dénomination, pour prendre celle de Pouzzoles, en latin *Puteoli*. Elle fut appellée de la sorte, depuis que Quintus Fabius y eut fait creuser quantité de puits, pour la commodité des habitans, qui manquoient d'eau douce. Quelques-uns ont cru qu'elle emprunta le nom de Pouzzoles, de la puanteur de ses eaux chaudes, & de son terroir, qui transpirent sans cesse des vapeurs, & des exhalaisons sulphureuses. *Puteolos dictos putant ab aquæ calidæ putore, quidam à multitudine puteorum.* Festus. Varron *l. 4. de ling. lat.* est dans la même opinion. *A puteis oppidum puteoli.... Nisi à putore potius, quod putidus sit, odoribus ex sulphure & alumine.* Aussi les anciens donnoient-ils au territoire des environs, le nom de *Campi phlegræi*, les campagnes brulées. Plusieurs se sont persuadés, que cette Ville fut fondée par les Cumans. L'abbréviateur d'Etienne, croit qu'elle fut bâtie par une Colonie d'habitans de l'Isle de Samos. C'est le sentiment de saint Jerôme, dans la traduction de la chronique d'Euzebe *l. 2. Puteoli Samiorum opus, quæ & dicæarchia dicitur.* Ce saint Pere fixe la fondation de cette Ville à la soixante quatriême Olympiade, sous le

De Rome l'an 410.

Consuls. M. VALERIUS CORVUS, & CORNELIUS COSSUS.

a Baïe. Dês que les Samnites virent les Romains campés, ils ne retinrent plus l'ardeur qu'ils avoient, de s'essayer contre des Légions en reputation de valeur. Ils s'empressérent donc de demander à leurs Généraux, le signal pour combattre. *Le secours*, se disoient-ils, *que les Romains ont conduit aux Campanois, ne leur sera pas plus avantageux, que l'assistance des Campanois le fut autrefois aux Sidicins*. Malgré les bravades de l'ennemi, le Consul, avantageusement posté, ne se pressa pas de livrer bataille. Il différa long-tems d'entrer en action, & se contenta de tâter les Samnites, par des escarmouches, afin d'étudier leur maniére de faire la guerre. Enfin, lorsque le jour de livrer bataille fut arrivé, il fit assembler ses Soldats, & leur parla de la sorte. *De nouveaux enne-*

regne de Tarquin le Superbe. Pouzzoles étoit située au rivage de la mer, à huit milles de Naples, prês du lac d'Averne, & servoit de port à la ville de Cumes. Une infinité de riches débris, & quantité de choses précieuses, que les flots jettent souvent le long de la côte, attestent le grand commerce, & l'opulence de cette ancienne ville. Les Grands de Rome y avoient des maisons de plaisance, entr'autres Cicéron, qui avoit fait construire dans la sienne, une longue Gallerie sur le modele de l'Académie d'Athénes. Ce lieu étoit le rendés-vous d'un petit nombre de personnes sçavantes, avec qui Cicéron traitoit par forme de conversation, de l'éloquence, & de la philosophie. Au milieu de la ville, étoit un temple somptueux, bâti de marbre & soutenu par de superbes colomnes. C'est aujourd'huy l'Eglise cathédrale. On y voit encore les magnifiques restes d'un Temple de Neptune, d'un autre consacré à Diane, d'un vaste amphithéatre, des Sépulchres, des urnes cinéraires, des Statües, des bas reliefs d'un travail exquis, en un mot des monuments antiques de toutes les sortes. A l'extrémité de Pouzzoles, sur le bord de la mer, sont les ruines d'un ancien Môle. On apperçoit dans le peu que la fureur des vagues & des ans a épargné, de ce monument, & l'étenduë, & la belle architecture de l'édifice. Les bains de Cicéron, & plusieurs sources d'eaux minérales, qui sont aux environs de Pouzzoles, ont de quoy satisfaire la curiosité des voyageurs.

a Bayus un des Compagnons

mis,

mis, & un genre de combat nouveau, ne ſont pas des objets capables d'effrayer des Romains. Plus les nations s'éloignent de nous, vers l'Orient, moins elles ſont braves. Ne jugés pas des Samnites, par les victoires qu'ils ont remportées ſur les Sidicins, & ſur les Campanois. Quelque égaux en valeur qu'euſſent été ces peuples entre eux, il auroit bien fallu que la fortune des armes mît de la différence dans le ſuccês. Mais, avoüons-le, les Campanois ont été vaincus, par la douceur du climat qu'ils habitent, avant que de l'être, par les efforts de leurs ennemis. Comparés maintenant les deux ſeuls avantages, que les Samnites ont remportés ſur de lâches Nations, avec cette ſuite innombrable de

De Rome l'an 410.

Conſuls.
M. VALERIUS CORVUS, & CORNELIUS COSSUS.

d'Uliſſe, donna ſon nom à l'ancienne Bayes, parce que, dit-on, il fut enterré au même endroit. Cette ville paſſoit pour une des plus belles, & des plus délicieuſes de la Campanie, tant par ſa ſituation avantageuſe, que par la beauté de ſes campagnes, & de ſes jardins. Ses côteaux étoient bordés de maiſons de plaiſance, qui appartenoient aux plus diſtingués de Rome. Enfin tout contribuoit à faire, de ce canton, le ſéjour des plaiſirs, & de la volupté. Ce qui faiſoit dire à Senéqne, que les délices de Bayes avoient été le funeſte écueil de la vertu Romaine. Nous aurons ſouvent occaſion de parler des monuments, & des édifices ſomptueux, que la magnificence Romaine y fit ériger, & dont on recueille tous les jours les précieux débris. Le temple de Diane, & le temple de Venus conſervent encore, au milieu de leurs ruines, les traces de leur ancienne majeſté. Les hiſtoriens Grecs & Latins ont parlé fort au long, des merveilleuſes propriétés des eaux chaudes, & minérales, qui ſe trouvent dans cette contrée. Bayes étoit, ſurtout, célébre, pour la commodiré de ſon port. Mais il ne peut plus porter que des Galéres, depuis que la mer a englouti une partie des édifices, & des anciens murs, dont on apperçoit les mazures, à quatre piés au deſſous de l'eau. Ainſi les vaiſſeaux de haut bord n'y peuvent entrer, ſans courir riſque de briſer contre ces éceuils. Ce port étoit formé en maniére de croiſſant, dans un Golfe qui avoit l'eſpace de trois milles, depuis le promontoire de Miſéne, juſqu'au Lac d'Averene, d'où il continuoit à s'étendre, à quatre milles au delà, juſqu'à Pouzzoles.

De Rome l'an 410.
Consuls.
M. VALERIUS CORVUS, & CORNELIUS COSSUS.

victoires, dont Rome s'est illustrée, depuis son origine. Nous comptons presque autant de triomphes, que d'années. Les Sabins, les Etrusques, les Latins, les Herniques, les Eques, les Volsques, & les Aurunces, ont plié sous le joug Romain. Les Gaulois ont succombé, plus d'une fois, sous le poids de nos armes, & les Grecs, honteusement chassés de nos ports, ont porté le ravage en d'autres lieux. Après avoir fait justice à vôtre valeur, jettés les yeux sur le Général, qui vous conduit. Sous quels auspices allés-vous combattre? Valérius n'est-il propre qu'à vous encourager, par des discours, & n'est-il brave qu'en paroles? Ne sçait-il pas affronter le péril, lancer le javelot, & se mêler avec l'ennemi? Non, ne vous en tenés pas à mes discours, mais suivés mes exemples. Ce n'est point par la brigue, que j'ai obtenu trois Consulats, c'est à mon bras que j'en suis redevable. Autrefois on eût pû dire, en m'élevant à la suprême dignité, Valerius est Patricien, il doit le jour à un des Libérateurs de la Patrie; sa famille fût mise à la premiere place, dês la naissance de la République. Aujourd'hui Rome n'a plus d'égard qu'au mérite. Elle cherche ses Consuls jusques parmi les Plébéïens. Elle a presque oublié, que mon surnom est Poplicola, pour ne me donner que celui de Corvus. Un titre acquis par la valeur, & par la protection des Dieux, l'a plus frappée, qu'un nom qui me fut transmis avec le sang. Cependant je n'ay pas cessé d'être Poplicola, à juger de ce nom par sa véritable signification. Dans les grands, & dans les petits emplois, Consul, ou Tribun Légionnaire, j'ay toûjours honoré, cheri, & protégé le Peuple. Pour reconnoître mon attachement, allés, Romains, donnés sur l'ennemi, & courés m'illustrer par un triomphe.

De Rome l'an 410.
Consuls. M. VALERIUS CORVUS, & CORNELIUS COSSUS.
Tit. Liv. l. 7.

Le portrait que le généreux Valerius avoit fait de sa personne, n'étoit point flatté. Jamais Consul ne fût plus populaire, & jamais Général n'aima plus tendrement le Soldat. Il prénoit plaisir à se confondre parmi eux, & à partager les travaux des plus vils Légionnaires. Valerius se prêtoit à tous les jeux militaires, ou de la lutte, ou de la course, & jamais il ne dédaignoit d'y avoir un simple Soldat, pour concurrent. Toûjours égal à lui-même, il se voyoit victorieux, ou vaincu, dans ces exercices du corps, sans que son visage en fût changé. Toûjours bienfaisant, il sçavoit mesurer ses graces au tems, & aux personnes. Toûjours aisé dans les entretiens familiers, il laissoit à chacun la liberté de s'exprimer à sa guise; mais pour lui, il conservoit de la dignité dans ses discours. Enfin, ce qui paroît plus rare, la popularité dont il usoit, en demandant les dignités, ne l'abandonnoit point, lorsqu'il les avoit obtenuës. Il étoit naturel, qu'un Général si gracieux, & si brave, fût adoré de ses Troupes. Elles sortirent du camp, avec une extrême vivacité pour la victoire. Cette ardeur fut encore augmentée, par la harangue qu'elles venoient d'entendre. Lorsque les deux armées furent en présence, ce fut alors qu'on reconnut, de part & d'autre, combien les forces étoient égales. Le nombre des combattans parut à peu prês semblable. Pareille espérance de vaincre, & pareille crainte d'être vaincu. Le cœur des Romains étoit soûtenu par la confiance, que donne une prospérité continuelle, depuis quatre cents ans, & les Samnites étoient animés par les deux avantages, qu'ils venoient de

De Rome l'an 410.
Consuls. M. VALERIUS CORVUS, & CORNELIUS COSSUS.

remporter, coup ſur coup, ſur les Campanois, & ſur les Sidicins. L'armée Romaine avoit plus d'expérience dans la guerre; mais les corps des Samnites, accoûtumés à vaincre dans un païs de Montagnes, étoient plus endurcis à la fatigue. Des deux côtés on reſpectoit les forces, & le courage d'un ennemi, dont on n'avoit point fait d'épreuve. On pourra juger, par la maniére dont ces deux nations ſe battirent, combien l'une & l'autre, devoient peu ſe tenir ſûres de la victoire. D'abord le combat fut long-tems diſputé entre les deux partis, ſans qu'aucun eût de l'avantage. Les Légions Romaines oppoſées aux Cohortes des Samnites, leur faiſoient ſentir leur addreſſe, & les Samnites faiſoient éprouver aux Romains, la peſanteur de leurs bras. Le Conſul, impatient de faire pancher la victoire en ſa faveur, crut qu'il devoit intimider des ennemis, qu'il ne pouvoit vaincre par la force. Il ordonna à ſa Cavalerie, d'aller fondre ſur les bataillons des Samnites, & de les enfonçer. Ce projet ne réüſſit pas. La Cavalerie n'eut pas aſſés de terrain pour faire ſes évolutions, & les chevaux ne firent que s'embarraſſer, ſans pouvoir avancer. Il fallut donc que le Général Romain eût recours à ſon Infanterie. Deſcendu de cheval, il s'écria aux Commandants de la premiere ligne des Légions : *C'eſt icy l'affaire des Fantaſſins. Courage, camarades, ſuivés-moi ! ſur mes traces, frappés, perçés tout ce qui s'oppoſera à vôtre paſſage ! Bien-tôt vous aurés mis en déroute ces bataillons hériſſés de javelots.* A ces mots, le Conſul ſe jetta à travers les ennemis. Tout ce qui réſiſte eſt renverſé. Les Légions le ſuivent, & ſe font jour

avec l'épée, tandis que la Cavalerie prend en flanc les ennemis, qu'elle n'avoit pû attaquer de front. Quoique les Samnites reçussent plus de coups, qu'ils n'en donnoient, ils demeurérent fermes, sans se rompre. Le combat étoit opiniâtre des deux côtés, & des deux parts on ignoroit la fuite. Les morts étoient en monçeaux, autour des enseignes Samnites; mais leurs Cohortes n'en étoient pas ébranlées. C'étoit jusqu'à la mort, qu'ils avoient résolu de se défendre. Enfin les Romains, pleins d'une nouvelle fureur, se mêlent parmi les ennemis, frappant à droit, & à gauche. Pour lors les Samnites parurent un peu lâcher pié, sans se débander néanmoins, & perdirent du terrain, sans quitter leurs rangs. Ce mouvement fit périr grand nombre de leurs Soldats. La terre en fut couverte. Enfin, il en seroit resté peu, si la nuit n'eût obligé les Romains, à terminer leur victoire, plûtôt qu'à finir le combat. Après la bataille, les Romains avoüérent, qu'ils n'avoient jamais eu à combattre d'ennemi plus fier, & plus intrépide. Ils auroient même eu de la peine à se persuader, que leur victoire eût été complette, si les Samnites, retirés dans leur camp, n'en fussent partis tumultuairement, pendant la nuit, & ne l'eussent abandonné au vainqueur. Ces fugitifs racontoient, que rien ne les avoit plus intimidés, que la figure des Romains durant le combat. Leurs yeux étincellants, leurs regards furieux, leur visage enflammé de colére, avoient donné aux Samnites un spectacle de terreur, qu'ils n'avoient pû soûtenir. Lorsque le Consul se vit maître du camp ennemi, il comprit

De Rome l'an 410.

Consuls. M. VALERIUS CORVUS, & CORNELIUS COSSUS.

De Rome l'an 410.
Consuls.
M. VALERIUS CORVUS, & CORNELIUS COSSUS.

combien la journée lui avoit été avantageuse. Ce fut-là qu'il reçut les compliments, & les félicitations des Campanois, qui vinrent en foule salüer leur libérateur.

Tandis que le génereux Valerius signaloit ses armes dans la Campanie, son Collégue Cornelius Cossus, avoit sur les bras, dans le Samnium, une seconde armée de Samnites, qu'il falloit combattre, dans un païs semé de rochers impraticables. Il s'étoit avantageusement posté, proche de Saticule, dans les confins du Samnium, & de la Campanie; mais, je ne sçai par quelle vûë, il s'avisa d'abandonner son camp. Il fit marcher ses troupes par un païs inégal, semé de montagnes, où il falloit grimper, & couppé par des vallons, où il falloit descendre. Il fit donc entrer son armée dans une forêts, dont les chemins étoient serrés, & d'où il n'y avoit d'issuë, que par une profonde vallée. Il ne sçavoit pas, que le bois, & que le vallon étoient de toutes parts investis par les Samnites. Cornelius s'étoit mis hors d'état de pouvoir changer de marche, lorsqu'il apperçut les ennemis, qui l'environnoient. Tandis qu'il fut sur la colline, les Samnites ne se hâtérent pas de l'attaquer. Ils attendoient que toute son armée fût descenduë dans le vallon, pour venir fondre sur elle, de tous côtés. Pour lors la consternation du Consul parut extrême. Par bonheur, il avoit, parmi ses troupes, un brave Officier, qui le tira du peril. C'étoit le fameux P. Decius Mus, qui n'étoit encore que Tribun Légionnaire. Son amour pour la patrie, se signalera dans la suite, par un généreux dévoüement. Le sage Tribun ap-

perçut de loin une hauteur, qui commandoit le camp des Samnites, construit dans le voisinage. Il eût été difficile d'aller occuper ce poste, avec une armée entiére, suivie de son bagage. Decius prit la résolution de s'en rendre maître, avec un détachement. Il s'addressa donc au Général, & lui parla de la sorte. *Voyés-vous, Consul, cette éminence, qui domine le camp ennemi? C'est-là l'unique ressource de l'armée Romaine, dans le danger qui la presse. Les Samnites l'ont imprudemment abandonnée; c'est à nous de nous en saisir. Pour exécuter l'entreprise, je ne vous demande que les deux premieres lignes d'une Légion. Quand je seray maître de la hauteur, n'appréhendés plus l'ennemi, & continués vôtre marche. Le Samnite exposé à nos traits, n'osera plus fondre sur vous, & vous disputer le passage. Pour nous, à l'aide de la valeur Romaine, & des Dieux protecteurs, nous nous débarrasserons de l'ennemi, & nous irons vous rejoindre.* Ce parti fut agréé du Général. Il détacha un petit corps de troupes, pour suivre Decius. Celui-ci prit sa route à travers les bois, & cacha si bien sa marche, qu'il ne fut apperçu de l'ennemi, que quand il fut proche du poste qu'il alloit occuper. Le spectacle des Romains grimpants sur le roc, pour s'y loger, étonna si fort les Samnites, qu'ils furent long-tems à les considérer, sans pouvoir les prévenir. Le Général Romain profita de cet intervale, pour sortir de la vallée, & pour gagner les collines. Par-là, l'ennemi se vit dans une double impossibilité. La premiere d'atteindre le Consul, & de l'attaquer. Car enfin on ne pouvoit aller à lui, que par le même vallon, d'où il s'étoit tiré. La

De Rome l'an 410.
Consuls.
M. VALERIUS CORVUS; & CORNELIUS COSSUS.

De Rome l'an 410.
Consuls. M. VALERIUS CORVUS, & CORNELIUS COSSUS.

seconde, de joindre Decius, & de le précipiter de l'éminence, dont il s'étoit emparé. Cependant la colére de l'ennemi sembloit devoir se tourner contre ce dernier, qui par un conseil salutaire, avoit sauvé l'armée Romaine. Tantôt les Samnites opinoient à l'environner de toutes parts, pour l'empêcher d'échapper, & pour le faire périr dans son poste, sans qu'il pût réjoindre le gros de son armée. Tantôt ils étoient d'avis, d'attaquer le Consul, devenu plus foible par le partage de ses troupes. L'irrésolution des Samnites dura si longtems, que la nuit les surprit, avant qu'ils se fussent fixés à un dessein. Decius s'attendoit de voir l'ennemi l'insulter sur son rocher, ou du moins d'en voir toutes les issuës fermées. Lorsqu'il n'apperçut aucunes troupes autour de lui, pour lui boucher les passages, il assembla ses Soldats, & leur tint ce langage. *A quels ennemis avons nous donc à faire? Sont-ce là ces formidables Samnites, qui se sont signalés par une double victoire, contre les Sidicins, & contre les Campanois? Quelle contenance de leur armée! Tantôt on les voit marcher à droite, & tantôt à gauche, sans prendre de résolution fixe. Déja nous aurions dû être enveloppés, & nul de leurs Chefs ne songe à nous investir. Romains, ne leur ressemblons pas. Prenons un dessein, avec célérité. & exécutons-le, avec courage. Mais avant que de rien entreprendre, visitons tous les lieux, où nos ennemis pourroient s'embusquer, par où ils pourroient venir à nous, & nous surprendre, & par où nous pourrons échaper à leur négligence. C'est à quoi nous devons employer le peu de jour, qui nous reste.*

Decius

Decius parla de la ſorte, & ſans différer, il changea d'habit avec un Fantaſſin. Il ordonna enſuite aux Centurions de ſa troupe, de ſe traveſtir en ſimples ſoldats, & de le ſuivre. C'étoit pour ne laiſſer point apperçevoir à l'ennemi, que les Chefs du détachement étoient allés, eux-mêmes, à la découverte. Decius fit la ronde en perſonne, poſa des ſentinelles à tous les paſſages, avec ordre de revenir, en ſilence, au gros de la troupe, auſſi-tôt que la trompette auroit annonçé la [a] ſeconde veille de la nuit. L'ordre du Chef fut ponctuellement exécuté. Lorſque tout ſon monde fut raſſemblé, Decius parla de la ſorte. *Fidéles Compagnons d'une expédition dangereuſe, c'eſt dans un grand ſilence, que doit ſe paſſer la déliberation que nous allons faire. Ainſi, que chacun donne ſon avis, non pas à l'ordinaire, par des acclamations tumultueuſes, mais en changeant de place, ſans faire rétentir leurs voix. Que ceux*

De Rome l'an 410.

Conſuls. M. VALERIUS CORVUS, & CORNELIUS COSSUS.

[a] Parmi les Romains, le tems de la nuit étoit diſtribué en quatre parties égales. Les ſoldats montoient alors la garde, tour à tour. Chaque ſentinelle, du tems de Polybe, étoit compoſée de quatre hommes, qui étoient relevés par quatre autres, après la premiére veille, & ainſi ſucceſſivement, après la ſeconde, & la troiſième veille. Pour prévenir toute ſurpriſe de la part de l'ennemi, le Général, un peu avant le Soleil couché, donnoit aux Tribuns Légionnaires le mot du guet, écrit ſur des tablettes de bois. Ceux-ci répartiſſoient ces Tablettes à un certain nombre de Soldats choiſis exprès, & qu'on nommoit pour cette raiſon *Teſſerarii*. Il étoient tirés de tous les ordres de l'armée, ſoit du corps de la Cavalérie, ſoit de celui de l'Infanterie, ſoit des troupes Auxiliaires. Ces hommes donc deſtinés à cette fonction, ſe partageoient dans les Légions, & diſtribuoient les Tablettes aux Centurions, qui en faiſoient part aux Centuries : de ſorte qu'une de ces Tablettes, qu'on appelloit *Teßera*, paſſoit de main en main, aux Centurions du dernier ordre, enſuite à celui qui précédoit, juſqu'à ce qu'enfin elle fût parvenuë au premier Centurion, qui la rendoit au Tribun. C'eſt ainſi qu'on en uſoit dans chaque Légion, pour inſtruire les troupes, du mot du guet.

De Rome l'an 410.
Consuls. M.VALERIUS CORVUS, & CORNELIUS COSSUS.

qui seront pour l'affirmative, passent à ma droite, & que ceux qui iront à la négative, passent à ma gauche. Ainsi l'affaire sera terminée sans bruit, à la pluralité des suffrages. Vous n'ignorés pas, chers Camarades, que la fuite, que la désertion, que l'abandon du reste de l'armée, ou que le hazard ne nous ont pas forcés à rester au lieu, que nous occupons. La valeur seule nous y a conduits. C'est à la valeur de nous en tirer. Vous êtes assés braves pour échapper d'icy, sans le secours d'autruy, comme vous avés été assés courageux, pour vous en emparer, contre l'attente de l'ennemi. Vous avés sauvé le reste de vôtre armée, c'est à vous de vous sauver vous-mêmes. Quel ennemi avons nous en tête? Des hommes qui n'ont pas sçu profiter de l'occasion de nous vaincre, qui nous ont laissé, sans résistance, saisir un poste, qu'ils n'ont pas conservé; enfin, qui n'ont pas eu le courage de nous en chasser, avec toutes les forces d'une nombreuse armée. Nous les avons trompés, lorsqu'ils veilloient, il sera plus facile encore de les surprendre, durant le sommeil. C'est l'unique parti qui reste à prendre, pour nous conserver la vie, & contre les armes des Samnites, & contre la faim, & la soif qui nous menaçent. Ne délibérons donc point s'il faut sortir d'icy; c'est une nécessité. Décidés s'il faut attendre, que le jour nous éclaire, pour échapper; ou s'il faut saisir les instans d'une nuit obscure? Si nous tardons jusqu'au lever de l'aurore, l'ennemi nous environnera d'un fossé, comme il nous environne déja de ses troupes, dispersées par pelottons, autour de la Montagne. Hé quelle heure sera plus propre pour l'exécution d'un si généreux dessein! Au moment que je parle, le sommeil ferme tous les yeux, &

appesantit tous les corps. Dês ce moment même, penétrons en silence à travers des bataillons endormis, où, s'il est nécessaire d'éclater, effrayons-les par nos cris. Tel est mon avis. Que tous ceux qui l'approuvent, passent à ma droite, & que ceux qui veulent attendre jusqu'au jour, passent à ma gauche. Tous, sans exception, se rangérent au sentiment de Decius.

De Rome l'an 410.
Consuls. M. VALERIUS CORVUS, & CORNELIUS COSSUS.

Sans différer donc, le chef se met à la tête de sa troupe. Il marche dans un profond silence, & descend du rocher, accompagné de ses braves. Ils prennent leur route par les endroits, qu'ils croient dégarnis de troupes Samnites. Déja ils avoient traversé la moitié de cette espéce de camp, que les ennemis avoient formé autour du rocher; lorsqu'un soldat Romain remua du pied le bouclier d'un Samnite, & fit du bruit. C'étoit proche d'un corps de garde. La sentinelle s'éveilla, & mit l'allarme dans son quartier. Sans sçavoir qui la causoit, les Samnites courent aux armes. Ils ignoroient si c'étoit Decius avec les siens, ou le Consul avec son armée, ou quelque Samnite du camp, qui troubloit le repos. Dans ce mouvement universel, Decius ordonna à ses Romains de pousser un grand cri. Pour lors la consternation redoubla parmi les Samnites, & la frayeur les glaça. Cependant les Romains tüent la garde du camp, gagnent la campagne, & se sauvent, sans que l'ennemi ose, ni les suivre, ni les attaquer. Alors le premier soin de Decius fut de faire avertir son Général, que lui & sa troupe étoient en sureté. En effet il étoit assés proche du camp Romain, & assés éloigné de l'ennemi,

De Rome l'an 410.
Consuls.
M. VALERIUS CORVUS, & CORNELIUS COSSUS.

pour pouvoir ſe donner un peu de repos. Le jour ne paroiſſoit pas encore. Il fit donc faire halte à ſes Soldats fatigués, & leur dit : *Toute la poſtérité célébrera la belle action que nous venons d'executer; mais attendons que le ſoleil nous éclaire, pour paroître en préſence du Conſul, & de ſon armée. Vous avés mérité d'entrer dans le camp, autrement qu'en ſilence, & dans les ténébres. Attendons icy, en repos, le retour de la lumiére.* Cependant le courrier de Decius apprit au Conſul la délivrance du détachement, qui le tenoit dans l'inquiétude. Quand on ſçut qu'il alloit paroître dans le camp, l'allégreſſe y fut univerſelle. On en répandit la nouvelle, en l'écrivant ſur une de ces petites planches, que les Romains nommoient *Teſſera*. Le Conſul l'envoya aux Officiers Généraux, & ceux-ci aux Centurions, qui en firent part à leurs Soldats. C'étoit ainſi que les ordres des Généraux ſe portoient aux Légions, dans les armées Romaines. Tous ſortirent, pour aller au-devant de la Troupe, qui leur avoit ſauvé la vie, au péril de ſes jours. On pouſſa des cris de joye, on félicita chacun de ces braves, on leur donna le nom de conſervateurs de l'armée, on rendit graces aux Dieux de leur heureux retour, enfin on éléva juſqu'au Ciel le Chef, & l'auteur d'une ſi généreuſe entrepriſe. Son entrée dans le camp fut, pour lui, une eſpéce de triomphe. Il marcha environné de ſa glorieuſe Troupe. Tous les yeux étoient attachés ſur lui, & l'eſtime publique le mettoit au deſſus du Conſul. Dês qu'il fut arrivé comme en [a] triom-

[a] Tite-Live appelle le quartier du Général *prætorium*, du nom de Préteur, que l'on donnoit indifféremment à ceux, qui étoient

De Rome l'an 410.

Consuls. M. VALERIUS CORVUS, & CORNELIUS COSSUS.

phateur au quartier du Général, celui-ci fit sonner la trompette, pour avertir l'armée de venir a l'entendre haranguer. Déja le Consul se répandoit, avec effusion de cœur, sur les loüanges de Décius, lorsque le modeste Tribun l'interrompit. Il aima mieux donner un salutaire conseil à son Général, que d'entendre des éloges. *La frayeur de la nuit précédente*, dit-il à Cornelius, *a tellement consterné nos ennemis, que, sans perdre des moments à haranguer, il est à propos de les attaquer sur le champ. Leurs Troupes sont dispersées çà & là, par pelottons, dans la campagne. Je crois même qu'ils ont fait des détachements, pour me suivre, & que ces détachements me cherchent inutilement, à travers les bois. Tandis que leur armée est étonnée, & affoiblie, courons investir leur camp.* Le projet de Décius fut approuvé. Le Consul ordon-

revêtus d'un pouvoir suprême. Ainsi, par le mot latin *Prætor*, les Romains désignoient anciennement, celui qui avoit en chef le commandement des armées. Asconius est dans le même sentiment. *Veteres omnem Magistratum, cui pareret exercitus, Prætorem appellarunt, unde & prætorium tabernaculum ejus dicitur.* Quinte-Curce, Justin, & Cornelius Nepos, employent sauvent le même terme *Prætorium*, pour exprimer le quartier des Rois, & des Capitaines étrangers, qui étoient à la tête des troupes. Nous parlerons de la situation ordinaire, & de l'étenduë du *Prætorium*, lorsque nous aurons à représenter la disposition, & la forme des camps Romains.

a Ce fut un usage de tous les tems, parmi les Généraux des armées Romaines, de haranguer les Soldats, soit avant que de commençer une expédition importante, pour animer les troupes au combat, soit après l'action, pour donner des éloges à ceux, qui s'étoient distingués par leur valeur. Alors le Général avoit coutume de distribuer aux braves de l'armée, des récompenses militaires. Il étoit élévé sur un tribunal de gazon, ou de pierres. Quelquefois il haranguoit à cheval. Les traces de cette coutume nous ont été transmises sur la colonne Trajane, & dans plusieurs Médailles Impériales, qui trouveront leurs places, dans le cours de cette Histoire.

De Rome l'an 410.

Consuls. M. VALERIUS CORVUS, & CORNELIUS COSSUS.

na sur l'heure, qu'on prit les armes, & les Romains marchérent à l'ennemi. Ils se confiérent à de bons guides, qui, par des routes plus larges, & moins dangereuses qu'autrefois, les conduisirent à travers les Forêts, jusqu'au camp des Samnites. A peine les Romains y parurent, qu'ils virent leurs ennemis en désordre, presque tous sortis de leurs retranchements, sans armes, & errants par les campagnes. Plusieurs d'entre eux n'eurent pas le tems de se rallier, & de retourner au camp. Le plus grand nombre néanmoins s'y réfugia. L'attaque n'en fut ni longue, ni difficile. Ceux qui en gardoient les postes, furent bien-tôt hors de combat. Enfin le Romain entra dans les retranchements des Samnites, & s'en rendit maître. Le cri que poussérent, & les vainqueurs, & les vaincus, remplit de frayeur ceux des soldats Samnites, qui répandus autour de la colline, dans le bois, y avoient été postés par leurs Généraux. Pleins de terreur, ils accoururent à leur camp, & vinrent, d'eux-mêmes, se livrer à leurs ennemis. Ce fut alors que le carnage fut effroyable. Trente mille Samnites furent passés au fil de l'épée, & leur camp fut au pillage. Une journée si glorieuse aux Romains, surpassa l'attente de Décius même, & tous convinrent, qu'à lui seul on étoit rédevable d'une si belle victoire.

Quand Decius fut de retour au camp, le Consul reprit son éloge, qu'il n'avoit interrompu, que pour aller vaincre. La gloire nouvelle, que Decius s'étoit acquise, fournit de la matiére à l'Orateur, pour de nouvelles loüanges. Les paroles ne suffirent pas, pour reconnoître son mérite. Il fut



A. Soldat Romain représenté avec la Saye
B. General Romain avec le PALUDAMENTUM.

honoré de tous les prix, qu'on accordoit alors à la vertu militaire des ſubalternes. Outre une couronne d'or, qu'il reçut du Général, on lui fit préſent de cent Bœufs. On y ajoûta un Taureau blanc, dont on avoit doré les cornes. De leur côté, les ſoldats de ſon détachement, ne furent pas ſans récompenſe. Le Conſul leur aſſigna, à tous, & à perpétuité, une double ration de froment. Il donna deux [a] ſayes, à chacun de la troupe. Les Légions, à leur tour, ſignalérent leur reconnoiſſance envers leur libérateur. Le préſent qu'ils firent à Décius ne fut pas magnifique; mais il fut honorable. C'étoit un uſage dans les armées Romaines, que quand un Géneral avoit ſecouru une place aſſiégée, & qu'il en avoit fait lever le ſiége, la Garniſon qui la défendoit, couronnoit ſon libérateur de [b] Gramen, c'eſt-à-dire de cette herbe, que nous nommons du Chien-dent, & qui ſe trouve d'ordinaire ſur le rempart des Villes. L'armée de Cornelius tranſporta cet honneur au généreux Decius, qui l'avoit ſauvée d'un peril, plus grand encore que celui d'un ſiége. D'un conſentement unanime, elle lui for-

De Rome l'an 410.

Conſuls. M. VALERIUS CORVUS, & CORNELIUS COSSUS.

Aul. Gell. l. 5. c. 6.

a La Saye, parmi les Romains étoit un habit Militaire, qui s'ouvroit entiérement depuis le haut juſqu'en bas, & qui s'attachoit ordinairément, ou au-deſſus de l'épaule droite, avec une boucle, ou une agraffe. Cet eſpéce de manteau n'étoit point différent, quant à la forme, de la Chlamyde des Grecs, & du *Paludamentum* des Généraux. Il y avoit ſeulement cette différence entre l'une & l'autre, que le *Paludamentum*, étoit d'une étoffe plus précieuſe, pour l'ordinaire teinte en pourpre, outre qu'il étoit plus ample & plus long que la Saye. La planche cijointe fera juger de la figure de cet habit, que les auteurs latins avoient coutume d'exprimer par les noms de *Sagum*, de *Chlamis*, & de *Paludamentum*.

b Pline, au chapitre quatriême du Livre ſixiême, ſans faire aucune mention de la couronne de Gramen, accordée à Decius, ne

De Rome l'an 410.

Consuls. M. VALERIUS CORVUS, & CORNELIUS COSSUS.

Auth. de viris illustr. in P. Dec.

ma une couronne de Gramen, & en ceignit sa tête, aux acclamations de tous les soldats. A son tour, le détachement qu'il avoit tiré du poste dangereux, où les Samnites l'avoient investi, crut devoir, en particulier, une reconnoissance de distinction à son Chef. Il mit donc sur la tête de Decius une couronne de chesne, qu'on appelloit *Civique*, & qu'on estimoit au-delà de tous les prix militaires. Ainsi, chargé de trois couronnes, il immola au Dieu Mars, en action de graces, le Taureau blanc, qu'il avoit reçu du Consul. Pour les cent Bœufs, dont ont l'avoit gratifié, il les distribua aux compagnons de ses périls, & de sa gloire. Le reste des Légions fit aussi son présent à la Troupe, qui avoit suivi Decius. Elles leur donnérent quelques livres de farine, & [a] certaines mesures de vin. Tous ces honneurs se rendirent, par acclamation, pour marquer qu'on les rendoit d'un consentement unanime. En effet, jusques dans les armées Romaines, on conservoit la forme d'un Etat Républicain. Les simples Soldats avoient part aux délibérations. Ils donnoient, dans les camps, leurs suffrages aux entreprises des Généraux, par leurs cris, ou ils le refusoient, par leur silence. De-là cette ardeur pour les ex-

parle que d'une couronne Civique, formée de feüilles de chêne, dont il dit que l'armée honora la valeur du Tribun Légionnaire.

a Le texte de Tite-Live porte *vini Sextarios*. Le *Sextarius*, chez les Romains étoit une mesure qui contenoit, en liquide, le poids de vingt onces, ou la sixiême partie d'un conge, & la quarante-huitiême d'une sorte de grands vases, que les anciens Auteurs appellent *Amphora*. Le Sextarius, ou le septier Romain, équivaloit à deux Hémines, ou a 12 Cyathes, espéce de tasses, ou de gobelets, qui ne contenoient qu'environ une once & démie de liqueur, plus ou moins, selon la nature & la pésanteur du liquide.

péditions

peditions militaires, qu'ils regardoient comme des entreprises de leur choix.

De Rome l'an 410.

Consuls. M. VALERIUS CORVUS, &. CORNELIUS COSSUS.

La campagne ne finit pas par la victoire du Consul Cornelius. Depuis quelque mois, Valerius Corvus avoit donné le premier coup aux Samnites, dans la Campanie. Il sentit que les ennemis y avoient pris de nouvelles forces, & un nouveau courage. Quoique leur armée eût été mise en déroute, dans le premier combat, ils se ralliérent, & firent venir des renforts. Toute la jeunesse du Samnium accourut au camp de la Campanie, pour éprouver, encore une fois, la fortune des armes. L'armée Samnite parut devant [a] Suessula, ville située entre Nole, & Capouë, à égale distance de l'une, & de l'autre. La frayeur que causa l'arrivée de l'ennemi, se répandit au camp des Romains. On ne vit que courriers partir de Suessula, à Capouë, & de Capouë, au Consul Valerius. Ce Général ne tarda pas d'aller au secours des Suessulans. Il fit marcher ses troupes, sans conduire avec lui cette multitude inutile de valets, de bêtes de charge, & de vivandiers, qu'il laissa dans son premier camp, avec des forces suffisantes pour le défendre. Il vint donc se poster à portée de l'ennemi, & choisit un lieu peu spacieux, pour camper, sans donner à ses retranchements plus d'espace, qu'il n'en falloit, pour loger sa Cavalerie, & son Infanterie assés à l'étroit. C'étoit un stratagême de l'habile Valerius. Les Samnites y furent trompés. Pleins de confiance en leur nom-

Tit. Liv. l. 7.

a Près de la Riviere du Clanis, à présent le *Clavio*, étoit l'ancienne Ville de *Sueßula*, dans la Campanie. Il n'en reste plus que quelques ruines, dans l'endroit ou est aujourd'hui *Castello di Seßola*.

De Rome l'an 410.
Consuls. M. VALERIUS CORVUS, & CORNELIUS COSSUS.

bre, ils vinrent présenter la bataille aux Romains. Le Consul feignit de la crainte, & ne sortit point de ses retranchements. Les ennemis, qui s'en approchérent, virent les Romains, occupés seulement à défendre leurs ramparts. Alors quelques Samnites en visitérent l'enceinte, & la trouvérent si petite, que par-là ils jugérent de la foiblesse de l'ennemi. Ils crurent donc, que le tems étoit propre à vanger leur premiére défaite. Les Samnites se disoient l'un à l'autre : *allons combler les fossés du camp Romain, faire bréche à leurs remparts, & les forçer.* L'entreprise eût été tentée, si les Chefs n'eussent supprimé l'impetueuse témérité du soldat. Ils prirent donc un parti, qui ne leur fut guére plus avantageux. Ce fut de rester dans le camp, qu'ils occupoient à la vûë des Romains. Ils espérérent que ceux-ci manqueroient bien-tôt de vivres, puisque l'armée Consulaire n'avoit de provisions, qu'autant que chaque soldat avoit pû en apporter, avec ses armes. Ils ne réfléchissoient pas, que les Romains faisoient la guerre dans un païs ami, & abondant, où l'on avoit intérêt de les faire subsister. Ce fut les Samnites eux-mêmes, qui manquérent les premiers du nécessaire. Il leur fallut faire de gros détachements, pour aller chercher des vivres, & pour conduire des convois à leur camp. Ainsi presque toutes leurs Troupes se répandirent à la campagne, & ils posérent peu de gardes, autour de leurs remparts. Le Consul jugea donc, que le tems étoit venu de les attaquer. Après une courte exhortation à ses Romains, Valerius les mena droit aux retranchements de l'ennemi. Comme ils étoient

mal gardés, dês le premier choc des Romains, & dês la premiere attaque, tout céda sans résistance, & le camp fut enlevé. Il périt plus d'ennemis dans leurs tentes, que sur les remparts, & à la défense des postes. Valerius ne s'en tint pas là. Maître du camp, il laissa deux Légions pour le garder, & avec le reste de son armée, il alla donner la chasse à ceux des ennemis, qui erroient dans les campagnes. En effet, la Cavalerie Romaine les pressa vivement, en fit un grand massacre, & rassembla le reste, de divers lieux, dans le circuit, que les Romains environnoient, où les Samnites débandés, furent pris comme dans un filet. On assûre que les soldats Romains rapportérent à leur Général, plus de quarante mille boucliers des ennemis. Ce n'est pas qu'un si grand nombre de Samnites eût peri dans le combat; mais plusieurs avoient quitté leurs armes, pour être plus légers à la fuite. On prit encore, sur les Samnites, deux cents vingt étendarts. Alors la dépoüille du camp ennemi fut abandonnée au soldat. Le Général en avoit défendu le pillage, jusqu'à son retour. Ainsi glorieux, aprês deux victoires complettes, Valerius revint à Rome. Le succês d'une si belle campagne, donna un nouveau lustre à la gloire de Rome, & chês les peuples voisins, & au-delà des mers. Les Falisques, habitans de l'Etrurie, avoient fait une tréve avec les Romains. Ils la changérent alors en un traité d'alliance, & cette Lucumonie entiére devint Romaine. A l'égard des Latins, ils avoient pris les armes, pour s'en servir contre la République, & pour en secoüer le joug, si elle avoit eu du pire,

De Rome l'an 410.

Consuls M. VALERIUS CORVUS, & CORNELIUS COSSUS.

De Rome l'an 410.

Consuls. M. VALERIUS CORVUS, & CORNELIUS COSSUS.

dans la guerre des Samnites. Lorsqu'ils eurent appris les victoires de Cornelius, & de Valerius, ils tournérent leurs hostilités contre a les Péligniens, nation Samnite, comme pour favoriser les Romains, qu'ils avoient eu dessein de trahir. Enfin, les Carthaginois, par affection pour Rome, alors leur amie, l'envoyérent complimenter, & en action de graces de sa conquête, ils firent présent à Jupiter Capitolin d'une couronne d'or, du poids de vingt livres.

Tout étoit paisible dans la Campanie, & le Samnium avoit été entamé. Les deux Consuls étoient glorieusement sortis de l'expedition, que la République leur avoit confiée. Valerius ne partageoit la gloire de ses deux victoires, avec aucun autre Chef, & Cornelius devoit la sienne aux conseils, & à la valeur de Decius. Cependant les honneurs du triom-

a Le nom des Péligniens se trouve fort défiguré, dans quelques auteurs Grecs. Ce sont ces mêmes peuples, que Diodore de Sicile appelle tantost Παλιγνίους, tantost Παληνούς. Appien les nomme *Magliniens* Μαγλῖνοι. Festus est persuadé que cette Nation étoit originaire de l'Illyrie, & qu'elle avoit passé, de-là, en Italie, sous la conduite de leur chef Volsinius Lucullus. Celui-cy, ajoute cet Auteur, eut deux petits-fils, à sçavoir Pacinus, qui donna son nom aux Pacinates, & Pelicius qui donna le sien aux Péligniens. *Peligni ex Illyrico orti. Inde enim profecti, ductu Volsini Regis, cui cognomen fuit Lucullo, partem Italiæ occuparunt. Hujus fuerunt Nepotes Panicus, à quo Pacinates, & Pelicius, à quo Peligni.* Il est difficile de déviner quels sont ces Pacinates. Ovide, au 3. livre des Fastes, a cru que les Péligniens tiroient leur origine des Sabins, *& tibi cum proavis miles Peligne Sabinis... convenit.* Cette nation habitoit une partie de l'Abruzze Citérieure, entre les fleuves de Pescara, & de Sangro : de sorte que leur territoire étoit terminé, au Septentrion, par le pays des Vestins. Ils avoient à l'Orient le canton des Marruçins & des Frentans, au Midy les Samnites, & les Marses à l'Occident.

phe furent également décernés, à l'un & à l'autre Conſul. Quoique Decius, à proprement parler, eût été le vainqueur des Samnites, dans les défilés du Mont Gaurus, il n'étoit par permis de lui accorder le triomphe. Cette gloire étoit réſervée ſeulement aux Généraux, & Decius n'étoit que Tribun Légionnaire. On peut dire néanmoins, que s'il ne fût pas porté dans un char, toutes les acclamations furent pour lui. Les railleries des ſoldats, qu'on leur permettoit au tems des triomphes, contre les triomphateurs mêmes, tombérent vivement ſur Cornelius, à la gloire de Decius. Celui-ci marcha à pié, orné de ſes trois couronnes, & s'attira tous les yeux, & tous les applaudiſſements. Ce fut au neuviême jour devant les Kalendes d'Octobre, que Cornelius triompha. Son collégue Valerius avoit triomphé la veille, & ſa gloire fut plus pure, & moins partagée.

De Rome l'an 410.

Conſuls. M. VALERIUS CORVUS, & CORNELIUS COSSUS.

Faſt. Capitol.

Le reſte d'une année ſi glorieuſe, fut employé à recevoir les félicitations des peuples voiſins, & les remerciments des Campanois. Les Capoüans, entre autres, priérent les Conſuls qu'ils leurs envoyaſſent, en quartier d'hyver, des Troupes Romaines, pour les défendre des courſes, & du pillage de leurs ennemis. L'auſtére République ne connoiſſoit pas encore, combien l'air de Capouë étoit contagieux, & capable de corrompre la vertu des plus braves Romains. Les Cenſeurs, qui pour lors étoient en place, [a] ordonnérent une récenſion du

Faſt. Cap. & Euſebius in chr.

[a] Tite-Live, peu exact à ſon ordinaire, quand il s'agit d'indiquer la ſuite des réçenſions du peuple, ne nous a rien dit de celle qui fut faite, dans le cours de cette année 410. Il eſt cépendant ſûr, par les

De Rome l'an 410.
Consuls. M. VALERIUS CORVUS, & CORNELIUS COSSUS.

peuple. Les noms de ces Magistrats ne sont venus jusqu'à nous, ni par le canal des Historiens, ni par les Marbres Capitolins. Le tems les y a effacés. S'il est permis de conjecturer, [a] ce fut M. Fabius Ambustus, & M. Popilius Lænas, qui pour lors furent chargés de la Censure. Quoiqu'il en soit; du moins il est certain que dans le dénombrement des Romains, on trouva cent soixante mille hommes, en état de porter les armes. La cérémonie de la récension finit par un Lustre, qu'on doit compter pour le vingt-deuxiême, depuis que le Roy Servius les eut institués.

De Rome l'an 411.
Consuls C. MARCIUS RUTILUS, & Q. SERVILIUS AHALA.

Lorsque Rome eut envoyé des troupes pour passer l'hyver dans la Campanie, deux nouveaux Consuls entrérent en charge. L'un étoit Plébéïen, & c'étoit pour la quatriême fois qu'on l'avoit élevé

Fastes Capitolins, que dans l'intervalle qui va suivre, jusqu'à l'année 435. de la fondation de Rome, les Censeurs présidérent plus d'une fois à la cérémonie du Cens, & du Lustre. Ces Annales consulaires font en effet mention du vingt-cinquiême Lustre qui se fit dans cette même année 435. Euzébe parle du lustre, & de la récension dont il s'agit icy. Il assûre, dans sa chronique, que la prémiére année de la cent dixiême Olympiade, on fit à Rome une nouvelle récension, où l'on compta cent soixante mille Citoyens, en âge de porter les armes. Or cette prémiére année de la cent deuxiême Olympiade, concourt, selon Diodore de Sicile, avec l'année du Consulat de Marcus Valérius, & d'Aulus Cornelius. Cette récension est la vingt-deuxiême depuis la prémiére, qui fut célébrée par le Roy Servius Tullius.

a La Censure ne s'accordoit ordinairement qu'aux personnes recommandables, & par les emplois qu'ils avoient exerçés, & par leur vertu. Parmi ceux-là, Marcus Fabius Ambustus, & Marcus Popilius Lænas tenoient le prémier rang. Ce qui authorise nôtre conjecture en faveur de Marcus Fabius, c'est qu'au rapport de Pline l. 7. ch. 11. ce Romain fut Prince du Sénat. Or, pour l'ordinaire on ne choisissoit, pour remplir cette place, que ceux qui avoient exerçé la Censure, comme nous l'apprenons de Tite-Live.

au Consulat. Son nom étoit [a] C. Marcius Rutilus. L'autre, tiré de l'ordre Patricien, fut élu Consul, pour la premiere fois. Il s'appelloit Q. Servilius Ahala, & vrai-semblablement il étoit fils du fameux Dictateur Servilius Ahala. Les nouveaux Généraux formérent chacun leur armée, & tirérent au sort leurs départements. Le destin voulut, que Marcius allât commander dans la Campanie, pour y continuer contre les Samnites, la guerre que Valerius avoit heureusement commencée. Pour Servilius, il resta dans un camp proche de Rome, prêt à marcher, où les besoins de l'Etat l'appelleroient. A son arrivée à Capouë, Marcius trouva bien du changement parmi les Romains, qui y avoient passé l'hyver. La discipline étoit négligée, l'austerité des mœurs étoit changée en mollesse, & l'intempérance avoit pris la place de la sobriété. Les charmes du climat, dont ils avoient respiré l'air dans loisiveté, les avoit fascinés, jusqu'à ne vouloir plus entendre parler de leur patrie. Ces Romains avoient donc comploté, entre eux, de chasser les Campanois de leur terre natale, de l'envahir, & de s'y fixer. Capouë sur tout, leur paroissoit une demeure enchantée, & durant le quartier d'hyver, les Romains s'étoient souvent dit entr'eux: *Les Samnites ont autrefois fait périr les Etrusques, qui furent les premiers fondateurs de Capouë. Ils s'y*

De Rome l'an 411.

Consuls C MARCIUS RUTILUS, & Q. SERVILIUS AHALA.

T. Livius l. 7.

a Diodore de Sicile a défiguré le prénom, & le nom de Marcius Rutilus, qu'il appelle Marcus Rutilius. Ceux-là se sont trompés, qui ont cru que cette année 411. de la fondation de Rome, commençoit le troisiéme Consulat de Quintus Servilius. Ils ont confondu mal à propos, ce nouveau Magistrat, avec son Pere Servilius Ahala, qui fut deux fois Consul, & Dictateur.

De Rome l'an 411.

Consuls C. MARCIUS RUTILUS, & Q. SERVILIUS AHALA.

sont établis, & ils y ont formé une Nation, sous le nom de Campanois. Que n'osons nous faire à ceux-ci, ce que leurs peres ont fait aux Etrusques ? Quoi ? un Peuple perdu de débauches, qui n'a pû se conserver lui-même, joüira du plus beau païs du monde, tandis que ses libérateurs cultivéront, avec peine, autour de Rome, une terre ingrate, qui ne leur produit pas de quoi vivre ? Quoi ? des lâches habitéront une ville charmante, sous un ciel toûjours pur, tandis que des braves seront obligés de respirer à Rome un air mal sain, souvent infecté par la peste, & par les maladies ? Des vainqueurs, qui par leurs sueurs, & par leur sang, ont repoussé de ces lieux les Samnites, ne sont-ils pas plus dignes de s'y loger, que des hommes oisifs, qui se sont vûs obligés de se donner à nous, pour se maintenir dans la possession de leurs délices ? Las de tant de guerres, quitterons-nous un païs opulent, pour retourner dans une ville ingrate, où les enrôlements nous fatiguent, & où l'usure nous consume ? La conspiration de ces troupes, mécontentes de leurs créanciers, & charmées de l'abondance de Capouë, étoit déja formée, lorsque le Consul y arriva. Elle n'avoit point encore éclaté ; mais les Tribuns Légionnaires en informérent le Général. Marcius étoit un sage Capitaine. Comme il avoit été souvent en place, il avoit de l'autorité sur les troupes, & de l'expérience à manier les esprits. Il n'employa que les voyes les plus douces, pour faire échoüer le dessein des conspirateurs. Au lieu de s'opposer brusquement à leurs desirs, il les entretint dans l'espérance d'exécuter, un jour, leur projet, & leur laissa croire, qu'ils pourroient s'emparer de la Campanie, l'année suivante,

&

& y reſter encore en quartier d'hyver. Ce bruit, & ces eſpérances paſſérent de Capouë dans les autres places de la Campanie, où les Romains étoient répandus. Cependant l'induſtrieux Marcius aſſoupit la ſédition, par de fauſſes eſpérances. Il prit d'autres méſures pour l'éteindre. Dês qu'il fut en campagne, il ſongea à éloigner de la Campanie, ſous divers prétextes, les plus factieux de ſes Soldats. Le repos où les Samnites le laiſſérent, lui en donna la facilité. D'abord il en renvoya quelques-uns, parce que le tems du ſervice, qu'ils dévoient à la République, étoit expiré. Il en congédia d'autres, pour des maladies, ou pour des infirmités. Il en fit partir quelques-uns, ſous prétexte que leur préſence étoit néceſſaire à leur famille, aprês avoir hyverné long-tems dans un lieu éloigné. Il donna à d'autres des commiſſions pour Rome, ou dans l'armée de ſon Collégue. Le Préteur les retenoit à la ville, & Servilius les amuſoit dans ſon camp, en faiſant naître des empêchements à leur retour. D'abord Marcius ne les renvoyoit qu'un à un. Ce fut enſuite des cohortes entiéres, qu'il licentia. Aucun ſoldat néanmoins ne fût caſſé, avec ignominie. Ces innocents artifices de Marcius déméurérent, quelque tems, ſans être apperçus. Pluſieurs des factieux étoient retournés volontiers dans leurs familles, & perſonne ne ſe plaignoit de ſe voir congédié. Enfin les troupes firent des réflexions, qui découvrirent les intentions du Général. Il virent, qu'il n'avoit renvoyé que ceux des ſoldats de ſon camp, qui avoient hyverné dans la Campanie; qu'aucun d'eux n'étoit encore retourné de Ro-

De Rome l'an 411.

Conſuls. C. MARCIUS RUTILUS, & Q. SERVILIUS AHALA.

De Rome l'an 411.
Consuls.
C. MARCIUS RUTILUS, & Q. SERVILIUS AHALA.

me, & qu'on n'avoit éloigné que les plus séditieux. De-là l'étonnement, & ensuite la frayeur de ceux des coupables, qu'il restoit encore à congédier. Leur imagination leur figura, que leurs camarades avoient été jugés, qu'ils avoient été condamnés à Rome, & ils se persuadérent qu'ils devoient s'attendre eux-mêmes à la rigueur des loix, & à la cruauté des supplices. Ils se découvrirent leurs soupçons les uns aux autres, & se plaignirent, entre eux, de ce qu'on leur avoit enlevé leurs Chefs, & coupé les nerfs de leur entréprise. Pour lors ils ne songérent qu'à déserter. Une cohorte, entre autres, sortit du camp de Marcius, & vint se cantonner proche a



D'argent



D'argent

a C'est le nom que les anciens Volsques donnoient à la Ville de Terracine, située sur le bord des marais Pontins: *Terracina oppidum, linguâ Volscorum Anxur dictum.* Pline, livre 3. Elle étoit placée sur un rocher, comme nous l'apprenons d'Horace livre 1. satyre 5.... ---- *Subimus impositum saxis late candentibus Anxur.*
Le maître des Dieux y avoit un Temple, ou les peuples circonvoisins lui venoient rendre un culte particulier. On y voyoit une Statuë érigée à cette Divinité, sous le nom de JUPITER ANXUR, ou de JOVIS ANXUR; comme on lit dans une Médaille de la famille *Vibia*, ou ce Dieu est représenté, sous la figure d'un jeune homme sans barbe, avec une tête couronnée de rayons. C'étoit la forme que le Paganisme lui donnoit. De-là l'épithête ANXUR, disent les Grammairiens, qui aiment à donner leurs conjectures bonnes ou mauvaises, sur l'origine de chaque nom. Ils se sont donc figurés, & entre autres Servius, que le mot ANXUR étoit dérivé de ces deux termes grecs ἄνευ ξυροῦ, ou ἄξυρος *Sine novacula*, parce que la statuë de Ju-

d'Anxur, a dans les Lautules; c'eſt ainſi qu'on appelloit un paſſage fort étroit, entre la

De Rome l'an 411.

Conſuls.
C. MARCIUS RUTILUS, & Q. SERVILIUS AHALA.

PITER ANXUR avoit les traits d'un jeune homme, dans l'adoleſçence. Mais ſans recourir à des étymologies forcées, cet attribut de Jupiter fut pris du lieu-même, ou il étoit adoré. Le Temple qui lui étoit dédié avoit été bâti, diſent quelques anciens Auteurs, par une colonie de Spartes, qui avoient paſſé de la Gréce en Italie, pour y chercher une retraite. La Ville, ſi nous en croyons Solin, avoit été conſtruite ſur le bord de la mer. Auſſi Tite-Live, au livre 27, & Tacite au livre 3. de ſon hiſtoire, nous apprennent qu'Anxur, ou Terracine, avoit un port. Sa ſituation lui fit donner le nom de Trachine, du mot grec τραχίνη, au rapport de Strabon, parce que le rocher qui la défendoit de toutes parts, la rendoit d'un accês fort difficile. Martial aſſûre, que dans le voiſinage, il y avoit autrefois des eaux chaudes & minérales, qu'il compare avec celles de Bayes, au livre 6. Epig. 42. Vitruve l. 8. ajouſte qu'aux environs étoit une fontaine, qu'il appelle *Fons Neptunius*, dont les eaux étoient mortelles, & avoient toute la malignité du poiſon le plus ſubtil. C'eſt apparemment celle-là même, que le Pere Kirker a nommée *Fons Charonius*, qui avoit une ſemblable propriété. A peu de diſtance d'Anxur, étoit un bois conſacré à Junon *Feronia*, conformément à ce que dit Virgile, au ſeptiême livre de l'Enéïde.

Queis Jupiter Anxurus arvis
Præſidet, & viridi gaudens Feronia luco.

Ce bois étoit arroſé d'une fontaine, dont Horace a parlé dans ce vers:

Ora manuſque tuâ lavimus
Feronia lymphâ. 1. Sat. 5.

Le Temple de cette Déeſſe, qu'on dit avoir été bâti & conſacré par les Grecs, étoit l'objet de la vénération des Sabins & des Latins. Tite-Live au livre 13. a fort vanté les richeſſes de ce Temple. Une ancienne Inſcription, que Gruter a recüeillie d'un monument antique, nous apprend que cette Divinité avoit des Flamineſſes, ou des Prêtreſſes, ſpécialement dévoüées à ſon culte. Voicy les termes de l'Inſcription.

CAMURENÆ
C. F.
CELERINÆ
FLAM. FERON.

La Famille *Petronia* nous fournit une Médaille où eſt repréſentée une Tête de la Déeſſe *Feronia*, avec ces mots: TURPILIANUS III. VIR. FERON. *Turpilianus* étoit le ſurnom d'un Pétronius, qui avoit fait frapper cette Médaille, & qui avoit paſſé, par adoption, de la famille *Turpilia*, dans la famille *Petronia*,

a Un peu au-deſſus de Terraçine, prês du Fleuve *Ufens*, aujourd'hui l'*Aufento*, étoit une gorge, ou un défilé étroit, entre la mer d'une part, & des montagnes de l'autre. C'eſt ce qu'on appelloit *les Lautules.* Ce défilé conduiſoit à Fondi. Varron l. 4. *de Linguâ lat.*

De Rome l'an 411.
Consuls. C. MARCIUS RUTILUS, & Q. SERVILIUS AHALA.

mer, & les montagnes, qui le couvroient de deux côtés. Là vinrent aborder tous ceux, que le Consul renvoyoit sous divers prétextes. La troupe grossit peu à peu, sans doute par les désertions. Enfin le nombre des mécontents fut tellement augmenté, qu'il composa une armée raisonnable. Ce corps de révoltés étoit déja considérable; mais il luy manquoit un Chef, qui pût le conduire, & en régler les mouvements. Ces soldats séparés s'assemblérent donc, & délibérérent sur le choix d'un Général. Ils n'avoient de confiance en aucun Officier de leur troupe. D'ailleurs il n'étoit pas sûr, de faire venir de Rome un Chef, pour les commander. Nul Patricien n'auroit voulu se mettre à la tête d'une faction Plébéïenne, dont le principal mécontentement venoit de l'oppression des riches. Il étoit difficile d'engager un Plébéïen accrédité, à courre les risques d'une entreprise, que la colére avoit inspirée. L'incertitude dura deux jours, & ne fut levée, qu'au retour des partis, qu'on avoit envoyés à la compagne, pour en rapporter des vivres. Un de ces partisans léva les difficultés, & mit fin à l'indétermination. *J'ai appris dans mes courses,*

emprunte le mot latin *Lautulæ*, du verbe *lavare*. C'est ainsi qu'il nomme un quartier de Rome, qui conduisoit au Temple de Janus, parce que dans cet endroit il y avoit une source d'eaux chaudes, où les Romains pouvoient prendre le bain, & se laver. *Lautulæ à lavando, quod ibi ad Janum geminum, aquæ calidæ fuerunt.* Festus parle d'un lieu situé hors de Rome, qui portoit le même nom. *Lautulæ locus extra urbem, quo loco quia aqua fluebat, lavandi usum exercebant.* Les Lautules situées près de Terracine, étoient trés-vrai-semblablement arrosées des ruisseaux, qui couloient des fontaines voisines, ou bien elles étoient inondées des torrents qui s'y précipitoient des montagnes, ou enfin parce qu'elles confinoient avec la mer, & les marais Pontins.

dit-il, *qu'un certain T. Quinctius, grand homme de guerre, a quitté les armées Romaines, qu'il s'est confiné sur ses terres, dans le païs de Tusculum, & qu'il y cultive ses campagnes, loin du bruit, & du tumulte des affaires. Une blessure, qu'il reçut autrefois au pié, l'a rendu boiteux, & l'a contraint à abandonner le métier des armes. C'est justement le Général qu'il nous faut.* Le seul nom de Quinctius rappella le souvenir de sa valeur. Tous jettérent les yeux sur lui, & prirent la résolution de le mettre à leur tête. On se douta bien que le vertueux Patricien refuseroit de prendre le commandement d'une troupe rebelle. Le parti fut pris de l'y contraindre, & d'employer la force, & la crainte, pour le tirer de sa solitude. D'anciennes annales rapportent, que ce Général ne fut pas un Quinctius, mais un Manlius. Peut-être même, que l'évenement du fameux Quinctius Cincinnatus, qui fut aussi tiré de la charruë, pour aller vaincre les Volsques, & les Sabins, a fait préferer ici le nom de Quinctius, à celui de Manlius. Quoiqu'il en soit; un détachement des révoltés partit pour Tusculum. Lorsqu'ils arrivérent à la métairie, que Quinctius faisoit valoir, la nuit étoit déja fort avancée. Ils entrérent sans peine, sous le toit rustique qu'habitoit l'illustre Romain. Ils le trouvérent profondément endormi. Le bruit l'éveilla, & il entendit ces paroles de gens armés qui l'environnoient. *Point de milieu, Quinctius, il faut, ou nous suivre, & nous commander, ou périr de nos mains! Choisissés de mourir, ou d'être Général.* A ces mots, on l'enléve, & on le conduit au camp. A son arrivée, on le proclame

De Rome l'an 411.
Consuls. C. MARCIUS RUTILUS, & Q. SERVILIUS AHALA.

Tit. Liv. l. 7. sub finem.

De Rome l'an 411.
Consuls. C. MARCIUS RUTILUS, & Q. SERVILIUS AHALA.

Empereur, on le saluë, & on le revêt des ornements de sa dignité. Quinctius, qui doutoit encore si son enlévement étoit un songe, se prêta à la violence, qu'il ne pouvoit éviter; mais sous les apparences d'un rebelle, ce grand homme conserva toûjours un cœur fidéle à sa République. Plûtôt commandé par ces mutins, qu'il ne les commandoit, il en reçut l'ordre de les conduire à Rome.

Fast. Cap. Tit. Liv. Author. de vir. illustr. c. 26.

Dictateur. M. VALERIUS CORVUS.

La tradition la plus universelle, est que la ville effrayée par l'approche des révoltés, eut recours au reméde ordinaire dans les dangers pressants de la République. Elle fit nommer un Dictateur par les Consuls. Celui-ci fut le célebre Valerius Corvus, & L. Æmilius Mamercinus fut son Colonel général de la Cavalerie. Il est incertain si le Dictateur leva une nouvelle armée, ou s'il prit le commandement de celle, que le Consul Servilius tenoit campée, au voisinage de Rome. Déja les rebelles étoient sortis de leurs défilés, déja ils s'étoient avancés jusqu'à huit milles de Rome, sur le chemin, qu'on appella, depuis, la Voye Appienne, lorsque le Dictateur Valerius vint à leur rencontre. A la seule vûë d'une armée Romaine, & de Légions de leurs compatriotes, portants des étendarts, & des armes pareilles, la colére de ces furieux fut un peu adoucie. L'amour de la Patrie fit impression sur des hommes, qui n'étoient point encore accoûtumés à verser le sang de leurs proches, dans des guerres civiles. Jusqu'alors la valeur Romaine ne s'étoit essayée, que contre des étrangers. Le dernier excês de leur revolte, contre leur patrie, n'étoit encore allé, qu'à sortir de la ville, sans l'attaquer, & sans

ufer de violence. Bien-loin donc d'en venir d'abord aux mains, l'armée rebelle, & celle du Dictateur témoignérent quelque envie, d'entrer en pourparler. Les chefs & les foldats parurent difpofés, à finir les diffenfions dans une conférence. Quinctius ne faifoit pas la guerre de fon gré, & aprês avoir ceffé de porter les armes, pour la République, il ne s'étoit livré qu'à regret à la colére des mutins. Pour Valerius Corvus, c'étoit un Dictateur, fier dans les combats, mais populaire dans le gouvernement des troupes. Toûjours il s'étoit diftingué par un amour tendre pour les Soldats. D'ailleurs ces deferteurs attroupés avoient combattu, fous luy, l'année précédente, & Valerius leur étoit en partie redevable de fes victoires. Ce fût donc par les voyes de la douceur, qu'il tâcha de les ramener. Il s'avança au milieu des deux armées, & avec l'autorité d'un Dictateur, il les harangua de la forte. Des deux parts on lui donna une attention égale, & le refpect qu'on eut pour fa perfonne, parut également, parmi les foldats fidéles, & parmi les révoltés.

De Rome l'an 411.

Dictateur. M. VALERIUS CORVUS.

La priére que j'ai faite à nos Dieux communs, dit-il, *quand je fuis parti de Rome, n'a pas été de vous vaincre par les armes, mais de vous réconcilier à la Patrie. Ce n'eft pas la victoire que j'ai demandée, c'eft l'honneur de vous ranger au devoir. L'étranger me fournira affés d'occafions, de me fignaler dans la guerre. Aujourd'hui je mets ma gloire à vous procurer la paix. Ce que j'ai demandé aux Dieux, vous pouvés me l'accorder. Jettés les yeux fur la contrée que vous venés défoler, & fur l'ennemi que vous avés à combattre.*

Tit. Liv. l. 7.

De Rome l'an 411.
Dictateur. M. VALERIUS CORVUS.

Sommes-nous des Volsques, ou des Samnites? Les Légions qui vous sont tête, ne sont-elles pas composées de vos concitoyens? Le Général qui s'oppose à votre entreprise, ne vous a-t-il pas autrefois conduit à la victoire? Les plaines, les collines, que vous allés rougir de sang, ne sont-elles pas du territoire Romain? Oüy, je suis ce Valérius Corvus, qui n'a pas abusé de la noblesse de son origine, pour vous opprimer; mais qui s'en est servi pour vous procurer mille bienfaits. Pouvés-vous me reprocher, d'avoir porté contre vous des loix trop dures, ou d'avoir agi au Senat contre vos intérêts? A la tête des troupes, ne me suis-je pas chargé des fonctions les plus rudes, & me suis-je soustrait au danger des combats? Cependant par ma naissance, & par mes emplois, peut-être aurois-je eu lieu de dominer au Sénat, & de me rendre formidable au Peuple. Consul à vingt-trois ans, m'a-t-on vû me prévaloir de la distinction que j'avois reçuë, pour offenser les uns de paroles, ou les autres par des maniéres impérieuses? Tel que je fus, Tribun Légionnaire, tel que j'ay été dans le Consulat, tel je veux être dans la Dictature. Cette souveraine puissance ne m'a point enflé d'orguëil. L'armée que je conduits éprouvera de moy la même tendresse, qu'il ne tiendra qu'à vous d'éprouver, vous, (le dirai-je?) qui vous déclarés icy mes ennemis. J'attendrai à vous combattre, que vous ayés tiré l'épée contre moy. Oserés-vous être mes aggresseurs? Si vous avés résolu de livrer bataille, vous serés les premiers à en donner le signal. Vous ferés alors ce que n'ont pas fait vos peres, soit lorsqu'ils se séparérent de Rome, & qu'ils se cantonnérent sur le Mont Sacré, soit lorsque, depuis, ils se retirérent sur le Mont Aventin.

tin.

tin. Attendrés-vous, comme Coriolan, que vos meres, & que vos femmes viennent, en pleurs, se jetter à vos genoux? Les Volsques eux-mêmes, à ce spectacle, suspendirent leur fureur, & vous, tout Romains que vous êtes, vous nous livrerés un combat impie? A l'égard de Quinctius, soit que de gré, ou par force, il se soit chargé d'un commandement illégitime, qu'il disparoisse, & qu'il ne se montre plus aux premiers rangs! Il sera moins honteux pour lui, de prendre la fuite, que de hazarder une bataille illicite. Si cependant son cœur est pacifique, s'il ne vise qu'à obtenir un accommodement, qu'il vienne, qu'il se montre à la tête de ses troupes, & qu'il leur serve d'interpréte! Demandés Quinctius, demandés des conditions raisonnables, & vous les obtiendrés. Que dis-je? ne vaudroit-il pas mieux vous en accorder même de déraisonnables, que de verser vôtre sang?

De Rome l'an 411.

Dictateur. M. VALERIUS CORVUS.

A ces mots, Quinctius prit la parole, & se tournant vers ses rébelles, il leur fit entendre ce discours. *Soldats, si vous avés cru que je devois vous être de quelque usage, sçachés que ce sera plûtôt pour vous ménager une paix avantageuse, que pour vous servir dans un combat, que je déteste. Non le Dictateur qui vous a parlé, n'est pas un Volsque, ou un Samnite. C'est un Romain, dont l'affection, & la bonne foy ne vous sont pas suspectes. Vous avés fait la guerre sous luy, & vous avés dû connoître ses intentions pour vous. Vous avés vaincu sous ses auspices, ne vous exposés pas au hazard d'en être vaincus. La République, auroit pû choisir d'autres Généraux, que lui, pour vous les opposer. Admirés sa condescendance. C'est sur Valerius qu'elle a jetté les yeux. Vous êtes*

De Rome l'an 411.
Dictateur. M. VALERIUS CORVUS.

ses enfans, vous a-t-il dit, & il conserve pour vous des entrailles de pere. La Dictature en d'autres mains, auroit pû vous devenir funeste. La République l'a senti; mais elle a mieux aimé vous donner la paix, que de vous soumettre par une victoire cruelle. Quel parti vous reste-t-il à prendre? Croyés-moi, la colére, & la vengeance sont des mauvais conseillers. Abandonnons nos espérances, & nos prétentions à un illustre Romain, dont nous connoissons la droiture. Ces paroles furent suivies d'un cri d'approbation, qui partit de toute la troupe rebelle. Sur ce consentement unanime, Quinctius s'approcha du Dictateur, & le pria de prendre sous sa protection de malheureux Citoyens, que le dépit avoit attroupés. *Faites pour eux*, lui dit-il, *ce qu'une constante popularité vous a toûjours fait faire, en faveur du corps Plébéïen. Je vous abandonne, sans réserve, les intérêts de mon armée. Pour les miens, je n'ai besoin que de moi seul, pour faire sentir mon innocence. C'est à la sécurité de ces soldats qu'il faut pourvoir. Empêchés* [a] *que leur désertion ne*

[a] On ne sçait pas bien de quelles sortes de peines ces Magistrats Romains avoient coutûme de punir les deserteurs, dans les tems que nous parcourons. Il est à croire qu'ordinairement ils étoient condamnés à la mort, comme ils le furent dans la suite. Cette Histoire nous fournira souvent des éxemples de la sévérité des Généraux, non-seulement contre ceux qui desertoient, mais encore contre les infracteurs des Loix militaires. Cette éxactitude à réprimer la licence des Soldats, par la punition des moindres fautes, maintenoit la discipline dans les Légions, & les contenoit dans le devoir. Les peines rigoureuses décernées contre les lâches, forçoient les plus timides à garder leurs rangs, & à payer de leur personne dans une action. Ainsi ceux qui n'étoient pas animés par l'amour de la gloire, & par les récompenses destinées à la valeur, étoient rétenus par la crainte du châtiment. Cette rigidité à faire observer l'ordre & la discipline dans les armées Romaines, ne contribua pas peu à les rendre invincibles.

leur ſoit pas plus imputée par le Senat, qu'une ſéparation deux fois tentée par le Peuple, ne luy a été funeſte. Le diſcours de Quinctius fut également applaudi, par les Républicains, & par les rebelles. Le Dictateur fit tout eſpérer à la troupe, qui s'étoit rangée au devoir. A l'inſtant même, il monte à cheval, & revient à Rome, à toute bride. Après avoir entendu Valerius, le Sénat porta un Arrêt, qui fut renvoyé au Peuple, pour être confirmé. Les Comices furent donc aſſemblés dans un lieu extraordinaire. Ce fut dans le Bois Pételin, à l'endroit même où l'on avoit autrefois condamné le ſéditieux Manlius. Là l'Arrêt du Sénat fut changé en une loy favorable aux deſerteurs. Elle déclara, *que leur ſéparation demeureroit impunie.* Il y eut plus. Le Dictateur pria le Peuple aſſemblé, que jamais, ou ſérieuſement, ou par plaiſanterie, on ne reprochât leur défection, à ces nouveaux réünis. Alors on fit quelques autres ſtatuts militaires, où l'on eut égard à la requête des Soldats mutinés. Le premier fut, *que, dans la ſuite, on n'effaceroit plus perſonne du catalogue des enrôlements, & qu'on ne licentieroit aucun Soldat, que du gré de celui, qui demanderoit ſon congé.* Cette loy tomboit à plomb ſur le Conſul Marcius, qui, par de bonnes intentions, avoit renvoyé trop de ſoldats de ſon armée. Le ſecond ſtatut portoit, *que nul Tribun Légionnaire ne pourroit, l'année ſuivante, devenir Centurion.* Les révoltés avoient demandé cette loy, uniquement pour ſe venger d'un certain P. Salonius, officier ſévére, & rigide obſervateur de la diſcipline. Celui-ci tous les ans alternativement, ou de Centu-

De Rome l'an 411.

Dictateur. M. VALERIUS CORVUS.

Zonaras l. 7. & Tit. Liv. l. 7.

De Rome l'an 411.
Dictateur. M. VALERIUS CORVUS.

rion devenoit Tribun, ou de Tribun devenoit Centurion. Salonius s'étoit toûjours opposé aux conseils séditieux des révoltés, & il avoit quitté les Lautules, pour n'entrer point dans leur conspiration. Aussi le Sénat ne voulut pas d'abord consentir une loy, que la seule vengeance inspiroit à des rebelles, contre un officier ami du devoir. Cependant le statut passa, à la priére de Salonius lui-même. Ce généreux Romain pria les Peres conscripts, d'avoir mois d'égard à sa gloire, qu'au bien public, & au rétablissement de la concorde parmi les Citoyens. Les deserteurs firent encore une demande, aussi licentieuse que celle-là. Nul Cavalier de l'armée Consulaire, ne s'étoit rangé au parti de la révolte. Les rebelles exigérent, qu'on diminuât la paye de la Cavalerie. Elle montoit alors au triple de ce qu'on donnoit aux piétons. Enfin il est croyable, qu'on fit encore, à leur requête, cette loy si souhaitée par le Peuple, & qui avoit servi de prétexte à la désertion des soldats. On abolit toute usure à Rome, *& il y fut défendu de prêter à intérêt*. Quelques Historiens ont ajoûté, que dês-lors, on fit deux autres loix, en faveur du Peuple dont les révoltés autorisoient les prétentions, & le Tribun du Peuple Genucius obtint qu'on les portât. La premiere étoit, que, *personne ne rentreroit, pendant l'espace de dix ans, dans la même Magistrature qu'il avoit déja obtenuë, & que dans l'espace de la même année, personne ne posséderoit deux charges*. La seconde étoit, *qu'on pourroit choisir deux Plébéiens, pour remplir les deux places du Consulat*. Si la faction Plébéïenne emporta, dês-lors, ces deux

Zonaras liv. 7.

articles, qui, ce ſemble, ne furent reglés que dans la ſuite, il faut croire que l'armée des rebelles étoit étrangement formidable.

De Rome l'an 411.

Dictateur. M. VALERIUS CORVUS.

L'indulgence des Peres, & des Comices, avoit rétabli la tranquillité à Rome; mais le credit des Romains étoit un peu diminué, chés les peuples voiſins. On commença de redouter moins une République, qui ne pouvoit régler ſes troupes, qu'en les appaiſant par l'impunité, & qui d'ailleurs s'étoit attirée pour ennemie, la Nation formidable des Samnites. Les Latins depuis un tems paroiſſoient moins affectionnés aux Romains, & leur alliance étoit chancelante. Ils ſe déclaréront bien-tôt ouvertement contre Rome; mais, en attendant, les Privernates, Volſques de nation, firent contre elle les premiéres hoſtilités. Ceux-ci entrérent à main armée dans le territoire de Norba, & de Sétia, deux Villes voiſines de leurs frontiéres, où la République avoit envoyé des Colonies. Telle étoit la ſituation des affaires de Rome, lorſque C. Plautius Hypſæus, [a] & L. Æmilius Mamercinus furent éle-

T. Livius l. 7.

Conſuls. C. PLAUTIUS HYPSÆUS, & L. ÆMILIUS MAMERCINUS.

[a] Outre le ſurnom de *Mamercinus*, les Faſtes Conſulaires donnent, à Lucius Æmilius, celui de *Privernas*, peut-être parce que ſa famille étoit originaire de cette Ville, ou par ce qu'il triompha des Privernates, lorſqu'il fut Conſul pour la ſeconde fois, l'an de Rome 424. Les Tables Grecques déſignent les deux Conſuls de cette année, par les ſurnoms de *Venox*, & de *Mamercinus*. Il eſt cependant certain, comme nous le montrerons dans la ſuite, que le ſurnom de *Venox*, ne fut attribué aux *Plautius*, que pluſieurs années après. Il ne faut pas confondre Caïus Plautius, qui fut Conſul pendant cette année 412, avec un autre Plautius Proculus, qui géra le Conſulat l'an 395, & triompha des Herniques. Celui dont il s'agit préſentement fut ſurnommé *Hypſæus*. Il eſt vray que Tite-Live & les autres Auteurs ne l'ont point indiqué par ſon ſurnom. Mais l'accord qui ſe trouve entre l'Hiſtoire, & les Médailles

De Rome l'an 412.
Consuls.
C. PLAUTIUS HYPSÆUS, & L. ÆMILIUS MAMERCINUS.

vés au Consulat. Le premier avoit déja été une fois Consul. Ils étoient entrés en exercice, lorsque les Sétins, & les Norbans, députérent à Rome, pour avertir le Sénat de la défection des Privernates, & pour se plaindre des ravages, que ces Alliés avoient exercés dans leurs campagnes. Au même-tems la nouvelle se répandit, que les Volsques, excités, & conduits par les Antiates, avoient rassemblé des troupes, pour faire la guerre aux Romains, & qu'ils s'étoient postés aux environs de Satric. Cependant Rome ne vouloit pas discontinüer de réduire les Samnites. Ainsi il fallut lever deux armées. Les Consuls tirérent au sort leurs départements, & Plautius eut le commandement des Légions, qui devoient agir contre les Volsques : tandis qu'Æmilius iroit dompter les Samnites. Plautius se mit le premier en campagne. Il commença par attaquer les Privernates. Il fut aisé de les vaincre, & un seul combat suffit, pour mettre en déroute de si foi-

prouve manifestement, que le Consul de cette année 412. fut le même Caïus Plautius *Hypsæus*, qui avoit déja été élevé à cette premiére Magistrature, l'an de Rome 406. Il n'en faut point d'autre preuve, que celle qui suit. Tite-Live au livre 7. nous apprend que Priverne fut prise par Caïus Plautius. Or celui-ci n'est point surnommé autrement qu'Hypsæus, dans les Médailles que ses descendants firent frapper, pour perpétuer la mémoire de cette Conquête. A la vérité Fulvius Ursinus, & après lui Monsieur Patin ont crû, que ces Médailles devoient s'entendre d'un Plautius, qui fut Consul l'an 436. & qui illustra son Consulat par la prise de la même Ville, qui avoit alors secoüé le joug des Romains. Mais les Fastes Capitolins ne donnent point d'autre surnom à ce dernier, que celui de *Décianus*. Or dans les Médailles, dont nous venons de parler, la légende porte HYPSÆUS, & non pas *Décianus*. Il est donc plus naturel de dire, que le Monétaïre a eu en veuë d'exprimer la Conquête de Priverne, que Caïus Plautius Hypsæus réduisit dans le devoir, au commencement de cette anné 412.

bles ennemis. La ville de Priverne fut prise [a] par le Général victorieux, qui la rendit à ses Habitans, après y avoir mis une forte garnison Romaine. Pour la faire subsister, cette garnison, le Consul ôta aux Habitans les deux tiers de leurs campagnes, dont il mit les Romains en possession. Puis, sans tarder, il partit pour punir l'audace des Antiates. Plautius ne fut pas plûtôt en présence de l'ennemi, qu'il livra bataille. Elle fut sanglante de part, & d'autre, & l'auroit été bien davantage, si un orage, survenu tout-à-coup, n'eut séparé les deux armées, qui ne plioyent encore, ni de part, ni d'autre.

De Rome l'an 400.
Consu's.
C. PLAUTIUS HYPSÆUS, & L. ÆMILIUS MAMERCINUS.

Ce succés assés égal du combat, ne fit qu'irriter les Romains. L'amour de la victoire leur fit oublier les fatigues du jour précédent, & dês le



a Le Type de la Médaille que nous joignons, ici représente sans doute le Triomphe, dont Caïus Plautius Hypsæus avoit mérité les honneurs, après la réduction de Priverne. Tite-Live & les Fastes Capitolins ne nous en ont rien appris. Mais ce silence ne forme point une preuve décisive. On sçait que l'Historien Latin n'est pas toûjours éxact, dans le récit des événements, & des circonstances qui les ont accompagnées. Quant aux marbres Capitolins, on n'ignore pas qu'ils ont souffert du ravage des années. On n'y retrouve plus les traces de plusieurs faits, qu'on est obligé de puiser dans d'autres sources. Ce que le tems nous en a conservé nous fait regretter ce qui nous manque. La Légende de la Médaille, dont nous donnons le Type, est conçuë en ces termes. C. YPSÆUS CONSUL PRIVERNUM CEPIT.

De Rome l'an 412.

Consuls. C. PLAUTIUS HYPSÆUS, & L. ÆMILIUS MAMERCINUS.

lendemain, ils se préparérent à présenter la bataille. Les Volsques, de leur côté, ne se crurent pas en état de hazarder une nouvelle action. Ils comptérent le nombre de ceux, qu'ils avoient perdus dans le premier combat, & le trouvérent si grand, que leur hardiesse en fut rallentie. Dês la nuit même qui suivit la premiere action, ils décampérent avec autant de précipitation, que s'ils avoient été défaits, & se réfugiérent dans leur ville d'Antium. Leur retraite eut tout l'air d'une fuite précipitée. A leur départ, les Volsques laissérent, à la mercy des Romains, tous leurs blessés, & une partie de leur bagage, & le vainqueur trouva dans le camp abandonné, & sur le champ de bataille, une infinité d'armes, & de boucliers; mais il n'en profita pas. Le pieux Consul consacra toute cette dépoüille à la [a] Déesse *Lua*, c'est-à-dire, je crois, à

Aul. Gel. l. 13. *c.* 21.

a C'est ainsi que toutes les actions des Romains étoient marquées au Sçeau de la superstition. De-là le nombre infini de Divinités arbitraires, dont le premier objet leur faisoit naître l'idée. C'étoit alors un usage reçû dans le Paganisme, de se purifier, après une bataille, des soüillures qu'on croyoit avoir contractées, par l'effusion du sang humain. Enée, au retour d'un combat qu'il venoit de rendre contre les Grecs, n'ose pas se charger de ses Dieux Pénates, jusqu'à ce qu'il se soit lavé dans une Eau courante. En attendant il abandonne ce soin à son Pere Anchise.

Tu genitor cape sacra manu, patriosque Penates.
Me bello à tanto digreßum, & cæde recenti
Attrectare nefas, donec me flumine vivo
Abluero.... Eneid. 2.

Sans cette précaution, il n'étoit pas permis de retourner à ses fonctions ordinaires. Dans cette persuasion, on avoit imaginé une Déesse *Lua*, qui présidoit aux expiations, & aux purifications. Son nom étoit emprunté de la cérémonie qui se pratiquoit, *à Luendo*. Les gens de guerre lui faisoient un sacrifice d'expiation, en jettant au feu les armes, & les dépoüilles remportées sur l'ennemi. On lui rendoit ce tribut d'hommage, aussi bien qu'aux Divinités guerrieres, Mars, Vulcain, & Pallas. Quelques-uns ont donné à la Déesse

Cybele

De Rome l'an 412.
Consuls.
C. PLAUTIUS HYPSÆUS, & L. ÆMILIUS MAMERCINUS.

Cybele femme de Saturne. On lui donnoit le nom de *Lua*, parce qu'en qualité de Déesse de la Terre, on lui devoit des expiations, pour le sang dont on l'avoit rougie. Aprês donc avoir brûlé en l'honneur de la Déesse, les restes de ces fugitifs, Plautius pénétra dans le païs des Antiates, & porta le ravage, & la désolation jusques sur les bords de la mer.

Æmilius, de son côté, avoit répandu la terreur dans les Provinces des Samnites. On appelloit leur territoire, *les Campagnes* [a] *de Sabinie*, parce qu'ils étoient Sabins d'origine. Ces peuples, autrefois si fiers, furent alors si fort épouvantés, qu'ils ne parurent pas même en campagne. Sans opposer d'armée aux Romains, ils les laissérent ravager tout, piller tout, & consumer par le feu, ce qu'ils ne pouvoient pas emporter; tant les coups que Valerius & que Cornelius leur avoient portés, les avoient affoiblis! La désolation qu'Æmilius leur causoit alors, les remit, du moins pour un temps, à la raison. Ils luy envoyérent une ambassade, pour le prier de leur accorder la paix. Le Consul les renvoya au Senat. Admis à parler devant les Pe-

se *Lua* le nom de *Laca*, & de *Lacia*, où parce qu'elle fut honorée d'un culte particulier, dans le Latium, ou bien parce qu'elle passoit pour avoir été la femme de Saturne, qui s'étoit enfuy dans cette Contrée. A Rome on lui rendoit des honneurs, sous le titre de *Lua Mater*. Ce qui a fait croire aux Mytologues, qu'elle étoit la même que Rhéa, Ops, Cybéle ou la Terre, que l'on désignoit sous le nom de *Magna mater*. Au rapport d'Aule-Gelle, l. 13. chap. 21. Le culte de *Lua Mater* avoit ses rits propres, contenus dans les livres des Pontifes.

a Le nom de Sabins fut commun aux peuples de la Sabinie, & aux Samnites, qui s'en étoient séparés, & qui avoient fait dans la suite une nation à part. Pour cette raison le païs de ces derniers est souvent appellé, *Ager Sabellus*.

De Rome l'an 412.
Consuls. C. PLAUTIUS HYPSÆUS, & L. ÆMILIUS MAMERCINUS.

Tit. Liv. l. 7.

res Conscripts, ils démandérent deux choses. La premiére, de rentrer dans les bonnes graces de la République. La seconde, qu'elle leur permit de faire la guerre aux Sidicins.

Nous avons été vos alliés & vos amis, dirent les Ambassadeurs au Sénat; non pas comme les Campanois, au temps d'une pressante adversité; mais lorsque la prospérité, & l'éloignement pouvoient nous rendre indépendants de vous. Nous vous avons été attachés, avant que de déclarer la guerre aux Sidicins nos anciens ennemis, qui jamais ne vous furent unis par aucun traité. Ni pendant la paix, ni pendant la guerre, ces peuples n'ont jamais eu de liaison avec Rome: bien différents en cela de nous & des Capoüans, dont les uns vous ont recherchés, avant qu'ils vous craignissent, & les autres, lorsqu'ils avoient besoin de vôtre protection. Abandonnés-nous, Peres Conscripts, une Nation, qui n'est point de vôtre dépendance, & que vous n'avés nulle raison de protéger. Le Préteur, en l'absence des deux Consuls, avoit présenté les Ambassadeurs du Samnium au Sénat. Son nom étoit Titus Æmilius, & il étoit parent du Consul, qui venoit de ravager le païs des Samnites. Il paroît qu'il engagea le Sénat, à faire grace aux supliants. Du moins l'arrêt qu'il leur rapporta, fut conforme à leurs souhaits. *Samnites*, leur dit-il, *il n'a pas tenu aux Romains, que leurs traités avec vous ne fussent inviolables. Vous les avés rompus. Vous cherchés à les renoüer. Allés, nous n'y mettons point d'opposition. Vôtre repentir vous rend dignes de nôtre amitié. A l'égard des Sidicins, nous ne vous défendons point de les traiter en ennemis. Rome n'a nul*

droit de vous imposer la loy, de faire la guerre, ou la paix, à son gré.

De Rome l'an 412.

Consuls. C. PLAUTIUS HYPSÆUS, & L. ÆMILIUS MAMERCINUS.

Cette modération de la République, ne l'empêchoit pas de goûter la joye qu'elle devoit ressentir, de voir ses voisins n'oser faire d'entreprises, que de son consentement. Elle apperçut la supériorité que lui donnoient ses premiers succês, contre les Samnites. Dês que les Ambassadeurs du Samnium furent de retour en leur pays, le Consul songea d'en retirer son armée. Il étoit convenu avec cette Nation, qu'avant son départ, elle payeroit une année de la paye de ses soldats, & qu'elle les fourniroit de vivres pendant les trois mois de tréve, qu'il avoit fait avec elle, tandis qu'elle négocieroit à Rome. Tout fut payé, & tout fut pacifié.

Cependant les Samnites tournérent, contre les Sidicins les mêmes armes, dont ils auroient pû se servir contre les Romains. Ils connoissoient la foiblesse de leurs nouveaux ennemis, & ils se promettoient sur eux des victoires complettes. En effet les Samnites réduisirent les Sidicins à l'extrêmité. Au fort de leurs malheurs, ceux-ci eurent recours aux Romains. Ils s'offrirent à eux, & les priérent d'accepter le présent qu'ils leurs faisoient de leurs Etats, & de leur liberté. Sans doute ils se persuadérent, qu'en imitant la conduite des Campanois, ils s'attireroient, comme eux, la protection de Rome, & qu'ils se délivreroient de leurs oppresseurs. La République gagnoit doublement à recevoir leurs offres. Elle s'acquerroit une Province, & elle s'assuroit de la fidélité des Campanois, Alliés des Sidicins, & leurs premiers protecteurs.

De Rome l'an 412.
Consuls.
C. PLAUTIUS HYPSÆUS, & L. ÆMILIUS MAMERCINUS.

Cependant le Sénat avoit engagé sa parole aux Samnites, peut-être un peu trop légérement. Il refusa donc la donation des Sidicins, comme tardive, & les abandonna à la fureur de leurs ennemis. Peut-être aussi que la République ne crut pas pouvoir suffire à la fois, & à soûtenir une nouvelle guerre contre les Samnites, & à ranger les Latins au devoir. En effet, ces Alliés inquiets, avoient de nouveau repris les armes, & s'étoient associés quelques peuples de leur voisinage. Il n'y eut pas jusqu'aux Campanois mêmes, qui, pour vanger l'outrage que le Sénat avoit fait aux Sidicins, oubliérent les bienfaits de la République, & les engagements qu'ils avoient pris avec elle. Ils embrassérent le parti des Latins, & devinrent rebelles, à leur exemple.

Des Campanois, des Aurunces, & des Sidicins réünis, les Latins composérent une grosse armée, & lui donnérent un chef de leur païs. Ce ne fut pas dans le territoire de Rome, qu'elle entra d'abord. Elle commença par exerçer des hostilités dans le païs des Samnites. A la vérité elle n'y fit pas de grands progrês. Les Samnites ne voulurent pas hazarder de combat général. Ainsi tout le fruit de la campagne fut, pour les Latins & leurs Associés, d'avoir quelques légers avantages en de petits combats, & de ravager les terres de leurs ennemis. Un si grand corps de troupes se lassa enfin de se morfondre à ne rien faire de considérable, & se retira du Samnium.

Ce fut dans ces instans de tranquillité, que les Samnites firent une députation à Rome, pour connoître, au vrai, la disposition du Sénat à leur égard.

De Rome l'an 412.

Consuls. C. PLAUTIUS HYPSÆUS, & L. ÆMILIUS MAMERCINUS.

Ils avoient lieu de la tenir pour suspecte. A la vérité Rome ne s'étoit point déclarée contre eux, mais les Latins ses Alliés, & les Campanois ses nouveaux sujets, venoient de désoler leur Etat. Pour se tirer d'un doute si bien fondé, les Ambassadeurs Samnites, admis au Sénat, y parlérent de la sorte. *N'est-ce pas assés pour vous, Romains, que d'avoir suspendu nos victoires contre les Sidicins, & contre les Campanois, sans nous laisser encore opprimer par ces lâches Nations? Si les Latins, & les Campanois sont des Peuples soûmis à vôtre puissance, que ne leur défendés-vous de nous molester par les armes? Si ce sont des rebelles, qui nous font la guerre contre vos ordres, que ne les punissés-vous de leur audace?* Le Sénat se trouva embarrassé, par les interrogations des Ambassadeurs. Ce n'est pas qu'il approuvât les hostilités des Latins, contre les Samnites; mais il craignoit d'avoüer que Rome n'étoit plus maîtresse des Latins, & qu'ils avoient secoüé le joug de la République. On leur fit donc une réponse ambiguë. Il est à croire que le Consul Plautius, alors de retour à Rome, leur porta la parole au nom du Sénat. *Deux Peuples vous ont fait la guerre*, leur dit-il, *les Campanois, & les Latins. Les premiers se sont donnés à nous sans réserve. Ils sont nos sujets. Ainsi bon gré, malgré, nous les forçerons à vous laisser en paix. Pour les Latins, le traité d'alliance que nous avons fait avec eux, ne les engage point à ne faire la guerre, que de nôtre aveu. Nous ne pouvons rien vous en promettre.*

La réponse des Romains laissa les Samnites dans une triste incertitude. Ils ne sçurent que penser

De Rome l'an 412.
Consuls. C. PLAUTIUS HYPSÆUS, & L. ÆMILIUS MAMERCINUS.

des procédés de la République. N'étoit-ce pas pour les amuser, que Rome s'abstenoit de leur faire la guerre, tandis qu'elle suscitoit ses Alliés contre eux ? Ils attendirent donc à établir un jugement fixe, que Rome se fût fait connoître, par des actions. D'une autre part, la réponse du Consul parut trop impérieuse aux Campanois, & ne calma pas les Latins, disposés à la révolte. L'animosité des uns n'en devint que plus forte, & la facilité des Romains rendit les autres plus fiers. Ce ne fut donc plus aux Samnites, qu'ils résolurent de faire la guerre, ce fut aux Romains eux-mêmes. Cependant, pour en ôter le soupçon à la République, ils ne firent, en apparence, des préparatifs, que contre les Samnites. Les diétes de leurs cantons furent fréquentes. On n'y parloit en public, que d'ordonner des levées contre les Samnites ; mais en particulier leurs Chefs conspiroient contre Rome. Les Campanois eux-mêmes entroient dans ces complots, contre leurs libérateurs. Plusieurs néanmoins des plus sensés, jugeoient qu'il falloit commençer par exterminer les Samnites, & se débarrasser de ce fardeau, avant que d'attaquer les Romains. Ils ajoûtoient, qu'on viendroit ensuite retomber plus facilement sur Rome, & la surprendre.

Ces conseils ne purent être si secrets, que des amis cachés de la République, ne lui donnassent avis de ce qu'on tramoit contre elle. Le Sénat jugea donc à propos, de prévenir l'ennemi, & parce que cette guerre devoit être de longue durée, on résolut à Rome d'avancer l'élection des Consuls de l'année suivante, & de les faire entrer en exer-

cice, avant le tems prescrit. Le parti étoit sage ; mais la superstition des Romains en suspendit l'exécution. Le Sénat, & le Peuple, ou plûtôt les Pontifes, & les Augurs, déclarérent que cette démarche seroit fatale à la République, & que des Consuls déposés avant leur tems fini, ne pourroient licitement présider à des Comices, pour une élection nouvelle. On remédia, comme on put, au scrupule, que la religion avoit inspiré. On mit la République en interregne, & on lui nomma deux Présidents, pour la gouverner tour à tour en chef, chacun pendant cinq jours consécutifs. Valerius Corvus en fut un, & M. Fabius l'autre. Tandis que ce dernier étoit en fonction, le Peuple fut assemblé au Champ de Mars. Il étoit important de faire le choix de deux grands hommes, pour tenir le timon des affaires en des tems si orageux. Aussi les suffrages des Centuries tombérent sur le fameux Manlius Torquatus, & sur cet illustre Décius Mus, qui, trois ans auparavant, avoit sauvé une armée Romaine des défilés du Mont Gaurus. Le premier étoit Patricien, le second n'étoit que Plébéïen d'origine. On espéra tout de leur administration, & la République ne s'en promit que des prospérités.

De Rome l'an 412.
Consuls.
C. PLAUTIUS HYPSÆUS, & L. ÆMILIUS MAMERCINUS.

C'étoit pour la troisiême fois [a] que Torquatus obtenoit le Consulat. Ainsi l'expérience dans le

De Rome l'an 413.
Consuls.
MANLIUS TORQUATUS, & DECIUS MUS.

[a] C'est le troisiême Consulat de Titus Manlius surnommé *Imperiosus*, & *Torquatus*, quoyque plusieurs Annalistes n'ayent pas eu soin de nous en instruire. Dans plusieurs éditions de Florus, & d'Orose, au lieu du surnom de *Mus*, attribué à Décius, on lit *Muræna*. C'est apparemment une erreur de Copiste.

De Rome l'an 413.
Consuls.
MANLIUS TORQUATUS, & DECIUS MUS.

gouvernement avoit perfectionné les dispositions qu'il avoit à l'héroisme. On ne lui reprochoit qu'un excês de sévérité pour les Troupes, & une rigidité infléxible à exiger le service. Decius Mus avoit plus d'humanité ; mais dans l'un, & l'autre Collégue, on reconnoissoit une égale piété pour les Dieux, & un amour tendre de la Patrie. Il paroît que le premier étoit plus habile à conduire un grand corps d'armée, & que le second étoit plus propre à commander un camp volant. Enfin l'un étoit un grand Général, & l'autre un brave Officier. Depuis long-tems nul Consulat ne parut plus fécond en grands évenements. [a] Ce fut alors qu'Alexandre Roy des Epirotes, & oncle d'Alexandre le Grand, par sa mere Olympias, dont il étoit frere, passa en Italie.

Justin. l. 12. c. 2. & Tit. Liv. l. 4.

[a] Alexandre fut le dix-huitiême Roy d'Epire, depuis Pyrrus fils d'Achile. Il eut pour Pere Neoptolemus, qui avoit été forcé de partager son Royaume avec son jeune frere Arybbas. Olympias sa sœur aînée dévint l'épouse de Philippe Roy de Macédoine. Cleopâtre, qui sortit de ce mariage, épousa le Roy d'Epire son oncle. Celui-ci assisté de son beau pere, avoit arraché de force au fils d'Arybbas, cette partie de l'Epire, dont il étoit en possession. Archydamus Roy de Lacédémone, ayant été tué en combattant pour les Tarentins, contre les Lucaniens, & les Brutiens, les prémiers appélérent Alexandre à leur secours. Il passa donc en Italie, un ou deux ans après qu'Alexandre le Grand eût commencé de regner en Macédoine. Les commençements de cette expédition furent heureux. Ceux d'Apulie acceptérent la paix qu'il leur avoit offerte. Il soûmit ensuite plusieurs Villes de la Lucanie, & du païs des Brutiens. Il fit alliance avec les Métapontins, & les Romains, mais enfin il fut tué près du fleuve Achéron, conformément à la prediction de l'oracle de Delphes, vers la septiême année du regne d'Alexandre le Grand son neveu. Il croyoit éviter l'accomplissement de l'oracle, en quittant l'Epire, ou couloit un fleuve du même nom. Pour cette raison il s'étoit engagés dans une guerre étrangére, sans faire réfléxion qu'il travailloit lui-même à vérifier la prédiction du Dieu. Il trouva en effet la mort, sur les bords de ce fleuve redoutable, dont il avoit dessein de s'éloigner. Diodore, Justin, & Strabon, ont parlé de ce Roy d'Epire.

lie. Les [a] Tàrentins l'y avoient appellé à leur se-

De Rome l'an 413.
Consuls MANLIUS TORQUATUS, & DECIUS MUS.

a Tarente appellée par le Grecs Τάρας, fut autrefois la Capitale de l'ancienne Messapie, qui fait aujourd'hui une partie de la terre d'Otrante, en deçà de l'Apennin. Si l'on en croit Servius, Taras fils de Neptune, en avoit jetté les prémiers fondements. Ensuite les Parthéniates originaires de Lacédémone, formérent une Colonie, qui passa la mer, & aborda vers les confins de l'Italie méridionale, sous la conduite de Phalanthus. Celui-ci augmenta l'enceinte de Tarente, & lui conserva la premiére dénomination, qu'elle avoit reçûë, selon quelques-uns, de son fondateur *Taras* fils d'Hercule. Virgile a eu égard à cette tradition, dans ce vers du troisième livre de l'Enéide :

Hinc sinus Herculei, si vera est fama, Tarenti.

Et Horace dans l'Ode sixième du livre second.

----- *Et regnata petam Laconi Rura Phalanto.*

Solin n'est pas éloigné de ce sentiment, lorsqu'il attribuë la fondation de Tarente aux Héraclides. D'autres empruntent le nom de cette Ville, du mot *Taré*, que Phalanthus trouva inscrit sur un ancien sépulchre, érigé dans le voisinage. Strabon assûre, qu'avant l'arrivée de Phalante, elle fut habitée par les Crétois. Quoiqu'il en soit, car on ne prétend pas garantir les récits fabuleux des anciens Auteurs, au sujet de Tarente, il est constant que ce fut une Colonie de Lacédémoniens. C'est pour cela qu'Ovide & Horace l'appellent, *Lacedemonium Tarentum.* Son territoire est désigné dans Virgile sous le nom *d'Oebalia*, qui lui est commun avec le païs de Lacédémone. Je ne dit rien du nom de *Satyrion*, ou de *Saturium*, que lui donnent quelques Auteurs, ou à cause de la fertilité de ses Campagnes, ou parce que Tarentus, petit fils de Minos Roy de Crete par sa mere Saturia, fut sauvé du naufrage, & transporté par des Dauphins sur les bords du golfe de Tarente. Ceux qui aiment à se repaître de ces minuties, peuvent recourir au commentaire d'Acron, sur ces vers d'Horace, livre 1. satyre 6.

Non ego me claro natum patre, non ego circum
Me Satureïano vectari rura caballo,
Sed quod eram narro.

Tarente fut anciennement renommée par ses richesses, & par sa situation avantageuse, qui lui facilitoit le commerce avec l'Istrie, l'Illyrie, l'Epire, l'Achaïe, l'Afrique & la Sicile. Strabon au livre 6. a vanté l'étenduë & la commodité de son port. Cet ancien géographe parle, au même endroit, de plusieurs monuments illustres, qui décorérent cette Ville, entre-autres d'un fameux Colosse de Jupiter, qui ne le cédoit en grandeur qu'à celui de Rhode. Tarente parvint à un si haut degré de puissance, qu'elle se rendit formidable à ses voisins ; mais enfin on verra, dans la suite, ses habitants énervés par la molesse, & par toutes sortes de débauches, succomber sous les armes des Romains.

De Rome l'an 413.

Consuls. MANLIUS TORQUATUS, & DECIUS MUS.

cours, [a] contre les Brutiens. Le Roy d'Epire y accourut, avec autant de célérité, que s'il étoit convenu avec Alexandre de Macédoine son neveu, qu'il viendroit conquérir l'Occident, tandis que le Macédonien entreprendroit la conquête de l'Orient. L'Epirote [b] espéroit trouver dans la Sicile, dans l'Italie, & dans l'Affrique, une aussi vaste moisson de gloire, que son néveu en trouveroit dans la Perse, & dans le reste de l'Asie. Les projets du Roy d'Epire ne furent pas aussi heureux, que ceux du Roy de Macédoine. A la verité, quand il fut arrivé en Italie, il y fit d'abord quelques conquêtes sur les [c]

a Le nom de Brutiens, dans la langue des Samnites, au rapport de Strabon livre 7. étoit employé pour signifier une troupe de rebelles, & de déserteurs. Tels étoient, dit ce géographe, les peuples dont nous parlons, qui secouérent le joug de la domination des Lucaniens, dont ils gardoient les troupeaux. Avec le secours de Dion, qui étoit en guerre contre Denys le Tyran, ils se rendirent maîtres de cette petite contrée de l'Italie, qui a pour bornes, au Septentrion, les fleuves Laüs & Sybaris, dont le naturels du pays appellent aujourd'hui, l'un *le Laino*, & l'autre *le Cochile*. Elle est terminée à l'Orient & au Midy par la mer de Sicile. La mer Tyrrhénienne la confine à l'Occident. C'est-à-dire, que les Brutiens habitérent la basse Calabre, & une petite partie de la haute. Ennius, cité par Festus, appelloit ces peuples *Bilingues*, parce qu'ils parloient l'ancienne langue des Osques, & celle des Grecs.

b L'expérience détrompa bientôt Alexandre Roy d'Epire, & toutes ses espérances s'évanouïrent, lorsqu'il eut mesuré ses armes avec celles des nations méridionales de l'Italie. Aussi, selon le témoignage d'Aule-Gelle l. 17. ch. 21. avoit-il coutume de dire, que le païs dont il avoit projetté la conquête, étoit le séjour des hommes αντρωπονῖτιν, au lieu que son neveu Alexandre le grand n'avoit eu à conquerir que des Provinces habitées par des femmes γυναικωνῖτιν. C'est ainsi qu'il parloit des nations Asiatiques, que les Macédoniens avoient subjuguées.

c Les Lucaniens, selon Strabon, *livre* 5. étoient Samnites d'origine, de même que ceux-ci étoient un rejetton des Sabins. Ils se séparérent, au rapport de Pline livre 3. du corps de la Nation, sous la conduite de leur chef Lucius, & s'avancérent vers le Midy. Ils envahirent cette Contrée, que terminent les fleuves *Silarus*, ou *le Si-*

Lucaniens, & sur les Brutiens ; mais il eut besoin de se concilier les plus formidables Nations de l'Italie. Les Romains, entr'autres, firent alliance avec lui. Ceux-cy n'avoient nul intérêt à se déclarer pour les Brutiens, & à traverser l'Epirote. D'ailleurs la défection des Latins, qu'ils avoient à vanger, étoit pour eux d'une toute autre considération, que de repousser les Grecs de l'Italie.

De Rome l'an 413.

Consuls. MANLIUS TORQUATUS, & DECIUS MUS.

Les deux Consuls mirent donc toute leur application, ou à détourner la révolte des Alliés, ou à la punir, s'ils ne pouvoient la détourner. Leur premiére démarche fut de citer, à Rome, dix des principaux Chefs de la Nation Latine, pour rendre compte des préparatifs qu'ils faisoient, pour la guerre contre les Samnites. Rome fit semblant d'ignorer, que c'étoit principalement contre elle, que les Confédérés prenoient les armes. Les Latins s'étoient alors donné deux Préteurs, c'est-à-dire deux Présidents de leurs diétes, & en même-tems, administrateurs de la guerre, qu'ils alloient entreprendre. Leurs noms étoient L. Annius, & L. Numicius. Il est croyable que, tous deux, ils étoient Latins d'origine, quoiqu'ils fussent natifs de deux Colonies Romaines. L'un étoit habitant de Sétie, & l'autre de Circée. Il paroît encore que le prémier étoit plus

laro au Septentrion, & le *Vasento* anciennement, *Casuentum*, du côté des Piscentins. Le *Bradano* la séparoit de l'Apulie. Au Midy elle s'étendoit jusqu'aux fleuves *Laïno* & *Cochilé*, autrement *Laüs* & *Sybaris*. A l'Orient, la Lucanie étoit terminée par le Golfe de Tarente, & à l'Occident par la Mer Tyrrhénienne. Les Lucaniens se rendirent maîtres de ce païs après en avoir chassé les Oenotriens. C'est ce qui compose aujoud'hui une partie de la principauté citérieure, & une partie de la haute Calabre.

De Rome l'an 413. Consuls. MANLIUS TORQUATUS, & DECIUS MUS.

pour le conseil, & que le second avoit été destiné à commander les armées. Ces deux rebelles avoient déja suscité, contre la République, les Villes de Signie, & de Vélitres; enfin bien d'autres Colonies Romaines. Ils s'étoient même efforcés de faire prendre les armes aux Volsques; mais il ne paroît pas que leur entreprise ait réüssi. Les deux Préteurs Latins avoient été nommément sommés de comparoître, devant le Sénat de Rome. On n'ignoroit pas, parmi les Confédérés, sur quoi rouleroit l'interrogation qu'on alloit faire aux Envoyés des Latins. Ainsi leurs Préteurs assemblérent une Diéte générale, où se trouvérent des députés de toutes les Nations, qui s'étoient liguées avec eux. Là, les Préteurs déclarérent, qu'ils étoient sommés de comparoître à Rome, ils marquérent les chefs sur lesquels ils présumoient qu'on devoit les interroger; enfin ils demandérent ce qu'ils auroient à répondre au Sénat. Les avis furent partagés. Annius avoit déja opiné; mais il reprit la parole, & s'expliqua en ces termes.

T. Livius l. 7.

Je crois pour moy, qu'il faut plûtôt songer à prendre un parti fixe, pour, ou contre les Romains, qu'à délibérer sur ce que nous aurons à leur répondre. Nous pourrons aisément ajuster nos paroles sur la détermination que nous aurons prise, ou de porter leur joug, ou de le secoüer. Si nous respectons leur alliance, si nous trahissons les Sidicins, ce sera des Samnites eux-mêmes qu'il faudra reçevoir la loy. Alors nous répondrons aux Romains, qu'ils seront obéïs, dês qu'ils nous auront déclaré leur volonté, & que nous prendrons les armes, ou que nous les quitterons à leur gré. Au contraire, si l'amour de la liberté prend le dessus dans

nos cœurs, nous devrons raisonner ainsi. L'alliance que nous avons faite avec Rome, est une véritable société. Or qui dit société, dit une égalité de droits entre les personnes qui la composent. Nous sommes devenus les parents, les proches des Romains. Autrefois nous leur faisions honneur de mêler nôtre sang au leur. Aujourd'huy nous en faisons gloire, je le veux. Aprês tout, [a] *si les troupes que nous fournissons à leurs armées, égalent le nombre de leurs Légionnaires; si leurs Consuls ne peuvent se passer de nos soldats dans leurs guerres, pourquoi tout n'est-il pas égal entre eux, & nous? Pourquoi ne donnons-nous pas un Consul à leurs armées? Puisque la moitié de leurs forces vient de nous, pourquoi ne partageons-nous pas le commandement avec eux? Au reste, cette prétention ne devroit pas paroître exorbitante aux Romains; quand bien même nous avoüerions, que Rome est la Capitale du Latium. C'est par nôtre tolérance, qu'ils ont pris l'ascendant sur nous. S'il y eut jamais de tems favorable, pour exiger le partage de l'Empire, avec eux, & pour nous remettre en liberté, c'est maintenant, que nôtre valeur, & que la protection des Dieux nous autorisent. Nous avons déja mis la patience des Romains à une rude épreuve, en leur refusant de les aider de nos troupes, à l'ordinaire. Qui peut dire combien ils ont été irrités, de se voir privés d'une possession, où ils étoient,* [b] *depuis*

De Rome l'an 413.
Consuls.
MANLIUS TORQUATUS, & DECIUS MUS.

a Il paroît que dês le tems où nous en sommes, les Villes alliées du peuple Romain, étoient obligées par les anciens traités, de fournir à la République des troupes d'infanterie, qui égalassent le nombre des Légionnaires. Pour leur Cavalerie, elle devoit être double de celle des Romains, selon la remarque que nous avons faite ci-dessus.

b Il n'est pas possible de trouver les deux cents ans, que compte ici Tite-Live, en remontant même

De Rome l'an 413. Consuls. MANLIUS TORQUATUS, & DECIUS MUS.

plus de deux cents ans ? Ils ont été obligés de dissimuler nos refus. Cette impérieuse Rome, qui ne nous permettoit pas autrefois de défendre nos frontiéres, a souffert patiemment que nous fissions, en nôtre nom, la guerre aux Péligniens. Elle nous a vûs, sans s'émouvoir, prendre le parti des Sidicins, reçevoir les Campanois sous notre protection, & déclarer la guerre aux Samnites ses Alliés. D'où lui vient tant de modération ? Il est visible que la superbe République nous craint. Nos forces l'épouvantent, & elle se défie des siennes. Je sçay de bonne part, qu'elle a déclaré aux Samnites, que les Latins n'étoient plus sous son obéissance. Il semble donc qu'elle ait cédé les droits, qu'elle avoit usurpés sur tout le Latium. Reprenés, Latins, reprenés maintenant cette liberté, qu'elle paroît vous accorder. Telle est la réponse qu'il faudra lui faire. Si personne d'entre vous n'a le courage de porter cette parole aux Romains, je m'en charge, moy. J'ose vous promettre, qu'arrivé à Rome, non-seulement en présence du Peuple & du Sénat, mais même qu'à la vûë de Jupiter Capitolin, je déclarerai à la République, que si elle veut nous avoir pour alliés, il faut qu'elle tire un de ses Consuls d'entre nous, & que les places du Sénat soient partagées, entre les Latins, & les Romains.

L'autorité, & les promesses d'Annius firent im-

jusqu'au Traité de confédération, qui fut ratifié entre les Romains & les Latins, pendant les premiéres années du regne de Tarquin le Superbe. Ce Prince monta sur le Thrône vers l'an deux cent dix-neuf. Or, à compter depuis ce tems, jusqu'à celui que nous parcourons, on ne trouve qu'environ cent quatre vingt quatorze ans. Il y a donc de l'erreur dans le calcul de l'historien ; mais ce mécompte ne doit pas paroître considérable, dans la bouche d'Annius, que Tite-Live fait parler plus en orateur, qu'en chronologiste.

pression sur l'Assemblée. Il s'éleva un cri d'approbation, qui tint lieu d'un consentement universel. On le chargea de parler, & d'agir comme il jugeroit à propos, pour la gloire, & pour les intérêts du nom Latin. Il fait donc le voyage de Rome, suivi de neuf autres députés, dont il étoit le chef. Le Sénat Romain n'avoit point de lieu fixe, pour rendre ses Arrêts. [a] Il s'assembloit, tantôt dans un Temple, & tantôt dans un autre, selon les occurrences, & selon la nature des affaires. Ce fut dans le Capitole, c'est-à-dire dans le lieu le plus auguste de Rome, qu'il donna audience aux Députés du Latium. T. Manlius, en qualité de Consul, parla le premier. Il est à croire qu'il y eut plus de dignité dans son discours, que d'éloquence. On se souvient qu'il étoit né avec un empêchement de langue, qui dans son enfance l'avoit fait reléguer à la campagne par son pere. Du moins il défendit aux Latins, avec toute l'autorité des Peres Conscripts, de faire la guerre aux Samnites. Annius prit alors la parole, non pas avec la confiance d'un Ambassadeur, que le droit des gens met à couvert de l'insulte, mais avec tout le faste d'un vainqueur, qui se seroit rendu maître du Capitole.

De Rome l'an 413.

Consuls. MANLIUS TORQUATUS, & DECIUS MUS.

Manlius, dit-il, *& vous Sénat Romain, vous*

a Ces différents endroits, où s'assembloient les Sénateurs, devoient avoir été consacrés par les Augurs; sans quoi les Arrêts du Sénat n'auroient point eu force de loy. C'est pour cela, que Cicéron, dans son plaidoyé pour Milon, appelle le lieu destiné à recevoir les assemblées des Peres Conscripts, le Temple de la Sainteté, de la Majesté, & du Conseil, *Templum Sanctitatis, amplitudinis, Mentis, Consilii Publici.*

De Rome l'an 413.
Consuls MANLIUS TORQUATUS, & DECIUS MUS.

pouviés prendre un autre tems, pour nous signifier des ordres si absolus. Le Latium est aujourd'hui au plus haut point de sa gloire. Graces aux immortels, nos armes ont prospéré, nos troupes sont nombreuses, & nos Alliés sont formidables! Les Sidicins, les Campanois, & grand nombre de vos Colonies, se sont déclarées pour nous. Votre empire leur est devenu à charge. Viendrons-nous à bout de vous faire renoncer à la hauteur d'un regne insoûtenable, que vous avés usurpé sur nous? Vous reduirons-nous, à nous laisser joüir d'une parfaite liberté? Non, nous ne l'espérons pas. Il faut donc donner quelque chose à vos prétentions, en faveur de la parenté, qui nous lie à vous, & du grand nombre d'alliances, que nous avons contractées avec les Romains. Nous nous relâchérons-donc à garder les anciens traités, pourvû que vous vouliés mettre de l'égalité dans les conditions, comme il a plû aux Dieux de mettre de l'égalité, entre vos forces, & les nôtres. Accordés-nous, que dans l'élection annuelle de vos Consuls, l'un soit toûjours tiré du corps des Romains, & l'autre du corps des Latins. Ordonnés que votre Sénat sera mi-parti, de Sénateurs Romains, & de Sénateurs Latins. Par-là, nous ne composerons plus qu'un Peuple, & qu'une République. Rome ne cessera point d'être le siége unique d'un si formidable Empire, & puisqu'il est nécessaire, que l'un ou l'autre parti donne son nom aux deux Nations réünies, nous n'aurons plus qu'un nom commun, & nous nous appellerons tous Romains.

L'insolence d'Annius ne parut pas supportable au Consul Manlius. Le Romain étoit du moins aussi fier, & aussi vif que le Latin. On lui entendit dire, que

que : *ſi les Sénateurs étoient aſſés inſenſés, pour reçevoir la loy d'un Bourgeois de Setia, il iroit prendre ſes armes, qu'il reviendroit au Sénat l'épée à la main, & qu'il y feroit main-baſſe ſur tous les Latins, qu'il y trouveroit.* Se tournant enſuite vers la Statuë de Jupiter Capitolin. *Maître des Dieux!* s'écria-t-il, *& vous Divinités, qui preſidés au bon droit, & à l'équité, pouvés-vous entendre les paroles d'Annius, ſans indignation! Quoi? le Dieu tutelaire de Rome, réduit lui-même en captivité, ſous une Nation étrangére, pourra ſouffrir dans l'enceinte de ſon ſanctuaire, un Conſul, & des Sénateurs Latins? Eſt-ce donc là le réſultat des traités, que le Roy Tullus fit autrefois avec les Albains, & que Tarquin renouvella depuis avec vos Peres? Avés-vous donc oublié, Latins, & votre défaite proche du Lac de Régille, & l'alliance de Rome, que nous vous contraignîmes alors d'accepter? Egalement orgüeilleux, & méconnoiſſans, vous ne vous ſouvenés plus, ni de vos déſaſtres, ni de nos bienfaits.*

De Rome l'an 413.
Conſuls.
MANLIUS TORQUATUS, & DECIUS MUS.

A ces reproches de Manlius, & à l'invocation des Dieux, qu'il prit ſouvent à témoins de l'infidelité des Latins, on dit qu'Annius ne répondit que par des larmes de rage, & contre les Romains, & contre les Divinités de Rome. Comme il étoit également tranſporté de colére, & effrayé par les menaces du Conſul, il ſe retira précipitamment du Temple de Jupiter. Sorti du Veſtibule, avec l'air d'un furieux, il ſe laiſſa tomber du haut des dégrés du Temple, & ſe heurta rudement la tête, contre la derniere marche. On dit qu'il reſta ſans connoiſſance. Si l'on en croyoit même quelques

De Rome l'an 413.
Consuls.
MANLIUS TORQUATUS, & DECIUS MUS.
Tit. Liv. l. 7.

Historiens, on diroit qu'Annius périt de sa chute, & que sa mort fut suivie d'un grand coup de tonnerre, & d'un violent orage. Mais les plus superstitieux d'entre les Ecrivains de Rome, traitent eux-mêmes cette derniére circonstance de fable. Vrai-semblablement elle fut inventée exprês, pour donner plus d'horreur du violement des promesses, que la religion a consacrées.

Tandis qu'Annius restoit encore étendu sur la terre, le Consul Manlius sortit du Temple, pour congédier les Ambassadeurs Latins. A la vûë de ce spectacle, il prononça si haut ces paroles, qu'il fut entendu du Peuple, & du Sénat. *Heureux auspice pour la guerre que nous allons commencer ! N'en doutons plus, il y a une Divinité qui gouverne le monde, & ce n'est pas en vain que nous avons consacré ce Temple à Jupiter. Aprês un augure si fortuné, que tardons-nous encore de prendre les armes, sous le bon plaisir des Dieux ! Je terrasseray les Troupes Latines, comme vous voyés un de leurs Chefs étendu sur la place.* A ces mots, tous furent pénétrés d'une vive ardeur pour les combats. L'animosité du Peuple fut si grande, contre les Latins, qu'il fallut toute l'autorité des Magistrats, pour l'empêcher de faire violence à leurs Ambassadeurs. On les reconduisit enfin hors de la ville, & l'on respecta le droit des gens. Le Sénat ne différa pas à décerner la guerre contre les Latins, [a] & le Peuple assemblé en Comices la confirma, & l'ordonna par ses suffrages.

[a] On voit qu'alors les affaires importantes de la République étoient portées en premiére instance au Sénat, ensuite au Tribunal du Peuple assemblé, qui prononçoit en dernier ressort.

Alors les Consuls ordonnérent des levées, & en formérent deux armées, toutes composées de Romains, puisque c'étoit contre leurs Alliés mêmes, & les Compagnons ordinaires de leurs victoires, qu'ils alloient combattre.

De Rome l'an 413.
Consuls.
MANLIUS TORQUATUS, & DECIUS MUS.

Les Consuls prirent leur marche à travers [a] les Marses, entrérent, de-là, dans le païs des Peligniens, & vinrent camper dans la Campanie, au pié [b] du

a Si l'on en croit Gellianus Auteur ancien, dont Pline le Naturaliste cite l'autorité au chapitre 12. du livre troisiême, les Marses furent un Peuple originaire de Lydie. Une troupe de Lydiens, dit cet Auteur, passa dans cette contrée, sous la conduite de Marsias leur chef. Celui-ci bâtit au même Canton la ville d'Archippe, qui fut engloutie par le Lac Fucin, qui s'étoit formé tout à coup au même endroit. *Gellianus auctor est, Lacu Fucino haustum Marsorum oppidum Archippen, conditum à Marsya duce Lydorum.* Solin l'abréviateur de Pline atteste la même chose au chapitre 8. *Quis ignorat conditam Archippen à Marsya rege Lydorum, quod oppidum hiatu terræ haustum, dissolutum est in Lacum Fucinum.* Virgile parle au livre 7. de l'Eneïde d'un Archippus, qui commandoit la nation des Marses. Silius prétend qu'ils étoient Phrygiens d'origine. Les fables que quelques anciens Ecrivains ont débitées au sujet de ces peuples, qu'ils font descendre d'un fils de Circé, ne nous paroissent pas mériter place dans cette Histoire. J'aime mieux croire avec d'autres que les Marses n'avoient fait anciennement qu'une même Nation avec les Sabins. Festus est de ce sentiment, lorsqu'il fait entendre, que parmi les deux Peuples on parloit le même langage. Du moins il dit que le nom des Herniques fut emprunté des rochers qu'ils habitoient. Or selon Servius & Festus, dans la langue des Marses, & des Sabins, le terme *Herna* avoit la même signification que *Saxa*. On leur donne pour premier chef un certain *Marrus*, qui fut le fondateur de *Marrubium*, Capitale de leur Canton. Ils habitoient l'endroit qui fait aujourd'hui une partie de l'Abrusse Ulterieure, aux environs du Lac *Célano*, autrefois le Lac Fucin.

b Il est inutile de rien dire ici du Vésuve, Montagne située dans la Campanie, à peu de distance de Naples. Ce Mont est connu de tout le monde par tout ce que les Auteurs, tant anciens que modernes, nous ont appris dans tous les siécles, des torrents de feu qu'il a souvent vomi de son sein, & des ravages qu'il a causés, dans tous les païs des environs.

De Rome l'an 413.

Consuls. MANLIUS TORQUATUS, & DECIUS MUS.

T. Livius l. 8.

Mont Vésuve. Les armées Consulaires étoient réünies, & les deux Consuls qui les commandoient étoient campés ensemble au même lieu. Déja les troupes confédérées s'étoient retranchées dans le voisinage des Romains, & l'on songeoit, de part & d'autre, à livrer bataille. En attendant le jour du combat, tous reposoient, & les Consuls goûtoient le sommeil, chacun dans sa tente. On dit que, pendant la même nuit, Décius, & Manlius eurent, chacun séparément, un rêve tout semblable. Un grand homme d'une taille gigantesque, & d'une figure majestueuse, leur apparut à tous deux, & leur fit entendre ces paroles. *Il est ordonné, que dans l'un ou l'autre parti, l'un des Chefs se dévoüera* [a] *aux Dieux Manes, & la victoire est assûrée à ceux, dont un Général* [b] *consacrera sa tête aux Dieux des Enfers, & à la Déesse de la Terre.*

Quand il fit jour, les deux Consuls se communiquérent leur songe, & la conformité qu'ils y trouvérent, les persuada, que ce n'étoit pas une illusion nocturne. Peut-être aussi que pour animer la vertu de leurs soldats, Manlius & Décius eurent le courage de feindre une apparition, qui devoit coûter

a Par les Dieux Manes, les anciens entendoient les Dieux Infernaux. Ils les regardoient comme les auteurs de toutes les calamités qui désoloient quelquefois la République. Aussi n'épargnoit-on pas les victimes, pour appaiser ces Divinités malfaisantes. On comprenoit encore, sous le titre de Dieux Manes, les ames des défunts. C'étoit l'inscription ordinaire des tombeaux. DIS MANIBUS.... DIIS INFERIS MANIBUS.

b Le principal motif de cette sorte de consécration, ou de dévoüement, étoit de calmer le couroux des Dieux, & surtout des Puissances infernales, qui passoient pour des Divinités vangeresses, qu'on ne pouvoit satisfaire qu'à force de sacrifices.

la vie à l'un ou à l'autre. Ce projet ſans doute ne paroîtra pas ſupérieur à la magnanimité Romaine. Quoiqu'il en ſoit; les Conſuls ordonnérent des ſacrifices d'expiation, pour détourner la colére des Dieux. On prétend que les Aruſpices trouvérent, dans les entrailles des victimes, dequoi confirmer le ſonge des Généraux. On ajoûte que les deux intereſſés ne firent part à perſonne de leur rêve, juſqu'à ce que les Devins euſſent parlé conformément à leur apparition. Auſſi-tôt après la cérémonie, les Conſuls aſſemblérent le Conſeil de guerre, & maniſeſtérent leur ſonge, avec la réponſe des Aruſpices. Ils déclarérent enſuite que Manlius, durant le combat, commanderoit l'aîle droite, & que Décius conduiroit l'aîle gauche. Enfin ils convinrent, que celui des deux Généraux, dont les troupes plieroient les premiéres, ſe dévoüeroit pour la patrie, & iroit chercher la mort à travers les ennemis. La précaution étoit néceſſaire, & il étoit bon d'avertir, avant l'événement, l'armée, de la mort préméditée de l'un des Généraux, de peur qu'elle n'en fut découragée au fort du combat.

De Rome l'an 413.

Conſuls. MANLIUS TORQUATUS, & DECIUS MUS.

Dans le même Conſeil composé des Conſuls, des Lieutenants Généraux, & des Tribuns Légionnaires, on décida encore, qu'il falloit uſer, en cette guerre de toute l'ancienne ſévérité de la diſcipline, & défendre, ſous peine de la vie, aux Officiers, & aux ſoldats Romains, de combatre l'ennemi, ſans un ordre exprès & hors de ſon rang. On en uſoit ainſi, parce que l'ennemi, qu'on alloit attaquer, parloit la même langue que les Romains, qu'il avoit toûjours été mêlé avec eux dans les guerres précéden-

De Rome l'an 413.
Consuls. MANLIUS TORQUATUS, & DECIUS MUS.

tes, & qu'il conservoit la même maniere de combatre, la même distribution d'Officiers, & le même ordre de bataille. Afin d'éviter la fraude, ou les méprises, il étoit important de faire un réglement sévére, qui préservât les Romains de donner dans les piéges des Latins, & d'y être surpris. L'infortuné Manlius ne prévoyoit pas alors, que l'ordre qu'il alloit porter devoit être funeste à sa famille, & causer la mort de son fils.

Zonaras l. 7.

En effet le jeune Manlius sortit du camp Romain, à la tête d'un détachement de cavalerie, pour observer le camp, & la contenance des ennemis. Son intention n'étoit pas d'aller combatre, & de braver les ordres des Généraux. Le seul point d'honneur le contraignit à les enfraindre, & ce fut moins par esprit de désobéïssance, que par valeur, & par engagement qu'il se rendit coupable. Son escadron s'avança proche des Latins, jusqu'à la portée du trait. La garde avancée des ennemis, toute composée de cavaliers Tusculans, se trouva malheureusement à portée du détachement Romain. Un certain Geminius Melius le commandoit. C'étoit un Officier d'une naissance illustre, & d'une bravoure connuë, dans son parti. Des deux côtés tous les gens de considération se connoissoient, puisqu'ils avoient long-tems combattu ensemble, & vêcu dans la même armée. Metius reconnut donc sans peine le fils du Consul. Alors les deux Chefs des deux escadrons s'approchérent l'un de l'autre, & Melius, qui fut l'aggresseur, parla de la sorte au jeune Manlius. *N'êtes vous pas le fils du Consul? Ne portés-vous pas aussi le nom de Torquatus? Vôtre pere ne l'a-t-il*

T. Livius. l. 8.

Zonaras. l. 1. & T. Liv. l. 8.

pas mérité, ce nom, dans un duël avec un Gaulois? Le fils n'osera-t-il donc s'essayer contre un Latin, comme le pere s'est signalé contre un barbare? Romains, si vous nous craignés, pourquoi prenés vous de l'ascendant sur nous? Pourquoi voulés-vous nous maîtriser? Est-ce donc là toutes les forces que vous nous opposés? Prétendés-vous nous assujettir avec un escadron de cavalerie? Que ne viennent-ils, vos Consuls, que ne paroissent-ils dans la plaine? Ils y viendront en son tems, répondit Manlius, *& avec eux Jupiter, & tous les Dieux vangeurs de la bonne foi des traités. Vous avés éprouvé nos armes proche de Régille; peut-être aussi vous ferons nous repentir, encore une fois, de vous être mésurés avec vos Vainqueurs.* A ces mots le fier Metius, picque son cheval, & la lance en arrêt, *avant l'action générale*, dit-il, *essayons, dans un combat singulier, qui l'emportera, de la cavalerie Latine, ou de la cavalerie Romaine.*

De Rome l'an 413.
Consuls.
MANLIUS TORQUATUS, & DECIUS MUS.

Ces paroles irritérent le jeune Romain. Entraîné par la colére, ou par la honte de se refuser à un défi insultant, il oublia les ordres des Généraux. D'ailleurs il crut la mort inévitable, soit qu'il combattit, ou qu'il ne combattit pas. L'amour de la gloire l'emporta. Lorsque les deux tenants furent disposés à se battre, leur suite s'éloigna de part & d'autre, & laissa le champ libre aux deux Champions. Ils coururent à toute bride, pour s'entre choquer; mais la lance de Manlius ne porta que sur le casque de son adversaire, plus loin que la tête de son cheval, qui couvroit son homme. Les deux Cavaliers caracollérent ensuite, pour revenir à la charge. Du second coup de lance, Manlius frappa le cheval de Metius, droit entre les deux oreilles.

De Rome l'an 413.
Consuls.
MANLIUS TORQUATUS, & DECIUS MUS.

La violenee du coup fit cabrer le cheval de Métius, qui violemment secoué, tomba par terre. Celui-cy fit effort pour se relever, à l'aide de son bouclier & de sa lance. Mais Manlius lui porta un si furieux coup dans la gorge, que le bout de sa lance sortit par les côtes de son adversaire, qui resta mort sur la place. Pour lors on gardoit encore les régles des combats singuliers, qui n'étoient plus guére en usage. On laissa paisiblement le Vainqueur remporter les dépoüilles de son ennemi vaincu. Le jeune Manlius s'en charge, & retourne à l'armée, tout glorieux de sa victoire; mais incertain du succês qu'elle auroit, au jugement des Consuls. Il passe triomphament au milieu du camp Romain, aux acclamations des soldats, & va droit à la tente de son Pere. *J'ai suivi vôtre exemple*, lui dit-il. *Défié, comme vous le fûtes autrefois, par un superbe ennemi, j'en apporte la dépoüille à vos piés.* A ces mots le Consul tourna le dos à son fils, & fit donner le signal pour assembler les troupes. En leur présence, il lui adressa la parole en ces termes. *Victorieux & désobéïssant, vous êtes digne de récompense, & vous avés mérité la mort. Je vous réserve l'une & l'autre. Vous serés couronné, comme Vainqueur, & vous serés puni, comme rebelle à nos Loix. Quoi? mon fils, avés vous pu tout à la fois mépriser l'authorité paternelle, & la majesté Consulaire? Rome ne s'est conservée que par une éxacte discipline, & vous l'avés violée? Dure nécessité que celle où vous me réduisés! Vous me forcés, ou à ignorer que je suis pere, ou à oublier que je suis Juge. Non, la douleur dont nous sommes saisis l'un & l'autre, ne l'emportera pas sur la fidélité que je dois à la patrie. Triste*

Zonaras. l. 7.
Tit. Liv. l. 8.

exemple

exemple que nous allons donner, vous, & moy ; mais qu'il deviendra ſalutaire à la jeuneſſe Romaine ! Je perds en vous un fils, que l'affection paternelle m'a rendu cher, & qu'une gloire récente me rend encore plus précieux. Quel déchirement pour mon cœur ! mais, hélas ! puiſqu'il faut, ou conſerver l'authorité du gouvernement, par une juſtice rigoureuſe, ou l'affoiblir par l'impunité, mourés auſſi courageuſement, que vous avés vaincu ! Non, vous ne refuſerés pas la mort, s'il reſte dans vos veines une goutte du ſang paternel. Trop heureux de rétablir par la perte de la vie, la diſcipline que vous avés affoiblie, par trop de valeur !

De Rome l'an 413.

Conſuls. MANLIUS TORQUATUS, & DECIUS MUS.

Aprês avoir ainſi parlé, le Conſul fit deux choſes. Il couronna ſon fils comme Victorieux, puis il ordonna aux Licteurs de le lier à un poteau. L'ordre parut barbare à toute l'armée. Lorſque le bourreau leva la hache, pour en fraper le jeune Vainqueur, tous ſentirent leur ſang ſe glacer dans leurs veines, & la ſurpriſe ſervit plus à ſuſpendre leur révolte, que le reſpect pour les Généraux. Chacun ſentit le coup, comme s'il étoit tombé ſur ſa tête. Enfin aprês une ſi cruelle éxécution, lorſqu'on fut revenu de ſon étonnement, le ſilence des troupes ſe changea en des invectives, & en des imprécations. Du moins les ſoldats ſe conſolérent, comme ils pûrent, par les funérailles qu'ils firent au corps du jeune Manlius. Ils le couvrirent des dépoüilles, qu'il avoit remportées ſur ſon ennemi, & les brûlérent avec lui ſur un bûcher, qu'ils avoient dreſſé hors du camp. Enfin on n'avoit point encore vû dans les armées, de plus magnifiques obſéques, & jamains on n'avoit verſé ſur un guerrier,

Zonaras. l. 7

T. Livius. l. 8.

De Rome l'an 413.
Consuls. MANLIUS TORQUATUS, & DECIUS MUS.
Florus l.1. c.14.

des larmes plus ſincéres. Le Pere ſeul ne parut point ému de la perte de ſon fils. Soit magnanimité, ſoit orgüeil, ſoit amour de la Patrie, il montra aux Romains, par un exemple intéreſſant, que, dans les armées, l'obéïſſance eſt préferable à la victoire.

On ne peut croire combien la ſévérité de Manlius rendit ſon armée dépendante, & combien la docilité de ſes ſoldats contribua au gain de la bataille, qu'il donna peu de jours aprês. Jamais il n'avoit été plus néceſſaire, qu'alors, de contenir les Romains dans les termes du plus rigoureux devoir. La guerre qu'ils faiſoient aux Latins, étoit preſque une guerre civile. Mêmes armes des deux côtés; même diſtribution des corps d'infanterie, & de cavalerie; même ordre de bataille pour les combats; & même diſcipline pour les campements. Enfin tout étoit égal, entre eux & leurs ennemis, hors le courage des combattants, & l'expérience des Généraux. Pour être inſtruit des Réglements de la milice Latine, il ſuffira d'expoſer les arrangements de la milice Romaine, telle qu'elle étoit alors; car elle avoit déja ſouffert bien des changements, & elle fut ſujette depuis à bien des variations.

Tel étoit donc, au tems de Manlius, l'ordre de bataille, lorſqu'il falloit livrer combat. Icy nous ne parlerons point de la place qu'occupoient les Alliés, puiſque c'étoit aux Alliés mêmes, que Rome faiſoit la guerre. L'armée de Manlius & de Decius, n'étoit formée que des ſeuls Légionnaires, c'eſt-à-dire, des troupes levées dans la Ville de Rome, & parmi les Tribus ruſtiques, qui compoſoient, dans un ſens étroit, le diſtrict de Rome. Dês le tems du

Roy Servius Tullius, les Romains combattoient déja sur trois lignes. Elles étoient formées de trois sortes de soldats, distingués entre eux par leur âge, par leurs biens, & par leur naissance. Dans ces anciens tems, la premiére ligne étoit composée de ceux, qu'on appelloit [a] *les Princes*, parce qu'ils combattoient à la tête des Légions, & qu'ils commençoient les attaques. Ceux-cy étoient d'ordinaire les plus riches de la jeunesse Romaine. On changea dans la suite cet arrangement, & *les Princes* furent mis à la seconde ligne. On fit donc prendre leur place à ceux, qu'on appelloit [b] *Hastates*, parce qu'ils étoient armés de dards, propres à être lancés à la main, & qui pouvoient atteindre l'ennemi de loin. Ceux-cy composérent la seconde ligne. A la troisiéme ligne on plaçoit [c] *les Triaires*, comme qui diroit *les Tertiaires*, parce qu'ils tenoient le troisiéme rang, dans le combat. Cependant cet ordre variera encore quelque fois dans la suite, & l'on verra des ba-

De Rome l'an 413.

Consuls. MANLIUS TORQUATUS, & DECIUS MUS.

Eluvius l. 8. Polybius passim Vegetius, &c.

a Varron *l.* 4. *de Ling. Lat.* assûre que telle étoit l'ancienne disposition des armées Romaines. Il dit que dans les commencements *les Princes* occupoient le premier rang dans les Légions, & combattoient à la tête de l'armée. *PRINCIPES à Principio, Gladiis pugnabant, & post, commutatâ re militari, minus illustres sumuntur.* Cet arrangement fut sujet à bien des variations. Le même Auteur ajoûte que dans la suite, les Romains donnérent le nom, & le poste *des Princes* aux soldats du rang inférieur.

b Au siécle de Polybe, ceux qu'on appelloit *Hastati*, combattoient avec l'épée. Ils étoient aussi armés de ces sortes de javelines, qui avoient le nom de *Pilum*, & dont nous avons fait la description cy-dessus, dans le second volume de cette Histoire, *l.* 2. Les *Hastates* étoient choisis d'entre les plus jeunes de l'armée. On en comptoit douze cent dans une Légion de quatre mille hommes. Ce nombre augmentoit à proportion que les Légions étoient plus nombreuses.

c On verra aussi dans la suite les Triaires armés du *Pilum*. De-là ils furent quelquefois nommés *Pilani milites.*

De Rome l'an 413.
Consuls. MANLIUS TORQUATUS, & DECIUS MUS.

tailles, où *les Princes* reprendront leur premiere place. Dans les anciens tems, les lignes des armées Romaines n'étoient point coupées par des intervalles. La premiere ligne, par exemple, étoit continuée, sans aucune espace, qui distinguât entr'elles les Cohortes, ou autrement les ordres, les Centuries, & les Manipules. D'ailleurs la seconde & la troisiême ligne suivoient immédiatement la premiére, sans être séparées, par aucun intervalle qu'on laissât vuide. Enfin toute une armée Romaine étoit tellement unie, & serrée, qu'on l'auroit prise pour une [a] Phalange Macédonienne. Au tems de la guerre contre les Latins, il n'en étoit pas ainsi. Les Romains avoient déja inventé un autre arrangement. Ils avoient séparé la premiere ligne de la seconde, & la seconde de la troisiême, par deux ruës, si l'on peut parler ainsi. Celle qui séparoit *les Princes* de ceux qu'on nommoit *Hastates*, étoit large de cinquante pieds, & celle qui restoit entre *les Princes*, & *les Triaires*, avoit cent pieds de largeur. Comme il y eut de l'espace entre chacune des lignes, il y en eut aussi

Justus Lipsius de mil. Rom. l. 4. c. 1.

a La Phalange Macédonienne avoit la forme d'un gros bataillon quarré. Les rangs qui le composoient étoient tellement pressés, qu'il sembloit se mouvoir tout d'une piéce. C'est l'idée que nous en donne Quinte-Curce, *l. 3. Phalangem vocant peditum stabile agmen. Vir viro, arma armis conserta sunt.* Appien & Diodore de Sicile, en attribuent l'invention à Philippe de Macédoine. La Phalange étoit, pour l'ordinaire, de huit mille hommes d'infanterie. Cet ordre de bataille, étoit très redoutable. Il étoit difficile de l'entamer & de le rompre, tandis que les soldats se tenoient unis & serrés, les uns contre les autres, sans laisser le moindre jour entre les files, & les rangs. Cette maniére de combattre étoit cependant sujette à plusieurs inconvénients, sur tout dans un terrain inégal, coupé de hayes, de ravines & de fossés. Alors la Phalange ne pouvoit se maintenir long-tems dans cette union, ou cette consistance, qui en faisoit toute la force.

entre les divers corps qui composoient les lignes. Les Romains les appelloient Manipules, comme qui diroit parmi nous des régiments, & ces Manipules étoient divisés entre eux, par des chemins larges d'environ trente pieds. Ainsi lors qu'on comptoit dix Manipules, à chaque ligne, on comptoit neuf intervalles de séparation, pour chacune d'elles. Au reste ces intervalles des Manipules de la premiére ligne, n'étoient pas tellement ouverts, que l'ennemi pût, par-là, pénetrer jusqu'aux extrémités de l'armée Romaine. Les Manipules des trois lignes étoient rangés en quinconche. Ainsi un Manipule de la seconde ligne fermoit le passage, pour arriver à la troisiême. L'usage de ces intervalles étoit de faciliter la retraite de la premiére, ou de la seconde ligne, lorsqu'elles étoient poussées par l'ennemi. Celles-ci entroient, en reculant, dans ces chemins, qui leur étoient ouverts, sans cesser de faire face à l'ennemi, & pour lors, la ligne qui suivoit, prenoit la place de celle, qui s'étoit retirée. Enfin, lorsque les deux premiéres lignes avoient été obligées de reculer, les Triaires, qui paroissoient alors à la premiére ligne, se réünissoient & se serroient, sans laisser d'intervalle à leurs Manipules, pour la retraite. Il falloit que ceux-cy se résolussent ou à vaincre, ou à périr, sans espérance de retour. Aussi les Triaires étoient-ils regardés comme la principale ressource des Romains, dans un combat, & ce corps, le plus considérable des armées Romaines, étoit composé, ou des plus vieux soldats, ou de la Noblesse la plus distinguée de Rome. On peut dire que cet arrangement des armées Romaines, & que ces

De Rome l'an 413.
Consuls.
MANLIUS TORQUATUS, & DECIUS MUS.

De Rome l'an 413.
Consuls.
MANLIUS TORQUATUS, & DECIUS MUS.

passages de la premiére à la seconde, & de la seconde à la troisiême ligne, renfermoit tout le mystére de la milice Romaine, & que, par-là, Rome se rendit maîtresse de toute la terre.

Au tems de Manlius, chaque ligne de son armée fut composée de quinze Manipules, & dans chacun des Manipules de la premiére ligne, on avoit inséré vingt soldats, [a] armés à la légére, c'est-à-dire, je crois qui ne portoient que de petits boucliers ronds, tandis que le reste étoit armé de grands boucliers quarrés, & recourbés en demy cercle. [b] Dans l'intervalle qui restoit, entre les Princes & les Triaires, les Consuls & leurs Lieutenants Généraux étoient placés, chacun du côté de l'aîle qu'il commandoit. Proche d'eux, étoient les Aigles Romaines, car pour les autres enseignes, on les plaçoit au centre de chaque Manipule. Derriére les Généraux, les Triaires

a Tite-Live leur donne pour armes, une picque & des javelots fort légers, tels qu'étoient ceux dont les Gaulois avoient coûtume de se servir, & que les anciens Auteurs ont appellés *Gæsa*. *Leves autem, qui hastam tantum Gæsaque gererent*. Tit. Liv. l. 8.

b *Les Princes*, au rapport de Tite-Live, formoient la seconde ligne, qui étoit aussi composée de quinze Manipules, comme la premiére. Si cependant il est vrai, comme nous l'apprenons des Auteurs anciens & modernes, que chaque corps des Hastates, des Triaires & des Princes, n'avoit que dix Manipules, il faut nécessairement réformer le texte de Tite-Live, qui en compte jusqu'à quinze. *Prima acies hastati erant, Manipuli quindecim*. Aussi Juste Lipse & Gronovius, ont-ils substitué *Decem* à *Quindecim*, conformément à ces vers d'Ovide.

Hastatos instituitque decem.
Et totidem Princeps totidem pilanus habebat corpora........

Les soldats qui composoient ces deux premiéres lignes, étoient appellés *Ante-Pilani*, selon Tite-Live *l.* 8. *Hoc triginta Manipulorum agmen Ante-Pilanos vocabant*, parce qu'ils précédoient la troisiême ligne composée des Triaires, qui avoient pour armes le *Pilum*. C'étoit une sorte de demi-pique à peu prês semblable aux espontons de nos Officiers.

De Rome l'an 413. Consuls. MANLIUS TORQUATUS, & DECIUS MUS.

avoient leur place. Tandis que les premiéres lignes combattoient, ceux-cy demeuroient fermes dans leurs postes, le genoux droit en terre, portants sur leurs épaules de grands boucliers quarrés, & se soutenants sur leurs longues pertuisanes, dont la pointe étoit en haut, & qui formoient devant eux comme une espéce de palissade. La coûtume d'alors étoit seulement de lever à Rome quatre Légions, & quoique, d'ordinaire, elles ne fussent composées chacune, que de quatre mille deux cents hommes de pié, & de trois cents Cavaliers, [a] il paroît que dans cette guerre, chaque Légion fut de cinq mille Fantassins. Pour la cavalerie, on la plaçoit toûjours sur les aîles de l'armée, &, en ce tems-là, elle n'étoit pas nombreuse parmi les Romains. Dans une armée de vingt mille hommes, on ne comptoit que douze cents chevaux.

[b] Telle étoit la disposition de l'armée, que les deux Consuls Manlius & Decius conduisoient contre les Latins. Celle de leurs ennemis avoit précisément le même arrangement, que celle des Consuls. Les étendarts des Latins répondoient aux étendarts des Romains. Leurs ennemis étoient aussi rangés sous trois lignes. Les *Hastates* des Latins formoient

a Tite-Live dit qu'alors il n'y avoit pas moins de cinq mille hommes dans chaque Légion. *Scribebantur autem quatuor fere Legiones, quinis millibus peditum, equitibus in singulas Legiones trecenis, liv.* 8.

b La nature des faits que nous aurons à traiter, dans les tomes suivants, nous mettra dans la nécessité de donner un détail suivi, & complet de la milice Romaine, de leurs différents ordres de batailles, de leurs campements, &c. Ainsi pour ne point tomber dans des redites, nous renvoyons le Lecteur à la suite de l'histoire, & à ce que nous aurons lieu d'observer, à ce sujet.

De Rome l'an 413.
Consuls.
MANLIUS TORQUATUS, & DECIUS MUS.

la premiére, leurs *Princes* étoient à la seconde, & leurs *Triaires* à la troisiême. Enfin leurs Centurions étoient postés vis-à-vis les Centurions de l'armée Romaine, & si l'arrangement eût subsisté durant le combat, les Capitaines des deux partis auroient eu à se battre ensemble. Enfin la conformité étoit si grande des deux côtés, que, comme les Triaires Romains avoient à leur tête une compagnie d'élite, dont le chef s'appelloit *Primus Pilus*, les Triaires Latins avoient leurs chefs, & leur compagnie d'élite. Il faut avoüer, qu'à parler en général, les Romains n'étoient pas de si haute taille, & ne paroissoient pas si vigoureux, que les Latins; mais en revanche ils avoient plus d'adresse, & plus de courage. Comme ils se défioient de l'ennemi qu'ils alloient combattre, les Consuls avoient permis aux Centurions de leur armée, de se donner chacun un Lieutenant à son choix, pour combattre un certain ennemi qu'ils désignoient. Il arriva, dans la mêlée, qu'un de ces jeunes Officiers, qui se trouva vis-à-vis d'un Centurion Latin, le vainquit & le terrassa.

T. Livius l. 8.

Les deux grands corps des Romains, & des Latins, si égaux entre eux, & si uniformes dans la maniére de combattre, se rangérent dans les plaines qui sont au pié du Mont Vésuve, sur le chemin qui conduisoit [a] au bourg de Véséris. Avant

a L'Auteur de la vie des Hommes illustres, a pris le bourg de *Véséris* pour une riviere. *Latinos apud Veserim Fluvium Decii collegæ devotione superavit.* Cicéron au livre troisiême des Offices, Tite-Live au livre 10. & Valére Maxime au livre 6. en ont parlé d'une maniére si équivoque, qu'il est difficile de conclure, si le lieu dont il s'agit, étoit véritablement une ville, un bourg, ou une riviere. Cluvier conjecture que Tite-Live a prétendu désigner une ville. La raison

que

que de sortir du camp, les Consuls avoient eu soin de sacrifier des victimes, & d'en consulter les entrailles. On sçait que le foye des animaux immolés, rendoit, au sentiment [a] des Aruspices, les plus sûrs

De Rome l'an 413.
Consuls.
MANLIUS TORQUATUS, & DECIUS MUS.

que ce Géographe en apporte, est que, dans le canton où se donna la bataille entre les Romains, & les Latins, on ne connoît point d'autres riviéres, que le *Fornello*, ou le *Fiume della Madalena*, & le *Sarno*. C'est ainsi qu'on nomme aujourd'hui ces deux Fleuves, que les anciens Géographes désignent par les noms de *Sebethus*, & de *Sarnus*. Ainsi nous prendrons *Veseris* pour un bourg, ou pour une ville, jusqu'à ce qu'on nous ait communiqué sur cela de nouvelles lumiéres.

a C'est le nom que les Romains donnoient à une espéce de Devins, qui tenoient, après les Augurs, un rang considérable à Rome, sous le titre d'Haruspices. Ils étoient chargés d'annonçer l'avenir par l'inspection des entrailles des animaux. Romulus en établit trois, c'est-à-dire qu'il assigna un Haruspice à chacune des trois Tribus, dont il avoit composé sa nouvelle Colonie. Dans la suite, le Sénat, par un decret exprés, ordonna que la République entretiendroit, à ses frais, douze enfans de race Patricienne, dans les douze Lucumonies des Etrusques, pour y être instruits des mystéres de cette sorte de divination, dont l'usage avoit passé de l'Etrurie à Rome. Le nombre des Haruspices se multiplia donc, de plus en plus, avec les Divinités du Paganisme; de maniére qu'ils formoient un Collége, dont les décisions furent long-tems respectables. Cicéron nous décrit leurs fonctions au second livre des Loix. PRODIGIA, PORTENTA AD HETRUSCOS ET HARUSPICES, SI SENATUS JUSSERIT, DEFERUNTO. HETRURIÆQUE PRINCIPES DISCIPLINAM DOCENTO, QUIBUS DIVIS CREVERINT PROCURANTO, IIDEMQUE FULGURA, ATQUE OBSTITA PIANTO. Leur principal soin étoit d'assister aux sacrifices, d'observer les cris & les mouvements de la victime, avant qu'elle fût égorgée, dans le moment, & après qu'on lui avoit donné le coup de la mort. De-là les Latins les ont appellés *Extispices*, & les Grecs θύτας ἱεροσκόπους καὶ ἡπατοσκόπους, parceque le foye, dans les sacrifices, étoit entre autres l'objet de leur attention. Ils examinoient aussi de quelle maniére le feu brûloit, & consumoit les victimes. L'odeur, la fumée de l'encens, enfin toutes les circonstances qui précédoient, qui accompagnoient, & qui suivoient le sacrifice, leur paroissoient autant de signes heureux, ou malheureux, dont ils faisoient dépendre le succès des entreprises les plus sérieuses. Il appartenoit aux Haruspices, aussi bien qu'aux Augurs, d'observer les foudres, & d'expier les lieux, & les personnes qui en avoient été frappées. Pour cette raison Caton, & Nonnius Marcellus leur donnent le nom de *Fulguratores*. Virgile leur attribuë ces fonctions, au dixiéme

De Rome l'an 413.
Consuls.
MANLIUS TORQUATUS, & DECIUS MUS.

présages de l'avenir. Ces Devins partageoient d'ordinaire le foye des victimes, en deux parties. L'une, selon eux, prédisoit ce qui devoit arriver aux ennemis, & l'autre partie annonçoit ce qui devoit

livre de l'Enéïde, dans la personne d'Asylas.

Tertius ille hominum divûmque interpres Asylas:
Cui pecudum fibræ, cœli cui sidera parent,
Et linguæ volucrum, & præsagi fulminis ignes.

Ils étoient consultés sur la nature des prodiges, sur le sens des Oracles, sur ce qui concernoit le culte des Dieux, & les cérémonies de la religion. Quelquefois même le Sénat les faisoit appeller, pour leur demander leur avis, & selon les réponses qu'il en recevoit, il formoit ses arrêts. Une inscription antique est une preuve de la déférence, qu'on avoit pour leurs décisions. Elle est conçuë en ces termes.

DEO FULGERATORI
ARAM
ET LOCUM HUNC
RELIG.
EX HARUSPICUM SENT.
Q. PUBLICIUS FRONT.
POS. ET
D. D.

Il y avoit une autre sorte d'Haruspices, qui faisoient le métier de prédire l'avenir, & de tirer l'horoscope à prix d'argent, par la chiromance, par les sorts, & par l'astrologie. Ennius, que Cicéron cite dans son livre de la divination déclame vivement contre ces fourbes, qui abusoient de la crédulité des simples. Voici comme il s'exprime. *Non habeo denique nauci Marsum Augurem, non vicanos Haruspices, non de circo Astrologos, non iliacos conjectores, non interpretes somniorum; non enim sunt ii, aut scientiâ, aut arte divini, sed superstitiosi vates, impudentesque Harioli, aut inertes, aut insani, aut quibus egestas imperat: qui sibi semitam non sapiunt, alteri monstrant viam; quibus divitias pollicentur, ab iis drachmam ipsi petunt. De his divitiis sibi deducant drachmam, reddant cætera.* Ennius appelle ces imposteurs de profession, *Vicanos Haruspices*, parce qu'ils parcouroient les Villages, où ils pouvoient plus aisément mettre leur imposture à profit. Quelque accrédités que fussent à Rome les Haruspices, les personnes sensées se mocquoient ouvertement d'un art, que l'erreur populaire, & la superstition avoient consacré. Cicéron raporte au livre de la divination, qu'Hannibal réprochoit au Roy Prusias, d'avoir plus de confiance dans les entrailles d'un Veau, que dans l'expérience & la valeur de ses Capitaines. Cependant un art si chimerique, avoit ses rits, ses cérémonies, & ses mystéres, qui étoient contenus dans certains Rituels, dont parle Cicéron. Antistius Labeo en fit une compilation, & les rédigea en quinze livres, avec un commentaire.

arriver aux Romains. On dit que du côté du foye, d'où l'on tiroit des présages pour les Latins, on trouva qu'ils étoient menacés d'un grand désastre, & que le côté des Romains leur promettoit un événement favorable. On dit plus. Les entrailles consultées, sur le sort des deux Consuls, parurent n'annonçer rien que de favorable à Manlius. Son Collégue en fut rempli de joye. Il augura de-là, que, si quelqu'un devoit se dévoüer dans le combat, c'étoit lui. D'un autre côté Manlius, ne put s'empêcher d'envier à Décius le bonheur, qu'il auroit, peut-être, de mourir victime du bien public. Tant il y avoit alors d'émulation parmi les Romains, à qui rendroit de plus importants services à la Patrie; même au dépens de ses jours!

De Rome l'an 413.

Consuls. MANLIUS TORQUATUS, & DECIUS MUS.

Zonaras. l. 7.

Tout étoit ainsi préparé, lorsque le signal du combat fut entendu. Manlius commandoit à l'aîle droite, & Décius à l'aîle gauche. D'abord l'ardeur, dans les deux armées, fut égale, & le choc fut violent de part, & d'autre. Le genre de combattre étoit le même, & les forces étoient à peu près semblables. Cependant l'aîle où combattoit Décius, vivement pressée par les Latins, perdit du terrain. La premiére ligne se vit obligée de céder, & en reculant, sans tourner le dos, elle entra dans les intervalles de la seconde ligne. Ce désavantage, qui ne fut qu'à l'aîle gauche, fit ressouvenir Décius, qu'il étoit convenu avec son Collégue, que celui des deux Consuls, dont l'aîle seroit enfoncée la premiére, se dévoüeroit aux Dieux Manes, & leur dévoüeroit aussi, avec soy, toute l'armée des ennemis. [a]

[a] L'amour de la patrie, qui faisoit le caractére des anciens Ro-

Ces dévoüements n'étoient pas inusités parmi

De Rome l'an 413.

Consuls. MANLIUS TORQUATUS, & DECIUS MUS.

mains, n'a jamais paru avec plus d'éclat, que dans le sacrifice volontaire de ceux, qui se sont dévoüés pour elle, à une mort certaine. Soit que Rome eût emprunté de la Gréce les cérémonies, & l'usage des dévoüements, soit que ce fût dans ses Citoyens l'effet de la superstition, & d'un zéle outré pour les intérêts de la République, l'Histoire Romaine fournit plus d'un exemple de ce mépris généreux de la vie. On a déja rémarqué, que les plus respectables têtes du Sénat se signalérent, en se devoüant à la mort, pour le salut de l'Etat, après la malheureuse journée d'Allia, & la prise de Rome par les Gaulois. Le même motif porta le jeune Curtius à se précipiter dans un gouffre, lorsque les Haruspices eurent fait réponse, selon le témoignage de Varron, *l.* 4. *de ling. lat.* que le souverain des Dieux Manes demandoit, qu'on lui réservât le plus distingué d'entre les Romains, par sa valeur. *Eße responsum, Deum Manium postulionem postulare, hoc est civem fortissimum postulare.* Le nom de *Postulio*, est celui que l'on donnoit à la victime destinée aux Dieux des Enfers. Ces consécrations, qui passoient pour le chef-d'œuvre de l'Héroisme, se renouvellérent de tems en tems, depuis même que l'amour de la gloire, & de la patrie cessa d'être la passion dominante des Romains. On verra dans l'Histoire de l'Empire, qui suivra celle de la République, des Courtisans se livrer à la mort, par un vœu solemnel, dans la persuasion, qu'aux dépens de leur vie, ils obtiendroient des Dieux, en faveur de leur Maître, ou une longue suite de prospérités, ou la guérison d'une maladie. L'on se proposoit pour unique fin, dans ces dévoüements, de calmer la fureur des Divinités infernales. C'étoit une tradition reçuë dans le Paganisme, que ces Dieux impitoyables ne se laissoient fléchir, ni par les vœux, ni par les priéres des vivants.

Nesciaque humanis
Precibus mansuescere corda.
Geor. 4.

Peu touchés du sacrifice des animaux, on ne pouvoit les appaiser, disoit-on, que par l'effusion du sang humain. Ainsi dans les tems d'allarmes, dans les disgraces, dans les horreurs d'un combat, où tout sembloit desespéré, l'imagination blessée des Romains se figuroit toutes les puissances de l'Enfer armées contre la République. Dans le trouble que leur causoient ces terreurs paniques, tout leur paroissoit conspirer à la désolation de leur Patrie. Pour prévenir ces malheurs, leur réligion ne présentoit alors d'autre ressource, que celle d'assouvir la rage de ces Dieux sanguinaires, en détournant sur quelqu'un des Citoyens, les fléaux dont Rome leur paroissoit menaçée. Conformément à ces principes, l'un d'eux se faisoit gloire de s'abandonner à la fureur des Dieux Manes, persuadé qu'à ce prix il désarmeroit la colére de ces Divinités vengeresses, & que, par-là, il les intéresseroit, à s'armer contre les ennemis de la Pattie.

les Romains ; a mais il n'arrivoit guére que le

De Rome l'an 413.

Consuls. MANLIUS TORQUATUS, & DECIUS MUS.

a Souvent les Magiſtrats dévoüoient eux-mêmes, de leur propre autorité, des Citoyens dangereux, & alors on pouvoit les tuer impunément. L'uſage des dévoüements étoit plus ordinaire, avant la priſe des Villes aſſiégées. Mais auſſi les aſſiégeans ne manquoient pas d'employer, par précaution, une autre ſorte de cérémonie, dont les Auteurs anciens nous ont parlé ſous le nom *d'évocation*. Ils ne croyoient pas qu'on pût livrer à coup ſûr, une Ville aux rigueurs des puiſſances infernales, ſi auparavant elle n'avoit été fruſtrée de la protection de ſes Dieux tutelaires. Voici la deſcription, que Macrobe nous a tranſmiſe, de cet Acte préparatoire. Quand les Romains, dit-il au livre 3. des Saturnales, avoient réduit une place aux abois, ils tâchoient par leurs priéres, & à force de termes magiques, d'engager les Divinités tutelaires du lieu, à ſortir des Temples, qui leur étoient conſacrés, & à venir s'établir à Rome. On leur y promettoit en même-tems, des ſujets plus zélés pour leur honneur, un culte plus reſpectueux, des Temples, des jeux, des ſacrifices. Il eſt à propos de rapporter les expreſſions mêmes de l'Auteur. *Conſtat omnes urbes in alicujus Dei eſſe tutelâ, moremque Romanorum arcanum & multis ignotum fuiſſe, ut cum obſiderent urbem hoſtium, eamque jam capi poſſe confiderent, certo carmine evocarent tutelares Deos; quod aut aliter urbem capi poſſe non crederent; aut ſi poſſent, nefas æſtimarent, Deos habere captivos.* Sans cette précaution, on ne croyoit pas qu'il fût poſſible de forcer une ville aſſiégée, tandis qu'elle demeuroit ſous la protection de ſes Dieux. D'ailleurs les Romains ſe perſuadoient, qu'on ne pouvoit faire une plus grande injure à ces Divinités, que de les arracher, pour ainſi dire, des lieux, qui leur étoient conſacrés. Une entrepriſe ſi hardie eût paſſé pour une impiété, & un attentat inoüi, contre le reſpect dû aux choſes ſaintes. Telle étoit la formule de l'évocation, que le même Auteur dit avoir recüeillie d'un Livre de Sammonicus Serenus, intitulé *des choſes ſecretes*. Celui-ci prétendoit l'avoir trouvée dans un ancien ouvrage, qu'il attribuë à un certain Furius. Il paroît que ce formulaire fut prononçé à la priſe de Carthage. Mais en changeant ſeulement le nom, il étoit commun pour toutes les autres villes, dont les Romains firent la conquête.

Dieu, ou Déeſſe tutelaire du Peuple, & de la ville de Cathage, Divinité qui les avés honorés de vôtre protection, je vous ſupplie, avec les ſentiments de la plus profonde vénération, d'abandonner cette ville, de déſerter les Temples qu'on vous a conſacrés, de réprouver le culte qu'on vous y rend, de répandre au milieu de ſes Citoyens, l'eſprit de vertige, la terreur, la confuſion, & l'épouvante. Daignés-vous donner à nous. Tranſportés-vous à Rome, pour y établir vôtre domicile. Agréés nos Temples, & nos myſteres. Soyés propice aux

Général d'une armée, ou même qu'un particulier

De Rome l'an 413.
Consuls.
MANLIUS TORQUATUS, & DECIUS MUS.

Peuple Romain, à moy, à mon armée. En reconnoissance, je fais vœu de vous ériger des Temples, & de célébrer des jeux en vôtre honneur. Il est bon de joindre à la traduction, les termes originaux de cette formule, que son antiquité a renduë respectable. *Si Deus, si Dea est cui populus civitasque Carthaginensis, est in tutela; teque maxime ille, qui urbis hujus popolique tutelam recepisti, precor venerorque, veniamque à vobis peto, ut vos, popolum, civitatemque Carthaginensem deseratis, loca, templa, sacra, urbemque eorum relinquatis, absque his abeatis, eique popolo, civitatique, metum, formidinem, oblivionem injiciatis, proditique Romam ad me, meosque veniatis, nostraque vobis loca, templa, sacra, urbs acceptior, probatiorque sit, mihique popoloque Romano, militibusque meis præpositi sitis, ut sciamus intelligamusque. Si ita feceritis, voveo vobis templa ludosque facturum.* Selon Verrius Flaccus, que Pline cite au livre 28. ch. 2. les termes de l'évocation étoient compris dans le Rituel des Pontifes, & l'on les lisoit encore de son tems. Cette cérémonie se terminoit par l'immolation des victimes. Les Haruspices ne manquoient pas d'y présider, & de juger par l'inspection des entrailles de l'Animal immolé, si les priéres addressées aux Dieux tutelaires de la ville ennemie, avoient été exaucées. Les Romains étoient si persuadés de l'efficace de l'évocation, qu'ils se faisoient un devoir inviolable, de garder un profond secret, sur le nom de la Divinité Tutelaire de Rome, & sur le nom Latin de la ville même. Ils craignoient que l'ennemi, une fois instruit de ces mysteres, n'employât contre eux la même pratique, dont ils avoient si souvent éprouvé le succès. De-là ce mystere impenétrable sur ce dépôt sacré, qu'on gardoit dans le Temple de Vesta, comme le plus précieux gage de la perpétuité de l'Empire de Rome. La connoissance en étoit réservée aux seuls Pontifes, & aux Vestales. Pline *au livre 3. ch. 5.* rapporte à ce sujet, qu'un certain Valérius Soranus fut puni de mort, pour avoir révélé le nom mysterieux de Rome. Ce fait est confirmé par Solin *livre* 1. C'est apparemment celui-là même, dont parle Servius, lorsqu'il dit, sur le prémier livre des Georgiques, qu'un Tribun du Peuple fut condamné au supplice de la croix, pour la même raison. Au reste, l'évocation n'étoit qu'un prélude à la cérémonie du dévoüement, dont les Romains faisoient usage contre les villes assiégées. La formule de cette imprécation étoit conçuë en ces termes, que Macrobe nous a transmis. *Dis pater, Vejovis, Manes, sive vos quo alio nomine fas est nominare, ut omnes illam urbem Carthaginem, exercitumque, quem me sentis dicere, fugâ, formidine, terroreque compleatis, quique adversum legiones, exercitumque nostrum, arma, telaque ferent, uti nos eum exercitum, eos hostes, eosque homines, urbes,*

se dévoüât volontairement lui-même. On fit accroire aux Troupes, qu'à l'égard du dévoüement de Décius, on avoit déferé à un ordre des Dieux. D'ordinaire ces consécrations se faisoient par les Consuls, qui choisissoient une tête dans leur armée,

De Rome l'an 413.
Consuls.
MANLIUS TORQUATUS, & DECIUS MUS.

agrosque eorum, ut qui in his locis, regionibusque, agris, urbibus ve habitant, abducatis, lumine supero privetis, exercitumque hostium, urbes, agrosque eorumque, quos me sentio dicere, uti vos eas urbes, agrosque, capita, ætatesque eorum devotas, consecratasque habeatis, illis legibus quibus quandoque sunt maxime hostes devoti; eosque ego vicarios pro me, fide Magistratuque meo, pro populo Romano, exercitibus, legionibusque nostris do, devoveo, ut me meamque fidem, imperiumque, legiones, exercitumque nostrum, qui in rebus gerundis sunt, bene salvos siritis esse. Si hæc ita faxitis, ut ego sciam, sentiam, intelligamque, tunc quivis hoc votum faxit, ubi ubi faxit, recte factum esto, ovibus atris tribus Tellus mater, teque Jupiter „ obtestor.... " Pere Pluton, Jupi- „ ter implacable, Divinités infer- „ nales, sous quelque nom qu'il soit „ permis de vous réclamer, portés „ la consternation, & l'épouvante au „ milieu de Carthage, & de cette „ armée, contre qui j'implore vôtre „ vangeance. Dissipés, je vous en „ conjure, nos ennemis, & privés- „ les de la lumiére du jour. Dé- „ ployés tous les fléaux de vôtre „ colere sur leurs villes, leurs cam- „ pagnes, & leurs habitans. Que „ ceux qui sont armés contre nos „ Légions, ne puissent se dérober „ à vos coups. Agréés que je les livre, sans réserve, à vôtre cou- " roux. Je vous en fais donc une " consécration, je vous les dévoüe, " je les substitue en ma place, & je " vous les offre en sacrifice, pour " moy, pour nos Magistrats, pour " le Peuple Romain, pour nos Lé- " gions, enfin pour le salut de la " République. Si vous daignés ac- " cepter les vœux que je vous fais, " Déesse de la Terre! Et vous Ju- " piter! je m'engage à immoler " en vôtre honneur trois brebis noi- " res, ou par moi-même, ou par " autrui, en quelque lieu que ce soit. "

On voit par cette formule, que les Romains n'avoient d'autre objet, dans ces imprécations, que de détourner la fureur impitoyable des Dieux de l'Enfer, sur les ennemis de Rome. L'effet des dévoüements qui suivoient l'évocation, étoit estimé tel dans le Paganisme, qu'on ne doutoit plus de la prise de la ville assiégée, dans la persuasion que ses Dieux tutelaires l'avoient abandonnée, pour chercher ailleurs une retraite plus assûrée, & que les puissances infernales conspiroient à sa perte. Conformément à cette idée, Virgile, en parlant de la ville de Troye, a dit que les Dieux protecteurs d'Ilium avoient déserté leurs Temples.

Excessere omnes adytis, arisque relictis,
Di quibus imperium hoc steterat...
Enéïd. l. 2.

De Rome l'an 413.
Consuls.
MANLIUS TORQUATUS, & DECIUS MUS.

pour être la victime destinée aux Dieux des Enfers. Celui qu'il choisissoit, devoit nécessairement être Citoyen Romain, [a] & cet honneur chimerique ne s'accordoit, ni aux étrangers, ni aux volontaires. Si le Soldat dévoüé perdoit la vie, l'armée s'en applaudissoit. S'il échappoit du combat, c'étoit un homme perdu de réputation. [b] Il devenoit un objet d'horreur. Nul droit de faire des sacrifices, ou en public, ou en particulier, ne lui étoit plus accordé. Comme il étoit censé mort civilement, on enterroit, en sa place, dans un champ, une statuë de bois, haute au moins de sept pieds, [c] & le lieu où l'on enfoüissoit ce simulachre, étoit regardé comme funeste. [d] Jamais Consul ne devoit y mettre le pié.

a Tite-Live ajoûte, en cet endroit, qu'il n'étoit pas permis à un Consul, à un Dictateur, & à un Préteur de se dévoüer eux-mêmes, lorsqu'ils prononçoient le formulaire du dévoüement, contre l'armée ennemie. *Illud ajiciendum videtur, licere Consuli, Dictatorique & Prætori, cum legiones hostium devoveant, non utique se, sed quem velint ex legione Romanâ scriptâ, civem devovere.* Sur cela, on demande, pourquoi le Consul Décius se dévoüa-t-il à la mort? On répond que son dévoüement fut pris pour un Arrêt irrévocable, porté par les Dieux, qui demandérent le sacrifice de sa vie.

b Cependant celui qui échapoit à la mort qu'il alloit chercher, pouvoit se réhabiliter, en consacrant ses armes à Vulcain, ou à quelque autre Divinité. Cette consécration étoit accompagnée d'un sacrifice, ou d'une offrande, à la volonté du suppliant. C'est ainsi qu'il se purifioit des éxécrations qu'il avoit prononçées contre lui-même, conformément à cette loy rapportée par Tite-Live. QUI SE DEVOVERIT, VULCANO ARMA SIVE CUI ALII DIVO DEVOVERE VOLET, SIVE HOSTIA, SIVE QUO ALIO VOLET, JUS ESTO.

c On immoloit en même-tems une victime d'expiation. Au reste la cérémonie d'enterrer une statuë de bois, se faisoit dans la vûë d'accomplir, au moins en figure, le vœu que la personne dévoüée n'avoit point acquité.

d L'entrée de ce lieu, regardé comme exécrable, étoit absolument interdite au Consul, dans la persuasion, qu'il ne pouvoit s'en approcher sans contracter une soüillûre, qui l'eût rendu inhabile à exercer les fonctions du Consulat.

Ces

De Rome l'an 413.

Consuls. MANLIUS TORQUATUS, & DECIUS MUS.

Ces cérémonies des dévoüements, n'eurent guére lieu qu'aux premiers tems de la République. [a] Dans la suite, à mesure que Rome prit plus de confiance en sa grandeur, elle devint moins superstitieuse.

Décius donc, engagé d'honneur à s'immoler pour sa Patrie, dês qu'il eût vû ses Troupes plier, appella à haute voix le Grand Pontife Valérius. Celui-ci étoit à l'armée, & son ministére devoit être employé, pour dicter la formule du dévoüement, & pour donner sa forme à la consécration. D'abord le Grand Prêtre ordonna au Consul, de quitter son habit militaire, & de prendre la robbe, dont il usoit au Sénat. Il lui couvrit ensuite la tête d'un voile, & lui prescrivit de tenir, sous sa robbe, la main étenduë, & élévée jusqu'au menton; puis il mit sous ses piés une lance. C'étoit une cérémonie usitée dans tous les dévoüements. Cette lance devenoit dês-lors respectable, [b] & l'on appréhendoit fort qu'elle ne tombât aux mains des ennemis. Si par malheur ils s'en rendoient maîtres, c'étoit un triste événement, qu'il falloit expier par le sacrifice [c] d'un Taureau, d'un Verrat, & d'un Be-

a Cicéron, au livre troisiême de la nature des Dieux, se mocque, avec raison, de cette crédulité superstitieuse, qui attribuoit aux dévoüements des effets si merveilleux. Il ne conçoit pas que des esprits sensés pussent alors se figurer des Dieux malfaisants, & alterés du sang humain. Aussi est-il persuadé, que ces dévoüements volontaires, n'étoient au fond qu'un acte héroïque de valeur, ou le dernier effort d'un Général, que la victoire abandonne, & qui poussé d'un noble désespoir, se jette au travers des Escadrons ennemis, pour engager ses soldats à suivre son exemple.

b Pour cette raison, la lance étoit gardée avec grand soin, dans la crainte que les ennemis ne s'en saisissent. On eût alors regardé cette prise, comme un événement fatal, qui annonçoit quelque fâcheux revers, de la part de l'ennemi.

c Ces trois animaux étoient

De Rome l'an 413.

Consuls. MANLIUS TORQUATUS, & DECIUS MUS.

lier. Lorsque le Consul fut élevé sur la lance posée en travers, il prononça ces paroles, que le Pontife disoit avant lui. *O Janus! ô Jupiter! ô Mars! ô Romulus! ô Bellone! ô Dieux Lares! ô Divinités qui nous fûtes apportées par les Sabins* [a] *au nombre de neuf! O Héros qui habités au Ciel! O Dieux qui avés de l'empire sur nous, & sur nos ennemis! Et vous sur tout Divinités des Enfers, je vous honore, je vous invoque, & je vous supplie, de seconder les armes des Romains, & de faire passer la crainte, la terreur, & l'épouvante chés nos ennemis. Je me dévoüe aux Dieux Manes, & à la Déesse de la Terre, pour obtenir la prospérité des armes Romaines, & de ses Légions. Je leur dévoüe, avec moi, l'armée de nos ennemis, & leurs Troupes Auxiliaires.* Aussi-tôt que Décius eut achevé sa priére, il [b] retroussa sa robbe, & s'en ceignit.

offerts en sacrifice au Dieu Mars.

a Ce sont ces Divinités, que les Romains appelloient *Dii Novensiles*. Les sentiments sont partagés, sur la signification de ce terme ancien *Novensiles*. Les uns l'interprétent des Dieux de nouvelle création, ou de ceux dont le culte étoit passé nouvellement, des étrangers aux Romains. D'autres prétendent, que ce nom désignoit les neuf Muses. Varron veut que ce soient les Divinités, que Tatius transporta de son pays à Rome, au nombre de neuf, à sçavoir les Déesses, Lara, Vesta, Minerve, Feronia, la Concorde, la Bonnefoy, la Fortune, le Hazard, le Salut. Plusieurs lisent *Novensides*, au lieu de *Novensiles*, pour exprimer une autre sorte de Dieux, qui présidoient aux nouveautés.

b Cette robbe étoit retroussée à la maniere des habits, dont les Auteurs anciens nous ont parlé, sous le nom de *Cinctus Gabinus*. Nous avons rendu raison de cette attitude, dans le second tome de cette Histoire. Le nom de nœud Gabien, fut emprunté des habitans de Gabies, qui surpris par l'ennemi, tandis qu'ils assistoienr à la cérémonie d'un sacrifice, coururent brusquement aux armes, pour se mettre en défense. Or c'étoit la coûtume chés ces Peuples, de sacrifier avec la robbe retroussée. Cet usage se perpétua parmi les Magistrats, & les Pontifes de Rome, lorsqu'ils sacrifioient avant que d'aller au combat.

Ensuite il envoya ses Licteurs avertir son Collégue, que sa tête étoit consacrée aux Dieux, & qu'il alloit chercher la mort. A l'instant il monta à cheval, & courut en désesperé à travers les bataillons ennemis. La surprise fit croire aux Romains, que tout à coup sa taille s'étoit considérablement augmentée, & qu'il avoit paru plus grand, & plus auguste, que ne sont les hommes ordinaires. Ils le prirent, en ce moment, pour un héros venu du ciel, exprês pour écarter les malheurs de la guerre loin de l'armée Romaine, & pour les détourner sur les Troupes ennemies. Que ne peut point la superstition dans la chaleur d'un combat! Les Romains, & leurs ennemis furent également frappés de ce spectacle. Le Consul dévoüé à la mort, perça la premiére ligne des Latins, & pénétra jusqu'au milieu de leur armée. La terreur, & la crainte sembloient marcher à sa suite. Par tout où son cheval l'emporta, tout ce qui l'environnoit demeura immobile, comme s'il eut été frappé de la foudre. Enfin percée de mille coups, la victime tomba par terre. [a] Pour lors tout changea de face dans

De Rome l'an 413.

Consuls. MANLIUS TORQUATUS, & DECIUS MUS.

[a] Les révolutions subites qui accompagnoient les dévoüements, cesseront de paroître étonnantes, pour peu qu'on s'imagine quelle devoit être la disposition de toute une armée, à l'aspect d'une illustre tête, qui s'immoloit pour le salut de la patrie. L'appareil qui précedoit la cérémonie, la fiére contenance du Héros, le sérieux du Pontife, qui prononçoit, avec lui, la formule de la consécration, les préjugés du Paganisme qui se réveilloient alors, le mérite d'un sacrifice si généreux, tout enfin concouroit à remuer les esprits, & à inspirer aux plus lâches des sentiments héroïques. Les soldats animés à ce spectacle, s'empressoient de courir à l'ennemi, persuadés qu'ils couroient à la victoire. L'héroïsme de celui, qui se livroit pour eux à la mort, leur répondoit du gain de la bataille. Ce n'étoit plus un homme ordinaire; c'étoit une Divinité propice, dont ils suivoient

De Rome l'an 413.
Consuls.
Manlius Torquatus, & Decius Mus.

les deux armées. Les Romains sentirent l'effet du dévoüement de leur Consul. Son sang anima leur courage, & rallentit celui des Latins. Quand Décius fut mort, les Légions donnérent toutes, avec furie, sur les Troupes Latines, & tous les corps de leur armée combattirent. Il n'y eut pas jusqu'aux a gens de trait, armés à la légére, qu'on avoit ran-

les étendarts. L'imagination échauffée se figuroit, dans ces moments, tous les Dieux armés en faveur des Légions Romaines, porter la terreur, & l'effroy au milieu des troupes ennemies. La mort même d'une victime si précieuse relevoit les espérances de l'armée, & son sang dévenoit le gage assûré de la protection des Dieux.

a Tite-Live désigne ces gens de trait, par le mot Latin *Rorarii*. Ils tenoient alors le premier rang parmi les soldats armés à la légére. Ils furent appellés *Rorarii*, selon Festus, *quod, ut ante imbrem fere rorare solet, sic illi, ante gravem armaturam quod prodibant, Rorarii dicti.* Varron donne à ce mot la même étymologie; c'est-à-dire qu'il en étoit de cette premiére escarmouche, qui passoit pour le prélude du combat, comme de la Rose'e, qui précéde ordinairement une grande pluye. De-là le nom de *Rorarii*, que les Latins donnoient à ces soldats. Ils différoient d'une autre sorte de gens armés aussi à la légére, dont les Historiens font souvent mention, sous le nom d'*Accensi*, ou d'*Adcensi*. Ceux-cy combattoient avec la fronde. Ils étoient d'un ordre inférieur à celui des premiers, &, si l'on en croit quelques anciens Auteurs, ils ne suivoient l'armée qu'en qualité de volontaires, ou de surnuméraires, pour remplacer les Soldats Légionnaires, qui avoient été tués dans une bataille. Ainsi ils n'étoient point enrôlés dans les Légions. C'est l'idée que Festus nous en donne. *Adcensi dicebantur, qui in locum mortuorum militum subito sub rogabantur, dicti ita, quia ad censum adjiciebantur.* C'est pour cela qu'on les appelle aussi quelquefois *Ascriptitii milites, quia legioni ascribebantur.* Il est à croire que les *Accensi* furent ceux-là mêmes, que Servius Tullius comprit dans la cinquiême classe, au raport de Tite-Live, *livre* I. Quelques-uns les ont confondus mal-à-propos avec les *Rorarii*. Ils n'ont pas pris garde, que Tite-Live distingue manifestement ces deux ordres l'un de l'autre, lorsqu'il dit que chacun avoit son enseigne militaire. *Primnm vexillum Triarios ducebat.... secundum Rorarios.... tertium Accensos.* Plaute *in Frivol.* a exprimé cette différence dans ce vers.

..... Ubi Rorarii
Estis? en sunt. Ubi sunt accensi?
Ecce.

Dans la suite, les troupes armées

gés derriére les lignes, qui ne vinsent au combat. On les plaça dans les intervalles des deux premiéres lignes, & on leur ordonna de lancer des dards. Par-là les forces des premiers Manipules furent considérablement augmentées. Jusqu'alors les Triaires n'avoient point encore donné. Un génou en terre, ils attendoient l'ordre du Général, pour entrer en action. Cependant les Latins combattoient toûjours avec ardeur, & en certains endroits, ils avoient de l'avantage sur les Romains. Les choses en étoient là, lorsqu'on rapporta à Manlius la mort de son Collégue. Ce généreux Consul, ne put retenir ses larmes, & donna, sur le champ, à Décius les éloges qu'il méritoit. Resté seul pour commander, il délibéra un moment s'il n'ordonneroit pas à ses Triaires de combattre; mais il jugea plus à propos de les réserver, pour la derniére extrémité. Il fit donc passer les volontaires à la premiére ligne. Les Latins, de leur côté, qui se virent pressés par ces troupes fraiches, qu'ils prirent pour les Triaires des Romains, firent aussi avancer les Triaires de leur parti. Pour lors le choc fut violent. Les ennemis, à force de combattre, avoient déja cassé, ou émoussé leurs armes. Cependant ils prenoient encore de l'avantage sur les Romains, & les repoussoient. Déja les Latins se croyoient victorieux, & ils présumoient d'avoir enfonçé la derniére ligne de leurs ennemis, lorsque le Consul fit entendre sa voix aux Triaires

De Rome l'an 415.
Consuls.
MANLIUS TORQUATUS, & DECIUS MUS.

à la légere, furent indifféremment comprises sous le nom commun de *Velites*, & de *Ferentarii*, comme nous aurons lieu de le remarquer ailleurs, lorsque nous parlerons en détail de la milice des anciens Romains.

De Rome l'an 413.
Consuls. MANLIUS TORQUATUS, & DECIUS MUS.

Romains, qui restoient cachés derriére leurs boucliers, un genou en terre. *Levés-vous, Camarades,* leur dit-il, *& renversés des hommes fatigués du combat. Souvenés-vous de Rome, de vôtre valeur, de vos femmes, & de vos enfans; & n'oubliés pas qu'un Consul a perdu la vie, pour vous obtenir la victoire.* La ligne des [a] Triaires parut tout-à-coup comme sortir de terre. Leurs armes étoient luisantes, & leurs forces n'étoient point encore épuisées. Les Manipules des deux premiéres lignes Romaines, remplirent les intervalles de leurs Triaires, pour recommencer un nouveau combat. On doit juger que jamais bataille ne fut plus obstinée; puisque, des deux parts, on en vint à faire combattre les Triaires. Le sort des armes se déclara enfin pour les Romains. La troupe fraîche de leurs Triaires poussa un cri, qui servit à mettre le désordre parmi ceux des Latins, qui leur étoient opposés. Les Romains portérent leurs coups au visage de leurs ennemis. Ce fut presque sans peine, que leurs Triaires culbutérent les Triaires Latins. Ils leur passérent ensuite sur le ventre, penetrérent jusque dans les Manipules de leurs autres lignes, qu'ils trouvérent fatiguées, & presque sans armes. Enfin, avec peu de perte, ils firent un si grand carnage de Latins, qu'à peine il resta la quatriême partie de leur armée. Les Samnites, pour qui se donnoit le combat, n'y eurent point de part. Ils demeu-

a Les Triaires, selon Denys d'Halicarnasse, *liv.* 5. & *liv.* 8. faisoient comme le corps de réserve. Destinés ordinairement, à la garde du camp, selon le témoignage du même Auteur, ils étoient la derniére ressource des armées Romaines, dans les besoins pressants, lorsque la victoire commençoit à chanceler, & que les premiers combattans épuisés, avoient peine à soûtenir les attaques de l'ennemi.

rérent en bataille, loin de l'armée Romaine, au pié du Mont Véſuve, & ne ſervirent qu'à donner quelque frayeur aux ennemis. Ainſi tout l'honneur d'une ſi belle action fut pour les deux Conſuls. L'un par ſon dévoüement augmenta la confiance des Romains, ſuſceptibles des préjugés d'une fauſſe religion. Tous les Hiſtoriens ne conviennent pas ſur les circonſtances de ſa mort. Le plus grand nombre le fait périr au milieu des eſcadrons Latins. D'autres racontent, qu'il ſe fit immoler comme une victime, par le bras d'un Romain de ſa ſuite. Pour Manlius, il n'y eut ſur lui qu'un ſentiment, parmi les Latins, comme parmi les Romains. On avoüa qu'il eût infailliblement rangé la victoire du parti des Latins, s'il avoit été leur Général, & que Rome ne vainquit, que parce qu'il en étoit Conſul. C'eſt l'aveu le plus glorieux, qu'on ait pû faire de ſa valeur, de ſa ſageſſe, & de ſon expérience dans la guerre. Malheureux de s'être vû obligé de ſacrifier ſon fils au bon ordre de ſes troupes, il fut aſſès heureux pour aſſûrer une victoire importante à ſa Patrie. Il eût plus volontiers verſé ſon ſang pour elle, qu'il ne vit répandre celui de ſon Collégue.

De Rome l'an 413. Conſuls. MANLIUS TORQUATUS, & DECIUS MUS.

Zonaras l. 7.

Après le combat, les Latins, en déſordre, ſe réfugiérent à [a] Minturne, un peu au-deſſus de l'em-

T. Livius l. 7.

a Cette Ville, comme nous le verrons dans la ſuite de cette Hiſtoire, devint trés-célébre par la défaite de Marius, qui ſe cacha dans les Marais de Minturne. Quelques Géographes l'ont placée, mal-à-propos, à trois milles de la rive droite du Liris, dans l'endroit où eſt préſentement *Trajetto.* Cluvier aſſûre, qu'on voyoit encore, de ſon tems, les ſuperbes ruines de l'ancienne Minturne, entre autres un Acquéduc, un Amphiteâtre, & les débris de pluſieurs monuments antiques.

De Rome l'an 413.
Consuls.
MANLIUS TORQUATUS, & DECIUS MUS.

bouchure du Liris. Leur camp fut pris, & pillé, & grand nombre de ceux qui s'y retirérent furent écrasés par la foule. Il y périt surtout bien des Campanois. Quoique la nuit fut proche, le premier soin des Romains fut de chercher le corps du généreux Décius. L'obscurité les empêcha de lui rendre les honneurs funébres, dans le jour même, qu'il avoit rendu mémorable par sa piété. Le lendemain, dit-on, les Soldats le démêlerent sous un tas de morts, & le trouvérent percé de mille coups. Son Collégue lui fit des obséques dignes de son rang, & de sa vertu.

Tandis que les Latins fuyoient en déroute, les habitans de Lavinium partoient de leur Ville, pour leur mener du renfort. Ils comptoient qu'on ne se presseroit pas si fort de donner bataille. Tous n'étoient pas encore sortis de leurs murailles, lorsqu'ils apprirent la défaite de leurs Alliés. A l'instant leurs conducteurs rentrérent, & le reste de la troupe les suivit. On dit qu'alors Millionius, qui les commandoit, & qui dans leur district leur tenoit lieu de Préteur, présentit l'orage qui menaçoit tout le Latium. *Nôtre marche*, leur dit-il, *n'a pas été longue; cependant nous la payerons bien chérement.* Les Latins néanmoins n'avoient pas encore perdu toute espérance de s'affranchir du joug Romain. Le gros de leurs troupes délabrées s'étoit rassemblé à Minturne. Le reste suivit par pelottons, & se cantonna sur les bords du Liris, proche le Mont Massic, & des campagnes de Falerne, dans une petite ville nommé[a] Vescia, tout à portée de Min-

[a] Vescia étoit située dans le pays des Aurunces, aux environs du turne.

De Rome l'an 413.
Consuls. MANLIUS TORQUATUS, & DECIUS MUS.

turne. Là, Numicius, qui paroît avoir été le seul Général de l'armée Latine, fit assembler ses Soldats, & leur parla de la sorte. *Dans le combat dont nous sommes échappés, Mars a bien fait sentir ses fureurs. Nos ennemis les ont éprouvées, comme nous. La victoire, en apparence, s'est déclarée pour eux; mais au fond, ils doivent se regarder comme vaincus. Toute la cour de leurs Consuls a été ensanglantée. L'un a fait périr son fils, l'autre s'est fait périr lui-même. Combien de Romains n'avons-nous pas étendus sur la poussiére? Leur premiére, & leur seconde lignes ont été enfonçées, par vôtre valeur. Nous avons porté le carnage, jusqu'au-delà des Aigles Romaines. Il est vray que leurs Triaires ont un peu rétabli les affaires décousuës de leur armée; mais dans une perte, à peu prês égale, nous avons des ressources, qu'ils n'ont pas. Les Romains sont reduits à eux seuls, & ils sont campés dans un pays plus éloigné de Rome, que nous ne le sommes des Volsques, & du Latium. Avant donc qu'ils reçoivent du renfort de leur ville, rassemblons la jeunesse de nos bourgades, & du païs de nos Alliés. Retournons à Capouë, & tentons, encore une fois, la fortune des armes. Nous surprendrons les Romains, & nôtre arrivée soudaine les remplira d'épouvante.* La proposition fut agréée, & pour encourager ceux qui n'avoient point assisté au combat, on répandit des lettres dans le Latium, & chês les Volsques,

Fleuve Liris, ou du *Garigliano*, en-deçà du Mont Massic, aujourd'huy *Monte Dragone*. Cette Ville donna son nom à un petit canton, que les Auteurs Latins ont appellé *Ager vescinus*, qui s'étendoit depuis Minturne, jusqu'à Mola. Quelques-uns se sont trompés, lorsqu'ils ont confondu les Campagnes de Vescia, avec le pays des Vestins.

De Rome l'an 413.

Consuls. MANLIUS TORQUATUS, & DECIUS MUS.

qui leur donnoient avis d'un second combat. On leur représentoit la fuite de l'armée Latine, comme une honorable retraite. Ces bruits artificieusement semés, attirérent grand nombre de jeunesse dans leur camp. A la hâte, on en composa une armée, & sans différer, Numicius lui fit prendre le chemin de Capouë. Sur la route étoit [a] un Village, nommé Trifane, sans doute parce qu'on y adoroit trois Divinités, en trois divers Temples. Là, Manlius, qui sçut la marche des ennemis, vint à leur rencontre. On ne se donna pas, de part, & d'autre le tems de camper. Chacun quitta ses fardeaux, & des deux côtés on en fit des monçeaux, puis le choc commença. La résistance des Latins fut médiocre, & bien-tôt leur armée tumultuaire fut mise en désordre. La consternation des vaincus annonça la marche du vainqueur. Manlius entré dans le Latium, pour y faire le dégât, ne trouva plus de résistance. Toutes les Villes se donnérent à lui à discrétion. Priverne, du territoire des Volsques, se rendit aussi sans composer. Toute la Campanie fut asservie aux Romains, & Capouë sa capitale revint à ses maîtres. Pour lors le Consul ne songea plus qu'à punir les coupables, & qu'à rendre sa victoire utile à ses Concitoyens. Il dépoüilla les habitans de Capouë, du Latium, & de Priverne, de leurs anciennes possessions, & distribua leurs campagnes au Peuple victorieux. Les belles plaines de

a Ces Villages étoient de la dépendance des Aurunces, au-delà du Liris, à peu de distance de Sinuesse, ville ancienne, placée dans la terre de Labour, vers l'endroit où est aujourd'hui *Toga di Mondragone.*

De Rome l'an 413.

Consuls. MANLIUS TORQUATUS, & DECIUS MUS.

Falerne, jusqu'au Fleuve Vulturne, furent aussi partagées entre les Romains. Rome eut égard à l'équité, dans la division qu'elle fit du païs conquis. Ceux qui obtinrent des fonds dans le Latium, n'eurent que deux journaux de terre, à cause du voisinage de Rome; de telle sorte néanmoins, que ceux qui ne purent avoir leurs deux journaux complets dans le Latium, furent récompensés sur le païs des Privernates, avec un leger avantage. A l'égard de ceux des Romains qui eurent leur partage sur les campagnes de Falerne, on augmenta leur part, à raison de leur éloignement de Rome. On leur assigna trois journaux de terre, & un quart de journau. Cependant tous les Latins, & tous les Campanois ne furent pas également dépoüillés de leurs biens. Les Laurentins dans le Latium, & les Chevaliers Campanois, n'avoient point eu de part à la défection. [a] Le Consul les conserva dans tous leurs priviléges. Rome fit plus encore, en faveur de ces Chevaliers fideles. C'étoit vrai-semblablement la fleur de la Noblesse du païs. On leur accorda le droit de bourgeoisie à Rome, sans pourtant qu'ils y eussent droit de suffrage. Afin que cette concession fût plus authentique, on en grava le monument sur le bronze. Ce monument fut affiché dans le Temple de Castor, & de Pollux. Ces Chevaliers si constants dans leur fidelité, étoient au nombre de seize cents. Il fut ordonné que, sur les revenus publics,

a Tite-Live ajoûte que les Romains renouvellérent l'ancien traité d'alliance avec les Laurentins, & que chaque année on en célébroit la mémoire, le dixiême jour d'aprês la solemnité des Féries Latines, qui commençoient le cinquiême avant les Kalendes de May, c'est-à-dire le 27. d'Avril.

De Rome l'an 413.

Consuls. MANLIUS TORQUATUS, & DECIUS MUS.

de la Campanie, on leur payeroit tous les ans, par tête, à perpétuité, a la valeur de vingt-cinq livres de nôtre monnoye d'aujourd'hui, ou environ, somme qui dût être considérable, pour ce tems-là.

Après une campagne si glorieuse, & si utile à la République, Manlius revint à Rome. Il sembloit

a Les différentes Editions de Tite-Live varient sur l'expression de cette somme, que la République Romaine ordonna qu'on payeroit, tous les ans, aux seize cents Chevaliers Campanois, qui n'avoient point eu de part à la défection de leurs compatriotes. Dans plusieurs manuscrits de l'Historien Latin, Glarean assûre qu'on lisoit. *Denarios nummos quadragenos quinos*, & non pas *denarios nummos quadringenos quinquagenos*, comme on lit effectivement dans la plusspart des exemplaires imprimés. S'il est vrai qu'on ne paya que quarante-cinq deniers, conformément à la premiere leçon, *Denarios nummos quadragenos quinos*. Cette somme équivaloit au plus, à vingt-cinq livres de nôtre monnoye, en supposant, avec Budée, que le denier valoit un peu plus de dix sols. La somme auroit été plus considérable, selon le texte ordinaire, qui porte, *Denarios numos quadringenos quinquagenos*, c'est-à-dire quatre cents cinquante deniers, qui eussent égalé la valeur de deux cent vingt-cinq livres de France, à raison de dix sols pour chaque denier. Au reste, lorsque Tite-Live a reduit en deniers la somme en question, il ne faut pas conclure, que cette monnoye d'argent eût cours, dans les tems que nous parcourons, puisque l'argent monnoyé ne commença d'être en usage à Rome, que cinq ans avant la premiere guerre de Carthage, sous le Consulat de Q. Ogulinus Gallus, & de Caïus Fabius Pictor. L'Historien n'a donc évalué, en deniers, la pension annuelle des Chevaliers Campanois, que pour se conformer à la maniere ordinaire de compter, parmi les Romains de son siécle. A moins qu'on ne dise, que dês l'an de Rome 413. le denier fut une monnoye courante, chês les peuples de la Campanie. Les remarques que nous aurons à faire dans la suite, sur les monnoyes Romaines, nous donnéront lieu de parler du Denier Romain, ou du denier d'argent. Nous expliquerons en même-tems ce que les anciens Auteurs ont entendu, par le denier de cuivre, & par le denier d'or. En attendant nous avons estimé le denier, selon sa valeur primordiale, c'est-à-dire sur le pié de la drachme Attique, ou de dix *AS* Romains. C'est Pline qui nous en assûre, au livre 33. ch. 3. *Drachma Attica Denarii argentei habet pondus*. Ce n'est pas que le denier n'ait souffert, de tems à autre, plusieurs variations, mais ce point, qui regarde les anciennes espéces, demande une discussion plus profonde, que nous réservons pour les volumes qui suivront celui-cy.

que sa vertu, que sa valeur, & que les avantages qu'il avoit procurés à sa patrie, devoient lui attirer tous les cœurs. Sa séverité outrée avoit aliéné de lui toute la fleur des Romains. a On ne peut douter, qu'il n'ait obtenu les honneurs du triomphe, malgré le silence de Tite-Live. Auroit-on pû les refuser à tant de conquêtes éclatantes? Cependant jamais triomphe ne fut ni moins honoré, ni moins accompagné d'applaudissements. On ne vit venir au devant du Triomphateur, que des vieillards. Toute la jeunesse, qui l'abhorroit comme un parricide, pour avoir condamné son fils à la mort, complotta de ne point assister à la pompe qu'on lui destinoit. Manlius ne recouvra jamais la bienveillance de la jeunesse, & sa haine, contre un si grand homme fut éternelle. Il est incertain, si le chagrin qu'eut alors le Consul altéra sa santé; mais il est constant qu'il tomba malade. Tandis qu'il restoit à son logis dans l'inaction, les Antiates prirent les armes, & vinrent fondre sur les terres de la République, dans les territoires d'Ostie, d'Ardéa, b & de Solone. Ces villes étoient en partie du La-

De Rome l'an 413.

Consuls.
MANLIUS TORQUATUS, & DECIUS MUS.

Fasti Capit. Orosius l. 3. c. 9. Zonaras l. 7. & Diod. Sic. l. 16.

a Les Marbres Capitolins attestent le triomphe de Manlius, en ces termes, T. MANLIUS L. F. A. N. IMPERIOS. TORQUAT. A CDXIII. COS III. DE LATINEIS, CAMPANEIS, SIDICINEIS, AURUNCEIS XV. K. JUNIAS, c'est-à-dire que Titus Manlius, fils de Lucius, petit-fils d'Aulus, surnommé *Imperiosus Torquatus*, triompha des Latins, des Campanois, des Sidicins, & des Aurunces, le quinzième des Kalendes de Juin, ou le 18. du même mois. Ce n'est pas le seul triomphe, que Tite-Live ait passé sous silence, comme nous l'avons souvent remarqué.

b Cicéron, au livre premier de la divination, dit que les campagnes de Solone faisoient partie du territoire de Lanuvium. *In Solonio, qui est campus agri Lanuvini.* Il n'étoit éloigné de Rome que de douze milles, c'est-à-dire d'environ quatre lieuës communes de France. Par le chemin de traverse

De Rome l'an 413.

Consuls. MANLIUS TORQUATUS, & DECIUS MUS.

tium, & en partie du païs des Rutules, soumis aux Romains. C'étoit à Manlius de reprimer l'insolence de ces nouveaux ennemis; mais soit dépit, soit maladie, Manlius aima mieux créer un Dictateur, que de retourner à la guerre. Il nomma donc à la Dictature [a] L. Papyrius Crassus, qui pour lors étoit Préteur, & celui-cy choisit pour son Colonel général de la Cavalerie, un autre L. Papyrius surnommé Cursor. Leur expédition contre les Antiates, n'eut rien de mémorable, parce que les ennemis n'osérent paroître en campagne. Le Dictateur fit vivre, durant quelques mois, ses troupes dans leur païs, & ne revint à la ville, que pour présider à l'élection des Consuls de l'année suivante.

De Rome l'an 414.

Consuls. TIB. ÆMILIUS, & Q. PUBLILIUS.

Rome gardoit alors assés exactement la loy qui prescrivoit, qu'un Plébéïen rempliroit toûjours une des deux places du Consulat. On tira donc [b] Tib. Æmilius du corps de la Noblesse, & Q. Publilius d'entre le Peuple, pour en faire les successeurs de

on n'en comptoit que huit, selon Festus. De ce Canton, à Ostie, à Antium, & à Ardéa, il y avoit peu de distance. Il étoit arrosée des eaux de la Fontaine de Juturne, aujourd'hui *Kivo di Patrica*, & du Fleuve Numicus, autrement le *Numico*, aux environs de *S. Abrocolo*, *Torre Maggiore*, *Carqueto*. Marius, & Cicéron y avoient chacun sa maison de compagne.

a Les Fastes Capitolins, Tite-Live, & Cicéron nous ont appris la Dictature de Lucius Papyrius Crassus, qui pour lors exerçoit la Préture. Le de nier en parle expressément dans une Lettre à Pætus; mais son calcul, en ce qui regarde les années de la fondation de Rome, n'est pas conforme à celui des Fastes, que nous venons de citer. Il y a une différence de deux années.

b Dans les anciennes Editions de Tite-Live, Æmilius est marqué, avec, le prénom de *Titus*, au lieu de *Tibérius*. C'est une erreur à réformer, sur la foi des Fastes Capitolins, d'autant plus qu'il n'est pas le premier de la famille *Æmilia*, qui ait porté ce prénom. Ce Consul est désigné par le surnom de *Mamercinus*, que quelques Annalistes ont changé en *Mamercus*.

Manlius, & de Décius. Il arriva par malheur que le Plébéïen fit paroître plus de célérité à vaincre, & qu'il perçut aussi de plus grands honneurs que le Patricien. En effet, les Latins quoique vaincus, respiroient encore, & leur désespoir avoit augmenté leur férocité. Plusieurs de ces malheureux, que Rome avoit dépoüillé de leurs biens, s'étoient attroupés, les uns proche de Férentine, où autrefois ils assembloient leurs Diétes, & les autres proche de Pedum. Là ils avoient joint leur camp à la Ville, pour les défendre ensemble. Le sort régla les départements des deux Consuls. Publilius commandoit l'armée, qui devoit agir contre les Latins, [a] aux environs de Férentine, & Æmilius conduisit les troupes, qui devoient faire le siége de Pedum, & réduire ce reste de rébelles. L'expédition de Publilius fut plûtôt terminée, que celle de son Collégue. Trouver l'ennemi, le vaincre & le contraindre à se rendre à discrétion, ce fut pour ce Consul Plébéïen, l'ouvrage de peu de jours. De retour à Rome, il obtint le triomphe. C'étoit alors la coutûme de l'accorder aux Généraux, aprés une campagne glorieuse, sur-tout lorsqu'ils avoient défait les ennemis dans une bataille rangée, ou que leur victoire avoit été suivie de la réduction d'un peuple. Tandis que Publilius entroit pompeusement

De Rome l'an 414.

Consuls. TIB. ÆMILIUS, & Q. PUBLILIUS.

a On a jugé à propos de traduire ainsi, *aux environs de Férentine*; quoique le texte de Tite-Live porte *in campis Fenectanis*, & dans quelques Editions *Senectanis*. Il est difficile de deviner quel étoit ce territoire, dont les Historiens, ni les Géographes n'ont jamais dit un seul mot. Nous avons présumé qu'il s'étoit glissé, dans cet endroit, une faute de copiste, & que l'Historien a prétendu dire, que les Latins furent battus dans les Campagnes de Férentine. Ce lieu étoit en effet le rendés-vous de la Nation, selon que nous l'avons souvent remarqué.

De Rome l'an 414.

Consuls. TIB. ÆMILIUS, & Q. PUBLILIUS.

dans Rome, Æmilius son collégue prétendit au même honneur. Le corps de Latins, qu'il avoit eu à combattre, avoit éprouvé sa valeur en plusieurs petits combats; mais son expédition n'étoit pas finie. Ses adversaires avoient reçû des renforts de bien des Villes alliées. Tybur, Préneste, Vélitre, Antium, & Lavinium leur avoient envoyé de nouveaux secours. Enfin Pedum restoit à prendre, & les rébelles subsistoient toûjours dans leurs retranchements. Cependant, jaloux de la gloire d'un Collégue, qui lui étoit inférieur en naissance, Æmilius vint à Rome, pour y poursuivre, avec ardeur, au Sénat, un arrêt qui lui accordât de triompher. Cette avidité immodérée d'une gloire, qui n'étoit pas légitimément dûë, ne plut pas aux Peres Conscripts. Ils déclarérent à Æmilius, qu'il n'obtiendroit le triomphe, que quand il auroit contraint Pedum à se rendre, ou qu'il l'auroit pris d'assault. Quelle différence entre les Consuls de l'année précédente, & ceux qui gouvernoient alors! Manlius, & Décius n'avoient eu de passion, que pour l'intérêt public. L'un lui avoit sacrifié sa vie, & l'autre celle de son fils. Pour Æmilius, & Publilius même, ils n'eurent en veuë, l'un que les interêts de sa propre gloire, l'autre que l'illustration du parti Plébéïen, dont il étoit. Tant il est vray que ces Romains si vantés, n'eurent pas tous le même goût pour la vertu! On en jugera par ce qui va suivre.

Tout Patricien qu'étoit Æmilius, il fit céder l'affection qu'il devoit avoir pour la Noblesse, au dépit qu'il conçut contre le Sénat. Son Collégue fomenta ses ressentiments. Par amour pour la faction Plébéïenne, il sçeut en profiter, pour rele-

ver ſon parti. Les deux Conſuls agirent donc de concert, & s'entraidérent à humilier l'ordre Patricien. Jamais les plus furieux Tribuns du Peuple, n'invectivérent avec plus d'emportement qu'Æmilius, contre l'authorité de la Nobleſſe. Le ſujet ordinaire de ſes harangues ſéditieuſes, étoit l'inégale diſtribution que le Sénat avoit fait des Campagnes du Latium, & du territoire de Falerne. A l'entendre, les portions de la Nobleſſe, y avoient beaucoup excédé celles du Peuple. Ces diſcours d'un Conſul irrité commençoient à exciter bien du déſordre. Le Sénat ſe hâta de le prévenir, ſous prétexte de la guerre qu'il falloit continuer contre les rebelles Latins. Il ordonna à Æmilius de nommer un Dictateur. Æmilius faiſoit alors la fonction de premier Conſul, & les Faiſceaux, que les deux Collégues avoient, tour à tour, chez eux, chacun ſon mois, étoient alors en ſon logis. Chargé donc de nommer un Dictateur, il ſaiſit une ſi favorable occaſion, pour ſe vanger du Sénat, & de la Nobleſſe. Son choix fut en faveur de Publilius, Conſul Plébéïen ſon Collégue. Celui-ci ſe donna pour Colonel Général de la Cavalerie, un [a] Brutus Scæva, qui ne deſcendoit pas

De Rome l'an 414.

Conſuls.
TIB. ÆMILIUS & Q. PUBLILIUS.

a On a toûjours compté à Rome, pluſieurs branches Plébéïennes des Brutus, qui ſe réüniſſoient dans une même tige. Lucius Brutus qui fut le premier Tribun du Peuple, accrédita dans Rome la branche dont il étoit iſſu, de même que L. Brutus, qui proſcrivit la Royauté, avoit donné un grand luſtre à la ſienne. Le ſecond ſurnommé *Scæva* fut apparemment donné à ce Brutus, que Publilius choiſit pour Colonel Général de la Cavalerie, parce qu'il étoit gaucher. C'eſt la ſignification du mot Latin *Scæva*, dont les Auteurs anciens ſe ſont ſervis pour exprimer *la main gauche*. Ils le prenoient tantôt en bonne part, tantôt en mauvaiſe part, comme nous l'avons déja remarqué dans le premier volume de cette Hiſtoire.

De Rome l'an 414.
Consuls. TIB. ÆMILIUS & Q. PUBLILIUS.

du premier Consul Brutus, mais qui, quoique de la même maison, n'étoit pourtant que Plébéïen. Jamais le parti du Peuple ne se sentit plus fort. On juge aisément que Publilius, zélé partisan de la faction populaire, sçût mettre à profit les instants d'une souveraineté passagére. Tout son soin fut d'établir solidement les droits du Peuple, & de les égaler, en tout, à ceux de la Noblesse. Il y réüssit par les trois loix, ou qu'il porta de nouveau, ou qu'il remit en vigueur. La premiére étoit, que les Decrets faits par le Peuple, à la réquisition de ses Tribuns, seroient généralement observés par tous les sujets de la République. Dans les premiers tems depuis la Royauté abolie, il y eut cette différence entre les Arrêts du Sénat Romain, & les Decrets du Peuple, que les premiers étoient des loix générales, & qui s'étendoient à tous; au lieu que les seconds n'obligeoient que le Peuple. Les Plébéïens en avoient murmuré de tout tems. A la vérité cette inégalité de puissance, entre le Sénat & le Peuple, fut réformée sous le Consulat de M. Horatius, en l'année 303. depuis la fondation de Rome, & il fut réglé, que les Patriciens observeroient les loix du Peuple, comme le Peuple se soumettoit aux Arrêts du Sénat. Il paroît que ce réglement fut négligé dans la suite, puisque le Dictateur Publilius le renouvella. La seconde loy qu'il établit, mit encore des bornes à l'authorité du Sénat, & la soumit à celle du Peuple Romain, assemblé en Comices par Centuries. Avant Publilius, ces Comices minutoient des loix; mais c'étoit au Sénat de les accepter, ou de les rejetter à son gré. L'ordre fut changé. Le Dicta-

teur ordonna, que *le Sénat ratifieroit les loix avant qu'elles fussent portées en Comices, & que le Peuple, par son approbation, leur donneroit la derniere forme.* Enfin la troisiême loi que porta Publilius regarda les Censeurs. Ces Magistrats étoient dévenus puissants à Rome. Aussi la Censure n'étoit-elle accordée qu'aux plus illustres Patriciens, &, jusqu'alors, nul Plébéïen n'en avoit été revêtu. Le Dictateur fit entendre, que puisqu'on étoit allé jusqu'à partager le Consulat, entre les Plébéïens & les Nobles, on pouvoit, à plus forte raison, accorder, à perpetuité, une des places des Censeurs, à un Citoyen tiré du Peuple. Sa loi fut agréée, & durant plus de deux cents ans, on vit toûjours depuis un Plébéïen nommé à la Censure, avec un Patricien. Par-là Publilius signala son zéle pour son parti. Le Sénat gémit du déchet de son authorité, & l'on entendit dire aux Patriciens, que le Dictateur avoit plus fait de mal à la République par ses loix, qu'il ne l'avoit servie par ses victoires.

De Rome l'an 415.

Consuls. TIB. ÆMILIUS, & Q. PUBLILIUS.

Le Sénat songeoit à se vanger d'Æmilius, qui, par son union avec les Plébéïens, avoit si fort contribué à l'avilissement du parti Patricien. Il en trouva l'occasion, aussi-tôt que de nouveaux Consuls eurent pris le gouvernement de Rome. On venoit de mettre en place [a] L. Furius Camillus, petit-fils du grand

a Les noms de ces Consuls ont été empruntés des anciennes Colonnes Triomphales, où il est marqué, que L. Furius Camillus étoit fils de Spurius Camillus, qui le premier, fut élevé à la dignité de Préteur. Par conséquent il étoit petit-fils du grand Camille le Libérateur de Rome. Cette remarque étoit nécessaire, pour ne pas confondre en un seul les deux *Lucius Camillus*, dont il est fait mention dans les Fastes Consulaires.

De Rome l'an 415.
Conſuls.
L. FURIUS CAMILLUS, & C. MÆNIUS.

T. Livius l. 8.

Camille, & pour Collégue on lui avoit donné [a] C. Mænius, Plébéïen d'origine. Les Peres Conſcripts ſçavoient combien Æmilius étoit ſenſible au point d'honneur. C'eſt par là qu'ils l'attaquérent. Pour faire connoître à tout Rome, avec quelle négligence ce Conſul s'étoit acquitté de la commiſſion qu'il avoit euë, de finir la guerre contre les Latins, le Sénat ordonna, que les Conſuls de l'année préſente, ſe chargeroient, tout de nouveau, de l'entrepriſe, qu'Æmilius avoit manquée, & qu'ils feroient le ſiége de Pédum, puiſque ſon Prédéceſſeur n'avoit oſé le tenter. Cet Arrêt étoit mortifiant pour Æmilius. Le Sénat fit plus encore. Dans la crainte que Camillus, & ſon Collégue, n'échoüaſſent dans une entrepriſe, que la Nobleſſe avoit à cœur, on fournit abondamment ces Généraux, d'hommes, de munitions, d'armes & de machines. Le ſiége de Pédum fut la premiére operation de la campagne, qui fut ordonnée aux Conſuls. D'abord ils conduiſirent enſemble l'armée Romaine. Il paroît que dans la ſuite ils ſe diviſérent, & que chacun commanda un corps ſéparé. Lorſque les Légions partirent de Rome, les Latins étoient réduits à n'oſer ſe montrer en campagne, pour faire la guerre, & à ne pouvoir prendre le parti de la paix. Sortir avec des troupes, c'étoit donner aux Romains un prétexte, de venir les châtier comme des rebelles. D'ailleurs comment auroient-ils pu vivre tranquilles, après l'enlévement de tous leurs biens ? La crainte & le déſeſpoir les faiſoient balancer, entre la ſervitude & la mort. Ils

[a] Diodore de Sicile a changé le nom de Caïus Mænius, en celui de Caïus Manlius.

prirent donc un parti mitoyen. Renfermés dans les murs de leurs Villes, ils ne s'assemblérent plus en corps d'armée; bien résolus néanmoins de prêter secours à leurs voisins, si les Romains venoient troubler leur tranquillité, & forcer leurs remparts. Telle étoit, dans le Latium, la disposition des esprits, lorsque Camillus vint assiéger Pédum. Au bruit de sa marche, des troupes parties de Tybur & de Préneste accoururent au secours de Pédum, devancérent les autres corps des Villes Latines, & vinrent harceler Camillus, lorsqu'il commençoit à investir la Ville. Ceux-cy ne furent pas les seuls Peuples du Latium, qui s'empressérent de secourir la Ville, qu'on alloit assiéger. Les habitans d'Aricie, de Lavinium, de Vélitres & d'Antium, réünis, prirent leur route vers Pédum. Le Consul Mænius, qui couvroit le siége avec son corps d'armée, prévint ces troupes Latines, alla au devant du renfort, & le combattit [a] sur les bords de l'Asture. La défaite de ces troupes, auxiliaires ne coûta à Mænius qu'un léger combat. Il les attaqua brusquement, & les dissipa. Camillus eut de plus rudes combats à soûtenir contre les Tyburtins. Ceux-cy fondirent sur ses lignes, tandis que la garnison de Pédum faisoit une sortie. Attaqués par deux armées, les Romains firent face des deux cotés. D'une part les Tyburtins

De Rome l'an 415.

Consuls, L. FURIUS CAMILLUS, & C. MÆNIUS.

b Le fleuve *Astura*, ou *Stura*, selon d'autres, arrosoit le païs Pomptin qui fait partie de la Champagne de Rome. Il se décharge dans la mer de Toscane, & porte encore aujourd'hui son ancien nom, qu'il avoit communiqué à une petite Isle, qui s'étoit formée proche son embouchûre, à six mille au-delà du Promontoire d'Antium, entre cette Ville, & Circée. Cicéron y avoit une maison de Campagne. Ce fut près de là qu'il fut surpris & tué par les émissaires d'Antoine.

De Rome l'an 415.

Consuls. L. FURIUS CAMILLUS, & C. MÆNIUS.

mis en désordre, se dispersérent dans les Campagnes. Pour la garnison de Pédum, battuë & repoussée, elle rentra dans ses murs. Elle n'y fut pas long-tems en sûreté. Dês le même jour Camillus ordonna l'escalade. Son armée étoit nombreuse, elle environna toute l'enceinte de la Ville. Enfin Pédum fut pris d'assault.

Les Consuls scûrent profiter de la Victoire qu'ils avoient remportée, chacun sur des Peuples de contrées differentes. Ils rejoignirent leurs Légions, pour n'en composer plus qu'un corps, & avec des forces si formidables, ils parcoururent tout le Latium. En tous lieux, les Villes, ou se rendirent volontairement à discrétion, ou furent forcées à s'y rendre. Enfin les Consuls ne finirent leurs courses, que quand il ne resta plus de places à réduire, & de cantons rebelles à soumettre. Ils mirent par tout de fortes garnisons, & retournérent à Rome, glorieux d'avoir fini une guerre, que les Romains avoient si fort redoutée, & d'avoir assujetti des voisins, qui, sous le nom d'Alliés, ne lui rendoient service qu'autant qu'ils y étoient forcés, toûjours prêts à leur manquer au besoin par fierté, ou par jalousie. Il est aisé de comprendre avec quelles acclamations les deux Vainqueurs furent reçûs à Rome. Le Triomphe leur fut décerné séparément, pour des jours différents, & pour differéntes Victoires. Il fut dit, que L. Camillus entreroit Triomphant à Rome, le quatriême jour d'avant les Calendes d'Octobre, pour avoir vaincu les Pédanes & les Tyburtins, & que C. Mænius triompheroit, deux jours aprês, pour avoir défait les Antiates, les Laviniens,

Fast. Cap.

& les Vélitrans. Comme la victoire des deux Consuls étoit entiére, & que leur conquête étoit importante, Rome crut devoir les honorer par un monument, qui les distinguât. Par ordre de la République, on leur érigea deux statuës Equestres de bronze, qui furent posées dans la place, où l'on haranguoit le Peuple. Jusqu'alors il avoit été rare d'illustrer les Généraux, par des marques si durables, & si glorieuses.

De Rome l'an 415. Consuls. L. FURIUS CAMILLUS, & C. MÆNIUS.

Eutropius l. 2 & T. Liv. l. 8.

Il restoit encore aux Consuls, après leur Victoire, quelque tems à demeurer en place. Ils l'employérent à faire régler le sort des Vaincus. Camillus avoit la meilleure part à la conquête du Latium. Il fit le rapport au Sénat, de ce qu'il pensoit, sur l'usage que Rome devoit faire de l'assujettissement des Latins. Voici comme il parla. *Les Dieux & la valeur de nos soldats ont enfin terminé la guerre, que nous avons été contraints de faire aux Latins. Nos ennemis ont été défaits, sur les bords de l'Asture. Pédum est pris, toutes les Villes des Latins sont asservies, Antium, dans le païs des Volsques, s'est rendu à discrétion, & de fortes garnisons vous assûrent vos conquêtes. Jusques-là tout est fini. Il ne reste plus qu'à délibérer, par quels moyens nous contiendrons, à l'avenir, ce Peuple indocile, & si nous userons à la rigueur des droits de la Victoire. Les Dieux vous ont mis en état de décider, s'il y aura encore un Latium au monde, ou s'il n'y en aura plus. Vous pouvés vous procurer la paix avec les Latins, ou en les anéantissant, ou en leur pardonnant. Choisissés. Il vous est permis d'abolir le nom d'un Peuple, dont vous avés si souvent fait usage dans vos armées, & de ne faire qu'un vaste desert, d'une terre qui vous a*

T. Liv. l. 8.

De Rome l'an 415.
Consuls.
L. Furius Camillus, & C. Mænius.

produit tant de généreux défenseurs. Il vous est permis aussi d'imiter vos Ancêtres, de transporter les Vaincus à Rome, & en leur accordant le droit de Bourgeoisie, de ne composer plus qu'un Peuple, & qu'une République avec eux. Peres Conscripts, que l'occasion est belle de nous acquérir de la gloire, en augmentant le nombre de nos sujets! Quelle domination plus sûre, que celle où les Peuples obéïront avec plaisir, & où des sujets suivront le devoir, avec reconnoissance! Quelque parti que vous preniés, soit celui de la sévérité, ou celui de la douceur, l'éxécution presse. Nous avons affaire à des Peuples flotants, entre l'espérance & la crainte. Ne tardés point à prononcer sur leur sort, afin que, tandis qu'ils l'attendent en tremblant, ils reçoivent, ou la peine sans résistance, ou les effets de vôtre bonté, avec joye. Ce sera à nous de forcer les Latins, à accepter les Arrêts qu'il vous plaira de dicter. C'est à vous de statuër ce que vous croirés le plus convenable au bien public.

Ainsi parla Camillus. Son discours faisoit assés sentir, que son cœur panchoit vers la clémence. Les meilleures têtes du Sénat entrérent dans ses vûës, pour le fonds; mais comme la cause des Villes Latines n'étoit pas égale, & que les unes étoient plus criminelles, que les autres, on jugea à propos de mettre de la différence dans la maniére de les punir, ou de leur faire grace. On convint d'éxaminer en détail les raisons, qu'avoit la République de pardonner aux unes, de châtier les autres, & de récompenser les plus fidéles. Les habitans de Lavinium furent faits Citoyens Romains. On leur permit le culte de leurs Divinités particuliéres, à condition néanmoins

néantmoins que a le bois & le Temple qu'ils avoient

De Rome l'an 415.
Consuls.
L. FURIUS CAMILLUS.
C. MÆNIUS.

a Lorsque l'Idolatrie eut commencé à se répandre dans le monde, les Divinités Payennes n'eurent point d'autres Temples, que le sommet des montagnes, les collines, & les plaines. Car le nom de Temple étoit commun à tous les lieux consacrés par la Religion. Ensuite le silence, & l'horreur des bois parut s'accorder mieux avec le recüeillement, que demandoit la célébration des Mystéres du Paganisme. Les Peuples y transportérent donc leurs cérémonies, leurs sacrifices, leur vœux, leurs priéres, en un mot les adorations, qu'ils rendoient en commun à leurs Dieux. Ces bois étoient d'ordinaire plantés sur des hauteurs. On leur donna, selon quelques-uns, le nom de *Luci*, non point parce qu'ils étoient éclairés de la lumiére du jour, mais dans un sens tout contraire, parce qu'ils étoient si épais que les rayons du Soleil n'y pouvoient pénétrer. D'autres ont prétendu que les Payens y faisoient leurs assemblées pendant la nuit, à la lueur des flambeaux. De-là, disent-ils, le mot Latin *Lucus*, pour signifier un bois sacré. Ce ne fut que long-tems aprês, qu'on érigea des édifices en l'honneur des Divinités profanes. Différentes Nations, comme les Indiens, les Grecs, les Daces, & les Gétes, se maintinrent plusieurs siécles dans l'ancien usage. Les Perses qui adoroient le Soleil, ne croyoient pas qu'il fût de la déçence, de renfermer cette prétenduë Divinité ambulante entre quatre murailles, *quod majestatem Solis putarent nullis tectorum angustiis coercendam*, comme nous l'apprenons de Strabon *l.* 15. Ces Peuples, dit Ciceron, au livre second des Loix, ne jugeoient pas qu'il fût permis, de contenir dans un si petit espace, des Etres supérieurs dont l'immensité s'étendoit aussi loin que l'Univers; *non esse parietibus includendos deos, quibus omnia deberent esse patentia ac libera, quorumque hic mundus omnis Templum esset ac domus.* Les Romains même, au rapport de Varron, cité par saint Augustin, *livre* 4. *de la Cité de Dieu, ch. 36*, ne commencérent à bâtir des Temples, que cent soixante & dix ans aprês la fondation de Rome. *Centum septuaginta primis annis, ritu persico, Templis, simulachris, deorumque statuis caruerunt.* Si cela est ainsi, il faut dire nécessairement, que les Temples de Janus, de Jupiter Férétrien, de Jupiter Stator, de Quirinus, &c. érigés à Rome sous les premiers Rois, ne furent point des lieux consacrés. Il est croyable qu'ils ne furent alors regardés que comme des monuments respectables, qui conservoient le souvenir de quelque action d'éclat. Ainsi le Temple & la statuë de Janus *Bifrons*, n'avoient été construits, que pour perpétuer la mémoire de la reünion des Romains & des Sabins, sous la figure symbolique de deux visages, qu'on avoit donné à ce Dieu. Cependant aprês que les Romains eurent consacrés des Temples à Mars, à Diane, &c. Ils ne laissérent pas de se réserver des bois sacrés. Ils y portoient de tems en tems leurs hommages à la Divi-

De Rome l'an 415.
Consuls. L. Furius Camillus, C. Mænius.

consacrés à Junon, leur seroit commun avec les Romains. Les bourgeois d'Aricie, de Nomente & de Pédum obtinrent la même grace que ceux de Lavinium; c'est-à-dire que leurs Villes dévinrent a

nité qui présidoit dans ces lieux sombres. Cicéron en fait une Loi de Religion, qu'il dit avoir recüeillie de l'ancien droit des Pontifes. CONSTRUCTA A PATRIBUS DELUBRA HABENTO, LUCOS IN AGRIS HABENTO, ET LARUM SEDES. Aussi Rome avoit-elle ses bois sacrés dans l'enceinte même de la Ville. Les bois de Vénus, de Junon Lucine, de Vesta, &c. étoient autant de lieux respectables aux Romains. Nous apprenons d'une ancienne inscription, qu'un certain Egérius de Tusculum avoit fait la Dédicace du bois de Diane dans la forêt d'Aricie. Cicéron, *Pro domo suâ*, parle de deux bois qui furent plantés dans le terrain où la maison de Manlius Capitolin, étoit autrefois située. Les bois d'Albe avoient leurs Prêtres particuliers. La plûpart des familles mêmes se faisoient un point de Religion, d'avoir chez-eux quelque lieu de retraite, environné de plusieurs arbres, où ils avoient coutume de se rendre à certains tems, pour y honorer leurs Divinités domestiques. Ces bois étoient si révérés, qu'on ne pouvoit les émonder, ni en couper aucune branche, sans se rendre coupable d'impiété, à moins que quelqu'un des arbres n'eut été frappé de la foudre; car alors on coupoit la partie de l'arbre qui avoit été foudroyée, c'est ce qui s'appelloit *Conlucare lucum*. Cette opération étoit accompagnée du sacrifice expiatoire d'un porc. Caton *De re rustica*, nous en a transmis les rites, & la formule qu'on devoit prononcer en immolant la victime. *Porco piaculo facito, si Deus, si Dea est, quojum illud sacrum est, uti tibi jus siet porco piaculo facere illiusce sacri coercendi ergo. Harumce rerum ergo, sive ego, sive quis jussu meo fecerit, uti id recte factum siet. Ejus rei ergo te hoc porco piaculo immolando, bonas preces precor, uti sies volens propitius mihi, domo familiæque meæ liberisque meis. Harumce rerum ergo macte hoc porco piaculo immolando esto.*

a Les prérogatives que les Romains accordoient aux Villes Municipales étoient plus ou moins limitées, à proportion des services qu'elles avoient renduës à la République. Les Historiens de Rome nous ont marqué cette différence dans plusieurs endroits de leur histoire. Les Citoyens de certains Municipes n'avoient presque que la seule qualité de Citoyens Romains, sans en avoir les avantages. D'autres joüissoient de tous les privilèges attachés à ce titre, sans en avoir l'onéreux. Ils pouvoient prétendre aux Magistratures, ils étoient inscrits dans les Tribus, ils avoient droit de suffrages, ils ne servoient dans les armées que sur le pié de Légionnaires. Ainsi ils avoient droit d'as-

De Rome l'an 415.
Consuls.
L. FURIUS CAMILLUS, C. MÆNIUS.

Municipales, & que leurs guerriers purent être incorporés dans leurs Légions ; qu'ils auroient part à tous les avantages de la milice Romaine, & qu'ils ne seroient plus sur le pié a de troupes auxiliaires. Déja les Tusculans avoient obtenu autrefois ce même bienfait de la République ; pour lors il leur fut confirmé. Ce n'est pas que quelques uns d'eux ne se fussent signalés par leur révolte ; mais on ne rendit pas toute la contrée criminelle, pour la faute d'un petit nombre de révoltés. La cause des habitans de Vélitres parut plus odieuse au Sénat. Cette Ville, depuis plus de cent cinquante ans, étoit une Colonie Romaine. Cependant elle avoit abandonné sa Metropole, & s'étoit alliée avec les ennemis de Rome. D'ailleurs c'étoit un Peuple indocile, & qui souvent s'étoit révolté contre la République. On usa donc de sevérité à son égard. La Ville de Vélitres fut rasée, sont Sénat fut transporté ailleurs, & l'on ordonna à tous ses habitans d'aller fixer leur demeure en-delà du Tybre. Si quelqu'un présumoit de le repasser, on l'obligeoit à payer b mille As d'airain,

pirer aux charges militaires. Cependant ils se gouvernoient conformément aux Loix de leur païs, tant pour la Religion que pour la police. Dans le cinquiême Tome de cette Histoire, nous parlerons plus en détail du droit des Municipes, de leur origine, de leurs immunités, de leur gouvernement. Alors nous expliquerons en quoi les Villes Municipales différoient des Colonies Romaines.

a Sous le nom de troupes auxiliaires, on ne comprenoit alors que les troupes des Villes Alliées. Dans la suite, ce nom fut réservé à celles qui servoient aux frais de la République. Il n'en étoit pas ainsi des troupes que fournissoient les Peuples confédérés, comme nous l'avons remarqué cy-dessus.

b Dans plusieurs Editions de Tite-Live, on lit *usque ad mille paßuum*, au lieu de *usque ad mille pondo*, comme si l'Historien eût voulu faire entendre, qu'il ne fut pas permis aux Vélitrans de s'avancer de mille pas en-deçà du Tybre, faute de quoi ils seroient saisis au corps.

De Rome l'an 415.
Consuls.
L. FURIUS CAMILLUS,
C. MÆNIUS.

& l'on avoit droit d'éxiger de lui cette somme [a] en le saisissant au corps. Les campagnes mêmes de leurs Sénateurs furent distribuées à une nouvelle Colonie de Romains qu'on y envoya. Vélitres reprit son ancienne forme, depuis qu'elle eut reçû de nouveaux habitans. Antium fut puni moins sévérement. Dês l'an 286. de Rome, cette Ville étoit devenuë une Colonie Romaine. Depuis, elle avoit souvent oublié la reconnoissance qu'elle devoit à la République. On permit à ses anciens habitans d'y demeurer, s'ils vouloient, avec les nouveaux, & de rester dans leurs logis. On dépoüilla le port d'Antium de ses galéres, que les Antiates appelloient leur flotte. Cependant ils n'avoient en tout que six navires de guerre; mais en ces tems-là, six galéres passoient pour un gros armement. Rome les enleva en partie, les conduisit dans ses ports, & brûla le reste. A l'égard des éperons d'airain dont la proüe de ces vaisseaux étoit armée pour les combats, le Consul Mænius en fit faire un ornement à la Tribune aux harangues, d'où les Consuls & les Tribuns parloient au Peuple. Ce lieu regardé comme un Sanctuaire de la justice, s'appella depuis [b] *Rostra*, à

Florus. l.1. c.11.

a La peine décernée contre les réfractaires est exprimée en ces termes, *ut ejus qui cis Tiberim deprehensus esset usque ad mille pondo clarigatio esset. Tite-Live, l. 8.* Les Auteurs anciens ont pris ce mot *clarigatio*, en deux sens différents. Il se disoit de la déclaration de guerre que les Féciaux faisoient à haute voix : *Clarâ voce*, au nom de la République, ou d'une certaine formule qu'ils employoient, pour demander raison à la Ville ennemie des torts qu'elle avoit faite au Peuple Romain. Pline au livre 22, & Servius, *Æneide 9.* donnent à ce terme, la même interprétation. Il signifioit aussi le droit d'appréhender un homme au corps, en le déclarant atteint & convaincu de contravention à la Loy, ou aux ordres du Magistrat.

b Les Rostres, autrement la Tribune aux harangues, étoit éle-

De Rome l'an 415.
Consuls.
L. FURIUS CAMILLUS,
C. MÆNIUS.

cause des becs de navires qui servoient à sa décoration. Enfin on accorda le droit de bourgeoisie Romaine à toute la Colonie des Antiates, à condition qu'ils n'iroient plus en mer. Pour les habitans de Tybur & de Préneste, Rome leur ôta tous leurs fonds de terre. Le Sénat en prononçant un Arrêt si sévére, n'eut pas tant égard à la révolte présente, qu'aux secours que les habitans de ces deux Villes avoient autrefois donné aux Gaulois, contre la fidélité qu'ils devoient à la République. Enfin on défendit à tous les Latins d'assembler à l'ordinaire des Dietes, de faire des mariages d'une Ville à l'autre, & d'établir des foires & des marchés communs, pour le commerce. Ceux de a Fondi, & de



vée dans cet endroit de la place publique, qu'on appelloit le Comice, près du mont Palatin. Cette Tribune d'où les Magistrats avoient coûtume de haranguer le Peuple, representoit la figure d'un amphitéatre soûtenu par des colonnes. Nous en jugeons par le revers d'une Médaille d'Auguste, s'il est vrai néantmoins que pendant l'espace de plus de trois siécles, qui se sont écoulés jusqu'à cet Empereur, la forme de ce Tribunal ait été la même. On donnoit à ce lieu le nom de Temple, parce qu'il avoit été consacré par les Augurs. On y érigea, dans la suite des statuës, en l'honneur de ceux qui s'étoient illustrés au service de la République.

a Formies fut fondée, selon le témoignage de Strabon, par une Colonie de Lacédémoniens, qui lui donnérent d'abord le nom d'ὁρμίαι, à cause de la commodité de son port. Pline & Festus ont admis cette étymologie. Cette Ville étoit située dans le païs des Aurunces, entre Fundi & Minturnes. Le bourg de Mola a été construit sur les

De Rome l'an 415.
Consuls.
L. FURIUS CAMILLUS, C. MÆNIUS.

[a] Formies reçûrent aussi le droit de bourgeoisie; mais on ne leur accorda pas le droit de suffrage dans les Comices par Tribus, & par Centuries, [b] privilége dont les Romains honorérent quelques Villes Municipales. Le Sénat eut égard à la bonne foi de ces deux Peuples, qui avoient toûjours permis sur leurs terres un libre passage aux armées Romaines. A l'égard des Villes de la Campanie, comme Cumes & Suessula, on les mit sur le même pié que Capouë. Toutes leurs terres furent distribuées, & cette riche Province fut partagée entre les Romains. Ce fut ainsi qu'une guerre de trois ans asservit enfin deux belles Régions à la République. Ce fut ainsi que les Latins d'alliés qu'ils étoient de Rome, en dévinrent les sujets.

ruïnes de cette Ville, qui fut saccagée par les Sarrasins. Cette ancienne Ville donna son nom aux Collines qui étoient dans son voisinage, & à la maison de plaisance que Cicéron avoit près de-là, à peu de distance de Caïete.

a Entre Formies & Terracine, le *Liris*, & *l'Ufens*, dans le territoire de Cœcube, étoit la Ville de Fundi, près de la voye Appienne. Elle donna son nom à un Lac qui décharge ses eaux dans la mer. Les campagnes de Fundi, quoique marécageuses, étoient plantées de vignobles, qui produisoient des vins excellents, & fort renommés parmi les Anciens.

b Fundi & Formies étoient donc de ces Villes Municipales, qui n'avoient que les honneurs de Citoyens Romains, sans joüir des avantages du droit de Bourgeoisie.

Fin du quatriéme Volume.

FASTES CONSULAIRES.

AVERTISSEMENT.

Nous avons jugé néceſſaire de joindre à la fin de ce quatrième Tome, une ſuite Chronologique des Rois, des Conſuls, des Tribuns du Peuple, des Cenſeurs, des Queſteurs, des Triomphes, & des Luſtres, dont l'antiquité nous a conſervé la mémoire ; à commencer depuis Romulus, juſqu'à l'an 415, qui finit cette premiere partie de l'Hiſtoire Romaine. Le Lecteur en retirera deux avantages conſidérables. 1°. Cette Table Chronologique lui réünira ſous un même point de vûë la ſucceſſion, & les noms des Magiſtrats, ſans qu'il ſoit obligé de recourir au corps de l'ouvrage. 2°. Il retrouvera en partie pluſieurs Magiſtrats du ſecond ordre, que les Hiſtoriens ont paſſé ſous ſilence, & qui nous ont été tranſmis par les ſeuls Faſtes Capitolins. Ainſi il aura dans la repréſentation de ces Faſtes, une eſpéce de ſupplément à ce qui manque aux anciens mémoires. Le ſeul regret que nous avons, c'eſt de ne pouvoir produire en leur entier ces précieux monuments, dont il ne nous reſte plus que les débris. Nous garderons la même méthode, dans les Volumes qui ſuivront.

ROIS DE ROME.

1e. *année.*	ROMULUS. Il triomphe des Céninéens, des Cruſtumiens & des Antemnates. Il ſe fait un Trophée des dépoüilles du Roy Acron qu'il avoit tué de ſa propre main.
5.	
16.	Il triomphe des Camerins.
17.	Il triomphe des Véïens & des Fidénates.
38.	INTERREGNE.
40.	NUMA POMPILIUS.
83.	TULLUS HOSTILIUS.
87.	Il triomphe des Albanois.
91.	Il triomphe des Sabins.
114.	ANCUS MARCIUS.
115.	Il triomphe des Véïens.
120.	Il triomphe des Sabins.
139.	LE PREMIER TARQUIN.
150.	Il triomphe des Latins.
160.	Il triomphe des Etruſques.
171.	Il triomphe des Sabins.
176.	SERVIUS TULLIUS.
182.	Il triomphe des Etruſques.
186.	Il triomphe des Etruſques pour la ſeconde fois.
119.	Il établit le Cens & le Luſtre dont il fit quatre fois la cérémonie, pendant ſon regne.

Il

220. TARQUIN LE SUPERBE.
227. Il triomphe des Volſques.
228. Il triomphe des Sabins.
244. Il eſt déthrôné & chaſſé de Rome.

CONSULS.

1e. *Conſulat*, 244. L. JUNIUS BRUTUS.
L. TARQUINIUS COLLATINUS.
PUBLIUS VALERIUS POPLICOLA, fut ſubſtitué à la place de L. TARQUINIUS, qui abdiqua.
SPURIUS LUCRETIUS TRICIPITINUS, remplaça BRUTUS, qui fut tué pendant le cours de ſa Magiſtrature.
HORATIUS PULVILLUS, prit la place de SPURIUS qui mourut avant la fin de ſon Conſulat.
P. VALERIUS POPLICOLA, triomphe des Véïens & des Tarquiniens.

Queſteurs. P. Veturius Geminus.
M. Minucius Augurinus.

2e. *Conſulat*, 245. P. VALERIUS POPLICOLA, pour la ſeconde fois.
TITUS LUCRETIUS TRICIPITINUS.

CINQUIEME LUSTRE.

Questeurs.	Q. CLOELIUS SICULUS. A. SEMPRONIUS ATRATINUS.
3e. *Consulat*, 246.	P. VALERIUS POPLICOLA, pour la troisiême fois. M. HORATIUS PULVILLUS, pour la seconde fois.
Questeurs.	T. ÆBUTIUS ELVA. A POSTUMIUS ALBUS REGILLENSIS.
4e. *Consulat*, 247.	SPURIUS LARTIUS FLAVUS. T. HERMINIUS AQUILINUS.
Questeurs.	M. TULLIUS LONGUS. T. VIRGINIUS TRICOSTUS.
5e. *Consulat*, 248.	M. VALERIUS. P. POSTUMIUS TUBERTUS. MARCUS VALERIUS, & PUBLIUS POSTUMIUS, triomphent des Sabins.
Questeurs.	T. LARTIUS FLAVUS. SER. SULPICIUS CAMERINUS.
6e. *Consulat*, 249.	P. VALERIUS POPLICOLA, pour la quatriême fois. T. LUCRETIUS TRICIPITINUS, pour la seconde fois.

VALERIUS, triomphe des Sabins & des Véïens.

Questeurs.	P. Servilius Priscus.
	A. Virginius Tricostus Cælimontanus
7e. *Consulat*, 250.	P. POSTUMIUS TUBERTUS, pour la seconde fois.
	AGRIPPA MENENIUS LANATUS, celui-ci triomphe des Sabins.
	POSTUMIUS, reçoit seulement les honneurs de l'Ovation.
Questeurs.	T. Veturius Geminus.
	Postumius Cominius Auruncus.
8e. *Consulat*, 251.	OPITER VIRGINUS TRICOSTUS.
	SPURIUS CASSIUS VISCELLINUS, celui-ci triomphe des Sabins.
Questeurs.	Q. Servilius Priscus.
	T. Geganius Macerinus.
9e. *Consulat*, 252.	POSTUMUS COMINIUS AURUNCUS.
Dictateur.	T. LARTIUS FLAVUS.
Général de la Cavalerie.	Sp. Cassius Viscellinus.

SIXIEME LUSTRE.

Questeurs. P. MINUCIUS AUGURINUS.
Q. SULPICIUS CAMERINUS CORNUTUS.

10e. *Consulat*, 253. SER. SULPICIUS CAMERINUS.
M. TULLIUS LONGUS, celui-ci mourut pendant son Consulat.

Questeurs. C. JULIUS IULUS.
M. VALERIUS VOLUSUS.

11e. *Consulat*, 254. P. VETURIUS GEMINUS.
T. ÆBUTIUS ELVA.

Questeurs. RUFUS MAMERCINUS RUTILUS.
SP. NAUTIUS RUTILUS.

12e. *Consulat*, 255. T. LARTIUS FLAVUS, pour la seconde fois.
Q. CLÆLIUS SICULUS.

Questeurs. M. CLAUDIUS CRASSINUS REGILLENSIS.
L. GEGANIUS MACERINUS.

13e. *Consulat*, 256. A SEMPRONIUS ATRATINUS,
M. MINUCIUS AUGURINUS.

Questeurs. C. AQUILIUS TUSCUS.
VIRGINIUS TRICOSTUS RUTILUS.

14e. *Consulat, 257.*	A POSTUMIUS ALBUS REGILLENSIS. TITUS VIRGINIUS TRICOSTUS.
Dictateur.	A. POSTUMIUS ALBUS REGILLENSIS.
Général de la Cavalerie.	T. ÆBUSTIUS ELVA.
	A. POSTUMIUS, triomphe des Latins.
Questeurs.	T. SICINIUS SABINUS. Q. FABIUS VIBULANUS.
15e. *Consulat, 258.*	APPIUS CLAUDIUS SABINUS REGILLENSIS. P. SERVILIUS PRISCUS.
Questeurs.	SER. CORNELIUS MALUGINENSIS. L. ÆMILIUS MAMERCINUS.
16e. *Consulat, 259.*	A. VIRGINIUS TRICOSTUS CÆLIMONTANUS. T. VETURIUS GEMINUS CICURINUS.
Dictateur.	MARCUS VALERIUS.
Général de la Cavalerie.	Q. SERVILIUS PRISCUS.
	MARCUS VALERIUS, triomphe des Sabins.

Questeurs. C. Minucius Augurinus.
Sex. Furius Fusus.

17e. *Consulat*, 260. SP. CASSIUS VISCELLINUS, pour la seconde fois.
POSTUMUS COMINIUS AURUNCUS, pour la seconde fois.

Septieme Lustre.

Tribuns du Peuple. L. Licinius Bellutus.
L. Junius Brutus Bubulcus.

Ediles Plebéïens. C. Mucius Cordus Scævola.
Q. Mucius Cordus Scævola.

Questeurs. P. Valerius Poplicola.
M. Fabius Vibulanus.

18e. *Consulat*, 261. T. GEGANIUS MACERINUS.
P. MINUCIUS AUGURINUS.

Tribuns du Peuple. Sp. Icilius Ruga.
C. Licinius Calvus.

Ediles, &c. L. Licinius Bellutus.
L. Junius Brutus Bubulcus.

Questeurs. C. Julius Iulus.
Sp. Furius Fusus.

17e. *Consulat, 262.*	M. MINUCIUS AUGURINUS, pour la ſeconde fois. A. SEMPRONIUS ATRATINUS, pour la ſeconde fois.
Tribuns du Peuple.	L. SICINIUS BELLUTUS. M. DECIUS MUS.
Ediles.	SP. ICILIUS RUGA. L. JUNIUS BRUTUS.
Queſteurs.	CN. MANLIUS CINCINNATUS. MARC. HORATIUS PULVILLUS.
20e. *Consulat, 263.*	Q. SULPICIUS CAMERINUS. SP. LARTIUS FLAVUS, pour la ſeconde fois.
Tribuns du Peuple.	P. MÆNIUS. L. ALBINIUS.
Ediles.	C. SICINIUS BELLUTUS. P. LICINIUS CALVUS.
Queſteurs.	T. VIRGINIUS TRICOSTUS RUTILUS. C. SERVILIUS STRUCTUS AHALA.
21e. *Consulat, 264.*	C. JULIUS IULUS. P. PINARIUS RUFUS MAMERCINUS.

Tribuns du Peuple. C. SICINIUS BELLUTUS.
L. ICILIUS RUGA.

Ediles. C. ICILIUS RUGA.
C. JUNIUS BUBULCUS.

Questeurs. C. CORNELIUS LENTULUS.
C. HORATIUS PULVILLUS ESQUILINUS.

22e. Consulat, 265. SP. NAUTIUS RUTILUS.
SEX. FURIUS FUSUS.

Tribuns du Peuple. M. PLÆTORIUS.
P. LICINIUS CALVUS.

Ediles. L. SICINIUS BELLUTUS.
C. LICINIUS CALVUS.

Questeurs. T. MENENIUS LANATUS.
A. VIRGINIUS TRICOSTUS RUTILUS.

23e. Consulat, 266. C. AQUILIUS TUSCUS.
T. SICINIUS SABINUS, celui-ci triomphe des Volfques.
AQUILINUS, défait les Herniques, & n'a que les honneurs de l'Ovation.

Tribuns du Peuple. L. ALBINIUS.
P. LICINIUS CALVUS

L. ICILIUS

Ediles.	L. Icilius Ruga.
	C. Icilius Ruga.
Questeurs.	Sp. Servilius Structus.
	Q. Sextius Capitolinus.
24e. *Consulat*, 267.	SP. CASSIUS VISCELLINUS, pour la troisiême fois.
	PROCULUS VIRGINIUS TRICOSTUS RUTILUS.
	SP. CASSIUS, triomphe des Volsques & des Herniques.
Tribuns du Peuple.	C. Rabuleius.
	M. Silius.
Ediles.	C. Junius Bubulcus.
	M. Plætorius.
Questeurs.	C. Nautius Rutilus.
	L. Furius Medullinus Fusus.
25e. *Consulat*, 268.	Q. FABIUS VIBULANUS.
	SER. CORNELIUS MALUGINENSIS COSSUS.
Tribuns du Peuple.	P. Mucius Scævola.
	M. Tarquitius Laurentinus.
Ediles.	C. Licinius Calvus.
	C. Rabuleïus.
Questeurs.	K. Fabius Vibulanus.
	L. Valerius Potitus.

26e. Consu- L. ÆMILIUS MAMERCINUS.
lat, 269. K. FABIUS VIBULANUS.

Tribuns du M. TITINIUS.
Peuple. C. SICINIUS BELLUTUS.

Ediles. L. ALBINIUS.
M. SILIUS.

Questeurs. A. MANLIUS VULSO.
VOPISCUS JULIUS IULUS.

27e. Consu- M. FABIUS VIBULANUS.
lat, 270. L. VALERIUS POPLICOLA POTITUS.

Tribuns du C. MÆNIUS.
Peuple. P. LICINIUS CALVUS.

Ediles. C. LICINIUS CALVUS.
M. TARQUITIUS LAURENTINUS.

Questeurs, P. FURIUS FUSUS.
APP. CLAUDIUS SABINUS REGILLENSIS.

28e. Consu- C. JULIUS IULUS.
lat, 271. Q. FABIUS VIBULANUS, pour la seconde fois.

Tribuns du L. ALBINIUS.

Peuple.	P. TARQUITIUS LAURENTINUS.
Ediles.	C. RABULEÏUS. C. MÆNIUS.
Questeurs.	L. PINARIUS RUFUS MAMERCINUS. T. ÆMILIUS MAMERCINUS.
29e. Consulat, 272.	K. FABIUS VIBULANUS, pour la seconde fois. SP. FURIUS FUSUS.
Tribuns du Peuple.	SP. ICILIUS RUGA. L. GENUCIUS AVENTINENSI.
Ediles.	M. TITINIUS. P. DECIUS MUS.
Questeurs.	A. VIRGINIUS TRICOSTUS CÆLIMONTANUS. Q. SERVILIUS PRISCUS.
30e. Consulat, 273.	CN. MANLIUS CINCINNATUS. M. FABIUS VIBULANUS, pour la seconde fois.
Tribuns du Peuple.	TI. PONTIFICIUS. C. RABULEÏUS.
Ediles.	L. ALBINUS. P. TARQUITIUS LAURENTINUS.

Questeurs.	T. NUMICIUS PRISCUS.
	M. VOLUMNIUS AMINTINUS.
31e. *Consulat*, 274.	K. FABIUS VIBULANUS, pour la troisième fois.
	T. VIRGINIUS TRICOSTUS RUTILUS.
Tribuns du Peuple.	C. JUNIUS BUBULLUS.
	C. ICILIUS RUGA.
Ediles.	SP. ICILIUS RUGA.
	M. DECIUS MUS.
Questeurs.	M. MINUCIUS AUGURINUS.
	P. MINUCIUS AUGURINUS.
32e. *Consulat*, 275.	L. ÆMILIUS MAMERCINUS, pour la seconde fois.
	CAIUS SERVILIUS STRUCTUS AHALA. Celui-ci n'acheva pas l'année, soit qu'il eût abdiqué, soit qu'il fût mort pendant le cours de sa Magistrature.
	C. CORNELIUS LENTULUS ESQUILINUS, fut mis en sa place.
Tribuns du Peuple.	P. DECIUS MUS.
	M. FLAVULEÏUS.
Ediles.	T. PONTIFICIUS.

L. GENUCIUS AVENTINENSIS.

Questeurs. L. VOLUMNIUS AMINTINUS.
M. TULLIUS LONGUS.

Proconsuls. K. FABIUS VIBULANUS.
SP. FURIUS FUSUS.

33e. *Consulat*, 276. C. HORATIUS PULVILLUS.
T. MENENIUS LANATUS.

Tribuns du Peuple. C. RABULEÏUS.
L. FLAVULEÏUS.

Ediles. M. FLAVULEÏUS.
C. ICILIUS RUGA.

Questeurs. T. EBUTIUS ELVA.
SP. POSTUMIUS ALBUS REGILLENSIS.

Proconsul. K. FABIUS VIBULANUS.

34e. *Consulat*, 277. A VIRGINIUS TRICOSTUS RUTILUS.
SP. SERVILIUS STRUCTUS.

Tribuns du Peuple. T. GENUCIUS ATENTINENSIS.
Q. CONSIDIUS.

Ediles. M. DECIUS MUS.
P. MUCIUS SCÆVOLA.

Questeurs.	S. P. FURIUS MEDULLINUS FUSUS. M. PAPIRIUS MUGILLANUS.
35e. *Consulat*, 278.	P. VALERIUS POPLICOLA. C. NAUTIUS RUTILUS. VALERIUS, triomphe des Véïens & des Sabins.
Tribuns du Peuple.	L. CAEDITIUS. T. STATIUS.
Ædiles.	L. FLAVULEÏUS. Q. MUCIUS SCÆVOLA.
Questeurs.	C. FOSSIUS FLACCINATOR. Q. MUCIUS SCÆVOLA.
36e. *Consulat*, 279.	L. FURIUS MEDULLINUS FUSUS. A. MANLIUS VULSO.

HUITIEME LUSTRE.

MANLIUS victorieux des Véïens, reçoit les honneurs de l'Ovation.

Tribuns du Peuple.	K. ATINIUS LONGUS. Q. MUCIUS SCÆVOLA.
Ædiles.	T. PONTIFICIUS. Q. CONSIDIUS.

Questeurs. A Pstumius Albus Regillensis.
L. Ebutius Elva.

37e. *Consulat*, 280. L. ÆMILIUS MAMERCINUS, pour la troisième fois.
VOPISCUS JULIUS IULUS.

Tribuns du Peuple. Cn. Genucius.
C. Icilius Ruga.

Ediles. T. Genucius Aventinensis.
L. Cædicius.

Questeurs. P. Servilius Priscus.
L. Lucretius Tricipitinus.

38e. *Consulat*, 281. L. PINARIUS RUFUS MAMERCINUS.
P. FURIUS FUSUS.

Tribuns du Peuple. Volero Publilius Philo.
C. Lætorius.

Ediles. Q. Considius.
T. Statius.

Questeurs. T. Veturius Geminus Cicurinus.
P. Volumnius Amintinus Gallus.

39e. *Consulat*, 282. AP. CLAUDIUS SABINUS REGILLENSIS.

T. QUINCTIUS BARBATUS CAPITOLINUS.

Tribuns du Peuple. VOLERO PUBLILIUS PHILO.
C. LÆTORIUS.

Ediles. P. MUCIUS SCÆVOLA.
K. ATINIUS LONGUS.

Questeurs. SER. SULPICIUS CAMERINUS.
C. CLAUDIUS SABINUS REGILLENSIS.

40e. *Consulat*, 283. L. VALERIUS POPLICOLA POTITUS, pour la seconde fois.
T. ÆMILIUS MAMERCINUS.

Tribuns du Peuple. C. SICINIUS BELLUTUS.
L. NUMITORIUS.
M. DUILIUS.
L. MÆCILIUS.
SP. ICILIUS RUGA.

Ediles. L. CÆDICIUS.
T. STATIUS.

Questeurs. L. QUINCTIUS CINCINNATUS.
L. CORNELIUS MALUGINENSIS.

41e. *Consulat*, 284. A. VIRGINIUS TRICOSTUS CÆLIMONTANUS.
T. NUMICIUS PRISCUS.

CN. APRONIUS

Tribuns du Peuple. CN. APRONIUS.
P. MUCIUS SCÆVOLA.
K. ATINIUS LONGUS.
M. DECIUS.
C. MÆNIUS.

Ediles. VOLERO PUBLILIUS PHILO.
C. LÆTORIUS.

Questeurs. L. MINUCIUS AUGURINUS.
C. HORATIUS PULVILLUS.

42e. *Consulat*, 285. T. QUINCTIUS BARBATUS CAPITOLINUS, pour la seconde fois.
Q. SERVILIUS PRISCUS.
T. QUINCTIUS, triomphe des Volsques & des Antiates.

Tribuns du Peuple. C. PONTIFICIUS.
C. CONSIDIUS.
L. ROMULEÏUS.
L. TITINIUS.
M. GENUCIUS AVENTINENSIS.

Ediles. C. SICINIUS BELLUTUS.
M. DUILIUS.

Questeurs. Q. MINUCIUS AUGURINUS.
SP. VIRGINIUS TRICOSTUS CÆLIMONTANUS.

43e. *Consulat*, 286.	TI. ÆMILIUS MAMERCINUS, pour la seconde fois.
	Q. FABIUS VIBULANUS.
Tribuns du Peuple.	C. DUILIUS.
	C. MÆVIUS.
	T. STATIUS.
	M. DECIUS.
	L. CÆDICIUS.
Ædiles.	L. NUMITORIUS.
	SP. ICILIUS RUGA.
Questeurs.	T. ROMILIUS ROCUS VATICANUS.
	C. VETURIUS CICURINUS.
44e. *Consulat*, 287.	SP. POSTUMIUS ALBUS REGILLENSIS.
	Q. SERVILIUS PRISCUS, pour la seconde fois.
Tribuns du Peuple.	VOLERO PUBLILIUS PHILO.
	M. POMPILIUS.
	M. MANLIUS.
	C. SICINIUS BELLUTUS.
	P. SILIUS.
Ediles.	L. MÆCILIUS.
	CN. APRONIUS.

Queſteurs. A. ÆTERNIUS FONTINALIS.
SEX. QUINTILIUS.

45e. *Conſulat*, 288. FABIUS VIBULANUS, pour la ſeconde fois.
T. QUINCTIUS BARBATUS CAPITOLINUS, pour la troiſiéme fois.

NEUVIEME LUSTRE.

Tribuns du Peuple. Q. DECIUS MUS.
M. METILIUS.
P. LÆTORIUS.
M. PONTIFICIUS.
M. CONSIDIUS.

Ediles. C. PONTIFICIUS.
L. TITINIUS.

Queſteurs. SP. TARPEÏUS MONTANUS CAPITOLINUS.
P. HORATIUS TERGEMINUS.

46e. *Conſulat*, 289. A. POSTUMIUS ALBUS REGILLENSIS.
SP. FURIUS MEDULLINUS FUSUS.

Tribuns du Peuple. L. DOMITIUS ÆNOBARBUS.
L. CÆDITIUS.
L. MÆNIUS.

	CN. GENUCIUS AVENTINENSIS. M. CÆDICIUS.
Ediles.	M. POMPILIUS. C. DUILIUS.
Questeurs.	P. SESTIUS CAPITOLINUS. T. MENENIUS LANATUS.
Proconsul.	Q. QUINCTIUS BARBATUS CAPITOLINUS.
47e. *Consulat*, 290.	P. SERVILIUS PRISCUS. L. ÆBUTIUS ELVA, l'un & l'autre moururent pendant l'année de leur Consulat.
Tribuns du Peuple,	C. LICINIUS. C. VOLSCIUS. C. JUNIUS BRUTUS BUBULCUS. M. SELLIUS. P. PUBLILIUS PHILO.
Ediles.	M. METILIUS. M. PONTIFICIUS.
Questeurs.	AP. CLAUDIUS SABINUS REGILLENSIS. S. P. VETURIUS CRASSUS CICURRINUS.

48e. Consulat, 291. L. LUCRETIUS TRICIPITINUS, il triomphe des Volsques & des Eques.

T. VETURIUS GEMINUS CICURINUS, il reçoit les honneurs de l'Ovation.

Tribuns du Peuple. SEX. TITIUS.
C. TERNTIUS ARSA.
M. DECIUS MUS.
C. FESCENNIUS.
M. CONSIDIUS.

Ediles. L. MÆNIUS.
CN. GENUCIUS AVENTINENSIS.

Questeurs. T. GENUCIUS AUGURINUS.
M. CORNELIUS MALUGINENSIS.

49e. Consulat, 292. P. VOLUMNIUS AMINTINUS GALLUS.

SER. SULPICIUS CAMERINUS.

Tribuns du Peuple. A. VIRGINIUS.
M. VOLSCIUS FICTOR.
C. NUMITORIUS.
L. MÆCILIUS.
L. SICINIUS BELLUTUS.

Ediles. C. TERENTIUS ARSA.
M. SELLIUS.

Questeurs.	M. Antonius Merenda.
	M. Sergius.
50e. *Consulat*, 293.	P. VALERIUS POPLICOLA, pour la seconde fois.
	C. CLAUDIUS SABINUS REGILLENSIS.
	VALERIUS, mourut pendant sa Magistrature.
	L. QUINCTIUS CINCINNATUS, lui fut substitué.
Tribuns du Peuple.	A. Virginius.
	M. Volscius Fictor.
	C. Numitorius.
	L. Sicinius Bellutus.
	L. Mæcilius.
Ediles.	Sex. Titius.
	M. Decius Mus.
Questeurs.	M. Horatius Barbatus.
	Lar. Herminius Aquilinus.
51e. *Consulat*, 294.	Q. FABIUS VIBULANUS, pour la troisiême fois.
	L. CORNELIUS MALUGINENSIS COSSUS. Le premier triomphe des Eques & des Volsques. Le second triomphe des Volsques & des Antiates.

DIXIEME LUSTRE.

Tribuns du Peuple.	A. VIRGINIUS. M. VOLSCIUS FICTOR. C. NUMITORIUS. L. MÆCILIUS. L. SICINIUS BELLUTUS.
Ediles.	M. CONSIDIUS. C. FESCENNIUS.
Questeurs.	A. CORNELIUS MALUGINENSIS COSSUS. C. SERVILIUS STRUCTUS AHALA.
52e. Consulat, 295.	C. NAUTIUS RUTILUS, pour la seconde fois. L. MINUCIUS AUGURINUS, il est forcé d'abdiquer.
Dictateur.	L. QUINCTIUS CINCINNATUS.
Général de la Cavalerie.	L. TARQUINIUS FLACCUS.
	QUINCTIUS triomphe des Eques.
Tribuns du Peuple.	A. VIRGINIUS. M. VOLSCIUS. C. NUMITORIUS. L. SICINIUS BELLUTUS. L. MÆCILIUS.

Ediles.	C. VOLSCIUS. P. PUBLILIUS PHILO.
Questeurs.	M. VALERIUS MAXIMUS. T. QUINCTIUS BARBATUS CAPITOLINUS.
53e. *Consulat*, 296.	C. HORATIUS PULVILLUS. Q. MINUCIUS AUGURINUS.
Tribuns du Peuple.	A. VIRGINIUS. M. VOLSCIUS. C. NUMITORIUS. L. MÆCILIUS. L. SICINIUS BELLUTUS.
Ediles.	SEX. TITIUS. C. JUNIUS BRUTUS BUBULCUS.
Questeurs.	M. FABIUS VIBULANUS. M. GEGANIUS MACERINUS.
54e. *Consulat*, 297.	M. VALERIUS MAXIMUS. SP. VIRGINIUS TRICOSTUS CAPITOLINUS.

JEUX SECULAIRES.

Tribuns du Peuple.	L. ICILIUS RUGA. L. ALLIENIUS. K. DUILIUS.

Q. PÆTELIUS

Q. PÆTELIUS LIBO VISOLUS.
M. OPPIUS.
SEX. MANILIUS.
C. FULCINIUS.
L. ROSCIUS.
SP. ANTIUS.
P. LICINIUS.

Ediles. M. CLAUDIUS CICERO.
M' MARCIUS RUTILUS.

Questeurs. C. JULIUS IÜLUS.
FURIUS FUSUS.

55e. Consulat, 298. T. ROMILIIUS ROCUS VATICANUS.
C. VETURIUS CICURINUS.

Tribuns du Peuple. L. ICILIUS RUGA.
L. ALLIENIUS.
Q. PÆTELIUS.
P. LICINIUS.
SP. ANTIUS.
M. OPPIUS.
L. ROSCIUS.
K. DUILIUS.
C. FULCINIUS.
SEX. MANILIUS.

Ediles. M. SILIUS.
C. POMPILIUS.

Questeurs.	M. GENUCIUS AUGURINUS. A. SEMPRONIUS ATRATINUS.
56e. *Consulat*, 299.	SP. TARPEIUS MONTANUS CAPITOLINUS. A. ÆTERNIUS FONTINALIS.
Tribuns du Peuple.	L. SICINIUS DENTATUS. C. CLAUDIUS CIÇERO. SP. OPPIUS CORNICEN. SEX. TITIUS. T. ALBINIUS. M. TITINIUS. L. MAMILIUS VITULUS. M' MARCIUS RUTILUS. M. CLAUDIUS CICERO. M. TARQUITIUS LAURENTINUS.
Ediles.	L. ALLIENIUS. A. VIRGINIUS.
Questeurs.	L. VALERIUS POPLICOLA POTITUS. C. CURTIUS PHILO.
57e. *Consulat*, 300.	SEX. QUINTILIUS. Il mourut avant la fin de son Consulat. P. HORATIUS TERGEMINUS.
Tribuns du Peuple.	L. APRONIUS. C. MEMMIUS. C. MÆLIUS.

C. Mænius.
P. Furius.
Q. Romuleïus.
M. Silius.
L. Volumnius Flamma.
M. Terentius Arsa.
N. Otacilius.

Ediles. L. Icilius Ruga.
Q. Pætelius Libo Visolus.

Questeurs. L. Atilius Longus.
L. Papirius Mugillanus.

58e. *Consulat*, 301. P. SESTIUS CAPITOLINUS.
T. MENENIUS LANATUS.

Tribuns du Peuple. Sex. Titius.
C. Fulcinius.
L. Fulcinius.
P. Tarquitius Laurentinus.
T. Genucius Aventinensis.
M. Oppius.
M. Juventius.
C. Pompilius.
C. Sextius.
C. Rabuleïus.

Ediles. K. Duilius.
Sp. Oppius Cornicen.

Questeurs.	L. SEMPRONIUS ATRATINUS.
	M' RABULEÏUS.
59e. *Consulat*, 302.	AP. CLAUDIUS CRASSINUS.
	T. GENUCIUS AUGURINUS.
	Ils abdiquérent le Consulat, pour faire place aux Decem-virs.
1e. *Année des Decem-virs*, 302.	AP. CLAUDIUS CRASSINUS.
	T. GENUCIUS AUGURINUS.
	SP. VETURIUS CRASSUS CICURINUS.
	C. JULIUS IÜLUS.
	A. MANLIUS VULSO.
	SP. POSTUMIUS ALBUS REGILLENSIS.
	P. SESTIUS CAPITOLINUS.
	SER. SULPICIUS CAMERINUS.
	T. ROMILIUS ROCUS VATICANUS.
	P. HORATIUS TERGEMINUS.
2e. *Année des Decem-virs*. 303.	AP. CLAUDIUS CRASSINUS, pour la seconde fois.
	Q. FABIUS VIBULANUS.
	M. CORNELIUS MALUGINENSIS.
	T. ANTONIUS MERENDA.
	M. SERGIUS.
	Q. PÆTELIUS LIBO VISOLUS.
	L. MINUCIUS AUGURINUS.
	M' RABULEÏUS.
	K. DUILIUS.
	SP. OPPIUS CORNICEN.

3e. *Année des Decemvirs*, 304.	APPIUS CLAUDIUS CRASSINUS, pour la troisiême fois avec les mêmes que ceux de la seconde année. Forcés de céder leur place à de nouveaux Consuls, ils abdiquérent.
60e. *Consulat*, 304.	L. VALERIUS POPLICOLA POTITUS. Il triomphe des Eques.
	M. HORATIUS BARBATUS. Il triomphe des Sabins.
Tribuns du Peuple.	M. VIRGINIUS.
	L. ICILIUS RUGA.
	P. NUMITORIUS.
	M. DUILIUS.
	C. SICINIUS BELLUTUS.
	M. TITINIUS.
	C. APRONIUS.
	C. OPPIUS.
	M. POMPONIUS.
	P. VILLIUS.
Ediles.	C. CLAUDIUS CICERO.
	M. TITINIUS.
Questeurs.	AGRIPPA MENENIUS LANATUS.
	L. JULIUS IÜLUS.
61e. *Consulat*, 305.	LAR. HERMINIUS AQUILINUS.
	T. VIRGINIUS TRICOSTUS CÆLIMONTANUS.

Tribuns du Peuple.	*Selon Tite-Live.*	Sp. Tarpeïus Montanus Capitolinus.
		A. Æternius Fontinalis.
		L. Trebonius Asper.
		Q. Considius.
		L. Allienius.
		M' Marcius.
		C. Fulcinius.
		M. Claudius Cicero.
		C. Claudius Cigero.
		L. Albinius.
Ediles.		L. Volumnius Flamma.
		P. Tarquinius Laurentinus.
Questeurs.		C. Sergius.
		M. Papirius Crassus.
62e. Consulat, 306.		M. GEGANIUS MACERINUS.
		C. JULIUS IULUS.
Tribuns du Peuple.		P. Villius.
		C. Oppius.
		Sp. Antius.
		C. Pompilius.
		C. Antius.
		L. Villius.
		Sex. Manilius.
		M. Silius.
		C. Virginius.
		M. Icilius Ruga.

Ediles. M. TITINIUS.
M. POMPONIUS.

Questeurs. M. CORNELIUS MALUGINENSIS.
C. NAUTIUS RUTILUS.

63e. Consulat, 307. T. QUINCTIUS BARBATUS CAPITOLINUS, pour la quatrième fois.
AGRIPPA FURIUSFUSUS.

Tribuns du Peuple. L. ALLIENIUS.
P. NUMITORIUS.
L. TREBONIUS ASPER.
L. FULCINIUS.
M' ALLIENIUS.
M' MARCIUS.
M' POMPONIUS.
L. ROSCIUS.
M. CLAUDIUS CICERO.
P. SCAPTIUS.

Ediles. C. SICINIUS BELLUTUS.
C. APRONIUS.

Questeurs. L. VALERIUS POTITUS.
MAM. ÆMILIUS MAMERCINUS.

64e. Consulat, 380. M. GENUCIUS AUGURINUS.
C. CURTIUS PHILO.

Tribuns du Peuple.	C. Canuleïus. C. Furius. C. Claudius Cicero. L. Furius. L. Oppius. Ti. Pontificius. M. Titinius. C. Virginius. Cn. Apuleïus Pansa. T. Latinius.
Ediles.	P. Villius. C. Oppius.
Questeurs.	C. Foslius Falccinator. Postum. Ebutius Elva.
1e. *Année des Tribuns militaires*, 309.	A. Sempronius Atratinus. L. Atilius Longus. T. Cloelius Siculus. Ils abdiquérent tous trois.
65e. Consulat, 309.	L. PAPIRIUS MUGILLANUS. L. SEMPRONIUS ATRATINUS.
Tribuns du Peuple.	N. Sextius Sextinus. Sp. Icilius Ruga. Pub. Numitorius. M. Pomponius. A. Apronius. L. Cædicius.

C. Sicinius

C. SICINIUS BELLUTUS.
SEX. MANLIUS.
C. POMPILIUS.
Q. MÆLIUS.

Ediles. L. TREBONIUS ASPER.
M. ICILIUS RUGA.

Questeurs. L. SERGIUS.
MAM. ÆMILIUS MAMERCINUS.

66e. Consulat, 310. M. GEGANIUS MACERINUS, pour la seconde fois.
M. QUINCTIUS BARBATUS CAPITOLINUS, pour la cinquiême fois.
M. GEGANIUS, Triomphe des Volsques.

Premiers Censeurs. L. PAPIRIUS MUGILLANUS.
L. SEMPRONIUS ATRATINUS.

ONZIEME LUSTRE.

Tribuns du Peuple. C. VIRGINIUS.
L. MARCIUS.
C. OPPIUS.
C. ANTIUS.
CN. GENUCIUS.
P. VILLIUS.
L. VILLIUS.

	Sp. Antius.
	L. Apronius.
	C. Lætorius.
Ediles.	C. Canuleïus.
	N. Sextius Sextinus.
Questeurs.	L. Papirius Crassus.
	L. Virginius Tricostus.
67e. Consulat, 311.	M. FABIUS VIBULANUS.
	POSTUMUS EBUTIUS ELVA CORNICEN.
Tribuns du Peuple.	C. Petillius.
	C. Claudius Cicero.
	C. Sicinius Bellutus.
	L. Trebonius Asper.
	L. Oppius.
	Q. Decius Mus.
	Q. Roscius.
	M. Titinius.
	M. Allienius.
	Q. Terentius.
Ediles.	C. Furius.
	L. Furius.
Questeurs.	L. Sergius Fidenas.
	Ser. Sulpicius Camerinus.

68e. Consulat, 312. C. FURIUS PACILUS FUSUS.
M. PAPIRIUS CRASSUS.

Tribuns du Peuple. C. PETILIUS.
L. VILLIUS.
N. SEXTIUS SEXTINUS.
M. DUILIUS.
C. VOLUMNIUS FLAMMA.
K. ATINIUS LONGUS.
C. FURIUS.
P. VIRGINIUS.
L. SICINIUS BELLUTUS.
L. ROMULEÏUS.

Ediles. L. CÆDICIUS.
C. LÆTORIUS.

Questeurs. L. CORNELIUS MALUGINENSIS.
C. SERVILIUS STRUCTUS AHALA.

69e. Consulat, 313. PROCULUS GEGANIUS MACERINUS.
L. MENENIUS LANATUS.

Tribuns du Peuple. L. MARCIUS.
C. APRONIUS.
C. CANULEÏUS.
P. MUCIUS SCÆVOLA.
VOLER. PUBLILIUS.
L. TITINIUS.
CN. APRONIUS.

	L. PETILLIUS.
	Q. MUCIUS SCÆVOLA.
	SP. ICILIUS RUGA.
Ediles.	CN. GENUCIUS.
	Q. DECIUS MUS.
Questeurs.	M. POSTUMIUS ALBUS REGILLENSIS.
	T. GEGANIUS MACERINUS.
70e. *Consulat*, 314.	T. QUINCTIUS CAPITOLINUS, pour la sixième fois.
	AGRIPPA MENENIUS LANATUS.
Dictateur.	L. QUINCTIUS CINCINNATUS, pour la seconde fois.
Général de la Cavalerie.	C. SERVILIUS STRUCTUS AHALA.
Tribuns du Peuple.	Q. CÆCILIUS METELLUS.
	C. JUNIUS BUBULCUS BRUTUS.
	SEX. TITINIUS
	C. SICINIUS BELLUTUS.
	L. CÆDICIUS.
	C. PLÆTORIUS.
	C. CONSIDIUS.
	Q. ROSCIUS.
	L. NUMITORIUS.
	L. MÆCILIUS.

Ediles. C. PETILLIUS.
K. ATINIUS LONGUS.

Questeurs. P. HORATIUS TERGEMINUS.
C. CLAUDIUS SABINUS REGILLENSIS.

2e. *Année des Tribuns militaires.* 315.
M AM. ÆMILIUS MAMERCINUS.
L. QUINCTIUS CINCINNATUS.
L. JULIUS IÜLUS.

Tribuns du Peuple,
N. SEXTIUS SEXTINUS.
M. POMPILIUS.
P. DECIUS MUS.
C. RACILIUS.
L. CANULEÏUS.
C. VOLUMNIUS FLAMMA.
M. GERNUCIUS AVENTINENSIS.
C. DUILIUS.
T. STATIUS.
C. PONTIFICIUS.

Ediles. VOLER PUBLILIUS PHILO.
L. ROMULEÏUS.

Questeurs. M. FOSLIUS FLACCINATOR.
L. PINARIUS RUFUS MAMERCINUS.

71e. *Consulat*, 316. M. GEGANIUS MACERINUS, pour la troisiême fois.
L. SERGIUS FIDENAS.

Dictateur.	M. ÆMILIUS MAMERCINUS. Il triomphe des Véïens, des Falisques, & des Fidénates.
Général de la Cavalerie.	L. QUINCTIUS CINCINNATUS.
Tribuns du Peuple.	C. CANULEÏUS. K. ATINIUS. M. ANTIUS. M. TREBONIUS. M. ALBINIUS. SEX. TITINIUS. M. MÆCILIUS. L. STATIUS. A. ALLIENIUS. C. ÆLIUS PÆTUS.
72e. Consulat, 317.	M. CORNELIUS MALUGINENSIS. L. PAPIRIUS CRASSUS.
Tribuns du Peuple.	SP. MÆLIUS. C. FURIUS. C. VOLUMNIUS FLAMMA. L. MANILIUS. L. SEXTIUS. M. FURIUS. L. CÆDICIUS. M. MANILIUS. C. APRONIUS.

C. MÆNIUS.

Ediles. C. JUNIUS BUBULCUS BRUTUS.
SEX. TITINIUS.

Questeurs. T. QUINCTIUS PENNUS CINCINNATUS.
A. POSTUMIUS TUBERTUS.

93e. *Consulat*, 318. C. JULIUS IULUS, pour la seconde fois.
L. VIRGINIUS TRICOSTUS.

Dictateur. Q. SERVILIUS PRISCUS FIDENAS.

Général de la Cavalerie. POSTUMIUS EBUTIUS ELVA CORNICEN.

Censeurs. C. FURIUS PACILUS FUSUS.
M. GEGANIUS MACERINUS.

DOUZIEME LUSTRE.

Tribuns du Peuple. C. CANULEÏUS.
C. CONSIDIUS.
C. PLÆTORIUS.
C. TITIUS.
M. TREBONIUS.
L. CANULEÏUS.
M. CONSIDIUS.

C. Racilius.
M. Fulcinius.
T. Statius.

Ediles. P. Decius Mus.
C. Pontificius.

Questeurs. C. Julius Mento.
A. Æternius Fontinalis.

74e. *Consulat*, 319. C. JULIUS IULUS, pour la seconde fois.
L. VIRGINIUS TRICOSTUS, pour la seconde fois.

Dictateur. MAM. ÆMILIUS MAMERCINUS.

Général de la Cavalerie. A. Postumius Tubertus.

C. Furius.
M. Cædicius.
L. Mænius.
M. Pontificius.
C. Volscius.
L. Domitius Ænobarbus.
P. Silius.
C. Mænius.
M. Metilius.
L. Junius Brutus Bulbucus.

M. Albinius.

Ediles.	M. Albinius.
	A Allienius.
Questeurs.	T. Lartius Flavus.
	Hostus Lucretius Tricipitinus.
3e. *Année des Tribuns militaires.*	M. Fabius Vibulanus.
	M. Foslius Flaccinator.
	L. Sergius Fidenas.
320.	
Tribuns du Peuple.	L. Canuleïus.
	L. Cædicius.
	C. Volumnius Flamma.
	M. Sellius.
	L. Volscius Fictor.
	K. Atinius Longus.
	L. Cædicius.
	M. Silius.
	L. Volscius.
	C. Titius.
Ediles.	Sp. Mælius.
	M. Furius.
Questeurs.	N. Fabius Vibulanus.
	T. Genucius Augurinus.
4e. *Année des Tribuns militaires.*	L. Pinarius Rufus Mamercinus.
	L. Furius Medullinus.
321.	Sp. Postumius Albus Regillensis.

Tribuns du Peuple.
L. JUNIUS BRUTUS BUBULCUS.
L. SICINIUS BELLUTUS.
L. CÆCILIUS METELLUS.
M. DECIUS MUS.
L. DOMITIUS ÆNOBARBUS.
SEX. TITINIUS.
CN. SICINIUS BELLUTUS.
P. DECIUS MUS.
L. ÆLIUS PÆTUS.
M' MARCIUS.

Ediles.
M. TREBONIUS.
T. STATIUS.

Questeurs.
P. SERVILIUS PRISCUS.
M. CLAUDIUS SABINUS REGILLENSIS.

75e. *Consulat*, 322.
T. QUINCTIUS PENNUS CINCINNATUS.
C. JULIUS MENTO.

Dictateur.
A. POSTUMIUS TUBERTUS. Il triomphe des Eques & des Volsques.

Général de la Cavalerie.
L. JULIUS IÜLUS.

Tribuns du Peuple.
A. VIRGINIUS.
T. METILIUS.
M. METILIUS.

	C. PONTIFICIUS.
	C. CÆCILIUS.
	C. POETELIUS.
	M. PONTIFICIUS.
	M. FURIUS.
	C. PETILLIUS.
	P. PLAUTIUS PROCULUS.
Ediles.	L. JUNIUS BRUTUS BUBULCUS.
	C. VOLSCIUS.
Questeurs.	SEX. JULIUS IÜLUS.
	Q. FABIUS VIBULANUS.
76e. Consulat, 323.	C. PAPIRIUS CRASSUS.
	L. JULIUS IULUS.
Tribuns du Peuple.	SEX. TITINIUS.
	M. SELLIUS.
	M. SILIUS.
	L. SICINIUS BELLUTUS.
	P. LÆTORIUS.
	L. VOLSCIUS FICTOR.
	C. VOLUMNIUS FLAMMA.
	C. POMPILIUS.
	L. CÆDICIUS.
	C. TERENTIUS ARSA.
Ediles.	L. VOLSCIUS.
	M. DECIUS.

77e. *Consulat*, 324. L. SERGIUS FIDENAS, pour la seconde fois.
HOSTUS LUCRETIUS TRICIPINUS.

Tribuns du Peuple. C. PETILLIUS.
C. POETELIUS.
SP. MÆLIUS.
L. CÆCILIUS METELLUS.
M. VOLSCIUS FICTOR.
C. NUMITORIUS.
SP. MÆLIUS CAPITOLINUS.
C. LÆTORIUS.
SP. ANTIUS.
M. TREBONIUS.

Ediles. M' MARCIUS.
L. ÆLIUS PÆTUS.

Questeurs. AP. CLAUDIUS CRASSUS REGILLENSIS.
SP. NAUTIUS RUTILUS.

78e. *Consulat*, 325. T. QUINCTIUS PENNUS CINCINNATUS, pour la seconde fois.
A. CORNELIUS COSSUS. Quelques Auteurs ont placé sous cette année le Triomphe de Cossus, & le trophée qu'il se fit des dépoüilles de Tolumnius Roi des Veïens.

Tribuns du Peuple.	CN. SICINIUS BELLUTUS.
	C. CÆCILIUS METELLUS.
	P. PUBLILIUS PHILO, fils de Publius.
	P. PUBLILIUS PHILO, fils de Volero.
	L. VIRGINIUS.
	M. FURIUS.
	M. PLÆTORIUS.
	L. PUBLILIUS PHILO VULSCUS.
	Q. POETELIUS LIBO VISOLUS.
	L. MAMILIUS VITULUS.
Ediles.	P. PLAUTIUS PROCULUS.
	T. METELLUS.
Questeurs.	C. SEMPRONIUS ATRATINUS.
	L. MANLIUS VULSO CAPITOLINUS.
79e. *Consulat*, 326.	L. PAPIRIUS MUGILLANUS, pour la seconde fois.
Tribuns du Peuple.	C. CÆCILIUS METELLUS.
	SEX. MAMILIUS.
	A. VIRGINIUS.
	C. POMPILIUS.
	L. CÆDICIUS.
	M. MANILIUS.
	M. SILIUS.
	L. SICINIUS.
	P. LÆTORIUS.

P. LICINIUS.

Ediles.	C. TERENTIUS ARSA. M. SELLIUS.
Questeurs.	Q. ANTONIUS MERENDA. L. PAPIRIUS MUGILLANUS.
5e. *Année des Tribuns militaires.* 327.	T. QUINCTIUS PENNUS CINCINNATUS. C. FURIUS PACILUS. M. POSTUMIUS ALBUS REGILLENSIS. A. CORNELIUS COSSUS.
Dictateur.	MAM. ÆMILIUS MAMERCINUS, pour la troisiême fois, il triomphe des Véïens & des Fidénates.
Général de la Cavalerie.	A. CORNELIUS COSSUS.
Tribuns du Peuple.	L. CÆCILIUS METELLUS. C. LÆTORIUS. SP. MÆLIUS CAPITOLINUS, fils de Spurius. L. ÆLIUS PÆTUS. L. ICILIUS RUGA. L. PUBLILIUS PHILO. SPURIUS MÆLIUS CAPITOLINUS, fils de Caïus. M. OPPIUS. M. CLAUDIUS CICERO.

K. Duilius.

Ediles. C. Numitorius.
M. Volscius.

Questeurs. L. Servilius Structus.
T. Quinctius Capitolinus.

6e. Année des Tribuns militaires, 328.
A. Sempronius Atratinus.
L. Furius Medullinus, pour la seconde fois.
L. Quinctius Cincinnatus, pour la seconde fois.
L. Horatius Barbatus.

Tribuns du Peuple. C. Fulcinius.
L. Virginius.
P. Publilius Philo, fils de Volero.
C. Popilius.
P. Numitorius.
Sex. Titius.
Q. Pætelius Libo Visolus.
P. Publilius Philo, fils de Publius.
M. Plætorius.
M. Titinius.

Ediles. Cn. Sicinius Bellutus.
L. Mamilius Vitulus.

M. Manlius Vulso Capitolinus.

Sp. Nautius Rutilus.

7e. *Année des Tribuns militaires.* 329.

Ap. Claudius Crassus Regillensis.
Sp Nautius Rutilus.
L. Sergius Fidenas, pour la seconde fois.
Sex. Julius Iulus.

Censeurs.

L. Julius Iulus.
L. Papirius Crassus.

Treisieme Lustre.

Tribuns du Peuple.

L. Virginius.
C. Pompilius.
Sp. Oppius Cornicen.
C. Claudius Cicero.
C. Numitorius.
L. Sicinius.
C. Pompilius.
Sp. Mælius Capitolinus.
L. Roscius.
L. Volumnius Flamma.

Ædiles.

Sex. Manilius.
M. Manilius.

Questeurs.

P. Lucretius Tricipitinus.
C. Servilius Axilla.

C. SEMPRONIUS

80e. *Consulat*, 330.	C. SEMPRONIUS ATRATINUS. Q. FABIUS VIBULANUS.
Tribuns du Peuple.	C. JUNIUS BUBULCUS. SP. MÆLIUS. L. ALBINIUS. L. TREBONIUS ASPER. C. MÆLIUS M. CLAUDIUS CICERO. M. OPPIUS. M. APPULEÏUS. M. PLÆTORIUS. P. FURIUS.
Ediles.	L. ICILIUS RUGA. K. DUILIUS.
Questeurs.	M. PAPIRIUS MUGILLANUS. SP. VETURIUS CRASSUS.
8e. *Année des Tribuns militaires.* 331.	L. MANLIUS VULSO CAPITOLINUS. Q. ANTONIUS MERENDA. L. PAPIRIUS MUGILLANUS. L. SERVILIUS STRUCTUS.
Tribuns du Peuple.	L. HORTENSIUS. SEX. TEMPANIUS. L. ANTISTIUS. A. SELLIUS. SP. ICILIUS RUGA. T. ROSCIUS.

M. TERENTIUS.
M. SILIUS.
L. VOLUMNIUS FLAMMA.
Q. ROMULEÏUS.

Ediles. C. POPILIUS.
Q. POETELIUS LIBO VISOLUS.

Questeurs. T. VETURIUS CRASSUS CICURINUS.
CN. CORNELIUS COSSUS.

81e. *Consulat*, 332. T. QUINCTIUS CAPITOLINUS BARBATUS.
N. FABIUS VIBULANUS. Il remporte la victoire sur les Eques, & reçoit les honneurs de l'Ovation.

Tribuns du Peuple. SP. MÆLIUS CAPITOLINUS.
SP. OPPIUS CORNICEN.
C. TREBONIUS ASPER.
C. RABULEÏUS.
N. OTACILIUS.
L. ALBINIUS.
L. ROSCIUS.
L. ALLIENIUS.
P. SILIUS.
C. CLAUDIUS CICERO.

Ediles. C. JUNIUS BUBULCUS.
L. HORTENSIUS.

Questeurs.	C. VALERIUS POTITUS VOLUSUS.
	CN. CORNEL. MALUGINENSIS COSSUS.
9e. Année des Tribuns militaires, 333.	T. QUINCTIUS PENNUS CINCINNATUS, pour la seconde fois.
	M. MANLIUS VULSO CAPITOLINUS.
	L. FURIUS MEDULLINUS, pour la troisiême fois.
	A. SEMRRONIUS ATRATINUS, pour la seconde fois.
Tribuns du Peuple.	M. ANTISTIUS.
	SEX. POMPILIUS.
	M. CANULEÏUS.
	SP. MÆCILIUS.
	C. PLAUTIUS PROCULUS.
	M. APULEÏUS.
	L. SICINIUS DENTATUS.
	Q. PETILIUS.
	L. MARCIUS.
	M. POMPONIUS.
Ediles.	SEX. TEMPANIUS.
	A. SELLIUS.
Questeurs de Rome.	P. CORNELIUS COSSUS.
	M. FABIUS AMBUSTUS.
Questeurs militaires.	Q. CINCINNATUS.
	M. CORNELIUS COSSUS.

10e. *Année des Tribuns militaires.* 334.	AGRIPPA MENENIUS LANATUS. SP. NAUTIUS RUTILUS. P. LUCRETIUS TRICIPITINUS. C. SERVILIUS AXILLA.
Tribuns du Peuple.	C. JUNIUS BUBULCUS. L. ALBINIUS. L. ALLIENIUS. C. POPILIUS. M' POMPONIUS. L. HORTENSIUS. C. APPULEÏUS. Q. CONSIDIUS. C. MARCIUS. C. OPPIUS.
Ediles.	L. ANTIISTIUS. SP. ICILIUS.
Questeurs de Rome.	P. POSTUMIUS ALB. REGILLENSIS L. MENENIUS LANATUS.
Questeurs militaires.	M. HORATIUS BARBATUS. L. VALERIUS POPLICOLA.
11e. *Année des Tribuns militaires.* 335.	M. PAPIRIUS MUGILLANUS. C. SERVILIUS AXILLA, pour la seconde fois. L. SERGIUS FIDENAS, pour la troisiême fois.

Dictateur.	Q. SERVILIUS PRISCUS FIDENAS, pour la ſeconde fois.
Géneral de la Cavalerie.	C. SERVILIUS AXILLA.
Cenſeurs.	L. PAPIRIUS MUGILLANUS. MAM. ÆMILIUS MAMERCINUS.

QUATORZIEME LUSTRE.

Tribuns du Peuple.	SP. MÆCILIUI. SP. METILIUS. A. SELLIUS. M. CANULEÏUS. L. VILLIUS. P. SILIUS. T. PONTIFICIUS. P. VILLIUS. L. SICINIUS. C. POMPILIUS.
Ediles.	SEX. POMPILIUS. M. ANTISTIUS.
Queſteurs de Rome.	M. CORNELIUS COSSUS. P. SULPICIUS CAMERINUS.
Queſteurs militaires.	C. SERGIUS NEPOS. L. VIRGINIUS TRICOSTUS.
12e. *Année*	P. LUCRETIUS TRICIPITINUS.

des Tribuns militaires. 336.	L. SERVILIUS STRUCTUS.
	AGRIPPA MENENIUS LANATUS, tous trois pour la ſeconde fois.
	SP. VETURIUS CRASSUS CICURINUS.
Tribuns du Peuple.	SP. MÆCILIUS.
	SP. METILIUS.
	L. ANTISTIUS.
	M. APPULEÏUS.
	SEX. TEMPANIUS.
	SP. ICILIUS RUGA.
	L. ALLIENIUS.
	M. ALLIENIUS.
	C. PLAUTIUS PROCULUS.
Ediles.	C. OPPIUS.
	M' POMPONIUS.
Queſteurs de Rome.	L. FURIUS MEDULLINUS.
	C. FURIUS PACILUS.
Queſteurs militaires.	CN. FURIUS PACILUS.
	Q. FABIUS AMBUSTUS.
13e. *Année des Tribuns militaires.* 337.	A. SEMPRONIUS ATRATINUS, pour la troiſiême fois.
	M. PAPIRIUS MUGILLANUS, &
	SP. NAUTIUS RUTILUS, pour la ſeconde fois.
	Q. FABIUS VIBULANUS.

Tribuns du Peuple.	SP. MÆCILIUS.
	SP. METILIUS.
	M. CANULEÏUS.
	C. APPULEÏUS.
	L. OPPIUS.
	C. ANTISTIUS.
	Q. PETILIUS.
	CN. APPULEÏUS.
	L. FULCINIUS.
	M. JUVENCIUS.
Ediles.	C. MARCIUS RUTILUS.
	Q. CONSIDIUS.
Questeurs de Rome.	C. NAUTIUS RUTILUS.
	M' ÆMILIUS MAMERCINUS.
Questeurs militaires.	TI. ÆMILIUS MAMERCINUS.
	SEX. QUINTILIUS.
14e. *Année des Tribuns militaires.* 338.	P. CORNELIUS COSSUS.
	QUINCTIUS CINCINNATUS.
	C. VALERIUS VOLUSUS.
	N. FABIUS VIBULANUS.
Tribuns du Peuple.	C. JUNIUS BUBULCUS.
	M. ANTISTIUS.
	C. OPPIUS.
	Q. MÆLIUS.
	C. SEXTIUS.
	L. HORTENSIUS.

	Sex. Pompilius.
	C. Canuleïus.
	T. Genucius.
Ediles.	C. Apronius.
	M. Antistius.
Questeurs de Rome.	C. Julus Iulus.
	Proculus Geganius Macerinus.
Questeurs militaires.	C. Nautius Rutilus.
	Mam. Æmilius Mamercinus.
15e. *Année des Tribuns militaires.* 339.	Q. Fabius Vibulanus, pour la seconde fois.
	Cn. Cornelius Cossus.
	P. Postumius Albus, qui fut tué par ses soldats.
	L. Valerius Potitus.
Tribuns du Peuple.	L. Sextius.
	Sex. Tempanius.
	A. Tempanius.
	M. Canuleïus.
	L. Oppius.
	L. Apronius.
	T. Pontificius
	P. Tempanius.
	Sp. Mæcilius.
	L. Canuleïus.

C. Plautius

Ediles.	C. PLAUTIUS. M. ALIENIUS.
Questeurs de de Rome.	C. SERVILIUS AHALA. P. SESTIUS CAPITOLINUS.
Questeurs militaires.	T. VIRGINIUS TRICOSTUS CÆLI-MONTANUS. C. SERVILIUS STRUCTUS.
82e. *Consulat*, 340.	M. CORNELIUS COSSUS. L. FURIUS MEDULLINUS.
Tribuns du Peuple.	Q. PUBLIUS. C. ANTISTIUS. L. TEMPANIUS. C. MARCIUS RUTILUS. L. RABULEÏUS. CN. SELLIUS. L. CÆDICIUS. SEX. SEXTIUS SEXTINUS. T. GENUCIUS AVENTINENSIS. C. APRONIUS.
Ediles.	L. OPPIUS. L. FULCINIUS.
Questeurs de Rome.	N. FABIUS AMBUSTUS. P. CORNELIUS RUTILUS COSSUS.

Questeurs militaires.	C. FURIUS PACILUS. P. CORNELIUS COSSUS.
83e. *Consulat*, 341.	Q. FABIUS AMBUSTUS. C. FURIUS PACILUS.
Censeurs.	L. SERGIUS FIDENAS. Q. SERVILIUS PRISCUS FIDENAS.

QUINZIEME LUSTRE.

Tribuns du Peuple.	L. ICILIUS RUGA. M. ANTISTIUS. C. CANULEÏUS. SEX. POMPILIUS. M. CANULEÏUS. L. SEXTIUS. C. SELLIUS. Q. CÆCILIUS METELLUS. C. SEXTIUS. M. DUILIUS.
Ediles.	SP. TEMPANIUS. Q. PETILIUS.
Questeurs de Rome.	P. CLAUDIUS CRASSUS REGILLENSIS. M. GEGANIUS MACERINUS.
Questeurs militaires.	M' VALERIUS MAXIMUS. Q. QUINCTIUS CINCINNATUS.

84e. *Consulat*, 342.	M. PAPIRIUS MUGILLANUS.
	C. NAUTIUS RUTILUS.
Tribuns du Peuple.	L. JUNIUS BUBULCUS BRUTUS.
	Q. SILIUS.
	TI. PONTIFICIUS.
	K. ATINIUS LONGUS.
	T. VOLER PUBLILIUS PHILO.
	Q. TERENTIUS.
	C. DUILIUS.
	C. PLAUTIUS PROCULUS.
	TREBIUS.
	L. PETILLIUS.
Ediles.	L. CÆDICIUS.
	L. OPPIUS.
Questeurs de Rome.	P. CORNELIUS MALUGINENSIS.
	T. VETURIUS GEMINUS.
Questeurs militaires.	M' SERGIUS FIDENAS.
	L. SERGIUS FIDENAS.
85e. *Consulat*, 343.	M' ÆMILILIUS MAMERCINUS.
	C. VALERIUS POTITUS VOLUSUS. Il défait les Eques & reçoit les honneurs de l'Ovation.
Tribuns du Peuple.	M. MÆNIUS.
	VOLERO PUBLILIUS PHILO.
	M. GENUCIUS AVENTINENSIS.

	Sex. Sextius Sextinus.
	L. Tempanius.
	L. Mæcilius.
	A. Tempanius.
	C. Apronius.
	Q. Publilius
	Cn. Sellius.
Ediles.	L. Icilius Ruga.
	Trebius. Celui-ci au rapport de Pline livre 18, fit au Peuple une distribution gratuite de blé. Le Peuple en reconnoissance lui érigea des statuës au Capitole, & sur le mont Palatin. Et après sa mort les Bourgeois de Rome portérent son corps sur leurs épaules.
Questeurs de Rome.	M. Furius Fusus.
	A. Manlius Vulso.
Questeurs militaires.	M. Quintilius Varus.
	M. Ebutius Elva.
86e. *Consulat*, 344.	CN. CORNEL. COSSUS.
	L. FURIUS MEDULLINUS, pour la seconde fois.
Tribuns du Peuple.	Sp. Icilius Ruga.
	L. Icilius Ruga.
	C. Icilius Ruga.

C. JUNIUS BRUTUS BUBULCUS.
C. VOLUMNIUS FLAMMA.
Q. DECIUS MUS.
C. LICINIUS CALVUS.
L. VILLIUS.
M. POMPILIUS.
Q. CÆCILIUS METELLUS.

Ediles. VOLERO PUBLILIUS PHILO.
M. DUILIUS

Questeurs de Rome. P. ÆLIUS PÆTUS.
Q. SILIUS.

Tribuns du Peuple. P. PUPPIUS.
K. FABIUS AMBUSTUS.
De ces quatre, le dernier fut le ſeul Patricien, les trois autres furent les premiers d'entre les Plébéïens qui eurent part à la Queſture.

16e. *Année des Tribuns militaires.* C. JULIUS IÜLUS.
P. CORNELIUS COSSUS.
C. SERVILIUS AHALA.

345.
Dictateur. P. CORNELIUS RUTILUS COSSUS.

Général de la Cavalerie. C. SERVILIUS AHALA.

Tribuns du Peuple.	M. Genucius Aventinensis. L. Icilius Ruga. L. Sicinius Bellutus. Trebius. P. Decius Mus. Sex. Titinius. L. Manilius. C. Sicinius Bellutus. K. Atinius Longus. L. Titinius.
Ediles.	M. Mænius. C. Duilius.
Questeurs de Rome.	Appius Claudius Crassus. L. Julius Iülus.
Questeurs militaires.	M. Pomponius. Cn. Genucius Aventinensis.
17e. *Année des Tribuns militaires.* 346.	C. Valerius Potitus Volusus. C. Servilius Ahala, pour la seconde fois. N. Fabius Vibulanus, pour la troisiême fois. Furius Medullinus.
Tribuns du Peuple.	L. Junius Bubulcus Brutus. Q. Mucius Scævola. P. Mucius Scævola. Volero Publilius Philo.

Q. Publilius Philo.
Sex. Sextius Sextinus.
M. Manilius.
L. Cædicius.
Q. Decius Mus.
C. Titinius.

Ediles. Sp. Icilius Ruga.
Q. Silius.

Questeurs de Rome. L. Atinius Longus.
L. Publilius Philo Volscus.

Questeurs militaires. Q. Sulpicius Camerinus Cornutus.
Q. Servilius Priscus Fidenas.

18e. *Année des Tribuns militaires.* 347.
P. Cornelius Rutilus Cossus.
L. Valerius Potitus, pour la seconde fois.
Cn. Cornelius Cossus.
N. Fabius Ambustus.

Tribuns du Peuple. P. Ælius Pætus.
Volero Publilius Philo.
Cn. Genucius Aventinensis.
P. Pupius.
Trebius.
M. Pomponius.
K. Atinius.
M. Pompilius.

	C. Junius Brutus Bulbucus.
	C. Titius.
Ediles.	C. Icilius Ruga.
	Q. Decius Mus.
Questeurs de Rome.	P. Mælius Capitolinus.
	P. Mænius.
Questeurs militaires.	L. Julius Iülus.
	P. Licinius Calvus.
19e. *Année des Tribuns militaires.* 348.	C. Julius Iülus, pour la seconde fois.
	M' Æmilius Mamercinus.
	T. Quinctius Capitolinus.
	L. Furius Medullinus, pour la seconde fois.
	Q. Quinctius Cincinnatus.
	A. Manlius Vulso Capitolinus.
Tribuns du Peuple.	C. Duilius.
	L. Titinius.
	L. Publilius Philo Volscus.
	L. Cædicius.
	C. Popilius.
	M. Duilius.
	L. Atinius Lolgus.
	C. Ælius Pætus.
	Cn. Pupius.
	C. Volumnius Flamma.

Ediles.	L. Icilius Ruga.
	M. Genucius Aventinensis.
Questeurs de Rome.	M. Metilius.
	P. Curatius Nepos.
Questeurs militaires.	Sp. Furius Medullinus.
	L. Virginius Tricostus Cælimontanus.
20e. *Année des Tribuns militaires.* 349.	P. Cornelius Maluginensis.
	Sp. Nautius Rutilus, pour la troisiême fois.
	Cn. Cornelius Cossus, pour la seconde fois.
	C. Valerius Potitus, pour la troisiême fois.
	K. Fabius Ambustus.
	M' Sergius Fidenas.
Tribuns du Peuple.	Sp. Icilius Ruga.
	Volero Publilius Philo.
	P. Licinius Calvus.
	P. Mælius Capitolinus.
	M. Manilius.
	P. Mænius.
	A. Trebius.
	P. Silius.
	C. Titinius.
	C. Apronius.

Ediles.	P. ÆLIUS PÆTUS. CN. GENUCIUS AVENTINENSIS.
Questeurs de Rome.	C. LUCERIUS. M. SULPICIUS PETICUS.
Questeurs militaires.	M. POMPILIUS. M. GENUCIUS AVENTINENSIS.
21e. *Année des Tribuns militaires.* 350.	M' ÆMILIUS MAMERCINUS, pour la seconde fois. M. FURIUS FUSUS. AP. CLAUDIUS CRASSUS. L. IULIUS IÜLUS. M. QUINCTILIUS VARUS. L. VALERIUS POTITUS, pour la troisiême fois.
Censeurs.	M. FURIUS CAMILLUS. M. POSTUMIUS ALBINUS REGILLENSIS.

SEIZIEME LUSTRE.

Tribuns du Peuple.	Q. SILIUS. L. PUBLILIUS PHILO VOLSCUS. M. GENUCIUS AVENTINENSIS. C. TITIUS. CN. APRONIUS. L. ICILIUS RUGA. M. POMPONIUS.

M. POMPILIUS
L. TITIUS.
M. CEDICIUS.

Ediles.	P. PUPIUS. CN. PUPIUS.
Questeurs de Rome.	L. VETURIUS CRASSUS CICURINUS. SP. PAPIRIUS CRASSUS.
Questeurs militaires.	M. ACUTIUS. M. VALERIUS MAXIMUS.
22e. *Année des Tribuns militaires.* 351.	C. SERVILIUS AHALA, pour la troisiême fois. Q. SULPICIUS CAMERINUS CORNUTUS. Q. SERVILIUS PRISCUS FIDENAS. A. MANLIUS VULSO CAPITOLINUS, pour la seconde fois. L. VIRGINIUS TRICOSTUS CÆLIMONTANUS. M' SERGIUS FIDENAS, pour la seconde fois. Ces deux derniers furent forcés d'abdiquer.
Tribuns du Peuple.	L. MÆNIUS. M. POPILIUS. SP. ANTIUS. A. TREBIUS.

C. MÆNIUS.
L. ATINIUS LONGUS.
C. SILIUS.
C. ICILIUS RUGA.
P. MÆLIUS CAPITOLINUS.
M. ANTIUS.

Ediles. C. POPILIUS.
L. TITINIUS.

Questeurs de Rome. L. VETURIUS CRASSUS CICURINUS.
P. CORNELIUS SCIPIO.

Questeurs militaires. A. POSTUMIUS REGILLENSIS.
C. DUILIUS.

23e. *Année des Tribuns militaires.* 352.
L. VALERIUS POTITUS, pour la quatriême fois.
L. JULIUS IÜLUS.
M. FURIUS CAMILLUS.
M'. ÆMILIUS MAMERCINUS, pour la troisiême fois.
CN. CORNELIUS COSSUS, pour la seconde fois.
K. FABIUS AMBUSTUS, pour la seconde fois.

Tribuns du Peuple. C. TREBONIUS ASPER.
C. LUCERIUS.
M. ACUTIUS.
P. CURATIUS.

	M. GENUCIUS AVENTINENSIS.
	C. FULCINIUS.
	CN. MINUCIUS AUGURINUS.
	M. METILIUS.
	L. ICILIUS RUGA.
Ediles.	P. SILIUS.
	P. LICINIUS CALVUS.
Questeurs de Rome.	L. LUCRETIUS FLAVUS.
	SER. SULPICIUS CAMERINUS.
Questeurs militaires.	P. CORNELIUS COSSUS.
	P. PLAUTIUS PROCULUS.
24e. *Année des Tribuns militaires.* 353.	P. LICINIUS CALVUS.
	P. MÆLIUS CAPITOLINUS.
	P. MÆNIUS.
	SP. FURIUS MEDULLINUS.
	L. TITINIUS.
	L. PUBLILIUS PHILO VOLSCUS.
Tribuns du Peuple.	P. PUPIUS.
	M. PONTIFICIUS.
	L. VOLSCIUS.
	C. MÆCILIUS.
	C. NUMITORIUS.
	M. GENUCIUS AVENTINENSIS.
	C. PONTIFICIUS.
	M. SELLIUS.

C. ANTIUS.
T. STATIUS.

Ediles. L. MÆNIUS.
K. ATINIUS LONGUS.

Questeurs de Rome. T. MENENIUS LANATUS.
T. SICINIUS DENTATUS.

Questeurs militaires. SP. MÆLIUS.
A. VIRGINIUS.

25e. *Année des Tribuns militaires.* 354. C. DUILIUS.
L. ATINIUS LONGUS.
CN. GENUCIUS AVENTINENSIS.
M. POMPONIUS.
VOLERO PUBLILIUS.
M. VETURIUS CRASSUS CICURINUS.

Tribuns du Peuple. M. ACUTIUS.
L. LUCERIUS.
L. STATIUS.
C. RACILIUS.
M. CONSIDIUS.
P. LICINIUS CALVUS.
C. VOLSCIUS.
M. MÆCILIUS.
M. PLÆTORIUS.
L. ALLIENIUS.

Ediles. C. TREBONIUS ASPER.

Sp. Antius.

Questeurs de Rome.	C. Æmilius Mamercinus. Q. Pomponius.
Questeurs militaires.	L. Papirius Cursor. L. Valerius Poplicola.
26e. *Année des Tribuns militaires.* 355.	L. Valerius Potitus, pour la cinquiême fois. L. Furius Medullinus, pour la troisiême fois. M. Valerius Maximus. M. Furius Camillus, pour la seconde fois. Q. Servilius Priscus Fidenas, pour la seconde fois. Q. Sulpicius Camerinus Cornutus, pour la seconde fois.
Censeurs.	C. Valerius Potitus Volusus. M' Æmilius Mamercinus.

Dixseptieme Lustre.

Tribuns du Peuple.	Q. Silius. P. Curatius. C. Pætilius. C. Plætorius. Q. Poetelius Libo Visolus. P. Publius Philo.

	M. METILIUS.
	C. POETELIUS LIBO VISOLUS.
	P. PLAUTIUS PROCULUS.
	M. POPILLIUS.
Ediles.	L. ICILIUS RUGA.
	C. LUCERIUS.
Questeurs de de Rome.	M. CORNELIUS MALUGINENSIS.
	M' MARCIUS.
Questeurs militaires.	M. ÆMILIUS MAMERCINUS.
	L. FULVIUS CORVUS.
27e. *Année des Tribuns militaires.*	L. JULIUS IüLUS, pour la seconde fois.
	L. FURIUS MEDULLINUS, pour la quatrième fois.
356.	L. SERGIUS FIDENAS.
	A. POSTUMIUS ALBIN REGILLENSIS.
	A. MANLIUS VULSO CAPITOLINUS, pour la troisième fois.
	P. CORNELIUS MALUGINENSIS, pour la seconde fois. Leur élection passa pour irreguliere, & ils furent obligés d'abdiquer.
Tribuns du Peuple.	L. MÆNIUS.
	T. METILIUS.
	L. VOLSCIUS.
	M. PONTIFICIUS.
	P. PUPIUS.

L. LUCERIUS.

L. Lucerius.
M. Volscius Fictor.
M. Sellius.
C. Plautius Proculus.
M. Genucius.

Ediles. M. Acutius.
C. Numitorius.

Questeurs de Rome. Sp. Postumius Albin Regislensis.
Q. Sulpicius Longus.

Questeurs militaires. L. Valerius Potitus.
M. Aulius Cerretanus.

28e. *Année des Tribuns militaires.* 357.
P. Licinius.
L. Atinius Longus, pour la seconde fois.
P. Mælius Capitolinus, pour la seconde fois.
L. Titinius, pour la seconde fois.
P. Mænius, pour la seconde fois.
C. Genucius Aventinensis, pour la seconde fois. Ce dernier fut tué en combattant contre les Falisques & les Capenates.

Dictateur. M. FURIUS CAMILLUS. Il triomphe des Véïens.

Général de la Cavalerie. P. Cornelius Scipio.

Tribuns du Peuple.	C. TREBONIUS ASPER.
	P. LUCERIUS.
	M. DECIUS MUS.
	SP. MÆLIUS.
	M. FURIUS.
	M. ACUTIUS.
	M. MINUCIUS AUGURINUS.
	C. TERENTIUS ARSA.
	P. LÆTORIUS.
	L. VIRGINIUS.
Ediles.	M. CONSIDIUS.
	M. PLÆTORIUS.
Questeurs de Rome.	K. FABIUS AMBUSTUS.
	SER. CORNELIUS MALUGINENSIS.
Questeurs militaires.	L. CORNELIUS LENTULUS.
	AGRIPPA FURIUS FUSUS.
29e. *Année des Tribuns militaires.* 358.	P. CORNELIUS COSSUS.
	P. CORNELIUS SCIPIO.
	M. VALERIUS MAXIMUS, pour la ſeconde fois.
	K. FABIUS AMBUSTUS, pour la troiſième fois.
	L. FURIUS MEDULLINUS, pour la cinquième fois.
	Q. SERVILIUS PRISCUS FIDENAS, pour la ſeconde fois.

Tribuns du Peuple. T. SICINIUS DENTATUS.
A. VIRGINIUS.
Q. POMPONIUS.
L. ICILIUS RUGA.
L. FULVIUS CURVUS.
C. LÆTORIUS.
L. CÆDICIUS.
C. LUCERIUS.
P. PUPIUS.
P. CURATIUS.

Ediles. C. POETELIUS LIBO VISOLUSUS.
Q. POETELIUS LIBO VISOLUS.

Questeurs de Rome. L. MARCIUS RUTILUS.
C. LICINIUS CALVUS.

Questeurs militaires. C. FABIUS AMBUSTUS.
M. ALBINIUS.

30e. *Année des Tribuns militaires.* 359. M. FURIUS CAMILLUS, pour la troisiême fois.
L. FURIUS MEDULLINUS, pour la sixiême fois.
C. ÆMILIUS MAMERCINUS.
SP. POSTUMIUS ALBIN REGILLENSIS.
P. CORNELIUS SCIPIO, pour la seconde fois.
L. VALERIUS POPLIGOLA.

Tribuns du Peuple.	T. Sicinius Dentatus.
	Q. Pomponius.
	A. Virginius.
	L. Icilius Ruga.
	M. Genucius Aventinensis.
	C. Pompilius.
	L. Mamilius Vitulus.
	Q. Silius.
	L. Volumnius Flamma.
	L. Cædicius.
Ediles	C. Trebonius Asper.
	M. Minucius Augurinus.
Questeurs de Rome.	L. Virginius Tricostus.
	C. Marcius Rutilus.
Questeurs militaires.	P. Cornelius Cossus, fils d'Aulus.
	P. Cornelius Cossus, fils de Publius.
87e. *Consulat, 360.*	L. LUCRETIUS FLAVUS.
	SER. SULPICIUS CAMERINUS.
Tribuns du Peuple.	T. Sicinius Dentatus.
	C. Lucerius.
	P. Curatius.
	L. Ælius Pætus.
	Sex. Pompilius.
	M. Titinius.

C. Acutius.
C. Mænius.
M. Silius.
Sex. Manilius.

Ediles. T. Metilius.
M. Decius Mus.

Questeurs de de Rome. L. Æmilius Mamercinus.
C. Sextilius.

Questeurs militaires. A. Manlius Capitolinus.
L. Postumius Albin Recillensis.

88e. *Consulat*, 361. L. VALERIUS POTITUS.
M. MANLIUS CAPITOLINUS. Ils abdiquérent tous deux.

Censeurs. C. Julius.
L. Papirius Cursor. Le premier mourut pendant sa Magistrature. On lui substitua M. Cornelius Maluginensis.

Dix-huitieme Lustre.

Tribuns du Peuple. Q. Silius.
L. Icilius Ruga.
C. Titius.
C. Curatius.
P. Furius.

	K. Duilius.
	C. Licinius Calvus.
	M. Cædicius.
	L. Virginius.
	C. Lætorius.
Ediles.	P. Lætorius.
	L. Fulvius Curvus.
Questeurs de Rome.	L. Julius Iülus.
	L. Aquilius Corvus.
Questeurs militaires.	T. Quinctius Cincinnatus.
	T. Manlius Capitolinus.
31e. *Année des Tribuns militaires.* 362.	L. Lucretius Flavus.
	Ser. Sulpicius Camerinus.
	M. Æmilius Mamercinus.
	L. Furius Medullinus, pour la septiême fois.
	Agrippa Furius Fusus.
	C. Æmilius Mamercinus, pour la seconde fois.
Tribuns du Peuple.	C. Trebonius Asper.
	L. Hortensius.
	C. Acutius.
	Q. Romuleïus.
	M. Terentius.
	L. Appuleïus.
	Sp. Oppius Cornicen.

	Q. MANLIUS.
	L. RABULEÏUS.
	N. OTACILIUS.
Ediles.	T. SICINIUS DENTATUS.
	L. MAMILIUS VITULUS.
Questeurs de Rome.	L. SICINIUS DENTATUS.
	L. LUCRETIUS TRICIPITINUS.
Questeurs militaires.	SER. SULPICIUS RUFUS.
	C. SERGIUS FIDENAS.
32e. *Année des Tribuns militaires.* 363.	Q. FABIUS AMBUSTUS.
	K. FABIUS AMBUSTUS.
	C. FABIUS AMBUSTUS.
	Q. SULPICIUS LONGUS.
	Q. SERVILIUS PRISCUS FIDENAS, pour la quatriême fois.
	SERVIUS CORNELIUS MALUGINENSIS.
Dictateur.	M. FURIUS CAMILLUS, pour la seconde fois. Il triomphe des Gaulois.
Général de la Cavalerie.	L. VALERIUS POTITUS.
Tribuns du Peuple.	L. MARCIUS RUTILUS.
	L. ICILIUS RUGA.
	L. ÆLIUS POETUS.

M. DECIUS MUS.
M' OTACILIUS.
K. DUILIUS.
L. PUPIUS.
M. APPULEÏUS.
M. ALBINIUS.
C. OPPIUS.

Ediles. C. LICINIUS CALVUS.
M. TITINIUS.

Questeurs de Rome. L. MENENIUS LANATUS.
C. CORNELIUS COSSUS.

Questeurs militaires. L. QUINCTIUS CINCINNATUS.
L. ANTISTIUS.

Dictateur. M. FURIUS CAMILLUS.

Général de la Cavalerie. L. VALERIUS POTITUS.

Tribuns du Peuple. C. MARCIUS RUTILUS.
L. HORTENSIUS.
C. CLAUDIUS CICERO.
L. FULVIUS CURVUS.
L. MARCIUS.
C. APPULEÏUS.
C. SEXTILIUS.
M' POMPONIUS.
C. JUNIUS BUBULCUS BRUTUS.
Q. PETILLIUS.

L. APPULEÏUS

Ediles.	L. APPULEÏUS.
	L. VIRGINIUS.
Questeurs de Rome.	P. VALERIUS POPLICOLA POTITUS.
	T. QUINCTIUS CAPITOLINUS.
Questeurs militaires.	L. QUINCTIUS CAPITOLINUS.
	L. HORATIUS PULVILLUS.
33e. *Année des Tribuns militaires.* 364.	L. VALERIUS POPLICOLA, pour la seconde fois.
	L. VIRGINIUS TRICOSTUS.
	P. CORNELIUS COSSUS.
	A. MANLIUS CAPITOLINUS.
	L. ÆMILIUS MAMERCINUS.
	L. POSTUMIUS ALBINUS REGILLENSIS.
Dictateur.	M. FURIUS CAMILLUS, pour la troisiéme fois. Il triomphe des Volsques, des Eques & des Etrusques.
Général de la Cavalerie.	C. SERVILIUS AHALA.
Tribuns du Peuple.	C. TREBONIUS ASPER.
	L. ÆLIUS POETUS.
	C. OTACILIUS.
	M. APPULEÏUS.
	LUCIUS ALBINIUS.
	Q. CONSIDIUS.
	Q. HORTENSIUS.

N. Otacilius.
L. Allienius.
C. Acutius.

Ediles. M. Albinius.
L. Marcius Rutilus.

Questeurs de Rome. C. Fabius Dorso.
C. Appronius.

Questeurs militaires. C. Papirius Crassus.
M. Trebonius Flavus.

34e. *Année des Tribuns militaires.* 365.
T. Quinctius Cicinnatus.
L. Servilius Priscus Fidenas, pour la cinquiême fois.
L. Julius Iülus.
L. Aquilius Corvus.
L. Lucretius Tricipitinus.
Ser. Sulpicius Rufus.

Tribuns du Peuple. M. Titinius.
Cn. Apuleïus.
L. Sextius.
L. Numitorius.
C. Appuleïus.
C. Licinius Calvus.
C. Sextilius.
M. Juventius.
L. Fulcinius.
T. Roscius.

Ediles.	L. HORTENSIUS. C. OPPIUS.
Questeurs de Rome.	Q. PUBLILIUS PHILO. M. POETELIUS LIBO.
Questeurs militaires.	SP. PAPIRIUS CRASSUS. M. MÆNIUS.
35e. *Année des Tribuns militaires.* 366.	L. PAPIRIUS CURSOR. C. SERGIUS FIDENAS. L. ÆMILIUS MAMERCINUS, pour la seconde fois. L. MENENIUS LANATUS. L. VALERIUS POPLICOLA, pour la troisiême fois. C. CORNELIUS COSSUS.
Tribuns du Peuple.	L. SICINIUS DENTATUS. C. TREBONIUS ASPER. Q. HORTENSIUS. L. MARCIUS RUTILUS. M. TREBONIUS FLAVUS. L. ANTISTIUS. C. ACUTIUS. L. ALBINIUS. SP. MÆCILIUS. M. APPULEÏUS.
Ediles.	C. MARCIUS RUTILUS. SP. OPPIUS CORNICEN.

Questeurs de Rome.	L. PAPIRIUS CRASSUS. Q. SERVILIUS PRISCUS FIDENAS.
militaires.	SER. SULPICIUS PRÆTEXTATUS.
Questeurs	CN. APRONIUS.
36e. *Année des Tribuns militaires.* 367.	M. FURIUS CAMILLUS, pour la quatrième fois. Q. SERVILIUS PRISCUS FIDENAS, pour la sixième fois. L. QUINCTIUS CINCINNATUS. L. HORATIUS PULVILLUS. P. VALERIUS POTITUS POPLICOLA.
Tribuns du Peuple.	C. LICINIUS CALVUS. SP. METILIUS. A. SELLIUS. C. VOLUMNIUS FLAMMA. M. POMPILIUS. SEX. TEMPANIUS. P. SCAPTIUS. P. SILIUS. C. MAMILIUS VITULUS. TI. PONTIFICIUS.
Ediles.	C. SEXTILIUS. C. APPULEÏUS.
Questeurs de Rome.	L. FURIUS MEDULLINUS. SP. PAPIRIUS CURSOR.

Questeurs militaires. M. FABIUS AMBUSTUS.
P. MÆNIUS.

37e. *Année des Tribuns militaires.* 368. A. MANLIUS CAPITOLINUS, pour la seconde fois.
P. CORNELIUS COSSUS, pour la seconde fois.
T. QUINCTIUS CAPITOLINUS.
L. QUINCTIUS CAPITOLINUS.
L. PAPIRIUS CURSOR, pour la seconde fois.
C. SERGIUS FIDENAS, pour la seconde fois.

Dictateur. A. CORNELIUS COSSUS. Il triomphe des Volsques.

Général de la Cavalerie. T. QUINCTIUS CAPITOLINUS.

Tribuns du Peuple. L. HORTENSIUS.
C. MARCIUS RUTILUS.
C. ANTISTIUS.
C. APRONIUS.
L. APRONIUS.
L. SEXTIUS.
C. ANTISTIUS.
M. ALBINIUS.
A. LUCERIUS.
L. CÆDICIUS.

Ediles. M. TREBONIUS FLAVUS.

L. NUMITORIUS.

Questeurs de Rome.	P. MANLIUS CAPITOLINUS. C. SULPICIUS CAMERINUS.
Questeurs militaires.	C. MANLIUS CAPITOLINUS. A. SEMPRONIUS ATRATINUS.
38e. *Année des Tribuns militaires.* 369.	SER. CORNELIUS MALUGINENSIS, pour la troisiême fois. P. VALERIUS POTITUS POPLICOLA, pour la seconde fois. M. FURIUS CAMILLUS, pour la cinquiême fois. SER. SULPICIUS RUFUS, pour la seconde fois. C. PAPIRIUS CRASSUS. T. QUINGTIUS CINCINNATUS, pour la seconde fois.
Tribuns du Peuple.	M. MÆNIUS. SP. MECILIUS. Q. HORTENSIUS. C. FURIUS. T. ROMULEÏUS. Q. PUBLILIU PHILO. P. MÆNIUS. CN. APRONIUS. P. MÆLIUS. Q. TERENTIUS.

Ediles. L. SICINIUS DENTATUS.
L. ALBINIUS.

Questeurs de Rome. P. CLOELIUS SICULUS.
Q. DECIUS MUS.

Questeurs militaires. SP. FURIUS MEDULLINUS.
M. HORATIUS PUVILLUS.

39e. *Année des Tribuns militaires.* 370.
L. VALERIUS POPLICOLA, pour la quatrième fois.
A. MANLIUS CAPITOLINUS, pour la troisième fois.
SER. SULPICIUS RUFUS, pour la troisième fois.
L. LUCRETIUS TRICIPITINUS, pour la troisième fois.
L. ÆMILIUS MAMERCINUS, pour la troisième fois.
M. TREBONIUS FLAVUS.

Tribuns du Peuple. L. MARCIUS RUTILUS.
M. ALBINIUS.
L. OPPIUS.
Q. CÆCILIUS METELLUS.
M. CLAUDIUS.
C. SEXTILIUS.
T. JUVENTIUS.
C. OPPIUS CORNICEN.
CN. DOMITIUS ÆNOBARBUS.
M. DUILLIUS.

Ediles. C. Apronius.
C. Mamilius Vitulus.

Questeurs de de Rome. L. Geganius Macerinus.
Sp. Servilius Priscus.

Questeurs militaires. Q. Claudius Siculus.
Q. Mucius Scævola.

40e. *Année des Tribuns militaires.* 371. Sp. Papirius Crasus.
L. Papirius Crassus.
Ser. Cornelius Maluginensis, pour la quatrième fois.
Q. Servilius Priscus Fidenas.
Ser. Sulpicius Prætextatus.
L. Æmilius Mamercinus, pour la quatrième fois.

Tribuns du Peuple. L. Sicilius Dentatus.
L. Albinius.
L. Junius Bubulcus Brutus.
L. Petilius.
C. Canuleïus.
C. Icilius Ruga.
P. Mænius.
L. Publilius Philo Volscus.
L. Canuleïus.
L. Rabuleïus.

Ediles. M. Mænius.
L. Sextius.

C. Quinctius

Questeurs de Rome. C. QUINCTIUS CINCINNATUS.
C. VETURIUS CRASSUS CICURINUS.

Questeurs militaires. P. PUPIUS.
L. MÆCILIUS.

41e. *Année des Tribuns militaires.* 372. M. FURIUS CAMILLUS, pour la sixiême fois.
A. POSTUMIUS ALBINUS REGILLENSIS.
L. FURIUS MEDULLINUS.
L. LUCRETIUS TRICIPITINUS, pour la troisiême fois.
M. FABIUS AMBUSTUS.

Tribuns du Peuple. L. ANTISTIUS.
A. LUCERIUS.
A. TEMPANIUS.
CN. SELLIUS.
C. APRONIUS.
C. MARCIUS RUTILUS.
L. MARCIUS RUTILUS.
SP. METILIUS.
L. TEMPANIUS.
C. SELLIUS.

Ediles. Q. HORTENSIUS.
Q. PUBLILIUS PHILO.

Questeurs de Rome. C. LICINIUS CALVUS.
L. SEXTIUS SEXTINUS LATERANUS.

Questeurs militaires.	SER. SULPICIUS LONGUS. L. ÆMILIUS BARBULA.
42e. Année des Tribuns militaires. 373.	L. VALERIUS POPLICOLA, pour la cinquiême fois. P. VALERIUS POTITUS POPLICOLA, pour la cinquiême fois. L. MENENIUS LANATUS, pour la seconde fois. C. SERGIUS FIDENAS, pour la troisiême fois. SP. PAPIRIUS CURSOR. SER. CORNELIUS MALUGINENSIS, pour la cinquiême fois.
Dictateur.	T. QUINCTIUS CINCINNATUS, il triomphe des Prénestins.
Général de la Cavalerie.	A. SEMPRONIUS ATRATINUS.
Censeurs.	C. SULPICIUS CAMERINUS. SP. POSTUMIUS ALBUS REGILLENSIS. Ce dernier mourut pendant le tems de sa Magistrature. Le premier abdiqua, à cause de la mort de son Collégue.
Tribuns du Peuple.	M. MÆNIUS. Q. DECIUS MUS. M. POMPILIUS. C. MAMILIUS.

SEX. TITINIUS.
CN. APRONIUS.
C. VOLUMNIUS FLAMMA.
Q. MARCIUS TREMULUS.
C. SICINIUS BELLUTUS.
C. TITIUS.

Ediles. M. DUILIUS.
C. ICILIUS RUGA.

Questeurs de Rome. Q. SILIUS.
M' SERGIUS FIDENAS.

Questeurs militaires. C. TITINIUS.
Q. ANTONIUS MERENDA.

43e. *Année des Tribuns militaires.* 374.
P. MANLIUS CAPITOLINUS.
C. MANLIUS CAPITOLINUS.
C. JULIUS IÜLUS, pour la seconde fois.
C. SEXTILIUS.
M. ALBINIUS.
L. ANTISTIUS.

Tribuns du Peuple. C. APRONIUS.
L. SEXTIUS.
C. CANULEÏUS.
M. TITIUS.
L. RABULEIUS.
L. MARCIUS RUTILUS.
P. DECIUS MUS.

	Q. PUBLILIUS PHILO.
	Q. CANULEÏUS.
	Q. CÆCILIUS METELLUS.
Ediles.	P. MÆNIUS.
	L. CANULEÏUS.
Questeurs de Rome.	L. GENUCIUS AVENTINENSIS.
	P. SEXTIUS CAPITOLINUS.
Questeurs militaires.	M. GENUCIUS AVENTINENSIS.
	L. VIRGINIUS TRICOSTUS COELIMONTANUS.
44e. *Année des Tribuns militaires.* 375.	SP. FURIUS MEDULLINUS.
	Q. SERVILIUS PRISCUS FIDENAS, pour la ſeconde fois.
	C. LICINIUS CALVUS.
	P. CLOELIUS SICULUS.
	M. HORATIUS PULVILUS.
	L. GEGANIUS MACERINUS.
Cenſeurs.	SP. SERVILIUS PRISCUS.
	Q. CLOELIUS SICULUS.

DIX-NEUVIEME LUSTRE.

Tribuns du Peuple.	L. SICINIUS DENTATUS.
	L. DOMITIUS ÆNOBARBUS.
	Q. MUCIUS SCÆVOLA.
	C. ICILIUS RUGA.

P. MUCIUS SCÆVOLA.
C. ÆLIUS PÆTUS.
P. ÆLIUS PÆTUS.
L. PETILLIUS.
C. ÆLIUS PÆTUS.
M. DUILIUS.

Ediles. A. TEMPANIUS.
C. SELLIUS.

Questeurs de Rome. P. MÆLIUS CAPITOLINUS.
C. VALERIUS POTITUS.

Questeurs militaires. A. CORNELIUS COSSUS.
M. CORNELIUS MALUGINENSIS.

45e. *Année des Tribuns militaires.* 376.

L. ÆMILIUS MAMERCINUS, pour la cinquiême fois.
SER. SULPICIUS PRÆTEXTATUS, pour la seconde fois.
P. VALERIUS POTITUS POPLICOLA, pour la quatriême fois.
L. QUINCTIUS CINCINNATUS, pour la seconde fois.
C. VETURIUS CRASSUS CICURINUS.
C. QUINCTIUS CINCINNATUS.

Tribuns du Peuple. L. SEXTIUS SEXTINUS LATERANUS.
C. LICINIUS CALVUS STOLO.
CN. PUPIUS.
VOLER PUBLILIUS PHILO.

	L. ATLNIUS LONGUS.
	M. FULCINIUS.
	M. ATILIUS REGULUS.
	C. POPILLIUS.
	L. VILLIUS.
	A. TREBONIUS.
Ediles.	Q. DECIUS MUS.
	C. TITIUS.
Questeurs de Rome.	L. QUINCTIUS CAPITOLINUS.
	Q. QUINCTIUS CICINNATUS.
Questeurs militaires.	SP. MÆLIUS CAPITOLINUS.
	SP. SERVILIUS STRUCTUS.
Anarchie, 378.	L. SEXTIUS SEXTINUS LATERANUS.
Tribuns du Peuple.	C. LICINIUS CALVUS STOLO.
	M. MÆNIUS.
	CN. LUCRETIUS.
	C. METILIUS
	C. SELLIUS
	Q. MÆCILIUS.
	A. ACUTIUS.
	A. TEMPANIUS.
	L. VOLUMNIUS FLAMMA.
Ediles.	Q. CANULEÏUS.
	Q. CÆCILIUS METELLUS.

Anarchie,	L. Sextius Sextinus Lateranus.
379.	C. Licinius Calvus Stolo.
Tribuns du	Q. Publilius Philo.
Peuple.	Q. Decius Mus.
	C. Atinius Longus.
	M. Atilius Regulus.
	Cn. Genucius Aventinensis.
	L. Villius.
	P. Plautius Proculus.
	Q. Mamilius.
Ediles.	P. Mucius Scævola.
	L. Domitius Ænobarbus.
Anarchie,	L. Sextius Sextinus Lateranus.
380.	C. Licinius Calvus Stolo.
Tribuns du	L. Genucius Aventinensis.
Peuple.	Cn. Pupius.
	Q. Silius.
	Cn. Sicilius Bellutus.
	M. Genucius Aventinensis.
	P. Pupius.
	L. Volumnius Flamma.
	C. Marcius Rutilus.
Ediles.	M. Fulcinius.
	A. Trebius.
Anarchie,	L. Sextius Sextinus Lateranus.
381.	C. Licinius Stolo Calvus.
Tribuns du	C. Pætelius Libo Visolus.

Peuple.
M. Popilius Lænas.
L. Atinius Longus.
C. Titinius.
Volero Publilius Philo.
K. Atinius.
Q. Decius Mus.
M. Genucius Aventinensis.

Ediles.
C. Metilius.
A. Acutius.

46e. *Année des Tribuns militaires.* 382.
L. Furius Medullinus, pour la seconde fois.
P. Valerius Potitus Poplicola, pour la cinquiême fois.
A. Manlius Capitolinus, pour la quatriême fois.
Ser. Sulpicius Prætext. pour la cinquiême fois.
C. Valerius Potitus.
Serv. Cornelius Maluginensis, pour la sixiême fois.

Tribuns du Peuple.
L. Sextius Sextinus Lateranus.
C. Licinius Calvus Stolo.
C. Plautius Proculus, fils de Publius.
P. Curatius.
L. Furius.
P. Plautius Proculus.
C. Atinius Longus.

Cn. Genucius

	Cn. Genucius Aventinensis.
	P. Mælius Capitolinus.
Ediles.	M. Atilius Regulus.
	L. Villius.
Questeurs de Rome.	L. Papirius Crassus.
	L. Veturius Crassus Cicurinus.
Questeurs militaires.	M. Geganius Macerinus.
	M. Popilius.
47e. *Année des Tribuns militaires.* 383.	Q. Servilius Priscus Fidenas, pour la troisiême fois.
	M. Cornelius Maluginensis.
	C. Veturius Crassus Cicurinus, pour la seconde fois.
	Q. Quinctius Cincinnatus.
	A. Cornelius Cossus.
	M. Fabius Ambustus, pour la seconde fois.
Tribuns du Peuple.	L. Sextius Sextinus Lateranus.
	C. Licinius Calvus Stolo.
	L. Genucius Aventinensis.
	C. Plautius Proculus.
	Sp. Mælius Capitolinus.
	P. Licinius.
	M. Genucius Aventinensis.
	M. Popilius Lænas.
	M. Minucius Augurinus.

M. Decius Mus.

Ediles.	C. Poetilius Libo Visolus. Q. Poetelius Libo Visolus.
Questeurs de Rome.	C. Sulpicius Peticus. Q. Servilius Ahala.
Questeurs militaires.	Sp. Furius Camillus. Q. Pomponius.
48e. *Année des Tribuns militaires.* 384.	L. Quinctius Capitolinus. Sp. Servilius Structus. Ser. Cornelius Maluginensis, pour la septième fois. L. Papirius Crassus. Ser. Sulpicius Prætextatus, pour la quatrième fois. L. Veturius Crassus Cicurinus.
Tribuns du Peuple.	L. Sextius Sextinus Lateranus. C. Licinius Calvus Stolo. C. Marcius Rutilus. Juventius Thalna. Cn. Fulvius Centumalus. P. Plautius Proculus. C. Duilius. Cn. Fulvius Pætinus. C. Sempronius Longus. L. Atinius Longus.

Ediles.	K. ATINIUS LONGUS. C. PLAUTIUS PROCULUS.
Questeurs de Rome.	L. MANLIUS CAPITOLINUS IMPER. AP. CLAUDIUS CRASSUS.
Questeurs militaires.	M. AULIUS CERRETANUS. CN. QUINCTIUS CAPITOLINUS.
Année 385. *Dictateur.*	M. FURIUS CAMILLUS, pour la cinquiême fois.
Général de la Cavalerie.	L. ÆMILIUS MAMERCINUS.
Dictateur.	P. MANLIUS CAPITOLINUS.
Céneral de la Cavalerie.	C. LICINIUS CALVUS.
Tribuns du Peuple.	L. SEXTIUS SEXTINUS LATERANUS. C. LICINIUS CALVUS STOLO. C. PÆTILIUS LIBO VISOLUS. C. PLAUTIUS PROCULUS. M' MARCIUS. M. CONSIDIUS. C. PETILLIUS. L. ALLIENIUS. P. PUBLILIUS PHILO. M. PLÆTORIUS.
Ediles.	VOLER. PUBLILIUS PHILO. CN. GENUCIUS AVENTINENSIS.

Questeurs de Rome. P. CORNELIUS SCAPULA.
P. CORNELIUS SCIPIO.

Questeurs militaires. C. CARVILIUS MAXIMUS.
Q. DECIUS MUS.

49e. *Année des Tribuns militaires.* 386.
A. CORNELIUS COSSUS, pour la seconde fois.
L. VETURIUS CRASSUS CICURINUS, pour la seconde fois.
M. CORNELIUS MALUGINENSIS, pour la seconde fois.
P. VALERIUS POTITUS POPLICOLA, pour la sixiême fois.
M. GEGANIUS MACERINUS.
P. MANLIUS CAPITOLINUS, pour la seconde fois.

Dictateur. M. FURIUS CAMILLUS, pour la cinquiême fois. Il triomphe des Gaulois.

Général de la Cavalerie. T. QUINCTIUS CINCINNATUS CAPITOLINUS.

Tribuns du Peuple. L. SEXTIUS SEXTINUS LATERANUS.
C. LICINIUS CALVUS STOLO.
M. POPILIUS.
C. PLAUTIUS PROCULUS.
C. RACILIUS.

C. TREBONIUS ASPER.
C. MARCIUS RUTILUS.
C. PLÆTORIUS.
L. FULCINIUS.
T. STATIUS.

Ediles.	L. GENUCIUS AVENTINENSIS. C. SEMPRONIUS LONGUS.
Questeurs de Rome.	SER. CORNELIUS MALUGINENSIS. M. FABIUS AMBUSTUS.
Questeurs militaires.	L. PINARIUS NATTA. M. POMPONIUS.
89e. *Consulat*, 387.	L. ÆMILIUS MAMERCINUS. L. SEXTIUS SEXTINUS LATERANUS. Il fut le premier Consul tiré du corps des Plébéïens.
Préteur.	SP. FURIUS CAMILLUS.
Ediles Curules.	CN. QUINCTIUS CAPITOLINUS. P. CORNELIUS SCIPIO.
Tribuns du Peuple.	M. PLÆTORIUS. C. NUMITORIUS. C. ANTIUS. M. ACUTIUS. M. PONTIFICIUS. L. STATIUS.

M. ANTIUS.
C. MÆGILIUS.
C. LUCERIUS.
L. VOLSCIUS FICTOR.

Questeurs de Rome. CN. MANLIUS CAPITO. TORQUATUS.
Q. AULIUS CERRETANUS.

Questeurs militaires. P. LICINIUS CALVUS.
C. TERENTIUS ARSA.

90e. *Consulat*, 388. L. GENUCIUS AVENTINENSIS.
Q. SERVILIUS AHALA.

Préteur. L. MANLIUS CAPITOL. IMPERIOSUS.

Ediles Curules. JUVENTIUS THALNA.
C. LICINIUS CALVUS.

Tribuns du Peuple. Q. POETELIUS LIBO VISOLUS.
C. PLAUTIUS PROCULUS.
L. LUCERIUS.
C. TREBONIUS.
C. VOLSCIUS.
M. POPILIUS.
T. METILIUS.
M. SELLIUS.
T. STATIUS
C. RACILIUS.

Ediles Pléběiens. M. POPILIUS LÆNAS.
C. MARCIUS RUTILUS.

Questeurs de Rome. C. FABIUS AMBUSTUS.
L. HORTENSIUS.

Questeurs militaires. M. VALERIUS POPLICOLA.
L. FULVIUS CURVUS.

91e. *Consulat*, 389. C. SULPICIUS PETICUS.
C. LICINIUS CALVUS.

Préteur. CN. QUINCTIUS CAPITOLINUS.

Ediles Curules. P. CORNELIUS SCAPULA.
AP. CLAUDIUS CRASSUS SABINUS REGILLENSIS.

Tribuns du Peuple. C. PLAUTIUS PROCULUS.
C. POETELIUS LIBO VISOLUS.
M. CONSIDIUS.
L. APPULEÏUS.
C. SEMPRONIUS LONGUS.
L. RACILIUS.
C. PLÆTORIUS.
M. ALLIENIUS.
M. MARCIUS.
C. FULVIUS CURVUS.

Ediles Plébéiens. L. FULCINIUS.
L. VOLSCIUS FICTOR.

Questeurs de Rome. M. EBUTIUS ELVA.
L. ICILIUS RUGA.

Questeurs militaires.	CN. CORNELIUS LENTULUS. C. MARCIUS RUTILUS.
92e. Consulat, 390.	L. ÆMILIUS MAMERCINUS, pour la seconde fois. CN. GENUCIUS AVENTINENSIS.
Dictateur.	L. MANLIUS CAPITOLINUS IMPERIOSUS.
Général de la Cavalerie.	L. PINARIUS NATTA.
Censeurs.	M. FABIUS AMBUSTUS, fils de Cœso. L. FURIUS MEDULLINUS.

VINGTIEME LUSTRE.

Préteur.	M. FABIUS AMBUSTUS fils, de Numérius.
Ediles Curules.	M. POPILLIUS LÆNAS. L. STATIUS.
Ediles Pléběiens.	C. POETELIUS LIBO VISOLUS. C. ANTIUS.
Tribuns du Peuple.	M. ANTIUS. C. NUMITORIUS. M. POPILIUS LÆNAS. Q. POETELIUS LIBO VISOLUS. L. PUPIUS. Q. AULIUS CERRETANUS.

C. MARCIUS

C. Marcius Rutilus.
A. Allienius.
L. Ælius Pætus.
C. Carvilius Maximus.

Questeurs de Rome. P. Valerius Poplicola.
C. Julius Iülus.

Questeurs Militaires. Q. Hortensius.
M' Curius.

93e. Consulat. 391. Q. SERVILIUS AHALA, pour la seconde fois.
L. GENUCIUS AVENTINENSIS, pour la seconde fois.

Dictateur. APPIUS CLAUDIUS CRASSUS SABINUS REGILLENSIS.

General de la Cavalerie. P. Cornelius Scapula.

Préteur. P. Cornelius Scipio.

Ediles Curules. Cn. Manlius Capitolinus Imperiosus.
C. Fabius Ambustus.

Tribuns du Peuple. M. Pomponius.
Q. Decius Mus.
C. Oppius.
C. Terentius Arsa.

Q. ROMULEÏUS.
C. MÆLIUS CAPITOLINUS.
Sp. OPPIUS CORNICEN.
N. OTACILIUS.
M. TERENTIUS.
L. RABULEÏUS.

Ediles Plebeïens. L. LUCERIUS.
C. VOLSCIUS.

Questeurs de Rome. L. CORNELIUS SCIPIO.
C. PETELLIUS.

Questeurs Militaires. L. MÆNIUS.
L. AQUILIUS CORVUS.

94e. Consulat 392. C. LICINIUS CALVUS, pour la seconde fois.
C. SULPICIUS PETICUS, pour la seconde fois. Il triomphe des Herniques.

Dictateur. T. QUINCTIUS PENNUS CAPITOLINUS CRISPINUS, il triomphe des Gaulois.

General de la Cavalerie. SERV. CORNELIUS MALUGINENSIS.

Préteur. M. VALERIUS POPLICOLA.

Ediles Cu- M. PLOETORIUS.

rules. M. CONSIDIUS.

Ediles Plebeïens. C. PLÆTORIUS.
L. ALLIENIUS.

Tribuns du Peuple. C. PLAUTIUS HYPSÆUS.
M. MARCIUS.
M' OTACILIUS.
C. LÆTORIUS, fils de Caïus.
P. FURIUS.
L. ÆLIUS PÆTUS.
P. LICINIUS CALVUS.
Q. MÆLIUS.
C. LÆTORIUS, fils de Publius.
L. VIRGINIUS.

Questeurs de Rome. A. CORNELIUS COSSUS ARVINA.
M. PAPIRIUS MUGILLANUS.

Questeurs Militaires. M. DUILIUS.
C. DILIUS.

95e. Consulat. 393. M. FABIUS AMBUSTUS.
C. PÆTILIUS LIBO VISOLUS. Celui-cy triompha des Gaulois, & des Tiburtins. Le premier défit les Herniques, & obtint les honneurs de l'Ovation.

Préteur. SPURIUS FURIUS CAMILLUS, pour la seconde fois.

Ediles Curules.	P. VALERIUS POPLICOLA. C. JULIUS IÜLUS.
Ediles Plebeïens.	Q. AULIUS CERRETANUS. C. CARVILIUS MAXIMUS.
Tribuns du Peuple.	K. DUILIUS. M. CÆDICIUS. C. APRONIUS. T. SICINIUS DENTATUS. C. MARCIUS RUTILUS. L. HORTENSIUS. C. CURATIUS. L. SEXTIUS. C. TITIUS. M. TITINIUS.
Questeurs de Rome.	L. ÆMILIUS BARBULA. L. ÆMILIUS MAMERCINUS.
Questeurs Militaires.	T. MANLIUS CAPITOLINUS TORQUATUS. C. LIVIUS DENTER.
96e. *Consulat*, 394.	M. POPILLIUS LÆNAS. Cn. MANLIUS CAPITOLINUS IMPERIOSUS.
Préteur.	Ser. CORNELIUS MALUGINENSIS.
Ediles Cu-	M. POMPONIUS.

rules.	L. Rabuleïus.
Ediles Plebeïens.	C. Malius Capitolinus. C. Terentius Arsa.
Tribuns du Peuple.	M. Marcius. Sex. Manilius. P. Silius. C. Apronius. M. Terentius. L. Icilius Ruga. C. Plautius Hypsæus. Sex. Pompilius. P. Villius. C. Sextius.
Questeurs de Rome.	P. Valerius Poplicola. L. Marcius Rutilus.
Questeurs Militaires.	M. Foslius Flaccinator. C. Servius Fidenas.
97e. Consulat. 395.	C. FABIUS AMBUSTUS. C. PLAUTIUS PROCULUS, il triomphe des Privernates.
Dictateur.	C. SULPICIUS PETICUS, il triomphe des Gaulois.
General de la Cavalerie.	M. Valerius Poplicola.

Préteur.	T. QUINCTIUS PENNUS CAPITOLINUS CRISPINUS.
Ediles Curules.	T. MANLIUS TORQUATUS. A. CORNELIUS COSSUS ARVINA.
Ediles Plebeïens.	K. DUILIUS. L. VIRGINIUS.
Tribuns du Peuple.	C. PETILLIUS. L. PLAUTIUS VENNO. L. HORTENSIUS. Q. HORTENSIUS. C. SEXTILIUS. M. CÆDICIUS. P. FURIUS. P. LICINIUS. C. LÆTORIUS. M. MÆNIUS.
Questeurs de Rome.	L. FURIUS CAMILLUS. P. MÆNIUS.
Questeurs Militaires.	C. POETELIUS LIBO VISOLUS. Sp. NAUTIUS RUTILUS.
98e. Consulat. 396.	C. MARCIUS RUTILUS. Il triomphe des Privernates. Cn. MANLIUS CAPITOLINUS IMPERIOSUS, pour la seconde fois.
Préteur.	M. POPILIUS LÆNAS.

Ediles Curu-les.	C. Duilius. L. Sextius.
Ediles Plebeïens.	C. Curatius. C. Titius.
Tribuns du Peuple.	M. Duilius. L. Mænius. M. Pomponius. M. Titinius. C. Mælius Capitolinus. C. Claudius Cicero. C. Apronius. T. Sicinius. C. Otacilius. M' Curius.
Questeurs de Rome.	M. Papirius Mugillanus. Ti. Coruncanius.
Questeurs Militaires.	Sp. Papirius Cursor. M' Pomponius.
99e. Consulat. 397.	M. FABIUS AMBUSTUS, pour la seconde fois. M. POPILLIUS LÆNAS, pour la seconde fois.
Dictateur.	C. MARCIUS RUTILUS Il triomphe des Etrusques.

General de la Cavalerie.	C. PLAUTIUS PROCULUS.
Preteur.	T. MANLIUS TORQUATUS.
Ediles Curules.	L. CORNELIUS SCIPIO. Sp. NAUTIUS RUTILUS.
Ediles Prebeïens.	C. PLAUTIUS HYPSÆUS. C. SEXTIUS.
Tribuns du Peuple.	C. LIVIUS DENTER. P. LICINIUS CALVUS. Q. HORTENSIUS. C. JUNIUS BUBULCUS. M. MARCIUS. P. MÆNIUS. K. DUILIUS. L. ICILIUS RUGA. L. ANTISTIUS. C. PETILLIUS.
Questeurs de Rome.	SEX. TULLIUS. M. PÆTILIUS LIBO.
Questeurs Militaires.	M. FABIUS DORSO. SER. SULPICIUS PRÆTEXTATUS.
100e. *Consulat.* 398.	C. SULPICIUS PETICUS, pour la troisiéme fois. M. VALERIUS POPLICOLA.

P. VALERIUS

Préteur.	P. VALERIUS POPLICOLA.
Ediles Curules.	M. DUILIUS. L. MÆNIUS.
Ediles Plébéiens.	M. MÆNIUS. P. FURIUS.
Tribuns du Peuple.	L. HORTENSIUS. C. ANTISTIUS. C. DUILIUS. CN. APPULEÏUS. C. APPULEÏUS. L. ALBINIUS. L. FULGINIUS. L. ALBINIUS. C. CONSIDIUS. L. NUMITORIUS.
Questeurs de Rome.	SER. SULPICIUS CAMERINUS. Q. SERVILIUS AHALA.
Questeurs militaires.	TI. ÆMILIUS MAMERCINUS. C. CLAUDIUS CRASSUS REGILLENSIS.
101e. *Consulat, 399.*	M. FABIUS AMBUSTUS, pour la troisième fois. Il triomphe des Tiburtins. T. QUINCTIUS PENNUS CAPITOLINUS CRISPINUS.

Préteur.	C. JULIUS IULUS.
Ediles Curules.	L. FURIUS CAMILLUS. M. PAPIRIUS MUGILLANUS.
Ediles Plébéïens.	C. LIVIUS DENTER. Q. HORTENSIUS.
Tribuns du Peuple.	C. POETELIUS LIBO VISOLUS. SP. MÆCILIUS. L. MARCIUS RUTILUS. SP. MÆTILIUS. A. SELLIUS. K. DUILIUS. T. ROSCIUS. SEX. TEMPANIUS. L. VILLIUS.
Questeurs de Rome.	Q. FABIUS AMBUSTUS. A. LUCERIUS.
Questeurs militaires.	C. JUNIUS BUBULCUS BRUTUS. C. PAPIRIUS CRASSUS.
102e. *Consulat*, 400.	C. SULPICIUS PETICUS, pour la quatriême fois. M. VALERIUS POPLICOLA, pour la seconde fois.
Dictateur.	T. MANLIUS IMPERIOSUS TORQUATUS.

Général de la Cavalerie.	A. CORNELIUS COSSUS ARVINA.
Préteur.	L. CORNELIUS SCIPIO.
Ediles Curules.	L. HORTENSIUS. M. MARCIUS.
Ediles Plébéïens.	L. ANTISTIUS. C. JUNIUS BUBULCUS BRUTUS.
Questeurs de Rome.	Q. PUBLILIUS PHILO. P. DECIUS MUS.
Questeurs militaires.	C. MÆNIUS. CN. CORNELIUS COSSUS.
Tribuns du Peuple.	C. PLAUTIUS HYPSÆUS. L. MÆNIUS. C. SICINIUS BELLUTUS. C. TITIUS. C. SEXTIUS. M. DUILIUS. C. MAMILIUS VITULUS. T. SICINIUS DENTATUS. C. APRONIUS. L. SEXTILIUS.
103e. *Consulat*, 401.	P. VALERIUS POPLICOLA. C. MARCIUS RUTILUS, pour la seconde fois.

Dictateur.	C. JULIUS IULUS.
Général de la Cavalerie.	L. ÆMILIUS MAMERCINUS.
Préteur.	AP. CLAUDIUS CRASSUS REGILLENSIS.
Ediles Curules.	P. VALERIUS POPLICOLA. L. PINARIUS NATTA.
Ediles Plébéïens.	CN. APPULEÏUS. L. ALBINIUS.
Tribuns du Peuple.	SEX TULLIUS. K. DUILIUS. M' POMPONIUS. L. CÆDICIUS. P. MÆLIUS. P. MÆNIUS. Q. HORTENSIUS. M. MÆNIUS. C. FURIUS. C. CANULEÏUS.
Questeurs de Rome.	L. ÆMILIUS MAMERCINUS. L. ÆMILIUS BARBULA.
Questeurs militaires.	C. VOLUMNIUS FLAMMA. Q. ÆMILIUS BARBULA.
104e. *Consulat*, 402.	C. SULPICIUS PETICUS, pour la cinquiême fois.

T. QUINCTIUS CINCINNATUS CAPITOLINUS.

Dictateur.	M. FABIUS AMBUSTUS.
Général de la Cavalerie.	Q. SERVILIUS AHALA.
Censeurs.	CN. MANLIUS CAPITOLINUS IMPERIOSUS. C. MARCIUS RUTILUS, premier Censeur d'entre les Plébéïens.

VINGT-UNIEME LUSTRE.

Préteur.	M. PAPIRIUS MUGILLANUS.
Ediles Curules.	C. PÆTELIUS LIBO VISOLUS. C. ANTISTIUS.
Ediles Plébéïens.	C. ANTISTIUS. L. VILLIUS.
Tribuns du Peuple.	M. OVINIUS. C. DUILIUS. L. CANULEÏUS. L. RABULEÏUS. T. ROMULEÏUS. M. CLAUDIUS CICERO. CN. POETELIUS LIBO. P. MÆNIUS CAPITOLINUS. Q. TERENTIUS.

Questeurs de Rome.	SER. SULPICIUS LONGUS. SP. FURIUS MEDULLINUS.
Questeurs militaires.	P. LUCRETIUS TRICIPITINUS. Q. CÆDICIUS.
105e. *Consulat*, 403.	M. POPILIUS LÆNAS, pour la troisiême fois. Il triomphe des Gaulois. L. CORNELIUS SCIPIO.
Dictateur.	L. FURIUS CAMILLUS.
Général de la Cavalerie.	P. CORNELIUS SCIPIO.
Préteur.	P. VALERIUS POPLICOLA.
Ediles Curules.	M. FABIUS DORSO. SER. SULPICIUS CAMERINUS.
Ediles Pléběiens.	L. SEXTILIUS. C. MAMILIUS.
Tribuns du Peuple.	P. MÆNIUS. K. DUILIUS T. JUVENTIUS. L. OPPIUS. P. DECIUS MUS. C. OPPIUS CORNICEN. C. LICINIUS CALVUS. C. LIVIUS DENTER. Q. CÆCILIUS METELLUS.

C. ÆLIUS POETUS.

Questeurs de Rome.	M. HORATIUS PULVILLUS. L. SEXTIUS SEXTINUS LATERANUS.
Questeurs militaires.	C. CLAUDIUS HORTATOR. A. POSTUMIUS ALBINUS REGILLENSIS.
106e. *Consulat*, 404.	L. FURIUS CAMILLUS. AP. CLAUDIUS CRASSUS SABINI REGILLENSIS. Il mourut pendant le tems de sa Magistrature.
Dictateur.	T. MANLIUS IMPERIOSUS TORQUATUS, pour la seconde fois.
Général de la Cavalerie.	A. CORNELIUS ARVINA.
Préteur.	L. PINARIUS NATTA.
Ediles Curules.	M' POMPONIUS. L. CÆDICIUS.
Ediles Plébéiens.	SEX. TULLIUS. C. FURIUS.
Tribuns du Peuple.	Q. PUBLILIUS PHILO. C. ICILIUS RUGA. M. CLAUDIUS CICERO. CN. DOMITIUS ÆNOBARBUS. P. MUCIUS SCÆVOLA.

C. FABRICIUS LUSCINUS.
L. ANTISTIUS.
PUPIUS.
L. PUBLILIUS PHILO VOLSCUS.

Questeurs de Rome. P. ÆLIUS PÆTUS.
Q. ANTONIUS MERENDA.

Questeurs militaires. C. QUINCTIUS CINCINNATUS.
L. DOMITIUS ÆNOBARBUS.

107e. *Consulat*, 405. M. POPILIUS LÆNAS, pour la quatriême fois.
M. VALERIUS CORVUS.

Dictateur. C. CLAUDIUS CRASSUS REGILLENSIS.

Général de la Cavalerie. C. LIVIUS DENTER.

Préteur. M. FABIUS DORSO.

Ediles Curules. Q. FABIUS AMBUSTUS.
Q. SERVILIUS AHALA.

Ediles Plébéiens. M. POETELIUS LIBO.
P. MÆLIUS CAPITOLINUS.

Tribuns du Peuple. K. DUILIUS.
A. TREBIUS.
CN. LUCERIUS.

A. TEMPANIUS

A. Tempanius.
Cn. Sellius.
P. Decius Mus.
C. Appuleïus.
Q. Mæcilius.
Q. Marcius Tremulus.

Questeurs de Rome.	L. Papirius Crassus. L. Petillius.
Questeurs Militaires.	L. Postumius Megellus. M. Fulcinius.
108e. *Consulat.* 406.	C. PLAUTIUS HYPSÆUS. T. MANLIUS IMPERIOSUS TORQUATUS.
Préteur.	Ser. Sulpicius Camerinus.
Ediles Curules.	C. Licinius Calvus Stolo. P. Decius Mus.
Ediles Plebeïens.	Q. Publilius Philo. T. Junentius.
Tribuns du Peuple.	Sex. Tullius. C. Mænius. L. Antistius. M' Pomponius. C Duilius. Voler. Plublilius Philo Volscus.

L. ATINIUS LONGUS.
P. MÆNIUS.
P. PUPIUS.
C. ANTISTIUS.

Questeurs de Rome. L. GENUCIUS AVENTINENSIS.
L. FURIUS CAMILLUS.

Questeurs Militaires. C. SULPICIUS LONGUS.
SER. SULPICIUS SAVERRIO.

109e. *Consulat.* 407. M. VALERIUS CORVUS, pour la seconde fois. Il triomphe des Antiates, des Volsques, & des Satricans.
C. PÆTELIUS LIBO VISOLUS.

JEUX SECULAIRES.

Préteur. A. CORNELIUS COSSUS ARVINA.

Ediles Curules. Q. FABIUS AMBUSTUS.
SR. SULPICIUS LONGUS.

Ediles Plebeïens. C. ICILIUS RUGA.
P. MUCIUS SCÆVOLA.

Tribuns du Peuple. P. DECIUS MUS.
M. CLAUDIUS CICERO.
C. ÆLIUS PAETUS.
P. LICINIUS STOLO.
Sp. MÆLIUS CAPITOLINUS.

C. Fabricius Luscinus.
Cn. Domitius Ænorbarbus.
Q. Cæcilius Metellus.
P. Mælius Capitolinus.
Q. Cædicius.

Questeurs de Rome.	M. Atilius Regulus. C. Veturius Crassus Cicurinus.
Questeurs Militaires.	A. Sempronius Atratinus. Q. Canuleïus.
110e. *Consulat.* 408.	M. FABIUS DORSO. Ser. SULPICIUS CAMERINUS.
Dictateur.	L. FURIUS CAMILLUS, pour la seconde fois.
General de la Cavalerie.	Cn. Manlius Capitolinus Imperiosus.
Préteur.	Q. Servilius Ahala.
Ediles Curules.	C. Mænius. Q. Mæcilius.
Ediles Plebeïens.	A. Trebius. Cn. Lucerius.
Tribuns du Peuple.	C. Claudius Hortator. Q. Publilius Philo.

L. CÆDICIUS.
L. SEXTIUS SEXTINUS LATERANUS.
M. TITINIUS.
C. DUILIUS.
P. ÆLIUS PAETUS.
M. GENUCIUS AVENTINENSIS.
Sex. TITIUS.
Cn. SICINIUS BELLUTUS.

Questeurs de Rome. T. VETURIUS CALVINUS.
Cn. DOMITIUS CALVINUS.

Questeurs Militaires. Cn. PUPIUS.
M' SERGIUS FIDENAS.

IIIe. *Consulat. 409.* C. MARCIUS RUTILUS, pour la troisiême fois.
T. MANLIUS IMPERIOSUS TORQUATUS, pour la seconde fois.

Dictateur. P. VALERIUS POPLICOLA.

General de la Cavalerie. C. FABIUS AMBUSTUS.

Préteur. L. FURIUS CAMILLUS.

Ediles Curules. L. ÆMILIUS MAMERCINUS PRIVERNAS.
Ti. ÆMILIUS MAMERCINUS.

Ediles Ple- P. DECIUS MUS.

beïens.	L. ATINIUS LONGUS.
Tribuns du Peuple.	P. MÆNIUS. Q. MANILIUS. C. POMPILIUS. C. VOLUMNIUS FLAMMA. L. VOLUMNIUS FLAMMA. C. TITINIUS. L. MAMILIUS VITULUS. Q. SILIUS. L. VILLIUS. L. TITIUS.
Questeurs de Rome.	Cn. QUINCTILIUS VARUS. C. POETELIUS LIBO VISOLUS.
Questeurs Militaires.	M. CLAUDIUS MARCELLUS. Cn. FULVIUS POETINUS.
112e. *Consulat.* 410.	M. VALERIUS CORVUS, pour la troisiême fois. Il triomphe des Samnites. A. CORNELIUS COSSUS ARVINA. Il triomphe des Samnites.
Censeurs.	M. FABIUS AMBUSTUS.

VINGT-DEUXIEME LUSTRE.

Préteur.	Ser. SULPICIUS LONGUS.
Ediles Cu-	Q. CÆDICIUS.

rules.	P. Licinius Stolo.
Ediles Plebeïens.	Sp. Mælius Capitolinus. Q. Cæcilius Metellus.
Tribuns du Peuple.	P. Ælius Paetus. M. Antonius. Sex. Titius. C. Claudius Hortator. M. Atilius Regulus. N. Sextius Sextinus. Gn. Genucius Aventinensis. M. Genucius Aventinensis. L. Sextius Sextinus Lateranus. L. Coedicius.
Questeurs de Rome.	M. Papirius Crassus. L. Papirius Cursor.
Questeurs Militaires.	C. Plautius Decianus. Cn. Fulvius Centumalus.
113e. *Consulat.* 411.	C. MARCIUS RUTILUS, pour la quatrième fois. Q. SERVILIUS AHALA.
Dictateur.	M. VALERIUS CORVUS.
General de la Cavalerie.	L. Æmilius Mamercinus Privernas.
Préteur.	L. Furius Camillus.

Ediles Curules.	L. PAPIRIUS CRASSUS. C. SULPICIUS LONGUS.
Ediles Prebeïens.	M. TITINIUS. Cn. SICINIUS BELLUTUS.
Tribuns du Peuple.	L. GENUCIUS AVENTINENSIS. C. MÆNIUS. L. FURIUS. P. CURATIUS. Q. CANULEÏUS. M. MINUCIUS AUGURINUS. M. DECIUS MUS. P. MUCIUS SCÆVOLA. Cn. DOMITIUS ÆNOBARBUS. P. MÆLIUS CAPITOLINUS.
Questeurs de Rome.	P. VALERIUS POPLICOLA. L. CORNELIUS LENTULUS.
Questeurs Militaires.	P. CORNELIUS RUFINUS. M. AULIUS CORRETANUS.
114ᵉ. *Consulat.* 412.	C. PLAUTIUS HYPSÆUS, pour la seconde fois. L. ÆMILIUS MAMERCINUS PRIVERNAS.
Préteur.	T. ÆMILIUS MAMERCINUS.
Ediles Curules.	C. TITINIUS. Q. MANILIUS.

Ediles Plebiens.	C. Pompilius. L. Villius.
Tribuns du Peuple.	Q. Publilius Philo. M. Attilius Regulus. K. Atinius Longus. C. Duilius. K. Atinius Longus. Cn. Domitius Calvinus. Cn Pupius. C. Sempronius Sophus. L. Atinius Longus. C. Atinius Longus.
Questeurs de Rome.	C. Valerius Potitus Flaccus. Sp. Postumius Albinus.
Questeurs Militaires.	D. Junius Brutus Scæva. L. Plautius Venno.
115e. *Consulat.* 413.	T. MANLIUS IMPERIOSUS TORQUATUS, pour la troisiéme fois. Il triomphe des Latins, des Campanois, des Sidicins, & des Auronces. P. DECIUS MUS.
Dictateur.	L. PAPIRIUS CRASSUS.
General de la Cavalerie.	L. Papirius Cursor.
Préteur.	L. Papirius Crassus, qui fut créé Dictateur.

M. Valerius

Ediles Curules.	M. Valerius Corvus. C. Claudius Crassus Regillensis.
Ediles Plébéiens.	M. Antonius. L. Genucius Aventinensis.
Tribuns du Peuple.	L. Allienius. M. Plætorius. M' Marcius. C. Popilius. C. Petillius. C. Mæcillius. P. Publilius Philo. C. Poetelius Libo Visolus. M. Claudius Marcellus. M. Considius.
Questeurs de Rome.	P. Sallonius Sarra. L. Æmilius Paulus.
Questeurs militaires.	C. Plautius Proculus. L. Pinarius Natta.
116e. *Consulat*, 414.	T. ÆMILIUS MAMERCINUS. Q. PUBLILIUS PHILO. Il triomphe des Latins.
Dictateur.	Q. PUBLILIUS PHILO.
Général de la Cavalerie.	D. Junius Brutus Scæva.

Préteur.	L. ÆMILIUS MAMERCINUS PRIVERNAS.
Ediles Curules.	M. ATILIUS REGULUS. P. CURATIUS.
Ædiles Pléb'iens.	CN. DOMITIUS CALVINUS. L. FURIUS.
Tribuns du Peuple.	C. LUCERIUS. M. PONTIFICIUS. L. VILLIUS. C. POMPILIUS. M. ACUTIUS. CN. SICINIUS BELLUTUS. L. VOLSCIUS FICTOR. T. VETURIUS CALVINUS. Q. MAMILIUS. P. SILIUS.
Questeurs de Rome.	L. VALERIUS POTITUS. M. GEGANIUS MAMERCINUS.
Questeurs militaires.	M. DUILLUS. M. MÆCILIUS.
117e. *Consulat*, 415.	L. FURIUS CAMILLUS. Il triomphe des Pedans & des Tiburtins. C. MÆNIUS. Il triomphe des Antiates, des Laviniens & des Vélitrans.
Préteur.	M. VALERIUS CORVUS.

Ediles Curules.	T. VETURIUS CRASSUS.
	CN. QUINCTILIUS VARUS.
Ediles Pléběiens.	M. CLAUDIUS MARCELLUS.
	C. ATINIUS LONGUS.
Tribuns du Peuple.	P. SEMPRONIUS LONGUS.
	P. SALLONIUS SARRA.
	C. PLAUTIUS DECIANUS.
	M. MINUCIUS AUGURINUS.
	C. TERENTIUS ARSA.
	M. DECIUS MUS.
	L. GENUCIUS AVENTINENSIS.
	C. TITINIUS.
	Q. CANULEÏUS.
	M' JUVENTIUS THALNA.
Questeurs de Rome.	C. SULPICIUS PETICUS.
	L. VETURIUS CRASSUS CICURINUS.
Questeurs militaires.	P. FURIUS.
	C. MINUCIUS AUGURINUS.

Fin des Fastes Consulaires, recüeillis des Annales de Vinandus Pighius, jusqu'à l'année de Rome 415.

ERRATA DU TOME QUATRE.

P*Age* 12, *ligne* 38, *note*, *a*. Le mont Genèvre, *ajoûtés ces deux mots*, anciennement *Matrona*, qui ont été transposés de la note *a*, dans la note *b*.

P. 20, *l*. 47. des Salusses *lisés* des Salasses.

P. 26, *l*. 40 Varron (Gest 16.) *lisés* Varron (Gell. 16.)

P. 38, *n*. *a*. *l*. 1. le seizième, *lisés* le quinzième.

P. 75, *n. a. l.* 5. ou au ſeizième du même mois, *liſés* ou au dix-ſeptième de Juillet *l.* 6. avec le dix-ſeptième, *ajoûtés,* avant les Calendes d'Aouſt.

P. 76, *l.* 1. le dix-ſeptième d'Aouſt, *liſés* le dix-huitième jour de Juillet, *n. a. l.* 1. le lendemain des Calendes, *liſés* le lendemain des Ides.

P. 79, *n. a. Mamilius*, liſés *Manilius.*

P. 97, *l.* 12. *Anienſis*, liſés *Axienſis.*

P. 191, *n. a. l.* 25. *haberet*, liſés *habere*, *l.* 51, & obſervant, *liſés* en obſervant.

P. 222, *n. b. l.* 11 *Collatinis*, liſés *Collatitiis.*

P. 234, *l.* 32. Auſſi n'avoit-il été nommé Dictateur que pour un tout autre deſſein que de le ſignaler, *liſés* auſſi avoit-il été nommé Dictateur, pour un tout autre deſſein, que de ſe ſignaler.

P. 237, *l.* 9. attendrit, *liſés* attendri.

P. 252, *l.* 26, de Cylindre demy, *liſés* de demy Cylindre.

P. 275, *n. a. l.* 3, Selie, *liſés* Setie.

P. 278, *l.* 4, tradure, *liſés* traduire.

P. 281, *n. a. l.* 62. Αρδείων *liſés* Αργείων.

P. 283, de ſes Comices, *liſés* de ces Comices.

P. 290, *n. a. l.* 14. *Angelli*, liſés *Angeli.*

P. 294, *n. a. l.* 52, *σαάνια* *liſés* *σαύνια*

P. 386, *n. a. l.* 11 n'auroins, *liſés* n'aurions.

P. 325, *n. a. l.* 39. Ptolomée, *liſés* Ptolémée.

P. 331, *n. b. l.* 18, *in anum*, liſés *in unum.*

P. 342, *n. b. l.* 2. Καλλὸν *liſés* Καλὸν, *l.* 7. *Herma*, liſés *Hermæ.*

P. 393, *n. a. l.* 2, le Clavio, *liſés* le Clanio.

P. 396, *n. a. l.* 21. *Panicus*, liſés *Pacinus*, *l.* 27. *Proavis* liſés *Proavis.*

P. 398, *l.* 24, de la note *a*, la çent deuxième, *liſés* la cent dixième.

P. 404, *l.* 32, de la note *a*, après *marais Pontins*, ajoûtés, *on leur donna le nom de Lautules.*

P. 406, *l.* 23, & de Légions, *liſés* & des Légions.

P. 438, *l.* 22, & 29. *Melius*, liſés *Métius.*

P. 441, *l.* 32, jamains, *liſés* jamais.

P. 443, à la marge *Eluvius*, liſés *T. Livius.*

P. 450, *l.* 37, la Chromance, *liſés* la Chiromancie.

P. 466, *n. a. l.* 1. ces villages étoient, *liſés* ce village étoit, *l.* 6. *Toga*, liſés *Rocca.*

P. 468, *l.* 42. *Ogulinus*, liſés *Ogulnius.*

Errata des Faſtes.

P. 490, *l.* 12, *p.* 492, *l.* 6. *p.* 501, *l.* 3. M. *liſés* M'

P. 491. Otés la Dictature de Lartius, & tranſportés-là dans la page 492. ſous l'année 255.

P. 493, *l.* 20, & 22. *Marcus*, liſés *Manius.*

P. 506, *l.* 21. *Manlius*, liſés *Manilius.*

P. 512, *l.* 17. M', *liſés* M.

P. 568, *liſés* ſous la Dictature de M. Furius Camillus *An* 364. Et liſés de ſuite 365, 366, &c. juſqu'à 376, qui doit être l'année 377.



TABLE

DES MATIERES.

Où l'on désigne les Pages par les chifres, & les Notes par la lettre n.

A.

B.

D.

Lucius-Æmilius,

Fin de la Table du quatriême Tome.



